Camille Jullian

Histoire de la Gaule

Tome II





LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses admirations avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

Trop d'ouvrages essentiels à la culture de l'âme ou de l'identité de chacun sont aujourd'hui indisponibles dans un marché du livre transformé en industrie lourde. Et quand par chance ils sont disponibles, c'est financièrement que trop souvent ils deviennent inaccessibles.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit. Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat. Vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Camille Jullian

Histoire de la Gaule

Tome II



CHAPITRE I: LA TRIBU ET LA PEUPLADE

Du nombre des habitants de la Gaule — II. Différentes populations — III. La tribu et son territoire — IV. Groupement des tribus en peuplades — V. Caractère des territoires de peuplades — VI. Des noms de peuplades

I. — Du nombre des habitants de la Gaule

Au second siècle avant notre ère, la Gaule passait pour un des pays les plus peuplés du monde. Les citoyens des villes grecques disaient alors de leurs patries qu'elles se mouraient faute d'hommes ¹ et ils pensaient en même temps des tribus gauloises qu'elles souffraient d'un excès de multitude ².

Une telle opinion ne venait sans doute pas de l'exacte connaissance du pays. Elle était le résultat de la façon dont les Celtes et les Galates se présentèrent au monde gréco-romain, et de la peur qu'ils lui inspirèrent. Depuis 390 jusqu'en 207, presque chaque année, les habitants du Midi apprenaient que des bandes auxquelles on donnait ces noms avaient franchi les Alpes ou l'Hémus, et qu'elles descendaient vers eux. Les Gaulois étaient les ennemis qui reviennent sans trêve, et qui ne laissent aucun répit à l'inquiétude. Et ils se montraient, non pas en bataillons de mâles armés, mais en nations qui émigrent, avec des femmes, des enfants, des vieillards, des troupeaux et des chariots. La surprise et la crainte troublèrent les calculs chez les Méridionaux; leur imagination fit le reste, et ils crurent que dans la terre d'où ces hommes venaient, familles et tribus étaient inépuisables. Ce qui est l'impression ordinaire que les invasions laissent à leurs victimes.

À ces vagues hyperboles les érudits modernes ont substitué des tableaux et des statistiques: s'aidant des chiffres d'effectifs militaires conservés dans les récits anciens, ils ont évalué en nombres la population de la Gaule; et ils l'ont fixée fort bas, bien au-dessous de ce qu'elle est maintenant et de ce qu'elle a jamais été,

¹ Polybe, XXXVII, 4, 4.

² Pol., II, 35, 8; Strabon, IV, 4, 2; IV, 1, 2; 4, 3; 1, 13; Justin, XXIV, 4, 1; César, III, 20, 1; VI, 24, 1; Tite-Live, V, 34, 2; Pausanias, I, 9, 5.

à moins de dix millions c'est-à-dire tout au plus au sixième des êtres qui vivent aujourd'hui entre le Rhin et les Pyrénées³.

C'est remplacer une exagération par une autre. Entre ces deux frontières, ce n'étaient certes pas des myriades infinies d'hommes qui naissaient sans cesse, pareilles à la multitude grouillante de la Chine des grands fleuves; mais les tribus n'y vivaient pas cependant en de rares petites troupes disséminées dans des clairières ou des oasis, comme les indigènes des forêts ou des déserts africains. L'immensité des espaces sylvestres et marécageux n'était pas, en ce temps-là et sous ce climat salubre, un obstacle à la vie humaine: les bois et les palus avaient leurs habitants à demeure 4; Gaulois ou Ligures étaient moins sensibles que nous au froid, à la fraîcheur ou au brouillard; et, comme ils redoutaient surtout la chaleur, ils ne fuyaient pas le contact des terres humides et ombragées⁵. Ce qui n'empêchait pas les hommes de fréquenter aussi, beaucoup plus qu'aujourd'hui, les hauts plateaux et les sommets aux rebords escarpés. Les assises de la civilisation actuelle sont, pour ainsi dire, des pavés secs et des routes planes; celle d'autrefois s'accommodait tout aussi bien d'un sol boueux et de chemins montants. Que de ruines de cette époque ne trouve-t-on pas dans des régions que les époques suivantes ont à demi désertées, jadis foyers d'habitation constante, aujourd'hui lieux de rendez-vous temporaires: la cime glaciale du mont Beuvray, le Larzac infertile et les Causses pierreuses, les marais du Médoc et les sables des dunes, terres vouées d'ordinaire à la solitude, sont pleines des souvenirs et des produits d'autrefois. Polybe s'aperçut, non sans étonnement, que les Alpes étaient habitées au voisinage même de leurs sommets⁶, et Hannibal trouva en effet de nombreux Barbares jusqu'aux lacets du mont Cenis7.

Au surplus, les chiffres acceptés par les Anciens se rapprochent de la densité actuelle de la population, bien plutôt qu'ils ne s'en éloignent. La Gaule put livrer des armées aussi nombreuses que celles que la France produisit dans les temps de levées en masse ou de conscription sévère: en 52, tout à la fin d'une longue campagne précédée de six ans de guerre, César aura encore à combattre 338 000 Gaulois, sortis presque tous des terres comprises entre la Garonne, les Cévennes, la Somme et la Marne 8. Des Helvètes, qui tenaient alors l'espace entre le Jura et

³ En 1900 (NDE)

⁴ Strabon, IV, 1, 2.

⁵ César, VI, 30, 3.

⁶ III, 48, 7;. T.-L., XXI, 34, 1.

⁷ Polybe, III, 53, 6 et 7; T.-L., XXI, 34, 1.

⁸ César, VII, 76, 3; 77, 8; cf. Strabon, IV, 2, 3; les immenses territoires des Ménapes (Flandre), des Rèmes, des Trévires, des Lingons et des Leuques n'ont fourni aucun contingent à ce

les Alpes Bernoises, il émigra en 58 au moins 263 000 têtes 9; or, la population des cantons qui se sont formés sur leur territoire ne s'élevait, en 1850, qu'à un million et demi, et l'on sait que la Suisse s'est grandement peuplée dans le dernier siècle 10. Il sortit 23 000 émigrants de ce qui est aujourd'hui le canton de Bâle 11; les habitants du Valais surent mettre en ligne plus de 30 000 combattants, ce que le canton ne ferait certes pas aujourd'hui 12; une petite tribu ligure des environs de Nice en fournit une fois 4 000 et davantage 13; les Lingons, habitants de la Côte d'Or et du plateau de Langres, jusqu'à 70 000 14. Quand César pénétra au nord de la Marne, il fut effrayé du nombre de guerriers que produisait chaque peuple 15: le Beauvaisis à lui seul, dont la superficie était de moins de 600 000 hectares 16, pouvait lui en opposer 100 000, ce qui suppose une population totale de 400 000 hommes 17, chiffre actuel de celle du pays. Une armée de 296 000 soldats fut mise sur pied entre la Meuse, l'Aisne et la Seine, et il était facile de la renforcer 18.

Ne taxons pas d'erreur ou d'exagération les écrivains anciens qui nous ont conservé ces chiffres. Ils les tenaient des indigènes, et les peuples d'autrefois, plus encore que les peuples chrétiens, ont aimé les statistiques et les dénombrements ¹⁹. C'était la religion qui exigeait ces recensements un par un, toutes ces

total; ce total représente, non pas tous les hommes capables de porter les armes, mais *certum numerum* (César, VII, 75, 1).

⁹ I, 29, 2. En plus de ce chiffre, il faut encore, semble-t-il, compter les esclaves, fort nombreux chez les grands seigneurs helvètes (I, 4, 2); et il faut compter aussi tous ceux qui restèrent.

¹⁰ De 2392740 à 3315443 de 1850 à 1900; en 1837, 2190258.

¹¹ César, I, 29, 2 (*Rauraci*): Bâle-Ville compte (1900) 112 227, Bâle-Campagne, 68 497; les deux cantons en 1850 comptaient 77 583.

¹² César, III, 6, 2: soit 120 000 habitants; chiffre actuel du Valais (1900): 114 438; en 1850: 81 559. Je crois bien que ce chiffre de 30 000 est fort exagéré, mais d'autre part, il ne s'applique qu'à deux tribus du Valais sur quatre.

¹³ Polybe, XXXIII, 8, 5.

¹⁴ Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 14: soit 280 000 habitants au minimum, contre 580 000 actuellement (dép. de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne).

¹⁵ II, 5, 2; cf. Strabon, IV, 4, 3.

¹⁶ Je donne celle de l'Oise, 586 000. L'Oise serait bien plutôt supérieure qu'inférieure au domaine des Bellovaques.

¹⁷ César évalue la population totale d'un peuple gaulois au quadruple de son effectif militaire, I, 29. L'évaluation est exacte: d'après le recensement de 1896 (*Stat. générale de la France, Rés. stat. du dénombr. de 1896*, 1899, p. 320 et suiv.), la population, de 38 269 011, comporte 19 346 360 femmes, 6 990 101 mâles mineurs de vingt et un ans, 2 269 094 mâles de soixante ans et au-delà, 9 659 080 mâles de vingt et un à cinquante-neuf ans, autrement dit le quart (4376 d'âge inconnu).

¹⁸ César, II, 4, 5-10; Strabon, IV, 4, 3.

¹⁹ César, I, 29, 1; cf. II, 4, 5-10; VII, 75; 76, 3.

additions scrupuleuses d'hommes et de soldats: les dieux des nations voulaient qu'il fût tenu un compte exact des citoyens qui leur appartenaient ²⁰.

Que la répartition des groupes humains différât infiniment de ce qu'elle est aujourd'hui cela va sans dire, et la suite de cette histoire montrera ces différences. Mais le total des habitants de la Gaule atteignait et dépassait sans doute le tiers de la population actuelle, la France n'était pas de beaucoup moins peuplée qu'au temps de Louis XIV: c'étaient, à l'ouest du Rhin, de 20 à 30 millions d'hommes qu'engendrait, portait et nourrissait une nature à peine moins clémente que la nôtre.

II. — DIFFÉRENTES POPULATIONS

Ces millions d'hommes n'avaient point tous la même origine; ils ne parlaient pas une langue commune, et on ne les désignait point par une seule appellation ²¹.

Sur les frontières continentales, les populations ressemblaient autant à celles des contrées voisines qu'aux habitants de la Gaule intérieure. Depuis le bassin de Mayence jusqu'à la mer, il n'y avait pas de grandes différences entre les hommes des deux rives du Rhin. Les Trévires de la Moselle se regardaient comme de souche transrhénane ²²; les bords de la Meuse et les clairières des Ardennes donnaient asile à des tribus qu'on disait germaniques, les Éburons et d'autres ²³; chez les Nerviens des bois de la Sambre et du Hainaut, on se faisait gloire d'une parenté semblable ²⁴. J'ai peine à ne pas voir des demi-Germains en ces sauvages Ménapes des marécages flamands ²⁵. Dans toute la région des rivières du Nord, de Dunkerque à Wissembourg, les vrais Gaulois, d'origine ancienne, de sang pur, d'humeur et de pays abordables, ne se rencontraient que plus au sud, en deçà d'une ligne qui correspond presque toujours à la limite de la France d'avant les désastres ²⁶. Lorsque apparaissaient, à l'est de l'Aa ²⁷ ou aux approches de la

²⁰ Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I. III, ch. 7, § 3. (Réédition arbredor.com 2003).

²¹ Cf. César, I, 1; Strabon, IV, 1, 1.

²² Tacite, Germ., 28; Hirtius, VIII, 25, 2.

²³ César, II, 4, 10; VI, 2, 3. T. I, p. 524-5.

²⁴ Strabon, IV, 3, 4; Tac., Germ., 28.

²⁵ Cf. César, VI, 5, 4; 2, 3.

²⁶ Les Ménapes commençaient à droite de l'Aa; les Trévires s'arrêtaient au nord de la Lauter.

²⁷ Limite des Ménapes sur la mer, *Corpus*, XIII, p. 567.

Semoy ²⁸, les espaces des marais et des forêts sans fin ²⁹, d'autres manières de vivre se montraient, et le nom gaulois reconnaissait à peine les siens dans ces Barbares des régions tristes ³⁰.

Les deux versants des Alpes appartenaient encore, à peu près partout, à des Ligures. Les Celtes et les Galates n'avaient pris pour eux que les vallées les plus riantes ou traversées par les routes les plus utiles: ceux-là s'avançaient le long de la Durance vers le mont Genèvre, le long de l'Isère vers le mont Cenis et le Petit Saint-Bernard; ceux-ci avaient occupé le Rhône supérieur et la montée du Grand Saint-Bernard ³¹. Mais, perdues dans la montagne, les tribus gauloises du Valais, de la Tarentaise, du Gapençais et de l'Embrunois, paraissent s'être séparées d'assez bonne heure du nom celtique ou du nom belge; elles vivaient d'une vie distincte et isolée ³², semblable à celle que menaient leurs voisins ligures des deux versants. On arrêtait d'ordinaire la Gaule proprement dite, celle des Celtes et des Belges, à l'endroit où les avenues des plus grandes rivières se rétrécissent devant les premières escalades des monts: au confluent du Verdon, dans la vallée de la Durance ³³, à celui de l'Arc dans la vallée de l'Isère ³⁴, à la tête orientale du lac de Genève dans la vallée du Rhône ³⁵. Tout ce qui était haute montagne, mauvais chemin, pays de neige et de peur, n'était pas censé purement gaulois.

De même, le long du rivage, il n'était plus question de Gaule et de Celtes à l'est de la rade et des îles d'Hyères ³⁶: on eût dit que la Celtique s'était interdit cette contrée lointaine, hérissée de roches et dénuée de grands fleuves et de longues routes. C'est par elle que les géographes anciens firent commencer la terre laissée aux Ligures.

²⁸ Limite méridionale des *pagi* d'Ardenne, et par suite, des Éburons ou des Gallo-Germains; au sud, les Rèmes. C'est au confluent de la Semoy que commence la Meuse des Ardennes, et c'est vers là également que passait la frontière.

²⁹ T. I, p. 100 et 93-4.

³⁰ César, II, 15, 4 et 17, 4; VIII, 25, 2.

³¹ Cf. t. I.

³² Cf. Strabon, IV, 6, 6; César, I, 10, 4; III, 1; Tite-Live, XXI, 38, 8.

³³ Limite de l'ancien diocèse d'Aix (Salyens). Strabon (IV, 6, 4) semble bien ranger parmi les Ligures les Albiques de Riez et même les Voconces.

Limite des Allobroges, Tite-Live, XXI, 32, 6-10.

³⁵ Limite ancienne du Valais et de la cité des Helvètes; C. I. L., XII, p. 20; cf. T.-L., XXI, 38, 8.

³⁶ La limite entre le pays de Toulon et la cité de Fréjus, qui répond à la limite entre Salyens et Ligures, est à la rade de Bormes et au cap Nègre, et se retrouve aujourd'hui encore comme séparation des deux arrondissements de Toulon et de Fréjus. Strabon (IV, 6, 3) fait commencer les Salyens trop près d'Antibes. Sur le grande route provençale de l'intérieur, marquée par l'Arc et l'Argens, les Celtes ou les Salyens paraissent s'arrêter vers brignoles, dernière localité importante du futur pays d'Aix.

Les peuples de l'Espagne débordaient également au nord des Pyrénées. Les meilleures des vallées septentrionales leur appartenaient. Il est possible que Castel-Roussillon sur la Têt marquât la limite entre Celtes et Ibères. Nulle part dans le sud, les Gaulois ne s'écartaient beaucoup de la Garonne. À quelques lieues au delà de Toulouse, d'Agen et de Bordeaux ³⁷ apparaissaient les peuples qu'on appelait les «Aquitains», composés soit de Ligures indigènes, soit d'Ibères immigrés. Aucune puissance celtique n'avait pénétré dans l'immense plaine de la Gascogne: là, les Gaulois ont reculé devant les étendues de terrain laides et monotones. Ils répugnèrent également aux terres trop peu découpées des Landes et aux terres trop morcelées des montagnes extrêmes ³⁸.

Ainsi, en venant du dehors vers la Gaule, on ne passait pas brusquement d'une population à l'autre une zone de tribus étrangères ou métisses bordait presque toutes ses frontières, et ce n'est qu'aux approches des grands fleuves, près d'Aix, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, de Genève, de Reims et d'Arras, qu'apparaissaient les Gaulois proprement dits. — Sur un point seulement, ils n'étaient pas enveloppés d'hommes étrangers à leur nom: entre le lac Léman et le confluent du Mein, les Celtes de la Gaule confinaient encore à leurs anciennes colonies des vallées allemandes, helvètes de Franconie et Volques de Bavière. Le moment n'est pas encore venu où une invasion germanique séparera ces peuples en deux tronçons, où elle achèvera, en conquérant l'Alsace, d'isoler les Gaulois et de les rejeter dans les grands bassins qui bordent le plateau central.

Sauf cette région des Vosges, de l'Alsace et de la Suisse, qui est son domaine avancé et sa sauvegarde vers le levant, la Gaule se ramasse autour de ce plateau. Elle est, pour ainsi dire, écornée à tous ses angles, qu'occupent des Germains, des Ligures et des Aquitains.

Les Gaulois eux-mêmes se divisaient en deux groupes ³⁹: ceux des peuplades nées de l'invasion la plus ancienne, les Celtes, qui finissaient au nord de la Seine; et les sujets ou les descendants des derniers venus, ces Belges qui avaient popularisé dans le monde le mot de Galates ou de Gaulois: ceux-ci formaient à la Celtique une sorte de couronne protectrice du côté de la Germanie. Au nord-ouest, les peuples des presqu'îles et du littoral de la Manche, en partie d'origine belge,

³⁹ Strabon, IV, 1, 1.

³⁷ Le pays bordelais s'arrêtait à La Croix d'Hins, *Ad Fines*, sur la route de Bordeaux à La Teste de Buch et aux Pyrénées (*Inscriptions de Bordeaux*, II, p. 214); l'Agenais, vers Valence sur la route du sud; le Toulousain, vers le confluent du Salat et le défilé des Petites Pyrénées.

³⁸ Cf. Strabon, V, 1, 4, parlant de la Cisalpine : « Elle est habitée par les nations ligures et par les nations celtiques, celles-là demeurant dans les montagnes, celles-ci dans les plaines. »

vivaient d'ordinaire séparément sous le nom d' «Armoricains» ⁴⁰. La Celtique propre était ainsi concentrée en une masse compacte et circulaire, dont le centre géométrique était vers le puy de Dôme, et dont les rayons, d'environ 80 lieues, finissaient aux embouchures de la Loire, de la Garonne, de l'Aude et du Rhône, et aux confluents de Paris.

Cependant, quels que soient le caractère et le nom de ces diverses populations, Celtes, Belges, Gallo-Germains ⁴¹, Ligures, Celtoligures ⁴², Aquitains, Ibères, il n'y a pas entre elles des divergences fondamentales, des contrastes saisissants. Nous retrouverons chez toutes des formes politiques et des superstitions analogues. Certes, elles n'avaient point un même tempérament, elles n'étaient pas également barbares ou civilisées. Mais leurs institutions, pour n'être pas arrivées partout au même degré de formation, étaient cependant de nature semblable.

III. — LA TRIBU ET SON TERRITOIRE

Tous ces hommes, ceux du Centre comme ceux des frontières, les Gallo-Germains des forêts meusiennes aussi bien que les montagnards alpestres, les Gaulois riverains des grands fleuves ou les Aquitains des étangs et des landes, étaient répartis en tribus, sociétés permanentes que les Latins appelaient $pagi^{43}$ et les Grecs $\phi \tilde{\nu} \lambda \alpha^{44}$. La tribu était partout, chez les Germains, les Belges, les Celtes, les Ligures, les Ibères, l'élément primordial et peut-être irréductible de la vie publique, vie civile ou militaire. C'était par ce mot de tribu que se désignaient les plus anciens et les moins considérables des groupements politiques, et c'étaient les territoires de ces tribus qui constituaient les subdivisions les moins étendues et les plus tenaces du sol de la Gaule entière 45 .

La tribu était un ensemble de familles et d'êtres obéissant à des chefs communs, associés sous un seul vocable, liés par des résolutions collectives, vivant

⁴⁰ Strabon, IV, 4, 1 et 3; César, II, 34; V, 53, 6; VII, 75, 4; VIII, 31, 4.

⁴¹ Semigermani, Tite-Live, XXI, 38, 8.

⁴² Strabon, IV, 6, 3.

⁴³ César, I, 12, 4 et 5; 27, 4; 37, 3; IV, 1, 4; 22, 5; VI, 11, 2; 23, 5; VII, 64, 6; Pline, III, 124; Tite-Live, V, 34, 9.

⁴⁴ Strabon, IV, 3, 3 (Posidonius?).

⁴⁵ Il est du reste possible que les *pagi* fussent divisés en *partes* ou *regiones* correspondant au territoire des principales bourgades, *castella*, *oppida* ou *vici* (César, VI, 11, 2; 23, 5: à moins que dans ces deux passages *partes* et *regiones* ne soient des synonymes de *pagi*; cf. VI, 31, 5; I, 12, 2 et 6). Il est possible aussi que ces petits cantons aient eu des chefs spéciaux (cf. chez les montagnards des Alpes, *principes castellorum*, Tite-Live, XXI, 34, 2). Mais nulle part ces *partes* ne nous apparaissent comme formant des sociétés politiques indépendantes.

d'une existence semblable et voisinant sur la même terre ⁴⁶. Il est possible qu'à leur origine, beaucoup de tribus aient été simplement l'union traditionnelle des lignées issues d'un lointain ascendant: dans le monde gaulois tout au moins, quelques-unes de ces petites sociétés gardaient et portaient le nom d'un ancêtre, vrai ou mythique ⁴⁷: leurs membres se savaient ou se croyaient unis par une antique et mystérieuse parenté, de même que les douze tribus d'Israël se disaient filles des fils de Joseph ou de Jacob, que des *gentes* patriciennes de Rome s'attribuaient un père de leur nom. Mais à l'époque dont nous parlons, cette parenté, là où elle était mentionnée, ne se montrait plus que par des souvenirs religieux ⁴⁸ et une appellation commune: le cadre politique avait depuis longtemps remplacé la filiation réelle. Et peut-être même cette filiation était-elle purement arbitraire et supposée: les hommes qui ont l'habitude de penser et d'agir en commun finissent par se traiter comme une même famille, par se créer une fraternité rétrospective, qui explique, sanctionne et renforce leur entente.

C'est qu'en effet cette entente se présentait presque toujours sous la forme d'une vie familiale, c'est-à-dire d'une communauté de sentiments, de dangers et d'espérances. Chaque tribu, qui se composait de quelques dizaines de milliers d'hommes ⁴⁹, possédait ses enseignes, emblème et symbole de leur vie en société. Dans l'état de guerre, ils marchaient, campaient et combattaient ensemble ⁵⁰; dans l'état de paix, ils adoraient les mêmes dieux, avaient des sanctuaires communs, rendez-vous de marché et de prière ⁵¹; ils demeuraient, moissonnaient et se faisaient ensevelir les uns près des autres. — Enfin, la nature de son territoire mettait, entre les membres d'une tribu, une solidarité de plus.

Le territoire d'une tribu était d'abord parfaitement délimité, à la fois par les règlements des hommes et par les conditions du sol. C'était un vaste espace de cent mille hectares en moyenne 52, renfermant au centre ses terres cultivées, protégé à

⁴⁶ César, I, 12, 5; IV, 22, 5; VI, 11, 2.

⁴⁷ César, I, 27, 4: *Pagus Verbigenus* chez les Helvètes; Τωυγενούς chez les même, Strabon, IV, 1, 8; VII, 2, 2; - *genus* = « né de ».

⁴⁸ Inscriptions *genio pagi*, *C. I. L.*, XIII, 5076 (helvètes), 412 (Aquitains), 4679-80 (Leuques).

⁴⁹ Les tribus gauloises d'Italie et d'Orient nous paraissent beaucoup moins nombreuses: mais elles ne comprenaient, semble-t-il, que des troupes conquérantes, les immigrants seuls, sans les indigènes.

⁵⁰ César, I, 12, 2-7; VII, 64, 5.

⁵¹ *Genio pagi*, inscr. D'Hasparren, qui est aujourd'hui la localité la plus importante, au point de vue économique, du Labourd (*C. I. L.*, XIII, 412); *genio pagi Tigor.*, à Avenches (*id.*, 5076); autres à Soulosse (XIII, 4679-80), à Nizy-le-Comte (3450).

⁵² Le Médoc, qui est un ancien *pagus* (*Înscr. rom. de Bord.*, II, p. 129 et suiv.), a 220 000 hectares; la Camargue, qui correspond en gros à un pagus, 75 000; l'arrondissement de Soisson,

ses frontières par des obstacles continus, forêts ou marécages, montagnes ou larges eaux 53. Tous les membres d'un de ces groupes se reconnaissaient chez eux en deçà de ces limites 54. — Puis, fort souvent, chacun de ces territoires coïncidait avec une des petites régions naturelles, un des «pays» de notre France. Dans les contrées de montagnes, la tribu avait un large vallon pour domaine: la Soule 55 ou le Labourd 56 dans les Pyrénées, le Queyras, la Haute ou la Basse Maurienne dans les Alpes, appartenaient à autant de tribus, ayant chacune ses champs dans le bas, plus haut ses pâturages, ses remparts sur des collines, et au loin les défilés qui gardaient les issues de sa rivière et de ses routes. Dans les pays de forêts, le territoire apparaissait comme une large clairière autour d'une fontaine, encadrée par la ligne ininterrompue des bois: regardez, du plateau de Senlis, ce double horizon, des cultures le long du ruisseau, des taillis dans le lointain, et vous avez aujourd'hui encore l'impression d'un domaine de tribu gauloise, celui des Silvanectes 57. Quelquefois, c'était un étang ou un bassin maritime qui lui donnait son caractère propre les Boïates ou les gens de Buch en Gascogne étaient groupés tout autour du bassin d'Arcachon, qui faisait le centre et l'unité de leur pays. La péninsule du Médoc appartenait aux Médulles 58, les Mandubiens s'étageaient autour du mont d'Alésia, dans l'Auxois actuel 59. Or, chacun de ces pays possède son caractère distinct, ses cultures, ses productions et ses ressources spéciales: le Buch a ses poissons, les cantons alpestres leurs troupeaux, le Senlisois ses blés et son gibier, le Médoc aura plus tard ses vignes; les hommes de la tribu, membres d'une seule société politique, tiendront de la vie propre de leur sol une existence particulière, de nouvelles raisons de se rapprocher et de s'entendre, des habitudes et des traditions physiques, plus fortes que les souvenirs religieux.

un peu plus grand que le *pagus* des Suessions, 124 000; la Soule, 70 000; la vallée de Barcelonnette, 105 000; le pays de Buch, 90 000. La superficie de la Gaule pouvant être évaluée à plus de 64 millions d'hectares, cela ferait au moins un demi millier de *pagi*, chiffres que nous avons déjà supposé à l'aide des textes.

⁵³ Voyez par exemple le Médoc, séparé du territoire des Bituriges bordelais par les marais de la jalle de Blanquefort; le Buch, le Senlisois, environnés de forêts presque de toutes parts; et le tribus de montagnes dont nous parlons plus loin.

⁵⁴ Il serait en effet possible que quelques-unes des localités dont le nom vient de **Icoranda* et rappelle une borne ou une frontière, désignassent des limites de *pagi*, p. ex. Ingrande dans la comm. De La Réorthe (Vendée), Ygrande près de Bourbon (Allier). Toutefois la chose n'est point prouvée.

⁵⁵ Pline, IV, 108: Sybillates; Frédégaire, Vallis Subola, IV, 78, p. 160, Krusch.

⁵⁶ Pagus dont Hasparren a dû être le centre religieux (*Corpus*, XIII, 412) et peut-être économique.

⁵⁷ Pagus Silvanectensis et diocèse de Senlis au Moyen Age.

⁵⁸ Ausone, *Epist.*, 4, 2.

⁵⁹ César, VII, 68; 71, 7; 78, 3; Strabon, IV, 2, 3.

Ce lien entre le sol et les hommes de ces tribus était si naturel et si puissant qu'après deux mille ans de vie nationale, la plupart des «pays» de France observent encore une manière à eux de parler, de penser et de travailler. Ils ont transformé chacun à sa façon les leçons générales que recevait la Gaule. La vue éternelle des mêmes horizons, la recherche et l'espérance des mêmes récoltes, la jouissance des mêmes sources et les hommages aux mêmes dieux ont perpétué chez les hommes d'un pays ces besoins d'union et ces airs de ressemblance que leurs ancêtres avaient déjà fixés par des légendes familiales et par la communion en un père unique. Et souvent, les noms de ces pays d'aujourd'hui demeurent ceux que portaient leurs tribus à l'époque gauloise ⁶⁰.

IV. — Groupement des tribus en peuplades

Dans les derniers temps du nom ligure, les tribus vivaient d'ordinaire indépendantes et séparées; elles ne se rapprochaient point pour se tenir entre elles par un lien solide. La conquête gauloise, partout où elle passa, fit sortir ce monde de son état de dispersion. Elle substitua aux traditions d'isolement politique des usages de groupement public et de fédération permanente. Une armée d'envahisseurs apporte toujours avec elle des principes d'unité : la vie dans l'alliance, l'union en grandes masses, la discipline de l'obéissance. Les Celtes imposèrent ces habitudes aux terres qu'ils avaient conquises.

La Gaule provençale nous offre un exemple saisissant de la manière dont se firent ces associations. Tant qu'elle n'appartint qu'aux Ligures, elle était morce-lée en une dizaine de tribus ou de territoires ⁶¹. Arrivent les Celtes (vers 400): Gaulois et Ligures se confédèrent aussitôt; de la Durance et du Rhône à la mer et aux montagnes, tous acceptent l'autorité d'un seul chef, qui les mène contre Marseille ⁶². La guerre finie, l'union ne disparaît pas, et désormais une grande puissance, la peuplade celtoligure des Salyens, superposera son nom, son cadre et ses institutions à ceux des cantons qui l'avaient formée ⁶³.

C'étaient les corps de ce genre que les écrivains classiques appelaient les « peuples », les « nations », les « cités » de la Gaule, *civitates, populi, nationes, gentes*, ἔθνη⁶⁴. Une « cité » était en réalité un État fédéral, une concorde de tribus voi-

⁶³ Tite-Live, XXI, 26, 3; *Ep.*, 60 et 61, etc.; t. I, p. 311-2, 393-4.

⁶⁰ Voyez le Médoc, le Queyras, le Condroz (*Condrusi*, César, II, 4, 10; IV, 6, 4; VI, 32, 1), la Soule, le Buch, nom de pays tirés de noms de tribus.

⁶¹ Aviénus, 700-1; Justin, XLIII, 3, 8; cf. Strabon, IV, 6, 3.

⁶² Justin, XLIII, 5, 4.

⁶⁴ Civitas, César, VI, 11, 2; VII, 3, 2, 15, 4; etc.; populus, I, 3, 8; VI, 13, 6, très rare; gens, II, 28, 1, et natio, III, 10, 2, beaucoup plus rarement employés pour les Gaulois, beaucoup

sines, mettant en commun leurs ressources et leurs ambitions, obéissant aux mêmes chefs en temps de guerre, reconnaissant une seule souveraineté en temps de paix ⁶⁵.

La cité ou la peuplade comprenait un nombre variable de tribus, mais qui ne fut pas, dans la Gaule propre, très considérable. Les Helvètes, en Souabe et Franconie, n'en avaient que quatre ⁶⁶; de même les Pétrocores du Périgord: et ce chiffre de quatre paraît avoir été consacré parfois par les mœurs ou la religion. Il y avait dix tribus chez les Salyens de la Provence ⁶⁷. Je crois que ce nombre n'a été dépassé que rarement ⁶⁸.

Cela faisait des territoires assez vastes, toujours capables de se suffire à euxmêmes, de se défendre avec leurs propres forces. Les plus considérables, comme ceux des Volques (Languedoc), des Pictons (Poitou et Vendée), des Lémoviques (Limousin et Marche), des Arvernes (Auvergne et sud du Bourbonnais), s'étendaient sur près de 2 millions d'hectares, la valeur de 3 ou 4 départements, et pouvaient nourrir près d'un million d'hommes, en armer près ou plus de 100 000 69. Les plus petits arrivaient encore au tiers ou au quart de cette surface et de cet effectif, et valaient à peu près, comme étendue et comme richesse, un de nos départements tels, les Bellovaques, qui correspondent à celui de l'Oise, les Ambiens, à celui de la Somme, les Nitiobroges, à celui du Lot-et-Garonne 70. De ces nouveaux corps politiques pouvait résulter, pour notre pays, une vie plus intense et plus utile mettant en branle plus d'hommes et de richesses, de passions et de produits, ils étaient tout autrement capables d'action et de progrès que les humbles sociétés dont ils étaient sortis. Au-dessus, c'est-à-dire au lieu et place de 3 ou 400 tribus, apparaissent 50 à 60 nations 71, volontés nouvelles, jeunes et vigoureuses.

plus fréquemment pour les Germains; Strabon, IV, 1, 13; 2, 1; etc. Il semble que Tite-Live ait souvent appelé *gens* la peuplade (XXI, 26, 6; 31, 5) et *populus* la tribu (XXI, 24, 2; 34, 1).

⁶⁵ César, De bello Gallico, I, 4; I, 12, etc.; Strabon, IV, 6, 3, etc.

⁶⁶ César, I, 12, 4.

⁶⁷ Strabon, IV, 6, 3. Deux peut-être seulement chez les Éburons (César, VI, 31, 5) et chez les Parisiens (deux *pagi* seulement au Moyen Age; cf. Guérard, *Polyptyque*, I, p. 87 et s.), en admettant que ces noms n'aient pas été simplement ceux de tribus. Trois chez les Tricores du Gapençais (*Tricorii* = «les Trois Étendards?».

⁶⁸ Les *Vocontii* = «les Vingt?» cf. Pline, III, 37); peut-être 24 chez les Volques Arécomiques, Strabon, IV, 1, 12.

⁶⁹ Diodore, V, 25, 1 (Posidonius?).

⁷⁰ Plus petits encore, les Parisiens (cf. n. 4), les Éburons (cf. p. 22, n. 3), les Suessions, les Viromandues.

⁷¹ Sur 72 noms ethniques que César mentionne dans la Gaule gauloise, 43 sont à coup sûr ceux des cités, 15 très probablement ceux de tribus; de 14 on ne peut dire s'il désignent des

Ces cités ou ces nations ne furent point toutes créées à la même date, et elles n'eurent point partout la même stabilité. C'est dans la plus vieille Celtique, celle que constitua tout de suite l'invasion, celle dont Ambigat fut le chef légendaire, qu'elles se formèrent d'abord, et elles furent sans doute moins le résultat d'une entente que celui de la mainmise d'une bande de conquérants sur une grande étendue de terrain. Entre la Seine, le Rhône et les dernières pentes occidentales du plateau central, la petite tribu, indépendante et resserrée, a presque partout disparu avant le premier siècle : il n'y a plus dans cette région que des cités puissantes, ambitieuses, homogènes, compactes, étendant leur nom sur de larges territoires Arvernes, Éduens, Pictons, Santons, Rutènes, Lémoviques, Bituriges, Carnutes, Sénons, Lingons, à eux dix, ces peuples font la moitié de la France: l'attache qui unit leurs tribus est presque indéchirable, leur domaine d'alliance, fixe et immuable; et les quelques tribus qui n'ont pas réussi ou consenti à s'incorporer à ces ligues ou à ces cités, végètent dans leur dépendance⁷².

Dans la Celtique prolongée, celle qu'ont soumise au sud des Cévennes les descendants d'Ambigat, les fédérations sont plus récentes, et l'union entre les tribus d'un même groupe sera longtemps très fragile. Au temps d'Hannibal, les Volques du Languedoc, les Allobroges du Dauphiné, ne sont que des peuplades flottantes, incapables d'entente sérieuse et de discipline politique ⁷³. Peut-être les conquérants celtes, Volques et Allobroges, n'avaient-ils encore eu ni le temps ni la force de faire accepter leur nom et leur domination sur les cantons qu'ils s'étaient attribués.

Le régime de la nation s'installa aussi tard chez les Belges, derniers venus des Gaulois. Un siècle et demi après Hannibal, au temps de César, il n'est pas accepté de tous au nord de la Seine. C'est au sud de la grande forêt, dans les régions plus cultivées, traversées par des voies moins étroites et plus populeuses, que sont établies de vraies «cités», maîtresses de territoires étendus: Trévires de la Moselle, Ambiens de la Somme, Bellovaques de l'Oise, Rèmes de l'Aisne. Mais elles sont flanquées vers le nord de nombreuses tribus, Condruses des Ardennes, Silvanectes de Senlis, et bien d'autres: et ces petites sociétés vivent tantôt à part, et tantôt, suivant leurs intérêts ou leurs craintes, vont s'agréger à une nation

groupes de l'un ou de l'autre genre; il n'a pas eu à parler de quatre ou cinq grandes peuplades de la Gaule romaine. Pour le détail, cf. ch. XIV.

⁷² Les *Mandubii* de l'Auxois (César, VII, 68, 1; 71, 7; 78, 3), les *Aulerci Brannovices*, les *Ambivareti* [?], les *Blannovii* [existence douteuse] (VII, 75, 2; 90, 6), tous vassaux des Éduens, ne devaient être chacun qu'une tribu.

⁷³ Tite-Live, XXI, 26,6; 31, 6; Polybe, III, 49, 13; 50, 2. Nous ne pourrons dire la même chose des Cavares, nom qui paraît avoir souvent changé d'étendue; Strabon, IV, 1, 11 et 12.

voisine ⁷⁴. — La croissance de ces nations belges elles-mêmes n'est pas achevée: les Suessions, après avoir compris un assez grand nombre de tribus, virent leur assemblage se défaire, et une partie d'entre elles renforcer le nom des Rèmes leurs voisins ⁷⁵. Chez ces Belges ou ces Gallo-Germains qui viennent à peine d'arriver, que des nouveaux immigrants tracassent sans relâche, où de longues forêts et de larges marécages interdisent les rapports lointains, la tribu est demeurée le seul élément qui ait quelque fixité: les groupes humains n'ont pas trouvé les affinités de voisinage qui font les nations perpétuelles. Il n'y a pas, dans la plupart d'entre eux, cette soumission de la tribu à la cité ⁷⁶, cet amour-propre du nom du peuple qui faisait alors la grandeur des Arvernes et des Éduens.

Le morcellement est plus grand encore chez les gens du Sud-Est et du Sud-Ouest, que n'avait point touchés la conquête gauloise. À part deux ou trois peuplades, sorties sans doute de l'invasion ibérique et établies dans les belles terres du Gers (Ausques) et du Bigorre (Bigerrions), les Ligures et les Aquitains ne connaissent d'autre mode de groupement que la tribu, et les alliances qui peuvent se nouer entre eux ne durent que le temps d'une guerre. Et même à l'époque des combats, chaque tribu aime mieux faire bande à part 77, de même que pendant la paix, elle ne regarde pas volontiers au delà du sommet de ses montagnes ou de la profondeur de ses bois. La nation, presque partout, est l'apanage des terres largement ouvertes et des grandes voies marchandes, qui sont à des Gaulois.

V. — CARACTÈRE DES TERRITOIRES DE PEUPLADES

C'est qu'en effet la cité ou la nation gauloise n'est pas seulement un corps politique, mais encore un organisme dressé pour le travail et les relations utiles. Et à dire vrai, entre toutes les raisons qui rendent compte de la naissance et de la cohésion d'une peuplade, ce sont les raisons commerciales qui nous apparaissent avec le plus de netteté.

Le territoire d'une tribu, le «pays», était surtout, on l'a vu, une unité de culture ou d'exploitation : il se composait de terres et d'eaux d'espèce semblable, dotées de ressources pareilles. Le territoire d'une nation était surtout une unité stratégique et économique : il se composait des pays qui ressortissaient aux mêmes routes, convergeaient vers le même fleuve et aboutissaient aux mêmes car-

⁷⁴ César, II, 4, 10; IV, 6, 4; VI, 32, 1; IV, 9, 3. Je crois que les Éburons formaient deux tribus ou deux demi tribus, VI, 31, 5.

⁷⁵ Comparez II, 4, 6 et 7, et VIII, 6, 2. Il a pu en être de même des *Viromandui* (Vermandois), qui ne sont nommés qu'en 57 (II, 4, 9; 16, 2; 23, 3); cf. *Corpus*, XIII, p. 557.

⁷⁶ Cf. César, IV, 22, 5.

⁷⁷ Polybe, XXXIII, 8, 5; Tite-Live, XXI, 33-34; César, III, 20-27.

refours, qui se commandaient les uns les autres, et qui devaient s'entendre pour échanger à la fois leurs produits et leurs moyens de défense.

Montagnes et plaines ont leur rôle spécial dans la vie des peuples: les unes protègent plus souvent, les autres nourrissent davantage. Presque toutes les cités de la Gaule comprenaient à la fois des pays de hautes terres et des pays de terres basses. La création de ces cités suppose l'entente des tribus de la montagne et de celles de la plaine, les bons offices réciproques des gens d'en haut et des hommes des « bons pays ».

Cet accord n'était nulle part plus visible que chez les vieilles et grandes peuplades de la Celtique, dans cette France intérieure où la nature a si bien maintenu l'équilibre entre les hauteurs robustes et les dépressions fertiles

Sous le nom d'Arvernes se groupaient les hommes de la Limagne, la plaine la plus riche et la plus uniforme du Centre, et ceux des montagnes d'Auvergne, les plus hautes et les plus massives du sol gaulois, ceux de la haute plaine de la Planèze et ceux des monts du Livradois. La peuplade des Éduens réunissait des pays de nature très diverse: le noir et glacial massif du Morvan, les monts et les coteaux élevés du Beaujolais et du Charolais, et toutes les plaines que dominent ces hauteurs, celle de la Bourgogne, bonne entre toutes, les longues terres de la Saône mâconnaise, les gras pâturages du Nivernais, les landes de la Sologne bourbonnaise. Aux Lingons appartenaient et le plateau de Langres et les ondulations cultivées du pays de Dijon. Des sommets du Jura les Séquanes descendaient jusqu'au Doubs et à la Saône. De ceux des Alpes dauphinoises les Allobroges allaient jusqu'au Rhône: ils tenaient Vienne et Genève, l'éclatant jardin du Grésivaudan et les chaînons menaçants ou les sombres hauteurs des Bauges et de la Grande Chartreuse. Les Volques du Languedoc, au nord de leur plaine sillonnée de routes et de cultures, possédaient une partie des Cévennes, couvertes de redoutes et percées d'abris 78. On appelait du nom de Carnutes le peuple qui occupait à la fois la Beauce plate et monotone et les collines du Perche hérissées de bois 79. Il n'y avait pas de peuplade, grande ou petite, qui ne se fût constituée de manière à joindre à une vallée heureuse les mamelons protecteurs qui la surplombent: les Bituriges Vivisques, possesseurs du Bordelais, s'étendaient jusque sur le tertre de Fronsac, le mont de guette de tout le pays, la garde des confluents de ses eaux; toute petite, composée peut-être de deux tribus seulement, la cité des Parisiens s'étendait sur les îles, les coteaux et les rives plates de la Seine, et sur la colline isolée et menaçante du mont Valérien. La forme étrange de certaines

⁷⁸ Strabon, IV, 1, 13. Ch. XIV, § 12.

⁷⁹ Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 97, Krusch.

cités, démesurément allongées et aux contours sinueux, s'explique sans doute par le besoin d'aller s'appuyer à quelque chaîne de collines: le gros des Ménapes s'étalait dans les bas-fonds de la Flandre et de la Campine, mais d'autres de leurs gens s'avançaient vers l'ouest, de façon à garder le mont de Cassel, emplacement fait exprès pour porter des vigies et une citadelle de frontière ⁸⁰.

Une autre cause d'assemblage, chez les peuplades, a été la mainmise sur une grande route, voie d'échanges et de guerres à la fois. Et comme, dans la Gaule, c'est surtout la vallée qui forme la route, les cités se sont consolidées presque toutes le long d'une rivière. Celles qui font exception sont les cités maritimes, comme les Calètes du pays de Caux, les Unelles du Cotentin, les Osismiens du Finistère, les Vénètes de l'Armorique méridionale: mais ici la mer remplace l'eau courante; à défaut de la vallée, le golfe peut produire l'unité, et c'est le rivage qui marque le chemin. Les territoires des autres peuplades ont pour axe un des grands cours d'eaux de la Gaule il suffirait, pour les passer à peu près toutes en revue, de suivre au fil du flot les vingt principales tranchées de notre pays.

Descendez le Rhône depuis Genève: vous rencontrerez Allobroges, Cavares, Volques et Salyens, et ce sont les quatre plus grandes nations du Sud-Est; les deux plus importantes après elles, sont les Voconces et les Helviens, et vous les trouverez, l'une le long de la Drôme, l'autre le long de l'Ardèche, les deux rivières par où montent les routes vers les Alpes et vers les Cévennes 81. L'Allier et la Loire arrosent tour à tour les domaines des Arvernes, des Éduens, des Bituriges, des Sénons, des Carnutes, des Turons, des Andes et des Namnètes. Lémoviques et Pictons se suivent sur le sillon de la Vienne, et l'importance de cette voie est telle, que la capitale limousine, Limoges, devra son existence à un gué sur la rivière 82. À eux seuls les Santons détiennent toute la Charente; les Pétrocores ont la Dordogne, les Cadurques le Lot, les Rutènes le Tarn: mais ils laissent à d'autres peuplades le bas de ces rivières et leur confluent garonnais, la fin de la Dordogne aux Bituriges Vivisques, la fin du Lot aux Nitiobroges. La Seine coupe presque par le milieu les régions des Lingons, des Sénons, des Parisiens; sur l'Aisne s'échelonnent les Rèmes et les Suessions; sur l'Oise sont les Bellovagues; les Nerviens gardent la Sambre, les Ambiens la Somme, les Atrébates la Scarpe, et les Aulerques se partagent les chemins de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Eure. On ne connaissait que des Séquanes le long du Doubs. Et enfin, la Moselle dédoublait les contrées des Leuques, des Médiomatriques et des Trévires.

⁸⁰ C'est le castellum Menapiorum; C. I. L., XIII, p. 567.

Les Helviens touchaient au Rhône (Strabon, IV, 2, 2), à la différence des Voconces.

⁸² Augustoritum.

Les rives d'un fleuve ont donc été la principale force d'attraction qui a aggloméré ces peuplades. Les plus grandes ont même fait effort pour arriver et régner sur plusieurs cours d'eaux à la fois, pour avoir accès sur deux routes principales. Dans le Midi, les Volques embrassent toute la vallée de l'Aude, mais ils touchent le Rhône du côté de Beaucaire 83, et ils descendent la Garonne jusqu'à Toulouse et au delà, peut-être jusqu'au confluent du Tarn. Les Séquanes, mécontents de n'avoir que le Doubs, ont réussi à garder le Rhin entre Bâle et Strasbourg, et à disputer aux Éduens les bords de la Saône. Les Éduens, à leur tour, appuyaient leur cité à la fois sur la route de la Saône (à Tournus, Chalon et Mâcon) et sur celle de la Loire et de l'Allier (à Moulins, Decize et Nevers) 84: et la possession de ces ports sur les deux voies les plus animées de la France centrale sera une des causes de leur richesse et de leur force particulières. Maîtres de la Seine, les Sénons se sont aussi dirigés vers le sud-ouest pour menacer la Loire en face des coteaux de Sancerre; maîtres de la Loire, les Carnutes se sont agrégé, comme un promontoire avancé vers le nord, les pays d'Houdan et de Mantes, ce qui leur a permis de profiter un peu de la Seine et des richesses qu'elle transportait 85.

La prise de possession d'une route fluviale n'est complète qu'à la condition d'en tenir et d'en surveiller les deux bords: c'est le moyen de n'y courir aucun danger et d'y lever sans encombre les droits de péage 86. Aussi, à part des exceptions fort peu nombreuses, les rivières de la Gaule n'ont pas servi de frontières aux cités. Les bornes des peuplades comme celles des tribus, étaient des forêts, des landes, des marécages, marches solitaires et infertiles où s'arrêtait l'activité des hommes, et qui rebutaient et fatiguaient un ennemi; ce n'étaient pas les cours de l'eau vive et vivante, par où les choses et les êtres circulent incessamment. Que dans les débuts de leur existence, les tribus de la contrée se soient éloignées des grands fleuves, qu'elles les aient laissés, eux, les marécages et les roseaux de leurs rives, comme une zone de protection contre leurs voisins; que nos rivières, ainsi que le Tibre avant la fondation de Rome 87, aient été de longues solitudes traîtresses et malsaines servant de clôture à l'existence politique, — cela n'est pas impossible: mais aucun moyen de recherche ne nous ramène jusqu'à ce temps-

⁸³ Tite-Live, XXI, 26, 6.

⁸⁴ César, VII, 90, 7; 42, 5; 33, 2; 55, 1; Yzeure, près de Moulin est dans l'Autunois.

⁸⁵ De même, les Médiomatriques et les Trévires, dont l'axe principal est la Moselle, arrivent jusqu'au fleuve du Rhin (IV, 10, 3). Eux et les Leuques sont venus également jusqu'à la Meuse, où ils ont croisé les Rhèmes.

⁸⁶ CF. Strabon, IV, 3, 2.

⁸⁷ Tite-Live, I, 4, 4 et 6.

là; et dans les siècles gaulois, le fleuve est le centre de la vie d'une peuplade, non pas son terme.

Cela va de soi quand il en forme la route médiane, comme la Seine pour les Parisiens, la Charente pour les Santons, la Moselle pour les Trévires, l'Allier pour les Arvernes. Mais cela est également vrai quand la cité prend le fleuve, si je peux dire, de loin et de biais, et qu'elle le rencontre en dehors de la masse principale de son territoire: par exemple les Éduens (Morvan) sur la Loire à Nevers 88, les Volques (Languedoc) sur le Rhône à Beaucaire 89, les Allobroges (Dauphiné) sur ce même Rhône près de Genève 90. Ces points sont tout à l'extrémité du domaine de ces peuplades: et cependant, même là, il leur a fallu avoir les deux rives du fleuve. Ils possèdent, sur le bord ultérieur, une bande de domaines qui, si étroite qu'elle soit, leur assure la tranquille jouissance de ce bord. Et, de cette façon, dans la section fluviale qu'elle détient, la cité peut à son aise embarquer et débarquer ses marchandises et ses soldats, percevoir ses droits, s'assurer les deux attaches ou les deux têtes des gués, des ponts et des passages, et surveiller les montées et les descentes 91.

Toutes ces combinaisons de tribus et de pays que nous avons appelées des peuplades ou des cités furent donc les produits d'intérêts commerciaux et militaires nés sur le réseau de nos routes. Elles sont des sociétés d'échanges, d'initiative commune, de protection mutuelle, de solidarité matérielle et morale.

Aussi, et surtout dans la Celtique, le territoire d'une cité s'est souvent trouvé correspondre à une grande région naturelle. Car les intérêts varient avec la nature du pays et la direction de ses eaux; les peuplades, à moins d'ambition maladroite, ne s'étendaient pas au delà de certaines limites indiquées par le sol luimême. Les Volques ne sortirent pas des plaines du Languedoc et des montagnes qui les encadrent; les Santons ne dépassèrent pas au nord les grands marais de la Sèvre, cette fin septentrionale des terres de bonne culture, de celles qu'arrosaient les méandres de la Charente et de ses affluents; les Cadurques des terrasses du Quercy évitèrent à la fois la vallée trop basse de la Garonne et les gorges du Cantal; les Rèmes de la Champagne ne s'aventurèrent pas dans la grande forêt du Nord. Il y eut une sorte d'adaptation entre peuplades et régions. Aujourd'hui encore, sur certaines grandes voies de la France, l'aspect du pays change précisément à l'endroit où se trouvait une limite de cité gauloise. Quand, sur la route d'Orléans à Paris, on quitte les éternels et maussades champs de blé de la Beauce

⁸⁸ César, VII, 55.

⁸⁹ Tite-Live, XXI, 26, 6.

⁹⁰ César, I, 11, 5.

⁹¹ Strabon, IV, 3, 2.

pour les vallons découpés et gracieux du bassin d'Étampes, on passe en même temps de la cité des Carnutes dans celle des Parisiens 92. De Lorient à Bayonne, le long de la voie ferrée, la nature présente tour à tour les landes grisâtres du Morbihan, bordant une mer semée d'îles, les molles ondulations du Nantais, les terres basses de la Vendée, coupées de mille canaux, le sol en travail de la Saintonge, verdi par les arbres et les prés, puis la plaine des vignobles girondins, largement ouverte par ses grands fleuves, et enfin, tout de suite après Bordeaux, les pinèdes interminables, reposant sur leurs tapis de fougères et de bruyères : à chacun de ces spectacles l'historien peut attacher le nom d'un peuple, Vénètes d'Armorique, Nantais, Pictons de Vendée, Santons, Bituriges de Bordeaux et Aquitains des Landes. À Eygurande, sur la voie de Clermont à Bordeaux, on quitte l'Auvergne, puissante et variée, verte et limpide, pour les plateaux plus tristes du Limousin: Eygurande était la borne entre les Arvernes et les Lémoviques 93. Au nord des Alpines, ce sont des terres constamment irriguées, riches en fruits, et en fleurs, le jardin de Saint-Rémy et le verger de Vaucluse; au midi, ce sont les pierrailles de la Crau et les nudités des dernières Alpes : les Alpines séparaient autrefois Cavares du Comtat et Salyens de la Provence 94.

C'est pour cela que les citoyens d'une même peuplade, Arvernes ou Lémoviques, Santons ou Carnutes, ont pu prendre des habitudes communes, acquérir un tempérament propre, se constituer entre eux une sorte de parenté physique et morale qui ne s'est pas encore effacée chez leurs derniers descendants. C'est aussi pour cela que les territoires de ces nations ont en majorité survécu à la liberté de la Gaule et au monde antique. On les retrouve, sans de notables changements, dans les subdivisions religieuses et civiles de la France médiévale. Sans doute, quelques cités trop étendues, produits artificiels d'une ambition tenace, ont été morcelées d'assez bonne heure, se sont décomposées au profit des régions naturelles qui les formaient: ce fut le cas de la nation des Éduens, d'où sont sortis Nivernais, Charolais, Avalois, Auxois, Autunois et Bourgogne. Mais ce fait est presque unique 95: la plupart des autres cités ont conservé, sous le nom de diocèse ou de province, une existence profonde. Les Arvernes sont devenus l'Auvergne, les

⁹² La dernière localité méridionale du diocèse de Paris était Arpajon (Chastres, *Castrum*): Étampes même paraît avoir appartenu aux Sénons.

⁹³ Le mot vient de *Icoranda*. C'est du reste aujourd'hui la limite entre Corrèze et Puy-de-Dôme, comma autrefois entre les seigneuries limousines (vicomté de Ventadour) et le comté d'Auvergne.

⁹⁴ Bien que Ptolémée place Saint-Rémy chez les Salyens (II, 10, 8), je suis convaincu que les Cavares d'Avignon allaient jusque-là (*C. I. L.*, XII, 1029), tout comme y arriva le diocèse de cette ville.

⁹⁵ L'État bourguignon, au xve s., reconstituera l'empire et les ambitions des Éduens.

Bituriges le Berry, les Lémoviques le Limousin, et ainsi pour bien d'autres. Les Volques, après avoir été morcelés en six ou huit cités par les Romains, se retrouvèrent en unité géographique sous le nom de Languedoc. Certaines frontières dialectales ne sont autres que d'anciennes limites de cités. Et même, quand la Révolution supprima, découpa ou refit les provinces et les diocèses, elle ne put pas cependant abolir tous les vestiges de ces unions territoriales vieilles de deux millénaires. Plus d'un département fut à peine autre chose qu'une cité gauloise celui de la Dordogne répond aux Pétrocores, la Lozère aux Gabales, le Lot-et-Garonne aux Nitiobroges, l'Indre-et-Loire aux Turons. Les trois départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne sont le démembrement de la cité des Pictons; ceux des deux Charentes viennent de la cité des Santons. Aujourd'hui encore, à la limite de deux départements, on retrouve parfois ces landes, ces forêts ou ces marécages qui séparaient jadis deux peuplades gauloises. Quand le chemin de fer nous amène vers le sud au delà de Saintes et de Pons, on traverse, aux abords des stations de Montendre et de Saint-Mariens, des terres tristes et incultes, couvertes de pins, de joncs épineux, de bruyères et de fougères, sans hommes et. sans maisons: c'est la solitude qui, jadis, protégeait au midi la terre des Santons, au nord celle des Bituriges Vivisques, et ce désert fait maintenant, l'espace de quinze lieues 96, la limite entre la Charente-Inférieure et la Gironde, héritières de ces vieux territoires. Tout cela s'explique aisément. Lorsqu'on a créé les départements en 1789, on a voulu d'ordinaire unir les pays qui avaient des intérêts communs, grouper les populations qui vivaient sur les mêmes routes, leur donner un centre d'accès facile; on a voulu constituer des régions administratives dont tous les éléments, hommes et produits, fussent solidaires les uns des autres: on s'inspira donc des mêmes principes, ou plutôt on reconnut et on accepta les mêmes faits qui, vingt siècles auparavant, avaient rapproché les tribus en cités; et par la force des choses, les frontières de quelques-unes de ces cités servirent au nouveau régime. L'instinct avait guidé nos ancêtres gaulois aussi sûrement que la raison des législateurs modernes.

VI. — DES NOMS DE PEUPLADES

Toutes ces peuplades avaient leur nom, auquel elles tenaient fort ⁹⁷, et qui, comme on vient de le voir, s'est souvent perpétué dans le nom de nos provinces et de leurs habitants.

⁹⁶ De la Gironde à la Dronne. C'est en réalité le prolongement de la Double vers l'ouest.

Ocla résulte très nettement de l'antiquité et de la persistance de ces noms; cf. Tite-Live, V, 34, 1 et 5; César, I, 13, 3 et 4; 14, 6.

Si nous connaissions assez la langue des Gaulois pour retrouver l'étymologie de ces noms, ils nous fourniraient de précieux renseignements sur l'origine et le caractère primitif de ces nations. Par malheur, notre ignorance presque absolue de cette langue ne nous permet, sur ce point, que des conjectures.

Quelques-uns de ces noms doivent être antérieurs à la fondation de la cité, et désigner la tribu ou le groupe d'hommes qui, imposant sa volonté à des tribus voisines, aura réussi à les unir en peuplade. — Tel fut le cas des cités qui, formées au profit des bandes ou des familles de l'invasion celtique, ont pris l'appellation chère aux conquérants et apportée avec leur victoire et leurs armes. Il faut ranger sans doute dans cette classe les plus anciennes peuplades: Bituriges, Arvernes, Lingons, Sénons, Aulerques, Éduens, Carnutes, Boïens, Volques, et autres nations centrales constituées par le premier ban des Gaulois: et quelques-uns de ces vieux mots sont venus, je crois, de la lointaine patrie des envahisseurs. — Tel fut aussi le cas de certaines fédérations de date postérieure sur lesquelles se fixa le nom de la tribu la plus riche ou la plus forte: des dix tribus celtoligures de la Provence, la plus ancienne et sans doute la plus importante était la tribu ligure des Salyens (Arles?): elle finit par désigner l'État tout entier.

D'autres de ces noms ethniques furent trouvés, semble-t-il, au moment même de l'organisation de la peuplade: c'étaient des vocables d'alliance ou de guerre, choisis d'un commun accord par les tribus associées, le signe nouveau de leur existence nouvelle. — Les quatre tribus du Périgord, les trois tribus du pays de Gap prirent les noms de Pétrocores ou de Tricores 98, c'est-à-dire des «Quatre», des «Trois Étendards»: de tels titres de cités étaient la définition même de la concorde; ils signifiaient la société militaire créée par les tribus, rapprochées sous les emblèmes de leurs enseignes. — Parfois le nom avait pour origine, non pas la nature de la peuplade, mais sa situation géographique: les Séquanes portaient un nom de rivière, peut-être l'ancienne appellation du Doubs 99.

Tous ces noms de peuples signifiaient en effet quelque chose. Quelquesuns rappelaient le souvenir d'un ancêtre illustre, du fondateur ou du premier conducteur de la nation. D'autres vocables, noms ou épithètes, se rattachaient à un épisode de leur histoire: les Bituriges du Berry étaient surnommés «Cubes», ceux qui sont «solidement installés», et ils s'opposaient ainsi à leur colonie de

Petrocorii, plus souvent que Petrucorii, cf. Holder, II, c. 978 et suiv.; C. I. L., XIII, p. 122; petru- ou petro- = « quatre ». Tricorii, cf. Holder, II, c. 1950; tri- = « trois ». Cf., chez Pline, IV, 108, Quattuorsignani, Sexsignani. On traduit ordinairement –corii par « armée ».

⁹⁹ Cf. Sequana, la Seine; Σηκόανος, l'Arc; Sauconna (Sagona), la Saône. On a supposé que les Séquanes avaient occupé jadis la région de la Seine, d'où leur nom. J'en doute fort, les Sénons de la Seine paraissent un peuple fort anciennement établi.

la Gironde, les Bituriges «Vivisques », autrement dit «les Guis », qui poussaient, comme le gui, sur un sol étranger. Chez d'autres peuples, le nom évoquait quelque singularité d'armement ou de costume, quelque emblème pris comme marque de ralliement: le mot de Carnutes rappelle celui de *carnyx*, la «trompette de guerre»; les Pictons ne seraient-ils pas «Ceux qui peignent» leurs armes? Certaines appellations, enfin, ont pu être de simples titres honorifiques, de ces épithètes de bravoure ou de mérite dont l'orgueil des peuples naissants aime à se parer: «les Forts», «les Sangliers», «les Ardents», «les Grands», «les Anciens».

Déjà, par le choix d'un nom et par l'importance qu'elles lui donnaient, les cités indiquaient qu'elles voulaient prendre chacune une physionomie propre, et sa marque distinctive. Le nom, si je peux dire, appelait le sentiment. De nouvelles pensées, de nouvelles formes de vie et d'action, de courage et de travail, pouvaient naître de cette communion constante sous un seul mot. Chacune de ces cités était un principe, de patriotisme plus large le monde gaulois présentait, avec elles, un double élément d'unité et de variété.

CHAPITRE II: INSTITUTIONS POLITIQUES

I. Institutions politiques de la tribu — II. Lutte entre les régimes de la CITÉ ET DE LA TRIBU — III. LA ROYAUTÉ DE LA CITÉ — IV. LA MAGISTRATURE — V. Les sénateurs — VI. Le peuple — VII. L'administration — VIII. CHEFS-LIEUX OU CAPITALES.

I. — Institutions politiques de la tribu

Même groupées en peuplades, les tribus conservaient une certaine autonomie : à aucune époque de sa vie, et sous n'importe laquelle de ses formes, la société gauloise n'accepta jamais sans condition et sans regret des devoirs d'obéissance.

La tribu avait toujours ses institutions propres. Mais elles nous sont à peu près inconnues. Ce que nous savons de l'histoire de la Gaule n'est qu'un récit d'évènements militaires: or, en temps de combat, les tribus décidaient et agissaient rarement par elles-mêmes, la peuplade seule paraissait, car sa principale mission, comme celle des ligues du nom latin ou du nom samnite, était de faire des alliances d'étendards pour la marche et la bataille 100.

Mais même sur les sentiers et les champs de lutte, la tribu se mouvait encore avec une liberté réelle au milieu de ses confédérés. Lorsque les Helvètes, en 58, quittèrent les vallées de la Suisse, leurs quatre tribus marchaient séparées les unes des autres, et César a pu les attaquer isolément. La tribu celtique a ses enseignes, ses hommes campent et combattent ensemble, elle constitue, dans une armée, l'unité de combat 101.

Ces antiques groupements humains, consacrés par des siècles d'existence commune, ne perdaient pas leurs sentiments d'amour-propre et les souvenirs de leur histoire. On racontait que les Insubres de Milan étaient une phratrie détachée de la tribu éduenne de ce nom 102; les maîtres de Novare en Italie passaient pour être des émigrants de la tribu des Vertacomacores, qui faisait partie de la peuplade des Voconces 103. Il est possible que ces récits fussent mensongers. Mais

¹⁰⁰ Cf., en Germanie, César, VI, 23, 4 et 5.

¹⁰¹ César, I, 12, 4-7; I, 27, 4; 4VII, 64, 6.

¹⁰² Tite-Live, V, 34, 6.

¹⁰³ Pline, III, 124: Novaria ex Vertacomacoris [var. Vertamo-, Vertama] Vocontiorum hodieque

ils montrent que la tribu, même incorporée dans une nation, y conservait ses traditions ou ses légendes.

Elle demeurait un organisme politique, religieux, économique. Un lieu de refuge principal, d'ordinaire au milieu de son domaine, offrait à ses familles, en cas de danger, la protection de sa hauteur et de ses remparts: Alésia, avant de servir de citadelle à la Gaule confédérée, fut l'abri central de la petite tribu de l'Auxois, les Mandubiens 104. Le « pays » conservait toujours son grand marché 105 et son sanctuaire commun situés sans doute l'un près de l'autre et souvent tous deux, j'imagine, dans l'enceinte de la forteresse principale, qui devenait ainsi une sorte de capitale de la tribu: les mêmes jours devaient appeler aux mêmes endroits tous les habitants, et pour la fête et pour la foire 106. Senlis, étalant son aire aplanie sur la colline que borde la Nonette et qu'encadrent les terres cultivées, s'offrait à la tribu des Silvanectes comme un forum et un temple, au centre de ses domaines, à une journée de marche au plus des points extrêmes du pays: c'était là que les forestiers et les paysans se donnaient rendez-vous aux heures de trafic et de prières solennelles 107. Et tous les marchés de tribus devaient ressembler à celui-là.

La tribu, enfin, garda ses chefs. Au temps d'Hannibal, la royauté, sans doute héréditaire, était dans le Midi la forme naturelle de son gouvernement. On la signale chez les Salyens des environs de Marseille, nous la soupçonnons chez les Allobroges du Dauphiné ¹⁰⁸: chaque tribu doit avoir son « petit roi », *regulus*, comme disaient les Latins ¹⁰⁹. Cent cinquante ans plus tard, il n'est plus question de ces roitelets dans la Celtique propre; la force des chefs de la cité y est devenue assez grande pour mettre fin à ces dynasties locales ¹¹⁰. Mais les tribus n'en ont

pago (Vercors?).

¹⁰⁴ César, VII, 68, 1. De même chez les Aduatiques, simple tribu gallo-germaine, je crois, II, 29, 2; chez les Soliates, Aquitains, III, 21, 2. CF. VI, 3, 4.

¹⁰⁵ Je pense aux localités portant des noms en *-magus* (= « *forum* ») qui ne sont pas centres de cités: *Carantomagus* (Table de Peutinger, I, B, 2) chez les Rutènes; *Vindomagus* (Ptol., II, 10, 6), Le Vigan chez les Volques Arécomiques; *Argantomagus* (Holder, I, c. 207-8), Argenton chez les Bituriges; etc.

¹⁰⁶ Notez le rôle religieux d'Alésia (*C.I.L.*, XIII, p. 442); de Nizy-le-Comte (*id.*, 3450); de Soulosse (*id.*, p. 711-2).

¹⁰⁷ Augustomagus (C.I.L., XIII, p. 643). Le pays de Senlis dépend sans doute, au temps de César, des Suessions.

Salyens: Appien, *Celtica*, 12, cela vers 122. Allobroges: Polybe, III, 50, 2 et 3; cf. Tite-Live, XXI, 31, 7 (*principes*).

Justin, XLIII, 5, 5. Autres textes à rapporter à des royautés de tribus de la Narbonnaise au second et au premier siècle avant l'ère chrétienne: Diodore,XXXIV-V, 36; Cab. Des Méd., 2406—28. Autres *reguli* en 214, T.-L., XXIV, 42, 8.

Luttes semblables, en Attique, entre la royauté de la cité et les royautés de bourgades; cf.

pas moins leurs chefs à elles, que César appelle du mot très vague de « princes », *principes*, magistrats électifs plutôt que souverains héréditaires. Toutefois, chez les Belges et les Gaulois du Nord, où la société politique présente des formes plus arriérées, les petites royautés cantonales sont encore vivaces: les Éburons obéissaient à deux rois, conducteurs chacun de sa tribu, Catuvole et le célèbre Ambiorix ¹¹¹. Cachés et morcelés par leurs forêts, ces Éburons, d'ailleurs à demi germains, avaient peine à se faire à la vie régulière d'une nation.

II. — Lutte entre les régimes de la Cité et de la Tribu

Cette liberté d'allure, cet esprit de corps de la tribu et de ses guerriers, mettaient dans la vie de la peuplade un principe de discorde et de faiblesse. Chez les Helvètes, à l'époque de l'invasion cimbrique, la tribu des Tigurins¹¹² se sépara de ses confédérés pour émigrer la première, et ne réussit en définitive qu'à se faire écharper 113. Dans le nord de la Gaule, les Morins ne surent jamais s'entendre pour ou contre César: une portion des tribus l'accueillit, l'autre lui refusa l'hommage 114. Il n'est point rare, dans l'histoire militaire de la Gaule celtique, de constater que les habitants d'une nation, si ancienne qu'elle soit, ne sont point unanimes. On verra combien d'Arvernes furent hostiles à Vercingétorix 115, et on a vu la différence d'accueil qu'Hannibal reçut chez les Volques et les Allobroges, caressé par une partie du peuple, et assailli ou menacé par l'autre 116. Les rois de ces peuplades n'avaient évidemment, sur les chefs de leurs tribus, qu'une autorité fort discutée: tant que les Carthaginois furent accompagnés par le roi des Allobroges, les roitelets ne bougèrent pas, mais il fallut sa présence pour leur imposer le calme: le roi de la nation n'était obéi, en dehors de sa tribu propre, que parce qu'il était le plus fort et quand on le voyait 117.

Cette absence de concorde doit s'expliquer, le plus souvent, par de vieilles rivalités entre les tribus d'une peuplade. Le régime de l'alliance était chose trop nouvelle, pour avoir effacé ou étouffé les habitudes de l'isolement, les rivalités d'intérêts et les jalousies de voisinage les hautes et les basses terres ne s'accorde-

Fustel de Coulanges, La Cité antique, I, IV, ch. 3 § 3.

¹¹¹ V, 24, 4; VI, 31, 5: tribu ou demi-tribu ou phratrie (rex dimidiæ partis Eburonum).

¹¹² Tite-Live, *Epit.*, 65; César, I, 12, 47; Strabon, VII, 2, 2; *C. I. L.*, XIII, 5076.

¹¹³ Florus, I, 38 (III, 3), 18. De même en 58, César I, 12.

¹¹⁴ César, IV, 22, 5.

VII, 4, 2; VIII, 44, 3. De même chez les Pictons, VIII, 26, 1: Pars quadam civitatis... defecisset.

¹¹⁶ Tite-Live, XXI, 26, 6-7 et 31, 7-9; Pol., III, de 49, 10 à 50, 3.

¹¹⁷ Polybe, III, 50, 1-3.

ront jamais éternellement ¹¹⁸. Les différents éléments dont la cité se composait tendaient parfois à se désagréger.

D'autant plus que toutes les tribus d'une même nation n'étaient sans doute pas égales en droit. Dans plus d'un cas, la cité a été maintenue de force, par la subordination de tribus plus faibles à des tribus plus puissantes. Si une peuplade, au cours d'une guerre heureuse, s'adjoignait une tribu voisine, il est évident qu'elle ne l'admettait pas de suite à partager les avantages des anciens membres de l'État ¹¹⁹. — Cependant, à cet égard, les peuples gaulois furent d'une complaisance plus grande que les cités des Grecs et des Latins, toujours jalouses de leur intégrité, et avares de générosités politiques: la naturalisation, même d'une tribu entière, s'accordait quelquefois très vite. En 58, une tribu boïenne, vaincue par César, fut établie par les Éduens dans leurs terres d'entre Loire et Allier: moins de dix ans après, elle obtenait tous les droits du peuple éduen, et était incorporée à lui à titre de membre souverain ¹²⁰. Et c'est en partie cette facilité des Gaulois à l'amitié politique qui explique l'entente rapide entre des troupes celtiques et des tribus ligures.

Cela n'empêchait pas les dissensions intestines et les guerres civiles. Elles ont parfois disloqué ces organismes trop jeunes qu'étaient les cités. Des tribus ou demi-tribus partaient pour chercher fortune au loin ¹²¹. Sur place même, il arrivait que la nation se dédoublât parfois, et que ses différents corps se groupassent en fédérations nouvelles. Des Volques du Languedoc il se forma deux cités voisines, celle des Volques Arécomiques du côté du Rhône, celle des Volques Tectosages du côté de la Garonne ¹²². Les Aulerques, qui se développaient autour des collines du Maine, se morcelèrent en trois peuples ¹²³, ayant chacun ses rivières, Éburoviques (Eure et Orne), Diablintes (Mayenne), Cénomans (Sarthe), tandis qu'une quatrième bande allait vivre au loin dans la vassalité des Éduens ¹²⁴. Les tribus des abords de Lutèce, après avoir formé une seule cité avec les Sénons, leurs voisins

¹¹⁸ Cf., chez les Salasses, Strabon, IV, 6, 7.

¹¹⁹ César, I, 28, 5. Il a pu y avoir une hiérarchie entre les *pagi* d'une même cité.

¹²⁰ César, I, 28, 5.

¹²¹ Tite-Live, V, 34, 9; Pline, III, 124.

La séparation des deux cités et la création de leur nom particulier doit se placer après 218, puisque les historiens d'Hannibal ne connaissent que les Volques (Tite-Live, XXI, 26, 6: *Volcarum, gentis valida*). Elle doit être antérieure à 106-105, puisque, en ce temps-là, les Volques de Toulouse sont toujours appelés les Tectosages (Strabon, IV, 1, 13; Justin, XXXII, 3, 9). L'analogie de ce dernier nom et de celui des Tectosages de Galatie est, semble-t-il, une simple rencontre, venue de quelque usage ou prétention semblable (*contra*, Strabon, IV, 1, 13).

La séparation est antérieure à 56 (César, III, 17, 3).

Mentionnés seulement par César et comme clients des Éduens (VII, 75, 2): d'après le contexte, il semble qu'il faille les chercher entre les montagnes et le Rhône.

en amont du fleuve, finirent par se séparer d'eux et par constituer une petite nation indépendante, sous le nom de Parisiens ¹²⁵. — Après tout, les réseaux et confluents des rivières parisiennes, avec les richesses qu'ils apportaient, la force stratégique qu'ils donnaient, étaient faits pour servir de cadre et de demeure à une nation distincte, capable de s'enrichir et de se défendre. Les carrefours de l'Île-de-France pouvaient vivre à part du carrefour sénon que forment l'Yonne et la Seine. Dans la plupart de ces cas, en effet, les nouvelles cités étaient aussi légitimes, aussi bien faites que les anciennes elles répondaient à d'autres divisions naturelles, à des intérêts matériels également sensibles. Aussi, en dépit des causes d'inconstance, les nations parvenaient, après d'inévitables tâtonnements, à se donner des institutions permanentes et à accepter des chefs communs.

III. — LA ROYAUTÉ DE LA CITÉ

C'est par la monarchie que le gouvernement de ces peuplades a débuté. Le plus ancien chef légendaire de la Celtique, Ambigat, était roi des Bituriges (450?) 126; le plus ancien chef connu de cité gauloise, Brancus, était roi des Allobroges (218) 127. Et ce titre, ou plutôt sa traduction latine ou grecque, se retrouve chez presque toutes les grandes nations gauloises. Il y eut des rois chez les Arvernes, les Carnutes, les Nitiobroges, qui étaient des Celtes, chez les Suessions, qui étaient des Belges, chez les Séquanes du Doubs et les Salyens de Provence 128. Ce nom signifiait le pouvoir de commander: tous ces rois ont été des chefs de guerre et des conducteurs de peuples. Il impliquait sans doute aussi quelque caractère religieux, car il était héréditaire, et réservé par suite aux membres d'une famille consacrée 129. Mais les règles de la succession étaient parfois si peu établies, qu'il fallait laisser les armes ou un arbitre décider entre deux frères 130.

¹²⁵ César, VI, 3, 5; la séparation a dû se produire entre 100 et 53.

¹²⁶ Tite-Live, V, 34, 1.

¹²⁷ Tite-Live, XXI, 31, 6; Polybe, III, 49, 8-10.

Arvernes: Bituit, fils de Luern, en 121 (Tite-Live, *Epit.*, 61; Strabon, IV, 2, 3; etc.); Salyens: Teutomalius vers 122 (Tite-Live, *Ep.*, 61); Carnutes: avant 58, les ancêtres de Tasget (César, V, 25, 1); Nitiobroges: Teutomat en 52 (VII, 31, 5); Séquanes: le père de Castic avant 58 (I, 3, 4); Sénons: vers 58, Moritasg, et ses ancêtres avant 58 (V, 54, 2); Suessions: Galba en 57, et, avant lui, Diviciac (II, 4, 7).

Voyez la succession, chez les Arvernes, de Luern (qui, à la vérité, n'est jamais qualifié de roi, Strabon, IV, 2, 3; Athénée, IV, 37), Bituit, Congenat (que le sénat romain n'eût pas gardé s'il n'avait appartenu à une famille consacrée, Tite-Live, *Ep.*, 61); familles royales chez les Sénons (V, 54, 2), chez les Carnutes (V, 25, 1); sans doute aussi chez les Allobroges (n.2), chez les Trévires (Tacite, *Hist.*, IV, 55).

¹³⁰ Tite-Live, XXI, 31, 6; Polybe, III, 49, 8-10.

Cette espèce de royauté, à demi sacerdotale et à demi guerrière, vestige de temps très anciens, disparut peu à peu de la Gaule à l'époque de Marius et de Cicéron: la monarchie avait pris fin, en maint endroit, aux abords de l'an 100. Le type d'Ambigat, du souverain patriarche, prêtre et roi, à la famille bénie des dieux ¹³¹, n'est plus, sur le continent celtique, qu'une figure de légende. Il faut aller dans les parages les plus lointains du monde gaulois pour trouver une monarchie de ce genre: en Galatie par exemple, où le roi Déjotarus, chef de guerre et de prière tout ensemble, est l'homme de son pays qui sait le mieux interpréter la volonté du ciel ¹³²; ou encore dans l'île de Bretagne, où les rois, fils de rois, vont au combat, parlent au peuple, sacrifient et supplicient, et sont les arbitres tout-puissants des divinités nationales ¹³³. En Gaule, au contraire, les rois héréditaires font de plus en plus place à des magistrats électifs: des révolutions semblables à celles qui renversèrent ou expulsèrent les Tarquins ou les Codrides se produisirent dans la plupart des cités. Elles se transformèrent, comme disaient les Grecs, en «aristocraties» ¹³⁴.

Aucun texte ne nous apprend les causes de ces révolutions. Mais on les devine aisément: la royauté fut supprimée pour les mêmes raisons qu'à Rome ou à Athènes, parce qu'elle donnait à un seul trop de pouvoirs, et qu'il fut tenté de les exercer tous. La noblesse qui entourait les rois craignit d'avoir à leur obéir toujours. Elle ramena les lignées royales dans le rang des autres familles nobles 135.

Ce mouvement ne fut ni général ni uniforme. En 58, il y avait encore des rois, et sans aucun doute de souche royale, chez les Nitiobroges de l'Agenais, chez les Suessions, et dans les petites peuplades de la Belgique limitrophes de la Germanie ¹³⁶. L'institution monarchique était plus tenace dans ces régions extrêmes du pays, où les progrès politiques pénétraient lentement ¹³⁷.

Dans le reste de la Gaule, et en particulier dans la Celtique propre, elle s'effaça complètement, au second siècle, devant le régime nouveau de la magistrature,

¹³¹ Tite-Live, V, 34.

¹³² Contemporain de César et de Cicéron; Cic., *De divinatione*, I, 15, 26 et 27; II, 8, 20; 36, 76 et 79; cf. Holder, I, c. 1250 et s.

¹³³ Sous néron: Dion Cassius, LXII, 2-6.

¹³⁴ Strabon, IV, 4, 3.

¹³⁵ Car ces familles ne paraissent pas avoir été ni proscrites, ni privées de leurs honneurs (Tacite, *Hist.*, IV, 55; César, I, 3, 4; V, 25, 1).

¹³⁶ César, VII, 31, 5; 46, 5 (Nitiobroges); chez les Sénons, le changement dut se faire vers ou avant 58 (V, 54, 2); II, 4, 7 (Suessions); VI, 31, 5 (Éburons).

Le régime de la royauté paraît dominant dans l'île de Bretagne (César, V, 21, 1; 22, 1; rois de tribus?).

ou, comme dit César, du « principat » ¹³⁸. Les Arvernes renoncèrent à leur famille royale vers 121 ¹³⁹. Il est probable que la cité des Éduens se déshabitua, plus tôt encore de la monarchie : car elle paraît celle des grandes nations de la Gaule à laquelle la royauté est le plus antipathique, et qui a pris contre la tyrannie les plus minutieuses dispositions ¹⁴⁰.

IV. — LA MAGISTRATURE

Toutes les cités de la Gaule celtique et quelques-unes des plus importantes de la Gaule belgique étaient commandées, lors de l'arrivée de César, par des chefs suprêmes, dont il traduit le titre par *magistratus* ou principes¹⁴¹, εγεμόηες, disaient les Grecs¹⁴².

Les institutions politiques, dans ce système, devaient varier de cité à cité. Il n'est pas improbable que chez quelques-unes, la direction des affaires appartînt simplement au conseil des chefs des tribus fédérées ¹⁴³. D'autres, en bien plus grand nombre, avaient à leur tête un magistrat supérieur, nommé pour un an, héritier temporaire du roi déchu ¹⁴⁴.

Mais cette double autorité confiée à une seule personne parut presque aussi dangereuse que l'antique royauté. Plus d'un peuple a préféré obéir à deux magistrats, un chef civil et un commandant militaire ¹⁴⁵. Chez les Rèmes, les Trévires, les Lémoviques, le principe de cette séparation devait être, en temps ordinaire, aussi nettement posé que lorsque Athènes distinguait ses archontes et ses stratèges, et la Rome de Sylla ses consuls et ses proconsuls. Il est vrai que si le principe était établi, on avait, quand il le fallait, un moyen de le tourner: on choisissait le magistrat en exercice pour lui confier une partie ou la totalité même de l'armée ¹⁴⁶.

¹³⁸ César, I, 3, 5; V, 3, 2.

¹³⁹ Tite-Live, Epitome, 61: probablement par suite de l'intervention des Romains.

¹⁴⁰ César, VII, 33, 3.

Principatus pour désigner la fonction: César, I, 3, 5 (Éduens); V, 3, 2 (Trévires). Magistratus: I, 16, 5; I, 19, 1 (Éduens); VI, 20, 2 et 3 (en général); VII, 32-33 (Éduens). Princeps civitatis, VII, 65, 2 (Helviens); Hirtius? VIII, 12, 4 (Rèmes). La synonymie, dans ces cas, de magistratus et de principatus, princeps, me paraît résulter de la comparaison des textes relatifs aux Trévires: V, 3, 2; VI, 8, 9.

¹⁴² Strabon, IV, 4, 3.

¹⁴³ Peut-être les Morins et les Ménapes, c'est-à-dire les peuples de l'extrême Nord, chez lesquels César ne mentionne jamais de chef unique.

Strabon, IV, 4, 3, en général. Summus magistratus chez les Éduens, César, I, 16, 5; VII, 33, 2.
 Strabon, IV, 4, 3.

¹⁴⁶ C'est ainsi que j'interprète dux et princeps Lemovicum (VII, 88, 4); principe civitatis, præfecto equitum chez les Rèmes (VII, 12, 4); principatus atque imperium chez les Trévires (VI, 8, 9):

Ces nations celtiques ont été plus sages et plus expertes en matière politique que nous ne le croyons. — Les Éduens avaient des lois précises et habiles ¹⁴⁷, où Polybe aurait pu trouver d'aussi bonnes choses que dans les lois romaines.

Le peuple des Éduens obéissait, en temps de paix, à un magistrat unique, annuel et électif, que les Celtes appelaient le « vergobret » 148 : il ressemblait fort au dictateur ou au consul des temps primitifs; car il avait en lui, sauf le titre et la durée, toute l'autorité royale. C'était un juge souverain, ayant droit de vie et de mort. Sa puissance risquait d'autant plus de devenir dangereuse, qu'on n'hésitait pas à appeler à ce poste souverain des jeunes gens, hardis et ambitieux. Mais des précautions nombreuses étaient prises contre le vergobret: sa magistrature ne durait qu'un an; il ne pouvait franchir les frontières de la cité; il ne paraissait pas à la tête des armées, si ce n'est après être sorti de charge 149: s'il leur donnait des ordres, c'était de loin, comme un ministre de la guerre qui ne combattrait pas 150, et son autorité était déléguée, lors des campagnes, à un ou plusieurs commandants militaires, préfets des fantassins ou des cavaliers 151. Il lui était donc malaisé de devenir conquérant ou usurpateur; sa présence continue dans la cité était une garantie de double sécurité pour son peuple il le gardait et il était gardé par lui. Les Éduens partageaient avec toutes les cités gréco-romaines la peur du coup d'État et le soupçon de la tyrannie 152.

Aussi l'élection de ce magistrat était-elle entourée de formalités nombreuses. Elle avait lieu au printemps (mai?) ¹⁵³, à un moment fixé, dans un endroit consacré. La transmission des pouvoirs se faisait avec un rituel solennel: c'était le magistrat sortant, assisté des chefs de tribus ¹⁵⁴, qui conférait l'autorité au nouvel élu; et à défaut des chefs, c'étaient les prêtres qui, comme l'interroi à Rome, sanctionnaient l'élection ¹⁵⁵.

Les lois éduennes étaient pleines de ces règlements de prudence qui visaient

tout cela, il est vrai, en 53-51, temps de crise décisive et de guerre contre l'étranger.

¹⁴⁷ Ce qui suit, d'après César, I, 16, 5; VII, 32 et 33; 37, 1.

¹⁴⁸ Le nom, attesté par César chez les Éduens (I, 16, 5), se retrouve, au début de l'Empire, chez les Santons (*C. I. L.*, XIII, 1048) et les Lexoviens (Cab. des Méd., Muret, n° 7159-65, *vercobreto*)

¹⁴⁹ Ce fut sans doute le cas de Dumnorix, *princeps* (magistrat) avant 58 (I, 3, 5), et, en 58, commandant de cavalerie (I, 18, 10).

¹⁵⁰ VII, 37, 7.

¹⁵¹ I, 18, 10; VII, 37, 7; 67, 7. Un seul peut-être pour chaque arme; chez les Galates d'Asie, il y a, pour un chef d'armée, deux sous-chefs (Strabon, XII, 5, 1).

¹⁵² César, VII, 33, 2.

¹⁵³ D'après la date des évènements de 52 (VII, 33, 3).

¹⁵⁴ Ce sont les magistratus de VII, 33, 4.

¹⁵⁵ Per sacerdotes... creatus, VII, 33, 4.

les ambitions et les coalitions dangereuses. Il ne devait pas y avoir, dans la cité, deux chefs appartenant à la même famille; le sénat ne pouvait non plus renfermer deux parents ¹⁵⁶. On aperçoit chez ce peuple une législation politique déjà ancienne ¹⁵⁷, œuvre de l'expérience ou d'un ancêtre habile: de toutes les nations de la Gaule, les Éduens étaient la plus avisée, et la plus avancée dans la vie politique. — Mais, chez eux comme ailleurs, la violence des mœurs faisait parfois de terribles brèches aux sages constructions des lois.

V. — Les Sénateurs

Même chez les Éduens, l'autorité du magistrat n'avait pas encore réduit à un rôle subalterne les chefs des tribus ou les chefs de famille. Au-dessous de lui, les antiques autorités humaines conservaient une bonne partie de leur force et de leur prestige. Elles assistaient de leur action et de leurs conseils le pouvoir souverain elles étaient les assises permanentes sur lesquelles il reposait.

Les chefs des tribus étaient des magistrats tout comme le vergobret; ils avaient, chacun dans son district, des droits de police militaire ¹⁵⁸ et peut-être de justice civile ¹⁵⁹. Pour les affaires importantes, déclaration de guerre et négociation d'alliance, le maître de la cité ne pouvait rien sans eux: ils formaient son conseil permanent, ils parurent à César, aussi bien que lui, des « princes de la cité ».

Un autre conseil public était celui que César appelle le « sénat » du peuple 160.

Le sénat participait, lui aussi, à toutes les résolutions qui intéressaient la vie commune. Peut-être fournissait-il au magistrat ses assesseurs lorsqu'il avait à juger des criminels ou des traîtres ¹⁶¹. En tout cas, il décidait souverainement, du moins en principe, de la paix et de la guerre ¹⁶², et, comme la curie de Rome, il semblait, aux yeux des étrangers, l'organe permanent d'une cité gauloise.

Et en fait, c'était le sénat sans doute, les chefs de tribus compris, qui élisait

¹⁵⁶ VII, 33, 3. Cela s'explique mieux encore dans l'hypothèse que les sénateurs étaient les chefs militaires des villages, p. 50.

¹⁵⁷ Antiquitus, VII, 32, 3; Strabon, IV, 4, 3.

¹⁵⁸ César, I, 4, 3.

¹⁵⁹ De là le nom de *magistratus* que leur donne César (I, 4, 3). En temps d'élection, ils interviennent, chez les Éduens, pour présider les comices (VII, 33, 4). Cf., chez les Germains, VI, 22, 2; 23, 5.

¹⁶⁰ Mentionné chez les Éduens (I, 31, 6; VII, 32, 5; 33, 3; 55, 4); Vénètes (III, 16, 4); Éburoviques et Lexoviens (III, 17, 3); Sénons (V, 54, 3); Rèmes (II, 5, 1); Nerviens (II, 28, 2); Bellovaques (VII, 21, 4; 22, 2).

¹⁶¹ Sa participation à le justice semble résulter de V, 54, 2-3.

¹⁶² III, 17, 3.

le magistrat ¹⁶³: l'autorité émanait de lui, il était l'âme et la volonté perpétuelles de ce corps aristocratique de la nation, dont l'apparence seule changeait chaque année ¹⁶⁴.

Mais pour comprendre cette force durable du sénat, ne nous le figurons pas semblable au sénat romain des temps classiques, ne voyons pas en lui une assemblée toujours réunie de conseillers choisis parmi les anciens de la cité, de gens détachés de la vie active et éloignés du contact avec la foule pour se consacrer aux besognes des longues réflexions. Le sénat gaulois, tout au contraire, est moins une chambre délibérante, homogène et constante, que le groupement périodique des chefs de villages 165. Chacun de ses membres était, selon l'apparence, le conducteur d'une centaine d'hommes ou de petites familles, quelque chose comme le «centenier» des anciens Germains. En temps de paix, il les jugeait ou les surveillait dans leur village; en temps de délibération, il représentait leurs intérêts dans le sénat et auprès du magistrat; en temps de guerre, il marchait à la tête de ces cent hommes, combattant et mourant avec eux. Lors des guerres contre César, les six cents sénateurs des Nerviens firent si bien leur devoir de chefs, que trois seulement survécurent 166. Loin de constituer dans leur nation une réserve de conseillers, ils étaient au contraire un état-major actif et responsable de chefs dirigeants.

VI. — LE PEUPLE

Mais cette direction était souvent toute nominale. La masse de la population gauloise abandonnait rarement à ses chefs, magistrats ou sénateurs, l'initiative de la décision: en droit ou en fait, elle intervenait presque en tout, et ces aristocraties savamment ordonnées dégénéraient sans cesse, sous la poussée des vieilles habitudes militaires, en démocraties bruyantes et brutales ¹⁶⁷.

J'entends une démocratie à la manière primitive, c'est-à-dire avec l'exclusion légale d'une classe d'hommes, des mineurs politiques, les plébéiens. Car il y a

¹⁶³ César (VII, 32, 5) semble dire que tout le peuple était admis à l'élection; mais ailleurs il dit *paucis* (VII, 33, 3): les deux fois chez les Éduens. Chez les Allobroges, *senatus principumque sententia* (Tite-Live, XXI, 31, 7).

¹⁶⁴ Il est possible qu'il y eût des rangs dans ce sénat, un *princeps*, des *decemprimi*, et que, chez César, l'expression de *primi* (*primi civitatis*, II, 3, 2) et de *principes* puisse parfois s'appliquer à ces dignitaires.

Je ne présente tout ce qui suit que comme une hypothèse, provoquée: 1° par le rôle militaire actif des sénateurs gaulois; 2° par le rapport du chiffre des sénateurs et du chiffre des soldats nerviens, 600 et 60 000 (César, II, 28, 3).

¹⁶⁶ II, 28, 2. De même chez les Éduens, I, 31, 6.

¹⁶⁷ VII, 32, 5; III, 17, 3.

dans les cités de la Gaule, comme dans celles du monde gréco-romain, une plèbe et un patriciat. Cette plèbe ne compte guère plus, dans la vie publique, que la population servile: en droit, elle ne décide, ne délibère sur rien; elle ne forme pas un corps par elle-même ¹⁶⁸. Asile des misérables qui ont perdu toute liberté politique, c'est une masse inorganique que la noblesse encadre, moule et pétrit à sa guise ¹⁶⁹.

Cette noblesse, sans doute moins nombreuse que la plèbe, est la vraie souveraine des destinées de la Gaule. Elle constitue par excellence le « peuple » des cités (*populus*) ¹⁷⁰: elle est l'expression de leur vie publique et collective, expression trop souvent débordante et tapageuse.

En temps de paix, le peuple des nobles était censé abdiquer devant les magistrats, et n'être plus que les serviteurs de la loi. Ils ne devaient point, je pense, participer à l'élection des magistrats, réservée au sénat ¹⁷¹. Je ne crois pas non plus qu'il y eût des conseils généraux des patriciens: tout au plus étaient-ils convoqués pour recevoir quelques avis, assister au jugement de certains grands coupables et entendre prononcer la condamnation ¹⁷². Mais ils se résignaient malaisément à ce rôle d'auditeurs et de comparses, et leur volonté illégale et tumultueuse dominait souvent les décisions réfléchies du sénat et des chefs. S'agissait-il d'une élection passionnante? Le peuple prenait les armes et se montrait ¹⁷³. Les sénateurs refusaient-ils de déclarer une guerre qui plaisait à la nation? Elle se soulevait et massacrait ses maîtres ¹⁷⁴.

Dès que l'état de guerre était déclaré, alors, et de droit, tout le patriciat intervenait. À l'instant où les magistrats et le sénat avaient décrété la levée en armes, un régime nouveau commençait pour la cité, régime où la décision des chefs était subordonnée au consentement de leur peuple. La nation armée devenait une véritable démocratie ¹⁷⁵. — Elle se rend d'abord, à un jour et à un endroit fixés, pour tenir l' « assemblée en armes ». Ce jour-là, tous les hommes faits doi-

¹⁶⁸ César, VI, 13, 1. Voyez VII, 42, 4; 43, 4; VIII, 7, 6; 21, 4; 22, 2; 7, 4; I, 4, 3; I, 3, 5; I, 17, 1-2; 18, 3; V, 3, 6; VII, 13, 2.

¹⁶⁹ VI, 13, 1 et 2.

¹⁷⁰ VII, 32, 5.

¹⁷¹ Le *divisum populum* ne signifie pas nécessairement que le peuple dût prendre part à l'élection (VII, 22, 5).

¹⁷² I, 4, 3; V, 56, 4 (encore est-ce une assemblée militaire). Tite-Live (XXI, 20, 1 et 7) fait cependant admettre des ambassadeurs *in concilium* (chez les Volques, les Cavares ou les Salyens?), mais il semble que ce fût un *concilium armatum*.

¹⁷³ VII, 32, 5 (Éduens).

¹⁷⁴ III, 17, 3 (Éburoviques et Lexoviens).

¹⁷⁵ Il est du reste impossible de savoir la part laissée à la plèbe dans ces cas de « conseil armé ».

vent se présenter en attirail de guerre: le dernier venu est, à la vue de tous, mis à la torture et tué ¹⁷⁶. Puis s'opère le recensement général, tête par tête, de manière à ce que les généraux et les dieux connaissent exactement le nombre de leurs hommes, et les chiffres sont gravés sur des tablettes 177. Enfin, le chef annonce qu'il y a guerre, donne le nom des ennemis et la route à suivre 178. — Quand il faut choisir le commandant de l'armée, c'est l'assemblée militaire qui est seule compétente : les sénateurs peuvent désigner le magistrat civil, mais la désignation du chef de guerre revient au peuple entier, réuni en costume de bataille ¹⁷⁹. C'est le privilège imprescriptible de tous, les hommes de la nation, de n'obéir qu'au général voulu par eux: de même qu'à Rome les premiers comices universels et populaires, les comices centuriates, avaient été formés de la nation en armes, réunie pour élire son préteur de guerre 180. — Même au cours de la campagne, le chef gaulois était tenu de s'assurer l'adhésion de ses guerriers pour les opérations les plus importantes 181. Ambiorix disait aux Romains: « Mon pouvoir est de telle nature que la foule a autant de droits sur moi que j'en ai sur elle 182. » Ce mot est à coup sûr très vague: mais il signifiait pour le moins que même un roi, en face d'un ennemi, était simplement le premier de ses hommes, et que, s'il les conduisait, il ne les décidait pas.

Ainsi, lorsque l'homme se détachait de sa demeure, qu'il marchait et combattait pour tuer ou mourir, il recouvrait quelques-uns de ses droits naturels, il reprenait une part de sa liberté; on voyait alors reparaître l'anarchie et le tumulte des levées en masse et des marches en commun, souvenirs et héritage des époques lointaines.

VII. — L'ADMINISTRATION

La Gaule cependant s'habituait peu à peu, en dépit des révolutions et des guerres, aux règlements d'une administration déjà compliquée.

¹⁷⁶ Armatum concilium, César, V, 56, 1 et 2.

¹⁷⁷ Supposé d'après les recensements indiqués chez les Helvètes, I, 29, 1.

¹⁷⁸ V, 56, 4. Au surplus, dans ce conseil en armes, on procède aussi à des lectures de sentences (V, 56, 3) ou à des réceptions d'ambassadeurs (au temps d'Hannibal, Tite-Live, XXI, 20, 1-7), et Nicolas de Damas (fr. 105, Stobée, XLIV, 41) dit que les Celtes traitent en armes toutes les affaires de la cité: il serait possible qu'entre l'époque d'Hannibal et celle de César, on ait limité au temps de guerre les conseils en tenue militaire, et cela, pour éviter les querelles sanglantes.

¹⁷⁹ Strabon, IV, 4, 3.

¹⁸⁰ Tite-Live, I, 60, 4; cf. Denys, VII, 59, 3.

¹⁸¹ César, VII, 14 et 15, 1; 15, 5-6; V, 27, 3.

¹⁸² V, 27, 3.

Les limites du territoire des cités étaient connues et fixées ¹⁸³; sur les grandes routes qui reliaient les peuples entre eux, de longues bornes ou des signes visibles et acceptés marquaient les points où elles coupaient des frontières ¹⁸⁴.

À l'entrée de leurs terres, quelques nations possédaient des «villes neuves» garnies de remparts, commandées par un chef de place ¹⁸⁵, colonies ou places fortes d'avant-garde pour annoncer et arrêter l'ennemi. Chez les Bituriges, Noviodunum (près de Neuvy-sur-Barangeon?) couvrait la route d'Orléans et des pays carnutes ¹⁸⁶; chez les Éduens, un autre Noviodunum (Nevers) commandait le passage de la Loire, aux abords de l'État biturige ¹⁸⁷. Peut-être ces postes avancés furent-ils élevés par la nation entière, au nom et pour le compte de toutes ses tribus: c'est ainsi qu'à la limite du Latium, Rome avait jadis été construite comme garde et vigie de la ligue latine, en face du Tibre et des rivaux étrusques.

Des services communs et réguliers fonctionnaient sur le territoire de ces nations. Pour les assurer, le peuple se soumettait à des tributs ou des contributions directes, qui furent souvent considérables: les prêtres, sans être exempts de l'impôt, le payaient à part, et ils en souffraient bien moins que les autres; le poids des charges fiscales pesait sur la plèbe ¹⁸⁸. Et en ces choses, ces peuples que nous croyons barbares n'étaient pas très différents des États les plus policés. Outre les tributs, les hommes étaient astreints à des fournitures en nature, à des corvées ou des obligations personnelles. Les Gaulois n'ignoraient pas non plus le système des taxes indirectes: le long des fleuves et des routes de terre, ils percevaient des droits de passage ou de douane; d'autres taxes d'entrée et de sortie, assez lourdes, étaient établies dans les ports de la Manche sur les objets échangés avec l'île de Bretagne ¹⁸⁹. Sans doute aussi la cité avait ses biens propres, immeubles, mines, carrières, forêts, lais ou vacants ¹⁹⁰. La perception des douanes et des revenus do-

¹⁸³ César ne paraît jamais hésiter sur les *fines* des cités.

Le nom d'* *Icoranda* (* *Ewiranda*?), appliqué à tant de localités frontières, peut signifier « grande borne » (*anda* = « grande? ») ou quelque chose d'approchant. Il n'est pas prouvé que le célèbre *tumulus* antique de Solaise ou *mons Mercurius* sur l'Ozon (Isère), à la limite des Ségusiaves et les Allobroges, ne soit pas antérieur à la conquête romaine (Brouchoud, *Congrès arch.*, 1879, Vienne, XLVI, p. 178-182).

¹⁸⁵ César, II, 6, 4.

¹⁸⁶ César, VII, 12 et 13.

¹⁸⁷ VII, 55. Autres forteresses de frontières: *Bibrax* (Beaurieux?) chez les Rèmes, sur la route de l'Aisne, à la frontière des Suessions (César, II, 6, 1); chez les Cadurques, à la frontière des Lémoviques, si c'est le puy d'Issolu (VIII, 32, 2).

¹⁸⁸ VI, 13, 2 et 14, 1.

¹⁸⁹ Strabon, IV, 3, 3.

¹⁹⁰ Ce sont peut-être les *reliqua vectigalia* de I, 18, 3; les biens des condamnés: V, 56, 3; VII, 43, 2.

maniaux était affermée, en baux de plusieurs années, par les magistrats de la nation: et il faut bien qu'elle ait donné chez les Éduens des bénéfices considérables, puisque les personnages les plus notables se présentaient comme adjudicataires de ces fermages ¹⁹¹.

Nous ne savons à quelles dépenses la peuplade affectait ses revenus: on peut supposer que c'était à la construction de ses édifices publics, de ses routes, de ses ponts et des remparts de ses villes, à la fabrication d'armes, à des approvisionnements militaires, à la location de mercenaires, à l'entretien des otages, au salaire des appariteurs publics ¹⁹².

La cité fut bien une personne morale, une patrie. Ses magistrats ou son sénat la représentaient et la défendaient: c'était en son nom qu'ils connaissaient des crimes commis contre elle, trahison ou conjuration. Ils pouvaient intervenir aussi dans les crimes ou les délits qui atteignaient les dieux et les particuliers. Ces magistrats portaient un costume distinctif, fait d'étoffes teintes et brodées d'or, qui les désignait à l'attention et au respect de tous; ils étaient assistés d'appariteurs armés ou de hérauts; ils disposaient d'une prison publique.

Il faut évidemment se garder de comparer ces peuplades gauloises aux cités ordonnées du monde antique, pleines de défenses et de règlements, à l'Athènes de Solon ou à la Rome des Douze-Tables; mais il serait aussi inexact et plus injuste de ne voir en elles que des groupements de sauvages, n'ayant d'autres règles que la peur et de vagues traditions. Elles étaient sans doute plus incertaines dans leur vie, plus désemparées dans leur travail, que ces villes gréco-romaines disciplinées par des lois écrites et enserrées par des magistratures sévères et des prêtrises tatillonnes: l'homme y marchait plus libre, la formule y parlait moins haut. Mais la plupart d'entre elles possédaient une constitution, écrite ou verbale, qui se transmettait fidèlement d'âge en âge; les éléments d'un État régulier et méthodique, le magistrat, le district de gouvernement, la loi et la coutume, existaient déjà dans la nation gauloise.

La justice était rendue par les magistrats suivant une sage procédure. Un délai de comparution était fixé aux accusés; le jugement était précédé d'enquêtes. Il avait lieu sur une place publique, en vue du peuple ¹⁹³. Chaque crime comportait sa pénalité propre; certaines peines frappaient la personne, et d'autres les biens. On confisquait la fortune des ennemis publics. Les meurtriers de citoyens n'étaient condamnés qu'à l'exil. Le bûcher, le plus souvent avec torture, punissait

¹⁹¹ I, 18, 3.

¹⁹² Toutes choses qui sont signalées en gaule et pouvaient être du ressort de l'État.

¹⁹³ César, I, 4, 1.

l'adultère, les crimes de trahison et de tyrannie, les plus lourdes des fautes militaires; la mort atteignait aussi le vol, le brigandage, le meurtre d'un étranger; la mort encore, et toujours avec torture, le retard à l'assemblée de guerre ou le vol d'un trésor sacré. Ces crimes étaient les plus graves, car ils mettaient en jeu la sûreté ou l'honneur de la cité. On voit que la mort, et surtout par le feu ¹⁹⁴, formait le châtiment le plus fréquent; les moindres peines, presque aussi redoutables, consistaient en des mutilations de diverses sortes, un œil crevé, les oreilles coupées ¹⁹⁵. La prison, semble-t-il, n'était jamais que préventive ¹⁹⁶.

Des règlements très sévères contenaient la fougue habituelle des hommes. Dans les assemblées, toute interruption était sévèrement punie : l'appariteur public avertissait trois fois le coupable; à la troisième récidive, il lui coupait de l'épée un pan du manteau ¹⁹⁷. Certaines nations de la Gaule, les plus habilement ordonnées, avaient institué ceci : « Si quelqu'un a eu connaissance, chez les peuples voisins, d'un fait qui intéresse la cité, qu'il le révèle à son magistrat, et se garde de le faire savoir à tout autre » ; car, ajoute l'auteur de qui nous tenons ce détail, les faux bruits sont le plus souvent des causes de crimes ¹⁹⁸. Des choses que les magistrats apprenaient, ils cachaient les unes et annonçaient les autres, suivant les nécessités publiques. Des communiqués officiels étaient faits par les autorités à la nation ; mais nul ne pouvait délibérer des choses de l'État en dehors des assemblées régulières : mesure excellente et naïve, qui était prise pour empêcher les conjurations et dont ne se préoccupaient guère des conjurés.

Ce n'était donc pas le régime de la force et du bon plaisir qui gouvernait ces peuples; ils obéissaient à un autre sentiment qu'à celui de la crainte. Les membres de la cité connaissaient le langage de la loi: ils devaient conformer leur vie à des principes arrêtés par les ancêtres et reconnus bons par les générations qui les avaient précédés.

¹⁹⁴ Diodore, V, 32, 6.

¹⁹⁵ César, VII, 4, 10.

¹⁹⁶ I, 4, 1; V, 32, 6. Au point de vue de la justice civile, nous ne possédons que deux ou trois renseignements: dans un port de l'Océan (*Corbilo*?) Nantes), les corbeaux juges entre deux plaideurs, chacun offrant ses présents, les oiseaux désignant le coupable en refusant les siens (Artémidore *ap*. Strabon, IV, 4, 6); le Rhin, juge de la légitimité des nouveaux-nés; une source dans la région du Rhin (?), juge de la virginité des femmes (Eustathe, écrivain du II^e s., VIII, 7, p. 570, Didot, *Erotici* = p. 131, Hilberg).

¹⁹⁷ Strabon, IV, 4, 3.

¹⁹⁸ Tout ce qui suit, d'après César, VI, 20.

VIII. — CHEFS-LIEUX OU CAPITALES

Malgré ces précautions, les peuplades auraient été des sociétés fragiles et provisoires, si elles n'avaient été maintenues que par des chefs et des lois. Des contrats économiques, un culte commun donnaient à leur existence des motifs de plus longue durée.

On a vu qu'elles étaient toujours formées par des tribus voisines et convergeant vers les mêmes carrefours: nation et grande route sont choses inséparables. Je ne conçois donc pas une cité gauloise autrement que comme une union commerciale ¹⁹⁹, n'ayant de douanes qu'à ses frontières, fixant des règles pour les échanges de ses marchandises et les rencontres de ses trafiquants, pourvue de ses lieux de marché et de paiement; et je crois que, si chaque tribu conserva son champ de foire, la cité voulut établir le sien ²⁰⁰. — Nulle société humaine ne pouvait non plus se passer de dieux propres. De même que la cité eut des rendez-vous d'affaires, elle eut des rendez-vous de prières. Il fallait qu'en un point de son territoire elle se choisît un terrain consacré, sur lequel les hommes de son nom adorassent les dieux garants de leur alliance ²⁰¹. — Enfin, comme il en fut toujours dans le monde antique, le lieu de marché et le lieu de culte, le foirail et l'autel, furent souvent établis l'un à côté de l'autre ²⁰².

Ces endroits souverains, destinés à appeler à eux les hommes de la nation entière, devaient être à peu près à égale distance des points extrêmes, en tout cas au croisement des routes principales. Ils formaient, comme disaient les Gaulois, le « milieu » de la cité (*mediolanum*) ²⁰³ c'est ainsi que, dans les demeures familiales

¹⁹⁹ Les Vénètes (III, 8, 1), les Éduens (I, 18, 3) apparaissent nettement comme des sociétés à caractère économique.

²⁰⁰ Strabon, IV, 2, 1 (Bordeaux); IV, 2, 3 (Orléans), qui se sert dans les deux cas de l'expression εμπόριον. Sous l'Empire romain, la capitale de la cité s'appelle –magus (= «forum») chez les Andes ou Andécaves (Angers), les Lexoviens (Lisieux), les Véliocasses (Rouen), les Bellovaques (Beauvais), les Silvanectes (Senlis), forum chez les Ségusiaves (Feurs).

²⁰¹ Toutes les capitales de cités, sous l'Empire, ont été des centres religieux, et cela n'a pas dû commencer avec César: voyez le rôle sacré de Toulouse chez les Volques Tectosages (Strabon, IV, 1, 13), le nom de Nemetocenna (*nem- = «sanctus»*), principale ville des Atrébates, Arras (VIII, 46, 6; 52, 1). Peut-être, chez César, VI, 17, 4, *civitas* est pour *urbs*; c'est le sens qu'il a peut-être aussi VII, 4, 4.

²⁰² Cela peut être tiré du rôle religieux de tous ces marchés centraux, et des épithètes dont César caractérise Bibracte.

²⁰³ Ce nom désignera plus tard la capitale des Santons (Saintes), celle des Éburoviques (Évreux). Mais le mot et la chose, je crois, sont également antérieurs à la domination romaine: cf. *Mediolanum*, Milan, centre économique, politique, religieux et topographique des Insubres.

de la Grèce et de Rome, le centre de la maison était marqué par le foyer, source de chaleur vitale et de sentiment religieux ²⁰⁴.

Le plus souvent, on choisissait, pour l'«âtre» de la nation, des emplacements larges et bien fortifiés, isolés et protégés du reste du monde par les escarpements des rochers ou la continuité des marécages. Plus d'un antique refuge de tribu dut devenir le «chef-lieu» de la cité. Il abrita les dieux qui s'y renfermaient, les souvenirs qui s'y déposaient peu à peu, et il put aussi accueillir dans son enceinte, aux temps d'invasion, tous les chefs, toute la noblesse, toute la richesse d'une nation : c'était alors la sauvegarde publique de la nation en péril 205.

Que de ressources diverses, que de forces de tout genre s'accumulaient ainsi sur un seul point de la cité! Il apparaissait à la fois comme son forum, son temple, sa citadelle, son centre physique, stratégique et moral. Et vraiment, nulle part, les Gaulois ne l'ont mal choisi. Le mont de Gergovie, chez les Arvernes domine leur vallée médiane de l'Allier, couronne l'immense plaine de la Limagne, commande les sentiers du haut pays, marque le carrefour où se rencontrent les débouchés des terres les plus opposées de l'Auvergne 206. C'est de Bourges (Avaricum) que les Bituriges avaient fait le lieu d'union de leur société politique, au croisement des chemins qui longeaient les grandes rivières et de ceux qui descendaient de la région montagneuse ²⁰⁷. De la plate-forme du mont Beuvray, à égale distance des deux ports frontières de Chalon et de Nevers, les Éduens voyaient en bas la vallée de l'Arroux, axe de leur territoire, qui unissait leurs deux cours d'eau principaux, la Saône et la Loire. Ai-je besoin de dire que les Parisiens voulurent ressortir à Lutèce 208, à cette île providentielle, bien isolée au milieu de leur fleuve, non loin de laquelle se mêlaient tous les flots de leur domaine, et qui était à égale distance de toutes les bornes de leur territoire, de Luzarches et d'Arpajon, de Lagny et de Conflans d'Oise?

Certes, ces lieux de défense et de rendez-vous n'étaient pas de vraies capitales, comme Rome le devint du Latium et Athènes de l'Attique. Jamais, au temps de l'indépendance, l'État gaulois ne laissa une seule localité absorber le meilleur de ses forces et de ses ressources. La vie de la cité était dispersée entre les pays des

²⁰⁴ Dict. des Antiquités, Focus, p. 1194; Fustel de Coulanges, La Cité antique, l. I, ch. 2; l. II, ch. 6.

²⁰⁵ Voyez le rôle de Génabum (Orléans), d'Avaricum et de gergovie dans la guerre de 52; César, VII, ch. 11, 15 et suiv., 36 et suiv. *Eo oppido recepto* (Avaricum) *civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat* (VII, 13, 3).

²⁰⁶ César, VII, 4; VII, 36 et suiv.

²⁰⁷ VII, 13, 3: Avaricum..., maximum munitissimumque in finibus Biturigum.

²⁰⁸ VII, 57, 1.

tribus et les villages des familles 209: elle ne se concentrait sur un point qu'aux jours solennels des pèlerinages, des marchés, des assemblées. Mais, par la force des choses, de leur situation et de leur prestige, ces points du sol national étaient de plus en plus regardés comme le principe permanent de sa vie politique et matérielle. Ils étaient à part sur le territoire. On aimait à les embellir d'édifices. À Gergovie chez les Arvernes, les nobles avaient leur résidence d'hiver ²¹⁰. Les principaux des Allobroges commençaient à quitter leurs bourgades éparses, pour s'installer sur les coteaux de Vienne, aux bords du fleuve clair et vivant ²¹¹. D'Avaricum, César nous dit que les Bituriges étaient fiers de sa splendeur, et prononce à son endroit le mot de « beauté » : il faut donc qu'ils y aient accumulé, depuis les années de leur hégémonie des maisons et des richesses. Bibracte enfin, sur le mont Beuvray, comptait plus qu'aucune de ces villes dans l'existence de sa nation; les magistrats des Éduens y séjournaient; les assemblées politiques s'y tenaient; elle renfermait les locaux des administrations permanentes. Elle jouissait, dit César, de «la plus grande autorité dans le peuple» ce qui veut dire que, comme Athènes ou comme Rome, elle tendait à devenir la patrie unique de tous les hommes de la cité.

Il est probable que les Éduens étaient, à ce point de vue et à d'autres, à l'avantgarde du progrès politique. Mais, derrière eux, Bituriges, Carnutes, Arvernes, Allobroges, Rèmes, toutes les cités celtiques et les plus méridionales des cités belges, s'habituaient peu à peu à concentrer leurs pensées sur une seule ville, à l'admirer comme une merveille, à la respecter tomme leur mère et leur métropole: quand César voulut briser les trois premiers de ces peuples, il attaqua le lieu souverain, Bourges, Orléans, Gergovie²¹². Les hommes de la Gaule s'acheminaient donc vers ce régime municipal qui a fait la beauté du monde antique, où une ville maîtresse résume et dirige l'histoire d'une nation, par la force de ses murailles et de ses habitudes, le charme de ses lignes, la gloire de ses dieux, l'amour de ses habitants.

Mais le développement normal de ces institutions politiques était entravé par deux obstacles, l'un qui venait de la société, l'autre de la religion.

²⁰⁹ Cf. VI, 4, 1.

²¹⁰ Cela résulte de César, VII, 4, 2. Il est bien probable qua dans les cités gouvernées par des rois, il existait des villes de résidence royale; cf. Diodore, XXXIV-V, 36.

²¹¹ Strabon, IV, 1, 11.

²¹² De b. G., VII, ch. 11-53.

CHAPITRE III: ORGANISATION SOCIALE

I. Les esclaves — II. De l'origine de la plèbe — III. Degrés dans la noblesse — IV. La question de la propriété foncière — V. Les clients — VI. Toute puissance des grands dans la cité

I. — Les esclaves

La société gauloise, pareille à toutes les sociétés antiques de la Méditerranée, renfermait des esclaves et des hommes libres.

Je ne sais pourquoi l'on a nié parfois l'existence d'esclaves dans les familles gauloises. Sans nul doute, César n'en parle presque jamais: mais quel besoin avait-il d'en parler à propos de faits de guerre, auxquels leur tare sociale leur interdisait de prendre part? Au surplus, il nous a dit d'eux ce qu'il est essentiel de connaître.

Ils étaient chez les Celtes, aussi bien que partout ailleurs, les choses de leurs maîtres: lors des funérailles des riches, on brûlait sur la tombe les objets, les animaux, les esclaves mêmes qu'ils avaient aimés ²¹³: et ceux-ci étaient sans doute destinés à les servir dans l'autre monde, comme ils les avaient servis sur cette terre. À part cela, ils n'étaient ni plus malheureux ni plus misérables qu'à Rome ou à Athènes: ils servaient à table, ils accompagnaient leurs maîtres sur la place publique et à la guerre, ils savaient être habiles, et courageux. On en trouvera un certain nombre parmi les soldats de la guerre de l'indépendance: il est vrai qu'on ne les avait acceptés qu'après leur avoir donné la liberté. Car leur condition pouvait ne pas demeurer éternelle et héréditaire: ce n'étaient pas des représentants de races maudites. Un écrivain grec nous apprend qu'un esclave s'échangeait en Gaule contre une mesure de vin ²¹⁴; cela ne veut pas dire que l'homme n'avait quasiment aucune valeur, mais que le vin était fort cher.

Ce qui est vraisemblable, c'est que les esclaves étaient moins nombreux que ne le comportait la population du pays. C'est par la guerre, c'est aussi par la condamnation que la classe servile se recrute d'ordinaire: mais les Gaulois pré-

²¹⁴ Diodore, V, 26, 3.

²¹³ L'usage disparut peu avant le temps de César; VI, 19, 4.

féraient immoler leurs ennemis vaincus plutôt que de les garder prisonniers, et frapper les coupables dans leurs corps plutôt que dans leurs droits. Criminels et captifs étaient traités en sujets de sacrifice et non pas en objets de propriété; on les abandonnait aux dieux, on ne les retenait pas pour les hommes. — Les Gaulois faisaient, bien entendu, exception pour les femmes. D'ailleurs, la masse des plébéiens était là pour fournir des serviteurs à la classe dirigeante.

II. — DE L'ORIGINE DE LA PLÈBE

L'origine de la plèbe et de la noblesse gauloises n'est pas moins obscure que celle de la plèbe et du patriciat romains.

Il vient d'abord à l'esprit que la conquête fut la cause première et principale de cette opposition de classes: les plébéiens descendraient des Ligures vaincus, la noblesse serait l'héritière des Celtes et des Belges conquérants. Bien des indices semblent appeler cette hypothèse: l'infériorité numérique de l'aristocratie; sa manière de combattre, qui était à cheval, la plèbe fournissant surtout l'infanterie, arme traditionnelle des populations ligures; les caractères physiques qu'on attribue aux Celtes, et qui ne conviennent guère à la majorité des hommes de notre pays. — Mais des objections se présentent presque aussitôt.

Assurément, au moment de la conquête, la masse des vaincus a pu être rejetée loin de la vie publique, traitée en multitude plébéienne, méprisée à l'égal des esclaves par ses nouveaux maîtres. Mais il est rare qu'un tel état de choses dure longtemps. Depuis trois ou quatre siècles que l'invasion a pris fin, de nombreux changements ont dû se produire, d'incessants va-et-vient d'une classe à l'autre: le monde ancien, classique ou barbare, n'admettait pas entre les espèces d'hommes d'irrémédiables différences; il ne portait pas contre toute une postérité des condamnations sans appel. — Est-on sûr d'ailleurs que la victoire celtique ait été fort brutale? Qu'elle ait eu pour conséquence la transformation en parias de plusieurs millions d'hommes? Qui nous dit que les bandes conquérantes n'ont pas agi à la manière des armées franques ou wisigothiques, respectant les droits, les terres, les conditions de beaucoup ²¹⁵? — Un tel asservissement eût amené des révoltes sans fin, des haines incurables; il eût laissé entre nobles et plébéiens des différences physiques et religieuses visibles de tous; il est probable qu'ils n'eussent pas parlé de sitôt la même langue. Or, de distinctions et de luttes de ce genre, il n'est nulle part question dans les textes. — On peut supposer que les Celtes, en arrivant en Gaule, ont eu leurs plébéiens avec eux; on peut supposer

Une trace de cette fusion entre vainqueurs et vaincus paraît se trouver dans la légende de l'Hercule gaulois, si du moins cette légende est d'origine celtique; Diodore, IV, 19, 2.

aussi que les Ligures, leurs sujets furent de même séparés en deux classes. Qui empêche alors de croire à une réunion de ces deux noblesses, à un mélange de ces deux multitudes? — Après tout, il est un coin de la Gaule, la Provence, où nous savons ce qu'a amené l'invasion celtique: avant elle, il y avait des tribus ligures; après elle, il y eut des tribus celtoligures, groupées sous le nom de Salyens, et, dans cette fédération, une même place souveraine a été faite aux deux éléments: un roi celtique l'a commandée et son nom même de Salyens lui fut fourni par une tribu ligure.

Que parmi les plébéiens de la Gaule, les ancêtres de nom ligure aient été plus nombreux que ceux de nom gaulois, c'est probable. Mais on peut affirmer qu'au second siècle, les conséquences de la conquête ne pèsent plus sur la Gaule. Ce n'est pas le sang qui fait le plébéien et qui fait le noble. Beaucoup d'hommes n'appartiennent à la plèbe que parce qu'ils sont pauvres, vagabonds ou misérables. Ceux que leurs dettes rendent incapables de jouir de la pleine liberté, ceux que l'exil a chassés de leur tribu ou de leur cité, ceux qui ont perdu, par un jugement ou par la violence, l'exercice de leurs droits, la souveraineté de leur personne, l'adhérence à une patrie, la jouissance d'un foyer ou d'une famille, tous les exclus de la loi étaient entassés dans la foule confuse de la plèbe. Et elle renfermait sans doute aussi les affranchis, à demi guéris seulement du mal d'esclavage, les étrangers, encore incertains de leur vraie nation, et les pauvres surtout, sans feu ni lieu pour fonder une maison durable. C'était l'amas des déshérités, en donnant à ce dernier mot toute sa force primitive.

À coup sûr, la naissance était à l'origine de beaucoup de ces plébéiens: car tout être de la plèbe ne pouvait engendrer que des êtres semblables à lui. Mais la plébité n'était pas la marque indélébile d'une caste: elle pouvait s'effacer ou s'oublier, comme elle n'empêcha pas Marius de devenir consul et Caton de devenir censeur. Elle privait sans doute les Gaulois à qui elle s'appliquait du droit de voter et de délibérer, de celui d'être faits chefs, prêtres et magistrats; mais elle ne leur interdisait pas les moyens, richesses ou faveurs, de sortir de leur état et d'arriver à la noblesse. Il y eut, je n'en doute pas, des riches plébéiens dans les escadrons et peut-être la possession d'un cheval de guerre fut-elle le moyen de parvenir à la noblesse ou la preuve qu'on y était arrivé ²¹⁶. Viridomar, qui fut cavalier, chef de cavaliers, un des généraux suprêmes de la Gaule, et qui aspira au premier rang dans sa patrie, était sorti d'une humble origine, et il devint l'égal des plus nobles de son pays et de la Celtique ²¹⁷: il est vrai que c'était un

²¹⁶ De même sous l'ancienne Rome.

²¹⁷ César, VII, 39, 1: ex humili loco.

Éduen, et que peut-être, dans cette nation riche et intelligente, la plèbe a été plus prompte qu'ailleurs à se libérer du patriciat.

III. — DEGRÉS DANS LA NOBLESSE

Je viens de dire les plus nobles : car le patriciat de la Gaule offre ceci de particulier que, comme la plèbe, il n'était pas une caste immuable, imposée par le rang et la naissance. César distingue en lui «les hommes d'une origine honorable», qui sont les simples nobles, et ceux qui appartiennent à une très haute condition, «les hommes illustres» ou «les plus nobles».

Ces distinctions provenaient en grande partie de l'antiquité des familles et par là, du rôle qu'elles avaient joué dans la vie publique, des fonctions qu'elles y avaient exercées. Les nobles gaulois avaient peut-être des arbres généalogiques; en tout cas, des poésies ou des chants maintenaient parmi eux le souvenir de ceux qui avaient illustré leur lignée: qui alléguait le plus d'ancêtres, et les plus fameux à la guerre, était le plus noble. Quelques-uns même rattachaient leur race à des héros ou à des dieux, se disaient enfants du Rhin ²¹⁸ ou descendants de Brennus ²¹⁹; les fils et les petits-fils des rois déchus, même rentrés dans le rang, conservèrent avec soin la mémoire de l'origine royale de leur maison.

Un autre élément de notoriété, parmi les nobles, était la parenté. On se faisait gloire d'avoir beaucoup d'alliés, de se rattacher à une abondante lignée et il y avait sans doute des familles qui se croyaient plus anciennes ou plus illustres parce qu'elles étaient plus nombreuses.

Enfin, la fortune accompagnait presque toujours la noblesse et peut-être permettait-elle de l'acquérir. Les Gaulois étaient à ce moment de la vie d'un peuple (à supposer que la chose ne soit point éternelle) où la richesse, autant que la naissance, détermine les rangs sociaux.

Ces rangs, une fois établis, étaient sévèrement observés. Dans les repas, une hiérarchie rigoureuse réglait les places des grands. La place d'honneur, celle du milieu, était réservée à celui qui avait le premier rang; près de lui s'asseyait l'amphitryon; et des deux côtés, à droite et à gauche, les convives se disposaient suivant les degrés de leur noblesse. Cette société a le goût du classement, l'habitude des distinctions extérieures, le respect du protocole. Même par leur manière de porter la moustache, les nobles se distinguaient des autres hommes.

Mais, comme cette noblesse n'est point fermée et qu'aucun de ses rangs n'est inabordable, les nations gauloises étaient préservées de cette stérile immobilité

²¹⁸ Proprece, V, 10, 41.

²¹⁹ Silius, IV, 150 (chez les Boïens d'Italie).

où s'enferment les pays de castes. Un Celte ou un Belge avait mille manières de monter d'un degré, d'accroître son pouvoir ou ses droits: la richesse, les fonctions publiques, la gloire militaire, la faveur d'un puissant, peut-être aussi une alliance de famille; et il avait aussi mille motifs d'amour-propre à se rapprocher des plus nobles, et à fonder à son tour une illustre maison ²²⁰. Des ferments de tout genre stimulaient l'activité et l'ambition des hommes. Ce régime aristocratique les invitait à une constante émulation.

IV. — LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le principal élément de la richesse était, pour les Gaulois, la possession du sol et de ses récoltes. Les biens qu'ils convoitaient le plus, ceux qu'ils redoutaient le plus de perdre, furent les plaines aux terres grasses mères de moissons innombrables ²²¹.

On a douté que les Celtes des temps de l'indépendance aient connu la propriété personnelle des biens-fonds; on a pensé que la terre était la chose indivise de la tribu ou de la cité; et que chez eux, comme chez les Vaccéens de l'Espagne ²²² ou les Germains contemporains de César ²²³, les chefs partageaient chaque année le sol arable entre les familles ou les hommes chargés de la culture. Comment s'expliquer, a-t-on dit, la migration volontaire des Helvètes de la Suisse (en 58), abandonnant en masse terres, bourgades et maisons, si ces hommes avaient été propriétaires, c'est-à-dire attachés et attentifs au terrain qui les nourrissait?

Mais les départs de peuples n'ont point toujours du rapport avec le régime de la propriété. Quand les Romains et les Grecs fondèrent des colonies, ils avaient renoncé depuis longtemps à l'indivision de la terre. Un exode d'hommes dérive moins souvent de l'ignorance de la propriété privée, que du désir de devenir propriétaires. — En ce qui concerne les Helvètes, n'oublions pas qu'en 58, ils venaient à peine de s'établir dans la Suisse: expulsés par les Germains de leurs belles terres de Souabe et de Franconie, domaine traditionnel de leur nom, il leur avait fallu chercher leur subsistance dans les cantons alpestres ²²⁴ et s'ils voulurent ensuite les quitter, c'est parce que cette contrée d'exil et de montagnes ne leur fournissait pas des ressources foncières en rapport avec leur nombre et leur puissance ²²⁵. Ces Helvètes, depuis leurs premiers malheurs, avaient été en quelque

²²⁰ Cf. César, VI, 14, 5; Lucain, I, 447-9.

²²¹ César, II, 4, 6; I, 31, 10; VII, 77, 15.

²²² Diodore, V, 34, 3.

²²³ César, VI, 22, 2.

²²⁴ Tacite, Germanie, 28; cf. Strabon, VII, 2, 2; Ptolémée, II, 11, 6.

²²⁵ César, I, 2, 5.

sorte hors de leurs gonds; ils cherchaient sans cesse des foyers et des terres; ils ne vivaient plus de la vie normale des Gaulois.

Aucun texte, il est vrai, n'affirme que cette vie normale fût d'être propriétaire. Mais à chaque instant, dans l'histoire des cités gauloises, surgissent des faits que le régime de la propriété individuelle peut seul produire. — Les prêtres étaient choisis pour arbitres dans des procès d'héritage et de bornage ²²⁶: parler de limites et d'héritiers, c'est dire propriété privée. — Un chef trévire, brouillé avec son gendre, fit vendre à l'encan ses biens 227: peut-on croire qu'il ne s'agissait que d'armes, de vêtements ou de bestiaux? Les Gaulois avaient l'usage de la monnaie ²²⁸ et ils n'auraient pas eu le pouvoir d'en acheter de la terre? Les chefs de famille tenaient un compte exact des produits et des revenus de leurs biens ce compte minutieux n'était possible que pour des terres de rapport. — «Les Germains», dit César, «ne ressemblent en rien aux Gaulois. Ils n'occupent pas les terres en propre, car ils estiment que la possession de domaines n'aboutit qu'à l'oppression des pauvres par les grands», et cette oppression était un des vices dont souffrait le plus la Gaule, suivant César lui-même 229: il n'eût pas fait ces remarques ni établi ce contraste si la société cisrhénane avait vécu sous le même régime que ses voisins. La note dominante, dans cette société, est l'inégalité des conditions et des fortunes, conséquence habituelle des ambitions et des faillites terriennes.. — Aurait-on mis à ferme les revenus publics, chez les Éduens ²³⁰, si des immeubles n'avaient point garanti le crédit des adjudicataires? Les réquisitions de grains, imposées par le magistrat à ses concitoyens 231, ne se comprendraient pas s'ils n'avaient été les maîtres de leurs récoltes. — Ambiorix possédait une villa à l'entrée des bois des Ardennes 232 : suppose-t-on qu'il ne fût pas le seigneur des terres environnantes? À la mort de Celtill, condamné par son peuple, son fils Vercingétorix hérita de toute sa puissance 233 : eût-il pu le faire, s'il n'avait hérité aussi de vastes domaines? Voilà Lucter le Cadurque, qui a toute une ville dans sa clientèle ²³⁴, et il ne retiendrait pas des parcelles du sol en sa possession? Je ne me représente pas les puissants de la Gaule nourrissant leurs clients, orga-

²²⁶ César, VI, 13, 5.

²²⁷ V, 56, 3: Bona ejus publicat; autres confiscations, VII, 43, 2.

²²⁸ Athénée, IV, 37.

²²⁹ VI, 13, 2.

²³⁰ I, 18, 3.

²³¹ Ne frumentum conferant quod debeant, I, 17, 2.

²³² César, VI, 30, 3.

²³³ VII, 4, 1.

²³⁴ Oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus, VIII, 32, 2.

nisant leurs festins, multipliant leurs largesses, entretenant leur garde privée ²³⁵, s'ils ne possédaient pas dans des granges le blé de leurs moissons propres. La faiblesse de l'autorité publique ²³⁶ ne s'explique pas si elle disposait des cultures et des récoltes. Ces nobles, qui avaient l'orgueil de leur richesse plus encore que de leur famille, qui ne songeaient qu'à eux-mêmes, à leur force et leur ambition, n'auraient pas eu une telle assurance ²³⁷ s'ils n'avaient senti que leur fortune était portée par la surface tranquille de domaines intangibles.

Ils connaissent donc toutes les formes de la richesse. À la propriété de la terre, des bestiaux, des maisons et des fermes, ils ajoutaient celle des meubles, des vêtements, des bijoux, des armes et des esclaves; ils avaient des trésors pleins de pièces d'or et d'argent ²³⁸. Et, grâce à ces ressources, ils pouvaient s'acheter dans la plèbe une ample domesticité d'êtres libres.

V. — Les clients

On a vu que la plèbe ne formait pas un corps politique, et qu'elle était en dehors du cadre régulier de la vie publique. Mais enfin, les plébéiens avaient pour eux le nombre, et chacun d'eux valait son prix d'homme. Par des largesses d'or ou des concessions de terres, par la force ou la menace, l'aristocratie dominante les lia à sa fortune: ils furent la réserve où elle puisa les ressources humaines de ses ambitions et de son pouvoir. Dans cette masse inorganique, elle tailla et façonna à sa guise des sociétés domestiques ²³⁹.

Les Romains ont appelé ces sociétés du nom de «clientèle» ²⁴⁰, et ils employaient ce même mot pour désigner les liens religieux et civils, les rapports et les devoirs qui unissaient le patron et ses fidèles. Mais ces clients étaient de sortes très diverses, et leurs devoirs variaient avec leur condition.

Les plus nombreux et les plus humbles étaient les plébéiens proprement dits : ouvriers des villes et des champs tous ceux que la loi de la cité ignorait ou défendait mal, mettaient leurs outils ou leurs corps à la disposition des chefs, se livraient à leur protection, et échangeaient leur indépendance précaire contre une sécurité à demi servile. C'est à la clientèle que recouraient les misérables comme à l'unique chance de salut: petits propriétaires écrasés par les impôts, débiteurs

²³⁵ I, 18, 4 et 5; II, 1, 4; Athénée, IV, 37 (Posidonius).

²³⁶ I, 17, 1; 18, 3; I, 4, 2; VII, 4, 4.

²³⁷ I, 18, 4; I, 17, 1; II, 1, 4.

²³⁸ Athénée, IV, 37; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 30; V, 27, 4. Cf. en Cisalpine, Polybe, II, 17, 11.

²³⁹ César, VI, 13, 1 et 2; 11, 4; 15, 2; I, 4, 2; 18, 4 et 5; II, 1, 4; VII, 4, 1; VII, 21, 4; 32, 2.
²⁴⁰ VI, 19, 4; I, 4, 2; 18, 4 et 5; VI, 15, 2; VII, 4, 1; 40, 7; VIII, 32, 2.

insolvables, les vaincus de la vie prenaient une sorte de revanche en entrant dans l'armée permanente d'un des puissants du jour ²⁴¹.

Puis, comme c'est la loi presque fatale dans les pays d'inégalité sociale et d'aristocratie foncière, la libre jouissance de son foyer et de sa vie devenait de plus en plus difficile à qui ne comptait pas parmi les riches et les forts. Comprimés de tout côté par la noblesse, incapables de garder leur liberté, ignorant le courage de se grouper et l'art de s'entendre, les plébéiens ne purent d'ordinaire se constituer en classe moyenne, en bourgeoisie ²⁴². Pour les terres modestes, par exemple, le contact d'un grand domaine était une cause permanente de tribulations : le plus souvent, le possesseur cédait à l'injustice, s'exilait ou se laissait expulser. Le seul moyen pour lui d'être tranquille, c'était d'abandonner à son noble voisin la suzeraineté de son sol et de sa personne. Il ne vivait plus alors que par le reflet d'un grand, mais il vivait ²⁴³.

Ces plébéiens, sauf qu'on les disait libres et qu'on les rémunérait sans doute, devaient à un noble les mêmes services que des esclaves: il avait sur eux les mêmes droits que sur sa domesticité servile 244, c'est-à-dire le droit de commander, de juger ²⁴⁵, et peut-être aussi de faire périr. Il tirait de sa plèbe à la fois une armée, une suite et une cour. Toutes les besognes d'hommes étaient représentées dans une clientèle: on y voyait des écuyers, des conducteurs de chars, des porte-boucliers, des cavaliers, des porte-lances, une garde du corps mercenaire qui abritait son chef derrière une muraille vivante d'hommes et de chevaux; on y trouvait des parasites ou des bouffons, chargés de donner aux repas ou aux marches de guerre la gaieté et l'entrain nécessaires, et qui payaient de leur verve comme d'autres de leur épée; on y entendait des poètes ou des « bardes », qui célébraient la gloire du suzerain et de ses ancêtres, et qui accroissaient sa puissance visible par le souvenir de celle de ses aïeux. Loin enfin de sa présence, mais groupés sous sa loi, les plébéiens des champs cultivaient ses terres, et ceux des villes travaillaient pour lui, dans les fonderies de bronze, devant les forges des épées ou les creusets d'émaux.

La classe supérieure de cette clientèle fut celle des compagnons de guerre, que les Gaulois appelaient des *ambacti*, «ceux qui sont autour». C'étaient bien des entoureurs, en effet, que ces hommes, qui, sur le champ de bataille, ne devaient

²⁴¹ VI, 13, 2; 11, 4; I, 4, 2; Diodore, V, 29, 2.

²⁴² Il a dû y avoir des exceptions.

²⁴³ C'est ainsi que j'interprète VI, 13, 2, rapproché de VI, 22, 3, qui fait allusion aux Gaulois; voyez aussi VI, 11, 4.

²⁴⁴ VI, 13, 2-3.

²⁴⁵ VI, 11, 3.

jamais quitter leur chef, associés à ses combats, à sa gloire et à ses périls; et telle était la force du lien qui les unissait, que même dans la mort et dans l'extrême misère, même fugitif, proscrit, coupable et traître, le noble gaulois était encore suivi de ses fidèles ²⁴⁶. Mourait-il, ceux-ci ne devaient pas lui survivre, et périssaient sur son tombeau ²⁴⁷. Ces Gaulois, qui violaient si souvent les lois de leur cité, avaient pour ce devoir de fidélité un respect inlassable: la foi jurée par un homme à un autre homme, les serments échangés, les formules prononcées par eux formaient une chaîne magique qui attachait pour l'éternité la vie du client à la vie de son maître, et cette éternité embrassait les temps d'après la mort terrestre. — Au surplus, l'institution n'était point spéciale aux Gaulois. Elle existait chez les Germains ²⁴⁸, qui leur ressemblaient, et chez les Aquitains, Ligures ou Ibères, qui différaient d'eux. César nous fait connaître un chef de Sotiates (Sos), qui avait six cents compagnons de guerre, et il ajoute que, dans cette contrée, on ne cite aucun exemple de « dévoué » ayant refusé de mourir après son chef ²⁴⁹.

Un tel dévouement des plébéiens, même imposé par les dieux, relevait leur condition: il les mettait presque de niveau, sur le champ de bataille, avec celui dont ils partageaient le sort; la guerre engendrait une façon d'égalité morale ²⁵⁰.

— Mais en temps de paix, ce compagnonnage perdait de sa grandeur: les clients armés vivaient aux gages et dans la dépendance du patron; ils subsistaient des restes de sa fortune; ils mangeaient à sa table ou sous son toit; ils complétaient sa cour par un cortège de vassaux ²⁵¹. C'était l'avantage matériel dont le noble payait leur dévouement: puisqu'il pouvait les amener à mourir, il devait les aider à vivre ²⁵².

Ces clients, ces serviteurs et ces compagnons ne sont pas toute la puissance d'un grand. Qu'on se rappelle ses esclaves, qu'on ajoute (car la richesse d'un homme est une irrésistible force d'attraction) que les nobles les plus pourvus de clients entraînaient dans leur sillage leur parenté et leurs congénères les plus pauvres; qu'on songe enfin que les plébéiens indépendants se laissaient gagner par la

²⁴⁶ César, VII, 40, 7: désigne les *ambacti*; ce sont les mêmes que César appelle, VI, 30, 3: *Comites familiaresque* (d'Ambiorix), et VII, 28, 6: *Familiares* (de Vercingétorix).

²⁴⁷ VI, 19, 4 (usage aboli peu avant 53); cf. Tacite, *Annales*, III, 46.

²⁴⁸ Tacite, Germanie, 13 et 14.

²⁴⁹ Devotis, quos illi soldurios appellant, César, III, 22. Ici, l'origine de l'institution est ligure ou ibérique: Plutarque, Sertorius, 14; Strabon, III, 4, 18; Dion Cassius, LIII, 20, 2.

²⁵⁰ Cela a été bien vu par Tacite, *Germanie*, 14.

²⁵¹ César, III, 22, 2; Î, 18, 5; Athénée, IV, 36 (Posidonius), qui semble distinguer les clients porte-boucliers, qui assistent debout aux festins sans y prendre part, et les clients porte-lances, qui s'assoient en cercle en face des chefs et mangent avec eux.

²⁵² Diodore, V, 29, 4 (il leur fait abandon du butin à la guerre).

contagion de l'obéissance ou l'appât de la curée. Et l'on se rendra compte de ces États parasites qui se formaient au beau milieu des cités, véritables monarchies avec un noble pour souverain, et sans autre loi que sa volonté.

Ces États embrassaient à la fois une grande multitude d'hommes et un vaste territoire; ils avaient leur chef unique, leur force armée, leur place de guerre. Orgétorix l'Helvète était suivi de dix mille esclaves ou affranchis, et d'une foule de clients: presque un dixième des adultes de sa nation lui appartenaient, corps et âmes ²⁵³. Chez les Cadurques, Lucter avait dans sa clientèle une ville entière, Uxellodunum, qui pouvait abriter des milliers de soldats, et cette citadelle d'un homme résista à César aussi vaillamment que Gergovie, lieu du refuge public de la nation arverne ²⁵⁴.

VI. — Toute-puissance des grands dans la Cité

À quoi sert-il alors aux peuplades d'avoir un magistrat, des lois, une justice? Ceux des nobles autour desquels leur richesse ou leur naissance groupe une pareille foule de compagnons et de serviteurs, tiennent en échec cette justice, ces lois, ce magistrat. Ou plutôt, ils mettent à la remorque de leur propre puissance les institutions de leur peuple: celui-ci devient, si je peux dire, le premier de leurs clients.

La clientèle, disait César, dérivait du droit à la protection: le noble gaulois doit à son suivant un secours efficace, sans doute aussi les moyens de soutenir sa vie: qu'il manque à ces obligations, le contrat est rompu, et le vassal se cherche un seigneur plus utile. — Mais il y a mille manières d'entendre le mot de protection: les clients espéraient et le patron promettait autre chose qu'un simple appui; des avantages positifs, argent, emplois, terres, festins ou largesses, étaient le principal moyen d'assurer ces clientèles avides et besogneuses, et elles avaient d'autant plus d'exigences, j'imagine, que leur chef paraissait plus fort. L'inaction, c'est-à-dire le respect de la vie normale, était chose impossible à un noble. Il lui fallait (et c'était la conséquence habituelle du patronage) remuer ou acquérir sans cesse pour ses serviteurs, entretenir, exploiter et accroître à leur profit sa propre puissance: ils l'entraînaient vers le mépris des lois et l'usurpation des choses publiques. Inversement, par leur nombre et leur complicité, ces hommes l'aidaient contre ces mêmes lois. Un tel régime ne pouvait aboutir qu'à une conspiration permanente contre l'ordre légal 255.

²⁵³ César, I, 4, 2. Il y a chez les Helètes moins de 100 000 soldats (I, 29, 2).

²⁵⁴ Hirtius, VIII, 32, 2, et tout ce qui suit.

²⁵⁵ VIII, 21, 4; 32, 2; I, 2, 1; 4, 2; 17, 1 et 2; 18 II, 1, 4. «Droit à l'anarchie», a bien dit de

Si la plèbe ne comptait pas dans le gouvernement de la nation, elle aidait son patron à l'usurper ²⁵⁶. Les êtres humains ne perdent jamais tous leurs droits : que l'autorité publique ne les protège pas, ils trouvent des protecteurs en dehors d'elle; qu'on leur refuse le pouvoir politique, ils donnent la force à qui veut le prendre.

La nation des Éduens avait, comme importante source de revenus, la ferme de ses douanes et péages. Un des nobles, Dumnorix, se présenta un jour pour adjudicataire: il était redouté à cause de son audace et de sa popularité dans la plèbe; personne n'osa surenchérir. Il fut déclaré fermier pour plusieurs années, et à un prix dérisoire: la cité se trouva privée de ses ressources normales, et, pendant ce temps, Dumnorix, à l'aide des taxes publiques mêmes, voyait croître sans relâche ses richesses, sa clientèle et son ambition ²⁵⁷.— Le pouvoir d'un seul faussait le jeu des institutions financières.

L'Helvète Orgétorix s'était rendu coupable de conjuration. Il fut traduit en justice par les chefs de la cité. C'était le plus noble et le plus riche de la nation: le jour de sa comparution, il amena tous les siens devant ses juges; il avait, lui faisant cortège, ses esclaves et ses affranchis, au nombre de dix mille; il avait ses clients et ses débiteurs, qui formaient une autre foule. Orgétorix n'eut pas à se défendre: la force de sa bande suffit à l'arracher au tribunal. Pour avoir raison du coupable, les magistrats à leur tour durent faire appel aux armes ²⁵⁸. — Mais ce n'était plus la justice qui suivait son cours.

Chez les Bellovaques, en 51, le sénat et la plupart des grands ne voulaient plus de la lutte contre Rome. Mais un des principaux chefs, Correus, avait résolu cette guerre. La plèbe était pour lui: chefs et sénat furent obligés de le suivre. — La direction des affaires revenait donc au plus forts.

Gergovie était, chez les Arvernes, la résidence des chefs, la ville forte commune de toute la cité. Au sud, en face d'elle, de l'autre côté de la rivière de l'Auzon, se dressait à son niveau la ville forte rivale du puy de Corent : et celle-ci, de sa hauteur presque aussi redoutable, semblait défier la citadelle publique de la nation.

Mais d'autre part, cette ambition de quelques hommes n'était pas inutile à l'existence de leur peuple. Elle faisait contrepoids aux tendances séparatistes des tribus. Les nobles, sans aucun doute, s'adressaient à la plèbe de tous les cantons; ils accueillaient indistinctement autour d'eux les misérables de la cité entière ²⁵⁹;

Belloguet, p. 373-6.

²⁵⁶ II, 1, 4; VII, 4, 1-4; VIII, 21, 4.

²⁵⁷ César, I, 18, 3 et 4.

²⁵⁸ I, 4.

²⁵⁹ Cela n'est pas dit nettement par César, mais va de soi; et cela peut aussi résulter de I, 4, 2

leur clientèle contribuait à resserrer les liens des hommes des différents pays : ce mode de groupement, purement personnel, faisait oublier l'esprit de corps et les traditions exclusives engendrées par le sol de l'antique tribu ²⁶⁰. La tyrannie d'un grand était, pour sa cité, un principe de cohésion.

Ce vice intérieur n'empêchait donc les nations ni de vivre ni même de grandir. Mais elles vivaient sous la menace de deux dangers, elles passaient d'une crainte à l'autre. Un de ces ambitieux était-il décidément plus riche que tous, avait-il à sa dévotion la majeure partie de la plèbe, l'État tombait à sa merci, et s'il ne voulait pas se contenter du titre de magistrat ²⁶¹, il ne tenait qu'à lui de rétablir la royauté à son profit ²⁶². La plèbe s'était-elle divisée en parties égales entre plusieurs patrons, leurs ressources et leurs ambitions étaient-elles équivalentes, c'était alors la guerre civile, et, au temps de l'élection, chacun des chefs, armant ses hommes, revendiquait pour lui la magistrature suprême ²⁶³.

À travers les formules constitutionnelles, le régime du poing continuait. Les moeurs sociales contrariaient le droit politique. Elles favorisaient l'égoïsme des grands, la violence des masses. Les lois n'inspiraient le respect que lorsque leurs représentants les défendaient par la force ²⁶⁴.

⁽undique), et de I, 18, 6 (neque solum domi).

De la même manière, l'ambition panceltique de quelques grands chefs (Dumnorix, Orgétorix, etc.) superposera le principe de l'unité gauloise aux rivalités entre nations (I, 3, 8; I, 18, 6).

²⁶¹ Principat de Dumnorix chez les Éduens, I, 3, 5.

²⁶² I, 3, 5; 9, 3. II, 1, 4.

²⁶³ César, VII, 32, 4 et 5.

²⁶⁴ I, 4, 3; I, 20, 6.

CHAPITRE IV: LES DRUIDES

I. Du nom et de l'origine des druides — II. Condition sociale et genre de vie — III. Les druides comme société fédérale — IV. L'assemblée carnute — V. Pouvoir des druides dans leur cité — VI. Les druides, éducateurs de la jeunesse — VII. Prêtres subalternes — VIII. Destinées possibles de l'institution druidique

I. — Du nom et de l'origine des druides

Le clergé était un autre obstacle au développement normal de la vie publique. Tandis que quelques chefs de la noblesse détournaient à leur profit les forces naissantes des peuples, les prêtres usaient ces forces par leur propre puissance. Ils étaient constitués en sociétés concurrentes des sociétés politiques.

Les Gaulois appelaient du nom de « druides » (druidæ, druides, δρυίδαι, dryadæ) les prêtres souverains de leurs nations. Nous ignorons ce que le mot signifie; mais, quel qu'en soit le sens primitif, il n'éveillait pas dans leur esprit une autre idée que celle de prêtrise publique. Les druides étaient pour eux ce qu'étaient pour le peuple romain pontifes, augures et autres sacerdotes de l'État. Si l'expression nous fait songer à je ne sais quelle sagesse supérieure ²⁶⁵ ou à une puissante

_

²⁶⁵ Cet enthousiasme pour les druides remonte d'ailleurs à l'Antiquité même, et plus particulièrement, je crois, aux Grecs de la période alexandrine, fort portés à idéaliser les Barbares et à admirer la sagesse exotique (voyez, d'après un auteur grec du 11e ou du 1er siècle avant notre ère, Diogène Laerce, I, pr., 1 et 6[5]). Plus tard, Posidonius sans doute, en tout cas Cicéron, César, Méla, Diodore, Strabon, Lucain (qui relèvent en partie de lui), sont plus réservés, et l'on voit que la conquête romaine fait, alors son œuvre. En revanche, l'exaltation des druides apparaît chez Alexandre Polyhistor (Frag. hist. Gr., III, p. 239, fr. 138; peut-être d'après lui, Diogène Laerce, I, pr., 6[5] et chez Timagène (Ammien, XV, 9, 4), et peut-être sont-ils tous deux les vrais auteurs de la légende. Dès le 11^e siècle de l'ère chrétienne et sans doute d'après les sources grecques, c'est un lieu commun que de vanter leur sagesse et leur puissance (Clément d'Alexandrie, Strom., I, 15, 71, 4, p. 45, Stæhlin; Celse ap. Origène, Contra C., I, 16; Origène, Philosophumena, I, pr., 2 et 22; Dion Chrysost., Orat., 49; Ammien, XV, 9, 8; Cyrille, Adv. Julianum, IV, p. 133, Migne, P. Gr., LXXVI, c. 705). La vogue des druides (dont on trouvera peut-être des traces au Moyen Age) reparaîtra dès le début de la Renaissance (Picardus Toutrerianus [Picard de Toutry], De prisca Celtopædia, 1556, p. 58 et s.; Forcatulus, De veterum Gallorum imperio et philosophia, 1579, p. 40 et s.; [Taillepied], Histoire de l'Estat et République des Druides, Eubages [cf. p. 109, n. 1], Sarronides [cf. p. 85, n. 4], Bardes, Vacies [cf. p. 109,

théocratie, c'est que nous transformons volontiers le nom commun d'une espèce d'hommes en un nom propre de corps et de système, en une sorte d'entité morale; et nous créons ainsi de toutes pièces, au-dessus des druides qui n'étaient que des prêtres, un « Druidisme » idéal que les Gaulois n'ont point soupçonné. L'étonnante popularité qu'on a faite à ce clergé ²⁶⁶ vient surtout du mot étrange et mystérieux dont on a pris l'habitude de le dénommer. Mettez prêtres au lieu de druides, vous direz la même chose ²⁶⁷, et une grande partie de ce prestige disparaîtra.

L'origine des druides est aussi inconnue que le sens de leur nom ²⁶⁸. Mais cela ne veut point dire qu'ils soient antérieurs au nom celtique, ni que la prêtrise gauloise ait existé de temps immémorial, ni qu'elle ait été créée dans des âges très re-

n. 1], anciens François, gouverneurs des païs de la Gaule, depuis le Deluge universel, jusques à la venuë de Jesus-Christ en ce monde, 1585; etc.), ne s'arrêtera jamais, ni au xvIIe siècle (Roulliard, Parthénie ou Histoire de la Très-Auguste et Très-Dévote Église de Chartres, dédiée par les vieux Druides, en l'honneur de la Vierge qui enfanteroit [cf. C. I. L., XLII, 327 *], 1609; François Meinard, Orationes... de visco Druidarum, Jurisprudentia symbolo, 1614, Augustoriti Pictonum [sic]; G[uenebauld], Le Réveil de Chyndonax, prince des Vacies Druydes celtiques dijonois [cf. Inscr. Gr. Sic, et It., 370*], etc., Dijon, 1621), ni au xvIIIe siècle (Pezron, Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, 1703; Beaudeau, Mémoire à consulter pour les anciens druides gaulois, 1777), mais reprendra vigueur aux approches du romantisme (La Tour d'Auvergne, Origines gauloises, 3° éd., 1801; paru sous le titre Nouvelles Recherches sur la langue... des Bretons, 1792; 1re éd. [réalité 2e], an V; Davies, Celtic Researches, 1804, a eu une grande influence; Mémoires de l'Académie celtique [1^{re} séance, 30 mars 1805], I, 1807, p. 13 [Lavallée] p. 23 [Cambry] etc.; Marchangy, La Gaule Poétique, I, 1824, 4e éd. [1re 1812; 2e 1814; 3e 1815]; etc.). Elle a duré durant tout le xixe siècle (livres cités p. 84, n. 1; cf. ce que dit S. Reinach des «celtomanes» dans Rev. celt., XIX, 1898, p. 111 et s., et, comme livres de «celtomanie» presque maladive : Bouché, de Cluny, Druides et Celtes ou histoire de l'origine des sociétés et des sciences, 1848; Le Blanc, Étude sur le symbolisme druidique, 1849; Touflet, Épigraphie de la Gaule sceltane, Rouen, 1883, tissu de folies; Monbarlet, Les Pierres et l'Histoire, le Druidisme et son œuvre, Paris, 1896, (même remarque). Elle dure toujours.

²⁶⁶ En 1744, Frickius, qui est d'ailleurs supérieur à ses devanciers, comptait 25 travaux qui lui étaient spécialement consacrés.

²⁶⁷ Il est à remarquer que César ne parle de druides que dans son étude d'ensemble sur la Gaule (VI, 13; VI, 14; VI, 18, 1; VI, 21, 1); ailleurs, c'est-à-dire dans le récit, il dit *sacerdotes* seulement (VII, 33, 3); et la manière dont il emploie le mot druides à propos des Germains (VI, 21, 1), montre qu'il en fait le synonyme de prêtres ou plutôt de grands prêtres.

²⁶⁸ Quand César cite la Bretagne comme berceau présumé de leur *disciplina* (VI, 13, 11), il n'entend par ce mot que leur doctrine. Or, la doctrine et le clergé d'une religion peuvent avoir des berceaux forts différents.

culés, à l'imitation des mages asiatiques ²⁶⁹ ou d'autres sacerdoces de l'Orient ²⁷⁰. Nous ignorons d'où elle vient, pour les mêmes motifs que nous ignorons d'où viennent les royautés et les dieux celtiques, et toutes les institutions des pays gaulois: parce qu'avant le second siècle, la Gaule et ses habitants nous sont presque entièrement inconnus. Rien n'empêche donc de supposer aux druides une origine très simple, point très ancienne, et uniquement gauloise. La prêtrise a fort bien pu se former naturellement chez les Celtes, naître spontanément dans le cours changeant de leur vie sociale et politique. — Et voici, sur le sujet de cette origine, ce qui me paraît le plus vraisemblable.

Au temps de César, les Germains, comme les Grecs des temps homériques n'avaient point de grands prêtres, arbitres du droit religieux, surintendants souverains de l'office de la divinité ²⁷¹: ce genre de pouvoir et de service demeurait encore du droit et du devoir des rois. Cent ans plus tard, les rois ne sont plus seuls, en Germanie, à converser avec les dieux et à présider aux sacrifices: des prêtres les assistent ou les remplacent, et partagent avec eux la souveraineté morale des peuplades ²⁷². — Or, les Germains ne sont que les congénères des Celtes et des Belges, leurs frères plus tard venus à la civilisation, attardés et retardés au delà du Rhin en de plus vieux usages. Pourquoi les Gaulois n'auraient-ils pas, eux aussi, connu un temps où il n'y avait pas de druides?

Ce temps, d'ailleurs, nous pouvons, sinon le connaître, du moins le soupçonner. Les textes qui parlent des Celtes et des Galates dans les siècles où ils dévastèrent ou conquirent le monde (400—207) ne font connaître chez eux que de bons rois ou de violents chefs de bandes, et jamais de prêtres pour conseiller les uns ou arrêter les autres. S'agit-il de consulter les dieux, de les voir en songe, de leur offrir des présents, d'interpréter leurs messages, ce sont les conducteurs des nations qui s'en chargent ²⁷³. Brennos, l'ennemi de Delphes, qui est le type

²⁶⁹ La comparaison avec les gymnosophistes, mages et chaldéens a été faite dès les temps alexandrins (Diog., I, *pr.*, 1 et 6[5]); elle ne disparaîtra jamais, ni sous l'Empire romain (Dion Chrys., *Or.*, 49, p. 538 = II, 249, Reiske), ni sous la Renaissance, ni de nos jours. Par là même, on fut de très bonne heure tenté de donner aux druides une origine asiatique.

²⁷⁰ Barth (p. 149) croit, au moins en ce qui concerne la doctrine, à une influence thrace. Dès l'Antiquité (Alexandre Polyhistor?), on avait supposé des leçons de Pythagore à Zamolxis le Thrace et l'arrivée en Gaule de ce dernier (Origène, Phil., I, 2 et 22). La thèse d'une origine crétoise (par Hercule de l'Ida) de la discipline druidique se trouve chez Gibert, p. 99 et s.; elle est déjà en germe chez Pezron, p. 149 et s. Les Modernes ne font en tout cela que reprendre les vieilles hypothèses des Grecs, enclins comme nous à expliquer par des emprunts les analogies d'institutions, de pensées et de noms.

²⁷¹ Neque druides habent qui rebus divinis præsint (VI, 21, 1).

²⁷² Tacite, Germanie, 10.

²⁷³ Tite-Live, V, 34, 3-4; Justin, XLIII, 5, 6-7.

archaïque du Celte ou du Galate, n'a point d'augures ou de prêtres avec lui, et c'est sans doute pour cela qu'il fut regardé comme un abominable impie par les Grecs, chez qui pullulait cette sorte d'hommes²⁷⁴. Les rois gaulois de la période héroïque ressemblaient aux rois germains que connut César²⁷⁵.

Les druides ne seraient-ils donc pas, au même titre que les rois, les magistrats et les « princes » des tribus et des cités, les héritiers des dynastes patriarcaux de la Gaule primitive, je veux dire des chefs associés qui, cinq siècles avant notre ère, donnèrent ce pays au nom celtique, et de ceux qui l'ont gouverné tout d'abord? Rois, juges et prêtres à la fois, ces chefs, semblables à ceux de la plus vieille Germanie ²⁷⁶, commandaient leurs tribus à tous les titres, au nom de la loi, des dieux et de la force, pour la guerre, le conseil, la mort et le sacrifice : les hommes, au surplus, ne distinguaient pas ce qui est rite religieux et acte public. — Plus tard, sans doute après la fin des migrations et dans les premières années du repos (300-200?) ²⁷⁷, la séparation s'est faite entre les divers gestes et les diverses pensées de la vie, et la société a eu alors ses chefs politiques et ses prêtres, ceux qui commerçaient surtout avec les hommes, ceux qui communiaient surtout avec les dieux. Le commandement s'est dédoublé: rois ou magistrats ont été flanqués de druides ²⁷⁸.

Je ne dis pas que cela soit certain. Mais il suffit que cela soit possible pour qu'on n'ait pas le droit de voir dans l'institution druidique quelque chose d'exceptionnel dans le monde ancien. Si les Gaulois avaient une prêtrise distincte des puissances civiles, ce pouvait être de la même manière que les Romains, qui possédaient leurs pontifes, leurs augures, leurs flammes et leur «roi des sacrifices», image hiératique de la royauté d'autrefois. Comme ce dernier, les druides n'étaient peut-être que des rois déchus, rejetés dans le service des dieux ²⁷⁹.

²⁷⁴ Pausanias, X, 21, 1.

Remarquez qu'il caractérise les Germains, au point de vue religieux (VI, 21, 1), comme on a caractérisé Brennos et les Gaulois de Delphes, comme des indifférents en matière de culte; et cela, je crois, parce que les dieux et les sacrifices n'avaient pas chez eux leur service spécial.

²⁷⁶ Et à tous les rois-patriarches des peuples primitifs; Frazer, *Le Rameau d'or*, tr. Toutain, I, 1903, I. I, ch. 1. À Rome, Girard, *Histoire de l'organisation judiciaire des Romains*, I, 1901, p. 10 et suiv.

Dans la Gaule propre, il est remarquable qu'aucune tradition concernant les voisins de Marseille, les guerres de Bituit, la marche d'Hannibal, ne signale de prêtres ou de druides. Le plus ancien texte qui puisse être rapporté (et ce n'est pas certain) aux druides de ce pays, n'est pas antérieur à 200 (Diogène Laerce, I, pr., 1 = Aristote, fr. 35, Rose): il provient soit du Mα- γ ικός, faussement attribué à Aristote, soit de Sotion le péripatéticien.

²⁷⁸ Car il peut se faire que les rois, bien avant d'être remplacés par des magistrats, aient été d'abord associés à des prêtres.

²⁷⁹ De même en Attique les φυλοβασιλεῖς, maintenus plus tard comme prêtres, Aristote, *Cité*

II. — CONDITION SOCIALE ET GENRE DE VIE

Les druides, du reste, n'étaient pas à tout jamais séparés du monde laïc. Ils ne formaient pas une caste opposée à la caste noble ²⁸⁰. Ces mots de caste et de laïque ne conviennent pas à l'époque gauloise: soyons sûrs que les Celtes n'auraient point compris les idées qu'ils représentent. Les druides étaient des nobles adonnés au culte, comme les chevaliers étaient des nobles adonnés aux armes ²⁸¹. Ils ne se recrutaient pas par l'hérédité, mais par la décision d'une volonté humaine ²⁸². Les membres du sacerdoce ne sortaient pas d'une société différente de celle qui fournissait les rois, les magistrats, les chefs de guerre. Chez les Éduens, les deux personnages les plus considérables au temps de Jules César étaient les deux frères Diviciac et Dumnorix: celui-là, l'aîné, était druide; celui-ci fut magistrat, chef de guerre, le plus riche des nobles, et aspirant à la tyrannie ²⁸³.

Je ne crois pas cependant que le choix des druides fût laissé à l'arbitraire, et qu'il dépendît uniquement, comme celui des chefs civils, de la force, de la richesse ou de la gloire de quelques nobles ambitieux. La loi ou la coutume exigeaient, chez les candidats à la prêtrise, des garanties d'ordre plus élevé. Nul n'était choisi s'il n'avait été instruit par les druides eux-mêmes: ils avaient auprès d'eux des novices ou des coadjuteurs, qu'ils formaient aux fonctions sacerdotales. Ce noviciat commençait de très bonne heure, souvent à l'âge où ils étaient encore sous la puissance paternelle ²⁸⁴; il était fort long, et, pour quelques-uns, durait même vingt ans ²⁸⁵. Un Gaulois n'arrivait pas à la prêtrise avant la pleine maturité, et sans l'expérience absolue des choses divines.

L'entrée dans cette carrière n'était point toujours libre. Beaucoup de jeunes gens l'acceptaient de leur plein gré; mais d'autres étaient voués au sacerdoce par leurs parents ou leurs proches ²⁸⁶. Les grandes maisons tenaient probablement

des Athéniens, 8, 3; Fustel de Coulanges, La Cité antique, I, IV, ch. 3, § 2.

Les compilateurs du Moyen Age (Étienne de Byzance, au mot Δρυίδαι; Usener, *Comm.*, p; 33), qui y voyaient une *gens*, ἔθνος, déterminée, n'ont fait que mal interpréter le texte de Diogène Laerce (I, pr., 1).

²⁸¹ César, VI, 13, 1-3.

²⁸² Sua sponte, César, VI, 14, 2.

²⁸³ César, I, 18, 3 et suiv.; I, 20, 2 et s. Ce Diviciac est évidemment le druide que Cicéron a connu à Rome (*De divin.*, I, 41, 90); cf. César, I, 31, 9; VI, 12, 5; *Panegyrici veteres*, 8, éd. Bæhrens, § 3, où Diviciac est appelé *princeps Æduus*. La *Vie de Diviciac*, par Gravillon, Lyon, 1893, est en partie une œuvre d'imagination.

Tout cela, d'après César, VI, 14, 2.

²⁸⁵ Sans doute seulement pour les aspirants aux principaux degrés du sacerdoce; VI, 14, 3 (nonnulli); Méla, III, 2, 19.

²⁸⁶ VI, 14, 2: sponte sua opposé à mittuntur.

à ce qu'un des leurs les représentât dans le clergé: c'était s'assurer pour l'avenir un moyen d'influence et un instrument de domination. Puisque, dans certaines cités, le sénat ne pouvait renfermer qu'un seul membre d'une même famille ²⁸⁷, la prêtrise s'ouvrait comme débouché aux ambitions nouvelles.

Et, en effet, même voué aux dieux et à leur service, le jeune noble n'est pas exclu pour cela des habitudes, des fréquentations et des jouissances de ses congénères. Le fils de gentilhomme qui devenait évêque ou abbé était ou devait se tenir à l'écart de la vie civile : il prenait un autre costume, et, ce qui importait davantage, une autre existence. Le druide demeurait dans le même état d'homme : il pouvait se marier, donner naissance à une nouvelle famille ²⁸⁸, posséder des biens et devenir riche ²⁸⁹.

Sans doute il vit, à de certains moments, d'une vie différente de celle de ses frères, parents et alliés, membres de la noblesse politique. Il n'est pas de leur corps, et n'aspire pas aux honneurs qui les attendent; il occupe, dans la société, une place distincte de la leur ²⁹⁰. Mais cette place n'est pas inférieure ²⁹¹. Des avantages particuliers compensent son exclusion des magistratures ou des fonctions régulières ²⁹². Les druides n'étaient pas inscrits sur les rôles des contributions directes au même titre que les citoyens ordinaires ²⁹³; on les exemptait de toutes les autres charges ²⁹⁴, ce qui leur permettait de s'enrichir plus vite, et ce qui faisait un des principaux attraits de la carrière sacerdotale ²⁹⁵. Enfin, ils avaient la dispense du service militaire ²⁹⁶: mais dans ces temps et chez ces peuples où la guerre était la joie de tous, une pareille immunité ne fut peut-être pas considérée comme une prérogative réelle.

Aussi bien, le cheval, les armes et le combat ne leur étaient pas rigoureusement interdits par les lois civiles et religieuses. Diviciac, le druide éduen, s'est battu et a commandé des cavaliers ²⁹⁷: ainsi qu'ont fait tant

²⁸⁷ VII, 33, 3.

²⁸⁸ C'est sans doute le cas de Diviciac, I, 31, 8 et 9; et si le texte d'Ausone *stripe druidarum* satus (*Professores*, 5, 7; 11, 27) ne prouve pas que son personnage fût d'origine druidique, il prouve tout au moins que le druidisme n'était pas jugé inséparable du mariage.

²⁸⁹ César, VI, 14; 1 et 2, qui implique la richesse personnelle des druides; de même, pour Diviciac, I, 20, 2.

²⁹⁰ César VI, 13, 1 et 3.

²⁹¹ Ibidem; I, 18, 8; 20, 2 et 3.

²⁹² Cette exclusion, tout en étant vraisemblable (cf. VII, 33, 4), n'est pas certaine.

²⁹³ Una cum reliquis (VI, 14, 1), cf. p. 55, n. 1.

²⁹⁴ VI, 14, 1 (je maintiens dans le texte *militia... immunitatem*).

²⁹⁵ VI, 14, 2.

²⁹⁶ VI, 14, 1.

²⁹⁷ César, II, 5, 2; II, 10, 5.

de pontifes romains, qui, libérés eux aussi de la sortie en campagne, ont préféré une activité glorieuse à une pieuse oisiveté. Un prêtre gaulois pouvait être choisi comme ambassadeur, et vers des pays fort éloignés. De Bibracte, le même Diviciac a accompagné César contre les Helvètes, les Suèves et les Bellovaques, et il a été envoyé par les Éduens jusqu'à Rome pour plaider devant le sénat la cause de la nation ²⁹⁸: il n'était donc pas éternellement retenu, tel que les rois et les flamines des sacrifices romains, auprès des autels de ses dieux. À Rome, il s'est présenté chez ces lointains étrangers; il a logé chez Cicéron ²⁹⁹, il a reçu audience dans la curie, et a parlé devant les sénateurs, appuyé sur son long bouclier. C'était en effet un beau parleur, intelligent, habile et brave, très versé dans les affaires de toute la Gaule: il fut un instant (avant 59) l'homme le plus influent de la nation éduenne, et c'est grâce à son appui que Dumnorix, son jeune frère, arriva à la fortune et à la puissance ³⁰⁰. Ce druide paraît un prêtre d'étrange sorte, guerrier et politique dans le genre de César grand pontife et de Cicéron augure.

III. — LES DRUIDES COMME SOCIÉTÉ FÉDÉRALE

Mais voici ce qui, à première vue, distingue les druides des prêtres de l'Antiquité classique, et fait songer au sacerdoce fermé des sociétés modernes ou des vieux empires orientaux.

Chaque nation de la Gaule avait ses druides propres, et qui demeuraient citoyens de leur cité. Mais ils étaient en même temps les membres d'un seul corps, ils constituaient un seul clergé, embrassant les prêtres de la Gaule entière. Tous ceux qui portaient le nom de druides étaient réunis par les liens d'une fraternité éternelle ³⁰¹. Et cette vaste société religieuse possédait son lieu d'assemblée dans la cité des Carnutes, obéissait à un chef suprême, que nous pouvons appeler un grand prêtre ³⁰².

Ne concluons pourtant pas de ces faits que les druides formaient une corpo-

César, I, 19, 3; I, 20, 2; I, 31, 8 et 9; VI, 12, 5. C'est sans doute à cause de ce caractère guerrier et politique, si souvent revêtu par les druides, que César néglige de nous dire que Diviciac était l'un d'entre eux, et que le panégyriste l'appelle *princeps*; et il n'est pas improbable que parmi les chefs dont César parle, d'autres aussi aient été des prêtres.

²⁹⁸ I, 16, 5; I, 19, 3; II, 5, 2; II, 10, 5; I, 31, 9; I, 41, 4; VI, 12, 5.

²⁹⁹ Cic., De divinatione, I, 41, 90.

³⁰¹ Cela résulte de: 1° César, VI, 13, 8-10, qui ne parle pas explicitement d'une société de prêtres, mais se sert des mots *omnibus præest* qui l'impliquent; 2° Ammien, XV, 9, 8, qui traduit évidemment en style de son temps des expressions grecques de Timagène (ἑταιρείαι?): *Sodaliciis adstricti consortiis. Consortium* ou *sodalicium* au VI^e siècle ne peuvent signifier autre chose que «collège», «association», «groupement amical» et juridique à la fois.

³⁰² César, VI, 13, 8-10.

ration, analogue à celles qu'a produites l'Église chrétienne ou aux mystérieux monastères de l'Asie intérieure; ne prononçons pas, à leur sujet, les mots de couvent et de collège, de vie cloîtrée et de société secrète. Ces expressions seraient à leur place si les druides avaient vécu à part des autres hommes, dans des lieux clos et d'une existence cachée. Or, nous avons vu que leur manière d'être fut fort différente. Nulle part il ne nous est dit que les prêtres d'une cité fussent regardés comme hors du siècle; et le fait qu'ils pouvaient se marier, s'enrichir et courir le monde, exclut l'hypothèse de la claustration. L'espace sacré du territoire Carnute était un lieu de rendez-vous, et non pas de demeure permanente: les druides n'y venaient qu'au temps de leurs assises solennelles 303. S'ils étaient attachés entre eux par un lien religieux, rien ne prouve que ce lien fût toujours serré: il avait la force et la valeur de celui qui unissait les évêques dans l'intervalle des conciles. Le clergé des druides était une fédération de dignitaires, et non pas une congrégation de moines.

Cette fédération comportait une hiérarchie; les druides, pas plus que les nobles, n'étaient égaux en dignité. Ils étaient présidés par le grand prêtre, qui jouissait d'une autorité fort grande parmi eux, et dont la souveraineté ne finissait qu'avec la vie. À sa mort, le plus élevé des prêtres lui succédait; s'il s'en trouvait plusieurs de même rang, on recourait à l'élection. Quand l'entente ne pouvait se faire, on s'en remettait au jugement par les armes: les candidats combattaient, et l'épée décidait alors de la grande prêtrise gauloise 304, comme chez les Latins elle décidait de la royauté sacerdotale de Némi 305. C'était une fonction singulièrement batailleuse que celle des druides; elle conservait, si l'on peut dire, des mœurs royales: quand ils ne tiraient pas le glaive contre l'ennemi, ils s'en servaient contre leurs confrères.

Un lien fédéral, une hiérarchie couronnée par un monarque, des compétitions à main armée, voilà quelques-uns des traits distinctifs du sacerdoce gaulois: à ces points de vue, cette société de prêtres, embrassant toutes les nations de la Gaule, contraste absolument avec les pontifes et les flamines de Rome, enfermés dans leur cité.

Cette originalité dérive, je crois, de la façon dont se sont constitués le monde gaulois et son sacerdoce politique. À Rome, la cité est le point de départ de la vie publique, au moins dans l'histoire connue, et c'est à ce cadre que correspondent les groupes de prêtres. L'État celtique a été d'abord une ligue de tribus marchant

³⁰³ César, VI, 13, 10.

Tout cela n'est connu que par César, VI, 13, 8 et 9.

³⁰⁵ Strabon, V, 3, 12.

et conquérant sous un seul nom, et, après des années de courses et de vie commune, se dispersant et s'oubliant peu à peu pour vivre chacune sur son domaine. Mais, quand la dislocation s'est faite dans la vie politique et matérielle, quand s'est relâché le lien national du nom celtique, une certaine unité a été maintenue par la religion, et les rois du sacerdoce ont continué à se revoir et à se retrouver, à demeurer unis sous la volonté d'un chef suprême, de même que les roitelets de la Gaule avaient été jadis groupés sous les ordres du maître qui les conduisait. L'entente pour le culte rappelait et perpétuait les conjurations militaires d'autrefois, et les assises sacrées du pays Carnute étaient l'image périodique des antiques conseils de princes. À toutes les époques, chez beaucoup de peuples, l'organisation sacerdotale a été la survivance d'une société politique disparue. L'Église chrétienne du septième siècle était le décalque de l'Empire romain de Théodose; la société des druides continuait la Celtique d'Ambigat. Ne voyons pas dans leur assemblée une institution en pleine croissance, mais la tradition d'une époque antérieure. Et si, par moments, elle a pu retrouver une force réelle, c'est que la Gaule sortait à peine des temps de la vie commune, qu'elle n'avait pas perdu le souvenir de cette vie, qu'elle ne désespéra jamais de la reprendre. De la même manière, l'amphictyonie de Delphes groupait autour d'un sanctuaire commun les prêtres des tribus grecques qui avaient jadis vécu et combattu ensemble 306.

IV. — L'ASSEMBLÉE CARNUTE

Je rapproche à dessein les amphictyons de Delphes et les druides du pays carnute. Car l'assemblée celtique a eu, comme celle de la Phocide, un caractère politique, judiciaire et religieux.

Elle se tient chaque année, à une époque fixe ³⁰⁷ et dans un « lieu consacré » ³⁰⁸ : car toute réunion solennelle de chefs doit se faire à un moment agréé par les dieux et sur un sol qui leur appartient ³⁰⁹.

Ce sanctuaire avait été choisi chez les Carnutes, parce que la terre carnute fut considérée comme le centre de toute la Gaule: cette terre était assise sur la Loire, le fleuve du milieu, et à égale distance de sa source et de son embouchure; au coude d'Orléans convergeaient les routes venues des régions les plus lointaines, des caps de l'Armorique, de l'estuaire de la Gironde, des sommets cévenols, des

³⁰⁶ De même, autour du sanctuaire des Semnons en Germanie (Tac., 39), *omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt*.

³⁰⁷ Certo anni tempore, VI, 13, 10: peut-être au printemps ou plutôt au solstice d'été, si c'est pendant le temps de l'assemblée qu'on cherchait les présages des récoltes; Strabon, IV, 4, 4.
³⁰⁸ In loco consecrato, VI, 13, 10.

³⁰⁹ Cf. César, VII, 33, 3.

forêts ardennaises. Le centre géographique de la contrée devint, chez ces hommes à l'imagination concrète et expressive, le foyer de la plus grande société celtique.

Autour de cet ombilic divin, le clergé druidique apparaissait comme l'incarnation vivante et sacrée de toutes les tribus.

Le premier et principal office des prêtres était le sacrifice public: au nom de la Gaule conjurée, ils immolaient les plus solennelles victimes en l'honneur de ses grands dieux communs et, ces jours-là, les divinités souveraines retrouvaient sous leur loi leur peuple tout entier.

Aux cérémonies religieuses s'ajoutaient des actes politiques et judiciaires, ou du moins que nous sommes tentés d'appeler ainsi 310. Les druides se constituaient en tribunal: ils jugeaient de crimes contre l'État et de crimes contre les individus. Des cités pouvaient leur soumettre leurs différends, ou des magistrats leur renvoyer les coupables de délits publics. Les particuliers étaient admis à porter devant eux leurs procès, et, encore au temps de César, il affluait à ce tribunal des affaires venues de tous les pays de la Gaule. Il décidait surtout dans les cas de meurtre, mais aussi dans des questions d'héritage, et dans ces affaires de bornage qui ont été, chez tant de législations primitives 311, du ressort de la justice supérieure et criminelle. C'était lui qui fixait les sommes dont un meurtrier pouvait racheter son crime, la peine qui garantissait le paiement de la composition pécuniaire acceptée par la famille de la victime.

Une sanction redoutable maintenait l'autorité des druides. Ceux qui n'obéis-saient pas à leurs jugements ou à leurs décrets étaient excommuniés ³¹². On les tenait pour indignes de rapports avec les dieux et avec les hommes; toute fonction leur était interdite, aucune loi ne les protégeait, aucune justice ne leur était due. Nul ne pouvait s'approcher d'eux, et ils ne pouvaient s'approcher d'aucun autel. Et, le tribunal druidique ayant prononcé au nom de toute la Gaule, ils étaient maudits chez tous les peuples. Si c'était une nation qui avait refusé de se soumettre, ses prêtres n'officiaient plus, les sacrifices prenaient fin chez elle, c'est-à-dire que ses dieux s'éloignaient de ses hommes et de son sol ³¹³. Rien, du reste, n'était plus conforme aux pensées et aux usages d'autrefois que ces puissantes malédictions. Le coupable qui a négligé d'effacer son crime par l'obéissance au juge est, non pas seulement un rebelle, mais un véritable criminel, et c'est alors

Tout ce qui suit d'après César, VI, 13, 5, 6 et 10. Dans un sens légèrement différent du nôtre, d'Arbois de Jubainville, *Recherches*, p. 111-8.

³¹¹ Cf. Denys d'Halicarnasse, II, 74, 3.

³¹² César, VI, 13, 6; en cas, par exemple, de non-paiement de la composition.

³¹³ VI, 13, 6 et 7.

qu'il ressent tous les effets de ses actes: il devient, du fait de sa faute inexpiée, un être impur et impie, voué aux dieux, séparé des hommes, qui corrompt la vie de sa tribu. La mission des prêtres-juges consistait à frapper les coupables des paroles magiques qui produisaient la condamnation suprême et la tare sacrée.

Mais la juridiction des druides n'était pas unique et nécessaire. En dehors, sinon au-dessous du tribunal fédéral, se tenait le tribunal public de chaque peuple. César nous a raconté quelques procès capitaux qui se sont déroulés en Gaule : ils ont toujours été jugés dans la cité même, et par ses chefs ³¹⁴.

Comment se fait-il, alors, que les pouvoirs publics, rois, magistrats, sénat et noblesse, aient permis de se développer à une juridiction de cette sorte? car celle-ci avait sur l'autorité politique la prérogative d'être à la fois capitale et universelle, de frapper les crimes les plus grands, de s'étendre sur toutes les cités de la Gaule, et de parler au nom des dieux, que les hommes craignaient plus que les lois. — Mais rois et vergobrets n'ont pas laissé naître ce tribunal, pour la bonne raison qu'il était, comme pouvoir et comme ressort, antérieur à eux, qu'il remontait au temps où les Celtes étaient jugés par le conseil suprême et sacré de leurs rois-patriarches, et que les druides gardaient en partie l'héritage de ce temps et de ce conseil.

Ces deux justices, également souveraines, se faisaient donc concurrence. Il est vraisemblable que les Gaulois, gens amis des règlements et prompts à légiférer, ont su délimiter leur action respective et fixer leurs rapports ³¹⁵. En matière civile et politique, les druides ne jugeaient, je suppose, que quand les parties s'entendaient pour recourir à eux ³¹⁶. Il devait en être de même en matière criminelle : si les intéressés, j'entends la victime ou sa famille, consentaient à traiter d'une composition, cette antique coutume des peuples à demi barbares, les prêtres intervenaient pour en fixer le montant, et pour donner à l'accord la redoutable sanction des lois religieuses; quand il s'agissait au contraire d'un crime commis contre la sûreté ou la dignité d'une nation, ou quand le coupable était livré à la vindicte légale par ceux qu'il avait lésés, l'affaire venait alors devant les magistrats de la nation, protecteurs nécessaires de l'ordre public. Les druides étaient un tribunal, non d'appel et de répression, mais d'arbitrage et de composition : juridiction surannée, ils appliquaient les procédures d'autrefois.

César, I, 4; V, 54, 2; V, 56, 3; VII, 4, 1: il est vrai que dans tous ces cas il s'agit de crimes contre la sûreté de l'État. Mais voyez I, 16, 5.

Il a fallu, sans doute aussi, régler les rapports de cette double justice publique avec la justice du patron sur son client (VI, 13, 3): nous ne savons rien de celle-ci. Sur la justice familiale (VI, 19, 3).

³¹⁶ Cela semble résulter du mot *conveniunt*, VI, 13, 10.

Enfin, les druides formaient, en quelque sorte, une cour d'exécution. — Même après la création de juges spéciaux dans les cités, même après la séparation de l'autorité politique et du titre sacerdotal, l'intervention du prêtre semble toujours requise pour tuer ou mutiler les condamnés: toute exécution gardait un caractère religieux, elle demeurait une immolation et un sacrifice ³¹⁷, et le maintien de cet usage immémorial contribuait à donner au tribunal druidique un motif d'influence et des garanties de survie.

Les assises carnutes étaient le temps des hécatombes de criminels 318. Les druides n'assuraient pas seulement la malédiction de ceux qu'ils condamnaient: les magistrats remettaient aussi entre leurs mains, pour accomplir l'expiation, ceux dont la vie avait été proscrite par les chefs séculiers. Les prêtres avaient seuls qualité, semble-t-il, pour retrancher les hommes à la fois de la vie publique et de la vie physique. Et c'était, en ce temps, l'inverse du Moyen Age, où l'Église condamnait et où l'autorité civile exécutait. Alors, sous la direction des druides, les supplices commençaient. Voleurs, brigands, coupables de toute sorte, étaient publiquement immolés, auprès des autels consacrés, suivant le rite propre à chaque divinité ou la faute particulière du condamné ³¹⁹. Les dieux se réjouissaient fort de ce genre de sacrifices : ils préféraient les criminels à toutes les autres victimes humaines, suicidés ou prisonniers de guerre 320. Car ceux-là étaient inutiles ou dangereux à leurs peuples, et les divinités pouvaient les prendre sans regret. Aussi, quand il y avait dans l'année abondance de criminels, que les druides avaient eu beaucoup de besogne, la Gaule était assurée de recevoir de ses dieux d'amples moissons 321; et l'on peut ajouter, évidemment, que ces récoltes avaient moins à redouter des chemineaux et des malfaiteurs.

De même à Rome, Mommsen, Strafrecht, p. 902 et suiv.

Cela n'est nulle part explicitement indiqué, mais résulte: 1° de ce qu'un pays de la Gaule (et ce ne peut être que le pays carnute) était regardé, semble-t-il, comme celui des sacrifices humains faits aux grands dieux (Lucain, I, 444-6); 2° de ce que tous les criminels servaient de victimes (César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6); 3° de ce que les druides avaient seuls qualité pour présider à des sacrifices (César, VI, 13, 4; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, 4); 4° de ce que ces sacrifices ou ces exécutions paraissent avoir eu lieu à un moment déterminé de l'année, avant la fin des moissons (Strabon, IV, 4, 4) ou à l'expiration d'une période quinquennale (Diodore, V, 32, 6). Au surplus, il a pu y avoir aussi des exécutions dans la cité même (cf. *alii*, César, VI, 16, 4), mais toujours, je crois, avec l'intervention de druides.

³¹⁹ César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6.

³²⁰ César, VI, 16, 5.

Strabon (IV, 4, 4) dit «abondance» non pas de «criminels» mais de «procès capitaux»: il me semble qu'il a oublié, en transcrivant Posidonius (?), le passage où celui-ci parlait des condamnations qui suivaient ces procès, passage qu'en revanche César a, je crois, copié, VI, 16, 5.

V. — Pouvoirs des druides dans leur cité

L'action des druides, à la différence de celle des amphictyons delphiques, n'était point limitée aux jours de grand conseil. De leur origine royale et de leur condition sacrée, ils tenaient de conserver en tout temps et en tous lieux l'état et le prestige de leur sacerdoce. Même dans leur cité, ils exerçaient ce rôle de prêtres-magistrats qui était le leur dans l'assemblée carnute.

Ils y avaient d'abord le sacerdoce souverain. Quand, pour cause d'absence ou de vacance, les magistrats ne pouvaient diriger les élections, la présidence en appartenait aux prêtres: ils étaient, comme on eût dit à Rome, les rois de l'interrègne ³²². De toute manière, ils devaient se trouver sur le lieu du vote, puisque les comices avaient lieu à un jour et à un endroit fixés par la religion ³²³. S'ils ne jugeaient pas dans la cité même, ils s'y montraient, après le jugement, comme sacrificateurs.

Leur situation personnelle suffisait du reste à leur assurer le premier rang parmi les hommes de la nation: n'avaient-ils pas la richesse et la naissance? Ils étaient aussi considérés que les nobles, et sans doute que les plus puissants d'entre eux ³²⁴. Éducateurs de la jeunesse, ils pouvaient recruter en elle des clientèles morales, plus utiles et plus reconnaissantes que la plèbe des déclassés qui se traînaient à la suite des grands. Un druide savait pousser ses élèves aux plus hauts emplois, et je ne doute pas qu'il ne tirât profit de leur fortune: soutenu par Diviciac, qui le recommanda à César, l'Éduen Viridomar, né d'une humble origine, arrivera à un des commandements suprêmes de la Gaule ³²⁵. C'est le même Diviciac qui fera, chez les Éduens, la fortune de son jeune frère Dumnorix ³²⁶.

Dans la vie privée comme dans la vie publique, le ministère des druides était indispensable. Nul ne pouvait sacrifier sans eux, du moins des victimes humaines ³²⁷: ils tenaient donc à leur merci la santé et le salut des hommes, causes ordinaires des sacrifices ³²⁸. Ils surveillaient l'observance des rites, fixaient les pratiques exigées par les dieux ³²⁹, et cela leur donnait un droit de contrôle sur les actes et les mœurs. Comme les pontifes de Rome, ils étaient les jurisconsultes attitrés et permanents des lois divines, les arbitres des formules religieuses, les

³²² César, VII, 33, 4.

³²³ Probable d'après VII, 33, 3.

³²⁴ César, VI, 13, 1, cf. 3; Diodore, V, 31, 4-5.

³²⁵ César, VII, 39, 1; 76, 3.

³²⁶ I, 20, 2.

³²⁷ VI, 13, 4; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, 4.

³²⁸ César, VI, 16, 2.

³²⁹ VI, 13, 4.

dépositaires des forces surnaturelles ³³⁰. Chez un peuple encore assujetti à ses dieux ³³¹, le prêtre paraissait au moins aussi redoutable que le magistrat ³³².

Ajoutons que le druide, plus que le magistrat, a des attaches en dehors de sa cité au-dessus de son peuple, Arvernes ou Éduens, il connaît son église, qui embrasse la Gaule; il n'est pas seulement l'homme d'une peuplade, mais celui du nom celtique. Aussi conserve-t-il des relations bien au delà des frontières de sa patrie municipale, il peut devenir puissant chez tous les Gaulois ³³³, et peser, de son influence extérieure, sur les destinées de sa nation propre.

Tel fut par suite le respect dont on entoura ces hommes, qu'ils étaient choisis comme arbitres en cas de conflit international, et que deux cités rivales s'en remettaient à eux du soin de régler leurs litiges. On rapportait qu'ils surent parfois, avant une bataille, arrêter des combattants prêts à en venir aux mains: ils savaient sans doute de ces paroles magiques auxquelles personne ne peut résister ³³⁴. Les rois mêmes, disait-on encore, n'osaient agir ou délibérer sans eux: et le chef de la cité, même en son brillant costume, ne paraissait que le premier serviteur des druides, porte-parole des dieux ³³⁵. Le druide Diviciac exercera chez les Éduens avant l'arrivée de César, une véritable domination ³³⁶.

Aussi, plus d'une fois, la lutte s'est engagée, violente et meurtrière, entre les druides et les plus ambitieux des nobles. Un jour de conflit électoral, chez les Éduens, les prêtres sont d'un côté et les chefs civils de l'autre ³³⁷. Contre la toute-puissance de Diviciac se leva celle de Dumnorix, patron d'une vaste clientèle, maître d'une armée domestique, ancien vergobret et aspirant à la royauté, et l'histoire du peuple éduen, aux abords de la conquête romaine, se résume dans la lutte de ces deux hommes, tour à tour souverains et proscrits ³³⁸.

Diviciac et Dumnorix étaient frères et ce fut comme le symbole des puissances qu'ils représentaient, prêtrise et magistrature, sœurs rivales sorties du tronc commun de l'antique royauté.

³³⁰ VI, 13, 4.

³³¹ VI, 16, 1.

³³² Cf. César, VI, 13, 1; Strabon, IV, 4, 4; Diodore, V, 31, 2, 4-5.

³³³ Diviciac: César, I, 20, 2.

³³⁴ César, VI, 13, 5 et 6; Strabon, IV, 4, 4; Diodore, V, 31, 5.

Dion Chrysostome, *Orationes*, 49, p. 538 = II, p. 249, Reiske.

³³⁶ César, I, 20, 2.

³³⁷ En 58, VII, 33, 3, 3 et 4.

³³⁸ I, 20, 2 et 3; I, 18, 3-6.

VI. — Les druides éducateurs de la jeunesse

Voici, enfin, ce qu'il y a de vraiment original dans l'institution des druides ce qui fait d'elle une prêtrise d'espèce unique dans le monde ancien de l'Occident, ce qui la rapproche à la fois des collèges sacerdotaux de l'Orient et du clergé de l'Église chrétienne.

Les druides étaient des éducateurs de la jeunesse, et ils n'instruisaient pas seulement ceux qui se destinaient à leur succession, mais encore tous les adolescents qui venaient à eux. C'était auprès d'eux que l'aristocratie s'initiait aux mystères de la nature, des divinités et de la vie humaine, et qu'elle apprenait les raisons de ses devoirs, et surtout du principal, qui était de bien combattre et de savoir mourir. Ils donnaient à leurs élèves des leçons de science et des leçons de morale.

Ce fut là, apparemment, ce que la société gauloise offrit de plus singulier. Les jeunes nobles étaient soumis à une discipline intellectuelle; ils passaient par un temps d'étude; et, dans leurs années de noviciat, ils étaient entre les mains des prêtres, vivant près d'eux, sans doute sous leur toit, comme une clientèle de partisans sous le toit d'un grand. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de groupements scolaires et de cours réguliers. L'enseignement se transmettait peut-être d'homme à homme, en tout cas dans l'étroite intimité du maître et de l'élève ³³⁹. On entourait une leçon de circonstances solennelles: elle était donnée loin des hommes et de leurs demeures, dans le silence et le voisinage de la divinité, au fond des cavernes et des bois ³⁴⁰; elle se présentait sous la forme d'une initiation émouvante à des vérités dont le prêtre était l'unique dépositaire et qu'il confiait secrètement à son disciple: l'usage de l'écriture était interdit, il fallait écouter, retenir, ne rien perdre des dogmes révélés³⁴¹. Les choses apprises avaient ainsi le prestige de puissants mystères circulant depuis des siècles entre les plus dignes des chefs des hommes.

C'est qu'en effet les mystères druidiques étaient, comme les livres des pontifes romains, le privilège du patriciat gaulois. Les plus nobles seuls étaient admis à les connaître ³⁴²; les prêtres se refusaient à rien écrire sur la religion, afin que la doctrine ne s'égarât point dans la plèbe ³⁴³. Leurs leçons s'adaptaient à la vie même de l'aristocratie; et les conclusions en étaient l'exhortation au courage, le mépris

³³⁹ Clam, Méla, III, 2, 19.

Méla, III, 2, 19; c'est à cet enseignement que font allusion: Lucain, I, 452-4; Pline, XVI, 249; scholies d'Usener, p. 33.

³⁴¹ César, VI, 14, 4; cf. le solis de Lucain, I, 453.

Méla, III, 2, 19. Si Viridomar, client de Diviciac et sans doute en plébéien, a été son élève (César, VII, 39, 1), c'est peut-être une exception.

³⁴³ César, VI, 14, 4; Méla, III, 2, 19; in vulgus chez tous deux.

de la mort, la beauté de la bataille, c'est-à-dire l'apologie de l'ambition et de la gloire ³⁴⁴. Loin d'opposer son œuvre à celle de la noblesse, les druides l'aidaient à maintenir sa domination. Ils lui assuraient la garde exclusive des vertus et des vérités.

En cela maintenant, la Gaule rappelle les ancêtres du monde classique, et les druides n'agissent pas autrement que les prêtres de la vieille Rome, défenseurs attitrés du privilège patricien: en face de la plèbe qui grandissait, les uns et les autres ont replié l'âme de la jeunesse noble vers la contemplation de ses droits souverains et dans le trouble de ses anciens mystères.

Le reste de la compétence morale des druides était l'attribut banal des chefs religieux; si le Grec ou le Latin s'étonnait de leur activité intellectuelle ³⁴⁵, c'est qu'ils ne se souvenaient plus du rôle autrefois joué par leurs prêtres. Ils furent experts en la divination ³⁴⁶, mais il en était de même des magistrats romains de bon style, et les autres Gaulois n'y étaient pas étrangers: Cicéron s'est entretenu de présages avec le druide Diviciac et le roi galate Déjotarus ³⁴⁷. Ils furent théologiens ³⁴⁸, philosophes ³⁴⁹, jurisconsultes ³⁵⁰, astronomes ³⁵¹, physiciens ³⁵², moralistes ³⁵³; mais les pontifes de Rome l'ont été comme eux, et pour la même raison: chercher les règles religieuses qui expliquent la nature et qui s'imposent à l'homme. S'ils ont rédigé les annales de la nation gauloise ³⁵⁴, ils n'ont rien fait de plus que les prêtres de toutes les religions, et ce fut pour unir cette nation à ses dieux, dont ils étaient les mandataires ³⁵⁵.

³⁴⁴ César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19; Lucain, I, 458-62.

³⁴⁵ Il est probable que le premier auteur grec qui a parlé des druides les a caractérisés par ce mot de «philosophes», répété depuis à satiété par les Anciens: Diogène Laerce, I, *pr.*, 1 et 6 [5]; Diodore, V, 31, 2 et 4.

³⁴⁶ Diod., V, 31, 3; Méla, III, 2, 19; Cic., *De div.*, I, 41, 90; Dion Chrys., *Or.*, 49; Origène, *Philosophumena*, I, 22.

³⁴⁷ Cic., De div., I, 41, 90; I, 15, 26 et 27; II, 8, 20; 36, 76; 37, 78 et 79.

³⁴⁸ César, VI, 13, 4; Diodore, V, 31, 4.

³⁴⁹ Diogène Laerce, I, *pr.*, 1 et 6 [5]; Diodore, V, 31, 2 et 4; Strabon, IV, 4, 4; Clément d'Alex., *Str.*, I, 15, 71, 4; Origène, *Philos.*, I, 2 et 22.

³⁵⁰ Cela résulte de leur rôle judiciaire: César, VI, 13, 5; Strabon, IV, 14, 4.

³⁵¹ César, VI, 14, 6; Méla, ÍII, 2, 19.

³⁵² César, VI, 14, 6; Strabon, IV, 4n 4; Méla, III, 2, 19.

³⁵³ César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 18; Strabon, IV, 4, 4; Diogène Laerce, I, *pr.*, 6 [5].

³⁵⁴ Ammien, XV, 9, 4; César, VI, 18, 1.

³⁵⁵ Diodore, V, 31, 4.

VII. — Prêtres subalternes

Le clergé doublait la société civile. De même que les nobles avaient leurs bandes de plébéiens, les druides commandaient à l'armée des prêtres subalternes.

Les principaux temples ou sanctuaires ressortissaient chacun à un prêtre particulier, administrateur du lieu, gardien du trésor, directeur des rites. Tandis que les druides étaient des magistrats-prêtres à compétence universelle, ces intendants sacrés étaient les serviteurs d'une divinité en un de ses domiciles terrestres.

À côté de ces ministres établis pullulaient et vaguaient les prophètes et les devins, prédisant l'avenir, chantant des vers mystérieux, interprètes des vols d'oiseaux, des astres et des entrailles des victimes, cueilleurs de simples et de plantes magiques, vendeurs d'amulettes, et en tout cela, sans doute, agents, espions, officieux ou serviteurs des druides, plèbe ambulante le long des grandes routes et stagnante autour des grands sanctuaires, milice bavarde et insinuante de la prêtrise souveraine. Des prêtres, c'étaient ceux-là surtout, je suppose, que le vulgaire voyait et entendait; c'étaient ces vagabonds du clergé qui prenaient contact avec le peuple pour les affaires religieuses de chaque jour. On les admirait dans leur costume lorsque, par exemple, vêtus d'une tunique blanche, couronnés de feuilles de chêne, armés d'une faucille dorée, ils s'en allaient couper sur un arbre la branche miraculeuse du gui ³⁵⁶. Ils faisaient l'étonnement de l'étranger; et, presque toujours, quand les Romains parleront des druides et de leurs pratiques, ils songeront à ces hommes, sorciers, charlatans et magiciens manieurs en sous-ordre des choses divines.

La Gaule avait aussi ses voyantes et ses magiciennes, point différentes de celles de tous les peuples. Mais, tandis que sibylles et pythonisses vivaient seules, éternellement isolées et recluses chacune dans l'enclos sacré du dieu qui la possédait 357, les sorcières gauloises s'associaient en collèges, fraternités étranges groupées autour d'un antique sanctuaire et dépositaires d'inviolables traditions. Les unes, comme celles d'une île de la Loire, étaient des Bacchantes vouées à un culte de mort et de solitude: elles ne devaient point; dans le territoire sacré, voir et recevoir des mâles, mais elles pouvaient rejoindre sur le continent amants ou maris, et alterner ainsi leur passion entre l'homme et le dieu 358. Les neuf prêtresses de l'île de Sein étaient consacrées au contraire à la dévotion des marins: c'étaient des vierges, auxquelles le mérite propre de la virginité et du chiffre neuf donnait

³⁵⁶ Pline, XVI, 251.

³⁵⁷ Virgile, Énéide, VI, 10-11.

Posidonius ap. Strabon, IV, 4, 6; Denys le Périégète, 570-4.

un pouvoir magique³⁵⁹. Ces sanctuaires, ces rites, ces prêtrises, et bien d'autres choses, n'étaient sans doute celtiques ou gauloises que parce que les Celtes les avaient trouvées et laissées dans le pays, et qu'ils y croyaient à leur tour.

Une dernière catégorie de ministres de la religion était les poètes ou les bardes. Si beaucoup d'entre eux appartenaient à la clientèle de l'aristocratie militaire, d'autres réservaient leur travail ou leur talent aux prêtres et aux dieux ³⁶⁰. Peut-être quelques-uns des poèmes, prophéties ou théogonies, qui étaient récités et transmis par les druides, étaient-ils l'œuvre anonyme de ces poètes de profession. Les bardes, comme les prophètes, étaient des officiers du service divin. Ils collaboraient ainsi à la suprématie de ces deux aristocraties qui se disputaient le pouvoir, celle des nobles et celle des prêtres.

VIII. — DESTINÉES POSSIBLES DE L'INSTITUTION DRUIDIQUE

Tels étaient les groupes d'hommes ou les forces sociales dont la religion assurait l'existence: une fédération de prêtres, embrassant toute la Gaule, superposant une prééminence théorique au pouvoir effectif des mille chefs locaux; et, dans chaque cité même, le prêtre prenant sa part de cette autorité publique, et gardant le privilège de l'autorité morale.

Cette organisation, cent ans avant notre ère, était le vestige d'un régime disparu, dont le clergé maintenait la survivance.

Il est probable, par suite, que l'influence politique du clergé allait en déclinant. Tous les crimes n'étaient point portés au tribunal carnute; tous les justiciables n'obéissaient pas ³⁶¹. Le seul druide que nous connaissions, et qui fut peut-être le pontife souverain de l'Église celtique, l'Éduen Diviciac, a été malheureux et fugitif une partie de sa vie, et il n'a dû qu'à César de ne point finir misérablement ³⁶². Dans les guerres et les révolutions qui ont secoué la Gaule, c'est des druides qu'il sera le moins question. L'association des prêtres tendait, devant l'importance

³⁵⁹ Méla, III, 6, 48: *Gallizenas vocant*, qu'il faut peut-être lire *Galli Senas*, le nom de la confrérie étant le même que celui de l'île (cf. les *Senani* d'un des autels de Paris, qui paraissent aussi une corporation, sinon religieuse, du moins en fonction religieuse, cf. *C. I. L.*, XIII, 3026).
360 C'est pour cela que Strabon (IV, 4, 4) et Ammien (XV, 9, 8) les associent aux druides et

C'est pour cela que Strabon (IV, 4, 4) et Ammien (XV, 9, 8) les associent aux druides et aux devins; de même Lucain, I, 447-9. Il ne serait pas impossible que les bardes jouassent, sous la direction des druides, le rôle d'écolâtres, et fussent préposés par eux à l'enseignement élémentaire de la jeunesse; cf. Prudence, *Apoth.*, 296-299: *Scriptoris, quem non barbus pater...* nec garrula nutrix... rem docuere Dei.

³⁶¹ César, VI, 13, 5-7.

³⁶² I, 20, 2; 31, 8-9.

grandissante des cités et de leurs chefs, à ne plus être qu'un cadre d'alliance, une ombre de tribunal autour d'un vieux sanctuaire fédéral.

Mais ce que les druides ne perdaient pas, c'était leur clientèle d'âmes, la direction et la formation de la jeunesse. Magistrats discutés, juges intermittents, ils demeuraient les éducateurs de l'aristocratie.

Aussi, nul ne peut affirmer que l'institution druidique était en train de disparaître. D'abord la prêtrise, dans tous les pays, a la vie très dure: elle se transforme, et ne meurt pas. Puis, ce rôle de précepteur renouvelait sans cesse la force du sacerdoce. Enfin, dans les assises carnutes, les druides maintenaient, au dessus des tribus séparées et des cités jalouses, quelques glorieuses traditions nationales, les sacrifices devant des autels communs à toute la Gaule, le nom et le respect d'une solidarité morale et religieuse; ils étaient les représentants d'idées générales et d'idées souveraines. Et de toutes ces choses, suivant les circonstances, il pouvait sortir une réaction favorable au pouvoir de cette assemblée et à l'influence publique des druides.

CHAPITRE V: LA RELIGION

II. Origines diverses de la religion gauloise — II. Teutatès — III. Les deux grandes déesses — IV. Autres grands dieux — V. Poèmes des druides — VI. Diversités locales des grands dieux — VII. Divinités locales. VIII. Adaptation des grands dieux aux divinités locales — IX. Symboles et attributs des dieux — X. Les ennemis des dieux — XI. Monstres — XII. Vivants et morts divinisés — XIII. Des récits mythologiques — XIV. Les dieux de chacun — XV. Tendances à l'anthropomorphisme — XVI. De l'influence de l'imagerie hellénique — XVII. Lieux sacrés — XVIII. Sacrifices et morale religieuse — XIX. Divination — XX. Intervention constante de la religion — XXI. Quelques superstitions; le gui — XXII. Destinées de l'homme — XXIII. Destinée du monde — XXIV. Caractère et avenir de la religion gauloise

I. — Origines diverses de la religion gauloise

César a dit des doctrines enseignées par les druides: « C'est de l'île de Bretagne, croit-on, qu'elles sont originaires; c'est de là qu'elles auraient été importées en Gaule: aujourd'hui encore, ceux qui veulent les approfondir se rendent presque toujours dans ce pays 363. »

L'écrivain latin ne parle que des dogmes professés par les druides; il ne dit pas que ce genre de sacerdoce ait été créé en Bretagne: il rapporte seulement que l'île passait pour le berceau de leur philosophie ou de leurs croyances, et que les prêtres de là-bas les conservaient dans leur pureté originelle.

Le sud de la Bretagne était alors, depuis deux ou trois siècles, une terre gauloise. Il avait été occupé par des Belges, les derniers arrivés en deçà du Rhin ³⁶⁴. L'île était la colonie la plus récente du nom gaulois. Tandis que dans la Celtique cisrhénane, Celtes et Ligures s'étaient mêlés à tel point que nul ne les distinguait, et que seuls quelques prêtres conservaient le souvenir d'une différence d'origine ³⁶⁵, les Gaulois de la Bretagne se séparaient très nettement des populations primiti-

³⁶³ César, VI, 13, 11-12.

³⁶⁴ César, V, 12, 2.

³⁶⁵ Ammien Marcellin (Timagène), XV, 9, 4.

ves 366. La fusion n'y était point achevée entre les deux groupes d'hommes. Sur le continent, vainqueurs et vaincus avaient fini par confondre leur sang, leur tempérament, leurs habitudes et leur religion; les Gaulois insulaires, en revanche, pouvaient discerner sans peine leurs dieux de ceux des indigènes, leurs traditions nationales et les coutumes des lieux. Les grandes divinités qu'ils avaient amenées avec eux étaient demeurées plus fidèles à leur caractère primitif, comme il arrive toujours à des divinités qui n'ont pas encore intimement frayé avec les Esprits du sol conquis ce qui gâta et transforma Jahveh, ce fut le contact persistant avec les Génies de la terre soumise par Israël, et plus son séjour se prolongeait sur cette terre, plus il perdait les traits distinctifs du dieu qu'avait apporté Moïse 367. Il y avait enfin, en Bretagne ou dans les îles voisines, quelques-uns de ces antiques sanctuaires, consacrés à la Terre ou aux Morts, qui jalonnaient les rivages et le pourtour de l'Europe 368: les prêtres ou les confréries qui les desservaient avaient vécu à l'abri des invasions et à l'écart des influences nouvelles; et si les druides, ce que je crois, ont eu la curiosité des rites et des mystères de cette religion attachée au sol et presque aussi vieille que l'homme même, c'était près des mers lointaines de l'île voisine qu'ils pouvaient les étudier dans leur pureté liturgique.

En d'autres termes, la Bretagne offrait les moyens de mieux connaître et les vrais dieux des Gaulois, ceux qu'ils avaient tirés de leur patrie antérieure, et les dieux propres de la terre que les Gaulois avaient conquise. Les usages primitifs d'un peuple se maintiennent surtout dans ses colonies: veut-on retrouver les mœurs et les dieux de la Rome d'autrefois, qu'on observe la vie du Latium et de ses provinces italiennes ³⁶⁹; Marseille, le rejeton extrême du monde grec, était l'image d'une cité de l'Hellade archaïque.

Les aspirants au sacerdoce s'en allaient donc vers le nord pour étudier dogmes, gestes et formules de la religion qu'ils devaient desservir. La discipline druidique se renouvelait en Bretagne; elle avait là ses sources les plus pures. On finit par croire qu'elle en venait. — C'est ainsi qu'on peut interpréter le texte de César.

Ce séjour à l'étranger, permis par les druides gaulois aux plus consciencieux de leurs disciples, impliquait l'aveu que leur théologie n'était point pure de tout alliage, soit avec celle des Grecs leurs voisins, soit avec celle des populations primitives. Dans leur manière de se figurer et de classer les dieux, d'interpré-

³⁶⁶ César, V, 12, 1-2.

³⁶⁷ Juges, 3, 1-7.

Strabon, IV, 4, 6; Tacite, *Ann.*, XIV, 30; Plutarque, *De defectu oraculorum*, 18, p. 419-20; peut-être *De facie lunæ*, 26, 3, 10-13 (y aurait-il, 26, 9, un vague écho des voyages et de l'apprentissage des druides?); Solin, XXII, 7.

³⁶⁹ Cf. Cicéron, *De oratore*, III, 11, 42.

ter et de grouper les symboles, de raconter la vie du monde et les destinées de l'homme, de régler les actes et les paroles du culte, il s'était glissé évidemment bien des détails antérieurs à la conquête celtique. La foi des druides n'était pas plus franchement gauloise que le christianisme officiel n'est la vraie religion des Évangiles, ou que l'islamisme ne dérive uniquement du Coran et de Mahomet. Toute religion qui triomphe hérite autant de celles qu'elle a vaincues que des apôtres qui l'ont fondée.

Il est probable, en outre, que les théories et les pratiques des druides n'absorbaient pas toute la vie religieuse des Gaulois, Celtes ou Belges. Enseignée surtout à la noblesse, tenue secrète en grande partie 370, la discipline druidique était, comme les livres des pontifes romains et les rites des grands flamines, le lot de l'aristocratie dominante, une affaire officielle et publique. Les croyances de la plèbe, ses dieux et ses superstitions, n'entraient point dans son cadre: ce qui ne veut point dire que les grands n'aient jamais pris part aux dévotions du vulgaire. Autre chose, dans la religion, est l'enseignement du prêtre, aux formules fixées et logiques, et la pensée, l'espérance et la crainte du populaire, flottantes et spontanées, pleines de caprices et de contradictions, nées de traditions locales très anciennes ou des fantaisies subites d'hystériques de carrefours. Combien de rites et de convictions, dans la France de nos jours, sont étrangers ou contraires au catéchisme autorisé et à la théologie des prêtres ordonnés! Cependant, on ne décrira pas l'état religieux de notre pays sans parler du culte des arbres et de celui des eaux, des formules et des signes magiques, des oraisons qui guérissent ou qui préservent, des contrats passés avec les saints, toutes choses qui provoquent encore aujourd'hui tant de pensées et de soins; et pourtant, cela ne vient pas du Christ, et n'est point enseigné par ceux qui parlent en son nom. De même, ne disons pas que tout ce qui était en Gaule chose divine ressortissait aux prêtres et formait le druidisme.

Nous devrions donc distinguer, parmi les dieux, les pratiques et les croyances, ce qui est antérieur aux Gaulois et ce qu'ils ont apporté, ce que les druides acceptaient et ce qu'ils répudiaient. Mais ces démarcations seront, le plus souvent, fort difficiles à faire. Sur la doctrine druidique, nous possédons moins d'une demi page; leurs poèmes nous ont été résumés en six lignes ³⁷¹. Résignons-nous à dire, de la plupart des faits qui vont être énumérés, qu'ils se rattachaient à la vie religieuse des habitants de la Gaule avant les temps de la conquête romaine.

³⁷⁰ Méla, III, 2, 19; César, VI, 14, 4.

³⁷¹ César, VI, 14, 5-6; 18, 1; Méla, III, 2, 18 et 19; Lucain, I, 452-8; Strabon, IV, 4, 4; Ammien, XV, 9, 8; Diodore, V, 28, 6; 31, 4. Et, dans tous ces textes, on sent deux sources seulement, Posidonius et Timagène, et encore Timagène dérive-t-il peut-être de Posidonius.

II. — Teutatès

Le principal des dieux communs à tous les Gaulois était appelé par eux Teutatès: c'était le dieu qui possédait le plus de sanctuaires dans les cités ³⁷², le plus de simulacres sur le sol; il était le premier de ceux qui recevaient l'hommage collectif et les sacrifices solennels des druides assemblés ³⁷³. Les Belges l'adoraient comme les Celtes ³⁷⁴, et son nom s'étendait partout où avait pénétré le nom gaulois, sur l'île de Bretagne ³⁷⁵ et dans les États du Danube ³⁷⁶.

Mais ne nous faisons pas illusion en entendant ce mot de Teutatès; ne songeons pas à un être ayant un nom propre, personnel et immuable, une physionomie précise et arrêtée, des traits distinctifs et un timbre de voix, comme nous nous figurons un Mercure, un Apollon, un Jupiter Capitolin. Les dieux ne deviennent des individualités franches et nettes qu'après avoir longtemps vécu sous la forme humaine, que lorsque poètes et artistes ont fixé leur figure et raconté leur vie. Ceux de la Gaule en étaient encore à la première période de leur existence: on parlait beaucoup d'eux, très peu les connaissaient, ils se confiaient seulement aux prêtres ³⁷⁷, il fallait les adorer en esprit plus qu'en image et si Teutatès avait déjà des statues ³⁷⁸ ce n'étaient que d'informes piliers de bois ou de pierre, qui rappelaient le dieu, et ne le montraient pas ³⁷⁹.

Ce dieu, en réalité, était invisible et anonyme. *Teutates* signifiait, en langue gauloise, « national » ³⁸⁰, c'est-à-dire « le Dieu Public », le dieu qui protège les cités ou les nations ³⁸¹. Le mot n'était que le qualificatif ordinaire du dieu souverain des Gaulois, comme « l'Éternel » fut celui du dieu souverain d'Israël. Peut-être,

³⁷² César, VI, 17, 1.

³⁷³ Lucain, I, 444-5.

³⁷⁴ Cela me paraît résulter du nombre de monuments que la Belgique a consacrés à Mercure (à Trèves, *C. I. L.*, XIII, 3656-60; à Metz, 4304-12).

³⁷⁵ C. I. L., VII, 84: Marti Toutati.

³⁷⁶ C. I. L., III, 5320 = suppl., 11721, p. 1834: Marti Toutati. Ces inscriptions ont déterminé Mowat à identifier Mars et Teutatès.

³⁷⁷ Lucain, I, 452: *Solis nosse deos*; Diodore, V, 31, 4: '**Ωσπερε**ί τινων εμοφώνων.

³⁷⁸ César, VI, 17, 1.

³⁷⁹ Lucain, III, 412-3.

Ou *Toutates*, *Totates*; cf. *C. I. L.*, VI, 2407 (*Totagen[u]s*) et 31182 (*Toutati*). *Wortschatz*, p. 131: *toutâ = «Volk» = irlandais túath et kimrique tûd, «terra» = breton tud, «gens». Le mot est indo-européen; cf. ombrien tota = «civitas», osque touto = «populus» (von Planta, II, p. 759 et 708); gothique thiuda = «peuple»; ancien haut-allemand diot, même sens (Kluge, au mot *Deutsch*).

³⁸¹ Cf. Apollini Toutiorigi = «patrio» ou «regi patrio» (C. I. L., XIII, 7564), à rapprocher de Mercurio Arvernorigi (ibid., 6603).

de même que ce dernier, avait-il d'autres noms, s'appelait aussi «le Fort » ³⁸² ou «le Sage » ³⁸³ : mais tous ces noms n'étaient également que, des épithètes.

Voici, sans nul doute au dire des druides ³⁸⁴, quels étaient les attributs et le rôle du dieu national: «Il a inventé tous les arts; c'est lui qui protège les chemins et qui guide les voyageurs; grâce à lui, l'homme s'enrichit et le marchand prospère ³⁸⁵. » — Le dieu souverain des Gaulois n'était donc pas un vulgaire fauteur de combats, comme il était apparu aux Grecs et aux Latins des âges précédents. Il ne menait plus seulement les hordes conjurées sur les sentiers de la guerre; mais il ouvrait les routes du pays aux marches pacifiques des pèlerins et des trafiquants. De lui, les hommes avaient reçu la notion des métiers sédentaires, le goût du travail, le désir de produire. Le dieu avait habitué son peuple à l'empire de lois sages et humaines ³⁸⁶. — Peut-être, en insistant sur ces vertus créatrices et pacifiques, les druides voulaient-ils rappeler aux Gaulois le sentiment de leurs intérêts et le devoir de l'entente. La vie de Teutatès éducateur de son peuple, était une leçon d'alliance.

Il est probable qu'il n'avait point toujours cette allure de roi intelligent et débonnaire que César s'est plu à lui donner. Dans les jours de danger, il prenait les armes à la tête de son peuple et le conduisait au combat : contre l'ennemi du dehors, il redevenait un dieu de sang, de feu et de mort, ambitieux et implacable ³⁸⁷.

Les druides enfin, nous dit César, racontaient que la race gauloise était issue d'un très grand dieu, d'espèce ou d'origine souterraine ³⁸⁸. — Ce Saturne du Nord, ancêtre des Gaulois, n'était autre, selon toute vraisemblance, que Teutatès

³⁸² Camulus, cf. C. I. L., III, 8671; VI, 46; VII, 1103; Brambach, 164 = C. I. L., XIII, 8701, et le nom Camulogenus, «Fils du Fort», César, VII, 57, 3; etc.; Holder, I, c. 726 et suiv.: c'est à tort, je crois, qu'on a vu dans Camulus un dieu distinct, Alf. Maury, Mém. des Antiqu. de France, XIX (= n. s., IX), 1849, p. 15 et s. Dans le même sens, Caturix (appliqué au Mars des Helvètes, cf. p. 125, n. 3), « le Prince du Combat»; cf. C. I. L., XIII, 5035, 5046, 5054, 6474. Peut-être aussi Sucellus, «le Frappeur?», XII, 1836, XIII, 4542, 5057, 6224, 6730; Reinach, Cultes, p. 223.

Visucius et Viducus, «le Sage», «Celui qui sait» (cf. *vid, Wortschatz, p. 264), plutôt que «le Bon» (Wortschatz, p. 277), épithètes de Mercure (C. I. L., XIII, 576, 577, 6347, 6384, etc.; Visucius seul, 6404). Peut-être, et dans un sens analogue, Ogmios.

³⁸⁴ Rapprochez César, VI, 17, 1, et VI, 14, 6.

³⁸⁵ VI, 17, 1.

³⁸⁶ Ce rôle du dieu national des Gaulois est attribué par Diodore à hercule en Gaule (IV, 19, 1-4), lui aussi législateur pacifique et protecteur des routes. Et c'est encore un peu le rôle que Lucien attribuait au vieil Hercule *Ogmios* des Celtes, grand persuadeur des hommes (*Herakles*, 3-6). Je ne peux voir dans tous ces écrits que des échos de la légende du dieu national gaulois.

³⁸⁷ C'est pour cela que l'on a, sur tant de points, interprété Teutatès par Mars.

³⁸⁸ VI, 18, 1.

lui-même ³⁸⁹: les hommes et les peuples se disent d'ordinaire issus du dieu qu'ils ont l'habitude d'honorer.

Ainsi, le dieu national des Gaulois avait été à la fois leur ancêtre et leur législateur; il était le gardien, l'arbitre et le défenseur de leurs tribus. On l'avait vaguement esquissé à l'image de la royauté patriarcale des temps primitifs: les traditions du passé, les besoins du présent grossissaient le lot de ses attributs. Il était le résumé symbolique de l'histoire et de la vie de sa nation.

III. — LES DEUX GRANDES DÉESSES

Ce dieu n'exerçait point une autorité exclusive et jalouse. Il avait près de lui des compagnons et des collaborateurs. Les druides n'enseignaient pas, du moins à l'époque où nous les connaissons, l'unité de la puissance divine. Si leur Teutatès ne différait pas, par sa nature propre, du dieu souverain d'Israël, il ne vivait pas, comme lui, dans un farouche isolement. Il était entouré d'une sorte de famille ou de cour, et en cela la religion gauloise tendait à se rapprocher des panthéons classiques.

Parmi ces êtres divins, deux tenaient de plus près au dieu national. C'étaient des divinités féminines, et qui lui servaient, je pense, de compagnes ou d'épouses.

L'une lui ressemblait fort. César nous dit qu'elle avait enseigné aux hommes les éléments des arts, et qu'elle protégeait ceux qui faisaient œuvre de leurs mains. Elle était la patronne des ouvriers, si Teutatès était le patron des marchands ³⁹⁰. Mais, comme Teutatès encore, elle suivait les siens sur le champ de bataille, et savait combattre pour eux. Suivant les jours, elle était pareille à une Bellone ou à une Victoire, à la Minerve guerrière ou à la Minerve des travaux

³⁸⁹ Il semble en effet que les peuples classiques aient souvent aussi interprété Teutatès en Saturne (Varron *ap.* Augustin, *De civ. Dei*, VII, 19; Denys, I, 38, 3). — On identifie d'ordinaire le dieu au marteau des monuments gallo-romains avec le *Dis Pater* gaulois dont parle César. On peut accepter cette identification, mais sous une double réserve: 1° ce dieu au marteau, comme le *Dis Pater* de César, ne représente qu'une forme, une des figures du grand dieu gaulois; 2° ce dieu au marteau encore, dans la plupart des cas où nous trouvons sa figure, paraît faire fonction moins de dieu infernal que de dieu local, protecteur de champs et demeures, de Sylvain *domesticus* (cf. *C. I. L.*, XII, p. 927): ce que devint si souvent le grand dieu gaulois, lorsque la domination romaine l'eut exclu, au moins sous ses formes indigènes, de son rôle souverain, et ce qui est du reste le sort ordinaire des grandes divinités déchues. — Il peut paraître extraordinaire, au premier abord, qu'un seul et même dieu ait pu donner naissance à tant de formes et d'interprétations différentes (Mercure, Mars, *Dis Pater*, Saturne, même Hercule et Sylvain). Mais voyez tout ce que le monde classique a dit et fait du Jahveh des Juifs, devenu Saturne, *Liber Pater*, peut-être Jupiter (Tacite, *Hist.*, V, 4-5).

³⁹⁰ Minervam operum atque artificiorum initia tradere, VI, 17, 2.

pacifiques ³⁹¹. Mais nous ignorons le nom sous lequel les Gaulois la désignaient de préférence ³⁹².

L'autre divinité féminine était cette Terre, mère des hommes et des dieux, que les Ligures avaient certainement adorée et que les Gaulois prièrent à leur tour en Gaule même, et sans doute autour des mêmes autels et dans les mêmes sanctuaires. Je crois qu'elle devint, dans la théologie druidique, la mère de Teutatès et peut-être aussi son épouse, unie à lui pour engendrer la race nationale ³⁹³. À l'origine commune du monde et de leurs peuples, les Gaulois plaçaient donc une famille divine de créateurs, donnant la vie et formant les âmes.

IV. — Autres grands dieux

Les autres grands dieux dont parlaient les druides étaient moins solidaires de la vie nationale et publique que Teutatès et ses deux parèdres féminines.

Taran, le Jupiter gaulois, vivait dans les cieux, dont il tenait l'empire ³⁹⁴: il faisait donc la lumière et l'air, les nuages, la pluie, les orages et la foudre. — Près de lui, Bélénus représentait la force réchauffante et bienfaisante du soleil; sa

³⁹¹ Je tire ces conclusions de la présence, dans tous les pays celtiques, d'une grande divinité féminine appelée par les textes ou les inscriptions tantôt Minerve (Justin, XLIII, 5, 6; César, VI, 17, 2; cf. Polybe, II, 32, 6), tantôt Bellone (*C. I. L.*, XIII, 2872, 5408, 5598, 5670; cf. Ammien, XXVII, 4, 4), tantôt la Victoire (*C. I. L.*, XIII, 2874; XII, 1339, 1340; etc.; cf. Dion Cassius, LXII, 7, 3).

³⁹² On peut hésiter entre *Rosmerta*, nom de la compagne de Mercure en Belgique (XIII, 4192-5, 4683-5, 4705, 4732, 6222, 6263, 6388, 5677, 5939, 4311, 7683, etc.), *Belisama* ou *Belesamis* (XII, p. 162; XIII, 8), *Andarta* (*C. I. L.*, XII, 1554-60) 'Aνδράστη, 'Αδράστη, 'Ανδάτη (Dion, LXII, 6, 2; 7, 3), *Nantosuelta* (XIII, 4542): ces deux derniers noms désignent à coup sûr des déesses de victoire et de combat. Voyez encore *deo Mercurio Visucio* et *sa(n)cte Visucio* (XIII, 6384). Après tout, ces divers noms peuvent avoir été également des qualificatifs ou des épithètes de la même déesse. — Il ne serait pas impossible que l'énigmatique *Erecura* ou *Herecura* (XIII, 6438, 6439, 6631 *a*, etc.) ne fût un des noms de la Terre gauloise, encore que son identification avec *Juno Regina* ("Ηρα κυρία), adorée à côté d'elle (XIII, 6440, 6441, 6632-40), ne soit bien séduisante.

Supposé: 1° d'après le fait que le *Dis Pater*, ancêtre des Gaulois dans cette théologie, ne peut désigner qu'un fils ou un époux de la Terre (VI, 18, 1); 2° d'après l'analogie offerte par la mythologie germanique: *Tuistonem deum, Terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque* (tacite, *Germ.*, 2); 3° de l'importance que prit en Gaule le culte de la Grande Mère des Dieux, qui a dû s'adapter à un culte indigène (XIII, 1751-6; Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 76); 4° de l'existence en Gaule d'une déesse de la Terre interprétée en *Maia* ou en Vesta.

³⁹⁴ Le vrai nom paraît être *Taranus. Jovem imperium calestium tenere*, César, VI, 17, 2. *Taranis* (gén.), Lucain, I, 446. *Taranin Jovem*, scholie de Lucain, Usener, p. 32. *Jovi Taranuco*, *C. I. L.*, III, 2804. Ταρανοου, *C. I. L.*, XII, p. 820. *Deo Taranucno*, *C. I. L.*, XIII, 6994, 6478: «le Dieu Fils de Taran?». L'identification de Taran et de Jupiter ne laisse place à aucun doute.

chaleur descendait et se gardait dans les eaux thermales: il était, comme Apollon, un dieu guérisseur ³⁹⁵. Une compagne, Sirona, l'aidait dans son œuvre elle produisait sans doute à la fois la douce lumière de la lune et les eaux salutaires des fontaines ³⁹⁶. Et ces deux divinités, chères surtout à ceux qui souffrent et qui travaillent, partageaient leur énergie entre les deux astres souverains et les sources vives du sol. — À la vie des chevaux, inséparables compagnons de la noblesse gauloise, présidait leur déesse Épona ³⁹⁷. — Deux êtres divins figuraient les éléments destructeurs: une sorte de Vulcain gaulois, dont nous ignorons le nom indigène ³⁹⁸, génie du feu et de la flamme; et Ésus enfin ³⁹⁹, le plus grand des dieux après Teutatès et le plus semblable à lui, mais un dieu surtout meurtrier, celui qui inspire les combattants et fait rage dans les batailles ⁴⁰⁰.

Ces dieux-là ⁴⁰¹ avaient ceci de commun qu'ils correspondaient à des forces générales et immuables de la nature. Aussi, je suis tenté de croire qu'ils étaient, pour la plupart, les vestiges d'une religion plus ancienne que celle du dieu national. Le Soleil, la Lune, le Feu et la Terre sont les hautes puissances que l'homme est d'abord enclin à adorer, et les ancêtres des Celtes, tout comme des millions d'êtres humains, ont longtemps reconnu leur domination absolue. C'est tardi-

_

Diodore, IV, 56, 4; C. I. L., XII, 2821, 2526, 2999; XIII, 3026, 5409. etc.

³⁹⁵ Apollinem morbos depellere, César, VI, 17, 3; Panegyrici Latini, 7, 21 et 22 (Apollo noster). L'identité de Bélénus et d'Apollon ne fait aucun doute: Ausone, Prof., 5, 7-17; 11, 23-4.

³⁹⁶ D'après les inscr. Accouplant *Apollini* et *Sirona*, XIII, 5424, etc.; Holder, I, c. 1286. On prononçait la première lettre comme un son intermédiaire entre *s* et *d*. Le caractère lunaire de ce culte est moins certain que son caractère aquatique. — Je n'hésite pas à croire que *–ona* signifie «eau» ou «source»; *sir-* est également un radical s'appliquant aux cours d'eau.

³⁹⁷ Les textes anciens qui mentionnent *Epona* n'ont jamais déclaré son caractère gaulois; les inscriptions qui la concernent ne sont pas localisées en Gaule (Holder, I, c. 1447-50). Mais ce caractère résulte: 1° de la célébration officielle de son culte en Cisalpine (chez les Cénomans?, *XV k. Jan. Epona*, *C. I. L.*, I, I, 2° éd., p. 253); 2° de la multiplicité de ses statuettes en Gaule; 3° des éléments du nom, radical et désinence, qui sont tout à fait d'apparence celtique; 4° du caractère public du culte d'Épona dans certaines localités gauloises (*C. I. L.*, XIII, 4630, 5170, 5622, etc.; localité d'Épône en Seine-et-Oise). — Il est probable que dans d'assez nombreux cas, Épona a fait fonction de déesse locale ou de Déesse-Mère, du moins à l'époque romaine.

³⁹⁸ Nom cité par César; apparaît dans les inscr., XIII, 3026, 3105-7, 2940; cf. Florus, I, 20 = II, 4, 5. Il est possible que ce soit un dédoublement d'Ésus ou du Mars gaulois dont parle César, produit par une interprétation romaine de ce dieu différente de celle de César (cf. XIII, 3026).

³⁹⁹ Martem bella regere, César, VI, 17, 2-4. Esus, Lucain, I, 445 (var. Hæsus, Æsus). Esus, C. I. L., XIII, 3026. Hesus Mars, scholie de Lucain, Usener, p. 32. Esum, Lactance, Inst. Div., I, 21, 3 (var. Æsum). Esugen., C. I. L., XIII, 10027, 194.

Les rapports et les caractères respectifs de Teutatès et d'Ésus constituent peut-être le problème le plus ardu de la mythologie gauloise. J'ai dit ce que je croyais le plus vraisemblable.
 Il doit y en avoir d'autres, par exemple des dieux stellaires correspondant à Castor et Pollux,

vement, quand l'homme a créé des sociétés compliquées et durables, qu'il a doté son dieu souverain de ses propres instincts créateurs et de ses créations mêmes, qu'il lui a attribué ses lois, ses arts, son intelligence et la vie de ses États: ce que représentait Teutatès. — La prééminence fut d'ailleurs vite assurée à cette forme nouvelle de la divinité: les peuples organisés envisagent volontiers leurs dieux moins dans leur pouvoir sur la nature que dans leur rôle parmi les hommes; et le caractère qu'ils exaltent le plus chez leur maître d'en haut, c'est précisément d'être leur maître et leur représentant. Voilà pourquoi Teutatès, le dieu politique, la dernière venue des actions souveraines, comptait plus dans la vie et la prêtrise publiques des Gaulois que la lumière du ciel, la chaleur du soleil ou la violence du feu: déchues de leur souveraineté de jadis, celles-ci s'étaient fixées en des êtres divins de second rang.

V. — Poèmes des druides

Le nom et la nature des grands dieux étaient révélés et exposés dans les poèmes des druides. C'étaient les prêtres qui avaient réglé le rôle respectif des puissances divines: seuls, ils connaissaient les désirs et les vertus propres à chacune d'elles; seuls, ils pouvaient raconter les évènements de leur passé, leur manière de vivre, leurs relations avec les hommes et les Gaulois.

Ces poèmes étaient à la fois des traités sur le monde et des récits nationaux. De même que la Genèse des Hébreux, ils unissaient à la création de l'univers celle des Gaulois, à l'histoire de la nature celle des peuples. Les druides y disaient ce qu'étaient les astres et leurs révolutions, le monde et l'étendue de ses terres ⁴⁰²; mais ils y racontaient aussi comment les Gaulois étaient tous nés d'une divinité souterraine ⁴⁰³, qu'un dieu les avait élevés ⁴⁰⁴, que quelques-uns de leurs ancêtres étaient venus de très loin sur leurs domaines actuels ⁴⁰⁵. Dans ces cosmogonies naïves et puissantes, l'existence de la nation s'enchevêtrait avec celle de ses dieux.

VI. — DIVERSITÉS LOCALES DES GRANDS DIEUX

Dans leur sanctuaire carnute, au centre de toute la Gaule et au non de tous ses peuples, les druides sacrifiaient d'abord aux trois divinités impériales, celle de

⁴⁰² César, VI, 14, 6; Méla, III, 2, 19.

⁴⁰³ César, VI, 18, 1.

⁴⁰⁴ César, VI, 17, 1.

⁴⁰⁵ Ammien, XV, 9, 4.

la nation, celle du combat, celle du ciel, Teutatès, Ésus, Taran 406. Puis, peut-être, venait le tour des autres.

Ce rang et ce rôle de ces dieux n'étaient pas absolument respectés par toutes les tribus et toutes les cités de la Gaule. L'unité de foi et de culte a pu exister à l'origine, dans les temps de l'invasion et de la conquête; et les druides cherchaient à maintenir la tradition de ces temps. Mais au fur et à mesure que chaque tribu a vécu de sa vie propre, qu'elle a pris contact avec des populations différentes, que les cités se sont créées, qu'elles se sont donné leurs règlements et leurs habitudes, les grands dieux se sont conformés aux pensées des différentes nations, et de peuplade à peuplade se sont modifiées leur manière de se grouper et leur manière d'être.

Quelques tribus ont préféré, comme protecteur officiel, Bélénus le soleil 407 à Teutatès le roi du peuple, ou des divinités féminines 408 à des dieux plus rudes. Ici, le grand dieu partageait les autels publics avec sa compagne ordinaire; là, on l'aimait mieux solitaire. Ailleurs, on l'associait à un autre souverain, et on leur donnait à tous deux une parèdre commune, les unissant ainsi en une triade protectrice de la cité.

Chez les nations calmes, Teutatès fut traité en chef pacifique, et en batailleur chez celles qui vivaient de la guerre. Dans les cités de la Celtique ancienne, où les mœurs et la vie étaient plus laborieuses, et où l'influence des druides était plus forte, il gardait plus souvent la figure que les prêtres lui donnaient. Les États du Midi, comme les Allobroges, plus belliqueux et plus jeunes, les tribus de l'Armorique ou de la Gaule océanique, l'adoraient volontiers comme un dieu des combats; chez ces peuples extrêmes, il se confondait presque avec Ésus, ailleurs tout à fait distinct de lui. Et les Méditerranéens qui traversaient la Gaule pouvaient voir en lui tour à tour un Arès en armes, un Hermès législateur ou un Saturne père des hommes. Il en allait de même pour sa compagne, dont telle cité préférait les allures guerrières ou victorieuses, et telle autre l'attitude d'une reine au repos.

Certes, tous ces dieux, tous ces Teutatès des peuplades gauloises, n'étaient que des formes particulières d'une seule divinité. Leur origine était commune, et les druides eussent sans doute désiré que la divinité fût demeurée la même partout et pour tous. Mais elle avait fini par se décomposer en des types diffé-

⁴⁰⁶ D'après Lucain, I, 444-6, corroboré par César, VI, 13, 4; 16, 2. À rapprocher peut-être de ce groupement celui de l'autel de Paris (XIII, 3026).

⁴⁰⁷ Peut-être les Volques Tectosages de Toulouse, Orose, V, 15, 25. Importance particulière des dieux célestes chez les Belges.

⁴⁰⁸ Andarta la Victoire chez les Voconces, XII, 1554-60.

rents, comme les cités étaient devenues étrangères ou hostiles les unes aux autres, comme la Junon de Rome ignorait ou combattait la Junon de Véies sa voisine. Les dieux des peuples embrassent toujours un horizon moins vaste que les dieux des prêtres.

VII. — DIVINITÉS LOCALES

Il n'a été question jusqu'ici que des grands dieux et de leur situation théologique et officielle, et on a déjà vu à quelle variété d'espèces ils étaient en train de donner naissance. Ce qui compliquait encore cette société divine, c'est qu'audessous d'elle vivait toujours la plèbe innombrable des Génies locaux. Ceux-ci, les Gaulois en avaient hérité lorsqu'ils avaient pris la terre. Le dieu de l'endroit suit les destinées de sa demeure: en acceptant leurs nouveaux domaines, les Celtes avaient conservé les êtres qui les protégeaient.

Mais ne parlons plus seulement, à propos d'eux, des Celtes et de leurs nations. Les grandes divinités étudiées plus haut sont propres aux communautés gauloises; elles ont été apportées ou constituées par elles; nous ne les trouvons pas chez les Ligures des Alpes, chez les Aquitains de la Gascogne et des Pyrénées. En revanche, toutes les populations d'entre le Rhin et les montagnes du Sud, celles des plaines comme celles des hauts pays, quels que soient leur idiome et leur tempérament, continuent d'adorer les forces immuables et innombrables qui engendraient la multitude des choses du sol.

Les plus nombreuses et les plus populaires étaient les eaux courantes: sources, fontaines, ruisseaux et fleuves. Celles des flancs des Pyrénées ou des vallons de la Provence, des prairies du Morvan ou des clairières des Ardennes, vivaient également d'une vie divine, dont les guerres et les conquêtes humaines n'avaient point interrompu le cours.

Cette vie n'était pas la même pour toutes ces eaux. Leur nature sacrée variait à l'infini. Chaque canton se figurait à sa manière l'Esprit de sa source. Il fut homme pour les uns, et femme pour les autres: la «Fontaine» de Nîmes, *Nemausus*, était un dieu ⁴⁰⁹, comme aussi quelques-unes des sources therma-

⁴⁰⁹ Deo Nemauso, C. I. L., XII, 3077, 3093-3102; Ausone, Urbes, 161: il n'y a pas de doute que ce ne soit la «Fontaine» de Nîmes; mais il semble que la Fontaine ait été aussi adorée par les indigènes sous forme de «Mères», Ματρεβο Ναμαυσικαβο, XII, p. 383. Même chose pour Aximus, la «Fontaine» d'Aime en Savoie, XII, 100; Allmer, R. é., n°1121; Graselos, la merveilleuse source du Groseau près de Malaucène, XII, p. 824; etc.

les ⁴¹⁰. Celles de Bibracte ⁴¹¹, de Bordeaux ⁴¹², de Cahors ⁴¹³, étaient des déesses. L'Yonne ⁴¹⁴, la Marne ⁴¹⁵ et la Seine ⁴¹⁶ ressemblaient à des matrones, et le Rhin à un patriarche ⁴¹⁷. Ici, la source apparaît en jeune lutin ⁴¹⁸, là en vieux Génie, plus loin en déesse accorte ou turbulente, ailleurs en mère-nourrice, grave et paisible ⁴¹⁹. Souvent, elle ne représente qu'une seule divinité, ou, si l'on préfère, elle est engendrée par un dieu isolé. Mais souvent aussi, de même que deux ou trois «eaux-mères» se réunissent pour produire un ruisseau, l'homme adora sa fontaine sous la forme de dieux ou de déesses rapprochées, et ce furent tantôt des couples conjugaux ou fraternels ⁴²⁰, tantôt des groupes de nymphes ⁴²¹, tantôt enfin deux ou surtout trois déesses ⁴²², intimement unies dans une maternité commune. Chaque région de la Gaule, à cet égard, a pris ou gardé ses habitudes. Les indigènes de la Belgique la plus voisine du Rhin, les Ligures de la Provence et du Dauphiné, préfèrent le culte des «Mères» associées. Chez les Celtes, le dieu de la source, mâle ou femelle, accepte plus volontiers une existence solitaire. Il s'est maintes fois présenté en Aquitaine et au sud de la Loire sous le titre anonyme

⁴¹⁰ Borvo ou Bormo, Aix-les-Bains, XII, 2443-4; Boubon-Lancy, XIII, 2805-8; etc., cf. Allmer, n°1146; Ihm ap. Wissowa, s. v. Ilixo deus, Luchon (XIII, 345-348; aussi sous forme de «Nymphes», 300-360). Ivavus, la source thermale d'Évaux dans la Creuse, XIII, 1368, etc.

⁴¹¹ Dea Bibracti, XIII, 2651-3: c'est la fontaine de Saint-Martin au mont Beuvray.

⁴¹² Ausone, *Urbes*, 159-160: *Urbis genius... Divona fons* (la Devèse ou une des sources qui se jetaient dans la Devèse, anciennement *Divisa* ou *Divicia*.

⁴¹³ *Divona*, nom de Cahors, Ptol., II, 7, 9, cf. *C. I. L.*, XIII, p. 206 (la fontaine des Chartreux?). De même, sans doute, *Vesunna* à Périgueux, XIII, 949 et 956 (cf. *Matres Vesuniahena*, XIII, 7925, 7850-4); *Aventia* à Avenches, 5071-3; *Acionna*, la fontaine de l'Étuvée près d'Orléans, 3063-4; etc.

⁴¹⁴ Dea Icauni, XIII, 2921

⁴¹⁵ *Matrona*, XIII, 5674.

⁴¹⁶ Dea Sequana, XIII, 2858-65.

⁴¹⁷ Properce, V, 10, 41; flum. Rheno, XIII, 5255, 7790-1.

Peut-être XIII, 5424 (monument de Luxeuil); peut-être aussi 1331; cf. n. 10.

⁴¹⁹ Matrona pour la source de la Durance; de même pour la source de la Marne, XIII, 5674.

⁴²⁰ Deo Albio et Damonæ, Chassenay chez les Éduens, XIII, 2840; Borvoni et Damonæ, Bourbon-Lançy, 2805-7, et Bourbonne, 5911-20; Lussoio (Luxovio) et Briciæ à Luxeuil, 5425-6; Bormano et Bormanæ à Aix des Voconces, XII, 1561. Borbo, Borvo, Bormo, sont le même nom de source thermale.

⁴²¹ Nympha Griselica, XII, 361, la source thermale de Gréoulx.

⁴²² En Narbonnaise, XII, p. 926: presque toutes à l'est du Rhône; *Matres Ubelna*, l'Huveaune, 333 et *add.*; 330; etc. — La terminaison en *–neha*, si fréquente dans les noms ou surnoms des Mères, doit signifier «source» ou «mère». — Pour les groupements en 3, rarement moins ou plus, Ihm, p. 37 et suiv., Hild, *Dict. des Ant.*, p. 1637-8. — Sur les *matres*, innombrables aux abords du Rhin: Keysler, p. 369 et s.; Granges, *Mém. sur les Déesses-Mères*, *Bull. mon.*, XXI, 1855, p. 337 et s.; Roach Smith, *Mém. sur les Déesses-Mères* (trad.), *Bull. mon.*, XXVIII, p. 332 et s.

de «Tutelle» ou gardien du lieu ⁴²³, et on le trouve un peu partout sous celui de «Génie» ou «Esprit de l'endroit».

Les grands fleuves étaient des espèces supérieures, plus sages et plus puissantes que les sources capricieuses des champs. Les Gaulois confiaient au Rhin leurs nouveau-nés pour qu'il les purifiât à leur entrée dans la vie 424, et c'était lui, connaisseur des plus intimes secrets, qui pouvait seul discerner les enfants issus d'une faute. Une dévotion particulière s'attachait aux sources de ces fleuves, humbles et mystérieuses origines de flots formidables: la fontaine de la Seine devint une déesse aimée et visitée entre toutes, et son renom et son influence s'étendirent bien au delà du bois et du vallon où elle apparaissait pour la première fois. Peut-être la domination celtique a-t-elle eu précisément pour effet de propager la connaissance et l'adoration de certaines eaux et de certaines montagnes loin du lieu où elles commandaient tout d'abord.

Car la montagne demeurait une puissance très forte. Le puy de Dôme et le Donon, les monts isolés du Morvan, les pics ardus des Pyrénées, les crêtes qui menacent les routes des Alpes, les aimables collines de la France parisienne, les Garrigues pierreuses du Languedoc, et la montagne de Tardets dans la Soule, et le Cengle qui domine la vallée de l'Arc, hauteurs grandes ou petites, ligures, aquitaines ou gauloises, toutes avaient leurs dieux et leurs cultes.

D'autres dieux, enfin, continuaient à vivre dans les forêts. Peut-être les Gaulois ont-ils eu moins de ferveur que les Ligures à l'endroit des arbres solitaires; peut-être se refusaient-ils à admettre qu'un seul chêne, à moins d'une volonté particulière, suffit à loger et à former un dieu. Les arbres ne les empêchaient pas de voir la forêt. Mais ils entouraient de la vénération traditionnelle les bosquets et les bois profonds, sanctuaires de puissances divines. Les Ardennes étaient regardées comme le vaste domaine d'une déesse, dont sans doute, pendant la nuit, on entendait bruire les chasses invisibles ⁴²⁵.

⁴²³ Je crois de plus en plus que c'est le culte de la fontaine de l'endroit qui est le point de départ de la religion des Tutelles, localisée au sud de la Loire, et peut-être d'influence hispanique; *C. I. L.*, XIII, 411 (*Tutela sanctissima*, la fontaine chaude de Dax?); 583-5 (Bordeaux, la même que *Divona*?; cf. Ausone, *Urbes*, 159-160); 949, 955, 956 (Périgueux, identique avec *Vesunna*); le nom de Tulle, *Tutela*; *C. I. L.*, XIII, 919 (source); etc.

⁴²⁴ Aristote, *Polit.*, VII, 15 (17), 2, p. 1336 a: ce qui a pu faire dire à Virdomar qu'il descendait du Rhin (Properce, V, 10, 41).

Dea Arduinna, C. I. L., VI, 46 (figurée en Diane sur le bas-relief); Brambach, 589 = C.
 I. L., XIII, 7848. Vosego sil(vestri), XIII, 6027, 6059, 6080 (ici, il s'agit d'un dieu chasseur).
 Cf. Diana Abnoba, forêts et montagnes des sources du Danube: XIII, 5334, 6183, 6326, 6332, 6356, 6357. Sur le culte d'Artémis forestière chez les Celtes, Arrien, Cynégétique, 34.

VIII. — Adaptation des grands dieux aux divinités locales

Loin de faire tort aux Génies du sol, les Gaulois, portés aux idées générales, ont élargi leur rôle et leur empire.

Il n'y eut pas, à notre connaissance, antagonisme durable entre l'armée plébéienne de ces Esprits et l'aristocratie des grands dieux. Aussi bien, les divinités topiques sont à la fois très tenaces et très souples. Si elles connaissent des jours de décadence, on ne les extirpe pas: quand la religion dominante les répudie, elles se font les démons d'un culte hérétique, et narguent les sanctuaires officiels. En revanche, elles sont toujours prêtes à partager leurs domaines avec quelque dieu venu du dehors, à s'unir à lui pour les gouverner. Elles ont su s'accommoder avec Teutatès et son cortège, avec Jupiter, Auguste et leur panthéon, et même avec le dieu du Christ et ses saints, et elles ont réussi à se plier à leur culte et à se cacher sous leur nom.

Le mieux que puissent faire les dieux conquérants, c'est d'accepter l'hospitalité des Génies locaux. Et c'est alors, pour la religion suzeraine, un nouvel élément de gloire et de puissance. Les plus beaux triomphes de Jupiter et d'Apollon, dieux de la lumière, sont venus du jour où ils se sont assis sur la roche divine du Capitole et près de la source sainte de Castalie. De cette union entre un dieu redoutable, mais lointain et vague, et une divinité petite, mais accessible et connue, de cette descente d'un dieu ou d'une déesse sur les bords d'une fontaine ou sur le sommet d'une colline, sont peut-être sorties les plus fortes commotions religieuses qui aient ébranlé l'humanité. Car le royaume du dieu, jusque-là caché dans la pensée de ses prêtres, montrait dès lors, sur la terre, ses vestibules ou ses palais visibles, foyers d'émotions, de miracles et d'espérances.

Les grands dieux de la Gaule vinrent donc, sur certains points, s'adapter aux divinités locales. Ils les incorporèrent à eux, de manière à profiter de leur place en assumant leurs obligations. Tout en gardant leur rôle universel et national, ils se firent les protecteurs de l'endroit: il est vrai que l'endroit, tout en demeurant la résidence d'une divinité, devenait l' «ombilic» d'un empire divin. — C'est ainsi que Bélénus et Sirona, divinités astrales et guérisseuses, s'identifièrent avec un certain, nombre de Génies de sources thermales: à Luxeuil par exemple, où ils tentèrent d'absorber un couple de dieux indigènes 426. Ésus prit d'autres

⁴²⁶ C. I. L., XIII, 5424; cf. 5425-6.

ruisseaux ⁴²⁷. Ésus et peut-être Taran purent se réserver quelques sommets ⁴²⁸; Bélénus reçut les siens, et il eut aussi le lac sacré de Toulouse ⁴²⁹.

Cette union ne se fit point partout. Plus d'une divinité locale garda son autonomie. Némausus de Nîmes ne fusionna jamais avec un grand dieu. La plupart des Mères fontainières du Nord-Est et du Sud-Est vécurent avec leur nom et leur personnalité traditionnelles. En religion comme en politique, les régions extrêmes de la Gaule restèrent plus longtemps fidèles au passé.

Souvent encore, l'Esprit du lieu coexista à côté du dieu souverain, comme un parèdre de rang inférieur ⁴³⁰. Chaque hameau, chaque dévot même, unissait à sa façon le culte de l'un et le culte de l'autre. Il arrivait qu'une source fût adorée par les uns sous son nom sacré, par les autres sous celui d'un grand dieu. La fantaisie de chacun décidait en pareille matière, et la dévotion ne souffrait pas de ce qu'on pouvait choisir entre les qualités et les noms des patrons divins.

Ce fut Teutatès qui s'empara, comme de juste, des points religieux les plus centraux, les plus visibles. On l'installa sur ces cimes maîtresses qui dominent tout un pays, et qui paraissaient comme le pivot d'une tribu ou d'une cité entière. Il s'en vint gouverner les principales montagnes éduennes, mont Saint-Jean 431, mont de Sene 432, mont Marte. On lui donna la colline de Montmartre, au pied de laquelle s'étendait l'île bâtie de Lutèce 433. Et enfin, on l'adora sur ce sommet du puy de Dôme 434, fait pour lui et à son image, robuste et impérieux, qui paraissait la plus haute montagne de la Gaule celtique, qui en était la plus centrale, qui commandait les terres les plus fertiles. La puissance du maître souverain et celle du sommet allaient s'accroître l'une par l'autre. Une merveilleuse fortune pouvait commencer pour toutes deux.

Dans ce compromis entre les dieux d'en haut et les Esprits du sol, entre les principes généraux et les habitudes locales, entre les pensées de l'âme et l'horizon des yeux, nous ignorons quelle a été la part des druides. L'ont-ils conseillé ou combattu? nous ne savons. Mais, à voir la manière dont ont procédé, en pareille occurrence, les prêtres d'autres religions dominantes, je suppose que ceux de la

⁴²⁷ C. I. L., XII, 332: Giarinus ne peut être, je crois, qu'un nom de ruisseau, le Jarret.

⁴²⁸ C. I. L., XII, 1300.

⁴²⁹ Mons Belenatensis (Saint-Bonnet près Riom), Grégoire de Tours, In gloria confess., 5.

⁴³⁰ C. I. L., XII, 1301.

⁴³¹ C. I. L., XIII, 2830.

⁴³² XIII, 2636.

⁴³³ Frédégaire, IV, 55.

⁴³⁴ Pline, XXXIV, 45; C. I. L., XIII, I, p. 203.

Gaule se sont bornés à accepter l'œuvre progressive et spontanée de la foi de leurs peuples.

IX. — Symboles et attributs des dieux

Les grands dieux exercent une irrésistible attraction sur les moindres choses divines. Qu'une puissance suprême vienne à poindre dans un monde où s'entassent les esprits, les fétiches, les talismans ou les symboles, elle ne réussira pas à les éliminer, mais elle saura les obliger à se grouper autour d'elle, à accroître son trésor, à ajouter à ses moyens d'action. Les vrais conquérants domestiquent et ne suppriment pas. Le Jupiter latin s'assura à la fois les sommets sacrés de toute l'Italie, même ceux des Apennins et des Alpes, et les pierres saintes dont l'adoration avait sans doute précédé sa venue 435. Le culte des Esprits locaux avait procuré des domiciles aux dieux gaulois; d'autres objets de foi, également antérieurs à eux, leur fournirent des attributs, des insignes, des serviteurs, des signes permanents de lutte et de victoire.

Gaulois et Ligures avaient cru et croyaient toujours à la sainteté de certains animaux: serpents sortis de la terre, corbeaux bavards, aigles voisinant avec les astres, béliers et taureaux aux cornes invincibles, grues messagères des saisons, d'autres encore, devaient à leurs vertus mystérieuses d'être traités en dieux ou en personnes divines. Une foi semblable s'attachait à des plantes curatives et à des arbres utiles. Il n'était pas jusqu'aux objets inanimés, produits de l'industrie ou jeux de la nature, pierres et rochers 436, armes et ustensiles démodés ou consacrés, haches, marteaux, lances et épées, colliers d'or et chaudrons de bronze 437, où la présence et l'action d'un dieu ne pussent être révélées par une forme étrange, par les traces d'une antiquité vénérable, par la force de leur tranchant ou l'éclat de leur métal. Enfin, il est probable qu'une vertu secrète était attribuée à certains signes tracés par l'homme même, images sympathiques d'êtres sacrés ou d'apparitions célestes, comme la roue rayonnante semblable au soleil, la croix sinueuse semblable à la foudre, la spirale, ou la croix.

De ces choses plus vieilles que leurs dieux, les Gaulois n'oublièrent et ne proscrivirent rien. Fétiches et talismans gardèrent toute leur vogue. Mais ce fut,

436 Hypothétique pour l'époque ligure et celtique.

⁴³⁵ Jupiter Apenninus, Pæninus, lapis.

⁴³⁷ La lance d'argent d'Olyndicus (Florus, I, 33, 14); épées des monnaies gauloises (6922, 6926-30, 6932-3, 6937-8, 6941-5); chaudrons des mêmes (6931, 6950-1) et chez les Cimbres (Strabon, VII, 2, 1); vases (en bois?) du dieu de Viège, «l'exaltation du *torques*», le marteau des monnaies (6929 et 6931); la hache des monnaies, etc.

presque toujours, en s'associant à ces divinités, pour se faire leurs représentants, leurs ornements ou leurs victimes.

Les oiseaux devinrent leurs messagers ⁴³⁸; le taureau leur fut offert en sacrifice ⁴³⁹; l'arbre servit aux supplices rituels ⁴⁴⁰; des serpents ⁴⁴¹, des loups ⁴⁴², des chiens ⁴⁴³, des béliers ⁴⁴⁴, des chevaux ⁴⁴⁵, purent leur faire compagnie ou cortège. On attribua aux dieux ces cornes en qui semblait résider la force des grands animaux ⁴⁴⁶. Ils faisaient, disait-on, pousser le gui sur le chêne pour signifier une élection de domicile. On leur offrit des colliers d'or ⁴⁴⁷. Des chênes devinrent peut-être l'image du dieu national ⁴⁴⁸. On se le figura vêtu d'une tunique ornée de croix, et armé de la hache ou du maillet, armes chères aux anciens guerriers ⁴⁴⁹; car les divinités demeurent fidèles aux usages disparus chez les hommes: souvenirs historiques du passé, symboles religieux du présent. Cette hache, la plus utile des armes d'autrefois, est devenue l'attribut le plus constant du grand dieu de maintenant ⁴⁵⁰; et son signe graphique, le T, répandu à profusion, fut une manière pour les hommes de provoquer sur la terre la protection ou l'intervention d'un dieu ⁴⁵¹. Taran, le dieu du ciel, fut pourvu de la roue solaire comme d'un

⁴³⁸ Les grues de l'autel de Paris et de l'autel de Trèves; les corbeaux ou les colombes des autels de Compiègne, de Sarrebourg; l'oiseau du bas-relief de Mavilly, les oiseaux accouplés d'Alésia, etc.

⁴³⁹ Pline, XVI, 250.

⁴⁴⁰ Scholies de Lucain, Usener, p. 32.

Serpents à têtes de bélier autour de dieux accroupis, Reinach, *Bronzes*, p. 186 et suiv., p. 195 et suiv. Serpents associés à Mercure, Reinach, *Cultes*, I, p. 65, 72.

Reinach, *Bronzes*, p. 160: non certain. C'est d'ordinaire la peau d'un loup qui recouvre le dieu, p. 176.

⁴⁴³ Reinach, Bronzes, p. 169, 171, 174, 176, 177, 180, 181; images d'Épona.

Serpents à têtes de bélier; cf. Reinach, *Cultes*, I, p. 73, II, p. 63-5. Cf. le taureau de Paris, la tête de taureau de Trèves (Reinach, *Cultes*, I, p. 237).

⁴⁴⁵ Statuettes d'Épona.

⁴⁴⁶ Notamment, à l'époque romaine, aux divinités accroupies, qui me paraissent être, souvent, une forme particulière, un dédoublement du grand dieu gaulois, et, plus nettement, sa forme génératrice de *Dis Pater*, et, souvent aussi, ce dieu-père en fonction de dieu de source, de fleuve ou d'endroit. Ce dieu cornu est appelé *Cernunnos*, «le Cornu?», sur l'autel de Paris.

⁴⁴⁷ Florus, I, 20-4; cf. Justin, XLÎÎÎ, 5, 7; Quintilien, VI, 3, 79; autel de Paris, *C. I. L.*, XIII, 3026.

⁴⁴⁸ Maxime de Tyr, *Dissertations*, 8, 8.

⁴⁴⁹ Reinach, *Bronzes*, p. 137 et suiv.

⁴⁵⁰ Reinach, *Bronzes*, p. 137 et suiv. Le marteau, quoique la chose n'est point prouvée, est un succédané de la hache bipenne.

⁴⁵¹ C'est le T ou le *tau Gallicum*: Virgile *ap*. Quintilien, VIII, 3, 28; Grég. De Tours, *H. Fr.*, IV, 5; Ausone, *Technop.*, 13, 6.

emblème d'investiture ⁴⁵². Déchus de leur indépendance et de leur vie propre, les fétiches passaient au rang d'attributs des divinités souveraines ⁴⁵³.

X. — Les ennemis des dieux

Que d'éléments divers et contradictoires servaient à constituer la physionomie de ces dieux! Dans son invincible besoin de garder et d'utiliser toutes ses croyances et toutes ses habitudes, la dévotion groupait autour de quelques noms divins les lieux, les êtres et les choses les plus hétéroclites. Elle ne laissait perdre, sans les exploiter, que bien peu des pensées humaines.

Ce qui complétait et variait encore l'empire des dieux, c'est que fétiches ou animaux leur furent parfois donnés, non comme serviteurs, mais comme adversaires. Il faut des ennemis à un dieu: c'est le moyen de montrer sa gloire, de remplir sa vie, d'intéresser le peuple à sa grandeur. Même en combattant une divinité gauloise, les antiques bêtes sacrées fortifiaient sa nature, elles élargissaient le cycle de son nom, et vivaient dans son orbite.

Chez les populations du Nord et de l'Est, surtout chez les Belges le dieu-soleil fut considéré comme un guerrier à cheval, le bras entrelacé dans la roue rayonnante, s'élevant, lui et sa monture, sur les épaules d'un géant abattu ou asservi, à tête humaine et à queue de serpent: ce cheval, c'est l'animal consacré au soleil, et qui est devenu son coursier; cette roue, c'est le symbole de l'astre, transformé en talisman du dieu; ce monstre anguipède, c'est peut-être quelque dieu-serpent des temps antérieurs, auquel le Soleil-Roi s'est substitué. Pour avoir été jadis trop adoré, le serpent devenait partout l'adversaire permanent de la divinité: les Gaulois des bords de la Seine le supposaient vaincu par la massue d'un dieu 454. — Car les batailles de dieux ne sont souvent que la forme dont le populaire se représente les successions ou les rivalités des cultes: Jupiter le dieu-lumière avait pris, dans la faveur des Italiens, la place de Saturne le dieu souterrain; et l'on raconta plus tard que Jupiter avait chassé du trône Saturne son père pour régner à sa place.

⁴⁵² Jupiter à la roue: Reinach, *Bronzes*, p. 31 et suiv. Autres Jupiters avec les S p. 33 et suiv.

⁴⁵³ Reinach, *Bronzes*, p. 166-7: «Les attributs des dieux sont des fétiches déchus. ».

⁴⁵⁴ Monument de Paris: sorte d'Hercule armé de la massue, et combattant un serpent; l'inscription prouve qu'il s'agit d'un dieu ou d'un héros gaulois: on peut lire SMER[*i* ou *t*]OS, ou plutôt un dérivé de ce nom, p. ex. *Smertullos*: et ce nom est, semble-t-il, un de ceux du dieu national, transformé plus tard par les Gallo-Romains en Mercure et en Hercule.

XI. — Monstres

C'est une déformation semblable de vieux souvenirs qui a donné naissance aux monstres des histoires religieuses: monstres dont nous venons de voir un premier exemple, avec le géant du mythe solaire. Presque toujours, à l'origine de ces fantaisies, il y a la mémoire de quelques êtres tératologiques, apparus dans la vie de lointains ancêtres. Les faits réels du passé, démesurément grossis, fournissaient sans cesse de nouveaux mythes au présent.

Ces géants de la religion gauloise, formidables ennemis des dieux, rappelaient, je crois, les colosses qui avaient jadis combattu sur le front des armées. Ces amazones nues, que les monnaies nous montrent échevelées, chevauchant avec leurs boucliers et leurs lances, sœurs aînées des walkyries germaniques, sont les images, transportées dans un monde divin, des possédées guerrières d'autrefois.

Nains difformes dansant sur les chevaux, hommes sauvages au poil hirsute, prodiges à tête énorme, gnomes, kobolds, lutins, sylvains, la mythologie celtique ne fut, en pareille matière, ni plus ni moins riche qu'aucune de ses congénères de l'Europe. Elle eut aussi ses chevaux à tête humaine ou à tête d'oiseau, ses oiseaux à figure de femme, ses hommes à queue de serpent, ses griffons ou dragons, ses taureaux à trois cornes et ses serpents à tête de bélier, éternelles combinaisons des imaginations primitives.

XII. — VIVANTS ET MORTS DIVINISÉS

Une dernière cause de créations religieuses était la crainte ou le respect, l'amour ou le souvenir de certains hommes. Et ces sentiments produisaient le culte des morts et l'apothéose des vivants.

Aucun texte, aucun monument ne nous permet d'affirmer que toutes les familles de la Gaule aient pratiqué la religion des Mânes de leurs ancêtres. Les tombes étaient-elles des monuments de culte ou de simples lieux de souvenir? Je ne sais. Les Celtes, à de certaines époques, ont montré un tel mépris de la sépulture et des funérailles ⁴⁵⁵, que l'adoration de toutes les âmes a pu être chez eux une pratique assez tardive, due à l'influence des voisinages gréco-romains.

En revanche, j'ai peine à croire qu'ils n'aient pas doté d'un titre et d'un culte divins ceux des hommes qui s'élevaient au-dessus des autres par leur force, leur courage, leur puissance ou leur sagesse. La Gaule, comme la Grèce et Rome, a dû avoir ses héros, divinisés après leur mort ou dès leur vivant. Ne célébrait-elle pas avec enthousiasme ses chefs vainqueurs et conquérants, les glorieux faits

92

⁴⁵⁵ Pausanias, X, 21, 6.

d'un Ambigat, d'un Bellovèse et d'un Ségovèse 456? Elle n'oublia jamais le souvenir des assaillants du Capitole; les poètes créaient de triomphants ancêtres pour leurs patrons, les guerriers pensaient sans relâche aux louanges de la postérité; des libérateurs prirent le nom de dieux, et on les crut sur parole, on les jugea invincibles et invulnérables 457. Autour du cadavre d'un riche on amoncelait, pour lui faire cortège, les cadavres de ses esclaves et de ses clients 458: il avait, comme Teutatès, ses victimes humaines. De ces honneurs rendus aux plus grands, l'adoration devait être la conclusion naturelle. La ville d'Alésia posséda, dans les temps romains, un temple élevé «au dieu Moritasgus»: je suis porté à croire que ce nom est celui d'un roi passé à l'état divin 459. — Voici ce que les Grecs racontaient d'Hercule 460: à son retour d'Espagne, il vint en Gaule avec une grande armée, l'unit aux indigènes, épousa la fille d'un roi du pays, engendra et conquit des peuples; ce fut lui qui fonda Alésia, la grande ville sainte, qui établit les meilleures des lois celtiques, qui défendit le meurtre des étrangers et le pillage des marchands, qui ouvrit les Alpes et en traça les routes. Dirons-nous que cette légende est simplement l'épopée herculéenne appliquée à la Gaule par ces menteurs d'Hellènes? N'est-ce pas au contraire quelque tradition des Celtes, narrant les exploits d'un ancêtre de leur sang, tradition que les Grecs, suivant leur habitude, auront adaptée à la vie de leur héros national?

Mais cette religion de l'homme divinisé ne se maintenait pas indépendante de celle des forces souveraines. Comme le culte des lieux et des fétiches, celui des héros collaborait à la fortune des grands dieux. — Cet Hercule gaulois, fondateur d'un peuple et rédacteur de ses lois, protecteur des marchands et des routes, ressemble fort à Teutatès, qui, dit César, a été tout cela. Les Grecs n'auront-ils pas transformé le maître divin de la Gaule en simple héros? ou plutôt, les Celtes n'auront-ils pas fini par appliquer à leur dieu national les entreprises d'un de leurs législateurs mythiques, comme les lois de Moïse tournaient à la gloire de Jahveh et passaient pour son œuvre? — Je crois, d'autre part, que des « Génies de l'endroit », dieux de rivières ou de montagnes, se sont confondus avec les esprits de chefs ou d'ancêtres de tribus, ainsi que l'âme d'Énée s'unissait, dit-on, à celle du fleuve Numicius. — Il est possible, enfin, que telle résidence de Teutatès ou d'Ésus ait été à l'origine une tombe vénérable, héroon devenu temple. — Dé-

⁴⁵⁶ Tite-Live, V, 34; Nicolas de Damas ap. Stobée, XLIV, 41 (= fr. 105).

⁴⁵⁷ Tacite, *Hist.*, II, 61; cf. Florus, I, 33, 14.

⁴⁵⁸ César, VI, 19, 4.

⁴⁵⁹ C. I. L., XIII, 2873; cf. César, V, 54, 2.

⁴⁶⁰ Diodore, IV, 19; V, 24; cf. De mirab. ausc., 85.

gager les multiples éléments de toutes ces croyances serait aussi difficile que de désenchevêtrer les lianes d'une forêt vierge.

XIII. — DES RÉCITS MYTHOLOGIQUES

De ces rencontres entre les êtres divins, souverains d'en haut, esprits d'en bas, fétiches, monstres et héros, de leur entente ou de leur lutte, de leurs rapports avec la nature et avec les hommes, du choc ou du rapprochement de leurs noms et de leurs titres, sortirent les récits dont le peuple, les prêtres et les poètes tissèrent la trame de la vie de leurs dieux.

C'était un fragment de biographie sacrée que l'histoire de Teutatès en créant et instruisant son peuple, et c'est le seul que les textes aient conservé. — Quelques bas-reliefs de l'époque romaine nous font assister à d'autres actions divines. La plupart représentent le triomphe du cavalier solaire sur le géant anguipède. Un petit nombre offrent des scènes plus pacifiques: ici, c'est un bûcheron, humain ou céleste, qui ébranche un arbre mystérieux ⁴⁶¹; et près de lui, un taureau s'avance, la croupe et la tête ornée de trois grues et de trois rameaux ⁴⁶²; ne faut-il pas voir, là aussi, la traduction de quelque récit populaire, racontant un épisode de la lutte ou de l'accord entre les dieux d'en haut et ceux qui croissent ou marchent devant les hommes, la bête, l'arbre et l'oiseau?

Le sens de ces récits, du reste, a dû varier d'âge en âge, et la notion de leur origine historique ou cultuelle se perdre dans une vertu symbolique qu'on finit par leur attribuer. Le monstre anguipède asservi par le Soleil ne fut plus, dans la pensée des fidèles, le témoin de superstitions disparues: il devint sans doute l'image des nuées dissipées par l'astre victorieux. Et de même, l'arbre des anciens cultes se transformera peut-être, dans l'imagination populaire, en une puissance cosmique et monstrueuse, ombrageant le monde et portant le ciel.

Nous venons de citer quelques faits de la vie des dieux gaulois, nous n'en savons pas beaucoup d'autres. Leurs poètes et leurs prêtres se sont tus à l'arrivée des Romains, et ils n'ont rien laissé d'écrit; quand la Gaule a eu ses sculpteurs, ils ne songeaient plus qu'à raconter la vie de Jupiter ou d'Apollon. Il nous a fallu, afin de retrouver ces épisodes, interpréter péniblement des textes très courts et des sculptures très concises, et il est à craindre que nous comprenions fort mal les uns et les autres: nous faisons comme ferait un historien du Christianisme,

⁴⁶¹ Autel de Paris (Cluny), avec l'inscr. ESVS.

⁴⁶² Sculpture du même autel de Paris, avec l'inscr. TARVOS. TRIGARANVS, « le Taureau aux Trois Grues ».

s'il n'avait, pour reconstituer la vie du Christ, que les croix des calvaires ornées des instruments de la Passion.

On ne peut donc juger dans quelle mesure les Gaulois furent créateurs de mythes et de légendes. Possédaient-ils une floraison de scènes et de récits pareille à celle qui fit le charme de l'art hellénique ou des rêves scandinaves? ou bien commençaient-ils à peine la poétique besogne de l'illustration des vies divines? — Tout indique, au moins pour le moment, que cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable: le mystère dont les druides entouraient l'histoire des dieux, et qui était peu favorable à l'éclosion de belles légendes; le silence des auteurs anciens sur la mythologie celtique; l'absence de toute scène un peu détaillée sur les bas-reliefs d'ordre religieux; l'incroyable facilité, enfin, avec laquelle les Gaulois adoptèrent les fables de l'Olympe classique. Leurs dieux, si puissants qu'ils fussent, n'avaient sans doute pas encore un patrimoine de faits et de gestes comparable à leur richesse en attributs et en domiciles.

XIV. — Les dieux de chacun

La végétation religieuse n'en était pas moins, en Gaule, très drue, très variée, très indépendante. Si fort que soit un sacerdoce, il n'impose jamais à tous les fidèles sa façon de parler et de penser des dieux. Il n'y a pas de choses au monde qui aient été plus souvent fixées, enseignées et classées que les choses divines, et sans relâche, en dépit des chefs et des éducateurs, les âmes les façonnent, les mêlent et les transmettent à leur guise. L'histoire religieuse de tous les peuples est celle d'une lutte entre le dieu des prêtres et le dieu de chacun.

En dehors des lois et des pratiques publiques, chaque famille ou chaque individu choisissait dans un dieu la fonction qu'il préférait, et ne l'adorait que pour cette vertu spéciale. Pour les uns Bélénus demeura le soleil, il fut la source pour les autres, et le bon médecin pour beaucoup. Et le même dévot, suivant les actes ou les craintes de sa vie, modifiait le caractère de son dieu. On parlait de Teutatès tantôt comme d'un sage vieillard à la barbe touffue, Nestor celtique qui captivait les foules suspendues à sa bouche d'or 463, tantôt comme d'un sombre Pluton, qui engendrait les hommes et qui les reprenait ensuite. Protecteur du nom celtique et de la plupart des cités, il jouait encore le rôle de Génie domestique, et devenait le dieu d'un seul après avoir été le dieu de tous: les Gaulois pouvaient l'avoir chacun chez soi, armé du maillet, flanqué du chien, vêtu de la

⁴⁶³ César, VI, 17, 1.

peau du loup, et faisant, avec l'aide du serpent et du bélier, l'office d'un gardien de domaine.

Car ce qui préoccupait le plus les hommes, c'était d'attirer les dieux à eux, de les domestiquer à leur profit et pour le bien de leur famille et de leurs bestiaux, de leur maison et de leurs terres. Quand ils n'appliquaient pas à leur existence les plus grandes divinités ou les Esprits des sources de l'endroit, les Gaulois recouraient aux myriades de démons protecteurs qui circulaient et voltigeaient autour des espérances humaines. On sait quelle plèbe de petits dieux ou de menus génies accompagnaient, dans la Rome des premiers âges, tous les instants de la vie, depuis Lucine qui assiste à la naissance jusqu'à Libitine qui dirige les funérailles. Le monde transalpin n'ignora aucune de ces formes de la divinité. Il eut les « fées » maîtresses du fil de l'existence 464, et celles qui veillaient sur l'âme ou sur le corps 465, et celles qui assuraient la durée des familles 466. Il connut les lares ou plutôt les déesses des carrefours, qui reposaient et réconfortaient le voyageur au croisement des routes 467; les sylvains et les sylvaines rustiques 468, tantôt groupés en triades indissolubles 469, tantôt gardiens solitaires d'un petit domaine 470, tantôt couples de vieux époux, familiers et domestiques 471. Il aima surtout ses bonnes « Dames » 472: car, à la différence des Italiens, les Gaulois confiaient plus volontiers leur vie de chaque jour à des déesses qu'à des dieux, à des fées qu'à des lutins; les «Mères» leur paraissaient les plus propres à une tâche de surveillance intime et de protection caressante. Les unes guérissaient les malades 473, d'autres

⁴⁶⁴ Fati ou, beaucoup plus souvent, Fatæ: C. I. L., XII, 1281, 3045-6; cf. Ihm, p. 98; d'ordinaire au nombre de trois. Parcæ, XII, 348, 645, 1095, 3111; XIII, 6223.

⁴⁶⁵ C'est, je crois, le rôle des *Suleviα*; texte chez Holder, II, c. 1663-4; XIII, 5027: *Suleis suis qui curam vestra(m) agunt*, 3561; etc. *Matribus paternis et maternis meisque Sulevis, Ann. de l'Inst.*, 1885, p. 271, 8219.

⁴⁶⁶ *Proxuma*, *Proxsuma*, surtout à Nîmes (XII, p. 927): ce peut être une traduction locale des *Sulevia*. Au nombre de trois: 3114; de deux (?): 1737. Il semble qu'il y ait des *Matres* portant des noms de personnes ou de familles (XIII, 7882?).

⁴⁶⁷ Bivia, Trivia, Quadrivia ou Quadruvia, Ihm, p. 87 et suiv.; textes chez Holder, s. v.; et aussi Via, Semita, C. I. L., XIII, 8243.

⁴⁶⁸ Les *Matres domesticα* peuvent être l'équivalent des sylvaines.

⁴⁶⁹ Je songe aux dieux tricéphales (Reinach, *Bronzes*, p. 187-191), qui, bien que figurant peutêtre en principe quelque dieu national, ont dû certainement servir de dieux de sources (cf. les trois sources de la Seine et de bien d'autres rivières) ou de dieux domestiques; cf. *Gromatici*, éd. Lachmann, p. 302: *Omnis possessio tre Sylvanos habet*.

⁴⁷⁰ C. I. L., XII, p. 927 (au mot Silvanus).

⁴⁷¹ Silvano et Silvane, XII, 1103.

⁴⁷² C. I. L., XII, 2446: Dominis.

⁴⁷³ Medicinis, avec arbres sur le côté, Ihm, n° 448 (Cologne) = XIII, 8231.

escortaient dans les voyages ⁴⁷⁴, et les soldats eux-mêmes avaient les leurs, qui les suivaient sur les champs d'exercices et de combats de leurs lointaines campagnes ⁴⁷⁵. Elles attendaient l'enfant avant sa naissance, et lui apportaient dès sa première heure langes, maillot, santé et espérances ⁴⁷⁶. Bon nombre de ces «Mères» ou «Matrones» de la Belgique, aux noms étranges et à la popularité touchante, ne sont autres, je crois, que les fées attitrées de certaines craintes ou de certains désirs ⁴⁷⁷, tenant dans leurs mains et sur leurs girons les fruits de la terre et les illusions de la vie. Et grâce à elles, sœurs vénérables, saintes, augustes et bienfaisantes ⁴⁷⁸, l'homme ne se sentait plus seul sur la terre: car les bonnes Dames allaient d'ordinaire par groupe fraternel de trois, ces Gaulois n'aimant guère à livrer à une seule déesse les principaux épisodes de sa vie.

On a dit qu'il n'existait en Gaule que des formes locales de la divinité, et que le panthéon celtique consistait surtout en dieux locaux, propres à une cité ou à une famille. En réalité, dieux topiques, domestiques et généraux coexistaient et se confondaient tout ensemble. Les grandes divinités se transformaient sans cesse en des myriades d'hypostases locales. Les druides avaient beau fixer leur nature: on ne peut définir l'insaisissable, et régler le rêve de la foi.

XV. — Tendances à l'anthropomorphisme

Ces multiples fonctions que l'on prêtait aux puissances souveraines, leur élection de domicile sur la terre, l'apothéose des chefs, la domestication des dieux, tout contribuait à rapprocher les humains et leurs maîtres, à les faire semblables les uns aux autres. Insensiblement, les Gaulois étaient amenés à figurer Taran, Ésus, Bélénus ou Teutatès sous la forme corporelle des hommes, vêtus, armés, ornés comme eux. L'idole devait compléter l'œuvre du mythe et de la légende; elle n'était que le dernier terme d'une familiarité déjà fort grande. Et les Gaulois furent d'autant plus entraînés au culte des images, qu'à la lisière de leurs domaines, à Marseille 479, à Chiusi ou à Éphèse, ce culte était la joie des yeux et la splendeur visible de la foi intime.

⁴⁷⁴ C'est pour cela que tant d'inscriptions aux Mères ont été dédiées à Rome, Ihm, p. 105 et suiv. *Matr(es)* ou *Matr(onæ) via(les)*?, *C. I. L.*, VII, 1299.

⁴⁷⁵ Campestres, Ihm, p. 105 et suiv., p. 85 et suiv.

⁴⁷⁶ Voyez les trois fées des bas-reliefs d'Autun, *Société Éduenne*, XVIII, p. 252-4.

Dans le mêm groupe je placerais, hypothétiquement, les *Comedov(æ?)*, XII, 2445, les *Lugoves*, XIII, 5078, si ce sont des divinités celtiques et non pas italiotes. Je n'exclus pas l'hypothèse de *dii Patres* jouant le même rôle que les mères (cf. Becker, *Bonner Jahrbücher*, XXVI, p. 76 et s.).

⁴⁷⁸ Sanctissimæ, augustæ, venerandæ, indulgentes.

⁴⁷⁹ Justin, XLIII, 5, 6-7.

Cependant, les Gaulois n'y sont arrivés qu'assez tard ⁴⁸⁰. Pas une seule statue de dieu n'est, en Gaule, antérieure à l'époque romaine ⁴⁸¹. Ils ont, sur leurs monnaies des années de l'indépendance, gravé des épées, des enseignes, des harpes, des chaudrons, des oiseaux, des bêtes, des monstres, des têtes coupées; ils y ont multiplié les images des fétiches et des talismans; pas une seule fois leurs dieux n'y apparaissent d'une façon visible. Les Celtoligures des environs de Marseille acceptaient de rendre hommage, dans la cité grecque, aux idoles d'Artémis ou d'Athénée ⁴⁸²: c'est à peine, au temps de César, et après cinq siècles de voisinage avec les dieux à forme humaine, s'ils osaient dégrossir en têtes ou en bustes les troncs de leur bois sacré ⁴⁸³.

Il a dû exister en Gaule un sérieux obstacle à l'idolâtrie: à coup sûr, il ne pouvait venir que des druides. S'ils ne l'ont pas proscrite, ils l'ont découragée. Un clergé n'a pas un très grand intérêt à ce que l'on connaisse trop les dieux : du jour où le Gaulois leur donnerait une figure et les logerait chez lui, il aurait moins besoin de supplier ses prêtres d'intercéder auprès d'eux. Le prestige des druides tenait à ce qu'ils se disaient les seuls à savoir ce qu'était la divinité ⁴⁸⁴. Au surplus, il est possible qu'ils aient eu, de cette divinité, une idée assez haute pour répugner à l'habiller en être humain; par intérêt ou par conviction, ils avaient le devoir d'interdire de tailler un dieu dans la pierre, le bois et le métal.

Mais, si cette interdiction a existé, elle n'avait plus force de loi dans les années où César conquit la Gaule. Il constata, au delà des Cévennes, que les dieux possédaient leurs statues, et que celles de Teutatès étaient fort nombreuses 485.

En quoi elles consistaient, on peut s'en rendre compte d'après la manière dont l'idolâtrie a commencé chez les populations apparentées aux Gaulois, les Germains, les Grecs ou les Italiotes. Une statue gauloise n'était qu'un tronc d'arbre 486 ou un pilier de pierre, grossièrement taillé, n'ayant de l'apparence hu-

⁴⁸⁰ Le mot de Brennos chez Diodore (XXII, 9, 4) semble bien indiquer qu'il regardait comme indigne de la divinité de la figurer en image.

⁴⁸¹ Le seul monument religieux antérieur à la conquête me paraît être la pierre de Kermaria en Pont-l'Abbé, Finistère: je la crois au plus tôt du IIIe ou du IIe siècle. Elle ne présente que des figures géométriques, représentations de svastikas, croix, globules ou olives, larmes, méandres, spirales. (*Bulletin archéologique*, 1898, p. 399-401).

⁴⁸² Justin, XLIII, 5, 6-7.

⁴⁸³ Lucain, III, 412-417: Simulacraque masta deorum, etc.

⁴⁸⁴ Lucain, I, 452: *Solis nosse deos*, pour les druides; cf. III, 416-7: *Tantum terroribus addit quos timeant non nosse deos*, pour les fidèles.

⁴⁸⁵ VI, 17, 1: Hujus sunt plurima simulacra.

⁴⁸⁶ Lucain, III, 412-3: Simulacra deorum arte carent cæsisque extant informia truncis; Valérius Flaccus, VI, 91: Truncæ Jovis simulacra columnæ (chez les Coralli, qui sont des Gaulois).

maine qu'une tête vaguement dessinée et la station droite ⁴⁸⁷. Idoles immobiles et stupides, ces images étaient bien inférieures à ce qu'une main de Celte pouvait sculpter, à ce que la poésie de ce peuple pouvait rêver: mais la piété n'aime pas changer ses habitudes, et une fois qu'elle eut créé ces corps, elle les garda longtemps. Après tout, ils étaient peut-être considérés moins comme les images fidèles des dieux que comme leurs signes, leurs réminiscences.

XVI. — DE L'INFLUENCE DE L'IMAGERIE HELLÉNIQUE

Les Gaulois ont-ils fait un progrès de plus dans la sculpture religieuse avant le triomphe des Romains et la suppression des druides? Ont-ils fini par demander les leçons des Grecs leurs amis, passés maîtres en cet art? Leur philhellénisme les a-t-il amenés jusqu'à s'inspirer d'images des dieux voisins? Cela n'est pas impossible.

De tous les dieux grecs, ce fut Hermès, le dieu des voyages et du commerce, que les marchands durent nommer et montrer le plus souvent aux Gaulois: car il était l'arbitre de leurs contrats et le compagnon de leurs étapes. De tous les dieux indigènes, ce fut Teutatès, lui aussi gardien des foires et des routes, dont les Grecs entendirent le plus souvent parler. Ces deux divinités furent appelées à frayer ensemble. Les Gaulois ne se sont-ils jamais avisés, çà et là, de tailler quelques Teutatès sous la figure d'Hermès, en les munissant du caducée et du pétase, symboles d'entente et de paix internationales? Sans pouvoir le démontrer, je suis convaincu que la chose s'est faite dès avant l'arrivée de César ⁴⁸⁸. Celui-ci ne nous dira-t-il pas que ce dieu national, dont il aperçut tant de statues, lui sembla tout pareil à Mercure ⁴⁸⁹?

Mais, si vraiment la conversion des dieux gaulois en dieux gréco-romains avait déjà commencé de son temps, c'était un nouvel élément, étranger celui-là à l'imagerie hellénique, et qui apportait une dernière complication à la religion des Celtes.

⁴⁸⁷ Aucune trace de dieu accroupi n'apparaît en Gaule avant l'époque romaine: il est possible que cette attitude, qui suppose après tout un degré de plus dans l'anthropomorphisme, ait été imaginée plus tard que la station droite; mais ce n'est pas certain. Les statues assises de Velaux (Espérandieu, I, n° 131) sont des guerriers.

Sans quoi César, VI, 17, 1, n'eût point parlé avec une telle assurance.

⁴⁸⁹ On a supposé l'importation ou même la copie de statuettes d'Hercule dès le temps de César (Reinach, *Bronzes*, p. 126-9).

XVII. — LIEUX SACRÉS

Si les druides ont défendu à l'homme de figurer les dieux à sa ressemblance, ils ont dû lui interdire, pour des motifs analogues, de les loger dans des maisons semblables à la sienne.

La règle générale ou la loi, au temps de César, fut de ne point bâtir de temple à la divinité. Elle demeurait dans des lieux qui étaient sacrés en eux-mêmes ⁴⁹⁰, et qui peut-être avaient été des dieux avant de devenir des domiciles divins.

Ce fut des forêts, de chêne surtout, qu'elle fit ses résidences habituelles ⁴⁹¹. Aux environs de Marseille, un dieu séjournait dans un bois que n'avaient touché ni la serpe ni la hache des hommes, et, aux heures solennelles de la journée, à midi et à minuit, il apparaissait sur son domaine, et le prêtre même redoutait sa rencontre ⁴⁹².

Sans doute, toutes les forêts n'étaient point autant de sanctuaires: mais elles renfermaient soit des clairières, soit des bosquets réservés ⁴⁹³, que l'homme assignait à sa divinité. On ne dit pas expressément qu'une forêt abritât le tribunal des druides ⁴⁹⁴ et les comices des Éduens ⁴⁹⁵; mais c'est fort vraisemblable, car les prêtres gaulois passèrent pour les hôtes des forêts ⁴⁹⁶, ce qui veut dire qu'ils tiraient leur prestige d'un commerce continu avec les dieux, pratiqué dans l'ombre des bois.

Bélénus avait une de ses résidences dans les lacs ou les marais de Toulouse: pour offrir leur butin au dieu, les peuples le précipitaient dans les eaux, et elles finirent par recouvrir d'énormes richesses ⁴⁹⁷.

Les trésors destinés à Teutatès ou aux dieux publics des cités étaient simplement déposés sur un terrain consacré, mais à ciel ouvert, à la vue et à la portée de tous. César devait voir plus tard, dans beaucoup de villes de la Gaule, de ces monceaux d'or, d'argent ou d'armes, et la religion conservait un tel empire, qu'un vol d'objets sacrés était chose assez rare.

Ces lieux saints, ces bois réservés devaient être soigneusement délimités par un mystérieux arpentage: c'étaient bien des «temples», dans le sens primitif du

⁴⁹⁰ César, VI, 17, 4-5.

⁴⁹¹ Pline, XVI, 249.

⁴⁹² Lucain, III, 390-425.

⁴⁹³ Nemora alta remotis incolitis lucis, dit Lucain aux druides, I, 453-4.

⁴⁹⁴ César, VI, 13, 10: In loco consecrato.

⁴⁹⁵ César, VII, 33, 3: Alio loco... atque oportuerit.

⁴⁹⁶ Lucain, I, 453-4; Pline, XVI, 249; Méla, III, 19.

⁴⁹⁷ Orose, V, 15, 25; Strabon, IV, 1, 13; Justin, XXXII, 3, 9-10.

latin *templum*. Mais les sanctuaires fermés et couverts demeuraient une exception, même au temps de César ⁴⁹⁸.

Il existait cependant déjà, dans certains centres, en faveur de certaines divinités, des demeures soigneusement closes et à abri faîtier, construites de main d'homme. Lorsque les Arvernes prirent l'épée de César, ils la suspendirent dans un de leurs temples ⁴⁹⁹: ce ne pouvait donc être qu'un sanctuaire bâti. La maison sacrée des prêtresses de l'île namnète avait ses charpentes et sa couverture; chaque année, elles refaisaient celle-ci de leurs propres mains, et nulle ne devait, sous peine de mort, laisser tomber les matériaux destinés au toit de leur dieu ⁵⁰⁰.

XVIII. — SACRIFICES ET MORALE RELIGIEUSE

Les dieux de la Gaule exigeaient beaucoup d'or et beaucoup de sang. Leur vie sur la terre était une sorte de guerre semblable à celle que les Gaulois avaient faite dans le monde, guerre pour la conquête, le meurtre et le pillage.

Dans les temps de luttes, le butin appartenait presque en entier aux dieux : c'était un crime capital que de détourner une part de ce qui leur avait été promis ⁵⁰¹. Les amas d'or accumulés au fond des lacs sacrés ou dans les espaces divins provenaient surtout, je pense, de pilleries militaires ⁵⁰². On égorgeait comme victimes tous les ennemis, soit dans le combat, soit après la bataille, et les animaux de guerre servaient eux-mêmes à des sacrifices ⁵⁰³. En 105, les Cimbres et les Teutons écrasèrent près d'Orange une armée romaine : les prisonniers furent pendus, les chevaux précipités dans le Rhône, les vêtements des vaincus déchirés et dispersés : il ne resta rien des êtres et des choses de l'ennemi, c'est-à-dire que tout avait été voué et donné aux dieux ; et nombre de Gaulois, sans nul doute, étaient mêlés à ces Barbares et partageaient leur foi et leurs pratiques ⁵⁰⁴.

Dans les temps de paix, les goûts des dieux étaient pareils, mais il devenait

⁴⁹⁸ Il semble bien d'après les ruines gallo-romaines, que le *templum* gaulois fût un carré presque parfait. — Les monnaies de l'indépendance offrent assez souvent l'image d'une sorte de temple : je crois qu'il s'agit d'un édicule portatif, châsse ou arche. — Je n'ai pu parler des autels gaulois, pour la raison qu'ils ne sont mentionnés que par un texte dont la valeur est purement littéraire. (Cic., *Pro Fonteio*, 10, 21). Il devait y en avoir : c'est tout ce qu'on peut en dire. Peut-être rattachera-t-on à un autel ou un lieu consacré la pierre de Kermaria.

⁴⁹⁹ Plutarque, *César*, 26; cf. Suétone, César, 54: *Fana templaque*. Mais je reconnais que ces textes ne sont pas concluants.

⁵⁰⁰ Strabon, IV, 4, 6.

⁵⁰¹ César, VI, 17, 3-5.

⁵⁰² Strabon, IV, 1, 13; César, VI, 17, 3-5; Justin, XXXII, 3, 9-10; Suétone, *César*, 54.

⁵⁰³ César, VI, 17, 4; Diodore, V, 32, 6.

⁵⁰⁴ Orose, V, 16, 5-6.

plus difficile de les satisfaire. Ce qu'ils aimaient toujours le plus, c'était la vie humaine. On leur donnait d'abord les condamnés à mort, et c'est peut-être pour cela que la pénalité était presque toujours capitale, et que le dernier supplice frappait voleurs et brigands 505. Mais à défaut de coupables, que la divinité préférait d'ailleurs, on recourait à des victimes innocentes 506. Quand un homme tombait malade ou courait un danger, c'était que les dieux voulaient sa vie pour le sauver, on leur offrait une autre vie en échange 507. En cas de péril public, la cité faisait procéder à des immolations semblables, et, cette fois, il fallait que les victimes fissent nombre 508. Désirait-on de bonnes récoltes, on devait offrir aux dieux une part plus grande encore 509. D'énormes holocaustes d'êtres humains leur étaient présentés à des dates fixes 510. Et les druides servaient toujours d'intermédiaires dans ce trafic sanglant entre le dévot et son maître, entre le vœu et la grâce: si bien que les Gréco-Romains finirent par associer la pensée de la prêtrise gauloise à ces sanguinaires actes de foi 511.

Chacune de ces divinités avait ses préférences en matière de sacrifices. Ésus demandait que l'on pendît ses victimes à des arbres; le dieu de la foudre, Taran, aimait les bûchers; en l'honneur de Teutatès, on asphyxiait les misérables en les renversant dans une cuve pleine d'eau ⁵¹². Les condamnés étaient enfermés pêlemêle avec des animaux dans un colossal mannequin d'osier, de bois et de foin, et on mettait le feu à cette masse de chair ⁵¹³. D'autres périssaient par crucifixion, à

⁵⁰⁵ César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6.

⁵⁰⁶ César, VI, 16, 5.

⁵⁰⁷ César, VI, 16, 2-3.

⁵⁰⁸ César, VI, 16, 3-4.

⁵⁰⁹ Strabon, IV, 4, 4.

⁵¹⁰ Diodore, V, 32, 6; Strabon, IV, 4, 4 et 5.

Ainsi, avec ces habitudes de généralisation rapide propres aux écrivains anciens, les druides ont pu passer pour être à la fois et les plus sanguinaires et les plus sages des prêtres, alors que, selon toute vraisemblance, leurs pratiques et leurs théories étaient la banalité même.

Te[ut]ates Mercurius sic apud Gallos placatur: in plenum semicupium homo in caput demittitur ut ibi suffocetur [semble se retrouver sur le chaudron de Gundestrup, Bertrand, pl. XXIX]. Hesus Mars sic placatur: homo in arbore suspenditur [sur le sacrifice par pendaison chez les Gaulois, Bretons et Germains, cf. Orose, V, 16, 6; Dion Cassius, LXII, 7, 2; Tac., Germ, 12] usque donec per cruore [percussor?, Tourneur] membra digesserit [disjecerit?; cf. des exemples de dilaceratio chez les Gaulois italiens, Appien, Celtica, 11; dans l'île des Bacchantes, Strabon, IV, 4, 6. Taranis Ditis Pater hoc modo apud eos placatur: in alveo ligneo aliquod homines cremantur. César, VI, 16, 4-5; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 32, 6. Je pense que ces bûchers-mannequins étaient ceux qu'on allumait tous les cinq ans et il semble bien qu'ils se rattachaient à quelque fête solaire, peut-être celle du solstice d'été: Taran était, dit-on, le dieu de ce genre de supplice (scholies de Lucain, ib.)

coups de flèches ou d'un coup d'épée ⁵¹⁴. Un rituel déterminait sans doute les cas qui exigeaient l'emploi de tel ou tel mode de meurtre sacré. C'était un jardin des supplices, effroyable et varié, que les abords de la demeure d'un dieu.

Je ne peux cependant m'indigner contre cette religion, ni en conclure qu'elle était la plus sanglante qu'on pût imaginer, et que les Gaulois furent une race monstrueuse ⁵¹⁵. Toutes les religions ont eu des rites de ce genre, et, quel que soit le motif allégué par leurs prêtres pour l'assassinat d'un homme, toutes ont été stupidement meurtrières à une certaine heure de leur vie, meurtrières d'adversaires vaincus, de coupables condamnés, d'innocents sacrifiés à un égoïste désir de vivre ou de régner.

Puis, les rites d'une religion ne sont point toujours d'accord avec ses dogmes, ni le sacrifice qu'on décerne aux dieux ne correspond toujours à leur caractère. L'humeur qu'on leur assigne change plus vite que le culte qui leur est consacré: Teutatès, qu'on figurait surtout en dieu de paix, accumulait autour de lui autant de cadavres rituels que le Génie de la guerre. Ces meurtres étaient le souvenir d'époques très sauvages; la tradition les conservait même au profit de dieux humanisés: le courage ou la raison manquaient pour modifier les habitudes prises avec les Immortels.

Qu'à côté de ce culte d'or et de sang, les druides en aient préconisé un autre, plus calme, plus poétique, plus intime, fait de victimes moins précieuses, de libations ou d'offrandes non sanglantes 516, de prières et de dévotion intérieure : cela est infiniment probable, étant donné le caractère pacifique de leur idéal et la gravité réfléchie de leur enseignement. On citait d'eux des maximes d'une sagesse simple et paisible: «Honorer la divinité, ne rien faire de mal, estimer la bravoure» 517, ce qui signifie sans doute qu'une vie pure et droite, la foi et le courage, sont encore l'offrande préférée des dieux. Diviciac, avec lequel s'entretint Cicéron, ne lui parut pas un bourreau sacerdotal. On n'eût pas rapproché les druides de Pythagore, le plus humain des philosophes, le plus respectueux de toute vie animale, s'ils n'avaient été que des agents de meurtre.

Mais de ces pratiques plus douces, de ce culte intérieur, les Anciens ne nous ont presque rien dit. Car ils n'ont guère parlé des Gaulois qu'en ennemis. Et le

⁵¹⁴ Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, 5; 32, 6.

⁵¹⁵ Ciceron, Pro Fonteio, 10, 21; De republica, III, 9, 15.

L'existence d'une musique sacrée paraît indubitable, de même celle de danses sacrées (Cab. des Méd., 6941-5, pl. xx, danse devant l'épée). Gestes d'adoration: Athénée, IV, 36; Pline, XXVIII, 25.

Diogène Laerce, I, *pr.*, 6[5], qui d'ailleurs attribue simultanément aux druides et aux gymnosophistes la paternité de ces maximes.

thème des sacrifices humains était si commode pour fournir des morceaux oratoires et justifier des exploits militaires!

XIX. — DIVINATION

Le culte, c'est la manière de s'adresser aux dieux; la divination, c'est celle de recevoir et d'interpréter leurs volontés.

Les Gaulois furent incomparables dans l'art augural. Les Romains eux-mêmes, c'est-à-dire Latins et Étrusques, reconnaissent leur supériorité, et c'est l'hommage des maîtres d'autre fois à ceux de maintenant. Chefs et prêtres paraissent à Cicéron des contemporains de l'augure Navius. Quand Diviciac vint à Rome, il exposa à l'orateur sa manière d'annoncer l'avenir: tantôt l'hypothèse, tantôt l'induction tirée des expériences acquises, le druide éduen ou ses confrères appliquaient les procédés légitimes du travail intellectuel à faire de la divination une science régulière ⁵¹⁸.

Aucun mode d'information sur l'avenir n'échappa aux Gaulois. Deux, semble-t-il, provoquèrent chez eux des études particulières, le vol des oiseaux et les entrailles des victimes ⁵¹⁹. Dans les sacrifices humains, la manière dont tombait le supplicié, ses convulsions et l'écoulement de son sang donnaient lieu à un examen spécial ⁵²⁰.

Ce goût pour l'extispicine et l'ornithomancie n'était point propre aux Gaulois. On sait l'importance qu'avaient prise chez les Romains ces deux genres de divination. Mais les Celtes en développèrent un autre, qui végéta au contraire dans le monde latin, la mantique ou le délire prophétique: d'esprit prosaïque et discipliné, les prêtres de Rome ne pouvaient encourager le désordre des inspirations et les tirades des exaltés. La Gaule, agitée, bavarde et poétique, abondait en pieux enthousiasmes; et la classe des prophètes, à demi prêtres et à demi bardes, chantres inspirés des dieux, y était fort nombreuse, dévoilant au moindre propos les secrets de l'avenir et les décisions du destin 521. Cette nation rappelait en cela l'humeur et les habitudes de la Grèce.

⁵¹⁸ Cic., De divin., I, 41, 90.

⁵¹⁹ Diodore, V, 31, 3.

Diodore, V, 31, 3; Strabon, IV, 4, 5. Cette forme de divination paraît être particulière aux Gaulois et une de leurs vieilles traditions.

⁵²¹ Y compris les prophétesses de Sein, Méla, III, 6, 48; cf. p. 110. On disait que les druides glandibus comestis divinare fuerant consueti, Usener, p. 33.

XX. — Intervention constante de la religion

La science divinatoire consistait à classer, étudier et traduire les manifestations de la vie et de la mort, et à retrouver en elles la volonté des dieux qui présidaient à cette vie et à cette mort. Car on ne pouvait exister ni mourir malgré les dieux. Des noms de divinités, des formules sacrées, une tutelle sacerdotale, s'attachaient aux actions de l'âme et aux faits de la nature. La religion était à la fois une manière de vivre et une façon d'expliquer les choses.

Le pays et ses habitants, à cet égard, avaient peu changé depuis les temps ligures. Aucun acte périodique ou imprévu, dans la vie de l'homme ou du peuple, ne pouvait se passer de la religion: la naissance, les fiançailles et le mariage, les procès, la maladie, un voyage, la réception d'un hôte, l'élection d'un magistrat, la chasse et ses épisodes, la guerre, ses combats et ses défaites, exigeaient qu'un dieu fût pris à témoin. Je pense que les Gaulois ont toujours dit, comme leurs descendants de l'époque romaine, qu'«il faut commencer toutes choses par les dieux » 522. Chaque cycle, chaque année, chaque mois, les divisions du mois, toutes les journées et peut-être toutes les portions du jour, avaient une valeur religieuse propre, une vertu déterminée, et comme leurs besoins divins; il y a des journées et des heures néfastes, d'autres qui portent bonheur: midi et minuit sont redoutables, parce que certains dieux descendent alors sur la terre 523. Tous les moments mêmes, disait-on, ne conviennent pas à la mort: on ne meurt pas à marée haute 524. Quand César donna ordre à Dumnorix de s'embarquer pour la Bretagne, le Celte consulta sa religion, et refusa de partir 525. Si batailleurs que soient les dieux gaulois, il est des jours où ils ne veulent plus de guerre. Au siège de leur place forte, les Aduatiques virent pour la première fois les tours roulantes des Romains: ils crurent que les dieux avaient aidé leurs ennemis, et ils parlèrent de se rendre 526. La source qui alimentait Uxellodunum avait été captée par César: les Gaulois assiégés attribuèrent ce tarissement subit à une volonté divine, et ils se rendirent 527.

L'espace, comme le temps, était imprégné de divinité. Aucune des formes de la nature n'était incapable de servir de dieu ou de servir à un dieu, ni la pierre brute ni le métal ouvragé, ni le vent qui passe, ni la foudre qui tombe et s'éteint,

⁵²² Arrien, Cynégétique, 35, 1.

⁵²³ Lucain, III, 423-425.

⁵²⁴ Aristote *ap*. Pline, II, 220. La croyance subsiste; Sébillot, II, p. 19.

⁵²⁵ César, V, 6, 3.

⁵²⁶ César, II, 31, 2.

⁵²⁷ Hirtius, VIII, 43, 5.

ni l'arbre qui se renouvelle. Dans certaines régions de la Gaule, plus particulièrement vénérées, la terre fut aussi pleine de lieux saints qu'à Delphes ou à Bénarès, et c'était le cas, je crois, d'Alésia et de sa colline ⁵²⁸, du puy de Dôme et de ses abords, et du lieu sacré des Carnutes. «Les Gaulois », disait César, « sont les plus superstitieux des hommes. »

Il est cependant probable que peu à peu, grâce à l'intelligence des chefs et aux nécessités des choses, on put désencombrer le temps et le sol, et faire sa place à la vie laïque. Le développement des dieux souverains, la fixation de grands sacrifices périodiques, l'établissement de sanctuaires principaux, la formation de métropoles saintes, en un mot la concentration de l'élément divin à de certains moments et sur de certains points, dégageait en partie le reste du monde de l'esclavage sacré, de l'inéluctable tabou qui pesait sur lui.

XXI. — QUELQUES SUPERSTITIONS: LE GUI

Des milliers de superstitions auxquelles donnaient lieu les choses de la nature, le hasard ne nous a conservé le souvenir que d'un très petit nombre.

Sous le nom d' «œufs de serpents » les Gaulois désignaient ces oursins fossiles qui se rencontrent assez souvent dans les terrains de notre pays 529. Voici ce qu'à leur sujet ils racontèrent plus tard aux étrangers 530: «C'est pendant l'été que les serpents produisent ces œufs réunis en foule et enlacés ensemble, ils finissent par former, de la bave et de l'écume de leurs corps mêlés, une sorte de houle compacte qu'ils rejettent en l'air au milieu des sifflements. » Comme c'est toujours le cas pour les procédures magiques, la prise de possession du talisman devait se faire dans des circonstances déterminées et sous la forme d'un rapt ou d'une conquête. «Il fallait qu'elle eût lieu pendant une certaine lune; l'œuf devait être recueilli dans un sayon avant que, lancé par les bêtes, il n'eût touché terre. Aussitôt pris, on l'emportait à cheval, et le ravisseur n'était à l'abri de la poursuite des serpents qu'après avoir mis une rivière entre eux et lui.» Il détenait dès lors un merveilleux talisman de gloire et de victoire: «l'œuf de serpent était souverain pour assurer le gain d'un procès et l'approche des rois » 531. D'autres vertus sans doute, plus humbles et plus pacifiques, étaient attachées à sa possession. Il n'est point rare de trouver de ces objets dans les ruines gallo-romaines, témoins du

⁵²⁸ Diodore, IV, 19, 2; cf. C. I. L., XIII, I, p. 439-441.

⁵²⁹ «Celui que j'ai vu», dit Pline, «était de la grosseur d'une pomme ronde moyenne, la croûte cartilagineuse, avec de nombreuses cupules comme celles des bras du poulpe» (XXIX, 53).
⁵³⁰ Ce qui suit d'après Pline, XXIX, 52-54.

Les oursins fossiles ne sont pas rares, mais ce qui devait faire la valeur du talisman, c'était la manière de le recueillir.

rôle qu'ils ont joué ⁵³²: l'œuf remplaçait ou garantissait la présence du serpent lui-même, gardien attitré du foyer des hommes. En quoi du reste les Gaulois ne pensaient pas différemment des Romains et de bien d'autres, qui voyaient dans le serpent inoffensif et familier l'incarnation du Génie domestique.

Parmi les plantes, quatre au moins recevaient un culte particulier: la verveine, le sélage, le samole et le gui. — Les branches ou les feuilles de la verveine, l'« herbe sainte » et l'herbe lustrale des Grecs et des Romains, servaient à tirer des sorts et à prédire l'avenir 533. — Du sélage, les prêtres affirmaient qu'il garantissait à la fois contre les maux des yeux et contre toute perte ou dommage; comme pour l'œuf de serpent, la conquête en était à la fois un rite et un larcin; elle exigeait de l'officiant un sacrifice de pain et de vin, les pieds nus et bien lavés, un vêtement blanc; aucun métal ne pouvait toucher la plante; on la coupait, «par un geste de voleur », avec la main droite passée dans l'emmanchure gauche de la tunique, et on l'emportait sur une nappe toute neuve 534. — Pour le samole, mystère semblable, mais avec quelques variantes: état de jeûne, emploi de la main gauche, défense de regarder en arrière, obligation de ne déposer la plante que dans l'auge où elle serait broyée: à ces conditions, elle gardait toute sa vertu, qui était de guérir les bœufs et les porcs 535. — Ces faits ne sont sans doute qu'une très faible partie de la flore et de la faune magiques des Gaulois 536. Ils ne sortent pas de la banalité dans tous les pays et tous les temps, les plantes odorantes et médicinales ont, comme dit Pline, engendré mille sottises, et leur emploi s'est partout enveloppé de rites étranges, comme si leur action, d'ailleurs réelle, venait des gestes de l'homme et non pas de l'herbe elle-même, ou comme si, vivante et capricieuse, la plante ne se donnait qu'à de certaines conditions.

Enfin, Pline l'Ancien racontait en ces termes la coupe du gui de chêne 537: « Les druides n'ont rien de plus sacré que le gui, du moins celui du chêne rouvre. Le rouvre est pour eux l'arbre divin par excellence : leurs bois sacrés appartiennent à cette essence, l'emploi de son feuillage est exigé dans tous les sacrifices. Aussi, une touffe de gui vient-elle à surgir sur un chêne, c'est signe qu'elle arrive du ciel et que l'arbre est l'élu d'un dieu : le gui de chêne est d'ailleurs d'une extrême rareté. La coupe s'en fait suivant un rite minutieux et sévère. Elle a lieu le

⁵³² Chauvet, Ovum anguinum, 1900, Revue archéologique, I, p. 281-5.

⁵³³ Pline, XXV, 106.

⁵³⁴ Pline, XXIV, 103.

⁵³⁵ Pline, XXIV, 104.

Aux détails donnés par Pline on peut joindre: l' « herbe aux corbeaux », qui sert d'antidote (*De mir. ausc.*, 86); la pierre de la source de la Saône, fébrifuge (*De fluviis*, 6, 3).
 XVI, 249-51.

sixième jour de la lune, alors que l'astre a déjà assez de force, mais qu'il n'a pas encore atteint la moitié de lui-même. Le prêtre est vêtu de blanc, sa faucille est d'or, une tunique blanche est destinée à recevoir la plante.» Il ne faut que des couleurs pures au contact d'un dieu. « Puis, ont lieu sacrifices et repas sacré, sous l'arbre même. On immole deux taureaux blancs, dont les cornes jusque-là sont restées vierges de tout lien: pendant le sacrifice, on prie le dieu de faire que son présent rende heureux les hommes auxquels il l'a envoyé ⁵³⁸. Car le gui est une véritable panacée: on l'appelle le remède qui guérit tout, et de toutes les maladies, de tous les poisons, de la stérilité même.» Des ennemis de la mort et des agents de la vie, il est le plus victorieux et le plus fécond.

Pline, à propos de toutes ces plantes, prononce le nom des druides. Je doute fort que les druides dont il parle soient les prêtres souverains du temps de César, et je verrais plus volontiers en eux des prophètes et des devins subalternes, héritiers simplement du nom de l'ancienne prêtrise, et débitant sous le prestige de ce titre sacerdotal les éternelles recettes de la médecine végétale: car le gui, tout comme la sauge et la verveine, a vraiment quelques vertus curatives, qui d'ailleurs ne sont pas spéciales au gui du chêne.

Pourtant, j'inclinerais à croire que les druides eux-mêmes ont volontiers accepté et sanctionné la croyance au gui, si chère à tant de peuples. Aucune religion ne s'est refusé d'associer à ses dieux la gloire de certaines plantes, à faire d'elles le symbole aimable des mystères de sa foi. Or, la vie du gui aidait si bien à traduire en de poétiques métaphores les dogmes les plus séduisants et les espérances les plus joyeuses! Fille des oiseaux du ciel, qui transportent sa graine ⁵³⁹, compagne des arbres sacrés, sur lesquels elle prend racines, demeurant verte et vivante au milieu des branches dépouillées par l'hiver ⁵⁴⁰, la plante était l'image de l'âme éternelle, venue du ciel, aimée des dieux, et qui traversait incorruptible l'époque du trépas et les horreurs du cadavre. Une branche de gui, disaient les Italiotes, ouvrit à Énée vivant la porte des Enfers ⁵⁴¹: les druides ont pu de même enseigner que, comme le gui, l'esprit sortait du corps expirant et triomphait du passage de la mort. L'un et l'autre étaient, de cette mort, les vainqueurs souverains ⁵⁴². —

⁵³⁸ Suum donum deus prosperum faciat his quibus dederit: his peut désigner la famille propriétaire de l'arbre ou le peuple chez qui il se trouve.

⁵³⁹ Pline, XVI, 244-7.

⁵⁴⁰ Virgile, VI, 136-148, 195-6, 204-211, 635-6.

⁵⁴¹ Virgile, 205-6: Solet sylvis brumali frigore viscum fronde vivere nova.

Que le rameau cueilli par Énée, et qui joue le rôle décisif dans l'entrée aux Enfers, soit un emprunt fait par Virgile au culte du gui, cela me paraît évident. Ce sont des colombes qui le montrent à Énée (190-204), et les oiseaux étaient, en quelque sorte, les générateurs du gui (Pline, XVI, 247).

Plus tard, rabaissant cette leçon et la prenant à la lettre, les sorciers héritiers des druides auront fait du gui, symbole de la vie, un moyen de guérison et du gui du chêne, relique sacrée, miracle de la nature, le plus universel des remèdes.

Mais cela n'est qu'une hypothèse, et peut-être, en la faisant, cède-t-on trop au désir de donner à la religion druidique le charme attrayant d'une morale poétique.

XXII. — DESTINÉES DE L'HOMME

Dans ce monde qui vivait par les dieux, quelles étaient la place et la destinée des êtres humains?

Il faut distinguer, disaient les druides, entre les corps que nous voyons et les âmes qui les animent: ceux-là disparaissent, celles-ci ne périssent point. Elles durent au moins deux existences, séparées par ce qu'on appelle la mort: et cette dernière n'est que le départ pour un autre séjour. Au delà du domicile provisoire que l'homme nomme son corps, il trouvera un nouveau corps, il vivra du même souffle une nouvelle vie 543.

Où les druides installaient cette autre vie, nous ne le savons au juste. Les uns ont dit que d'après les prêtres gaulois, l'âme émigrait « d'un homme à l'autre » ⁵⁴⁴, comme si, sur cette terre même, elle pouvait apparaître et revivre dans deux êtres différents. Mais selon d'autres, la seconde enveloppe de l'âme et sa seconde existence étaient placées très loin, dans « un autre monde », que nos regards ne pouvaient atteindre. — Je crois que cette dernière doctrine était vraiment celle des druides, et qu'ils avaient assigné pour résidence aux morts de leurs peuples quelques terres lointaines, îles des Héros, des Bienheureux ou des Trépassés, situées au delà des rivages visibles de leur Océan: portées sur des barques ou poussées par les vents, les âmes arrivaient exactement au lieu de leurs nouvelles destinées; elles y vivaient sans doute de la même vie que leurs dieux, peut-être sous les regards de Teutatès lui-même, gardien et compagnon des morts comme il était le maître des vivants.

L'homme de la Gaule continuait à mettre dans ses funérailles et dans son tombeau la pensée de la route qu'il devait suivre après sa mort et de la vie qu'il espérait mener ⁵⁴⁵.

⁵⁴³ César, VI, 14, 5; Lucain, I, 454-8; Diodore, V, 28, 6: Strabon, IV, 4, 4; Valère-Maxime, II, 6, 10.

 $^{^{544}}$ César, qui peut-être a traduit inexactement le mot grec σώματα.

⁵⁴⁵ Si Diodore a bien interprêté la croyance des Gaulois, la nouvelle vie ne commençait qu'à la fin d'un cycle d'années: peut-être le cycle de 5 ans correspondant aux grands holocaustes 5diodore, V, 32, 6).

L'abandon du cadavre aux vautours, coutume, semble-t-il, des Galates compagnons de Brennos 546, avait disparu de la Gaule propre: les morts n'habitent plus dans les espaces célestes, il n'était plus nécessaire de recourir aux oiseaux pour les conduire dans leurs demeures. Incinération et inhumation étaient restées les rites habituels des populations de nom belge et celtique; mais ils n'impliquaient pas des solutions opposées sur les questions d'outre vie. Cette différence de traitement tenait, je crois, à des usages régionaux, à des traditions de familles ou de tribus, à des privilèges sociaux. Ici et pendant un temps, on a pu ensevelir les nobles et brûler les pauvres; et plus tard, faire l'inverse. Ailleurs, aux mêmes époques, le contraire a pu se produire. Mais, enterrés ou brûlés, cadavre ou cendres, les restes étaient toujours déposés sous le sol, et, quel que fût l'état de la dépouille, les cérémonies des funérailles aussi bien que la forme et l'aménagement de la tombe révélaient des espérances semblables. Chez les Belges, les principaux guerriers se firent longtemps inhumer avec leur équipement de parade ou de bataille, casque, lances, javelots, épée et char de guerre, et c'est merveille que de voir, dans les plus riches tombes de la Champagne, ces armes de bronze ou de fer étendues à côté du squelette de celui qui les a portées, reposant avec lui comme en attendant l'heure de la nouvelle vie: car le Gaulois devait paraître armé, et de ses armes solennelles, dans le monde auquel il était destiné, pour y vivre de cette même vie de combat ou de gloire qui avait été sa raison d'être comme homme et comme citoyen. Aux funérailles des chefs, on brûlait en un seul bûcher ses biens les plus précieux, ses animaux, les plus chers de ses esclaves et de ses clients 547 : ce n'étaient pas seulement des victimes qu'on immolait à un héros, c'étaient encore des compagnons et des valets qu'on renvoyait à leur maître pour tenir sa nouvelle maison 548: aussi ne lui adressait-on que les meilleurs. Des vêtements et des parures de luxe, enfermées avec lui dans la tombe, complétaient son ajustement héroïque; peut-être, pour aider esprits et choses à passer d'une rive à l'autre, déposait-on avec le mort le simulacre d'une barque. Des vases, dont la valeur variait avec la fortune du défunt, renfermaient des provisions de route, et devaient servir, j'imagine, à décorer sa demeure d'au-delà. L'image d'une hache, l'arme antique des hommes et l'arme consacrée du dieu souverain, continuait sans doute à protéger la tombe et son précieux dépôt contre toute tentative sacrilège. Ces

⁵⁴⁶ Pausanias, X, 21, 6.

⁵⁴⁷ La coutume a disparu peu avant César. Ce dernier ne parle que de l'incinération des objets et des serviteurs, mais il est possible que *una* désigne aussi l'incinération des chefs (VI, 19, 4). Sacrovir et les siens se suicident après avoir préparé leur bûcher (Tacite, *Ann.*, III, 46). Méla parle à la fois de bûcher et d'ensevelissement: *Cum mortuis cremant ac defodiunt*, III, 2, 19. ⁵⁴⁸ Cela résulte de *apta viventibus* chez Méla, III, 2, 19.

tombes, qui n'étaient pas des lieux de séjour, mais des lieux de passage, n'avaient plus l'aspect monumental des grandes salles mégalithiques des Ages précédents: une petite chambre, capable de contenir le corps et ce dont il avait besoin, il ne fallait pas autre chose; il suffisait que le mort fût à l'abri, sinon à son aise.

La vie future était donc un double de celle-ci. Elle avait ses guerriers, ses riches, et on y faisait des affaires d'argent: les Gaulois, disait-on, s'engageaient à rembourser leurs dettes dans l'autre monde, et ils trouvaient prêteurs à ces conditions ⁵⁴⁹. D'autres jetaient dans les bûchers funéraires des lettres destinées à leurs parents d'outre-tombe ⁵⁵⁰.

Peut-être ont-ils cru aussi qu'on pouvait en revenir, et que le voyage n'était pas sans retour. Ils racontaient que des voyageurs étranges, semblables, pensaient les Grecs, à Castor et à Pollux, avaient débarqué jadis sur les rivages de l'Atlantique ⁵⁵¹: étaient-ce des dieux? ou des héros revenus de l'Élysée transmarin? Des Celtes, disait-on, prenaient les armes contre les flots de l'Océan ⁵⁵²: n'était-ce pas, quelquefois, pour écarter la nage invisible de ceux qu'ils ne voulaient pas revoir?

Ces croyances faisaient que les Gaulois ne perdaient rien de leur indifférence pour la mort. Ils la traitaient toujours comme l'épisode d'une existence géminée. Le suicide était un changement plus tôt opéré, et rien de plus. On ne peut pas dire qu'il fût, chez les Gaulois, un acte d'absolue spontanéité et de pur caprice: on se tuait toujours pour un motif, excès de générosité, défaite militaire, mort d'un patron ou d'un proche, évènement surnaturel ⁵⁵³; mais il suffisait du moindre incident pour leur faire croire que les dieux ne s'opposaient pas à leur mort, et ils partaient joyeusement ⁵⁵⁴. Les innocents qu'on destinait aux holocaustes solennels ne devaient point toujours regretter d'être choisis pour victimes, ni les clients d'un défunt de l'accompagner dans la tombe. Si les sacrifices humains ont persisté si longtemps, c'est que prêtres et dévots ne voyaient pas grand mal à hâter l'heure de la mort. Et les Gaulois n'ont tellement aimé les combats que parce qu'ils leur offraient le plus légitime des moyens de mourir: le trépas sur le

⁵⁴⁹ Méla, III, 2, 19; Valère-Maxime, II, 6, 10.

⁵⁵⁰ Diodore, V, 28, 6.

⁵⁵¹ Diodore, IV, 56, 4 (Timée?).

⁵⁵² Élien, Hist. var., XII, 23; Nicolas de Damas, fr. 104, 2; *Morale* d'Eudème, III, 1, 25.

⁵⁵³ Défaite: César et Hirtius, VI, 31, 5 (par le suc de l'if); VIII, 44, 2 (par la faim). Suicide (la gorge livrée à l'épée d'un autre) en échange d'or, d'argent ou de vin distribués à sa famille ou à ses amis: Posidonius *ap*. Athénée, IV, 40. Mort d'êtres aimés: Méla, III, 2, 19 (bûcher partagé). Évènement imprévu: Élien, *Hist. var.*, XII, 23; Nicolas de Damas, fr. 104 (refus de fuir en cas d'incendie ou d'écroulement de maison; cf. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, III, 7[10], 7).

⁵⁵⁴ Marche des armes contre les flots.

champ de bataille ou dans un combat singulier 555 c'était à la fois le départ pour la vie nouvelle, le sacrifice de soi-même à ses dieux, la gloire dans la mémoire de sa famille, l'éternité du nom dans les souvenirs de son peuple, une sortie triomphale à la vue de tout ce qu'on aimait.

Les druides, nous ont répété les Anciens, insistaient sur l'immortalité de l'âme, le mépris de la mort, l'obligation du courage. Ce furent les seules parties de leur enseignement qu'ils laissaient se divulguer ⁵⁵⁶. Mais il est douteux qu'ils fussent les véritables créateurs de ces doctrines: elles ne venaient point d'eux, et elles se seraient propagées malgré eux. Elles étaient conformes aux idées de tous les peuples barbares et braves, Gaulois, Germains, Thraces, Scythes, Ligures, Italiotes, Cantabres ou Ibères ⁵⁵⁷. Les prêtres suivaient docilement le cours de la pensée populaire, pour paraître le diriger. Ils mettaient leur théologie d'accord avec le tempérament celtique.

Il est vrai qu'ils lui donnaient une vigueur nouvelle. Je ne crois pas que les doctrines des druides aient fait le courage des Gaulois, comme l'insinuaient les Anciens ⁵⁵⁸: mais elles l'ont à coup sûr maintenu et soutenu. Ils fortifiaient par là l'esprit national.

Car cette immortalité différait de ce dogme d'amour et de justice que des philosophies et des religions plus récentes nous ont fait connaître. La vie future ne représentait pas pour les Gaulois le désir des êtres disparus, la récompense du dévouement, la réparation du malheur, l'adoration d'un dieu de bonté, l'élan vers la vérité et le droit souverains; elle n'était pas la compensation légitime à la vie d'ici-bas, faite de hasards, d'erreurs et d'iniquités. Les druides parlaient d'elle comme d'un motif de courage et d'un ferment de victoire. Elle était, si je peux dire, d'ordre militaire et patriotique.

XXIII. — DESTINÉE DU MONDE

Les druides s'étaient préoccupés de la destinée du monde aussi bien que de celle de la vie humaine. Après avoir exposé, dans leurs poèmes, l'origine et la nature de tout, ils racontaient comment tout finirait. Était-ce sous forme d'exposé dogmatique ou de prophétie? nous ne le savons, et nous ignorons aussi s'ils

⁵⁵⁵ Diodore, V, 28, 5.

⁵⁵⁶ César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19.

⁵⁵⁷ Strabon, III, 4, 17; Jamblique, *Vie de Pythagore*, 30, p. 127, Nauck; Nicolas de Damas, fr. 106-7

⁵⁵⁸ César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19; Lucain, I, 454-462.

faisaient preuve d'autant d'intelligence ou de verve que les mages de la Chaldée, les voyants d'Israël et les poètes de la Grèce.

La forme mise à part, ils n'apportaient pas de solutions bien différentes de celles que les prêtres et les visionnaires de tout pays ont données au problème de l'avenir du monde.

Le monde devait, disaient-ils, s'effondrer dans un cataclysme d'eau et de feu : ces deux éléments «régneraient » alors en souverains, et ce serait la terminaison de tout ⁵⁵⁹. Ce qu'il fallait craindre, pour un Gaulois, ce n'était pas le dernier jour de sa vie, mais ce dernier jour de la vie de la terre. Car, sans doute, les morts disparaîtraient avec les vivants, les dieux avec les hommes, et la vie, pour la première fois, serait vaincue.

Cette apocalypse ressemblait fort à celle qu'on chantait en Germanie au neuvième siècle, et qui est peut-être, après tout, le dernier écho des révélations prophétiques du monde gaulois ⁵⁶⁰: « Les monts s'enflamment; il n'y a plus d'arbres et l'eau se dessèche; le marais s'engloutit, le ciel brûle en flammes; la lune tombe, la terre ronde brûle, et feu et air balayent tout. »

Mais l'homme ne se résigne pas à croire à l'éternité du néant. Les druides imaginaient, après cette victoire des éléments primordiaux, une nouvelle naissance des choses ou le commencement d'un monde nouveau ⁵⁶¹. De même, les Germains prophétisaient plus tard la résurrection des peuples et des âmes innombrables ⁵⁶².

Ainsi l'univers, de même que chacun des humains, devait connaître à son tour la crise de la mort et le triomphe d'une seconde existence.

XXIV. — CARACTÈRE ET AVENIR DE LA RELIGION GAULOISE

Cette manière de concevoir l'univers, la vie humaine et les dieux se retrouve partout dans le monde antique, on peut dire dans presque toutes les religions humaines. Rien, ni dans les croyances populaires des Gaulois ni dans les doctrines enseignées par les druides, ne porte la marque d'une véritable originalité. Théogonie, anthropogonie, cosmogonie, rituel de culte, rituel de divination, ces théories et ces pratiques ressemblent à celles qui ont circulé sans relâche sur la terre. Les Anciens et les Modernes ont déliré d'admiration à propos de ces druides,

⁵⁵⁹ Strabon, IV, 4, 4.

⁵⁶⁰ C'est le *Muspilli* ou l'incendie du monde; Piper, *Die älteste deutsche Litteratur*, p. 154-5. Seulement, ici, c'est la domination de l'air et du feu, non de l'eau et du feu.

⁵⁶¹ Strabon, IV, 4, 4.

⁵⁶² *Murpilli*, éd. Piper, p. 155-7.

propagateurs du dogme de l'immortalité: mais, vraiment, ce dogme a toujours été, dans le monde, une invincible banalité ⁵⁶³. Leur Élysée lointain, mais tous les peuples l'ont espéré et l'espèrent encore, et les Grecs d'Homère et les Mexicains de Montézuma et les Mongols et les Arabes. Teutatès est la figure ordinaire d'un dieu national, il rappelle le Mars-Sylvain ou le Saturne des Italiotes, l'Apollon-Hermès des Hellènes, il est le frère jumeau de Wuotan, les Juifs auraient pu le comparer à Jahveh, les Polynésiens retrouveraient en lui leur Maui, et les indigènes d'Amérique leur Michabu. Tous les peuples de l'Europe et d'ailleurs ont adoré les sources, immolé des victimes humaines, prié sur des hauteurs, et refusé d'abord à leurs dieux des temples et des statues. Les divinités souveraines y ont toujours combattu géants et serpents; et le gui, panacée druidique, est aussi le talisman porte-bonheur des Finnois ⁵⁶⁴. Ce que les druides prophétisaient sur la résurrection de la terre ne diffère pas de l'Apocalypse de saint Jean. Je cherche, dans les mille détails de la religion gauloise, celui qui lui est propre, celui qui est le signe de la race, et je ne le trouve pas.

Cela ne veut point dire, à coup sûr, qu'elle soit faite uniquement d'emprunts. Toutes ces doctrines et tous ces rites peuvent naître spontanément chez des populations de race et de climat fort différents. Nous avons été, nous et nos ancêtres, toujours tentés de croire à des imitations, alors qu'il n'y a que des ressemblances. Si le Grec constatait chez les Barbares des rites analogues aux siens, il louait leur philhellénisme; s'il rencontrait chez eux le souvenir d'un héros local, il proclamait qu'ils avaient reçu la visite d'Héraclès. En réalité tous les peuples méditerranéens (pour ne parler que de ceux-là) ont eu des Hercules propres, et lorsque Héraclès établit l'empire de son culte dans le monde gréco-romain, il ne fit que substituer son nom et son histoire au patrimoine de héros indigènes. Pareille chose arriva en Gaule quand Teutatès se transforma en Hermès et en Mercure. Bien des conversions ne sont que des adaptations de pensées analogues, et bien des victoires de dieux se ramènent à des changements d'épithètes, à des rapprochements d'attributs, à des fusions d'existences. Les Galates d'Asie, les Celtes et les Aquitains de Gaule adoreront bientôt avec une ferveur particulière la Grande Mère des Dieux de Pessinonte: mais c'est qu'ils avaient pratiqué, de temps immémorial, un culte chthonien de pareille nature; et ce qui paraissait une évolution religieuse était une réminiscence. Il n'est aucune divinité qui ne soit un mélange de dieux.

⁵⁶³ Cela a été déjà noté par Jamblique, *Vie de Pythagore*, 30, p. 172, Nauck.

⁵⁶⁴ Sur le rôle religieux du gui, Grimm, éd. De 1875-8, 4°, II, p. 1008-10, III, p. 353-4; du serpent cornu, Reinach, *Cultes*, II, p. 65.

La seule religion, en dehors des cultes des Barbares occidentaux, dont les Gaulois et leurs prêtres ont pu s'inspirer, est celle du monde hellénique. Les Gaulois n'étaient pas de fanatiques ennemis de l'étranger. Le druide Diviciac, le roi galate Déjotarus ont fait à Cicéron des confidences d'ordre religieux. Les temps de Brennos, ennemi d'Apollon et contempteur des idoles, étaient passés depuis longtemps. À dire vrai, ce Brennos apparaît comme une exception dans l'histoire gauloise, et je me demande s'il n'a pas été imaginé en sacrilège par les chroniqueurs hellènes, habiles dans l'art de défigurer un ennemi et de dramatiser une bataille 565. À l'autre extrémité de l'hellénisme, les gens de Marseille représentaient au contraire un roi celto-ligure comme un pieux philhellène, recevant en songe les ordres de leur divinité, gravissant l'acropole phocéenne pour y faire ses dévotions, et offrant un collier d'or à la déesse protectrice de la cité 566. Les Grecs furent le premier des peuples poètes et théologiens avec lequel les Gaulois se trouvèrent mis en relation; le contact avec eux a duré des siècles; il s'est produit partout, à Marseille, près de l'Adriatique, sur le Danube, le long de l'Hellespont, dans l'Asie phrygienne; et cette poésie et cette théologie grecques étaient si aimables, si claires, si peu abstraites! Les druides, quand ils avaient besoin d'écrire, usaient de lettres grecques et il est rare qu'un alphabet d'emprunt ne serve pas de véhicule à des idées étrangères. Ces marchands, qui donnaient et vendaient tant de choses aux Gaulois, qui sillonnaient leur pays en tous sens ont bien pu apporter quelques formules religieuses. Ils paraissent avoir laissé chez les Arvernes de statuettes d'Héraclès; nous avons vu qu'ils ont peut-être montré aux Gaulois que Teutatès était l'image de l'Hermès hellénique. On dira plus tard que les druides avaient reçu des leçons de Pythagore sur l'immortalité ou la métempsycose. Pure légende, à coup sûr: mais cela pouvait signifier qu'ils n'étaient pas demeurés étrangers à ces mythes grecs qui voguaient sur la mer intérieure et qui débarquaient sur tous ses rivages.

Que la religion gauloise ait été parfois transformée par ce voisinage, ou qu'elle soit toute dérivée du fonds commun de la nature humaine, elle ne présente que des faits très ordinaires dans l'histoire morale des hommes. Elle ne mérite ni admiration ni colère. Dans l'élan d'une hyperbole oratoire, Cicéron disait qu'elle ne ressemblait à aucune autre, qu'elle respirait le sang et la colère, qu'elle était une guerre permanente aux dieux civilisés de Delphes et du Capitole 567; il en parle comme d'autres ont parlé de la religion d'Israël, fixée dans l'adoration

⁵⁶⁵ Justin, XXIV, 6, 4-5; Pausanias, X, 21, 1; Diodore, XXII, 9, 4.

⁵⁶⁶ Justin, XLIII, 5, 5-8.

⁵⁶⁷ Cicéron, Pro Fonteio, 9, 20.

en esprit d'un dieu national, invisible, terrible et jaloux. Mais à vingt ans de là, César déclarait que les dieux gaulois étaient pareils à tous les autres, et qu'il n'y avait aucune différence entre Taran et Jupiter, Bélénus et Apollon: et il parle de la religion des Celtes comme si elle s'était déjà modelée dans le moule des formes gréco-romaines ⁵⁶⁸.

Telle était en effet la question qui se posait en Gaule un ou deux siècles avant l'ère chrétienne. La religion s'immobiliserait-elle, comme celle des Juifs, dans les rites immuables d'une divinité nationale? s'épanouirait-elle, comme celle des Grecs, dans la multiplicité visible des dieux humanisés? ou, comme jadis celle du Latium, viendrait-elle s'adapter, en des pastiches maladroits, à la religion triomphante de l'hellénisme? — Ce qui fait l'originalité d'une religion, ce sont moins les formules des rituels et les cadres théologiques, que la manière d'être et de vivre qu'elle finit par imposer à ses dieux. La religion grecque et la religion juive n'ont peut-être pas eu des débuts fort différents. Elles sont cependant arrivées à devenir à la fois très contraires et très belles, celle-là par la multitude de ses formes divines, par l'éclat de vie humaine et de beauté tangible qu'elle leur a donné, celle-ci par la souveraineté égoïste et lointaine dans laquelle elle a enfermé son dieu solitaire. — Il n'était donc pas impossible que la Gaule, elle aussi, ne possédât un jour des espèces originales de la divinité. Après tout, la Germanie a créé les siennes, et les deux populations étaient congénères. Les Celtes avaient des prêtres pour réfléchir sur l'existence des dieux, des poètes pour célébrer leur gloire, des prophètes pour parler en leur nom. Aucune ne lui manquait des forces créatrices. Mais il fallait laisser au tempérament gaulois le temps de se montrer et d'inspirer ces forces, aux peuples et aux pensées le temps de prendre certaines habitudes. Tout allait dépendre de la direction qui serait donnée à la vie des hommes.

568	César,	VI.	17,	2.
	Coan	Y 11	1/1	_

CHAPITRE VI : L'ÉTAT DE GUERRE

I. Combativité des Gaulois — II. Chars de guerre, cavalerie, infanterie — III. Armes — IV. Enseignes et animaux de guerre — V. Rites et têtes coupées — VI. Assemblé et chefs militaires — VII. Marche, campement, bataille — VIII. Vaisseaux de guerre. — IX. Forteresses et sièges

I. — Combativité des Gaulois

Pour le moment, c'était l'état de guerre qui dominait chez les Gaulois. La paix n'était pas descendue sur eux. Les druides faisaient de leur dieu national un arbitre intelligent et pacifique: plus d'un peuple le regardait encore comme un héraut de batailles.

Sans doute, les temps des guerres lointaines avaient pris fin, et, depuis davantage, ceux des conflits entre Celtes et indigènes. Mais les luttes civiles duraient toujours, et d'autant plus fréquentes qu'elles étaient seules possibles, maintenant que Rome avait fermé le Midi aux Gaulois.

Il ne se passait presque pas d'année où tribus et familles d'une cité ne fussent convoquées contre une cité voisine ⁵⁶⁹: chaque printemps ramenait les prises d'armes et les assemblées de combattants, et la guerre se réveillait comme la nature entière. L'élection à une magistrature ⁵⁷⁰, la vacance d'un titre de roi ⁵⁷¹, le jugement d'un coupable puissant ⁵⁷², pouvaient être, dans une cité même, l'occasion de vraies batailles. Quand Hannibal arriva chez les Allobroges, la royauté y était disputée par deux frères, et ils étaient campés en face l'un de l'autre, chacun avec son armée ⁵⁷³. Ce détail est le premier que l'Antiquité nous ait transmis sur la vie intérieure des peuplades gauloises: cette terre sera longtemps celle de frères ennemis ⁵⁷⁴.

La cause principale de cette extrême combativité était le caractère celtique. Ja-

⁵⁶⁹ Tacite, *Hist.*, IV, 73-74; Strabon, IV, 1, 5; IV, 4, 2; César, VI, 15, 1 (*fere quotanis*). III, 8, 3; 10, 3; 19, 6.

⁵⁷⁰ César, VII, 32, 5.

⁵⁷¹ Tite-Live, XXI, 31, 6-7; Polybe, III, 49, 8-10.

⁵⁷² César, I, 4, 2-3.

⁵⁷³ Tite-Live, XXI, 31, 6-7; Polybe, III, 49, 8-10; cf. t. I, p. 475.

⁵⁷⁴ Cf. César, I, 20, 2; V, 56, 3; VI, 11, 2.

mais, disaient les écrivains du monde classique, on n'avait vu de plus incorrigible de plus obstinés combattants à meurtre et à mort. De même qu'ils n'avaient nul souci de leur propre vie, ils se riaient de la vie des autres. Quand ce n'étaient pas guerres publiques, c'étaient combats singuliers ⁵⁷⁵. Un festin, heure de réunion pour l'amitié, se terminait parfois par l'entr'égorgement de ceux qui s'étaient enivrés ensemble ⁵⁷⁶. Tout était prétexte à batteries et à tueries : l'ivresse, la colère, l'amour-propre, la victoire et la défaite, la jalousie, le droit et le hasard, la justice et le culte ⁵⁷⁷. Deux prêtres qui briguaient le sacerdoce suprême, deux convives qui convoitaient un morceau de choix, marchaient l'un contre l'autre le fer à la main ⁵⁷⁸. Ne disons pas que c'était la religion qui imposait la plupart de ces meurtres et qui en faisait des sacrifices : elle n'était que le reflet et la sanction de l'état politique et des habitudes de tous.

Qu'on se garde toutefois, en cela comme en bien d'autres choses, de placer les Gaulois à part dans l'histoire, et de voir en eux la race des batailles interminables. Il ne faudrait pas prendre à la lettre les déclarations des Anciens sur leur humeur guerrière. Ils n'étaient ni les plus belliqueux ni les plus agressifs de tous les Barbares: ce qu'on a répété d'eux, on l'a dit aussi des Thraces, des Germains, des Espagnols, des Ligures, des Samnites, et ces sortes de populations se sont en effet ressemblé à ce point de vue ⁵⁷⁹. Mais même les peuples les plus civilisés du bassin méditerranéen, Étrusques, Grecs et autres, ont aimé surtout à se battre dans la première période de leur vie; quant aux Romains, leur principale force est venue de ce qu'ils n'ont jamais eu le goût de faire autre chose. La guerre a été pour tous les groupes politiques la première et la plus durable des raisons sociales, et l'épopée militaire de l'Iliade peut servir d'image à la condition périodique et aux pensées essentielles des multitudes et des chefs de la Gaule même ⁵⁸⁰.

Elle en est, en effet, à un moment assez analogue à celui de la Grèce homérique. Les combats ne sont pas le propre des jeunes gens; ils sont la nature même de l'homme, tout au moins du noble et du citoyen. Être armé, c'est être en tenue d'homme. Le Gaulois se fait enterrer avec ses armes ⁵⁸¹, se suicide avec elles, les porte au conseil ⁵⁸²: il ne paraît point sans elles devant ses dieux ou devant l'as-

⁵⁷⁵ Strabon, IV, 4, 6.

⁵⁷⁶ Diodore, V, 28, 5; Posidonius *ap*. Athénée, IV, 40, p. 154.

⁵⁷⁷ Diodore, V, 28, 5; César, VI, 13, 9; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40.

⁵⁷⁸ César, VI, 13, 9; Posidonius *ap*. Athénée, IV, 40, p. 154.

⁵⁷⁹ Platon, *De legibus*, I, 9, p. 637; Tacite, *Germ.*, 14; César, VI, 22, 3; Florus, II, 33, 47; Tite-Live, XXXIX, 1; Florus, I, 11, 7; Tite-Live, XLII, 59.

⁵⁸⁰ Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 395.

⁵⁸¹ César, VI, 19, 4; cf. p. 171.

⁵⁸² César, V, 56, 2; Tite-Live, XXI, 20, 1; Nicolas de Damas *ap.* Stobée, XLIV, 41 (fr. 105).

semblée qui représente sa cité. Un jeune homme ne peut se montrer en public avec son père que lorsqu'il sait tenir une épée 583. On ignore si dans la langue gauloise, le terme qui signifiait citoyen signifiait aussi celui qui porte une arme, comme cela s'est rencontré dans certaines langues: mais, si le mot ne le disait pas, les deux idées étaient inséparables. Les prêtres furent dispensés du service militaire 584, et il a pu y avoir un temps où la guerre leur était interdite: toutefois, à l'époque de César, ceux que nous connaissons, semblables aux pontifes de Rome, formaient de bons combattants. Le vieillard mettait son honneur à tenir les armes tant qu'il lui restait la force de les manier 585. Ce ne furent pas les seuls jeunes gens qu'on choisit pour chefs de guerre: Camulogène l'Aulerque, un des plus vaillants collaborateurs de Vercingétorix, était fort âgé quand il commanda, par l'accord de tous, les peuples confédérés livrant bataille à Paris 586; et l'on vit une fois un vieux chef des Rèmes se faire presque porter à cheval pour se battre et mourir 587. Les peuples pas plus que les hommes ne faisaient fi du renom de sagesse; mais c'était encore celui de vaillance à la guerre que les uns et les autres préféraient 588. Le meilleur ferment de courage qu'on eût trouvé fut l'exemple de ceux qui avaient péri en combattant: sans doute une place d'honneur leur était réservée dans l'autre vie 589; en tout cas, les druides célébraient leur sort, les bardes chantaient leur gloire, les vainqueurs leur offraient des têtes d'ennemis, la postérité pensait à eux 590. La guerre faisait la puissance sur les hommes, le mérite devant les dieux, la durée du nom en ce monde, et la prééminence dans l'autre.

II. — CHARS DE GUERRE, CAVALERIE, INFANTERIE

De toutes les façons de combattre, les Gaulois préféraient maintenant celle de combattre à cheval. Mais ce n'était pas celle qu'ils avaient le plus anciennement pratiquée.

Comme les Grecs et les Latins, les Celtes et les Belges avaient débuté dans l'art de la guerre par la bataille sur un char ⁵⁹¹. Le contact des armées méditerra-

```
<sup>583</sup> César, VI, 18, 3.
```

⁵⁸⁴ César, VI, 14, 1.

⁵⁸⁵ Hirtius, VIII, 12, 5; cf. Ammien, XV, 12, 3.

⁵⁸⁶ *Prope confectus ætate*, VII, 57, 3; 62, 5 et 7.

⁵⁸⁷ Cum vix equo propter ætatem posset uti, VIII, 12, 5; cf. 4.

⁵⁸⁸ Cf. César, V, 54, 2 (?); VI, 24, 3; II, 4, 5.

⁵⁸⁹ Fortes umbræ, Silius, V, 652; fortes animæ, Lucain, I, 447; cf. Plutarque, De def. orac., 18, p. 419.

⁵⁹⁰ César, VI, 14, 5; VII, 76, 13; Élien, *Hist. var.*, XII, 23.

⁵⁹¹ Covinnus en celtique (Holder, I, c. 1152.)

néennes amena ceux d'Italie et d'Orient à renoncer à ce vieil usage. Il disparut moins vite de la Gaule et de la Bretagne, où certaines nations conservèrent obstinément l'arme de leurs ancêtres 592: car chaque peuple, en dehors des coutumes générales, gardait ou choisissait librement ses goûts, ses rites, ses signes de ralliement. Dans la Celtique propre, celle des Arvernes et des Éduens, le char de guerre n'était plus, à la fin du second siècle, qu'un attirail d'honneur, un véhicule de parade et de triomphe ⁵⁹³, ce qu'il était devenu et demeuré dans la Rome des consuls. Chez les Belges, au contraire, plus récemment formés, plus éloignés des armées civilisées, il fut plus longtemps l'équipage habituel du combattant, et il y eut des peuples parmi eux, les Rèmes, je crois, qui y tenaient comme à l'attribut distinctif de leur nom. Mais dans la première moitié du dernier siècle, le char fut supprimé presque partout pour les combats, et César ne le trouvera contre lui que chez les Bretons de la grande île voisine, les derniers-nés du monde gaulois, les plus fidèles aux antiques habitudes 594. — Ce n'était pas d'ailleurs une mauvaise façon de combattre: les chars, à deux roues, portaient un conducteur et un soldat. Fort légers, ils arrivaient sur l'ennemi très rapidement: debout, ayant l'avantage de la hauteur, assez près pour ne pas manquer le but, le combattant lançait sa pique ou son javelot puis s'éloignait en toute hâte, ou, s'il le préférait, descendait pour se servir de l'épée 595. Une telle manœuvre exigeait de l'adresse et du sang-froid, la mobilité du cheval et la solidité du fantassin; elle apportait le double avantage d'une infanterie montée et d'une école de tirailleurs; et, ce qui importait fort dans une guerre contre l'étranger, elle habituait les hommes à quitter en temps utile le champ de bataille 596.

Mais le noble gaulois, au temps de César, se bat de préférence à cheval. Il fut sans doute une époque où la bête servait au combattant, non pas de monture, mais de véhicule, je veux dire qu'elle était un moyen de gagner plus vite le lieu de la mêlée, et d'y faire plus tôt office de fantassin: l'équitation ne faisait alors que simplifier le rôle du char de guerre ⁵⁹⁷. Mais le cheval de guerre est devenu, si je puis dire, un organe de combat. Les mots de «chevalerie» et d' « aristocratie », de « cavalier » et de « noble », passaient, non peut-être pour synonymes, en tout cas pour inséparables ⁵⁹⁸. Quand les monnayeurs veulent symboliser la marche

⁵⁹² Strabon, IV, 5, 2; Diodore, V, 29, 1.

⁵⁹³ Bituit le roi des Arvernes semble avoir encore combattu sur son char.

⁵⁹⁴ César, IV, 24, 1.

⁵⁹⁵ Diodore, V, 29, 1; César, IV, 33, 1-2; 16, 2.

⁵⁹⁶ César, IV, 24, 1 et 3; 33, 3; V, 16, 2; V, 19, 1.

⁵⁹⁷ C'est le cas chez les Germains, César, IV, 2, 2.

⁵⁹⁸ César, I, 31, 6; VII, 38, 2.

à l'ennemi, c'est presque toujours un cheval qu'ils représentent: le coursier galopant, conduit par une force divine, à demi dieu lui-même, voilà l'image de la Gaule en état de guerre.

Cette prééminence militaire de la cavalerie se constate, à très peu d'exceptions près, chez tous les peuples du monde gaulois ⁵⁹⁹, aussi bien chez les Nitiobroges de l'Agenais que chez les Éduens et chez les Trévires ⁶⁰⁰. On vantait surtout l'excellence des cavaliers de cette dernière nation, plus braves au combat, disait-on, que tous les autres ⁶⁰¹; et cette supériorité venait de ce que, sans cesse aux prises avec les Germains, ils étaient soumis à une plus rude école. En dehors même des hommes gaulois, il y avait de fort bons cavaliers: les Aquitains du pays de Sos et des régions gasconnes savaient tirer parti des belles bêtes du Bigorre et de l'Armagnac ⁶⁰².

Nulle population de l'Antiquité n'a mieux compris quelle force, à la fois brutale et réfléchie, est constituée par l'accord intime du cheval et du cavalier. La valeur de la cavalerie celtique, hommes et montures, venait d'habitudes jalousement gardées, d'exercices continus et d'habiles sélections. Les chevaux étaient de superbes animaux 603, harnachés et bridés avec une science compliquée 604, ornés parfois comme des idoles, et que les riches montaient sans doute avec des selles de luxe 605. On se plaisait à les former pour des conversions, des voltes et des passes élégantes et régulières: l'art de les dresser et de les manœuvrer fut poussé si loin, que plus tard l'armée romaine empruntera à la langue celtique quelques termes de l'école du cavalier. Le cheval gaulois semble une bête intelligente, de manège et de parade autant que de combat. — Mais, par là même, il ne rendra pas sur le champ de bataille tous les services qu'on pourrait lui demander. Il a, comme son maître, de l'élan, de la tenue et de la forme 606; il manque un peu de fond, tout comme lui; il ne possède pas cette force de résistance, cet entêtement solide des chevaux germains ou transrhénans 607: bêtes laides et disgracieuses, qui auront souvent raison des escadrons gaulois dans les rencontres de la frontière.

Le cavalier celte, lui aussi, a son infériorité propre. Il a perdu l'habitude de

⁵⁹⁹ Strabon, IV, 4, 2.

⁶⁰⁰ César, VII, 31, 5; I, 31, 6; VII, 38, 2; V, 3, 1.

⁶⁰¹ V, 3, 1.

⁶⁰² César, VII, 31, 5; III, 20, 3.

⁶⁰³ Cf. César, IV, 2, 2.

⁶⁰⁴ Freins spéciaux aux Celtes, Arrien, *Indica*, 16, 10; cf. Horace, *Odes*, I, 8, 6.

⁶⁰⁵ César, IV, 2, 4-5; Plutarque, *César*, 27.

[«]Je n'estime point», disait Montaigne, «qu'en suffisance et en grâce à cheval nulle nation nous emporte» (I, 48).

⁶⁰⁷ Tacite, Germanie, 6; César, IV, 2, 2.

combattre à pied. Ce fut une chose fâcheuse pour lui que l'abandon du char de guerre: séparé de son cheval, il ne semble que la moitié de lui-même, comme s'il ne savait plus manier une arme quand il se tient sur ses jarrets. Et ce sera là une des principales causes de sa faiblesse devant le Germain ou le Romain. Le combattant breton lui-même, solidement planté sur son char, est un soldat de ressources supérieures à l'écuyer gaulois.

Certes, il y a en Gaule un nombre considérable de fantassins. La cavalerie, chez tous les peuples, n'est que la portion numériquement la plus faible. Lors de la campagne d'Alésia (été de 52), les Gaulois arriveront à réunir 23 000 cavaliers et 330 000 gens de pied. Parmi les hommes capables de manier une arme dans une tribu, on trouvait tout au plus un cavalier contre dix autres.

Mais ces fantassins n'étaient souvent qu'une multitude confuse de soldats pitoyables. Il est vraisemblable qu'ils furent fournis par les hommes de peu ou de rien, serviteurs libres, clients, plébéiens, et que les descendants des indigènes en formaient la majorité. Notons que parmi les cavaliers, il y avait déjà un certain nombre de salariés, gardes d'un chef ou mercenaires publics ⁶⁰⁸: à plus forte raison, l'infanterie devait abonder en non-valeurs sociales. L'armement de ces piétons était médiocre, leur inexpérience absolue, leur courage fort intermittent: une bonne partie d'entre eux ne tenaient qu'une place de figurants. Sur les 250 000 qui vinrent devant Alésia, il n'y en eut que 80 000 qui surent se battre dans la journée décisive: des autres, César ne daigne même pas parler.

Il se présentait, il est vrai, d'assez nombreuses exceptions. Chez beaucoup de peuples, à ce que je crois, un certain nombre de fantassins étaient préparés pour combattre, légèrement armés, à travers les rangs des chevaux, de manière à soutenir ou à protéger les manœuvres du guerrier monté ⁶⁰⁹. D'autres cités avaient su se constituer une très bonne infanterie ⁶¹⁰. C'étaient d'ordinaire les nations de la frontière, où l'élément et les usages celtiques étaient moins prépondérants ⁶¹¹, et où la rencontre avec l'étranger obligeait à une surveillance plus soutenue des ressources militaires. Nous ne parlons pas seulement des tribus extérieures au nom gaulois, Ligures des Alpes, Aquitains des Landes et des Pyrénées, qui donnaient toujours d'admirables piétons, coureurs, grimpeurs, marcheurs et combattants hors de pair ⁶¹². Mais on voyait aussi, chez les Belges de la Moselle et

⁶⁰⁸ César, I, 18, 5. VII, 31, 5.

⁶⁰⁹ César, VII, 80, 3; 18, 1.

⁶¹⁰ II, 17, 4 (Nerviens); V, 3, 1 (Trévires).

⁶¹¹ Chez les Salyens de Provence, il y a de bonnes forces de cavalerie (chevaux de Camargue?) et d'infanterie, Strabon, IV, 6, 3.

⁶¹² De bello Gallico, II, 20, 4; 21, 1; Strabon, IV, 6, 2; cf. De bello civili, I, 39, 2.

de la Meuse, des fantassins de premier ordre, de même origine peut-être que ces Germains dont la vélocité, au dire des Anciens, était incroyable ⁶¹³. Les Nerviens de la Sambre, notamment, ne possédaient aucune force équestre, mais leur armée, toute de gens de pied, n'en fut pas moins remarquable par la rapidité de ses mouvements, la souplesse de ses évolutions, la ténacité de sa résistanc e⁶¹⁴. Ce fut contre eux que César livra la plus acharnée de ses batailles de Gaule; et cela aurait dû montrer aux Celtes que le cheval, sur de certains terrains et contre de certains ennemis, n'est plus qu'un luxe encombrant.

III. — Armes

Une époque de guerres civiles est pour les peuples un temps d'arrêt dans l'art militaire: car l'armement s'améliore surtout dans la crainte d'un ennemi étranger et par le contact d'engins nouveaux.

Les Gaulois contemporains de Paul-Émile, de Marius et de César n'étaient pas mieux armés que ceux d'avant Hannibal. Polybe et Posidonius ne décrivent pas en termes différents les instruments de guerre des uns et des autres. Et si l'on peut saisir quelque divergence, elle est à l'avantage des plus anciens. Les Gaulois avaient plutôt désappris que profité en matière militaire ⁶¹⁵.

Ils négligeaient ou méprisaient de plus en plus les armes de jet ou de hast ⁶¹⁶; elles partageaient le discrédit du char de guerre, dont elles semblaient d'ailleurs inséparables. — Non pas que l'emploi de l'arc et de la fronde ne demeure courant ⁶¹⁷ chez les Gaulois, lesquels étaient en majorité des Ligures sous un autre nom: mais la bataille entre hommes ne le comportait pas, c'était surtout usage de paysans, de chasseurs et de veneurs. Les peuples plus arriérés sont seuls à mettre en ligne, en temps de guerre, des frondeurs et des tireurs de l'arc: Éburons et Nerviens des forêts du Nord, Rutènes des plateaux du Rouergue, hommes des terres de grandes chasses ⁶¹⁸.

Les Gaulois connaissaient des sortes très différentes de javelots, de javelines, de traits à main: le dard de bois, aussi rapide qu'une flèche ⁶¹⁹; la massive *ma*-

⁶¹³ Cf. César, I, 48, 7; Hirtius, VIII, 36, 2; Tac., Germ., 46.

⁶¹⁴ César, II, 17-28.

⁶¹⁵ Même remarque pour la Bretagne entre César et Claude; cf. Tacite, Agr., 36.

⁶¹⁶ Cf. la remarque de Dion Cassius à propos des Vénètes, XXXIX, 42, 4.

⁶¹⁷ Strabon, IV, 4, 3; IV, 4, 6; César, II, 6, 2; VII, 31, 4; 41, 3; 81, 2.

⁶¹⁸ César, V, 35, 8; 43, 2; De b. c., I, 51, 1.

⁶¹⁹ Strabon, IV, 4, 3.

tara 620; le léger verutum 621; la tragula, plus petite encore, mais pourvue d'une courroie, et qui, bien envoyée, franchissait de longues distances 622; d'autres au fer en spirale, qui élargissait les plaies 623; d'autres qui portaient des matières inflammables 624; l'étrange cateia, au bois flexible planté de clous de métal, arme d'approche lourde et meurtrière, qui, lancée d'un geste habile, revenait, disaiton, rejoindre le guerrier après avoir frappé l'ennemi 625; et surtout, plus répandu que tous les autres engins, le long gasum, perçant et robuste, qu'on disait tout en fer 626, la pique-javelot traditionnelle des Belges d'autrefois, l'arme préférée des combattants à chars 627. Mais de ces armes encore, on se servait surtout dans les chasses aux oiseaux ou bêtes fauves, et on ne constate de vraiment experts au lancement du dard ou de la pique sur le champ de bataille que les demi sauvages des Ardennes, Nerviens et Éburons, et les rudes montagnards des Alpes 628. — De la même manière, la large lance gauloise, au fer d'une coudée, à la hampe plus longue 629, n'apparaîtra plus guère, au temps de César, que chez les Belges du Nord, Atrébates et Suessions. — Quant au poignard et au couteau de chasse, que les Gaulois employaient souvent, il n'en est jamais question comme d'une arme de guerre.

Toutes les armes, surtout dans les milieux celtiques, semblent subordonnées à l'arme noble, l'épée, l'arme du proche contact: de même que, de toutes les attitudes de combat, on préfère la parade à cheval. — Le vrai guerrier celte, c'est donc un cavalier de choc et de mêlée, qui charge et qui sabre.

Mais, même comme tel, il est incomplet. Il sabre, et il ne pointe pas: ce qui lui enlève, et dans la charge et dans la mêlée, une partie de ses moyens. — Ses forgeurs d'épées sont devenus, à coup sûr, de bons ouvriers, et beaucoup d'armes

⁶²⁰ Ou *mataris*. César, I, 26, 3 (les Helvètes ne s'en servent que pour défendre leur campement).

⁶²¹ César, V, 44, 7, 10 (javelot de piéton, utilisé dans la mêlée, Nerviens).

⁶²² César, I, 26, 3 (helvètes); V, 35, 6 (Éburons); V 48, 5 (Nerviens).

⁶²³ Diodore, V, 30, 4, qui semble dire que le javelot est tout entier en spirale; peut-être s'agit-il de fers de lances à bords découpée.

⁶²⁴ César, V, 43, 1 (Nerviens).

⁶²⁵ Virgile, *Én.*, VII, 741; Servius *ad Æn.*, VII, 741 (qui parle de lanières pour la ramener); Isidore de Séville, XVIII, 7, 7; Silius, II, 277; Valérius Flaccus, VI, 83.

⁶²⁶ Pollux, VII, 33, 156.

⁶²⁷ Properce, V, 10, 42 (Belge); cf. Diodore, V, 29, 1. César, III, 4, 1 (Alpins du Valais); Virgile, *Én.*, VIII, 661-2 (*Alpina gæsa*).

⁶²⁸ Strabon, IV, 4, 3.

Diodore, V, 30, 4: il donne au fer (à ce qu'il me semble) près de 2 palmes, 0,15 de large; V, 31, 5; Strabon, IV, 4, 3. Le mot *lancia*, *lanca* a été emprunté par les Latins à la langue celtique.

valent mieux, comme métal et comme trempe, que celles dont se moquaient les Romains dans les combats de la Cisalpine. Mais l'épée gauloise n'en demeure pas moins, sur le champ de bataille, un instrument imparfait. Sauf peut-être chez les Belges, fidèles aux armes de pointe, c'est la latte à deux tranchants, que sa pointe émoussée rend impropre à l'attaque d'estoc. Pour ce qui est de l'ajustement, les Gaulois ne sont certes pas demeurés en arrière: l'arme est ornée de clous de corail ou à tête émaillée; suspendue le long du flanc droit, elle est retenue à la ceinture par une chaînette de fer ou de cuivre, le fourreau et le ceinturon sont plaqués ou incrustés d'or ou d'argent. — Mais l'épée n'en est pas rendue plus utile: au moment du combat, le maniement de cette masse, longue, lourde, faite pour la taille, qui coupe et ne perce pas, exige à la fois trop d'effort et de champ; c'est une arme de rencontre plus que de duel, de heurt méthodique plus que de mêlée intelligente. Elle ne se prête à aucune de ces variétés infinies d'attaque, de croisement et de parade que permet l'escrime de la courte épée d'estoc: une épée sans pointe manque des facultés maîtresses de l'épée. — Le mal n'était pas grand tant que le Gaulois n'avait que des Gaulois en face de lui. Mais au moment où il abandonnait les armes de pointe et de garantie, voilà que s'approchaient les hommes du Midi, et avec eux les deux armes les plus sûres et les plus pénétrantes de l'ancien monde, le javelot romain et le glaive ibérique.

Encore si les Gaulois s'étaient résignés à l'emploi des armes défensives! Mais la plupart des guerriers, par point d'honneur, ne savaient pas renoncer à une glorieuse « nudité », c'est-à-dire recourir à une autre protection que celle de leurs vêtements et de leur force. Les cuirasses de bronze, les cottes de mailles de fer ne sont toujours, je crois, qu'une parure des grands chefs ⁶³⁰. — On s'en tenait encore au long bouclier de bois ou de clayon, rehaussé, chez les plus riches, d'ornements de bronze en haut-relief. Ce bouclier, sans doute, était capable d'abriter toute la taille d'un homme; mais ce qui fait la valeur d'un abri de ce genre, c'est sa mobilité et sa résistance, et on devait voir plus tard (en 58) une seule décharge de javelots romains transpercer et attacher ensemble plusieurs de ces engins incommodes, si bien que les combattants gaulois, ayant leur bras gauche retenu par la lanière du bouclier, se trouvaient réduits à une demi-impuissance par les armes mêmes qui devaient les protéger ⁶³¹. — Ce n'était point une meilleure défense que leur casque de métal, réservé d'ailleurs aux principaux chefs ⁶³²: il laissait à découvert une trop grande partie du visage. En revanche, il était surmonté

⁶³⁰ Diodoe, V, 30, 3; V, 27, 3.

⁶³¹ César, I, 25, 3.

⁶³² Diodore, V, 30, 2.

d'ornements étranges qui formaient cimier ou panache: rouelles mystérieuses, masques d'oiseaux, mufles, trompes et cornes fantastiques; et cela rehaussait encore la haute taille du guerrier, et lui donnait un air superbe et farouche. Mais ces figures monstrueuses n'étaient que des épouvantails, dont se rira un ennemi sérieux.

IV. — Enseignes et animaux de guerre

Ces armes étaient les moyens humains de combattre: mais la guerre n'allait pas aussi sans un attirail de valeur religieuse et de portée morale.

Le principal instrument du culte militaire demeurait l'enseigne. Chaque tribu conserva sans doute les siennes: elles étaient l'image visible, le symbole permanent de la famille politique à laquelle elles appartenaient; elles signifiaient la levée et le mouvement de cette famille en état de guerre. Immobiles en des sanctuaires dans les temps de paix, elles sortaient au jour de la guerre, marchaient, campaient et combattaient avec les leurs ⁶³³. Quand des tribus s'associaient, leurs enseignes se rapprochaient ⁶³⁴. Lorsque les nations se confédéraient contre un ennemi commun, tous les signes militaires étaient d'abord unis ensemble, et c'était sur ce faisceau solennel que les chefs juraient leur accord pour la guerre commune ⁶³⁵. Ces enseignes semblaient à la fois l'âme collective des armées et l'esprit divin qui les conduisait. Un chef les brandissait lui-même. On les figurait sur les monnaies conduisant le cheval des batailles et lui montrant sa route.

Le plus souvent, une enseigne représentait un sanglier debout, en métal. Le sanglier était l'hôte principal des forêts, l'ennemi traditionnel de l'homme et du cheval dans ces jours de chasse qui étaient l'image des jours de guerre ⁶³⁶. En le figurant par l'enseigne, on le mêlait à la marche et au combat; on le transformait, d'adversaire du peuple au repos, en protecteur du peuple au combat; il communiquait sa force et sa puissance à ceux qui se groupaient autour de lui; une mystérieuse communion s'opérait entre l'homme et la bête, rivaux jadis, fédérés maintenant ⁶³⁷.

Ce désir d'appliquer aux luttes humaines la vigueur propre des animaux se marquait de plusieurs autres manières. La trompette de guerre, ou *carnyx*, se composait d'un long tube, terminé par un pavillon en forme de bête monstrueu-

⁶³³ Cf. Polybe, II, 32, 6; Tacite, *Hist.*, IV, 22.

⁶³⁴ Cf. Polybe, II, 32, 6.

⁶³⁵ César, VII, 2, 2.

⁶³⁶ Arrien, Cynégétique, 36, 4.

⁶³⁷ Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 22.

se, et de sa gueule ouverte sortaient des sons stridents ⁶³⁸. On a vu que des figures semblables ornaient les boucliers ou surmontaient les casques. Enfin, les chefs se faisaient accompagner sur le champ de bataille par leurs meutes de chiens, bêtes formidables, dressées à la chasse à l'homme ⁶³⁹. Et quand, pendant le combat, retentissaient au milieu des clameurs humaines les hurlements des bêtes et les longs sifflements des mufles d'airain, quand les figures viriles s'entremêlaient aux masques d'animaux, il semblait que toutes les forces de la nature vivante se fussent levées pour prendre part à la lutte.

V. — RITES ET TÊTES COUPÉES

La guerre provoquait donc une sorte d'évocation de toutes les puissances humaines et surhumaines; elle mobilisait les divinités autant que les hommes; elle était un épisode de l'existence religieuse d'un peuple et de la vie terrestre de son dieu.

Il a été montré ailleurs comment les dieux ont présidé aux expéditions et aux luttes que les Gaulois firent jadis dans le monde. La religion militaire n'avait rien perdu de son prestige, quelques générations plus tard, dans la Gaule indépendante. C'était toujours la divinité qui réglait le départ ⁶⁴⁰. Les victimes humaines tombaient plus nombreuses avant l'entrée en campagne ⁶⁴¹. Des serments plus solennels étaient jurés pour la guerre et pour la bataille ⁶⁴². Les fétiches nationaux intervenaient pour guider la marche ⁶⁴³. Avant la mêlée décisive, les combattants juraient de s'éloigner de leur toit, de leur femme, de leurs enfants, s'ils n'avaient pas accompli un exploit souhaité ⁶⁴⁴. Par des signes certains, les dieux annonçaient qu'ils envoyaient la défaite et qu'ils voulaient la soumission à l'ennemi ⁶⁴⁵. La guerre exaspérait la piété d'une nation; elle exaltait l'activité des hommes et la tyrannie de leurs dieux. Les dévotions traditionnelles, les talismans antiques, les rites et les formules d'autrefois reparaissaient: le réveil de la religion militaire marquait un renouveau du passé.

Aussi, les bénéfices de toute guerre, la mort de l'ennemi, la récolte du butin,

⁶³⁸ Diodore, V, 30, 3.

⁶³⁹ Orose, V, 14, 1; Appien, *Celtica*, 12; Strabon, IV, 5, 2 (notamment les dogues importés d'Angleterre).

⁶⁴⁰ César, V, 6, 3.

⁶⁴¹ César, VI, 16, 2, à rapprocher de VII, 4, 9-10, et de Lucain, I, 450-1.

⁶⁴² César, VII, 2, 2-3; 66, 7.

⁶⁴³ D'après les monnaies qui figurent un cheval conduit par une épée, un maillet, une tête, etc.

⁶⁴⁴ César, VII, 66, 7.

⁶⁴⁵ Hirtius, VIII, 43, 5.

étaient presque toujours partagés avec les dieux, et quand ils ne l'étaient pas, c'est que les dieux prenaient tout pour eux: ils avaient vaincu, on leur devait les profits de la victoire ⁶⁴⁶. Ces Gaulois, qu'on disait si avides d'or, en offraient d'abord le plus possible à leur dieu, et ils considéraient comme le pire des sacrilèges, comme le plus dangereux pour le salut de la nation, de le léser dans son droit, de le priver de la part qui lui était due. Et des ennemis, vaincus ou faits prisonniers, ils donnaient à ce même dieu la vie en sacrifice, et ne gardaient pour eux que la tête.

Car l'usage persista en Gaule, même dans le cours du premier siècle, de couper les têtes des ennemis sur le champ de bataille et, suspendues aux cous des chevaux, de les rapporter au son des hymnes de triomphe ⁶⁴⁷. Ces têtes, c'étaient, à dire vrai, le signe de la victoire d'un homme, la mesure de la force propre du combattant. Les chefs qui voulurent se faire figurer sur les monnaies ou les sculptures y apparaissaient parfois dans l'attitude d'un vainqueur, agitant ou brandissant d'une main la trompette de guerre et l'enseigne, et tenant de l'autre la tête de l'ennemi abattu. On représentera plus tard ces têtes comme trophées de victoire sur les sculptures des monuments triomphaux 648. Mais elles étaient autre chose que des souvenirs de succès. Souvent, plantées sur des hampes, elles servaient d'enseignes pour de nouvelles guerres et c'était le sort, j'imagine, des têtes des plus illustres vaincus: tout comme les sangliers des autres enseignes, elles conduisaient à la bataille ceux-là mêmes qu'elles avaient autrefois combattus. Une tête d'ennemi était un talisman de premier ordre. Les Gaulois aimaient à garder dans leurs demeures ces sanglantes preuves de leur courage, plus parlantes dans leur mutisme que des armes et des bijoux: on les fixait sur les parois des vestibules, on les embaumait dans l'huile de cèdre pour les conserver au fond des coffres. Leur possesseur tirait d'elles sa vanité de soldat, et les montrait volontiers aux étrangers 649. Puis, elles gardaient et protégeaient son toit et son foyer, comme si la force de l'homme vaincu avait été mise au service de son vainqueur. Ces têtes coupées devenaient de bons fétiches domestiques. Et le maître du lieu se tournait vers elles avec orgueil et gratitude 650.

Les étrangers s'en détournaient avec horreur. Posidonius le Grec avoue qu'il

⁶⁴⁶ Les trophées ou monceaux d'armes, élevés après la victoire (Élien, *Hist.*, *var.* XII, 23), étaient évidemment consacrés aux dieux.

⁶⁴⁷ Diodore, V, 29, 4; Strabon, IV, 4, 5.

⁶⁴⁸ Bas-reliefs d'Entremont, n° 305-7 = Espérandieu, I, p. 83-6, arc d'Orange.

Diodore, V, 29, 4-5; Strabon, IV, 4, 5: tous deux d'après Posidonius.

⁶⁵⁰ Cela paraît résulter du rôle des têtes coupées chez certains peuples anciens (Hérodote, IV, 103) et contemporains (*L'Anthropologie*, 1903, p. 96.).

mit longtemps à s'habituer cette vue ⁶⁵¹. De nos jours, on prend quelquefois acte de cette chose pour accuser les Gaulois de mœurs sauvages. Au fond, elle n'a qu'une importance minime, et, quelle que soit la nature du trophée de guerre, il est toujours un indice de barbarie.

VI. — Assemblées et chefs militaires

L'état de guerre amenait dans la vie politique de la cité les mêmes effets que dans sa vie religieuse. Il était un ferment d'archaïsmes: le peuple en armes recouvrait quelques-unes de ses plus lointaines institutions. La guerre ressuscitait son passé.

Le commandement militaire confié en principe à un chef différent du magistrat, ce chef choisi sans doute parmi les guerriers les plus braves ou les plus influents des tribus associées, l'assemblée entière des citoyens armés prenant part à l'élection de son «conducteur de guerre», mais celui-ci constamment obligé de chercher ensuite l'avis de ceux qu'il commande: — c'était une démocratie tumultuaire qui remplaçait le gouvernement normal par le sénat et les princes de la cité.

De l'organisation militaire d'une peuplade, nous savons fort peu de choses. Sous ses ordres, le commandant en chef avait un ou plusieurs maîtres de la cavalerie, un ou plusieurs maîtres de l'infanterie, des capitaines de places fortes ⁶⁵². Les hommes étaient groupés par tribus peut-être aussi par villages, chaque groupe précédé de ses chefs distincts, « princes » ou « sénateurs ».

En cas de guerre entreprise par plusieurs nations confédérées, l'habitude était également que le commandement supérieur fût confié à un seul homme, élu, lui aussi, par le plus grand nombre 653. Le partage de l'autorité entre deux 654 ou quatre 655 chefs a été l'exception. On demeurait attaché, comme à un principe religieux, à l'unité de la souveraineté militaire: il ne paraissait pas bon que plusieurs dirigeassent une même société de peuples en armes, ni possible qu'ils reçussent ensemble les ordres des dieux. Certes, dans ces désignations des maîtres d'armées, la passion eut plus de part que le raisonnement, l'enthousiasme que le calcul. Cependant, les Gaulois se sont rarement mépris sur la valeur de leurs

⁶⁵¹ Strabon, IV, 4, 5.

⁶⁵² César, VII, 37, 1 (cf. 34, 1); 66, 3; 67, 7; I, 18, 10; VIII, 12, 4; II, 6, 4.

⁶⁵³ Vercingétorix 2 fois (VII, 4, 6; 63, 6); Camulogène (VII, 57, 3); Viridovix (III, 17, 2) (en Belgique).

⁶⁵⁴ VIII, 6, 2.

⁶⁵⁵ VII, 76, 3.

chefs: et les suffrages, lors des guerres contre César, sont allés aux plus dignes, Comm, Correus, Camulogène, Vercingétorix.

Choisi par les nations, né d'un vote populaire, le chef d'une guerre fédérale ne ressemblait en rien à un dictateur tout-puissant et irresponsable. Vercingétorix a pu désirer le devenir, mais il ne l'a pas été tout d'abord, et il ne le restera pas jusqu'à la fin 656. Un général réunissait en conseil les autres chefs pour les décisions importantes; que de fois en outre, en dehors et autour de ce conseil, la foule grondait et hurlait, et finissait par avoir le dernier mot! En 56, le chef unelle Viridovix commandait contre les Romains les cités du Nord-Ouest: il différait d'engager le combat, par prudence ou par timidité, et le groupe des chefs, comme lui, reculait devant une action décisive; mais un jour, l'armée entoura Viridovix et son conseil, et ne les laissa partir qu'après en avoir reçu l'ordre de courir à la bataille 657. Plus d'une fois Vercingétorix fut obligé de persuader non pas son conseil seul, mais toute la multitude, d'expliquer ses actes et de relever les espérances, et il n'était vraiment sûr de ses troupes que lorsque son discours s'achevait au milieu des acclamations et des cliquetis d'armes entrechoquées 658. — Ces temps de guerre, qui auraient dû inaugurer une période d'attention et de discipline, étaient ceux où les Gaulois montraient le plus leur étourderie et leur mobilité habituelles 659. Ils réveillaient l'état de nature.

VII. — MARCHE, CAMPEMENT, BATAILLE

Aussi, malgré leurs courses à travers le monde méditerranéen, les Gaulois n'avaient point commencé l'expérience de la guerre savante.

Ils s'assemblaient et partaient dans l'ignorance des nécessités d'une campagne. Ce sont moins des armées qu'ils forment, que des cohues où se traînent des femmes, des enfants et des vieillards: ils s'encombrent toujours, même lorsqu'ils se disent marcher à la légère, de bagages et de chariots de toute espèce 660. On dirait qu'ils se croient encore au temps où la sortie en armes se faisait pour fonder des foyers nouveaux. Et cependant, parmi ces charges dont ils s'embarrassent, il manque souvent les approvisionnements nécessaires: la pénurie de vivres obligera des armées gauloises à renoncer à une expédition ou à se battre prématurément 661.

⁶⁵⁶ César, VII, 4, 9-10; 14 et 15; 20 et 21; 29 et 30; 36, 3-4; 64; 66; 71; 77-78; 89.

⁶⁵⁷ III, 18, 7.

⁶⁵⁸ VII, 21, 1.

⁶⁵⁹ Cf. Strabon, IV, 4, 2.

⁶⁶⁰ César, De bello civili, I, 51, 1; De bello Gallico, VII, 18, 3; VIII, 14, 2; 29, 2.

⁶⁶¹ II, 10, 4; III, 18, 6.

La marche d'une armée demeurait d'une simplicité enfantine. Chaque tribu ou chaque cité formait un corps séparé; et les intervalles entre les différentes troupes étaient parfois assez distants pour que l'ennemi pût s'insérer à travers les tribus d'une même peuplade 662. La seule précaution qu'on prenait, d'ailleurs élémentaire, était de placer de la cavalerie à l'arrière-garde 663. L'usage des éclaireurs, des avant-postes et des flancs-gardes ne s'est répandu que dans les dernières années de la guerre contre César 664; les Gaulois ne savent ni se garder dans les passages difficiles, ni dissimuler un mouvement de leurs troupes 665. Ils ne reconnaissent pas le terrain 666. À plus forte raison, ils ne parviennent pas à dresser une embuscade sérieuse ou à tomber sur l'ennemi dans une opération délicate. Vercingétorix et Camulogène se laisseront prendre aux stratagèmes des traversées et des marches feintes 667, et Hannibal trompa les Volques de la même manière: et ces stratagèmes n'étaient, pour des chefs avertis, que des ruses d'enfants. Mais le guerrier gaulois n'est qu'un grand enfant, incapable d'inventer et de deviner; il voit dans la guerre un jeu de force et non de calcul 668.

À l'heure du campement, les tribus et les cités rapprochent leurs tentes, où s'abritent hommes et chevaux. Tout autour du camp ou derrière lui, s'entassent les chariots, et sur ce rempart improvisé les combattants vaincus essaient une dernière résistance ⁶⁶⁹. Mais cette sorte de défense mise à part, les Gaulois n'utilisent, pour établir et protéger leurs positions, ni les ressources du travail humain ni celles de la nature. Ils ne campent pas sur les hauteurs; ils préfèrent les terrains bas, voisins de sources, de rivières et de lieux de culture ⁶⁷⁰. Sans doute, ils se fussent indignés à la pensée d'imiter les légionnaires, de faire besogne de terrassiers, et d'entourer leurs tentes de levées et de fossés.

De même qu'ils marchent et campent en ordre ramassé, sans troupes d'avantgarde ou sans stations d'avant-poste, de même ils ne comprennent la rencontre que sous la forme d'un engagement général. La stratégie la plus élémentaire leur fait défaut. Partager une armée en plusieurs détachements, assigner à chacun son rôle, se diviser et se reconcentrer suivant les besoins, opérer une diversion et reparaître ensuite avec l'avantage du nombre nous ne trouvons rien de semblable,

```
I, 12, 2-7 (pars = pagus).
I, 15, 2.
V, 49, 1; VII, 16, 2; 18, 3; 61, 1; 83, 4; VIII, 12, 1.
I, 12, 3; 13, 2; II, 10, 2; VIII, 36, 3; Strabon, IV, 4, 2.
César, I, 15, 2; VII, 82, 1; Strabon, IV, 4, 2.
VII, 35; VII, 45, 6; 60 et 61.
Strabon, IV, 4, 2.
I, 24, 4; 26, 3-4; VII, 18, 3.
VIII, 36, 3.
```

du côté des Celtes, avant l'arrivée de Vercingétorix. La rencontre leur apparaît comme une obligation, collective, immédiate et impérieuse, et non pas comme une série de subterfuges. Ce que les chefs intelligents ont le plus de peine à obtenir d'eux, c'est de refuser ce combat, de suivre ou de flanquer l'ennemi sans le heurter, de le harceler sans le combattre, de l'attaquer par petites troupes, au lieu de lui présenter la franche bataille de toute l'armée ⁶⁷¹.

La bataille elle-même était, comme par le passé, encombrée de préliminaires solennels et émouvants (du moins quand il s'agissait d'ennemis autres que les Romains). On n'avait pas laissé tomber en désuétude la coutume des combats singuliers: quand les troupes sont disposées en ordre, il arrive que quelques-uns se présentent au delà du front, agitent leurs armes et provoquent les ennemis; et si l'on répond à leur défi, le duel ne s'engage pas sans que les combattants n'aient chanté leurs ancêtres et leur propre gloire, et adressé à leurs adversaires les railleries et les insolences coutumières ⁶⁷². Une armée ne marchait pas sans ses bardes et souvent, avant le contact décisif, on les voyait s'avancer entre les épées opposées pour chanter des paroles de concorde et arrêter une lutte fratricide ⁶⁷³.

L'ordre préféré des Gaulois, pour l'infanterie, était une sorte de phalange, aux rangs à tel point pressés, que les boucliers se touchaient et s'entrecroisaient même: les rangs antérieurs tenaient ces armes devant eux, les rangs postérieurs les portaient au-dessus des têtes; ce qui faisait ressembler l'armée à une colossale tortue, abritée sous une carapace continue ⁶⁷⁴. — Ce n'était pas une mauvaise disposition pour la défensive, du moins quand il s'agissait de parer à des salves de projectiles médiocres ou de repousser des chocs maladroits: on verra qu'elle ne valut jamais rien contre le javelot et l'épée du légionnaire; et, une fois disloquée par une attaque un peu vive, la phalange ne pouvait plus se reformer, et ses membres épars et impuissants tombaient à la merci des cohortes assaillantes. — Dans l'offensive, un tel ordre n'était plus possible: les Gaulois chargeaient alors au pas de course, et toujours en rangs très pressés, de manière à enfoncer l'ennemi autant par la force et la rapidité du choc que par le contact des armes mêmes. Mais le danger était alors que le désordre ne se mît dans les lignes avant la rencontre, et surtout, que les assaillants n'arrivassent à leurs adversaires déjà épuisés et essoufflés par la course. Et c'est cette première fatigue des Gaulois qui

⁶⁷¹ VII, 14, 2; 64, 2.

⁶⁷² Diodore, V, 29, 2-3.

⁶⁷³ Diodore, V, 31, 5.

⁶⁷⁴ Bataille contre les Helvètes en 58.

livrait la victoire à César⁶⁷⁵. Il est vrai que, parfois, l'incroyable rapidité de leur élan jetait d'abord le trouble chez les légionnaires ⁶⁷⁶.

De l'ordre de bataille usité dans la cavalerie gauloise, nous ne pouvons rien dire de certain: mais tout porte à croire qu'elle combattait surtout, elle aussi, par le choc, chargeant sur les lignes opposées en très grandes masses toujours compactes. Les Gaulois étaient de plus en plus convaincus, comme le sont aujourd'hui encore quelques tacticiens d'outre-Rhin, que seul l'emploi d'énormes troupes de cavalerie peut amener un résultat décisif sur un champ de bataille ⁶⁷⁷; ils mirent toujours en ligne à la fois une quantité étonnante d'escadrons, jusqu'à huit mille et quinze mille chevaux d'un coup ⁶⁷⁸. Et contre cette formidable poussée, l'infanterie légionnaire elle-même dut parfois, malgré son sang-froid et la solidité de sa tenue de position, reculer ou se moutonner ⁶⁷⁹.

Une bataille gauloise, quelle que fût l'arme engagée, n'offrait donc rien qui ressemblât à une manœuvre. Elle était le heurt des deux masses ennemies, suivi d'une infinité de combats singuliers. Cavaliers ou fantassins s'en remettaient à leur force et à leur courage, et n'attendaient le succès que d'une supériorité physique, ou d'un hasard qui fût le jugement des dieux.

À certains égards (et c'était la conséquence de la valeur de leur infanterie et de leur expérience des armes de jet) les peuples autres que les Celtes du Centre, Alpins des montagnes, Aquitains au sud de la Garonne, Éburons et Nerviens de la Belgique, usèrent, au moins contre les gens de César, d'une tactique plus habile. Les Aquitains savaient reconnaître et choisir le terrain, et fortifier leurs camps à la manière romaine; les Nerviens, en 54, furent les premiers du nom gaulois à imiter la casmétratation de leurs adversaires 680. En campagne, tous ces hommes évitaient le plus possible de marcher à découvert et d'engager le combat; ils coupaient les vivres à l'ennemi, lui fermaient les routes, le tracassaient de loin avec les frondes et les javelots, s'enfuyaient s'il tentait de résister, et lorsque quelque détachement se laissait attirer loin de l'armée, revenant subitement, ils l'entouraient et l'écharpaient à coup sûr. Et ces manœuvres de fuites et de retours, de ruses et de dérobées, faisaient toujours infiniment plus de mal à César que les belles batailles à la face du ciel que les Celtes étaient toujours prêts à lui offrir solennellement.

⁶⁷⁵ II, 19, 7 et 8; 23, 1 (défaite des Atrébates); III, 19, 1-3 (défaite des Unelles et autres).

⁶⁷⁶ II, 19, 7 et 8; 23, 4, 5 (bataille contre les Nerviens).

⁶⁷⁷ César, VII, 4, 8; VII, 64, 1 et 2.

⁶⁷⁸ VII, 64, 15; 76, 3; cf. VII, 4, 8.

⁶⁷⁹ VI, 67, 4.

⁶⁸⁰ César, III, 23, 6; 25, 1 (Aquitains); V, 42 (Nerviens en 54).

VIII. — Vaisseaux de guerre

Un des traits que nous avons noté, autrefois chez les Celtes de l'extérieur, fils et petits-fils des Celtes de la Gaule centrale, c'est leur incapacité à devenir des marins: dès qu'ils s'approchent du rivage, on dirait que leur élan s'arrête et que leur ardeur s'éteint.

Il n'en fut pas de même des Gaulois de l'Océan. Soit qu'ils aient hérité des aptitudes des anciens Ligures, soit que les migrations belges aient amené dans leur pays de hardis marins du Jütland ou de la Frise, ces peuples n'ont point négligé les éléments de puissance qu'étaient les voies et les abris de leurs fleuves et de leurs mers.

Dans presque toutes les campagnes contre César, les belligérants ont utilisé, sur les rivières navigables, des flottilles de barques et de radeaux, et il fallait qu'elles fussent considérables, puisqu'il s'agissait de transporter des hommes par dizaines et centaines de mille: c'est de cette manière que les Helvètes voulurent franchir le Rhône à Genève, et qu'ils passèrent la Saône en aval de Mâcon ⁶⁸¹. Pour s'assurer la traversée de la Seine à Melun, Labiénus s'empara d'abord d'une cinquantaine de navires qu'il y trouva ⁶⁸², et on a vu qu'Hannibal en put saisir un très grand nombre entre Arles et Avignon.

Mais une véritable flotte de guerre n'existait que sur l'Océan. Les Ligures méditerranéens n'étaient que des pirates; ni Arles sous la domination des Salyens ni Narbonne sous celle des Volques ne devinrent des arsenaux ou des ports de marine militaire. Marseille dut s'arranger pour détourner les Gaulois de la mer. Sur l'Océan, au contraire, ils étaient les seuls maîtres des rades et des routes: les Santons avaient leurs escadres dans les ports et les îles de la mer de Saintonge ⁶⁸³, les Pictons le long des côtes de la Vendée ⁶⁸⁴, les Morins à Boulogne et sur les estuaires d'où l'on partait pour l'Angleterre ⁶⁸⁵; et c'étaient sans aucun doute des armées navales qui faisaient la force de la fédération armoricaine des cités de la mer.

Les Vénètes, notamment, avaient réussi à constituer une puissante marine de guerre. Tout avait contribué à sa prééminence: les habitudes immémoriales des indigènes, de constantes relations avec les îles Britanniques, l'antique gloire

⁶⁸¹ César, I, 8, 4; 12, 1.

⁶⁸² VII, 58, 4; autres à Paris, VII, 60, 4.

⁶⁸³ III, 11, 5.

⁶⁸⁴ III, 11, 5.

⁶⁸⁵ IV, 22, 3; V, 2, 2.

sacrée de ces régions, l'abondance des bois de chênes dans l'arrière-pays ⁶⁸⁶, l'existence enfin, au beau milieu de la presqu'île armoricaine, de la petite mer du Morbihan. Avec ses grandes profondeurs, ses détroits qui dissimulent de larges baies, ses caps propres à exercer aux audacieux virages, l'étonnante force de ses courants, ses replis de terre tour à tour marécageux et recouverts par le flot, ses promontoires et ses îlots qui peuvent si bien cacher une barque à l'affût, — le Morbihan était le plus merveilleux champ d'éducation et d'expériences que l'Océan pût offrir à une marine antique.

Les vaisseaux vénètes, comme sans doute tous ceux de l'Armorique, étaient construits en effet pour lutter contre cet Océan du Nord, aux rudes secousses, aux courants violents, aux vents en rafales, aux échouements imprévus ⁶⁸⁷. Ils étaient faits en entier de bois de chêne, et en matériaux d'une résistance à toute épreuve. Pour l'amarrage, les ancres tenaient à des chaînes de fer, autrement solides et puissantes que les câbles des marines méditerranéennes. La coque était à fond plus plat que celle des vaisseaux romains, de manière à ce que le navire, en cas de bas-fond ou de marée basse, pût s'échouer doucement et sans perdre de son équilibre: au moment d'une bataille, les incertitudes du fond n'apportaient ainsi aucun trouble parmi les combattants. La proue et la poupe s'élevaient fort haut, plus haut même que les tours ordinaires des navires romains 688, de manière à dominer les tempêtes et les lames du large; les baux ou poutres de traverse tenaient au bordage par des clous de fer gros comme le pouce; et ainsi, cette masse lourde et compacte paraissait une sorte de muraille blindée, qui défiait par son épaisseur et son élévation les paquets de mer, l'éperon, les grappins, les traits et le feu des ennemis. Enfin, les voiles (car ces navires ne marchaient que par elles) étaient faites, non pas de tissu végétal, mais de peaux ou de lanières de cuir cousues au petit point, ce qui leur donnait une extrême résistance et contre les violences du vent et contre les charges qu'elles entraînaient.

Ces robustes machines n'avaient sans doute pas la vitesse des longs et minces navires de guerre en usage chez les Romains. C'étaient de larges citadelles flottantes, bâties pour repousser les assauts des hommes sans avoir à redouter les dangers de la mer. — Ce sont ces dangers, en effet, qui feront le plus de mal aux escadres de César. Mais survienne un calme plat, et la flotte immobile des Vénètes sera rapidement bloquée par les navires romains, et il ne restera plus aux légionnaires qu'à l'assiéger comme de vulgaires redoutes ⁶⁸⁹.

⁶⁸⁶ Strabon, IV, 4, 1.

⁶⁸⁷ Ce qui suit, d'après César, III, 13, Dion Cassius, XXXIX, 41, et Strabon, IV, 4, 1.

⁶⁸⁸ César, III, 13, 2; 14, 4.

⁶⁸⁹ III, 13, 7-9; 14 et 15; Dion, XXXIX, 41 et 42.

IX. — Forteresses et sièges

Ainsi, sur mer comme sur terre, les Gaulois procédaient surtout par masses trop lourdes. Ils oubliaient de plus en plus que la souplesse et la rapidité sont, dans toutes les sortes de combats, les facultés essentielles. Les mêmes défauts se retrouvaient dans leur manière de bâtir et d'attaquer les places fortes.

L'aspect humain de la Gaule reflétait l'état de guerre qui s'attardait sur elle. Il n'y avait pas de groupements importants d'hommes et de demeures qui ne fussent prêts à se défendre et entourés de remparts.

Ce n'est pas que le nombre des lieux fortifiés fût infini, et comparable à celui dont se hérissa la France du Moyen Age. L'État des Suessions, qu'on disait très riche et très étendu, ne possédait que douze villages murés ou *oppida*. Il ne paraît pas que les Parisiens aient eu d'autres villes fermées que Lutèce. Les Helvètes de Suisse en possèdent douze, et pas davantage. Sur la route de Sens à Bourges, par le détour d'Orléans, César ne rencontrera que trois sièges à faire. Il passa pour avoir enlevé plus de huit cents places dans la Gaule indépendante ⁶⁹⁰: et, en dépit de l'apparence, ce n'était pas un chiffre énorme, vu l'étendue du pays et les habitudes de l'Antiquité. Les villages ouverts abondaient bien davantage: les Helvètes en avouaient quatre cents ⁶⁹¹; chez eux, sans doute aussi chez les Bituriges peut-être chez tous les autres peuples gaulois, les forteresses étaient une petite minorité des lieux habités.

Il va de soi que les Celtes fortifiaient surtout les plus grosses bourgades, oppida. Toutes les places fortes dont parle César avec quelque détail pouvaient contenir des centaines et des milliers de défenseurs. Toutes également étaient des villes ou des villages, je veux dire des lieux d'habitation, pourvus de foyers permanents et de familles domiciliées. — Il est très rare de rencontrer dans leurs pays de ces abris fortifiés ou castella, tours de guette ou redoutes, comme il en existait un si grand nombre chez les Ligures et chez les peuples des hautes terres espagnoles: j'entends par ces mots des refuges temporaires, qui ne servaient qu'en cas de guerre, où l'on gardait les réserves d'armes et de provisions, et où les combattants s'enfermaient la nuit et se dissimulaient le jour. Mention n'en est faite, au temps de César, que chez les habitants des vallées alpestres et chez ces Belges voisins de la frontière qui ont conservé tant d'usages semblables à ceux des pays ligures. Peut-être les Gaulois craignaient-ils, s'ils multipliaient les abris

⁶⁹⁰ Plutarque, César, 15.

⁶⁹¹ César, I, 5, 2.

de ce genre, d'être contraints à éparpiller leurs forces militaires, ou de fournir à leurs soldats trop d'occasions de refuser le combat en rase campagne.

Quelle que fût leur situation, les villes principales, centres de fait ou de droit de leur cité ou de leur tribu, étaient entourées de remparts: Bibracte, Gergovie, Besançon, Alésia, Poitiers, sur la plate-forme de leur montagne solitaire, Paris, dans son île, Avaricum, sur son promontoire flanqué de marécages, Orléans, tête de pont sur le bord plat d'une rivière, sont toutes de bonnes places fortes. À côté de ces localités, dont le rôle est aussi important comme villes que comme citadelles, les tribus ou les familles gauloises gardaient des enceintes militaires sur les points les plus forts de leur pays, les plus commodes à défendre, les plus voisins des champs qu'ils exploitaient: chez les Vénètes, les promontoires ou les langues de sol qui s'avancent entre les lais et relais de la mer portaient presque tous leur oppidum, protégé par le flot de marée haute contre une attaque de terre, par les bas-fonds du reflux contre un siège maritime; d'autres forteresses s'élevaient sur les hauteurs isolées qui commandent les vallées ou les campagnes d'en bas, telles que les puys qui bordent la Limagne, les «monts» qui émergent des champs de blés du Soissonnais. Enfin, le long des routes qui traversaient le pays, aux principaux carrefours ou passages de rivières, et souvent à l'entrée même de leur territoire, les nations avaient construit des places fortes, «villes neuves» ou « châteaux neufs », qui servaient de garde et de refuge 692.

En tout cela, les Gaulois ont fait preuve d'une étude intelligente de leur contrée, d'un emploi judicieux de ses ressources militaires. Ce qui apparaîtra bien dans les guerres de César, qui eut plus de villes à prendre que de combats à livrer, et à qui les sièges seuls purent faire perdre du temps, des hommes, et parfois même jusqu'à l'espérance ⁶⁹³.

Ce qui fit la force de résistance de ces villes, c'était d'abord l'excellence de leur situation. Sauf celles qui jalonnaient les bords des rivières ou les routes de plaine, comme Orléans ou Nevers, elles s'entouraient d'obstacles naturels très difficiles à franchir: César échoua à vouloir escalader les flancs basaltiques de Gergovie, il n'essaya pas de l'assaut contre les monts d'Alésia et d'Uxellodunum, et je ne vois pas de villes situées sur des hauteurs qu'il ait pu prendre de vive force. Dans le bas pays, les marécages ou les rivières remplaçaient l'escarpement des rochers comme ligne de défense naturelle: Lutèce et Melun étaient entourés de tous côtés par les eaux de la Seine; les marais qui enceignaient Avaricum parurent plus impraticables à César que les sentiers de chèvres qui menaient à Gergovie.

⁶⁹² Nevers, p. ex.

⁶⁹³ VII, 17; 46 et 49; 74; etc.

Derrière ce premier abri, les villes avaient celui du rempart. — César nous a décrit le mode de construction des enceintes fortes de la Gaule. Elles étaient constituées par un appareillage régulier de bois et de pierres. Les bois servaient d'armature: c'étaient des damiers d'énormes poutres, dont les unes, posées dans le sens de la profondeur, s'allongeaient, à deux pieds l'une de l'autre, de la façade au derrière de la muraille, dont les autres, perpendiculaires à celles-ci, étaient placées en entier dans l'œuvre intérieur. Cette charpente, du reste, n'était pas continue du bas au faîte de l'édifice; les damiers de poutres ne se superposaient pas directement l'un à l'autre, mais étaient séparés par un étage de matériaux lapidaires d'une hauteur égale à l'intervalle entre deux poutres. Sur les faces, on employait, à la fois comme parement de la muraille et comme assises pour les poutres de charpente, des blocs de très grand appareil, dont il n'y avait à craindre ni glissement ni éclatement; la masse intérieure, seule, était formée de terres ou de moellons. Au surplus, la construction était faite avec art: les extrémités des poutres, soigneusement équarries, alternaient à l'extérieur avec les faces des grands blocs; les lignes de jointure correspondaient l'une à l'autre; les intervalles étaient réguliers, et les teintes sombres du bois formaient avec les teintes blanches de la pierre un jeu de figures géométriques que César ne trouvait pas déplaisant. Mais il admira plus encore l'extraordinaire force de résistance de ce blocage armé: le roc protégeait contre le feu, le bois amortissait le bélier, et d'ailleurs la longueur des poutres transversales, qui atteignait quarante pieds, était telle qu'il n'y avait ni profit à les rompre ni chance de les arracher. C'est à propos de Bourges que César parle ainsi des murailles des cités gauloises: et on a pu constater, par l'étude des ruines, que ce système de construction fut appliqué chez les Cadurques, au mont Beuvray, un peu partout dans la Celtique propre. Il n'est pas certain qu'il se soit beaucoup propagé en dehors de cette région centrale. Ailleurs, on demeurait fidèle aux bâtisses toutes de pierre, dont les ruines de Nages près de Nîmes et de Sainte-Odile dans les Vosges nous fournissent de beaux spécimens, murailles faites de blocs énormes et inégaux, aux faces mal dégrossies et aux jointures imparfaites, qui rappellent les cités pélasgiques de l'Étrurie et du Péloponnèse: les indigènes de ces régions n'éprouvaient pas le besoin de refaire leurs forteresses ou de modifier leurs habitudes de bâtir.

Très compactes, très solides, profondes de douze mètres et davantage les enceintes gauloises n'en demeuraient pas moins d'une grande simplicité. Elles se développent sur une ligne continue, sans retours ni saillies, sans ouvrage avancé ni artifice d'ingénieur. La hauteur, très variable, ne dépasse pas quelquefois cinq à six mètres: les Gaulois ignoraient qu'on pût se servir, pour l'escalade, de très longues échelles et de tours mobiles. Peut-être même était-il rare que les mu-

railles fussent précédées de fossés, flanquées de tours ou couronnées de parapets à merlins et créneaux. Une chaussée haute et large, aplanie au sommet et percée de quelques portes voilà ce qu'était l'enceinte, et rien de plus: elle ne valait que par sa masse inébranlable, et par la vaste plate-forme que son chemin de ronde offrait aux défenseurs.

Si l'organe de défense est si simple, c'est que les moyens de l'attaque le sont plus encore. Les assiégeants commencent par entourer et isoler la forteresse, formant autour d'elle une muraille ininterrompue d'ennemis: car dans les cas de sièges, il semble qu'on appelle d'immenses multitudes. Puis, par une décharge générale de traits et de pierres, ils rendent impraticable le chemin de ronde, en tiennent éloignés les défenseurs. Alors, prenant rapidement l'ordre en tortue, mis ainsi à l'abri, ils s'ébranlent tous à la fois, et précipitent leur élan contre les portes et la muraille pour démolir ou escalader l'une, briser ou incendier les autres. Ce n'est pas un siège, c'est à peine un assaut régulier: on dirait plutôt une pesée ou une poussée de tous contre tous, assez semblable au heurt des phalanges sur les champs de bataille.

Aussi la place forte ne sera-t-elle que rarement, dans une guerre gauloise, un élément de combinaisons stratégiques. Elle ne jouera pas le rôle des redoutes ligures ⁶⁹⁴ ou des « tours » espagnoles ⁶⁹⁵, lieux de retraite toujours prêts, nids d'embuscades, points d'appui d'escarmouches, qui brisent l'effort d'un adversaire, morcellent ses troupes, l'obligent à d'énervantes inquiétudes. Dans la guerre de sièges comme dans la guerre de marches, les Gaulois n'aiment rien tant que les rencontres de masses et les luttes par forces concentrées. La forteresse gauloise, c'est surtout le vaste enclos où, à l'approche d'un ennemi trop puissant, se réfugient une armée entière et tout son peuple, femmes, enfants, vieillards et biens, pour une résistance désespérée et un suprême jugement des dieux. Et par là même, la chute d'une place forte, plus encore que la perte d'une bataille, signifie l'irrémédiable désastre, et la défaite de la nation.

⁶⁹⁴ Cf. Tite-Live, XXI, 33, 3.

⁶⁹⁵ Cf. Strabon, III, 4, 13.

CHAPITRE VII: ROUTES ET VILLES

I. Importance des questions économiques dans la vie gauloise — II. Circulation sur les routes fluviales et maritimes — III. Routes de terre — IV. Voyages, voyageurs et marchands — V. Des marchés — VI. Différentes origines des villes — VII. Répartition des principaux centres habités — VIII. Destinées de Lyon à l'époque gauloise — IX. Des noms des lieux habités — X. Aspect de ces villes

I. — Importance des questions économiques dans la vie gauloise

À chaque instant, en essayant de reconstituer le monde gaulois, nous devons prendre garde de n'exagérer aucun caractère, de n'attribuer à aucune des formes de la vie humaine une prépondérance absolue. Ces peuples étaient tellement pleins de contrastes, qu'après avoir noté une de leurs tendances, nous remarquons aussitôt une tendance opposée. À voir leur amour pour la guerre, la sainteté de leurs combats, ces têtes coupées qui troublaient le pacifique Posidonius ⁶⁹⁶, on croit n'avoir affaire qu'à des hommes de bruit et de sang. Mais bientôt on se rappelle que leurs plus grands dieux nationaux préféraient les métiers de la paix à l'œuvre des batailles, les assemblées de marchands dans les foires aux levées de citoyens en armes ⁶⁹⁷; et on se demande alors si l'état de lutte était assez continu pour empêcher les Gaulois de trafiquer, et si vraiment les temps de trêves n'étaient pas assez longs pour que de fructueuses relations s'établissent entre les peuples.

Des causes qui produisent ces rapports pacifiques, la principale est la grande route: elle invite, elle force les nations à se connaître et à s'entendre. Par le fait même que la Gaule jouissait d'un ingénieux réseau de larges et longues voies naturelles, appels de curiosités et de concordes, tous ses peuples avaient des raisons et des occasions constantes de se rapprocher. Dans un édifice aussi harmonieux, aux compartiments si intelligemment ouverts les uns sur les autres, un revêche isolement ne pouvait être de longue durée ⁶⁹⁸. La peuplade qui possédait le cours moyen d'un fleuve, comme les Sénons celui de l'Yonne et de la Seine, avait intérêt

⁶⁹⁷ César, VI, 17, 1 et 2.

⁶⁹⁶ Strabon, IV, 5, 5.

⁶⁹⁸ D'après Strabon, IV, 1, 14, et Diodore, V, 25, 3.

à maintenir la paix en aval et en amont afin d'écouler ses marchandises, et pour que le fleuve ne fût pas un chemin à la marche inutile: et les Sénons s'allièrent avec les Parisiens du bas pays et avec les Éduens des hautes terres ⁶⁹⁹. Les rivages de l'Armorique et de la Normandie forment une même route maritime, longue et sinueuse, qui se continue sans lacune, d'île en île et de port à port, depuis les sables de la Vendée jusqu'aux falaises du pays de Caux et le long de cette route se sont confédérées toutes les cités qui en étaient riveraines. Fleuves, rivages et grands chemins, après avoir déterminé les tribus à se grouper en peuplades, enchaînèrent les peuplades à de communes destinées.

Il était impossible qu'elles ne comprissent pas l'avantage matériel qu'apportaient de bonnes relations internationales. Ces puissances foncières et pécuniaires qu'étaient les familles de nobles risquaient de se voir fort compromises en cas de lutte malheureuse. Une aristocratie à moitié fondée sur la fortune ne demeure pas éternellement belliqueuse. La jouissance de ses richesses faisait contrepoids aux leçons de bravoure militaire que lui inculquaient ses maîtres. Il est visible, au temps des guerres de César, que les plus grosses aventures n'ont pas été voulues par les nobles, et qu'ils ont préféré aux incertitudes des combats la tranquille exploitation de leurs biens: la cause de l'indépendance recrutera ses premières armées dans la plèbe des meurt-de-faim et des endettés, qui n'ont rien à perdre dans une crise publique⁷⁰⁰.

La cité elle-même possède des institutions fiscales qui ne peuvent se développer que dans la paix et par des accords avec ses voisinages. Si elle établissait des droits sur sa rivière ou sur son rivage, c'est qu'elle entendait en tirer des revenus et ne pas écarter des bords les marchands de l'étranger: ce ne fut point pour fermer la Saône à tous que les Éduens ont voulu garder les deux rives et leurs droits de passage ⁷⁰¹. Parmi les luttes à mains armées, quelques-unes, et peut-être plus que nous ne croyons, ont eu précisément pour cause la possession des péages et des bords d'un fleuve ⁷⁰², c'est-à-dire les profits d'une route de grande communication, mais il fallait que, la lutte terminée, la circulation sur cette route redevînt nombreuse et assurée.

Les questions économiques avaient donc une sérieuse importance dans la vie des hommes et des cités de la Gaule, importance qui n'était d'ailleurs ni plus grande ni moindre que chez les autres États de l'Europe de ce temps. La guerre

⁶⁹⁹ César, VI, 3, 5; 4, 2.

⁷⁰⁰ César, III, 17, 3-4; VII, 4, 2-3; VIII, 22, 2.

⁷⁰¹ Strabon, IV, 3, 2.

⁷⁰² Strabon, IV, 3, 2.

n'y fut pas seulement un plaisir de noble ou un devoir d'amour-propre. Elle se fit souvent en vue d'accroître les moyens de s'enrichir en temps de paix.

II. — CIRCULATION SUR LES ROUTES FLUVIALES ET MARITIMES

La navigation sur les voies fluviales était fort développée; et elle commençait et s'activait aux mêmes points que de nos jours ⁷⁰³. On a déjà vu le rôle de la batellerie durant les campagnes d'Hannibal et de César. Le hasard des textes nous fait connaître deux points du réseau de la Gaule où les barques étaient groupées en flottilles nombreuses: les abords de Paris depuis Meaux et Melun ⁷⁰⁴, le bas Rhône depuis le passage de Tarascon ⁷⁰⁵; et ce sont aujourd'hui deux régions d'intense cabotage. L'importance des péages de la Saône laisse également deviner que cette rivière était utilisée pour un trafic incessant ⁷⁰⁶.

Ce qui, dans ce va-et-vient sur les fleuves, représentait en quelque façon le long cours, c'étaient les navires expédiés de Marseille ou de l'île de Bretagne. À l'extrême sud de la Gaule, une colonie de Grecs entreprenants; à l'extrême nord, les gîtes inépuisables d'un métal précieux; entre les deux, de longues routes faciles tracées par des fleuves et des seuils de portage: ces trois faits expliquent et résument la marche et la nature du grand commerce intérieur.

De toutes ces routes de vallée, les plus populaires, je crois, étaient celles du Rhône et de la Loire, qui se rejoignent, par-dessus les Cévennes, au col du Pal ou à la montagne de Tarare: à l'entrée ou à la sortie des passages difficiles, veillaient et commandaient les deux peuples les plus puissants, les plus riches et les plus hospitaliers de la Gaule, les Arvernes à la descente du Pal, les Éduens à celle de Tarare. — On fréquentait moins, sans doute, la voie de l'Aude et de la Garonne par le col de Naurouze⁷⁰⁷. — Celle de la Saône et de la Seine, par les seuils de la Bourgogne et du plateau de Langres, passait pour plus longue que les deux autres⁷⁰⁸.

⁷⁰³ Par exemple à Brioude sur l'Allier. Il semble que l'Aude ne fût navigable qu'à sa sortie du défilé d'Argens ou plus bas (Strabon, IV, 1, 14). D'une manière générale: Strabon, IV, 1, 11 et 14; IV, 3, 3; Tacite, *Annales*, XIII, 53.

⁷⁰⁴ César, V, 5, 2; VII, 58, 4.

⁷⁰⁵ Tite-Live, XXI, 26, 8; Polybe, III, 42, 2-3; cf. César, *De bello civili*, I, 36, 4-5.

⁷⁰⁶ Strabon, IV, 3, 2; cf. César, I, 12, 1. La batellerie paraît avoir aussi été importante aux abords de Genève (César, I, 8, 4), vers Viviers et Pont-Saint-Esprit sur le Rhône (Orose, V, 14, 2), sur la Loire maritime (César, III, 9, 1), autour de Nevers (VII, 55, 8), sur le bas Rhin entre Wesel et Nimègue (IV, 4, 7), sur le Rhin aux environs de Cologne (IV, 16, 8) et en Alsace (I, 53, 3).

⁷⁰⁷ Strabon, IV, 3, 3; cf. IV, 1, 14.

⁷⁰⁸ Strabon, IV, 3, 3; cf. IV, 1, 14.

La vie maritime n'était pas moins active. Sur la Méditerranée, les vaisseaux grecs ne disparaissaient, aux abords de Monaco, que pour faire place aux barques ligures, plus petites, mais plus remuantes. De Marseille à Arles et à Tarascon, navires grecs ou indigènes allaient et venaient sans cesse ⁷⁰⁹. Le port ibérique de Port-Vendres, héritier de l'antique Pyréné, était ouvert à la navigation au temps d'Hannibal, et les Romains en profitèrent. Il fallait à peine plus de deux jours pour s'y rendre de Marseille, en doublant le mont boisé de Cette et l'îlot de Brescou, sentinelle avancée du cap d'Agde la Marseillaise.

Entre la Gaule et la Bretagne, le commerce de l'étain déterminait des relations continues, des services à peu près réguliers. Des ports se développaient aux points d'embarquement: le principal, au second siècle, était Corbilo (Nantes), au débouché de ce chemin de la Loire 710 dont nous venons de rappeler l'importance; un autre se formait déjà à Boulogne, sur la partie la plus étroite de la mer qui séparait les deux pays, à quelques heures seulement de la rive opposée : c'était là que s'embarquaient les voyageurs arrivés par la route du Rhin⁷¹¹. Nulle part, du reste, la route n'était très longue: deux jours d'Ouessant à l'Irlande, un seul d'Ouessant à la Cornouaille, moins d'une journée de la Seine à l'île de Wight, un des centres des affaires d'étain. Belges, Armoricains et Bretons échangeaient sans cesse leurs produits, leurs idées, leurs hôtes et leurs tribus mêmes. Commos l'Atrébate, contemporain de César, avait dans l'île une très grande influence; les Suessions imposèrent à la Bretagne un de leurs rois; les druides lui envoyaient leurs disciples; et en revanche, elle fournit des secours aux peuples d'en face, menacés par César, et elle demandait aux Gaulois les denrées et les produits qui lui manquaient 712. L'importance du trafic entre les deux rives fut une des causes de la prospérité des Vénètes, les vrais maîtres de la Manche et des mers armoricaines.

III. — ROUTES DE TERRE

Le commerce de Carthage et de Marseille, les expéditions d'Hannibal et d'Hasdrubal, nous ont déjà fait connaître les principales routes de terre et de mer, celles qui franchissaient les cols du Centre cévenol pour continuer les lignes fluviales, et celles qui gravissaient les cols des Alpes et des Pyrénées pour prolonger vers les régions du dehors les voies naturelles de la Gaule. On a vu à

⁷⁰⁹ Strabon, IV, 1, 14; Polybe, III, 42, 2-3.

⁷¹⁰ Strabon, IV, 2, 1 (Polybe).

⁷¹¹ Strabon, IV, 5, 2.

⁷¹² César, III, 9, 10; 8, 1; Strabon, IV, 5, 2 et 3.

ce propos que les indigènes et les étrangers connaissaient dès lors les avantages et les inconvénients propres à chacune de ces routes, les difficultés de certaines montées, les longueurs de certains portages: ils avaient calculé le nombre des étapes ou la durée des jours de voyage; des comparaisons s'étaient faites entre les vitesses commerciales des différents chemins. Il était su, par exemple, que pour arriver de Marseille aux côtes cantabriques, la route de terre, par Port-Vendres et le pied des Pyrénées, gagnait quelques journées sur la circumnavigation par le détroit de Gibraltar. Malgré leur préférence pour les voies fluviales et maritimes, les hommes de ce temps n'hésitaient pas à y renoncer en vue d'un plus grand profit ou d'une diminution des risques. Les dangers des courants du Rhône le leur faisaient abandonner à Pont-Saint-Esprit pour y commencer la marche vers la Loire, et ils n'ignoraient pas cependant que la montée par ce point était plus longue que par la montagne de Tarare, simple écran entre les deux fleuves.

Cela prouve qu'on pouvait aller vite sur ces routes de terre, et qu'on désirait, parfois, y aller fort vite. Les campagnes de César (58-51) nous montreront que les grandes villes de la Gaule étaient réunies par des chemins directs, courant sans interruption à travers les frontières des cités. Paris et Sens, Orléans et Bourges, Gergovie, Nevers et Bibracte, tous les oppida du Centre étaient en communication rapide et constante les uns avec les autres 713. César nous raconte que, lorsque les Carnutes prirent les armes à Orléans, l'évènement, annoncé et transmis de proche en proche par des cris d'hommes, fut connu à Gergovie 714 douze à quatorze heures après: il y avait entre les deux points environ 160 milles, soixante lieues; pour que des messages vocaux aient pu circuler si vite, près de 20 kilomètres à l'heure, il fallait que des crieurs eussent été disposés le long d'une route connue, tracée, mesurée et presque rectiligne. Les marches des légionnaires, promptes et décidées, l'absence d'incertitude touchant les routes qu'ils ont à prendre, ne s'expliqueraient pas si celles-ci n'avaient été suffisamment larges et nettoyées, et d'un sol résistant. L'armée romaine fit, entre Reims et Soissons, le long de l'Aisne, 45 kilomètres en un jour 715: cela eût été impossible si les hommes n'avaient eu devant eux et sous leurs pieds que des sentiers ruraux, encombrés d'herbes et défoncés par les ornières. César ne mit que quatre à cinq jours, avec ses troupes, pour se rendre de Moulins au pied de Gergovie, par le chemin qui suivait la base des Puys 716; en vingt-quatre heures, un peu plus tard, lui et

⁷¹³ Lire César, VII, § 57 et 62, § 10, 11 et 12, § 42, 43 et 55.

⁷¹⁴ César dit (VII, 3, 3) *in finibus Arvernorum*, mais il paraît bien s'agir du signal reçu par Vercingétorix à Gergovie et parti d'Orléans.

⁷¹⁵ De Berry-au-Bac aux environs de Soissons, II, 12, 1.

⁷¹⁶ César, VII, 35, 2, cf. 36, 1: soit de 90 à 100 kilomètres.

ses soldats parcoururent deux fois neuf lieues, aller et retour, sur l'autre route de la Limagne, celle qui longeait les coteaux du bord de l'Allier. À peine si de nos jours, les Romains eussent pu mieux faire, sur ces belles chaussées de l'Auvergne, droites et planes, superbes de largeur et de solidité, sans cesse chargées et surveillées par les plus habiles connaisseurs de routes qui existent dans le monde entier. — Ces chaussées, d'ailleurs, ont succédé aux chemins des Celtes, à peu près à la même place. Car presque partout, les Gaulois ont reconnu et marqué les directions naturelles qui s'imposèrent aux voies nationales de tous les temps.

Les principaux ennemis des grandes routes et des voyages rapides, ce sont les rivières et les marécages. La Gaule avait, sur la plupart des points, su les combattre et les dompter. Ce n'était plus, à cet égard, un pays neuf, mais un pays dans lequel on avait déjà beaucoup travaillé. Des ponts avaient été bâtis à tous les croisements importants de chemins et de fleuves, même par-dessus des rivières d'une largeur et d'un débit considérables; et ces ponts, en bois et sur pilotis, furent toujours assez larges pour laisser passer des armées et des foules. Paris et Melun, dans leurs îles, communiquaient ainsi avec les deux rives de la Seine; Orléans avait son pont, qui le joignait aux terres basses de la rive gauche: ce dernier, si on fait attention aux marécages et aux bas-fonds de cette rive, devait être d'une longueur considérable. Plus en aval encore, un autre avait été jeté sur la Loire à Saumur (?), et c'était un travail grandiose, vu la largeur du fleuve sur ce point. En amont, un troisième existait à Nevers. Une traversée rapide du fleuve était donc assurée aux lieux où il coupait les trois plus grandes routes de la Celtique, celle du Maine à Poitiers et à la Charente, celle de Paris à Bourges et à l'Auvergne, celle de la Bourgogne au Berry: pendant tout le Moyen Age, le passage de la Loire se fera toujours aux mêmes endroits, qu'empruntent aujourd'hui encore les trois voies ferrées essentielles du réseau central. Sur l'Allier se trouvait le pont de Moulins, construit malgré les caprices de la rivière, qui n'est nulle part plus fantasque qu'à cet endroit, le désespoir des bâtisseurs de ponts des temps modernes. On parlait, à l'époque de César, du pont du Rhône à Genève 717: même au sud du confluent lyonnais, à Viviers ou plutôt à Pont-Saint-Esprit 718, les Gaulois avaient osé subjuguer les gouffres du monstre impétueux 719. Nous ne savons rien de ceux qui pouvaient exister sur la Garonne. Amiens, autrement dit Samarobrive, devait son nom et son existence à un pont (*briva*) sur la Somme (*Samara*).

Là où les ponts manquaient, on utilisait les gués pour les moindres rivières

⁷¹⁷ César, I, 6, 3; 7, 2; Dion Cassius, XXXVIII, 31, 3.

⁷¹⁸ Orose, V, 2.

⁷¹⁹ Silius, XV, 500.

les bacs ou les barques pour les larges eaux. Quelques points de passage étaient célèbres, et d'ailleurs bien choisis. Le gué de la Vienne à Limoges était exactement à mi-chemin et sur les lignes directes de Bourges à Bordeaux et d'Orléans à Toulouse. On trouvait à Tarascon et Beaucaire, en temps ordinaire, toutes les embarcations nécessaires pour franchir le Rhône, à l'endroit où débouchait la grande route du Perthus au mont Genèvre. Les trafiquants grecs connaissaient bien le passage de la Durance à Cavaillon sur la route directe de Marseille à Pont-Saint-Esprit.

C'est de Pont-Saint-Esprit, je crois, que partait également la voie de terre la plus fréquentée du Centre, par l'Ardèche, le col du Pal et le pays des Arvernes. Et, voyant l'extraordinaire rectitude de la ligne suivie par les marchands, — Marseille, Cavaillon, Pont-Saint-Esprit, le Pal, et ensuite les voies de l'Allier ou de la Loire, — je suis étonné de la précision avec laquelle cette ligne a été déterminée, du peu de souci qu'y provoquaient les traversées des fleuves et des montagnes, de la concurrence qu'elle faisait à la voie maritime et fluviale: et cela prouve de nouveau que ces hommes, Grecs et Gaulois, avaient au plus haut point la pratique et le soin de leurs routes, sachant réduire au minimum les pertes de temps et les lenteurs des transbordements.

Ces routes de terre étaient donc devenues, autant et peut-être plus que les voies fluviales, les organes des rapports internationaux. Elles avaient, au même titre que les villes, leurs fonctions permanentes, leurs édifices propres, leur existence religieuse. Aux points où elles arrivaient d'un territoire dans un autre, des bornes ou autres signes visibles marquaient la frontière, des autels ou des marchés s'étaient installés, places de rencontre des hommes des deux cités voisines. D'autres lieux sacrés bordaient ces routes; elles croisaient des champs de foire, rendez-vous de leurs voyageurs; elles passaient sous les portes de bourgs fortifiés, bâtis pour surveiller ou protéger le chemin. Elles surexcitaient sur leurs bords toutes les formes de la vie sociale.

IV. — Voyages, voyageurs et marchands

De ces grandes routes, par malheur, nous ne connaissons, si je peux dire, que l'extérieur: leur vie, c'est-à-dire la manière dont se faisaient les voyages, les transports et les trafics, nous échappe à peu près complètement.

J'ai déjà dit qu'on savait aller très vite. On peut présumer que la vitesse commerciale y variait entre 40 et 70 kilomètres par journée entière. De Port-Vendres

aux ports du fond du golfe de Gascogne, on comptait sept jours de marche 720 pour 500 kilomètres au moins, soit 70 par vingt-quatre heures. Le transport par terre de l'étain, depuis les bords de la Manche jusqu'à l'embouchure du Rhône, nécessitait environ trente jours 721: il faut compter entre Boulogne et la ville grecque 1000 à 1100 kilomètres; cela faisait huit à neuf lieues seulement par jour; mais les traversées des grands fleuves ou les passages des montagnes entraînaient bien des lenteurs et des précautions nombreuses. De toute manière, c'étaient de jolies vitesses, et qui supposent un assez bon service de relais et de gîtes d'étape. — La rapidité était beaucoup plus grande sur mer. Les vaisseaux grecs calculaient leur course à raison de vingt-quatre heures pour 1000 stades (de 157 à 185 kilomètres): les navires indigènes, si bons marcheurs qu'ils fussent, ne devaient pas atteindre à ce chiffre.

Comme moyens de transport, il paraît certain que l'on ignorait en Gaule le portage à dos d'hommes, cette grande misère des peuples à demi barbares. On se servait peut-être de mulets ou de bêtes de somme dans les pays de montagnes, mais partout, en tout cas, de ces chariots indigènes 722 dont il est si souvent question dans le récit des migrations et des campagnes gauloises: car les Gaulois, même à la guerre, se faisaient suivre de leurs véhicules. C'étaient des charrettes assez semblables à celles de nos jours: un train de deux ou quatre roues, un plancher compact et assez peu élevé, et, dans l'ensemble, un fardier très solide, pouvant recevoir, pour peu qu'elles fussent bien disposées et bien attachées, des charges lourdes et nombreuses 723. À côté de ces véhicules de résistance, les Gaulois avaient ceux de vitesse, destinés aux seuls voyageurs tels que ces chars à bancs, reda, sur lesquels les compagnons d'Ambiorix purent échapper à la poursuite des Romains 724. Car ils étaient experts en carrosserie plus que tout autre peuple de l'Europe, puisque les Romains leur emprunteront les principaux termes du métier. Avec leurs convois de charrettes et leurs passages rapides de voitures, les routes de la Gaule, costumes à part, ne devaient pas présenter un spectacle très différent de celui qu'elles offraient il y a trois quarts de siècle.

L'aspect des voies fluviales n'était pas moins varié, et plus original encore qu'au temps des coches d'eau: on voyait des barques grandes et petites, plus ou moins légères, de gros bateaux massifs destinés aux messageries 725; mais on y voyait

⁷²⁰ Aviénus, 148-151.

⁷²¹ Diodore, V, 22, 4.

⁷²² Diodore, V, 22, 4; Strabon, IV, 1, 14.

⁷²³ Le nom latin de ces charrettes, *carrus*, est, dit-on, celtique.

⁷²⁴ César, I, 26, 3; 51, 2; VI, 30, 2.

⁷²⁵ Strabon, IV, 1, 14.

aussi des pirogues taillées dans un seul tronc d'arbre ⁷²⁶, des radeaux ⁷²⁷ et même des outres gonflées dont on s'aidait pour les traversées à la nage ⁷²⁸. Le fleuve conservait, plus que la route, les choses du vieux temps.

Sur les unes et les autres, la circulation était certainement très intense. Le mouvement plaisait aux Gaulois: ces hommes qui ont erré par toute l'Europe devaient aimer, chez eux, à courir les grandes routes. Si peu que nous sachions de la vie des seigneurs celtes ou belges, tels que les Éduens Diviciac ou Dumnorix, Orgétorix l'Helvète, Comm l'Atrébate, nous sommes surpris de voir l'étendue de leurs relations dans le monde gaulois. Il y avait beau temps que les hommes de notre pays ne limitaient plus leur horizon aux frontières de la tribu. Tous ces chefs se préoccupaient sans cesse de ce qui se passait dans des cités différentes des leurs. Ils avaient des intérêts et des attaches fort loin du territoire de leur nation : ce qui suppose des va-et-vient continus sur les grandes routes. Que d'hommes, de bêtes et de charrois elles ont à porter! Ce sont tantôt les chefs des Suessions qui partent pour conquérir ou gouverner la Bretagne; tantôt le peuple helvète qui émigre de Suisse pour s'établir en Saintonge; ce sont, en temps ordinaire, des ambassadeurs ou des messagers qui s'échangent, des cortèges de filles nobles qui quittent la cité paternelle pour le foyer lointain d'un chef puissant, plaideurs et prêtres qui se rendent à l'assemblée du pays carnute, exilés chassés par des révolutions, ouvriers et chemineaux cherchant leur pain, maraudeurs et ribauds guettant une proie, et ce sont surtout, hôtes habituels de ces routes, les marchands.

Sur les conditions économiques et les usages légaux de la matière commerciale, nous sommes assez mal informés.

Nous savons qu'il y avait d'assez nombreux droits à acquitter, sur les routes de terre, de fleuve et de mer également ⁷²⁹. Il est probable que ces droits consistaient en taxes de frontières et en taxes de ports: par suite, le commerce préférait les routes qui coupaient les territoires des peuples les plus considérables, c'est-à-dire celles où il y avait le moins de frontières à traverser. La faveur dont jouissaient les chemins des Cévennes résultait en partie de ce qu'on y rencontrait seulement l'une ou l'autre des deux grandes nations, Arvernes ou Éduens: la formation des cités gauloises a simplifié singulièrement les relations commerciales d'un bout à l'autre du pays.

Des lois ou des conventions particulières avaient été faites pour les marchands ; le droit des gens les protégeait contre les agressions. On nous dit que sur les rou-

⁷²⁶ Tite-Live, XXI, 26, 8; Polybe, III, 42, 2.

⁷²⁷ *Rates*, I, 12, 1; I, 8, 4.

⁷²⁸ Tite-Live, XXI, 27, 5.

⁷²⁹ César, I, 18, 3; III, 1, 2; III, 8, 1; Strabon, IV, 3, 2.

tes alpestres, ils allaient sans danger de tribu à tribu, peut-être conduits et remis de l'une à l'autre par des convoyeurs indigènes. Leur sécurité était au moins aussi grande dans le centre du monde gaulois. — Je ne parle que des temps de paix.

Nous avons raconté ailleurs ce qu'ont pu faire, sur les routes de la Gaule, les marchands de Marseille. Les Gaulois avaient certainement, eux aussi, leurs négociants, patrons ou commis, sédentaires ou voyageurs, individus ou corporations: Scipion, le premier Africain, a conversé à Marseille, à Port-Vendres ou à Tarragone, avec des indigènes de Narbonne et de Corbilo : c'étaient alors, dit Polybe, les deux « meilleures » villes de la Gaule 730, c'est-à-dire les plus marchandes ; Narbonne tenait sa prospérité, j'imagine, des arrivages de métaux espagnols et cévenols; Corbilo sur la Loire tenait la sienne des départs pour l'île de Bretagne. Les gens de l'une et l'autre place répondirent du reste au général romain en hommes qui ne veulent rien dire de leurs affaires. Pareille mésaventure arriva à César lorsqu'il interrogea les marchands gaulois d'Armorique ou de Normandie sur les ressources de la grande île voisine et sur les moyens de l'aborder: ils ne savaient rien, absolument rien, et, leur réponse faite, ils se hâtèrent de passer ou d'envoyer en Bretagne, et d'y prévenir les amis des projets de Rome⁷³¹. Les Gaulois étaient beaucoup moins bavards sur les matières du commerce que sur celles de la politique. Dans le Midi, ils servaient d'hôtes, autrement dit de correspondants et de représentants, aux trafiquants de Marseille 732. Les chefs vénètes paraissent avoir été de gros armateurs 733. Ce Dumnorix, noble éduen et patron de bandes armées, qui afferme tous les impôts de sa cité⁷³⁴, ressemble assez à quelque riche chevalier de Rome ou à un bourgeois opulent de cité médiévale: j'entends par là que les ambitions politiques et les goûts militaires ne l'empêchaient pas de s'entendre au fait de la marchandise.

V. — Des Marchés

Ces négociants se rencontrent sur des points de rendez-vous connus d'eux tous, places de marché continu ou champs de foire périodique. L'abondance de ces lieux de trafic (*forum* en latin, *magus* en gaulois) est une nouvelle preuve de l'intensité de la vie commerciale et de la circulation sur les routes. Il y en avait de particuliers à une tribu, simples marchés de campagne; d'autres qui se tenaient à

⁷³⁰ Strabon, IV, 2, 1.

⁷³¹ César, IV, 20, 4 et 21, 5.

⁷³² Tite-Live, XXVII, 36, 3.

⁷³³ César, III, 8, 1; Strabon, IV, 4, 1.

⁷³⁴ César, I, 18, 3; cf. p. 81.

la frontière même de deux cités, destinés aux échanges de leurs produits; d'autres qui étaient installés au centre même d'une nation, d'ordinaire dans sa capitale ou son oppidum principal, et c'étaient de véritables places de commerce et de transit, d'où l'on devait venir de tous les points de la Gaule.

Semblable en cela à la France du moyen âge, la Gaule fut peut-être le pays de l'Antiquité qui a le plus créé de ces rendez-vous de foires: elle aimait les larges aires découvertes, propres aux entassements familiers de tentes, de bestiaux, de denrées, d'êtres humains, ces solennelles assises sociales, bruyantes et gaies, où se mêlent les complots, les disputes, les chants, les prières et les nouvelles 735, et où du contact de tant d'hommes naît l'agitation de toutes les facultés, et cette ivresse de la vie que recherchait la race gauloise. — Car il faut se représenter ces champs de marchés comme ceux de l'ancienne France ou les lieux des pardons de la Bretagne actuelle: d'un côté, les endroits sacrés, autel ou temple, source ou fontaine, arbres ou bosquet; de l'autre, l'esplanade où l'on se rassemble; plus loin, celle où l'on campe; les réunions d'affaires se tenant à la veille ou au lendemain des jours de fête; les prêtres coudoyant les marchands, la foire alternant avec le pèlerinage, les dieux se taillant leurs parts dans les profits des hommes 736.

VI. — DIFFÉRENTES ORIGINES DES VILLES

L'étude des routes sur lesquelles circulent les hommes est inséparable de l'étude des villes, bourgades et villages, dans lesquels ils s'arrêtent et se groupent. Ces routes, d'une part, servent à unir ces lieux d'habitation constante: elles sont, pour ainsi dire, créées par eux. Et inversement, elles en créent d'autres, et il se forme de nouvelles demeures humaines aux points importants de leurs parcours.

Nous avons déjà parlé, et plus d'une fois, des villes et des bourgades. Car chacun des modes particuliers de la vie humaine, social ou politique, militaire ou religieux, agricole, industriel ou commercial, s'exprime par des groupements de demeures et de foyers: et chacun de ces groupements, au moins à ses débuts, représente, par son aspect ou par son importance, le sentiment et les habitudes qui l'ont fait naître. Les lieux bâtis de la Gaule avaient donc des origines fort diverses.

1° Le régime de la tribu avait produit ces petites capitales d'un pays qui étaient les forteresses de refuge et les greniers permanents de la population du district: Alésia, au beau milieu de la tribu des Mandubiens, les maîtres de l'Auxois, n'a pas

⁷³⁵ Cf. César, IV, 5, 2; Florus, I, 45, 21.

⁷³⁶ Cf. Florus (I, 45, 21) à propos de la conjuration de Vercingétorix.

été d'abord autre chose que la bourgade principale de cette tribu⁷³⁷. — Le plus souvent, je crois, ces bourgades de pays remontent aux temps les plus lointains de notre histoire, tout au moins à l'époque qui a précédé l'invasion celtique.

- 2º Puis, le régime de la cité a formé ou développé des villes plus importantes, centres de tribus confédérées. Beaucoup de ces villes, ainsi qu'Athènes avant Thésée, furent d'abord d'antiques *oppida* de « pays », appelés à un rôle prépondérant par le choix des alliés ou la suprématie de leur tribu: et c'est le cas de la Narbonne des Volques, de la Vienne des Allobroges, de l'Arles des Salyens, sans doute de Bibracte chez les Éduens, de Gergovie chez les Arvernes, de Besançon chez les Séquanes, et d'Avaricum (Bourges) chez les Bituriges. Mais il semble aussi que certains peuples gaulois se soient créé des bourgades « neuves » pour devenir l' « ombilic » du nouveau corps politique qui venait de naître: telles furent sans doute *Noviodunum*, « la ville-neuve », chez les Suessions, *Mediolanum*, « le milieu », Saintes chez les Santons.
- 3° D'autres groupes de demeures étaient la conséquence et l'image de l'état social. Un grand nombre de bourgades, ouvertes ou non, ne comprenaient sans doute que la ferme ou la villa d'un noble, et l'ensemble des cabanes, de serviteurs ou de clients, qui s'étaient serrées autour d'elle: humbles seuils regardant vers la porte du maître ⁷³⁸. Tantôt, comme dans le Nord celle d'Ambiorix, la maison des chefs gaulois se dressait à l'orée des grands bois, à la lisière des terrains de culture, non loin des bords de rivières, abritée contre les chaleurs de l'été par la fraîcheur des eaux et des feuillages ⁷³⁹. Tantôt, comme Uxellodunum, «la villehaute» vassale de Lucter le Cadurque, la bourgade du noble se dressait, isolée par ses remparts et ses rochers, imprenable et fière, à peine dissemblable d'une ville capitale de cité ⁷⁴⁰.
- 4° Les nécessités militaires des cités ont amené la fondation de nouvelles places fortes aux points stratégiques: qu'on se rappelle les «villes neuves» bâties par les Gaulois aux frontières de certains États.
- 5° Quelques villes gauloises se sont formées peu à peu autour de sanctuaires fréquentés, devenus lieux d'un séjour continu et d'affaires importantes, Lorette ou Rocamadour du monde gaulois. Celles-là, c'est la vie religieuse qui les a créées ⁷⁴¹.

⁷³⁷ César, VII, 68, 1; 78, 3.

⁷³⁸ C'est dans ce sens qu'on peut interpréter les adificia mentionnés par César.

⁷³⁹ César, VI, 30, 3.

⁷⁴⁰ Hirtius, VIII, 32, 2.

⁷⁴¹ Peut-être Arras, *Nemetocenna*. À l'époque romaine, *Fanum Martis* en Armorique, *Dea Augusta*, Die, *Lucus Augusti*, Luc, chez les Voconces ou *Augustonemetum*, Clermont.

6° La plupart des gros ou petits villages ouverts dont parle César, *urbes*, *vici*, doivent leur existence à l'exploitation des terrains, agricole ou industrielle. Des maisons rapprochées, autant que possible groupées sur une hauteur, une source tout près de là, les champs cultivés et les pâturages venant finir au seuil même des demeures, au fond de l'horizon les bois offrant leur abri contre les chaleurs de l'été ou les surprises d'un ennemi: — tel devait être le type constant des bourgades rustiques au Nord comme au Midi. Mais, avec ces éléments toujours les mêmes, la nature variée de notre pays créait mille aspects et mille contrastes, depuis les hameaux brumeux des Ménapes ou des Éburons, bombant à peine du milieu des marécages et des broussailles, jusqu'aux villages de l'Auvergne et des Alpes, tapis dans le creux d'un vallon ou juchés sur l'escarpement d'une roche.

7º Quelques-unes des villes gauloises, appelées sous la domination romaine à une grande importance, ont débuté par n'être que des places de marché, Fréjus, Lodève, Feurs, Senlis, Beauvais, Angers, peut-être même Rouen, n'étaient encore, dans les temps dont nous parlons ici, que de simples champs de foire, à demi perdus au milieu des prés ou des fougères ⁷⁴².

8° Enfin, un bon nombre de villages destinés à devenir de grandes villes, doivent leur plus lointaine origine à la route même qui les traversait, et aux conditions qu'elle imposait aux voyageurs : auberge ou relais, péage ou contrôles, pont, gué ou passage, port sur une rivière ou une mer. Autour de ces points du grand chemin, où la circulation est plus intense et l'arrêt nécessaire, la vie humaine s'est concentrée pour un domicile plus prolongé. Un gué a fondé Limoges, un bac ou un passage, Cavaillon, Chalon, Beaucaire et Tarascon; un pont, Amiens, un port, Boulogne, Genève et Orléans.

Tous ces lieux d'habitation commune n'étaient pas également peuplés et prospères. Ils n'ont grandi que lorsque des éléments nouveaux sont venus s'ajouter à ceux dont ils sont sortis. Gergovie, Bibracte, Avaricum, Besançon, les plus peuplées et les plus riches des villes de la Celtique en ce temps-là, doivent leur prépondérance tout à la fois à leur rôle politique, à la force de leur position militaire, au voisinage des meilleurs champs de leur nation, à la circulation des grandes routes auxquelles elles servaient de carrefours. Simple *oppidum* de tribu, Alésia était devenue, grâce à ses sanctuaires et à ses légendes, une sorte de cité sainte. Paris, Orléans, Melun, Chalon, Mâcon, avaient l'avantage d'être à la fois des ponts et des ports, des villes fortes et des centres d'exploitation agricole. Une

⁷⁴² Fréjus, Forum Julii; Lodève, Foronerionenses; Feurs, Forum Segusiavorum; Rouen, Ratumagus; Senlis, Augustomagus; Beauvais, Casaromagus; Angers, Julimagus.

fois choisi comme «milieu» de sa cité, ce simple «pont de Somme» qu'était d'abord Amiens formera le noyau d'une vraie ville.

VII. — RÉPARTITION DES PRINCIPAUX CENTRES HABITÉS

Places fortes ou hameaux, cités principales ou bourgades de « pays », la Gaule possédait un grand nombre d'agglomérations humaines déjà considérables. Les Helvètes avaient constitué dans leurs domaines de Suisse douze villes murées et environ quatre cents villages, chacun de ces villages comprenant en moyenne plus d'un demi-millier de têtes, une centaine de feux : et ce dernier chiffre, cent feux par groupe, devait se rencontrer souvent dans la Gaule. Si tous les peuples étaient pourvus de villages dans la même proportion que les Helvètes, on pourrait arriver, pour la contrée tout entière, à plus de vingt mille : et il ne semble pas que même aujourd'hui, le total des centres habités de quelque importance, entre le Rhin et les Pyrénées, dépasse de beaucoup ce nombre ⁷⁴³. La Gaule a été peutêtre, des contrées de l'Europe, celle qui montrait le plus de routes, de carrefours et de villages, le plus d'endroits où les hommes se rencontrent et se groupent avec d'autres hommes. Il y avait chez les êtres de ce monde un ardent désir de vivre rapprochés sur le sol.

Dès ce temps, les destinées du sol français, dans ses rapports avec les marches et les stations humaines, étaient fixées à peu près partout. Lyon mis à part, toutes les «croisées» de routes, tous les endroits utiles auxquels leur situation assure quelque prééminence, avaient déjà commencé à jouer leur rôle. Certes, les voies qui y mènent seront plus tard fort améliorées: mais les Romains ne changeront point la direction de ces voies, et ne feront le plus souvent qu'élargir, durcir et ravaler les longs sentiers gaulois. Les villes ne croîtront pas toutes de la même manière, leur rang respectif changera; les circonstances politiques de l'intérieur, les relations avec le dehors, les révolutions économiques, modifieront leur importance ou la nature de leur vie. Mais il n'y a pas de colonie latine ou romaine, de «bonne ville» française qui ne soit l'exploitation d'une situation intelligente trouvée avant Rome. Les seules bourgades qui disparaîtront sont celles qui, par la hauteur de leur aire et l'escarpement de leurs voies d'accès, accusent trop nettement un état de guerre périodique et endémique: par exemple Gergovie et Bibracte. Encore, à vrai dire, seront-elles déplacées plutôt que supprimées, et rebâties simplement sur des assises posées plus loin: Clermont et Autun, leurs

⁷⁴³ En 1872, sur 35 989 communes, on en comptait 16 583 à moins de 500 habitants, 16 838 entre 500 et 2000, 2568 à plus de 2000.

héritières, utiliseront sur les coteaux les avantages qui ont fait prospérer leurs villes-mères sur les sommets.

Des avantages qui donnent alors la prépondérance à certaines villes, quelques-uns sont locaux ou momentanés, par exemple la richesse agricole des terres voisines, la puissance militaire des nations qui les occupent. Mais il en est un qui est, si je peux dire, universel et permanent, le contact avec une route maîtresse. C'est ainsi que Gergovie, à la descente de l'Allier et de la voie directe du Midi, que Bibracte, près de l'Arroux, à mi-chemin sur la percée la plus commode entre la Loire et la Saône, sont des villes de passage continu et nécessaire : elles forment l'une et l'autre le principal jalon de deux des axes vitaux de la France. Leur aspect extérieur révèle encore la vie militaire ; mais leur prééminence vient en partie de la circulation pacifique des hommes.

Aussi, dès ce temps-là, les populations ne réservent plus aux hautes terres le privilège de porter leurs villes utiles. Elles se rassemblent sans crainte le long des voies de coteaux ou de plaines; et les plus basses, mais les plus faciles de ces voies, les fleuves et les rivières, baignent de leurs eaux de très grosses bourgades. La descente des demeures vers les pays d'en bas, signe d'un désir de paix, a commencé depuis longtemps.

Les fleuves et les rivières du Nord-Est, seuls, ne connaissent pas encore les villes qui concentreront la fortune matérielle et politique de leurs vallées. Au nord des Ardennes, César ne nomme par son nom aucun site municipal ⁷⁴⁴. La seule bourgade dont il parle longuement au delà de la grande forêt, l'*oppidum* anonyme des Aduatiques, n'est que le lieu de refuge d'une peuplade transrhénane établie en Gaule depuis un demi-siècle ⁷⁴⁵. Passé les cours d'eau du réseau central, il n'y a plus que des villages, des redoutes, de grandes fermes, aucun groupement à nom connu et à passé historique ⁷⁴⁶. Le long de l'Océan, nul port ne s'ouvre sur la côte à l'est de Boulogne, et c'est ce dernier qui sert aux voyageurs qui descendent le Rhin ⁷⁴⁷. Ni le Rhin, ni la Moselle, ni la Meuse ne possèdent des éléments citadins de quelque consistance. Au nord de la ligne qui va de Boulogne à la trouée de Belfort, et qui correspond à peu près à la frontière actuelle, la vie municipale n'apparaît encore que très faiblement. Trop de forêts et de marécages, trop d'invasions et d'incertitudes politiques, ces mauvaises conditions physiques

⁷⁴⁴ Aduatuca (Tongres) des Éburons est un castellum, VI, 32, 3-4; 35, 8-10.

⁷⁴⁵ II, 29, 2-4 (c'est probablement Namur).

⁷⁴⁶ Les Morins et Ménapes, Dion Cassius, XXXIX, 44, 1. César ne parle d'*oppida* ni chez eux ni chez les Trévires. Il mentionne les *oppida* des Nerviens (II, 28, 3).

⁷⁴⁷ *Portus Itius*, V, 2, 3; 5, 1.

et sociales ont empêché que les peuples aient fixé leurs foyers nationaux ou qu'ils aient pris goût à se grouper autour d'eux.

Mais dans les vallées de la Gaule centrale, les carrefours ou les têtes de ligne des voies commerciales sont dès maintenant occupés, et quelques-uns de ces points obtiennent déjà la renommée principale qu'ils conserveront jusqu'à nos jours. Chacune des grandes rivières a également son port d'embouchure, tourné vers les routes de la haute mer, et ses ports intérieurs, débouchés des plus longs chemins descendus par les vallées moyenne et supérieure.

Du côté de l'Océan la Garonne montre Bordeaux ⁷⁴⁸ et elle offre Toulouse à la fin des portages du col de Naurouze. — La Loire aligne Corbilo vers l'ouest maritime, Orléans au centre, et Nevers au départ de toutes les routes du sud et de l'est. — Dans une symétrie parfaite avec sa voisine du sud, la voie de la Seine possède peut-être Rouen, en tout cas Paris et Sens sur l'Yonne, et ces deux ports desservent chacun son bassin et ses confluents propres. — Cette symétrie, enfin, se rencontre sur le Rhône lui-même: Arles, complété par le passage de Tarascon, lui sert de port maritime, Genève de port de montagne, et Vienne profite des débouchés de toutes les vallées du centre. Mais la situation de Vienne, à ce point de vue, ne vaut pas celle du confluent lyonnais: sur le Rhône, l'avenir semble moins dessiné que sur les fleuves de l'Océan: il lui manque que Lyon soit sorti de l'enfance.

C'est également sur leurs bords, au centre ou à l'embouchure de leurs eaux, que les moindres rivières voient grandir les capitales de leurs vallées; l'Aude ressortit à Narbonne, le Gers à Auch, la Charente à Saintes, la Somme à Amiens, et la Scarpe à Arras; le cours de la Durance n'a pas de point plus important que Cavaillon; le Doubs n'a d'autre cité que Besançon; la Saône, en revanche, se partage entre Chalon et Mâcon comme elle fera toujours. Le faisceau de la Vienne semble dépendre surtout de Poitiers; Bourges concentre l'activité des rivières tributaires du Cher; et Reims, de sa ceinture de collines, domine ou menace à la fois la vallée de la Marne et celle de l'Aisne.

Deux surtout, parmi les villes de bas-fonds et de fleuves, attirent notre attention, comme ayant déjà une importance plus que régionale.

Orléans, la clé de voûte de la vallée médiane, à l'issue des isthmes les plus étroits qui séparent la Loire de la Seine et du Rhône, Orléans, malgré la faible valeur de son assiette, était devenue le principal entrepôt de la Gaule celtique, et le voisinage de la Beauce achevait de faire de cette ville une manière de capitale économique. — Paris ne valait sans doute pas autant qu'elle: mais il est digne de

⁷⁴⁸ Strabon, IV, 2, 2.

remarque qu'on regardait déjà l'île et la ville de la Cité comme le centre stratégique de la Gaule du Nord.

Sur les rivages enfin, une vie plus intense a également commencé aux points destinés à la maîtrise économique. On les a nommés tout à l'heure à propos des fleuves: Bordeaux, Corbilo, le plus populaire des trois ports de l'Océan parce que la Loire est le plus important des fleuves de la Gaule, Rouen, le plus médiocre de tous, Narbonne et Arles sur la Méditerranée, voilà pour les ports de rivières. Puis, en dehors des routes fluviales, et précisément aux frontières de la Gaule, complétant ainsi à l'extérieur des grandes vallées l'œuvre de leurs estuaires ou de leurs deltas, *Portus Itius*, la future Boulogne, et Marseille la ville grecque, l'un et l'autre ports à l'une des extrémités de la voie diagonale de la Gaule, celle que Gergovie ou Bibracte jalonnent sur le passage des monts, et Orléans ou Paris à la traversée des rivières. Vraiment, dès ce temps-là, l'homme a su disposer ses domaines et ses chemins suivant les lignes que lui indiquait la nature; du tableau d'humanité que la France doit présenter un jour, on aperçoit un croquis déjà plus qu'à demi terminé.

VIII. — Destinée de Lyon à l'époque gauloise

Lyon est le seul trait important qui manque à ce tableau.

De tous les lieux souverains de la France future, c'est donc le mieux doué vers lequel les hommes ne convergent pas encore. Les Éduens trafiquent à Mâcon et à Chalon, les Allobroges à Genève et à Vienne; ni les uns ni les autres ne paraissent songer à Lyon: c'est avoir Byzance sous les yeux et s'établir à Chalcédoine. Comment se fait-il que ces deux peuples, puissants et intelligents, chercheurs de bonnes terres, de routes passagères et de places productives, aient vu Lyon à leurs frontières, et l'aient dédaigné?

La seule réponse possible doit être tirée des conditions d'existence de ces deux cités. Elles étaient limitrophes et partout rivales: en amont du confluent, les Allobroges possédaient les deux rives du Rhône et les Éduens les deux rives de la Saône. Le carrefour demeura incertain ou inutile, il n'était qu'un point d'une frontière disputée, il ne pouvait devenir un centre de vie et de travail. Tel fut, avant la fondation de Rome, le sort de ses collines et des bords de son Tibre, disputés entre Étrusques et Latins.

Les Allobroges réussirent sans doute les premiers à occuper la colline de Fourvière, qui dominait la rencontre des fleuves, et à y bâtir une forteresse avancée, protégeant leurs terres et surveillant les routes les plus lointaines. — Une tradition, née tardivement parmi eux, racontait que, sur l'ordre d'un oracle, deux

chefs du pays, Momoros et Atépomaros, chassés par un troisième, Séséroneus, vinrent à Fourvière pour établir une colonie: au moment où l'on creusait les fondations, apparurent soudain des corbeaux, qui volèrent tout autour et remplirent les arbres des environs. Et Momoros, expert en aruspicine, décida qu'il fallait appeler la nouvelle ville *Lugdunum*, ce qui signifiait en celtique « la hauteur du corbeau ». — Il n'y a, je crois, aucun des récits anciens de fondations qui doive être totalement rejeté comme inutile. Tous ont leur part de vérité et leur part de fable, au reste si étroitement enchevêtrées que les démêler est à peu près impossible. Voici, mais encore sous les plus expresses réserves, ce que je retiendrai de cette histoire des origines lyonnaises.

Le nom de *Lugudunum*, *Lugdunum*, n'a pas signifié à l'origine «le mont des corbeaux », mais «la ville-claire » ou «la montagne-claire », *lug* ou *lugu* correspondant au latin *lucidus* et *dunum* ayant à la fois le sens de «montagne » et de «ville forte » : «Clairmont » ou «Clairville », nom de gaîté et de bon augure, donné par ses fondateurs à la nouvelle cité, lorsqu'ils ont vu la colline ss détacher, nette et lumineuse, dans le rayonnement du soleil levant. — Mais ce mot de *lugu*, *lug*, ressemblait de très près à un autre mot d'une langue indigène qui désignait le «corbeau»; et puis, qui sait si la colline de Fourvière n'avait pas ses corbeaux familiers, Esprits du lieu auxquels on rendait quelque vieux culte rustique? Il n'en fallut pas davantage pour faire du corbeau le Génie éponyme de la cité: étymologie née d'une assonance, comme le populaire et les demi-savants en ont fabriqué pour toutes les villes de France et d'ailleurs ⁷⁴⁹.

Voilà pour le nom. — Quant au récit de la fondation, il nous présente Lyon comme né dans les mêmes conditions que Rome. Une colonie couvrant un angle de la frontière d'une vaste peuplade, Latins ou Allobroges; une colline isolée dominant le point essentiel du cours d'un grand fleuve, Palatin ou Fourvière, Tibre ou Rhône; des oiseaux messagers divins, vautours ou corbeaux, venant sanctionner le choix des hommes; un chef, Numitor ou Séséroneus, abandonnant à deux autres la conduite des colons; deux héros fondateurs, l'un, presque un simple figurant, Rémus ou Atépomaros, l'autre, expert en art augural, Romulus ou Momoros: — les mêmes détails se rencontrent autour des origines des deux capitales, et l'on doit se demander si le récit gaulois n'est pas un décalque des aventures des fils de la Vestale, imaginé pour donner à Lyon des motifs de plus à se dire la Rome des Gaules. — Mais il n'en demeure pas moins très vraisemblable que les Allobroges, à un moment de leurs longues querelles avec les Éduens,

⁷⁴⁹ D'Arbois de Jubainville (*Cycle mytologique*, 1884, p. 139, songe à «la ville du dieu Lug».

ont bâti à Lyon un poste d'avant-garde contre leurs éternels ennemis du Nord (entre 150 et 121?).

Ils ne l'ont pas gardé longtemps. Après avoir appartenu aux hommes du Midi, Lyon passa à ceux du Nord (vers 120?) Au temps de César, il relevait des Ségusiaves, peuple client de celui des Éduens. Ce coin de terre, où finissent tant de voies, où se menaçaient tant de peuples, n'accomplira ses destinées que lorsque la paix sera imposée à tous, et qu'il ne viendra que des marchands par ces routes.

IX. — DES NOMS DES LIEUX HABITÉS

Les noms que portaient ces réunions d'hommes révèlent aujourd'hui encore le premier motif qui les a créés, et presque le temps de leur création.

Celles de ces villes qui paraissent les plus anciennes et qui sont en tout cas les plus importantes, portent, semble-t-il, des noms de sources, héritage ordinaire des vieux idiomes ligures: Alesia, Nemausus (Nîmes), Avaricum (Bourges), Arausio (Orange), Vienna, Bibracte (le mont Beuvray), je crois aussi Gergovia, Vesontio (Besançon), Limonum (Poitiers). — À peine moins anciens, et sans doute tirés des mêmes dialectes, sont les noms qui s'appliquent aux villes de passage, Genabum (Orléans) et Genava (Genève), Cabellio (Cavaillon) et Cabillonum (Chalon), mots qui doivent signifier quelque chose comme port ou traversée. —A cette dernière catégorie de villes, la langue gauloise a fourni les noms en briva, « pont » (Samarobriva, Amiens), et sans doute aussi en ritum, «gué» (Anderitum, Javols). – Puis, viennent les vocables tirés de la condition religieuse, économique, sociale et politique de l'endroit Nemetocenna (Arras), «le bois sacré» ou quelque chose de semblable, Mediolanum (Saintes), « le milieu » de la cité, Noviodunum et Iliberris, «la ville neuve», Noviomagus, «le marché neuf», Metlosedum (Melun), «la demeure de Metlos», Octodurus (Martigny), «la porte d'Octos», c'est-à-dire, pour ces deux derniers termes, les villages qui se sont formés autour du château d'un grand seigneur. Souvent ces noms rappellent l'impression que les lieux ont faite sur les fondateurs: Uxellodunum «la ville-haute», Lugdunum, «la ville» ou «la montagne-claire». Tous ceux-là, d'ailleurs, paraissent empruntés à la langue des deux peuples conquérants, Ibères et Gaulois.

De ces qualificatifs, le plus répandu était peut-être, au temps de César, celui de *dunum*: or, il ne s'applique, chez l'auteur des *Commentaires*, qu'à des localités importantes, fortifiées et pourvues d'une population nombreuse. La fréquence de ce mot sur le sol français nous rappelle, une fois de plus, que les Gaulois furent des fondateurs de villes, et qu'ils prenaient peu à peu des habitudes municipales: de même que, de nos jours, l'abondance des «Bastide», des «Villefran-

che» ou des «Villeneuve» nous fait souvenir des progrès de la bourgeoisie et de la vie citadine dans la France du treizième siècle.

X. — ASPECT DE CES VILLES

Mais, de ce que la Gaule était un pays de villes et de villages, ne nous hâtons pas de songer aussitôt à l'Italie ou à la Grèce de cette époque. Qu'on ne se figure pas, même dans les «villes-neuves», des rues tracées au cordeau, des places régulières, des édifices aux façades de pierre, des choses bâties avec art et amour et faites pour durer. Tout en acceptant la vie municipale, les Celtes ne pouvaient encore lui donner l'aimable et solide enveloppe dont la Grèce a su la parer. La pierre ne devait entrer que dans les constructions de l'enceinte militaire aussi, à part quelques pans du mur extérieur, ne nous reste-t-il aucun vestige authentique d'une ville gauloise.

Les plus grandes et les plus fameuses de ces villes, Gergovie et Bibracte, étaient, sans aucun doute, les plus dépourvues d'agrément et de beauté. Elles s'élevaient à plusieurs centaines de mètres au-dessus de la plaine; on n'y montait que par des chemins escarpés, raidillons serpentant sur les flancs de la montagne : des bords du plateau qui portait la ville, on apercevait à ses pieds précipices et ravins, et de noires forêts pleines de bêtes dangereuses; au loin, les campagnes, les ruisseaux et les villages de la plaine et des vallées apparaissaient comme un monde différent, vivant dans le calme et le bien-être sous un ciel plus doux. Car, sur ces hauteurs de Gergovie et du mont Beuvray, le climat était fort rude, et, l'hiver, l'âpre bise ne s'arrêtait que pour faire place aux tombées désolantes de neige et de pluie. Ces vastes plateaux avaient bien d'autres désavantages: les sources ne paraissant pas sur le sommet de la montagne, il fallait les chercher d'ordinaire sur les flancs, en dehors et au pied de la cité, et quelquefois tout en bas, au niveau même de la plaine. L'immensité de leur étendue empêchait les hommes et les maisons de se rapprocher, de se grouper avec l'ordre et la symétrie qu'appellent les espaces resserrés. Gergovie mesurait environ 4 kilomètres de tour et 75 hectares de superficie; Alésia, 4 à 5 kilomètres et 97 hectares; Bibracte, 5 kilomètres et 135 hectares: car l'enceinte, pour être vraiment utile, courait le long du rebord du plateau, embrassait la plate-forme entière du sommet. Ces lieux avaient été choisis pour abriter toute une tribu, ou l'armée de toute une nation. Quatrevingt mille soldats purent se tenir dans Gergovie, davantage dans Alésia et il y avait encore avec eux une population de non-combattants. En temps ordinaire, les habitants de ces énormes enclos n'en occupaient, sans aucun doute, qu'une petite partie. Ces villes devaient alors ressembler aux grandes cités de l'Afrique

centrale, où, derrière les levées ou les palissades de l'enceinte, solitudes et terrains vagues alternent avec des entassements de cabanes, où l'on trouve tour à tour les aires blanches des lieux de foires, les cimetières, des venelles que bordent les ateliers d'ouvriers, les espaces consacrés que recouvrent les restes des butins militaires, des étangs fétides, des dépôts d'armes, des granges et des greniers, et les toits souverains des chefs. Les Grecs qui regardaient ce chaos ne pouvaient y voir ce qu'ils appelaient une ville, c'est-à-dire une suite continue de lignes harmonieuses; et on trouvait, dans le monde méditerranéen, que «rien n'était plus vilain qu'une bourgade gauloise » 750.

Mais déjà il y avait en Gaule des villes beaucoup moins laides que ces capitales juchées sur leurs sommets. À Bibracte et à Gergovie, la force de la position militaire nuisait aux soins de l'esthétique et aux douceurs de la vie. Dans les villes de coteaux et de plaines on avait pu sacrifier davantage aux uns et aux autres. D'abord, dans ces villes, comme Bourges, Orléans, Paris et toutes celles du Midi, le climat était moins rude, on vivait de plain-pied avec les fleuves, les routes et les campagnes, on n'avait pas cette impression d'isolement farouche que donnent les terrasses du Beuvray et de Gergovie. Puis, comme on n'avait pas été contraint de murer un trop grand espace, elles occupaient une superficie plus restreinte: l'île de la Cité n'a qu'une vingtaine d'hectares; Bourges, aux temps gaulois, s'étendait sur moins de 40 hectares; Orléans n'était certainement pas plus grand, ni Arles, ni Narbonne. La population y vivait plus ramassée, la ville était faite toute pour ses habitants, elle leur appartenait davantage. Aussi pouvait-on bâtir et orner avec plus d'attention ces bourgades d'en bas. Ce n'étaient pas seulement les murailles qui en étaient construites avec un souci artistique: Bourges avait un forum; elle passait, dit César, pour «la ville la plus belle presque» de toute la Gaule, ce qui ne l'empêchait pas, avec sa ceinture de marécages et ses remparts hauts de 30 à 40 pieds, d'en être une des plus fortes. Et les Bituriges étaient fiers de leur capitale d'Avaricum comme de la splendeur et de la sécurité de leur vie nationale.

Le patriotisme municipal grandissait donc avec la force et la richesse de ces villes. Même sur les rudes sommets du Morvan et de l'Auvergne, on aimait et on fréquentait ces enclos protecteurs qui entouraient d'autres abris, garde militaire de foyers domestiques, asiles sacrés et familiers dans lesquels les hommes vivaient plus nombreux, se connaissaient davantage, mettaient plus souvent en commun leur travail, leur religion, leurs loisirs, leurs passions politiques. Malgré les rem-

⁷⁵⁰ Cicéron, *De provinciis consularibus*, 12, 29.

parts de guerre qui les entouraient, les villes gauloises devenaient de plus en plus des forces pacifiques.

CHAPITRE VIII: LE TRAVAIL DE L'HOMME

I. Marécages et forêts — II. Céréales — III. Pâturages — IV. Autres cultures — V. Procédés et instruments agricoles — VI. Élevage — VII. Chasse et chiens — VIII. Produits de la mer — IX. Industries d'alimentation — X. L'habillement — XI. Mines — XII. Fer et bronze — XIII. Or et argent — XIV. Corail, émail, verrerie — XV. Céramique — XVI. Construction — XVII. Mobilier et charronnage — XVIII. Condition sociale des travailleurs — XIX. Relations économiques

I. — Marécages et forêts

Quel que fût le nombre des routes tracées et des agglomérations humaines, les Gaulois n'appliquaient pas encore leur énergie transformer leur pays, à lutter contre la forêt et le marécage. Le travail consistait chez eux à exploiter la nature plutôt qu'à conquérir sur elle 751.

Les marais étaient protégés peut-être par l'oubli des moyens de dessèchement; ils l'étaient en tout cas par les services qu'ils rendaient en temps de guerre. Ils servaient d'abris aux campements gaulois ils doublaient la défense de quelques-unes des plus grandes forteresses, comme Avaricum; c'est souvent derrière de longues et larges étendues palustres que les armées attendirent l'ennemi, et les marécages du Nord contribuèrent plus que la valeur des hommes à retarder la conquête romaine chez les Éburons, les Morins et les Ménapes.

Les forêts présentaient les mêmes avantages militaires: elles étaient, comme les palus, les plus sûrs des enclos en cas de danger, les plus utiles des frontières en temps de guerre. Et, en plus, il planait sur elles le respect qui s'adresse aux plus anciennes demeures des dieux: elles donnaient asile à des assemblées de prêtres, aux colloques entre druides et néophytes, aux réunions solennelles des conjurations militaires; les dieux les visitaient, et les tribus, dans les heures de crise, semblaient y retrouver leur foi et leur courage, et comme l'énergie éternelle de leur vie. Elles étaient des réserves de lieux et de sentiments sacrés. La prépondérance des intérêts militaires et la force de l'esprit religieux furent pour elles

-

⁷⁵¹ Cf. Strabon, IV, 1, 2.

des sauvegardes. On ne les détruisait qu'à regret ⁷⁵². De Besançon à l'Alsace, par exemple, elles continuaient à régner sans partage ⁷⁵³, dans un pays où les agriculteurs francs-comtois ont fini à force de ténacité par trouver de bonnes terres et fonder de grands marchés. Volontairement, les Gaulois se fermaient la source de richesses la plus facile et la plus légitime.

On doit rappeler, à leur décharge, que la forêt n'est pas incompatible, tant s'en faut, avec les besognes humaines. Elle fut souvent un capital plus productif que la terre découverte, à la condition d'être exploitée avec méthode. Or, ces peuples s'entendirent à tirer de leurs bois tous les profits possibles.

La chasse était, non pas seulement un plaisir, mais une ressource, des pièces de venaison paraissaient à leurs festins, et à cet égard, le sanglier pouvait passer pour le plus avantageux de leurs ennemis sylvestres 754. Comme presque toutes leurs constructions étaient en bois, la forêt constituait un entrepôt sans cesse renouvelé d'où sortaient les villes, les escadres. Ce sont les chênes de l'ancienne forêt armoricaine qui firent la solidité des vaisseaux vénètes. Voyez avec quelle rapidité se bâtissaient les flottes, à Arles, Tarascon ou Avignon 755, sur les bords du Rhône, à Meaux sur ceux de la Marne 756, partout où de grands bois touchent les rivières.

Les essences des forêts gauloises étaient assez variées pour offrir des matériaux à presque toutes les industries. La plupart avaient déjà trouvé leur emploi. Au charronnage, l'orme donnait son bois flexible, propre à la construction des voitures; du bouleau, blanc et fin, on tirait des cercles ou des côtes de corbeilles ⁷⁵⁷. Des résiniers travaillaient tous les arbres utilisables, le pin, l'épicéa, le mélèze, le lentisque, le bouleau même. Les sorciers et les devins exploitaient les simples et les parasites ⁷⁵⁸. On savait trouver les fruits et les champignons comestibles, même les moins communs, comme les graines du pistachier sauvage ⁷⁵⁹ et l'agaric médicinal ⁷⁶⁰. Les indigènes avaient fait depuis longtemps l'exploration pratique et minutieuse de leurs forêts, et il est possible que les marchands grecs les aient

⁷⁵² Lucain, III, 422-5.

⁷⁵³ César, I, 39, 6.

⁷⁵⁴ Cf. Pline, VIII, 210. Tapis faits de la peau des loups (Diodore, V, 28, 4).

⁷⁵⁵ Polybe, III, 42, 3 et 8; Tite-Live, XXI, 26, 9; 27, 5.

⁷⁵⁶ César, V, 5, 2.

⁷⁵⁷ Pline, XVI, 75 (ne spécifie pas que ces emplois soient gaulois, mais le bouleau est *arbos Gallica*).

⁷⁵⁸ Le gui, Pline, XVI, 249-251.

⁷⁵⁹ Staphylodendron, XVI, 69 (staphylea pinnata L.), faux pistachier.

⁷⁶⁰ Qu'on recueillait sur les *arbores glanaifera* de la Gaule, XVI, 33.

aidés dans cette tâche. Mais c'était peut-être à l'élevage qu'elles rendaient le plus de services.

Les sous-bois de fougères et d'ajoncs, les feuillages et les fruits des arbres, offraient la litière et le pâturage aux troupeaux qui pullulaient dans la contrée, porcs innombrables et toutes les variétés des bestiaux au pied fourchu ⁷⁶¹. Les voyageurs venus du Midi s'extasiaient sur les multitudes de pourceaux qui erraient librement à travers les champs de la Gaule, bêtes étonnantes de grosseur, de force et de rapidité, et que l'on disait méchantes comme des loups ⁷⁶²: glandées et faînées étaient leur pâture ordinaire, et l'extraordinaire abondance des porcheries gauloises, l'excellence de leurs produits, s'expliquent surtout par les vastes bois de hêtres et de chênes qui couvraient tout le pays ⁷⁶³.

L'homme, pour tous ces motifs, ne prenait point peur de la forêt. Elle avait, outre ses visiteurs et ses passagers, prêtres et veneurs, ses habitués et ses habitants, résiniers, charbonniers ⁷⁶⁴, bûcherons et bergers. Des sentiers de prières, de chasses, d'exploitation et de pâturage la coupaient en tous sens. Les grandes routes ne l'évitaient pas, la traversaient de part en part ⁷⁶⁵. À la lisière, et souvent dans les profondeurs mêmes, les chefs établissaient leurs demeures ⁷⁶⁶, et les prêtres, des sanctuaires. D'importantes brèches étaient faites, qui préparaient les conquêtes futures.

II. — Céréales

Dès lors, du reste, les forêts laissaient place à de larges espaces cultivés, où les terres à blé étaient, sans nul doute, les plus nombreuses.

La Gaule, comme terre à froment, n'eut point la célébrité de l'Égypte, et elle ne provoqua non plus aucune de ces descriptions enthousiastes que méritèrent les emblavures et les moissons de la Circumpadane et de l'Andalousie ⁷⁶⁷. Mais aucune des grandes contrées du monde ne présentait sur la surface de son sol une aussi heureuse répartition des terres de labour.

Chaque vallée importante, chaque puissant groupe politique, trouvait la subsistance de ses habitants dans les ressources de ses sillons et de ses greniers. Les terres du bassin de la Garonne produisaient les blés de l'Armagnac chez les Aus-

⁷⁶¹ Strabon, IV, 1, 2; 4, 3. Ajoutez les abeilles, Diodore, V, 26, 2; V, 14, 1 et 3.

⁷⁶² Strabon, IV, 4, 3.

⁷⁶³ Cf. Strabon, IV, 1, 2.

⁷⁶⁴ Emploi du charbon dans la cuisine, Posidonius *ap*. Athénée, IV, 36, p. 151.

⁷⁶⁵ Cf. César, I, 39, 6.

⁷⁶⁶ César, VI, 30, 3.

⁷⁶⁷ Columelle, II, 2, 25; Polybe, II, 15, 1; Strabon, III, 2, 4; etc.

ques ⁷⁶⁸ et du Toulousain chez les Volques ⁷⁶⁹; le bassin du Rhône et de la Saône montrait au sud ceux du Dauphiné et du Comtat et au nord ceux de la Bourgogne, que se partageaient ou se disputaient Éduens et Séquanes; sur les bords de la Loire et de l'Allier, les Carnutes, en bas, étaient les maîtres de la Beauce, et les Arvernes, en haut, étaient les maîtres de la Limagne. La possession des terres productives du mont de Soissons et de la dépression de l'Aisne vaudra aux Suessions leur grandeur et leur prospérité. — C'étaient là les grands peuples de la Gaule, et les terres des moissons les plus abondantes. Mais les peuplades mêmes des terrains médiocres, Éburons, Morins et Ménapes, récoltaient assez de blé chacune pour sa subsistance. Aucune nation ancienne, autant qu'on peut en juger, n'a été mieux outillée pour défier la famine. Pas une seule fois, durant huit ans, César ne fut obligé de demander des grains à l'Espagne ou à l'Italie. Il en reçut ou il en prit, on peut l'affirmer, chez tous les peuples, chez les Leuques et les Lingons des Vosges et du plateau de Langres, chez les Rèmes et les Ambiens, dans les cités de la Normandie, et même chez les Vénètes du Morbihan et chez les pauvres Boïens d'entre Loire et Allier. C'est à Orléans, à Mâcon, à Chalon, qu'il installa les chefs ou les troupes chargés des approvisionnements: ce qui indique que ces villes étaient alors, comme elles le sont encore, les principaux entrepôts de grains de la Gaule centrale.

Le blé de la Gaule était renommé pour son excellente qualité. Il appartenait, semble-t-il, à la classe des blés tendres; on ne pouvait le comparer, pour son peu de poids, qu'au célèbre froment de la mer Noire: il pesait tout au plus vingt livres au boisseau⁷⁷⁰, et il donnait un pain d'une extrême légèreté⁷⁷¹.

Ce blé et ce pain étaient, dans leur genre, des produits aristocratiques. Mais les Gaulois ne dédaignaient pas les céréales les plus communes, l'épeautre, sans doute aussi le seigle et l'avoine 772, et surtout les plus utiles des auxiliaires du blé, l'orge et le millet, tous deux «de grand secours au pauvre peuple » 773.

De l'orge, on tirait partout de la bière ⁷⁷⁴ et du pain dans les temps ou les maisons les moins riches ⁷⁷⁵. Le millet ou le panic ⁷⁷⁶ rendait, dans certaines régions,

⁷⁶⁸ Strabon, IV, 2, 1.

⁷⁶⁹ César, I, 10, 2; II, 20, 2; Cic., Pro Fonteio, 12, 3; fr. 4, 8.

⁷⁷⁰ Soit 6,549 kg. pour 8,754 l., ou un peu moins de 0,75 kg/litre. *Levissimum Gallicum*, etc., Pline, XVIII, 66.

⁷⁷¹ Pline, XVIII, 68.

⁷⁷² Très répandue en Germanie, Pline, XVIII, 149; IV, 95.

⁷⁷³ Olivier de Serres.

⁷⁷⁴ Diodore, V, 26, 2; Strabon, IV, 6, 2.

⁷⁷⁵ Columelle, II, 9, 16.

⁷⁷⁶ On distinguait le *milium*, qui est, je suppose, le millet ordinaire (*panicum italicum* L.), et le

plus de services que le froment lui-même. On affectait à sa culture les terres les plus maigres, notamment les surfaces sablonneuses de l'Aquitaine maritime 777. Il servait à fabriquer du pain et de la bouillie; et jusqu'à l'implantation du maïs, il devait fournir leur nourriture habituelle aux paysans de Gascogne. À défaut de son pain de luxe, la Gaule ne devait jamais manquer de son pain de disette.

Ainsi, pour cette chose essentielle à la vie, la Gaule d'autrefois ne différait pas sensiblement de la France d'aujourd'hui. C'étaient les mêmes céréales, et réparties de la même manière sur la surface du sol. On avait reconnu les notions fondamentales pour l'emploi des terres, et si on ignorait le précepte célèbre, on le pratiquait déjà:

Les froments sèmeras en la terre boueuse, Les seigles logeras en la terre poudreuse⁷⁷⁸.

Et, pauvres ou riches, toutes les céréales travaillaient à donner du pain à la Gaule entière.

À la différence des Germains, buveurs de lait, les Gaulois étaient donc mangeurs de pain ⁷⁷⁹: on célébrera plus tard, à Rome même, leurs grains et leurs pains, blancs et clairs ⁷⁸⁰ comme le teint de leur visage; et cela, aux yeux des Romains et des Grecs dévots à Cérès, rendait la Gaule un pays fort désirable ⁷⁸¹.

III. — Pâturages

Après le blé, la prairie fut, dans le monde antique, la principale manière d'occuper la bonne terre: après la nourriture de l'homme, celle des animaux compagnons de sa vie. Et même, les agriculteurs romains de ce temps préféraient le pâturage à toute autre culture, comme donnant le revenu le plus assuré ⁷⁸²: car «les foins procèdent presque directement du bénéfice de la nature » ⁷⁸³.

Les Gaulois pensaient de même. Chaque peuplade possédait le nécessaire en fourrages comme en grains ⁷⁸⁴. César n'eut jamais, semble-t-il, à souffrir de la

panicum (panicum miliaceum L.), qui est le millet à grappes ou «à queue de renard».

⁷⁷⁷ Strabon, IV, 2, 1.

⁷⁷⁸ Olivier de Serres, p. 108.

⁷⁷⁹ Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 151; César, VI, 22, 1.

⁷⁸⁰ Pline, XVIII, 62 et 66; ColumeÎle, II, 9, 16.

⁷⁸¹ Cf. Tac., *Hist.*, IV, 73.

⁷⁸² Caton ap. Pline, XVIII, 26.

Olivier de Serres, p. 261.

⁷⁸⁴ Cf. Méla, III, 17.

disette de foins, sauf, bien entendu, le cas de mauvaises saisons ou d'hostilités continues. Il ne dit nulle part qu'il en ait fait venir des pays voisins.

Tous les principaux types de pâtures étaient représentés dans la Gaule, et par quelques-uns de leurs spécimens les plus célèbres. Les Alpes inclinaient leurs prés humides, destinés aux pacages d'été⁷⁸⁵. Dans la plaine du Comtat et le long du Rhône, s'étalaient des herbages fameux, produit d'une terre chaude et grasse à la fois⁷⁸⁶. La Crau, avec ses cailloux innombrables, à travers lesquels poussent le thym odorant et le chiendent à la saveur sucrée, était en même temps la plus sèche des terres et le plus copieux des pâturages⁷⁸⁷. Les forêts et les landes complétaient, sur toute la surface du territoire, l'œuvre des prés découverts: toutes étaient d'admirables pâtis sauvages, « réserves de mangeaille pour les troupeaux » ⁷⁸⁸.

Enfin, l'organisation des transhumances entre les plaines de la Provence et les sommets des montagnes alpestres ou cévenoles montre qu'une entente avait pu s'établir entre les éleveurs de la Gaule, et que les différentes tribus savaient se prêter leurs ressources naturelles.

IV. — Autres cultures

En dehors des forêts, des emblavures et des pâturages, tous les autres modes de tenir la terre étaient secondaires. Vergers, potagers ou jardins complétaient la vie des hommes et des bêtes; ils ne la faisaient pas.

De la vigne, de l'olivier, du figuier, du châtaignier, les arbres fruitiers les plus aimés des Méditerranéens, nous ne savons rien pour l'époque gauloise. Raisins et olives de table ou de pressoir paraissent inconnus en dehors de Marseille et de son voisinage immédiat⁷⁸⁹. Le vin de Marseille passait pour du «beau vin, gras et charnu»: mais on en récoltait si peu sur les collines pierreuses qui encadraient la cité grecque⁷⁹⁰! Il manque toujours à la Gaule ses vignobles et ses vins, la plantation la plus avantageuse⁷⁹¹ et «le premier aliment pour son excellence»⁷⁹². Et cela fait que malgré sa richesse en blés et en prés, elle demeurait une terre incomplète.

```
<sup>785</sup> Pline, XI, 240.
```

⁷⁸⁶ Strabon, IV, 1, 11.

⁷⁸⁷ Pline, XXI, 57; Strabon, IV, 1, 7.

⁷⁸⁸ Olivier de Serres, p. 260.

⁷⁸⁹ Diodore, V, 26, 2 et 3; Athénée, IV, 36, p. 152 *a* et *c* (Posidonius).

⁷⁹⁰ Athénée, I, 48, p. 27 c (Galien).

⁷⁹¹ Caton, De agricultura, 1, 7.

Olivier de Serres, édit. de 1600, p. 143.

Elle ignorait aussi cette abondance et cette diversité d'arbres fruitiers qui feront plus tard la gloire de ses vergers. De ses légumes, on ne remarqua pendant longtemps que ses oignons et ses ails ⁷⁹³, l'asperge sauvage de l'Alsace et du Palatinat ⁷⁹⁴, sa criste-marine potagère ⁷⁹⁵, le panais ⁷⁹⁶, le chervis des environs de Düsseldorf, racine goûtée de quelques amateurs, et qui ne craignait ni l'eau ni le froid ⁷⁹⁷. Mais c'étaient des aliments médiocres et « menues herbes » : il restait fort à faire pour affiner le goût et pour varier les jardins.

Les cultures industrielles, au contraire, paraissent avoir été, à certains égards, plus diverses et plus savantes: les Gaulois tenaient plus peut-être au luxe visible qu'aux délicatesses de la cuisine.

Leur sol avait été reconnu très propre à deux cultures textiles fort utiles aux peuples d'autrefois, celle du lin et celle du chanvre ⁷⁹⁸. Le lin surtout était universellement répandu ⁷⁹⁹ et, depuis la Flandre et le pays de Caux jusque dans le Berry, le Rouergue et le Quercy, chaque peuple montrait ses linières à côté de ses emblavures et de ses pâturages ⁸⁰⁰.

La Gaule connaissait sa richesse en herbes tinctoriales: elle exploitait notamment ses vastes champs de jacinthes ⁸⁰¹ et les baies de ses airelles ⁸⁰², et elle cultivait en grand son inestimable pastel, auquel le Languedoc devra tant de fortunes, et qui préludait à sa vogue par tout l'Occident ⁸⁰³.

Ses champs et ses bois fournissaient d'amples récoltes de simples, d'herbes médicinales et de plantes aromatiques, chères aux guérisseurs de toutes sortes, médecins, sorciers et prêtres: la centaurée des Alpes, qui a la vertu de réunir les plaies ⁸⁰⁴; l'ellébore, dont les chasseurs tiraient le poison de leurs flèches ⁸⁰⁵; le

⁷⁹³ Pline, XIX, 105; Galien, Methodus medendi, XII, 8.

⁷⁹⁴ Pline, XIX, 145.

⁷⁹⁵ Pline, XXI, 86.

⁷⁹⁶ Pline, XIX, 89.

⁷⁹⁷ Siser de Gelduba (Gellep), Pline, XIX, 90.

⁷⁹⁸ Athénée, V, 40, p. 206.

⁷⁹⁹ Pline, XIX, 7-8.

⁸⁰⁰ Pline nomme, entre autres, Morins, Calètes, Rutènes, Cadurques, Bituriges (XIX, 7-8). *Inopia lini* chez les Vénètes du Morbihan (César, III, 13, 6).

⁸⁰¹ Pline, XXI, 170.

⁸⁰² Vaccinia... Gallia, XVI, 77; c'est le vaccinium myrtilus (myrtille).

⁸⁰³ Pline, XXII, 2: il l'appelle *glastrum*, du nom indigène. Il est fort probable qu'il s'agit du pastel ou de la guède du Lauraguais.

Pline, XXV, 67; c'est la grande centaurée, le rhapontic des anciennes pharmacopées, *centaurea centaurium* L. Il y avait en Gaule (Pline, XXV, 68) une autre centaurée que les indigènes appelaient *exacum*: c'est la petite centaurée ou « fiel de terre », *erytræa centaurium*.

⁸⁰⁵ Pline, XXV, 61; Aulu-Gelle, XVII, 15, 7; Théophraste, *De plantis*, IX, 10, 3, (il s'agit de l'ellébore blanc de la Haute Provence, *veratrum album*; cf. Celse, V, 27, 3; *De mirab. ausc.*,

sélage ou «mousse purgative», à la fumée utile, disait-on, contre les maux des yeux ⁸⁰⁶; le samole, qu'on donnait aux bestiaux malades ⁸⁰⁷; l'absinthe de Saintonge, admirée déjà comme vermifuge ⁸⁰⁸; le séséli de Marseille, dont les tisanes servaient à la fois aux hommes et aux bêtes ⁸⁰⁹; la valériane des Alpes autrement dit le nard gaulois, une des panacées du monde ancien ⁸¹⁰; la bétoine, «la plus vertueuse des plantes», qui rivalisait victorieusement avec elle ⁸¹¹; le cumin et la verveine sacrée ⁸¹²; et enfin les bonnes herbes du Midi, aux senteurs vives et caressantes, la lavande des îles marseillaises, le thym de la Crau, qui, à défaut d'un gai tapis de verdure, donnaient à la Provence le sol le plus parfumé de l'Occident. Peu de régions au monde offraient, comme la France, une telle variété de ces herbes mystérieuses et puissantes, qui enivrent ou réconfortent. Pays des plantes et des eaux qui guérissent, les dieux avaient partout répandu leurs vertus sur le sol de la Gaule.

V. — Procédés et instruments agricoles

Toutes ces cultures, se reposant en ondes claires et vertes au milieu des bois plus sombres, donnaient l'impression d'un domaine riche, heureux et bien travaillé, où l'abondance montait sans cesse des profondeurs mêmes du sol. Aucune glèbe n'y était paresseuse, disait un Ancien, et la forêt même y travaillait ⁸¹³. Cette terre ne portait sans doute que la moitié ou le tiers de ce qu'elle produira après le seizième siècle: mais ce qu'on voyait suffisait à réjouir le regard des étrangers, à allumer les convoitises des Germains ⁸¹⁴ et valait déjà quelques hommages aux talents agricoles de ses peuples.

D'assez nombreux indices nous laissent deviner que le propriétaire gaulois

^{86;} Festus, p. 355, M.; Strabon, IV, 4, 6. Le *limeum* des Gaulois (Pline, XXVII, 101) n'est que le nom indigène de cette espèce d'ellébore, et *cervarium* (*ib.*) doit être la traduction latine de *limeum*. Comme contrepoison, les Gaulois donnaient ou l'écorce de chêne ou l' « herbe au corbeau » (*De mir. ausc.*, 86).

⁸⁰⁶ En admettant qu'il faille identifier au lycopode sélage le *selago* des druides, Pline, XXIV, 103 (tr. Littré).

⁸⁰⁷ Identifié avec le samolus valerandi L. (Pline, XXIV, 104).

⁸⁰⁸ C'est l'*artemisia maritima* L. Du nom donné par les Romains à l'absinthe, *herba Santonica*, est venu le nom de «santonine» donné couramment au vermifuge qui en a été tiré.

Seseli tortuosum L., fenouil tortu, Dioscoride, III, 53; Pline, XX, 36; Galien, De sanitate, IV, 7.
 Pline, XXI, 43; XXVII, 48-50; Dioscoride, I, 7, etc.; Celse, V, 23, 1; Galien, De simpl. medic. temper...; Oribase, Collection, XV, 1, 13.

⁸¹¹ Pline, XXV, 84.

⁸¹² Pline, XXV, 106.

⁸¹³ Strabon, IV, 1, 2.

⁸¹⁴ Tacite, Histoires, IV, 73.

n'était pas l'exploiteur routinier d'un sol fertile. Que les travaux des champs fussent confiés surtout aux esclaves et aux femmes, que le noble ait dédaigné de mettre la main à la charrue, qu'il ait regardé le maniement des rênes et de l'épée comme la seule besogne digne de sa main, cela est vraisemblable, et les Anciens l'ont fait entendre 815. Mais enfin des multitudes d'hommes habitaient et s'occupaient sur les champs. Et nul doute que le grand seigneur n'aimât à visiter et à regarder ses terres, qu'il n'ait réfléchi à propos d'elles, et cherché les moyens d'en améliorer la culture et d'accroître ses richesses. Dans ces temps lointains qui nous paraissent pleins de guerres et de combattants, il y eut des hommes intelligents et entendus qui firent de belles et pacifiques découvertes, destinées à accroître la bonté du sol natal et le bien-être de tous. Olivier de Serres a eu, dans le monde gaulois, des précurseurs dignes de lui.

Les hommes de ce pays avaient conduit très loin les expériences d'amendement. Dans le Nord, on fertilisait les champs surtout avec la marne, qu'on allait chercher parfois à cent pieds sous le sol, et ce fut un objet d'étonnement, chez les Romains, que de voir des peuples «engraisser la terre par la terre» ⁸¹⁶.

Chez les Éduens et les Pictons, on recourait à l'emploi de la chaux ⁸¹⁷, matière absorbante qui convenait au sol humide de ces régions. Dans le Midi, au contraire, il semble qu'on fit usage de poussière, au moins pour arroser les racines et les fruits des arbres ⁸¹⁸.

On avait su, en Gaule, perfectionner les antiques instruments aratoires légués par d'innombrables générations. Le labour se faisait encore, chez les Méditerranéens, à l'aide de l'araire primitif, l'éternelle charrue sans roue des peuples d'autrefois; les hommes du Nord avaient imaginé autre chose: ils attachaient le timon à un avant-train porté sur des roues, et, par-devant le soc, ils suspendaient un coutre ou couteau dont la pointe pendait en bas ⁸¹⁹. Ce n'était plus un simple

⁸¹⁵ César, *De bello Gallico*, III, 17, 4; Strabon, IV, 4, 3, et IV, 1, 2; Cicéron, *De rep.*, III, 9, 15.
816 Varron, *R. r.*, I, 7, 8; Pline, XVII, 42-6: il cite trois espèces sous des noms indigènes: la marne rousse, *acaunumarga* («marne-pierre?»; «marne» vient du gaulois *marga*); la marne blanche, *glis[s]omarga* («marne brillante?»); la marne colombine, *eglecopala* (*pala* = « motte?»); celles-là et trois autres ayant chacune ses qualités propres, soit pour le blé, soit pour les prés, et son temps d'action: tout cela soigneusement indiqué par l'écrivain latin, sans doute d'après des renseignements fournis dans le pays.

Pline, XVII, 47.

⁸¹⁸ De Serres rapproche «les poussières» des fumiers.

⁸¹⁹ C'est l'instrument inventé, dit Pline (XVIII, 171-3), en *Rætia Galliæ* (le texte doit être fautif), et appelé par les indigènes *plaumorati* (cf. *plovum* en vieil allemand; *Pflug* en allemand); Virgile semble le connaître (*Géorg.*, I, 174, et Servius, p. 173, Thilo). L'usage du coutre se rattache à celui de l'avant-train et l'explique. Tout ce dont Pline parle dans ce passage: coutre, *cuspis* ou pointe de soc en forme de pelle, simultanéité du labour, des semailles et du hersage, avec

instrument, mais une machine déjà compliquée: l'avant-train permettait, à de certains moments, de diminuer l'effort de l'attelage, et le coutre, en tranchant la terre compacte, préparait la tâche de la charrue et amorçait le sillon. L'usage de la herse, « de si bon service » pour briser les mottes, semble avoir été constant dans les Gaules ⁸²⁰ et peut-être est-il venu de là chez les peuples du Sud. Dans les moissons, on se servait d'un peigne-faucille pour le blé, d'instruments à main pour le millet ⁸²¹; mais sur les grandes plaines à froment des plus vastes exploitations, on employait de vraies moissonneuses, à dents de fer et portées sur roues, poussées par une bête de somme ⁸²². Et cela permettait d'aller très vite avec un minimum d'hommes et d'attelages. Nulle nation dans le monde n'avait encore mené aussi loin l'art du charronnage agricole.

Pour serrer les récoltes jusqu'au moment du battage, on avait de grands bâtiments, qui servaient d'aires couvertes ⁸²³: ce qui permettait aux cultivateurs des pays froids de battre les grains à loisir et à l'abri, et ce qui donnait aux grains, conservés plus longtemps en gerbe, le temps de gagner « en beauté et substance ». Ils étaient passés dans des tamis faits de crin de cheval, qui étaient d'invention gauloise ⁸²⁴.

Les foins se faisaient avec une faux plus grande que celle du Midi. Elle avait l'avantage d'aller plus vite en besogne, ce qui était précieux sous ce ciel incertain et sur les vastes domaines qu'offrait le sol de la Gaule 825. Quand les Romains entrèrent dans la contrée, et qu'ils en virent les pratiques et les outils, ils eurent l'impression de puissantes exploitations agricoles 826, conduites largement, avec méthode et décision 827, tandis qu'à certains égards les agriculteurs du Midi s'attardaient en des habitudes consacrées et paisibles, dans l'horizon étroit de leurs petits domaines.

double et triple attelage, se rapporte au système de culture usité dans les *latifundia* de la Gaule. Nous avons là la description des pratiques rapides et méthodiques d'une grande exploitation.

820 *Crates dentata*, Pline, XVIII, 173.

⁸²¹ Il était cueilli épi par épi avec un peigne à main, Pline, XVIII, 297.

Les dents étaient fixées par devant à une grande caisse évasée où retombaient les épis coupés; Pline, XVIII, 296; Palladius, VI, juin, 2 (texte capital).

⁸²³ Le fait n'est pas attesté pour la Gaule, mais il est signalé chez les gens du Piémont, *Bagienni* (Varron, I, 51, 2), et en Norvège (Strabon, IV, 5, 5).

⁸²⁴ Pline, XVIII, 108.

⁸²⁵ Pline, XVIII, 261.

Palladius, VII, 2; Pline, XVIII, 261, 296.

Palladius, VII, 2, et Pline, XVIII, 261.

VI. — ÉLEVAGE

Riche en pâturages, la Gaule était un pays d'éleveurs. — Alors comme maintenant, l'élevage s'adressait surtout aux quatre espèces de grandes bêtes de ferme, chevaline, bovine, ovine et porcine.

Le cheval gaulois, en effet, était déjà renommé comme bête de selle et de combat 828. Nul auteur ne nous a dépeint ses qualités, mais, comme on l'opposait volontiers au cheval germain, connu pour son aspect disgracieux, son peu de vitesse et sa résistance à la fatigue 829, on peut aisément en conclure que le nôtre avait une forme brillante, une tenue élégante, qu'il était ardent 830, souple, docile et rapide, mais qu'il manquait de solidité et de fond. Il possédait donc dès lors les principaux mérites de la race limousine, la plus alerte et la plus intelligente de la cavalerie de combat. — Les meilleurs produits, au temps de César, semblent avoir été ceux de la nation trévire, croisés peut-être avec les germains du voisinage. Il est également probable que les Éduens et les Arvernes élevaient une cavalerie nombreuse, ceux-là dans la plaine de la Bourgogne, ceux-ci sur les terrains de la Limagne. Au reste, les Gaulois, qui étaient fort soucieux de l'excellence de leurs coursiers de guerre, importaient à grands frais les meilleurs individus des races voisines: et ce devait être sans nul doute pour améliorer leur race propre par des remontes de choix. — Les charrois incessants des expéditions militaires et des trafics sur routes laissent également supposer que le pays possédait une bonne race de chevaux de trait. Était-ce déjà le percheron? aucun document ne permet de l'affirmer. Mais les qualités de cette race vigoureuse, dégagée et facile, tiennent tellement à la nature du sol et à la nourriture du terrain, que j'ai peine à ne point la croire aussi ancienne que les «borderies» et pâturages du Perche, et à ne voir en elle qu'une importation heureuse et la descendance d' «arabes grossis». — Les Alpes et les Pyrénées produisaient leur race de chevaux de montagne, au pied très sûr 831, et par là fort utiles comme montures et bêtes de bât. — Enfin, on célébra plus tard, au temps de l'Empire romain, les mules gauloises, et notamment celles de la région du Rhône, si intelligentes et si soumises que la parole humaine suffisait à les conduire 832.

L'élevage des chevaux ne faisait tort nulle part à celui des autres ani-

⁸²⁸ Horace, *Odes*, I, 8, 6-7.

⁸²⁹ César, IV, 2, 2; VII, 65, 5; Tac., Germ., 6.

⁸³⁰ Cf. Hor., Odes, I, 8, 6-7.

Chevaux sauvages, dit Strabon, IV, 6, 10, de ceux des Alpes; pour ceux des Pyrénées, III, 4, 15, où il ne parle, il est vrai, que de l'Espagne. Hannibal en prit un fort grand nombre à son entrée en Maurienne, Pol., III, 51, 12.

⁸³² Claudien, Carm. min., 22 (51).

maux de ferme. Grâce à l'abondance de ses pâturages, la richesse de la Gaule en gros et petit bétail fut toujours comparable à sa richesse en céréales 833. Si elle ne nourrit jamais les innombrables troupeaux de Géryon, réservés à l'Andalousie 834, chacun de ses peuples avait sa part nécessaire de bêtes à laine ou de bêtes de boucherie: en cela comme en tant d'autres choses, elle était un pays de vie aisée et harmonieuse, où tout se rencontrait dans de justes rapports. Il n'est point de région où César ne mentionne les troupeaux à côté du froment, aussi bien dans le Nord, chez les Nerviens, les Éburons, les Morins et les Ménapes, que dans les contrées les plus fertiles du Centre, autour de Bourges, de Nevers et d'Alésia. Hannibal avait trouvé force bestiaux et bêtes de somme dans une bourgade perdue à l'entrée de la Maurienne.

Les proportions des différentes espèces ne devaient pas être les mêmes que de nos jours. Il y avait moins de bêtes à cornes, le bœuf et la vache étant destinés au labour et à l'industrie fromagère, et ne donnant pas, au moins en temps ordinaire, la viande de boucherie 835. Mais les porcs, qui la fournissaient le plus souvent, pullulaient sur tout le territoire: ils ne formaient pas, comme de nos jours, de petits groupes voisinant autour des fermes, mais des troupeaux errant et couchant librement dans les champs et sous les bois 836. C'est peut-être le nombre des bêtes à laine qui a le moins varié assurément: moutons et brebis ne servaient pas à l'alimentation, mais la laine régnait alors sans partage dans l'industrie drapière 837.

Qu'on songe à l'importance de ces deux choses dans la vie d'alors: la viande de porc, l'aliment favori des peuples de ce temps; la laine, leur vêtement traditionnel ⁸³⁸. La Gaule avait l'une et l'autre en surabondance. Elle excellait dans l'art de tirer profit des deux richesses qu'on disait les plus utiles à l'homme.

Les races et les centres d'élevage, autant qu'on peut en juger par certains indices, étaient à peu près les mêmes que ceux de maintenant. Dans l'espèce bovine, on signalait les vaches laitières de la Tarentaise 839, du Gévaudan 840, de la Némausenque 841, connues aujourd'hui encore, et dont les qualités propres ont été

⁸³³ Strabon, IV, 1, 2.

⁸³⁴ Strabon, III, 2, 13; Justin, XLIV, 4, 14-16.

⁸³⁵ Pline, VIII, 187; Strabon, IV, 4, 3.

⁸³⁶ Strabon, IV, 4, 3.

⁸³⁷ Pline, VIII, 187; Strabon, IV, 4, 3.

⁸³⁸ Columelle, VII, 2, 1; Pline, VIII, 187; Varron, R. r., II, 4.

⁸³⁹ Pline, VIII, 187; Strabon, IV, 4, 3.

⁸⁴⁰ Pline, XI, 240.

⁸⁴¹ Pline, XI, 240.

d'âge en âge maintenues par les éleveurs du pays ⁸⁴². — Les Italiens, habitués aux porcs de petite taille, regardaient avec stupéfaction les verrats de la Gaule, gros et robustes comme des fauves ⁸⁴³: c'était la race de maintenant, qui peut en effet produire des individus fort redoutables. C'est en Franche-Comté, en Flandre, dans le Comtat et en Cerdagne qu'on les élevait avec le plus de soin. — Enfin, l'espèce ovine de la Gaule devint très vite fameuse à Rome même: elle donnait une laine rude, crépue, mais serrée et résistante ⁸⁴⁴, ce qui est demeuré la caractéristique ordinaire de la plupart des races françaises. Au temps de César comme maintenant, d'immenses troupeaux paissaient dans les régions du Nord, dans les Flandres et les Ardennes; alors comme de nos jours, des milliers de moutons transhumaient entre les Alpes et la Crau; et enfin, l'île de la Corse était, dans tout l'Occident, la terre d'élection des chèvres, qui y vivent aussi nombreuses que les hommes ⁸⁴⁵. Sur tous ces points, les révolutions économiques et les conquêtes politiques n'ont rien changé à la vie du sol.

Ce dont le Gaulois se préoccupait sans doute le moins, c'était la basse-cour. Comme le verger et le potager, elle semble avoir été sacrifiée dans les grandes fermes de ce temps. Petites bêtes, petits revenus. Les abeilles s'élevaient un peu partout, surtout à cause du miel et de l'hydromel ⁸⁴⁶. Mais les seuls vraiment célèbres d'entre les produits secondaires de l'élevage, étaient les oies de la Flandre, dont les Morins engraissaient de nombreux troupeaux. On les estimait pour la chair et surtout pour le foie, dont les gourmets de Rome devaient faire plus tard leurs délices ⁸⁴⁷.

On dira que ce sont là menus détails et simples curiosités de la vie d'autrefois. Mais les renseignements qui nous sont parvenus de cette époque lointaine sont si clairsemés qu'aucun ne doit être négligé. Et au surplus, les moindres habitudes économiques peuvent jouer un jour leur rôle dans la vie des peuples: les troupeaux d'oies des Morins ne furent pas indifférents aux brasseurs d'affaires qui exploitèrent la Gaule conquise, tout comme les castors du Canada occuperont la pensée de Colbert et de ses intendants.

⁸⁴² Gallici (tauri) chez Varon, R. r., II, 5, 9.

⁸⁴³ Strabon, IV, 4, 3.

⁸⁴⁴ Strabon, IV, 4, 3.

Polybe, XII, 4, 3. Le recensement de 1901 en comptait 249 290 et la Corse enfermait à cette date 288 586 habitants.

Diodore de Sicile, V, 26, 2; Posidonius *ap*. Athénée, IV, 36, p. 152 c. Pythéas signale l'élevage des abeilles en Norvège, Strabon, IV, 5, 5. En Corse, Diodore, V, 14, 1 et 3.
 Pline, X, 52-3.

VII. — CHASSE ET CHIENS

La chasse fut le complément naturel de l'agriculture. C'était la manière d'exploiter les terres qu'on ne cultivait pas, les bêtes qu'on n'élevait pas.

Tous les Gaulois furent de très grands chasseurs devant leurs dieux. Quand on composait, sous l'Empire romain, des traités de cynégétique, on y donnait la place d'honneur aux Celtes, à leurs chiens, à leurs lièvres et à leurs pratiques ⁸⁴⁸.

Je ne sais si les Celtes et les Belges, à l'ordinaire soucieux de protocole, avaient déjà établi une hiérarchie de chasses, comme celle qui se fixa au Moyen Age: chasses royales, de grands seigneurs, de gentilshommes, sans parler des chasses roturières et de celles des enfants. Mais en tout cas, il y eut chez eux des chasses de riches à grand équipage, de simples chasses au filet et toutes les espèces possibles de vénerie et d'oisellerie, le courre, le tiré, le piège et ses nombreuses variétés. Sur ce pays de grandes forêts, par ces temps de vie en plein air, dans cette société où dominait une noblesse passionnée, turbulente et intelligente, la chasse était devenue à la fois le plus noble des passe-temps et une science précise et compliquée. La vie à la Gaston Phœbus avait commencé dans les Gaules ⁸⁴⁹.

La chasse souveraine fut sans contredit celle des bêtes rares et monstrueuses, aurochs et élans: mais on ne devait plus guère les rencontrer que dans les Vosges et les Ardennes, et elles reculaient de plus en plus vers les vastes forêts du levant. Des grands animaux de la Gaule, les plus connus étaient les sangliers et les ours d'un côté, et de l'autre les cerfs: ceux-là se chassaient surtout de près, à la lance, à l'épée ou au couteau, et on engageait contre eux de véritables combats; les cerfs étaient tirés à coups de flèches. — Les Gaulois faisaient même usage de traits empoisonnés, ils prétendaient que les bêtes tuées de cette manière laissaient une chair plus tendre et plus savoureuse, si du moins on se hâtait de détacher la partie atteinte.

Comme moyen gibier à poil, on citait le renard ⁸⁵⁰, le chevreuil ⁸⁵¹ et le chamois ou daim des Alpes ⁸⁵², la bête chère aux Allobroges du Dauphiné, qui faisaient figurer son image sur les monnaies comme symbole de leur peuple. — La gloire du petit gibier était le lièvre, la plus célèbre et la plus savante de toutes les chasses gauloises ⁸⁵³: le lièvre de Gaule passait pour le plus gros de l'Occident;

⁸⁴⁸ Le traité d'Arrien est un véritable panégyrique de la chasse celtique. Et cela prouve que les usages étaient antérieurs à la conquête romaine.

⁸⁴⁹ Voyez chez Arrien (19-21) les règles des deux espèces de chasse au lièvre dans les Gaules.

⁸⁵⁰ Arrien, 34, 1.

⁸⁵¹ Gratius, 200; Arrien, 34, 1.

⁸⁵² Pline, VIII, 214.

⁸⁵³ Gratius, 201; Arrien, 34, 1; 2, 1; 19-21.

on en signalait la variété blanche des Alpes, au pelage changeant suivant les saisons ⁸⁵⁴. À titre de curiosité, je crois, on chassait ou on prenait des loirs ⁸⁵⁵, des marmottes ⁸⁵⁶ et des castors.

Le gibier à plumes renfermait des variétés plus nombreuses encore. C'était toujours dans les Alpes, la vraie patrie des chasseurs, que l'on tuait les bêtes les plus singulières, orgueil des tireurs venus du Midi: le coq de bruyère, d'un aspect si étrange avec son plumage noir et lustré où brille la lueur de ses sourcils écarlates 857; sa variété à grande taille, grosse et lourde comme un vautour 858; l'ibis noir, presque semblable à celui de l'Égypte 859; le chocard ou corbeau alpestre, noir avec le bec jaune 860; la perdrix de neige, hôtesse des plus hautes régions 861; la friande gélinotte, qu'on rencontrait, paraît-il, dans toute la Gaule et en Espagne même 862. Mais les terres et les rives les plus lointaines de la contrée avaient aussi leurs attraits dans ce genre de chasse: on se passionna plus tard pour les oies blanches sauvages des bords du Rhin, au plumage fort estimé 863 et on s'étonna du pélican à la poche monstrueuse, qui vivait encore sur les plages désertes de la Flandre et de la Hollande 864. Dans le Midi, le butor passait sur les plaines de la Camargue, imitant de son cri le mugissement du taureau 865, et, par les bois et les champs de toute la Gaule, les alouettes remplissaient l'air de leurs chants aux journées printanières où la nature se réveillait 866.

Passion pour la chasse, élève de chiens étaient choses inséparables. Les Gaulois avaient le plus beau gibier et les plus beaux chiens de l'Occident ⁸⁶⁷. Ils tenaient à leur espèce au moins autant qu'à celle de leurs chevaux, et ils la perfectionnaient de toutes les manières jusqu'à la croiser avec des loups pour lui rendre sa férocité ⁸⁶⁸.

```
Pline, VIII, 217. Sidoine, VIII, 6, 12.
```

⁸⁵⁵ Varron, Res rustica, III, 12, 2.

⁸⁵⁶ Pline, X, 186.

⁸⁵⁷ Pline, X, 56. Tetrao tetrix L. (Littré).

⁸⁵⁸ Pline, X, 56. Tetrao urogallus L. (Littré).

⁸⁵⁹ Pline, X, 134. *Scolopax falcinellus* L. (Littré): on l'aurait rencontré dans les Alpes.

⁸⁶⁰ Pline, X, 133. *Pyrrhocorax* (chocard des Alpes, Littré).

⁸⁶¹ Pline, X, 133. *Tetrao lagopus* L. (Littré).

⁸⁶² Pline, X, 133. Attagen Īonius. Tetrao bonasia L. (Littré).

⁸⁶³ Pline, X, 53-4: il donne le nom indigène, ganta, conservé en allemand.

⁸⁶⁴ Pline, X, 131.

⁸⁶⁵ Pline, X, 116 (in Arelatensi agro désigne la Camargue).

Aucun texte, aucun monument ne parlent spécialement de l'alouette de la Gaule; mais le nom, *alauda*, vient du gaulois, et remplaça chez les Latins celui de *galerita*; Pline, XI, 121.

Arrien, *Cynégétique*, 1, 4; 2, 1, 2, 3, etc.; Gratius (contemporain d'Auguste), 156; Oppien, *Cynégétique*, I, 373.

⁸⁶⁸ Pline, VIII, 148.

On en distinguait trois races principales. — Les «vertragues» ou lévriers ⁸⁶⁹, à la taille et à la robe superbes, servaient à la chasse aux bêtes rapides; fougueux, mais fort adroits, ils savaient, disait-on, forcer le lièvre à la course et le rapporter sans dégâts ⁸⁷⁰. — Les «séguses» ou «sicambres» ⁸⁷¹, les braques de maintenant, valaient surtout pour la force et le courage: c'étaient de gros animaux, laids et vilains, mais bons quêteurs, rapides et tenaces, et habitués sans doute à affronter le sanglier, à le prendre corps à corps et à se rouler avec lui. On ne leur reprochait que leur aspect sauvage, leurs aboiements plaintifs, et les folles démonstrations dont ils annonçaient la piste ⁸⁷². Les meilleurs venaient du pays des Belges ⁸⁷³. Les « pétrones », enfin, paraissent avoir été des chiens courants, des variétés de braques de moindre taille, d'ailleurs très bons limiers et tout aussi bruyants et agités que leurs congénères ⁸⁷⁴. Les bêtes, dans le pays de Gaule, étaient bavardes et à demi folles comme leurs maîtres ⁸⁷⁵.

Au reste, ce monde des chiens ressemblait au monde des hommes. Il existait entre eux une hiérarchie. Dans une meute, chaque animal gardait son rôle propre: les limiers dépistaient, et les coureurs forçaient ⁸⁷⁶. Elle était conduite par un chef, elle lui obéissait, il faisait son éducation ⁸⁷⁷.

Les chiens étaient associés à toutes les actions importantes du Gaulois. Ils l'accompagnaient à la guerre: il y avait pour eux, sur le champ de bataille, une portion de proie ⁸⁷⁸. On les admettait aux festins et aux fêtes de la chasse ⁸⁷⁹. Car la chasse, comme la guerre, avait son culte. À l'orée des bois ou dans les carrefours familiers aux veneurs, s'élevaient les sanctuaires qui leur servaient de rendez-vous. La divinité recevait, aussi bien qu'après une bataille, sa part de butin, dépouilles ou défenses des animaux tués ⁸⁸⁰. Les jours des repas sacrés, les

Que le mot indigène de *vertragus* ou *vertraha* (*veltragra*, *veltraga*, *veltravus*, *veltricis*, *vueltrus*, etc.) signifie « très grand coureur », et que par suite les vertragues soient les lévriers, cela résulte de la description et des remarques de Gratius (203-5) et d'Arrien (3, 6): le mot de « vautre », qui vient de là, mais qui désigne, non le lévrier, mais le braque, est par la suite passé à une autre espèce.

⁸⁷⁰ Arrien, 3, 6 et 7; Ovide, *Mét.*, I, 533; Martial, XIV, 200; Gratius, 203-6.

⁸⁷¹ Le nom, comme le précédent, est donné par Arrien et par les lois barbares.

⁸⁷² Arrien, 3; Silius, X, 77-82. Ce sont, dit Ārrien, les chiens «fous».

⁸⁷³ Silius, X, 77-82; sycambros, Gratius, 202.

⁸⁷⁴ Petronii, Gratius, 202, 206-: ce sont les petrunculi des lois barbares.

⁸⁷⁵ Sur les chiens damerets de la Gaule romaine, Martial, XIV, 198.

⁸⁷⁶ Arrien, 19 et 21 (chasse au lièvre chez les Gaulois).

⁸⁷⁷ Pline, VIII, 148.

⁸⁷⁸ Dogues de Bretagne et chiens du pays, Strabon, IV, 5, 2.

⁸⁷⁹ Arrien, 34, 3.

⁸⁸⁰ Cf. Arrien, 34, et Diodore, V, 29, 4.

chiens festoyaient aussi, couronnés de fleurs ⁸⁸¹. Dans la chasse ainsi que dans la guerre, le compagnonnage s'établissait plus intime entre l'homme et l'animal. Et les étrangers du Midi s'étonnaient de ces usages à la fois sauvages, subtils et solennels, qui faisaient de la chasse gauloise une sorte de guerre rustique, savante et religieuse.

VIII. — PRODUITS DE LA MER

L'exploitation des rivages et des fonds avoisinants pouvait procurer aux Gaulois des richesses presque aussi variées que la culture du sol lui-même. Mais il est malaisé de dire jusqu'à quel point ils surent la pratiquer. Nous nous rendons un compte suffisant du goût des populations antérieures, Ligures ou autres, pour les choses de la mer; nous connaissons assez bien la pisciculture gallo-romaine. Entre ces deux périodes, l'histoire des pêcheries gauloises nous échappe à peu près complètement.

Il est cependant permis d'affirmer que les hommes de ce temps ne perdirent pas ce bel appétit des huîtres 882, des coquillages et des poissons qu'avaient eu les générations antérieures, et que nous retrouverons chez leurs descendants de l'époque latine. Posidonius, qui vit les Celtes à table, dit que partout ils se faisaient volontiers servir du poisson d'eau douce ou d'eau salée, et qu'ils le mangeaient apprêté au sel, au vinaigre ou au cumin 883 (vers 100?). Ils n'étaient donc pas moins gourmets en cette matière que les Grecs et les Romains, et que n'importe quel peuple de l'Antiquité.

Les poissons ⁸⁸⁴ les plus estimés des indigènes semblent avoir été le saumon sur l'Océan, le thon ⁸⁸⁵ et le muge sur la Méditerranée ⁸⁸⁶. Du premier, on préférait celui qui remontait les fleuves, et en particulier les eaux du bassin girondin ⁸⁸⁷. Sur la pêche du muge, dont la chair grasse et savoureuse fut la passion des Gaulois du Sud comme celle des Italiens de l'Empire, on racontait toutes sortes de miracles : à l'entrée de l'étang de Pérols, les dauphins aidaient les pêcheurs à capturer les muges, et on les récompensait en leur jetant du pain trempé de vin ⁸⁸⁸;

⁸⁸¹ Arrien, 34, 3.

 $^{^{882}}$ Les seules huîtres mentionnées en gaule avant le ${\rm IV}^{\rm e}$ siècle de l'ère chrétienne sont celles de l'étang de Berre, Strabon, IV, 1, 8.

⁸⁸³ *Ap*. Athénée, V, 36, p. 152 *a*.

Le bruit courait qu'ils nourrissaient de poissons bœufs et chevaux (Élien, *Hist. anim.*, XV, 15).

⁸⁸⁵ Martial, XIII, 103; Élien, *Hist. anim.*, XIII, 16.

⁸⁸⁶ Pline, IX, 59.

⁸⁸⁷ Pline, IX, 68.

⁸⁸⁸ Pline, IX, 29-32.

dans l'étang de Salses, on les trouvait enfouis sous la boue, et on les pêchait à coups de tridents ⁸⁸⁹. Plus tard, les Romains devaient rechercher pour leurs tables le surmulet de l'Atlantique ⁸⁹⁰, et, plus encore, les grands poissons fins des fleuves de l'Océan, la lamproie ou murène aux sept étoiles ⁸⁹¹, l'esturgeon et le silure du Mein et du Rhin ⁸⁹², et la lotte du lac de Constance, au foie savoureux ⁸⁹³: j'imagine que les riverains les leur ont fait connaître.

La mer, comme la terre, donnait ses récoltes industrielles. On a déjà parlé du corail des îles d'Hyères et des côtes ligures ⁸⁹⁴. Les paysans des dunes landaises et médoquines recueillaient, je crois, l'ambre gris que laissaient sur leurs plages les cachalots errants du golfe d'Aquitaine: c'était un parfum rare, d'une étrange pénétration ⁸⁹⁵. On ne sait comment se faisait l'extraction du sel sur les rivages: mais ce fut une industrie très prospère, si on songe à la surproduction de confits et de salaisons qu'on signalait dans les Gaules.

Peut-être les Gaulois, à la différence des populations de la période antérieure, ont-ils été de médiocres exploiteurs des régions maritimes. Ce n'est sans doute pas le résultat d'un hasard si aucun texte ne mentionne les pêcheurs de l'Atlantique. Sur la Méditerranée, les gens de Narbonne semblent s'être occupés sur terre plutôt que sur eau. Les grandes pêcheries de ce rivage, notamment celles des îles d'Hyères et de l'étang de Berre, demeurèrent toujours entre les mains des Marseillais. Sauf les Vénètes de l'Armorique, les Gaulois montraient une certaine paresse à l'endroit des choses de la mer.

IX. — Industries d'alimentation

La préparation de ces produits alimentaires avait donné naissance, chez les Celtes et les Belges, à quelques industries fort bien constituées: les deux principales étaient la boulangerie et la fabrique des conserves. Et ce sont aujourd'hui encore deux des renommées de la France, pays de bon sel et de bon grain.

On faisait du pain, de qualités très diverses, avec la plupart des céréales, millet ou panic, orge, épeautre et froment. Celui-ci, bien entendu, donnait le meilleur

892 IX, 44 (esox, esturgeon?); IX, 45 (silure).

⁸⁸⁹ Strabon, IV, 1, 6 (Polybe), à rapprocher d'Athénée, VIII, 4, p. 332 (Polybe); Méla, II, 83.

⁸⁹⁰ Pline, IX, 64 (mullus surmuletus L. Littré).

⁸⁹¹ IX, 76.

⁸⁹³ IX, 63, mustela (gadus lota L.).

⁸⁹⁴ Pline, XXXII, 21; Solin, II, 41-43.

Pline, XXXVII, 37; Sur les cachalots du golfe de Gascogne, Pline, IX, 8 (*physeter*), de l'Armorique et de la Saintonge, X, 10. On sait que l'ambre gris, qui n'a de rapport que le nom et l'origine apparente avec l'ambre jaune, est un calcul intestinal du cachalot.

et le plus léger, et la légèreté en était encore accrue par l'emploi de la levure de bière ⁸⁹⁶.

Les conserves étaient celles de viande de porc: car les Gaulois consommaient autant de confits que de viandes fraîches ⁸⁹⁷. Il s'en préparait sans doute dans tous les pays de la Gaule, ainsi que de nos jours. Mais quatre régions furent particulièrement réputées à ce point de vue: la Cerdagne, le Comtat des Cavares, la Flandre des Ménapes, la Franche-Comté des Séquanes ⁸⁹⁸; le mérite des jambons du Nord ou du Midi venait sans doute de la valeur du sel dont on les apprêtait; celui des conserves franc-comtoises, des belles glandées de la Haute-Saône. Et un des premiers effets de la conquête latine fut l'envahissement des marchés de Rome et d'Italie par les produits de la charcuterie transalpine ⁸⁹⁹; car c'était, disait-on, «la plus belle de toutes» ⁹⁰⁰.

Comme autre aliment d'origine animale, les Gaulois connaissaient le fromage, de vache bien entendu. On estimait fort celui de la race tarentaise et celui de la race de Lozère; le premier était, semble-t-il, une façon de gruyère ⁹⁰¹, le second, une sorte de cantal. Mais pour celui-ci, les indigènes ne savaient point le conserver, ce qui devait faire un jour le désespoir des gourmets romains ⁹⁰².

Les plus riches seuls buvaient du vin, qu'on importait de Marseille ou d'Italie. Comme boissons indigènes, on avait le lait, l'hydromel, et surtout la bière. De celle-ci, il existait un assez grand nombre de variétés: car les Gaulois en fabriquaient avec toutes sortes de céréales ⁹⁰³. La plus connue et la plus estimée était celle d'orge, que quelques-uns mélangeaient avec du miel, que d'autres même relevaient par du cumin ⁹⁰⁴. Ils produisaient aussi une façon de vin en faisant cuire dans du moût les baies ou le bois du pistachier-lentisque ⁹⁰⁵: cela ne valait pas,

⁸⁹⁶ Pline, XVIII, 68 (spuma).

⁸⁹⁷ Strabon, IV, 4, 3.

⁸⁹⁸ Varron, R. r., II, 4, 10.

⁸⁹⁹ Strabon, IV, 3, 2; IV, 4, 3; Varron, II, 4, 10.

⁹⁰⁰ Athénée, XIV, 75; Varron, R. r., II, 4, 10.

⁹⁰¹ Caseum Vatusicum, nom de localité en Tarentaise, Pline, XI, 240.

⁹⁰² XI, 240: *Brevis ac musteo tantum commendatio*. Aujourd'hui encore, on reproche au cantal d'être de « peu de garde ».

⁹⁰³ Ils ont dû en fabriquer avec l'épeautre appelé *bracis*, puisque ce mot a fini par devenir dans le Nord synonyme de bière, et que « brasser » vient, dit-on, de là.

Diodore, V, 26, 2; Denys, XIII, 11, 16; Posidonius *ap*. Athénée, IV, 36, p. 152 *a, c*. La bière de houblon semble bien connue en ce temps-là.

⁹⁰⁵ Pline, XIV, 112. Sans doute seulement en provence.

tant s'en faut, le mastic célèbre de l'île de Chio 906. Mais, quelle que fût la nature de leur boisson, les Gaulois trouvaient toujours le secret de l'ivresse 907.

Ils ne dédaignaient pas les condiments. Leurs cuisiniers utilisaient le sel, le vinaigre et surtout le cumin 908, si longtemps cher aux Anciens et à nos aïeux, l'ami de l'estomac et le symbole de l'hospitalité 909. La graisse de porc était d'un usage constant 910. Bien qu'aucun texte ne fasse d'eux des mangeurs de beurre, il est impossible qu'ils aient négligé cet aliment, familier aux aristocraties des peuples du Nord 911. Leur cuisine ignorait l'huile, dont du reste ils n'aimaient pas le goût 912: elle connaissait l'ail, l'éternelle panacée du paysan gaulois. Mais elle n'en était pas moins sortie de l'état de barbarie.

Ce qui prouve encore l'ingéniosité des Gaulois en fait d'industrie ou d'art alimentaire, c'est la manière dont ils gardaient le vin. Ils ne le produisaient pas, mais ils savaient le conserver, et les besoins de son logement leur inspirèrent une invention de première importance, qui devait peu à peu transformer les industries auxiliaires de la viticulture. Aux amphores de terre cuite, seules en usage chez les peuples méditerranéens, ils substituèrent les futailles en bois, douvées et cerclées ⁹¹³. Et c'était une innovation fort heureuse: le vin, conservé de cette façon, vieillit mieux, garde son goût, prend tout son bouquet et d'autre part, les tonneaux, faciles à équilibrer, se prêtent plus que les amphores aux manipulations nécessaires pour travailler le liquide ou le transporter.

X. — L'HABILLEMENT

Nous retrouvons ce sens pratique des Gaulois dans les industries du vêtement.

Les gens du Midi s'habillaient de manière ou trop simple ou trop solennelle. Ils passaient de la tunique courte, qui laissait nus les bras et les jambes, à la toge

⁹⁰⁶ Pline, XII, 72.

⁹⁰⁷ Pline, XIV, 149; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 37, p. 152 *d.*— On ne parle pas, à l'époque historique, du vin de fruit, cidre, poiré, cormé, etc., que l'on constate soit à l'époque précédente, soit à l'époque postérieure, (Ammien, XV, 12, 4), soit vers l'ère chrétienne chez les Cisalpins (Virgile, *Géorg.*, III, 380).

⁹⁰⁸ Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152.

⁹⁰⁹ Pline, XIX, 160; Plutarque, Quast. Conviv., V, 10, 1, p. 684.

⁹¹⁰ Denys, XIII, 11, 16.

⁹¹¹ Pline, XXVIII, 133; XVIII, 105.

⁹¹² Posidonius, *l. c.*

⁹¹³ Pline (XIV, 132) place cette invention *circa Alpes*; Strabon la mentionne autour d'Aquilée (V, 1, 8) et en Cisalpine, où il signale d'immenses foudres (V, 1, 12). Cercles en bois de bouleau, Pline, XVI, 75.

démesurée, qui emprisonnait l'homme dans ses pans compliqués. On préféra, chez les peuples du Nord, des vêtements plus complets que l'une, moins savants que l'autre, qui abritaient tout le corps contre les intempéries, mais qui permettaient aux membres la liberté de leurs mouvements. De là l'usage des trois pièces essentielles de leur costume de dessus: les braies ou pantalons à vaste fond et à larges jambes; les justaucorps ou tuniques, fendues par devant, nouées par une ceinture, pourvues de longues manches, et ne s'arrêtant qu'aux genoux; les saies ou manteaux, agrafées sur la poitrine, percées d'amples emmanchures, et munies souvent d'un capuchon qu'on pouvait rabattre sur le dos ou relever sur la tête. L'ensemble formait un costume que les Romains ont pu trouver inélégant, mais il était si commode et si utile qu'ils l'adoptèrent eux-mêmes 914, et que grâce aux Gaulois, il s'est imposé au monde moderne.

Ce qui fit la vogue de ces vêtements, ce fut, non pas seulement leur forme à demi collante, mais encore la nature de leur drap. Ils étaient en laine du pays, et si solidement tissés, si souples et si résistants à l'usage, qu'ils devinrent fort vite populaires parmi les soldats et les travailleurs, chez tous les gens de plein air et de fatigue. On parlait des manteaux de Gaule comme on parle aujourd'hui des cotonnades anglaises. Quand Hannibal traversa les terres des Allobroges, il se procura pour son armée une bonne provision de chaudes étoffes. Les meilleures étaient jugées celles de la Saintonge, du pays de Langres, de la Franche-Comté et de l'Artois: mais la production drapière fut générale, et chaque nation avait ses foulons et ses tisserands.

Il y eut des draps d'assez nombreuses espèces, de laine fine et de laine grossière. Suivant les saisons, on prenait des manteaux légers ou épais, pardessus d'été ou d'hiver. Les riches avaient leurs habits propres, comme ils avaient leur boisson habituelle. Aucune société antique n'a plus tenu que la société gauloise à montrer par des différences visibles les distinctions de classes et de fortune. Ce qui marquait les rangs, c'était, je crois, moins la forme que la teinte des vêtements. Les esclaves revêtaient une livrée de couleur ⁹¹⁵, les prêtres gardaient la tunique et le manteau blancs ⁹¹⁶.

D'ordinaire les Gaulois de condition, guerriers ou nobles, portaient des habits aux tons voyants. Épris des jeux de couleur, ils laissaient aux Romains la

⁹¹⁴ Les avantages de ces vêtements conformés sur le corps (à manches et à capuchon) sont bien indiqués par Columelle (*magis utiliter quam delicate*, etc., I, 8, 9).

⁹¹⁵ Pline, XVI, 77.

⁹¹⁶ Pline, XVI, 251.

monotonie de la toge blanche ou aux Espagnols la tristesse des étoffes noires ⁹¹⁷. Le noir était sans doute réservé aux vêtements des jours de deuil ⁹¹⁸.

En temps ordinaire, toutes les couleurs gaies paraissaient sur leurs costumes, tuniques, manteaux et pantalons mêmes: et c'était, disait-on, un spectacle curieux et magnifique ⁹¹⁹ que de voir l'éclat bigarré de leurs habits, vergetés, marquetés, mouchetés et fleuris de dessins aux mille nuances, parmi lesquelles dominaient les variétés de l'or et de la pourpre ⁹²⁰. Et, pour compléter encore le bariolage de leur aspect, les hommes des hautes classes se coloraient la chevelure en rouge ou en blond fauve, à l'aide soit de l'eau de chaux ⁹²¹, soit d'une sorte de savon d'invention indigène ⁹²². Un noble gaulois resplendissait toujours de l'éclat des deux couleurs souveraines ⁹²³.

Aussi l'art de la teinture était-il fort avancé chez ces peuples. S'ils ignoraient la pourpre du *murex*, ils avaient découvert la plupart des teintures végétales, le violet de l'airelle ⁹²⁴, la pourpre de la jacinthe ⁹²⁵, le bleu noir du pastel ⁹²⁶, que l'indigo seul a pu remplacer, et d'autres encore: ils possédaient le secret, disaient les Anciens, d'imiter avec le suc de leurs herbes les couleurs que l'Orient demandait à ses coquillages, et, récoltant paisiblement dans leurs campagnes les plantes industrielles, «ils n'avaient pas à braver les dangers de la mer pour lui arracher ses richesses » ⁹²⁷.

La plèbe ignorait, je suppose, ces raffinements du costume. Beaucoup de paysans portaient des braies en fourrures de chèvres, et sans doute des surtouts de même nature.

Comme vêtements de dessous, je crois qu'ils usaient déjà de la chemise de lin : du reste, le mot et la chose ont pris naissance dans leur pays ⁹²⁸, et on ne s'expliquerait pas sans cela l'importance qu'ils donnaient aux linières ⁹²⁹.

La préparation des peaux et fourrures permettait encore de varier la garde-

⁹¹⁷ Strabon, III, 3, 7.

⁹¹⁸ Cf. chez les femmes des Cimbres, Plutarque, Marius, 27.

⁹¹⁹ Diodore, V, 30, 1.

⁹²⁰ Diodore, V, 30, 1.

⁹²¹ Diodore, V, 28, 1.

⁹²² Pline, XXVIII, 191.

⁹²³ Cf. Lucilius, XI, fr. 303.

⁹²⁴ Pline, XVI, 77 (purpuræ tinguendæ).

⁹²⁵ Pline, XXII, 170.

⁹²⁶ Pline, XXII, 2.

⁹²⁷ Pline, XXII, 3.

⁹²⁸ Pline, XXIV, 103.

⁹²⁹ Il serait possible que les vêtements des femmes (cf. *Germ.*, 17), des prêtres et des prêtresses (cf. Strabon, VII, 2, 3) aient été en étoffes de lin.

robe des riches et l'équipement des soldats. Le cuir servait à faire, chez les Allobroges, de ces solides chaussures d'hiver et de montagne qu'Hannibal fit prendre à ses troupes avant de gravir les Alpes 930. Il entrait pour beaucoup dans les pièces de l'armement: fourreaux d'épées, baudriers et ceinturons, couvertures de boucliers, coiffures de casques, c'était de peau bien tannée qu'étaient formées les gaines solides où s'appliquaient les ornements ou les revêtements de métal. On en fabriquait les différentes pièces du harnachement, et notamment les selles 931: car le cheval du guerrier celte, comme son maître, avait sa parure 932. Il n'était pas jusqu'aux flottes et aux murailles des forteresses qui n'eussent recours à la protection des ouvrages de cuir: ils servaient à faire les voiles des plus gros vaisseaux et les cuirasses des tours de bois 933. Les Gaulois furent des corroyeurs émérites, et nous n'avons pas perdu ce renom.

XI. — MINES

Comme la laine dans le costume, le métal triomphait dans l'armement. habits de lin et outils de pierre tendaient de plus en plus à n'être que des survivances d'époques disparues.

Les temps celtiques ont coïncidé, pour la Gaule, avec l'apogée de sa puissance métallique.

Elle était, disait-on, « le pays où l'or foisonne » 934. Jamais ses rivières et ses filons aurifères n'ont été explorés avec tant d'énergie et de succès. Peut-être même l'exploitation en fut-elle alors trop intense: car on verra que dès le temps de la conquête romaine, ces deux sources de richesses commençaient à se tarir.

L'or s'y recueillait de trois manières. Tantôt, il n'y avait qu'à tirer et laver le sable des rivières : ce qui se faisait un peu partout, et notamment le long du Rhin, dans l'antique domaine des Helvètes. Et la besogne était si facile, qu'on la confiait à des femmes ou à des infirmes ⁹³⁵. Tantôt s'il s'agissait de limon aurifère, il fallait broyer les mottes avant le lavage ⁹³⁶: c'était nécessaire, paraît-il, pour certains gisements importants des lits de rivières pyrénéennes; mais cette tâche ne demandait qu'un faible effort. Plus dure était l'extraction par voie de mines,

⁹³⁰ Polybe, III, 49, 12.

⁹³¹ César, IV, 2, 4-5.

⁹³² Plutarque, César, 27.

⁹³³ César, III, 13, 6; VII, 22, 3.

⁹³⁴ Diodore, V, 27, 1 et suiv.

Posidonius *ap.* Athénée, VI, 25, p. 233 *d*; la richesse en or des Helvètes de Souabe et Franconie est mentionnée par Strabon (VI, 3, 3, sans doute d'après Posidonius).

⁹³⁶ Diodore, V, 27, 2.

par exemple chez les Tarbelles de l'Adour et du Pays Basque, qui avaient les plus riches de la Gaule, et chez les Volques Tectosages de Toulouse ⁹³⁷: encore les mines tarbelles offraient-elles l'avantage d'être très courtes, le gîte se trouvant à une médiocre profondeur, et elles livraient des pépites assez grosses pour remplir la main ⁹³⁸. Le métal recueilli était isolé par la fonte dans des fours; et on remarquait encore qu'il n'avait besoin que d'une légère purification. Pour leur donner l'or convoité, «la nature n'exigeait des Gaulois aucune souffrance» ⁹³⁹.

L'argent était plus rare. On ne le trouvait en grande quantité que dans les mines du Rouergue et du Gévaudan ⁹⁴⁰. Mais sur presque toute la surface de la Gaule, et notamment vers les dernières pentes des Alpes et des Pyrénées la présence de galènes argentières donnait lieu à de petites exploitations locales, humbles «argentières » qui laisseront ce nom à bien des localités françaises. L'exploitation de ce métal fut à la fois très disséminée et «très laborieuse»: ce qui était aussi le cas du plomb ⁹⁴¹, avec lequel il se rencontrait presque toujours.

Je ne pense pas que ces mines de métaux précieux aient suffi pour donner aux Gaulois tout l'or et tout l'argent qu'ils désiraient et que maniaient leurs orfèvres. Les caravanes d'Espagne complétaient sans doute leurs provisions de matières précieuses.

Le vrai mineur gaulois, en ce temps-là, était le chercheur de fer. C'est au centre même de la Celtique, dans le pays où avaient grandi son nom et sa puissance, c'est dans le Berry que s'abritaient les plus riches mines du pays: les Bituriges, dira plus tard César, sont des hommes fort experts dans l'art de perforer le sol et d'ouvrir des canalisations souterraines 942. Qui sait même si l'hégémonie de ce peuple dans le monde gaulois, si les rapides succès de ses chefs lancés à la conquête du monde ne furent pas surtout l'œuvre des armes de fer forgées dans leur pays? — Après les mines et les ferrières du Berry, on citait celles du Périgord 943. D'autres, en très grand nombre, étaient exploitées chez les Aquitains au sud de la Garonne, et de ce genre d'hommes César nous a également vanté les talents de mineurs 944. — On pratiquait, pour atteindre le minerai, les deux systèmes de la galerie couverte et de l'excavation à ciel ouvert.

⁹³⁷ Strabon, III, 2, 8; IV, 2, 1.

⁹³⁸ Strabon, IV, 2, 1.

⁹³⁹ Diodore, V, 27, 1.

⁹⁴⁰ Diodore (V, 27, 1) dit qu'il n'y en a pas. Cependant les textes de Strabon (IV, 2, 2) se rapportent bien à l'époque préromaine.

⁹⁴¹ Pline, XXXIV, 164.

⁹⁴² César, VII, 22, 2; Strabon, IV, 2, 2.

⁹⁴³ Strabon, IV, 2, 2.

⁹⁴⁴ César, III, 21, 3.

Les mines d'étain des terres vénètes, limousines et autres, étaient-elles alors exploitées? Nous ne le savons. César parle de nombreuses mines de cuivre dans la région gasconne ⁹⁴⁵: nous ignorons s'il en existait aussi sur le sol gaulois ⁹⁴⁶. En tout cas, ces deux métaux étaient trop rares au dedans de ses frontières pour que la Gaule ne demeurât pas tributaire des contrées voisines. Et cette raison, jointe à l'abondance du fer, explique la courte durée et le rapide déclin de l'hégémonie du bronze chez les hommes de notre pays, et pourquoi la sidérurgie devint leur grande industrie militaire.

XII. — FER ET BRONZE

Chaque peuplade eut sans doute ses forges militaires. Il existait partout d'immenses réserves d'armes ⁹⁴⁷: Hannibal trouva, chez les Allobroges, de quoi reconstituer l'armement de ses troupes ⁹⁴⁸.

L'armurerie gauloise nous a surtout laissé des épées de fer. Peu de nations au monde en ont produit de telles foisons. Tout contribuait à les répandre: le nombre des mines de ce métal, leur dispersion par la contrée entière, les habitudes guerrières des indigènes, le discrédit progressif des autres armes offensives. — Les forgerons n'étaient point tous maladroits on a trouvé des épées d'une bonne venue, et on a même affirmé que les Gaulois ont connu l'acier trempé. Mais il me semble pourtant, à voir ces armes trop souvent pareilles, et si vite réduites à l'impuissance par les Romains, que l'épée gauloise était d'ordinaire une chose assez médiocre. Si des progrès techniques furent réalisés sur certains points, peut-être chez les Belges, ils ne furent pas acceptés de tous, et l'on ne vit pas dans la Gaule des armes comparables à celles que livraient les armuriers d'Espagne ou d'Italie. Le plus souvent, les ouvriers militaires de ce pays se bornèrent à être des artisans corrects, sans initiative technique, routiniers, habiles et rien de plus, et leur désir d'innover s'appliqua surtout à varier la nature de la soie, le style du pommeau et les ornements de la lame. — Les poignards de fer, tranchants et aigus à la fois, les pointes de javelots ou de lances à feuilles de laurier, solides et incisives, étaient peut-être, à tout prendre, des armes plus durables, de facture plus soignée. — On employait également le fer pour les accessoires de l'épée, fourreaux, poignées, rivets, chaînettes de suspension, crochets, agrafes et anneaux de ceintures.

⁹⁴⁵ César, III, 21, 3 (Condomois?).

⁹⁴⁶ Pline en citera deux seulement, l'une en Tarentaise, l'autre à situation inconnue (XXXIV, 3).

⁹⁴⁷ Cf. la quantité d'armes conservées chez les Aduatiques, César, II, 32, 4; fabriques d'armes chez les Éduens au temps de César, *Panegyrici*, Bæhrens, 8, § 3.

⁹⁴⁸ Polybe, III, 49, 11.

Le bronze du reste servait aussi à la fabrication des mêmes accessoires; plus que le fer, il leur donnait ce vif éclat auquel tenaient les Gaulois. Pour cette raison, l'usage n'en disparut pas de la vie militaire; et on le retrouve dans les armes défensives, qui se prêtent mieux à une décoration luxueuse. Mais même là, il ne régnait pas sans partage.

Il fut, dans la Gaule comme dans le monde entier, la matière par excellence des casques de guerre ⁹⁴⁹. C'étaient, quant à leur partie essentielle, de vulgaires bonnets de bronze, ayant l'aspect de mitres, de cônes ou de dômes: rarement des visières, pare-joues ou autres accessoires, pourtant si utiles au combattant. Je parle, bien entendu, de ceux qu'on fabriquait en Gaule. L'ouvrier se bornait encore à répéter en métal la forme de la coiffure de cuir qui avait servi de modèle aux premiers casques. Son esprit d'initiative apparaissait surtout dans les ornements tracés sur le pourtour de la coiffure ou dans les motifs qui formaient cimiers ou panaches. Car les armuriers s'ingéniaient plutôt en ce qui était pure décoration que technique militaire: ils complétaient par exemple, à l'usage des plus riches, la calotte de bronze par des lames d'or. Après tout, les grands pour qui l'ouvrier travaillait n'avaient à combattre que des hommes armés comme ils l'étaient eux-mêmes, et les Gaulois cherchaient autant à en imposer par le luxe qu'à l'emporter par l'excellence de leurs armes ⁹⁵⁰.

Les deux métaux militaires servaient également aux cuirasses. On fit de fer les cottes de mailles à chaînons entrelacés, en usage chez certains Gaulois ⁹⁵¹. Mais les chefs, sans doute en plus grand nombre, qui recherchaient l'éclat et les ornements du métal, préféraient les cuirasses d'airain, à dessins gravés, semblables à celles que leur faisait connaître le monde grec.

Le corps du bouclier était de bois, plus rarement d'osier ou d'écorce ⁹⁵². On le recouvrait parfois de cuir ⁹⁵³ comme cela se fit en Grèce. Mais, si le fer entrait dans la garniture, le bronze formait les ornements, et parfois, avec lui, l'or et l'argent ⁹⁵⁴. Une des parties essentielles était l'*umbo* ou bosse centrale, fort utile pour compléter la protection du soldat, et qui se prêtait aussi à des décors variés : elle

⁹⁴⁹ Diodore, V, 30, 2.

⁹⁵⁰ Cf. Diodore, V, 30, 3.

⁹⁵¹ Diodore, V, 30, 3, qui ne parle ici que de celles-là; chez les Cimbres, Plutarque, *Marius*, 25.

⁹⁵² Cf. César, I, 25, 3; II, 33, 2.

⁹⁵³ César, II, 33, 2.

⁹⁵⁴ Plutarque, César, 27.

consistait en une applique de métal, de fer, s'il s'agissait de bouclier très simple, de bronze, si on voulait représenter quelque musle de bête 955.

Enfin, c'était seulement de l'airain, je crois, qu'on tirait les trompettes de guerre et les figures des enseignes.

Relégué au second rang dans la métallurgie de guerre, le bronze obtenait son antique prééminence dans les œuvres de la paix.

La religion lui demeurait fidèle. Elle l'utilisait de préférence à tout autre métal, comme s'il avait été définitivement consacré aux dieux par un long usage. Il resta la matière brillante et à demi sainte des ustensiles de la piété, chaudrons, seaux, couteaux et cuillers de sacrifices, objets votifs, rouelles et autres talismans.

Dans la vie privée, le fer intervenait pour la lourde besogne de la marine, des charpentes et du charronnage, et pour fournir les gros instruments agricoles. Les objets plus délicats, ceux de la cuisine, de la toilette, de la couture, du harnachement, étaient en bronze. Et il y en eut, dès les temps gaulois, des espèces fort nombreuses. Colliers, bracelets, anneaux, chaînettes et pendeloques, phalères destinées à orner la poitrine des soldats ou le poitrail des chevaux, fibules ou agrafes à la décoration variée, l'airain livrait une énorme quantité de ces menus objets de parure dont raffolaient les Gaulois, hommes et femmes. Il gardait dans cet emploi toute sa popularité, grâce à son éclat, à un entretien plus facile, une malléabilité plus grande, l'aisance avec laquelle il se prêtait à mille formes différentes. Ce n'était évidemment pas le métal favori de la vie aristocratique, rôle que l'or seul pouvait prendre: mais il l'aidait et le suppléait souvent, et il en donnait l'illusion.

L'antique alliage de l'étain et du cuivre, qui avait inauguré l'activité métallique de l'humanité, conservait donc encore en Gaule une importance assez grande pour faire vivre des milliers d'ouvriers. Il est douteux, vu la rareté de l'un et l'autre métal, que chaque peuplade ait pu avoir ses ateliers de bronze, comme elle avait ses fonderies et ses forges de fer : ils demeuraient en fait, je crois, le monopole des nations puissantes et riches, comme les Éduens et les Bituriges, et de quelques grands centres industriels, tels qu'Alésia. De là, le colportage répandait par toute la Gaule les produits des bronziers; et sans doute aussi des fondeurs ambulants allaient, de marché en marché, avec leurs moules, leurs fourneaux et leurs pains de métal, fabriquant sur place les objets et les outils d'usage courant.

Le travail du fer a donné chez les Gaulois des produits fort remarquables. Mais je crois qu'ils sont relativement rares. Le bronze, plus que son rival, plus même que le bois et la pierre, guidait toujours les progrès artistiques de ces peu-

⁹⁵⁵ Diodore, V, 30, 2.

ples. Ils savaient le ciseler, le repousser, en tirer par la fonte des figures de toute sorte. Les plus anciennes preuves authentiques de leur sculpture sont peut-être les têtes humaines de bronze qui formaient les poignées des épées, ou les bêtes fantastiques qui ornaient les boucliers et les casques.

Les progrès de la technique n'ont pas été chez les bronziers inférieurs à ceux de l'art. On avait trouvé et gardé les meilleures proportions d'étain et de cuivre, celles qui donnent à la fois au métal le plus de souplesse et le plus de brillant: l'alliage, dans certaines pièces, est fait avec une extrême rigueur scientifique. Aucun des procédés pour travailler le bronze n'était inconnu, ni la façon au marteau, ni le moulage, ni, dit-on la fonte à cire perdue. De nouvelles combinaisons de métaux ont été imaginées. On attribuait aux Celtes Bituriges la découverte de l'étamage, et aux industriels d'Alésia celle de l'argenture: sur des objets de cuivre on étendait un mince enduit d'argent ⁹⁵⁶, ou, ce qui était moins coûteux encore, une simple couche d'étain, brillante comme l'argent lui-même. Nul ne pouvait distinguer les objets ainsi présentés de ceux qui étaient d'argent massif. On argentait de cette façon les diverses pièces du harnachement et de l'attelage, et même, paraît-il, toutes les parties des voitures, ce qui donnait l'apparence de la richesse à défaut de la richesse même ⁹⁵⁷. L'industrie, chez les puissants de la Gaule, se mettait surtout au service de leur vanité.

XIII. — OR ET ARGENT

Nous nous sommes déjà rendu compte de la place que l'or, couleur et métal, tenait dans la vie de ces peuples. Un combattant, du moins s'il était noble, ne s'avançait jamais sans ses bracelets d'or, sans ce lourd et nerveux collier dont les épaisses torsades ou la courbe puissante semblaient le symbole de sa force et de sa richesse. L'or étincelait en cercles autour de ses poignets et de ses bras, en phalères et en pendeloques sur sa poitrine ou sur le poitrail de son cheval; il s'incrustait dans son bouclier, le fourreau et la poignée de ses épées et de ses poignards; il rayonnait sur son casque, s'étalait sur sa cuirasse, scintillait en filigranes le long de ses vêtements; et enfin il paraissait ruisseler dans sa chevelure blonde.

On retrouvait le noble métal aussi souvent dans les sanctuaires des dieux que sur les corps des hommes. En or étaient les objets votifs les plus précieux. Des lingots s'entassaient au milieu des enceintes religieuses ou au fond des lacs consacrés. Il y avait en cette matière une sorte d'énergie éternelle et surhumaine, et

⁹⁵⁶ Pline, XXXIV, 162.

⁹⁵⁷ Pline, XXXIV, 162-3.

c'est pourquoi elle servait plus à l'ornement des puissants qu'à la parure des femmes.

On fit aux Celtes la réputation d'argentiers de mérite. Nous venons de voir leur habileté pour argenter des surfaces parfois fort grandes. Rome se souvint pendant longtemps du char de combat du roi arverne Bituit, qu'elle vit un jour de triomphe: il était recouvert de plaques ou d'enduit d'argent, et le peuple s'extasia devant cette merveille (en 120) 958.

Chose étonnante, les ruines de l'époque celtique nous font très mal connaître ce genre de travail: quelques bijoux, surtout de femmes, sont à peu près toutes les pièces d'argenterie qui nous restent de ce temps. Il est vrai que ces ruines sont d'ordinaire des sépultures, et que quelque règle religieuse a pu restreindre l'emploi de ce métal dans la parure et le mobilier funéraires.

Deux industries de luxe se greffaient sur l'armurerie et la bijouterie, celle du corail et celle de l'émail.

Les peuples classiques ont été frappés du goût des Gaulois pour les ornements de corail ⁹⁵⁹: au milieu des tons dorés des armes, le corail jetait la note de pourpre, et, grâce à lui, les deux couleurs s'unissaient dans l'armement même du soldat. Épées, lances, boucliers et casques étaient ornés de boutons et de cabochons en cette matière, tantôt sertis et tantôt rivés avec des pointes. On l'incrustait ou on l'insérait aussi dans les bracelets, les colliers, les fibules, les pièces de harnais et, comme il est parfois associé à des amulettes ou à des figures-fétiches, on peut croire qu'il était estimé dès lors un bijou porte-bonheur.

L'émail fut en Gaule le succédané du corail: on lui en donna la couleur de rouge sanguin, il se prêta mieux que lui aux incrustations dans le métal, et il devait revenir moins cher, n'étant pas un article d'importation. Car ce fut une industrie franchement celtique que l'émaillerie: les Grecs et les Romains l'ignoraient à peu près complètement et ils se montraient légèrement incrédules lorsqu'on leur disait que les «Barbares de l'Océan» possédaient le secret «de verser des couleurs sur l'airain en combustion, et de les y fixer comme des pierres». De fait, les émailleurs gaulois faisaient preuve d'habileté dans le champlevé, et ceux de Bibracte, dont on a découvert les ateliers, les outils, les creusets et les produits, unissaient la dextérité de main de l'ouvrier à l'expérience du chimiste. Par des incisions sûrement pratiquées, ils ouvraient dans les plaques de métal des stries ou

⁹⁵⁸ Florus, I, 37 = III, 2, 5; Plutarque, *César*, 27.

⁹⁵⁹ Pline, XXXII, 23.

des alvéoles parfois d'une extrême ténuité, et la pâte une fois versée et séchée, ils la limaient et l'égalisaient avec une telle perfection, que l'émail enchâssé semble continuer le métal qui l'a reçu.

Les produits qu'ils ont composés ⁹⁶⁰ sont de teinte très franche; leur ressemblance avec le corail est telle, dit-on, qu'il faut parfois le microscope pour les distinguer; et l'adhérence avec le métal est aussi parfaite que celle de l'épiderme sur la peau.

Les émailleurs gaulois, du moins avant la conquête romaine, ne connurent que la couleur rouge, comme si le rôle de l'émail devait se borner à copier le corail. Mais en revanche, toutes les couleurs entraient dans le domaine des verriers.

La verrerie était, en ce temps-là, une industrie de luxe, affectée à la parure des hommes et nullement aux services domestiques. Tous les efforts des verriers tendaient à fondre des bijoux qui pussent remplacer les ornements d'ambre, de pierre précieuse ou de métal. Nous ne connaissons guère, de leurs produits, que des bracelets ou des colliers: ceux-là sont d'une seule pièce, copiés sur des objets de bronze, dont ils répètent parfois les moindres détails; ceux-ci sont formés d'un assemblage de boules ou de pendeloques, et ne diffèrent que par la matière employée des inévitables colliers de l'époque lointaine. Mais cette matière est souvent supérieurement travaillée: elle est de pâte bleue, blanche, verte ou noire; quelques perles bleues surtout, remarquables par leur belle teinte, ont fait songer à des produits grecs ou orientaux. Car les verriers gaulois n'ignoraient pas les secrets de quelques-unes des couleurs les plus célèbres de l'ancien monde, soit qu'ils les aient trouvés par eux-mêmes soit qu'ils les aient reçus de quelque transfuge de la Méditerranée. C'est ainsi qu'ils ont su fabriquer même le «bleu égyptien», et d'autres couleurs capables d'imiter les pierres rares ou la callaïs, si chère aux âges précédents.

Ainsi, l'industrie de la Gaule s'ingéniait à copier les raretés de la nature, corail et callaïs, dont s'étaient si longtemps parés les hommes d'autrefois. Et peut-être ceux de maintenant, avec la facilité ordinaire des compromis religieux, acceptaient-ils de donner à ces bijoux ou à ces appliques de verre la même vertu de talisman qu'aux choses mystérieuses sorties du sol ou de la mer.

XV. — Céramique

Sur tous ces points, le progrès est très grand depuis le sixième siècle. Métaux

⁹⁶⁰ On émaillait les fibules, pièces de harnais, et surtout tête de clous dont on ornait ensuite boucliers, lances, casques et ceinturons.

et couleurs, armes et parures, instruments de force et objets de parade, voilà surtout ce que le Gaulois recherche et travaille. Ses industries propres, celles qui font effort et qui inventent, s'adressent aux grands et aux riches, et vivent du luxe qui environne leur corps.

Au contraire, la fabrication des choses de la maison, vaisselle et meubles, se dégage plus lentement des traditions et de la routine. On dirait que le Gaulois se défendait contre le luxe de la vie domestique. Il n'a pas encore complètement renoncé, même pour le service d'une table somptueuse, aux plats de bois et aux corbeilles d'osiers ⁹⁶¹.

La céramique est peut-être, de toutes les industries, celle qui s'adresse au plus grand nombre, et qui comporte le plus d'usages communs. Il a fallu à la Grèce un extraordinaire besoin de belles choses, une subtilité incomparable du sens artistique, pour faire sortir de la terre cuite la finesse impeccable de ses vases et la sobre harmonie de leurs dessins. La céramique, qui devint chez les hellènes une des formes les plus souples du langage esthétique, demeura dans la Gaule la matière grossière des instruments du ménage. Elle ne fut qu'une façon économique et rapide de créer les ustensiles nécessaires.

Les Gaulois exploitaient à peu près partout les terres plastiques, et leurs tombes étaient pourvues des poteries indispensables aux morts. Mais elles sont souvent assez grossières. Dans les sépultures des grands, pendeloques ou colliers d'or, vases de bronze finement travaillés, voisinent parfois avec des pots ou des jarres de la dernière rusticité. Si on y rencontre un produit d'une céramique supérieure, on peut être sûr qu'il est importé. Les riches qui désiraient, pour leur vie actuelle ou pour celle d'au-delà, une vaisselle de luxe, brillante et ornée, la demandaient aux marchands venus de l'étranger ou aux fabricants d'objets de métal. On confectionnait chez les Éduens de grosses jattes ou des écuelles en terre, de teinte noire, grise ou rouge, à coup sûr commodes et solides, mais d'épaisseur double et d'une vulgarité d'aspect qui eût fait honte à un potier d'Étrurie.

Cependant, sur certains points, il se formait une céramique vernissée plus originale, et par la forme de ses vases et par celle de ses dessins. En Belgique, du moins chez les Rèmes, on arriva à produire de grandes urnes à couverte noire, à la panse carénée d'un beau galbe, simple et ferme, aux ornements géométriques tracés en de régulières dispositions. L'Armorique eut des vases assez semblables, mais aux dessins en spirales étranges et en fleurons capricieux et compliqués. — Mais ce qui pouvait donner un jour à la Gaule ses écoles propres, ce fut le goût qu'elle semblait prendre pour la poterie peinte. Elle était tentée d'appliquer à

Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 c (plats à viande ou autres); Strabon, III, 3,7.

la terre cuite ces habitudes de polychromie qu'avaient déjà prises ses verriers et ses teinturiers. Quelques vases rèmes présentent des motifs blancs ou rouges sur fond noir ou ocres-bruns sur fond rouge; des parois de plusieurs d'entre eux se détachent en couleur des animaux fantastiques.— C'est au nord de la contrée, peut-être, que l'initiative en cette matière a été la plus grande: comme si les Rèmes et les Belges, plus éloignés que les Celtes des influences et des produits méditerranéens, étaient plus libres de créer eux-mêmes. Ce ne fut que très tard, presque à la veille de perdre leur indépendance, que les peuples du Centre, Éduens et autres, eurent à leur tour leur céramique peinte de grands bols à engobe blanc, sur lesquels de larges coups de pinceau ont tracé en brun ou en bistre des motifs géométriques d'assez belle venue.

Mais il eût fallu un nouvel et puissant effort pour assurer à ces poteries la finesse artistique et la valeur technique que l'industrie méditerranéenne avait acquises depuis des siècles. Les meilleures pièces ont encore quelque chose d'hésitant et de primitif. Beaucoup sont faites à la main, et on s'est même demandé si le tour a été connu en Gaule avant l'arrivée des Romains. L'anse, le couvercle sont rares. Trop souvent, la terre a été mal choisie, et la pâte mal cuite. Il paraît bien que l'industrie céramique était à demi sacrifiée: nous ne connaissons pas de briques de l'époque gauloise; et nous avons vu que les vaisseaux vinaires étaient de bois. L'attention des hommes se détournait en Gaule des matières de terre cuite, qui régnaient alors dans le monde du Sud.

XVI. — CONSTRUCTION

On retrouvait la même rudesse dans les industries qui servaient à loger les hommes.

L'art de la construction n'avait encore réalisé des œuvres fortes et durables que pour les services publics et militaires, dans les murailles des villes, les ponts des grandes routes, les vaisseaux de haut bord des flottes vénètes.

Il est vrai que c'étaient des œuvres bien comprises, où les Gaulois avaient habilement uni les matériaux de résistance, la pierre, le bois, le fer et même le cuir. — Ils savaient tailler, disposer, river les poutres des échafaudages les plus compliqués, et cela avec une rapidité dont s'étonnera César: dans Avaricum assiégé, il les vit élever et exhausser les tours de bois de la défense aussi vite que ses soldats dressaient celles de l'attaque; les étages succédaient aux étages, et un revêtement de cuir venait s'appliquer sur la charpente bâtie ⁹⁶². — Il a déjà été

⁹⁶² César, VII, 22, 1-5.

question des vaisseaux vénètes, construits et gréés avec des matériaux de choix et de taille: poutres de chêne, clous de fer d'un pouce d'épaisseur, voiles de cuir brut ou travaillé, chaînes de fer pour tenir les ancres, câbles de chanvre, et algues ou roseaux pour calfater. — César rend également hommage à la solidité des murailles des places fortes, dont aucune après tout n'a été renversée ou ébréchée par le bélier de ses légionnaires.

Il faut cependant observer que de toutes les forteresses qui se sont élevées sur le sol de notre pays, celles des Gaulois ont laissé le moins de traces: les vieilles murailles ligures du Midi, à blocs énormes et de façon cyclopéenne, ont été autrement durables que les murs de Gergovie et de Bibracte; elles n'ont point bougé, les autres n'offrent aujourd'hui que des décombres souvent indistincts. Dans les constructions militaires des Celtes, la pierre ne règne pas en souveraine; elle n'a plus sur eux la toute-puissante attraction qu'elle exerçait sur les générations antérieures. Nous avons vu que les remparts de leurs citadelles étaient faits d'une charpente de bois et d'un appareillage de pierres. S'ils pouvaient résister aux attaques d'un ennemi, ils cédaient assez vite à l'action du temps: le bois pourrissait, les blocs, privés de leurs soutiens, s'écroulaient. Du reste, la pierre était souvent de mauvaise qualité, mal taillée, plus mal ajustée encore; la chaux manquait. Les Gaulois furent, somme toute, carriers ignorants et maçons vulgaires.

La pierre est toujours absente des maisons et peut-être des temples mêmes. Les demeures sont faites de bois, de claies de roseau ou de chaume ⁹⁶³, et ce sera un jeu pour César que d'incendier les fermes et les villes. On ignore la valeur décorative du marbre, les avantages des parois et des sols en briques. L'argile battue n'intervient que pour lier les matériaux ou pour remplacer le planchéiage. Comme ses matériaux, le type de la maison gauloise est archaïque. Elle a la forme ronde des habitations primitives de tous les pays. Une grande toiture en pente, cône ou pyramide, lui sert de couronne: toiture faite de bardeaux de chêne et de paille qu'on renouvelait sans doute périodiquement.

Ses dimensions variaient avec la fortune de son possesseur. Chez les plus riches, la maison est une construction considérable, un vrai bâtiment, nullement une simple cabane. Elle a sa cheminée principale, demeure des dieux du foyer ⁹⁶⁴; elle a son vestibule, où l'on peut clouer les trophées des victoires du maître ⁹⁶⁵; elle a ses chambres de repos ⁹⁶⁶ et, sans aucun doute, sa grande salle d'apparat. Celle-ci, au centre de l'édifice, est le lieu des réunions et des banquets, à la fois

⁹⁶³ Strabon, IV, 4, 3.

⁹⁶⁴ Diodore, V, 28, 4; Posidonius *ap*. Athénée, IV, 36, p. 151.

⁹⁶⁵ Diodore, V, 29, 4; Strabon, IV, 4, 5.

⁹⁶⁶ Cf. Strabon, IV, 4, 3.

salon et cuisine: au fond flamboie le foyer, garni de ses chaudrons brillants, de ses landiers à chenets et de ses énormes broches, sur lequel, les jours de grands repas, cuisent des membres entiers de bêtes ⁹⁶⁷.

Tout cela suppose, évidemment, quelques notions d'architecture. Mais malgré tout, on sentait que le Gaulois n'avait pas l'amour ardent de sa demeure, le désir de la bâtir et de l'orner pour un long espace de temps. Même, on disait que le seuil en devait être toujours ouvert, comme si elle n'était point édifiée pour l'isolement et la retraite: asile et abri, et non pas domicile permanent. Et si les Celtes ne se dressaient pas des maisons de pierres, c'était peut-être pour ne point conclure avec le sol un engagement éternel.

La pierre était réservée aux demeures des morts. Aucune sépulture, que je sache, ne fut de bois. Il y avait alors contraste absolu entre la maison du vivant et le logis du défunt. Celle-là s'étalait à la surface du sol, dans son enveloppe de bois et de paille qui la faisait ressembler à un arbre taillé dans une forêt. Celuici continuait à se cacher en bas, impénétrable sous un monceau de blocs et de terre.

Mais, même en matière de sépulture, le Gaulois recule de plus en plus devant les matériaux de grosse taille. L'usage des chambres inhumées à piliers et à entablement, autrement dit des dolmens, est dès lors tombé en désuétude, et je ne sais s'il y en a quelque part de postérieurs au cinquième siècle. Les pierres plantées ou menhirs ont été peut-être plus longtemps employées, mais dans des dimensions de plus en plus restreintes: elles sont plus basses et moins larges, et, à la différence de l'âge précédent, les générations de l'ère celtique, pourvues partout d'instruments de fer, se sont mises à les tailler pour leur donner un aspect plus géométrique. La stèle pyramidale ou cintrée se dégageait peu à peu du bloc informe: mais le monument perdait par là de sa masse puissante et surhumaine.

De la même manière, toute majesté disparaît peu à peu de l'architecture des tombes. La véritable sépulture celtique, c'est une chambre, ou plutôt une fosse creusée dans le sol, de médiocre étendue, et pouvant à peine contenir le mort, ses armes et les vases qui lui sont destinés. Un revêtement de petites pierres, jamais dégrossies, ou simplement les parois du sous-sol, un tertre de terre et de pierraille, voilà toute l'armature de la demeure funéraire des plus riches. Il est visible que même les morts ne désiraient, dans ce monde, qu'un domicile provisoire.

⁹⁶⁷ Strabon, IV, 4, 3; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152; Diodore, V, 28, 4.

XVII. — Mobilier et Charronnage

L'ameublement d'une maison présentait tout ensemble des usages très primitifs et de singulières recherches de confortable.

Les Gaulois avaient certainement fort peu de meubles. Encore au temps des Romains la plupart d'entre eux ne connaissaient point les lits, c'est-à-dire les meubles de repos: ils s'étendaient simplement sur des couches posées à terre ⁹⁶⁸. Pour les repas, ils s'asseyaient sur des peaux de bêtes ⁹⁶⁹ ou s'accroupissaient sur des jonchées de paille et de feuillage ⁹⁷⁰. La menuiserie, chez eux, était à l'état rudimentaire. On ne cite d'autre spécimen de ce genre de travail que les tables de bois, très basses, sur lesquelles on servait la nourriture ⁹⁷¹, les coffres où ils enfermaient les têtes des vaincus illustres, soigneusement embaumées dans de l'huile de cèdre ⁹⁷². Ces têtes, encore, formaient le principal ornement de la demeure, clouées sur ses parois comme d'éternels trophées. Et cela lui donnait l'aspect d'une horrible hutte de sauvage.

Mais à côté, quelques produits d'une industrie savante préludaient aux raffinements du luxe. Sur la terre battue s'étendaient parfois, au lieu ou près de peaux de bêtes ⁹⁷³ des étoffes de laine aux couleurs variées ⁹⁷⁴. Les peuples du Nord, rivaux en cela de ceux de l'Orient ⁹⁷⁵, avaient donc trouvé, eux aussi, l'art de ces grands tapis velus et colorés, qui substituent un sol chaud, moelleux et gai, tissé par les hommes, au sol froid et triste de la nature.

La laine, enfin, valait aux Gaulois un dernier avantage. Comme elle leur fournissait les vêtements de leur corps et le sol de leur maison, elle leur donnait encore le moyen de dormir mollement et chaudement. On en bourrait les couches destinées au sommeil, c'est-à-dire qu'on en faisait des matelas. Et il paraît bien que le matelas de laine a été une invention d'industriel gaulois, les peuples du Midi n'ayant d'abord connu que la paillasse ⁹⁷⁶. Si la maison gauloise n'était pas luxueusement meublée, elle offrait au moins ses recoins de repos et de bien-être.

⁹⁶⁸ Strabon, IV, 4, 3.

⁹⁶⁹ Diodore, V, 28, 4, qui note l'absence de sièges.

Posidonius ap. Athénée, IV, 36, p. 151; Strabon, IV, 4, 3.

⁹⁷¹ Posidonius *ap*. Athénée, IV, 36, p. 151

⁹⁷² Diodore, V, 29, 5; Strabon, IV, 4, 5.

⁹⁷³ De loup ou de chien, Diodore, V, 28, 4.

⁹⁷⁴ Pline, VIII, 191.

⁹⁷⁵ Pline rapproche les Gaules, pour cela, tantôt des Parthes (VIII, 91), tantôt d'Alexandrie et de Babylone (VIII, 196).

⁹⁷⁶ Pline, VIII, 192; XIX, 13.

Il faut enfin rappeler la place que le charronnage agricole et militaire a occupée dans l'industrie gauloise. On a déjà parlé des charrues à roues, des chariots, des voitures légères, des chars de guerre ou de parade. Nul peuple de l'Antiquité n'eut une carrosserie plus variée et plus solide. Les Gaulois ne partaient jamais en campagne sans une infinité de véhicules de toute sorte, propres à faire les plus longs trajets ⁹⁷⁷. Nous pouvons voir par les débris des sépultures qu'ils savaient combiner les pièces de bois et de métal, de manière à obtenir à la fois le moins de frottement et le plus de résistance: les essieux étaient souvent en bronze, les bandes et les cercles en lames de fer.

Quand il s'agissait d'une voiture d'apparat, le Gaulois tenait fort à l'éclat de la décoration. Les parties extérieures étaient revêtues de métal brillant, ornées de plaques de bronze ou même d'un enduit d'argent. Un grand seigneur, avec ses armes, ses vêtements, son char, resplendissant tous ensemble, faisait sentir ses approches par un rayonnement de lumière, comme le tonnerre par l'éclair qui l'annonce.

XVIII. — CONDITION SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Les œuvres de l'industrie nous ont donc sans cesse rappelé le caractère et les habitudes de la société gauloise. Cette industrie s'attachait surtout aux choses destinées aux guerriers et aux nobles, à leurs armes et à leurs parures. C'est pour l'aristocratie militaire qu'elle travaille le plus; c'est pour lui plaire qu'elle imagine avec le plus de bonheur. Comme dans les premiers temps de la féodalité chrétienne, elle se fait d'abord la cliente de quelques puissants.

Toutefois, les ouvriers et les manufacturiers ne sont pas tous sous la main et à la merci des grands. Qu'un riche seigneur, comme Orgétorix, Dumnorix ou Lucter, ait eu des ouvriers à sa disposition, esclaves, salariés ou clients de sa famille, instruments de ses biens-fonds, à demi captifs dans les ateliers de ses fermes, cela va de soi, et il en sera éternellement ainsi sous un régime d'aristocratie foncière. Mais ces travailleurs de domaines ne forment pas tout le corps laborieux de la Gaule. Elle possède déjà, je suppose, ses voyageurs en marchandises, ses entrepreneurs de transports par terre et par eau, et sans doute d'actives corporations de mariniers ou de trafiquants, puissance nouvelle qui grandissait en dehors de la noblesse d'épée. Il y a les artisans nomades, bronziers ou étameurs, qui s'en vont de foire en foire, de carrefour en carrefour, s'arrêtant lorsqu'ils trouvent une clientèle, le plus souvent misérables et toujours vagabonds, mais libres après

⁹⁷⁷ César, De b. c., I, 51, 1; De b. G., I, 26, 3.

tout et ne peinant que pour eux-mêmes. Un plus grand nombre d'ouvriers sont déjà installés à l'abri des remparts de villes, esclaves ou affranchis de quelque riche industriel, réunis autour d'une vaste entreprise. Car je ne doute pas que les principales cités de la Gaule n'aient eu de véritables manufactures, organisées sous la direction d'un chef habile et intelligent: comment comprendre, sans cela, les progrès techniques faits par la métallurgie, et cette invention de l'argenture qu'on attribuait à la ville d'Alésia? Déjà donc, les grandes cités de la Gaule nour-rissaient leur prolétariat d'ouvriers ou leur bourgeoisie de marchands, et ces deux forces contribuaient à créer et à faire vivre partout des centres municipaux.

Par là même, cette plèbe urbaine avait dès lors son importance et son rôle. Il est probable qu'à côté des esclaves et des clients, elle renfermait aussi des ouvriers indépendants de tout lien social. En tout cas, il suffisait qu'elle fût nombreuse et groupée pour qu'elle pût devenir redoutable. Le travail matériel commençait son émancipation.

Les fouilles faites à Bibracte, peut-être le centre industriel le plus important de la Gaule, nous permettent de pénétrer dans les quartiers ouvriers de la ville: les constructions dont on voit les ruines sont, il est vrai, des premiers temps de l'époque romaine; mais la manière de vivre de ces hommes n'avait point beaucoup changé depuis que César était passé par là. Leurs forges, leurs ateliers, leurs demeures, occupaient le nord du vaste enclos que portait le plateau du Beuvray 978. Sur cette même solitude d'où l'on peut voir aujourd'hui les fumées lointaines du Creusot, se pressait jadis la multitude des travailleurs gaulois : les foyers de la vie d'autrefois ne sont point éteints dans la région autunoise; ils n'ont fait que se déplacer, descendant dans la plaine, changeant de carrefour. Comme Le Creusot, la cité ouvrière du Beuvray était un triste entassement d'hommes et de choses. Fondeurs et forgerons de fer, bronziers, orfèvres et émailleurs, respiraient et s'affairaient les uns près des autres, dans des loges étroites et contiguës, à demi terrés dans le sol. À peine s'ils avaient plus d'air et de liberté que ces misérables artisans des traditions germaniques, qu'on enfermait dans des cavernes pour accomplir leur tâche ⁹⁷⁹. Forçats rivés, même après leur mort, à l'établi et à la forge, il semble qu'on les enterrât souvent là où ils avaient vécu, et il n'est pas rare de trouver une sépulture sous le sol de l'enclume; la besogne continuait, rude et bruyante, sur la fosse où reposait le cadavre. La dureté était la loi dans ces ruches humaines, et leurs débris informes révèlent encore l'exploitation du travail de beaucoup pour le profit de quelques-uns.

⁹⁷⁹ Pline, XIX, 9.

⁹⁷⁸ Le Champlain et la Come-Chaudron.

Mais enfin ces émailleurs et ces forgerons avaient l'avantage d'employer leur pensée en même temps que leurs mains. Ils cherchaient des formes nouvelles; ils maniaient des couleurs brillantes; ils faisaient œuvre intelligente et divine, plus encore que les nobles pour lesquels ils s'épuisaient. Leur besogne n'était point estimée vile. Les prêtres ne dédaignaient pas d'en parler: dans l'activité des dieux, les druides donnaient une part plus grande à la protection du travail qu'à l'exaltation de la guerre. Deux puissances célestes avaient ces ouvriers et ces œuvres sous leur sauvegarde, et c'étaient le dieu national lui-même, Teutatès, inventeur de tous les arts, et la déesse sa compagne, qui comme lui avait créé les métiers humains. Les Gaulois, ainsi que les Grecs, avaient mis à l'origine de l'industrie humaine la souveraineté d'une pensée divine.

XIX. — RELATIONS ÉCONOMIQUES

Les produits qui sortaient de ces centres économiques se répandaient par toute la Gaule, grâce aux routes, aux charrettes et aux marchands. Nous trouvons des cachettes de fondeurs de bronze à peu près chez tous les peuples. En Armorique, chez les nations aulerques et dans la Belgique, qui manquent de métaux précieux les colliers et les monnaies d'or sont aussi communs que n'importe où. Bibracte, un des centres de la bronzerie gauloise, était un des points les plus distants des gîtes de l'étain et du cuivre.

L'horizon des producteurs et des industriels, dès ce temps-là, embrassait tous les marchés de nom gaulois, depuis la Tamise bretonne jusqu'à l'Elbe boïen et au Danube volque. De Bretagne, par exemple, les Celtes et les Belges recevaient l'étain et les grands chiens de guerre ⁹⁸⁰. Ils y importaient du bronze ⁹⁸¹, des bijoux, de la verroterie et autres objets de pacotille ⁹⁸², et sans doute aussi le pastel du Languedoc, nécessaire pour produire les peintures ou les tatouages de couleur sombre où se complaisaient les indigènes de l'île ⁹⁸³. Des bords de la mer du Nord, l'ambre a pénétré dans toutes les demeures ou les tombes des riches, et s'y est rencontré avec le corail apporté du Sud.

Ces mêmes marchés gaulois, nous l'avons vu, s'ouvraient aux caravanes venant des contrées de langue étrangère, d'Italie, l'Espagne, et surtout de Marseille.

Par Marseille arrivaient les objets d'importation les plus demandés des indigènes : c'était le vin d'abord, la boisson aristocratique, soit celui des côtes provença-

⁹⁸⁰ Strabon, IV, 5, 2.

⁹⁸¹ César, V, 12, 5 (*are*, bronze ou cuivre?).

⁹⁸² Strabon, IV, 5, 3 (époque romaine).

⁹⁸³ César, V, 14, 2; Méla, III, 51; Pline, XXII, 2.

les, soit celui de l'Italie, transité par la ville phocéenne. Pour le vin, les riches faisaient mille folies, jusqu'à troquer un esclave contre une amphore 984. Les Grecs de Marseille fournissaient le corail de leurs pêches aux armuriers ornemanistes. Par eux et par les Gallo-Romains de la Cisalpine, les belles œuvres de l'orfèvrerie et de la céramique étrusque et grecque pénétraient jusque dans les vallées de la Suisse et les montagnes de l'Auvergne, rayons d'intelligence et de beauté qui allaient égayer ces terres barbares. C'est une tombe gauloise, à Græchwil près de Berne, qui nous a livré, à côté des débris d'un char indigène, un des plus admirables vases en bronze de la métallurgie étrusque. C'est à un Celte sans doute qu'a appartenu le gracieux vase d'argent, de pur style alexandrin, trouvé au pied d'Alésia. Plusieurs sépultures des vallées de la Saône et de la Marne présentent, à côté d'armes de fabrique nationale, une œnochoé de bronze ou un trépied de fer, aux figures d'applique d'un beau travail, œuvres fines d'ateliers méditerranéens.

Quelques-uns de ces objets d'art sont peut-être des trophées de victoire, souvenirs des expéditions que les Belges ou les Gésates ont faites en Italie et en Grèce dans le cours du troisième siècle. Mais d'autres ne sont parvenus si loin que par l'entremise des marchands. En tout cas, les Gaulois ont compris que c'étaient de belles choses. C'est pour cela qu'ils les ont prises ou achetées, qu'ils les transportaient avec eux à la guerre et les voulaient sous leur tente 985; et c'est pour cela qu'ils les ont gardées jusque dans la mort. Et le spectacle est saisissant, de voir, dans une tombe, au milieu des ternes débris de la poterie indigène, luire et s'élancer la courbe gracieuse de l'œnochoé du Midi. Il y a, entre les deux choses, une prodigieuse différence. Mais elles étaient rapprochées, et de leur comparaison pouvait naître chez les Gaulois le désir de produire à leur tour des objets semblables.

Par eux-mêmes déjà, et sans le secours de maîtres méridionaux, les industriels gaulois étaient parvenus à quelques grandes découvertes. En agriculture, la charrue à coutre et avant-train, la moissonneuse mécanique, la tonnellerie vinaire, la grande faux; en métallurgie, l'argenture, l'étamage, l'émaillure; comme vestiaire, le pantalon et le manteau; comme literie, le matelas; en teinturerie, les préparations végétales: voilà le bilan de leurs inventions ou de leurs habitudes propres, de celles qu'ils feront connaître aux peuples du Midi, et qui seront leur part contributive dans la vie matérielle du monde. Certes, en cet ordre d'idées, l'humanité de maintenant leur doit à peine moins qu'aux Gréco-Romains de l'Antiquité classique. Si ces derniers doivent compléter l'éducation du Celte, ils auront à recevoir à leur tour les leçons des peuples septentrionaux.

⁹⁸⁴ Diodore, V, 26, 3.

⁹⁸⁵ Plutarque, César, 27.

Même avant la conquête romaine, par l'intermédiaire des Grecs de Marseille et des peuples du Pô, quelques-unes des pratiques et des productions celtiques ont fait leur apparition en Italie. Caton l'Ancien utilise déjà pour ses laboureurs les vêtements de laine à la gauloise. En attendant de goûter aux salaisons transalpines, les Romains importent la charcuterie circumpadane, avant-garde, si je peux dire, des jambons et des oies du Nord 986. Au temps de la première guerre punique, Hiéron de Syracuse faisait venir du pays des Allobroges, pour gréer sa flotte, des cargaisons de chanvre et de poix 987. On s'apercevait de plus en plus, dans le Midi, que ces pays prétendus barbares renfermaient des réserves de denrées utiles tout aussi bien que de précieux débouchés. La distance entre les deux mondes diminuait chaque jour davantage.

⁹⁸⁶ Varron, Res rustica, II, 4, 11.

⁹⁸⁷ Athénée, V, 40, p. 206.

CHAPITRE IX: LES MONNAIES

I. De leur rôle dans la vie gauloise — II. Systèmes monétaires — III. Du droit de battre monnaie — IV. Types d'imitation et types originaux — V. Symboles religieux et militaires — VI. Rareté de monnaies historiques — VII. Progrès artistiques

I. — DE LEUR RÔLE DANS LA VIE GAULOISE

Un des signes les plus visibles de la prospérité et de l'intelligence de la Gaule, en matière économique, était l'intensité de la circulation monétaire. La propriété foncière, immobilière et durable, se doublait de la fortune mobile que donne l'abondance de numéraire. Toutes les sources de la richesse étaient connues de ces peuples.

Les bénéfices en espèces entraient pour beaucoup dans les convoitises et les règlements des hommes. C'est à prix d'or qu'Hannibal s'assura le passage entre les Pyrénées et le Rhône 988, et qu'Hasdrubal décida les Arvernes et autres à le suivre au delà des monts 989: ces deux chefs, aux mains largement ouvertes, puisaient dans les trésors militaires les plus abondants que l'Occident ait connus, et ils ont dû inonder le Midi de pièces d'argent ou d'or au cheval et à la tête de Cérès. Marseille, plus lentement, laissait ses drachmes et ses oboles gagner de proche en proche les routes et les marchés de la Gaule. Les monnaies de ses colonies de Rosas et d'Ampurias pénétraient au nord des Pyrénées par le col de Roncevaux, le Perthus et Port-Vendres. Il n'était pas jusqu'à celles des nations ibériques, vasconnes et autres, qui ne descendissent en Aquitaine par les cols de l'occident. À l'est, le long de la voie du Danube, montaient sans relâche, transmis de peuple à peuple, les butins monnayés ramassés dans les fructueuses expéditions de Delphes, de la Propontide et de la Bithynie. Enfin, ces mercenaires gaulois que nous avons rencontrés dans les guerres méditerranéennes, Gésates en Cisalpine, soldats de Carthage, de Syracuse et de la Macédoine, ne cédaient leurs bras et leur courage que contre des pièces et surtout des statères d'or de bon aloi, payés

⁹⁸⁸ Tite-Live, XXI, 24, 5; 26, 6 et 7.

⁹⁸⁹ Silius Italicus, XV, 495-498.

comptant le plus possible ⁹⁹⁰: et ceux qui ne mouraient pas sur les champs de bataille revenaient jouir chez eux du pécule amassé. Par toutes ses frontières méridionales, la Gaule voyait pénétrer chez elle la monnaie des nations étrangères.

Au commencement du premier siècle, et peut-être depuis longtemps, l'usage de la monnaie est entré dans la vie de tous. Il est question de droits de douane ou de péages, de capitaux et d'intérêts annuels, d'impôts mis à ferme, de créances recouvrables dans une autre vie, d'opérations financières en un mot que rend seul possibles l'emploi normal de pièces comptées. C'est en espèces, sans doute, que les cités et les chefs soldaient leurs serviteurs ou mercenaires ⁹⁹¹. Une bourse pleine d'or était la récompense dont un roi arverne gratifiait son poète ⁹⁹², et les puissants du jour aimaient parfois à se promener sur leur char en semant à la volée des pièces d'or et d'argent que se disputait la multitude ⁹⁹³. Dès que les négociants italiens pénétreront dans la Gaule, ils y trouveront des hommes disposés à comprendre les prêts à usure, les livres de banque, toute la procédure de comptabilité commerciale où ils étaient passés maîtres ⁹⁹⁴.

Ce qui montre plus encore l'aptitude des Gaulois à la vie monétaire, c'est que, dès le troisième siècle ⁹⁹⁵, ils se sont rendus indépendants des peuples monnayeurs du monde civilisé, et qu'ils ont tenu à frapper monnaie chez eux, et pour leur propre compte.

Voilà, entre autres choses, en quoi ils l'emportèrent sur les Barbares qui les avaient précédés et sur ceux qui entouraient encore leur contrée. Les Ligures, malgré le triple contact de Marseille, de l'Étrurie et de Rome, ne surent jamais battre monnaie; les Germains dédaigneront pendant longtemps toute initiative de ce genre. Sans doute, l'abondance ou la rareté des métaux précieux était de nature à encourager les Celtes et à détourner les autres. Mais cette cause extérieure n'explique les choses qu'à moitié. Et il faut bien que les Gaulois aient eu vraiment l'intelligence et la passion de l'or et de l'argent monnayés, pour qu'on rencontre des pièces à leur marque partout où ils se sont établis: ils en imposaient l'usage même à l'île de Bretagne, dont les indigènes quittaient à peine

⁹⁹⁰ Tite-Live, XLIV, 26 (5 *aurei* ou statères par fantassin, 10 par cavalier, 1000 pour le chef; cela, en 168 et dans une entrevue avec Persée.

⁹⁹¹ César, I, 18, 5; VII, 31, 5.

⁹⁹² Athénée, IV, 37.

⁹⁹³ Strabon, IV, 2, 3.

⁹⁹⁴ Cicéron, Pro Fonteio, I, 1.

⁹⁹⁵ Évidemment après Philippe II de Macédoine, dont ils ont imité les monnaies, et avant Luern, qu'on peut placer vers 150; sans doute entre 279 et 222, au temps des grandes expéditions d'Orient et d'Italie.

leurs habitudes de sauvages, la vie dans les bois, le mépris de l'agriculture et la communauté des femmes ⁹⁹⁶.

Il s'est même trouvé que le début de la Gaule dans une vie à la façon grécoromaine a été précisément la frappe de ses pièces d'or. Bien avant de sculpter des statues, de graver des inscriptions, d'écrire ses poèmes, elle posséda des monnaies accompagnées de figures et de légendes. Toutes les autres formes de l'art, elle ne s'y essaiera qu'au moment de sa défaite: elle eut ses monnayeurs deux siècles avant l'arrivée de César. Leurs produits sont les premiers objets à figures de l'industrie celtique; et ils furent les seuls pendant longtemps. Ce qui est plus significatif encore, c'est que les plus vieilles monnaies datent d'une époque où les historiens ne parlent pas de la Gaule. Elles sont, presque toujours, les témoins primitifs des peuples de nom celtique. Et par suite, elles nous ont fourni quelques-uns des traits distinctifs du monde où elles ont pris naissance, de ses croyances, de ses habitudes, de ses ambitions.

On a frappé monnaie en Gaule à peu près partout, aussi bien aux extrémités de la contrée, chez les Belges et en Armorique, que dans le voisinage des gîtes métalliques. S'il est probable que le monnayage a commencé plus tôt chez les nations du Centre, il semble qu'il se soit introduit chez toutes graduellement. Les pièces, en tout cas, ont pénétré, se sont arrêtées sur les points les plus opposés. On les ramasse dans les marais de la Flandre, les bois et les landes du Finistère, les forêts de la Combrailles, dans des régions même qui ne sont visitées aujourd'hui que par des bergers et des bûcherons, et on les trouve non pas seulement disséminées en exemplaires isolés, mais entassées en de véritables trésors, perdus jadis dans le cours d'une guerre ou d'un voyage. La circulation en était à la fois générale et intense. Et peut-être, dans l'histoire monétaire de notre pays avant le seizième siècle, Rome a-t-elle été seule capable de rivaliser avec les Celtes pour répandre à travers les hommes une telle moisson d'espèces sonnantes.

II. — Systèmes monétaires

Ces pièces sont tout ensemble très voisines et très diverses les unes des autres. Elles diffèrent par la variété presque inextricable des signes qui les recouvrent. Mais elles dérivent, par leur poids et leur métal, de systèmes monétaires communs. Idées générales, tendances individuelles, la Gaule nous présentera éternellement ce contraste.

⁹⁹⁶ Dès le temps de César, V, 12, 4.

L'unité de son monnayage vient de ce qu'elle l'a emprunté à l'étranger: la Grèce lui a d'abord fourni les monnaies, et lui a ensuite laissé les systèmes.

Dans le cours du troisième siècle, les plus riches et les plus puissants des peuples gaulois, Arvernes, Bituriges, Éduens, d'autres encore, eurent la pensée de reproduire chez eux, avec le métal dont ils disposaient, ces philippes d'or ou ces statères macédoniens qui arrivaient de toutes parts dans le haut pays, par les marchands, les aventuriers, les mercenaires libérés, par la voie du Rhône et par celle du Danube. Le choix de cet étalon est une preuve de leur intelligence économique. La richesse aurifère de la Gaule rendait possible une abondante fabrication de statères. Des pièces de ce genre formaient à vrai dire la monnaie idéale: légères, brillantes, trop grosses pour se perdre aisément, trop petites pour encombrer, elles réalisaient si bien une sorte de perfection, que de nos jours le louis et la livre d'or, les pièces universelles par excellence, reproduisent à peu près son aspect, sa forme et son poids ⁹⁹⁷. Aussi, peu de temps après leur apparition, les statères d'or de Philippe et d'Alexandre devinrent en fait, par tout le monde méditerranéen, une monnaie internationale, et les Barbares, pour qui l'or était le métal divin, leur firent peut-être meilleur accueil encore que les peuples de la mer.

Arvernes, Bituriges et autres ne pensèrent donc d'abord qu'à copier les philippes et à se fabriquer des statères; et de proche en proche, le système macédonien gagna les nations plus barbares de l'Armorique et de la Belgique, et, par-delà la Manche, envahit l'île de Bretagne elle-même.

Certes, cette monnaie fut fort inégale, et suivant les peuples et suivant les temps. Dans le cours des années, le statère gaulois s'est souvent écarté du type primitif: il a perdu jusqu'à un quart de son poids normal. Mais toujours, lors de ces reprises de bon aloi qui sont périodiques dans la vie monétaire des peuples riches, il y a eu effort pour revenir vers l'étalon de Macédoine ⁹⁹⁸.

D'autres systèmes firent concurrence au statère macédonien. On imita, surtout chez les peuples du Midi, la drachme et l'obole d'argent de Marseille: ce qui du reste était facilité par les revenus des argentières locales et par les relations constantes avec la ville grecque ⁹⁹⁹. Ceux des Pyrénées, les Volques notamment, copièrent la pièce d'argent des cités phocéennes de Rosas et d'Ampurias, qui leur fournissaient probablement à la fois le métal et le modèle. Çà et là, au gré des circonstances, on reproduisit d'autres monnaies fameuses du monde méditer-

⁹⁹⁷ Le poids normal du philippe d'or est de 8,600 gr; celui du louis, 6,452 gr, de la double couronne allemande (24 fr. 69), 7,965 gr; de la livre sterling anglaise (25 fr. 22), 7,988 gr.

⁹⁹⁸ Le poids et le titre, et le style le plus souvent, sont en relation directe et constante.

⁹⁹⁹ Chez les Arvenes, vers 150, emploi simultané des pièces d'argent et d'or.

ranéen, par exemple celles de Tarente. Plus tard enfin, quand les Romains s'approchèrent, leur denier servit de modèle, en même temps que Marseille faisait connaître ses lourdes pièces d'alliage. Et alors, les systèmes classiques des monnaies d'argent et de bronze se répandirent vers le Nord 1000, balançant partout la vogue du statère d'or. Mais pas une seule fois, les Gaulois n'ont songé à s'affranchir des habitudes monétaires que les gens du Sud donnaient au commerce. Ils se sont bornés à suivre les courants qu'ils sentaient les plus forts.

En Grèce et en Italie, les systèmes monétaires s'étaient formés par tâtonnements. Là, on était parti de la piécette d'argent, frappée et monotype; ici, du lourd cube de bronze coulé aux grossières empreintes. La monnaie s'était ensuite transformée chez ces peuples, au fur et à mesure des expériences. Son histoire, en Gaule, fut toute différente. Nous ne savons rien des équivalents d'échange des anciens temps: que les têtes de haches en bronze aient pu jouer ce rôle, c'est possible, mais je n'oserais l'affirmer. L'origine vraie de la monnaie gauloise, celle dont devaient dépendre ses destinées, c'est l'imitation pure et simple de la monnaie grecque. Tout de suite, répudiant une recherche d'originalité, elle est venue s'encadrer dans le système le plus parfait qu'ait produit le monnayage antique.

III. — Du droit de battre monnaie

Il va de soi que le monnayage gaulois s'est bien souvent écarté de cette perfection. Les pièces d'or et d'argent en métal franc ne sont pas les plus nombreuses. On a fréquemment recouru à l'électrum, mélange des deux métaux qui plaisait fort aux monnayeurs de la Grèce primitive. Les pièces de bronze, de poids extrêmement variable, devinrent de plus en plus nombreuses. Il en fut même coulé de cette dernière espèce: procédé expéditif auquel les Anciens répugnaient d'ordinaire. Le plomb et le cuivre pur, les misérables alliages du potin (cuivre, étain et plomb), ont également servi aux émissions économiques. Trop de gens ont battu monnaie dans les Gaules, le monnayage avait lieu trop souvent dans l'agitation des levées militaires, pour que la fabrication ne recourût pas souvent à d'impurs mélanges et à de grossiers moyens.

Bonnes ou mauvaises, les monnaies gauloises qui nous sont restées se comptent aujourd'hui par dizaines de milliers, qui, suivant leurs dessins, peuvent être classées en familles et en variétés.

Les variétés, à vrai dire, sont aussi nombreuses que les individus, c'est-à-dire que les pièces mêmes. Il n'y a pas, dans chaque groupe, deux ou trois monnaies

¹⁰⁰⁰ Pas avant 125, et peut-être bien après.

absolument identiques, sorties du même modèle. La Gaule a imité en cela les procédés de la Grèce, qui furent d'ailleurs ceux de tout le monde antique. Elle se servait de coins qui s'usaient très vite; les nouveaux n'étaient jamais la copie rigoureuse des anciens; on laissait de la marge pour la fantaisie ou la distraction du graveur. Ce qui était une très grande différence d'avec les habitudes modernes: les coins d'aujourd'hui, puissants et presque inusables, peuvent livrer un nombre immense de pièces; la monnaie dépend d'un vaste État, ordonné et routinier; le protocole commercial aime à fixer les poids et les types; les soucis artistiques, l'initiative individuelle s'éloignent de plus en plus de la vie publique: tout amène la répétition constante des formes consacrées par une génération d'hommes.

L'esprit d'indépendance et de variété fut, au contraire, poussé fort loin dans le monnayage gaulois, plus encore, je crois, que dans celui des Grecs et des Romains. Il est très difficile de classer et de déterminer les familles de pièces, tellement les figures et les signes sont peu persistants dans un même groupe, flottent, passent, s'échangent d'un groupe à l'autre. Nous n'y trouvons pas cette répétition indéfinie d'un mot, d'une marque, d'un symbole, qui permet de reconnaître si vite la patrie propre d'une pièce grecque. Les cités ou les tribus gauloises, à quelques exceptions près, ont mis longtemps, si elles y sont jamais arrivées, à s'attribuer un emblème prééminent et exclusif, à définir leur personnalité monétaire, comme Marseille avait ses têtes de Diane et d'Apollon, son taureau et son lion, comme Athènes eut sa chouette et Agrigente son crabe.

L'art monétaire de la Gaule était en effet l'image de son état politique et social. Il rappelait, par la complexité et la variété de ses types, le morcellement du pays en cités, en tribus, en clientèles puissantes comme des États.

Chaque cité avait le droit de battre monnaie, de n'importe quel métal: ce droit faisait partie de ses prérogatives souveraines, au même titre que le droit de guerre et d'alliance. Il est même possible que l'entente monétaire ait été une des premières conséquences du groupement en cité des tribus voisines: une monnaie commune n'était-elle pas le meilleur moyen, et le plus visible, d'amener la fusion et de leurs intérêts commerciaux et de leurs ressources de guerre? ce qui fut la double cause qui forma les grands États régionaux.

Mais je doute que les tribus elles-mêmes aient renoncé à leur indépendance monétaire: le monnayage a pu être un droit des peuplades, sans être leur monopole. Ces tribus, qui gardaient leurs étendards, leurs chefs, leurs habitudes de résolution propre, n'ont pas dû renoncer au pouvoir de marquer des pièces à leurs symboles préférés. Peut-être leur réservait-on l'argent et le bronze; peut-être encore, à côté d'une figure principale commune à toutes les monnaies de la

nation, la tribu faisait-elle graver sur ses pièces particulières quelque emblème distinctif, signe de son existence.

Je crois enfin que les chefs des grandes familles, patrons de vastes clientèles, détenteurs de copieux trésors, ne se sont pas interdit cette même frappe. Le droit de monnayage était l'auxiliaire indispensable de leur puissance politique; il leur permettait des achats d'hommes, des soldes de mercenaires, car, si la monnaie aidait les négoces pacifiques, elle servait tout autant, dans la Gaule, à alimenter la vie militaire. Dumnorix, qui à lui seul tenait en échec l'État éduen, qui drainait vers ses coffres tous les impôts et vers ses serments tous les hommes, que des monnaies nous représentent tenant la trompette de guerre et l'étendard au sanglier, n'est-ce pas lui qui les aura frappées, et pour son usage et pour sa glorification, en vertu de l'autorité privée qui faisait de ces maîtres d'hommes les égaux des rois et des magistrats?

IV. — Types d'imitation et types originaux

Examinons de près ces figures, et cherchons le sens qui leur était attaché, le degré d'art qu'elles dénotent.

Les plus anciennes monnaies, celles qui ont été frappées à l'imitation des philippes, en reproduisent fidèlement les dessins et la légende. Du modèle, le copiste n'a oublié ni la tête d'Apollon au droit ni au revers le bige conduit par la Victoire, ni même le nom de Philippe inscrit en lettres grecques. Comme la répétition est habile et consciente, il se pourrait que ces pièces aient été fabriquées par des ouvriers de Grèce, prisonniers ou aventuriers au service des rois de la Celtique 1001.

Mais l'imitation est devenue assez vite maladroite et irréfléchie. Le dessinateur du coin ne comprend pas le sens des traits qu'il a sous les yeux, et il est d'ailleurs impuissant à les reproduire: la tête d'Apollon, le bige et la Victoire se transforment graduellement en un amalgame incohérent de lignes droites, de points, de triangles, une sorte de chaos d'où a disparu tout contour précis, toute figure nette. L'ouvrier est devenu incapable d'autre chose que de traits droits et de points: sa main se refuse à suivre le tracé d'une courbe; et les lettres grecques de la légende se réduisent à une suite désordonnée de barres et de traverses. Cette fois, sans doute, ce sont des orfèvres indigènes qui ont fait cette piteuse besogne: ils n'avaient plus sous les yeux des statères originaux, les phillippes cessèrent d'alimenter les trésors gaulois après la mainmise de Rome sur la Macédoine

¹⁰⁰¹ Il y eut des Grecs au service des rois gaulois.

(168) et la ruine des empires qui soldaient des mercenaires. On ne pouvait plus copier que des copies, et de plagiat en plagiat, sous la main routinière des Barbares, la dégénérescence des types grecs s'accentua chaque jour.

Elle fut, ce me semble, moins complète au sud de la Gaule, où l'on copiait surtout les pièces de Marseille et de ses deux colonies espagnoles. Les monnayeurs volques ou salyens arrivent plus rarement à produire ces hideux canevas que devenaient les statères éduens et bituriges. La figure initiale se reconnaît avec moins de peine. Dans cette région, en effet, les échanges étaient continus avec Marseille, et celle-ci ne ralentissait pas la frappe de ses drachmes. Les tribus voisines renouvelaient leurs provisions de types modèles; elles étaient près des sources de l'inspiration hellénique.

Mais les Gaulois avaient l'intelligence souple et éveillée. Ils ne pouvaient s'attarder éternellement dans la contrefaçon difforme et stérile des produits grecs.

Un siècle environ après les premières copies des statères macédoniens (après 150?), il se produisit en Gaule un grand changement dans l'imagerie des monnayeurs. Les peuples évitèrent de plus en plus d'imiter les figures, désormais incompréhensibles, des anciens statères; ils cherchèrent dans leurs coutumes nationales, religieuses et militaires, des signes qui fussent de nature à former un langage monétaire propre aux hommes de nom celtique 1002. La monnaie, au lieu d'être une matière anonyme, un fétiche aveugle et muet, servit à exprimer quelques-unes des croyances et des espérances de la Gaule, à donner à ses pensées dominantes une forme visible et parlante. — Nous verrons plus tard si cette renaissance nationale coïncida avec un changement politique.

Non pas que les Gaulois aient à tout jamais répudié l'imitation des figures méditerranéennes. Ils les copièrent maintes fois encore, et les romaines après les grecques. Mais, d'abord, ces copies ne seront plus uniquement serviles: un détail ajouté, un autre supprimé, une ligne rectifiée, montrent chez l'artiste gaulois du premier siècle une indépendance de pensée et une sûreté de poinçon que n'avait pas son prédécesseur du temps des statères au type des phillippes. De plus, ces imitations ne formeront plus, je crois, la majorité des produits monétaires. La popularité est désormais acquise à ceux qui symbolisent la vie nationale.

V. — Symboles religieux et militaires

Nous avons vu que la religion gauloise ignora pendant longtemps le culte des idoles, et que sans doute, les prêtres publics le proscrivirent toujours. Aucune

¹⁰⁰² De même dans les États celtiques du Danube.

monnaie antérieure à César ne porte la figure certaine d'un dieu, pas même celle de Teutatès. Si l'image la plus fréquente est celle du cheval, pas une seule fois n'apparaît celle d'Épona, sa déesse.

Absents comme figures, les dieux cependant sont toujours présents par leurs symboles. Il n'y a presque pas de pièce qui ne soit marquée d'au moins un emblème de la vie religieuse. C'est de la religion, en premier lieu et sans cesse, que parle la monnaie gauloise.

Voici d'abord les instruments du culte, presque aussi sacrés que la divinité elle-même: lyre ou harpe qui accompagne les chants de prières; peignes pour les chevelures vouées aux dieux; trépied, vase et chaudron des sacrifices; temples ou édicules qui abritent fétiches et talismans des peuples. Puis, ce sont les signes et les rameaux mystérieux qui rappellent une forme céleste ou qui renferment une vertu divine: la roue solaire, la rosace stellaire, le croissant lunaire, la croix, l'S ou la courbe serpentine si chère aux Gaulois, le trèfle, le quatre feuilles, la branche de gui, le rameau des arbres consacrés. Plus loin, les attributs mêmes des puissances divines, la hache ou le marteau. Enfin, tout aussi nombreux, apparaissent les animaux des traditions nationales ou des légendes populaires, en qui s'incarnaient la volonté d'un dieu ou l'esprit d'une nation: le cheval libre et galopant chez les Arvernes, le chamois des Alpes chez les Allobroges, ailleurs le loup, le sanglier, l'aigle, le serpent, le renard, l'ours, et encore les animaux fantastiques, coursiers et oiseaux à têtes humaines, centaures et chimères du monde gaulois.

En gravant de telles figures, les Celtes procédaient à la façon des Grecs, qui avaient multiplié sur les monnaies les images symboliques des fleurs et des animaux. Marseille montrait sur les siennes le lion et le taureau, signes de force et de courage, et Rosas, la fleur de l'églantier, emblème de son nom. Mais les peuples de la Gaule avaient su se dégager de ces représentations banales. Ils avaient trouvé dans la flore et la faune de leur sol et de leur religion des images qui leur appartinssent en propre: tout comme les sculpteurs du Moyen Age, rompant enfin avec l'insipide monotonie des traditions romaines, avaient demandé aux arbustes du pays les ornements de leurs chapiteaux et le cadre de leurs portiques.

Des deux sortes d'activité humaine, la guerre et les travaux de la paix, le monnayage gaulois ne fait presque pas d'allusion à ces derniers. Ni la charrue du laboureur, ni l'outil de l'ouvrier, ni la besace du marchand ne sont représentés. La bourse et le caducée, ces insignes pacifiques qu'adoptera plus tard le dieu national, ne paraissent pas encore. Les animaux figurés sont surtout des animaux de guerre ou de chasse: la brebis, le bélier, le coq, l'abeille, bêtes de ferme et de rapport, sont d'ordinaire exclues de la faune monétaire. L'être vivant le plus

familier aux graveurs de monnaies est le cheval, qui est aussi le plus cher aux hommes de guerre.

Mais la guerre, comme la religion, se montre rarement sous la forme concrète de chefs et de soldats. Elle est présentée par ses emblèmes, elle n'est pas racontée dans ses actions. L'épée, la trompette ou *carnyx*, le javelot, la lance, le collier ou *torques*, et surtout l'enseigne et le cheval, voilà les signes qui nous parlent d'elle: l'enseigne, c'est-à-dire le sanglier ou le fétiche qui conduit les escadrons; le cheval, la bête vivante qui les porte.

C'est le galop ou la marche du coursier de guerre qui fournit les principaux motifs symboliques: tantôt, comme chez les Arvernes, il est libre, sans cavalier, galopant sur le champ; tantôt, comme chez les peuples de l'Armorique et de son voisinage, il est chevauché par un être ou une chose étranges, — nain difforme, monstre velu, homme à tête cornue, femmes nues armées du bouclier, épée, oiseaux énormes, tête hideuse, hippocampe, — qui, plantés sur la croupe, semblent conduire l'animal: ce sont les figures de puissances sacrées, fétiches ou serviteurs mythiques des dieux, qui mènent le cheval et le Gaulois sur le chemin du combat. Et souvent enfin, ce qui complète l'aspect prodigieux de ces images, le cheval est présenté avec la tête humaine, assemblage de l'intelligence du cavalier et de la force de la bête. Ces monnaies sont donc les reproductions, non de scènes réelles, mais de croyances populaires; elles font appel aux forces monstrueuses ou divines que l'imagination militaire donnait comme auxiliaires aux combattants. La guerre qu'elles évoquent se passe dans la légende.

Pas une seule fois non plus, que je sache, nous n'assistons à un épisode de combat ou de meurtre. La victoire apparaît sous la forme de ce qui en était le butin et le symbole, la tête coupée de l'ennemi. Le type le plus fréquent sur les monnaies de l'Ouest, et peut-être le plus original de l'art monétaire gaulois, représente une tête énorme, d'aspect farouche, aux cheveux ornés de cordons de perles et tordus en spirales, aux orbites démesurées encadrant des yeux grands ouverts: elle paraît ne plus appartenir à un corps humain, mais reposer sur un socle ou un support: à côté voltigent souvent, attachées à des chaînes, des têtes semblables, beaucoup plus petites. Je vois là, non pas la face d'un dieu, mais une tête monstrueuse servant d'enseigne de guerre, et flanquée des têtes des vaincus coupées en son honneur et suspendues autour d'elle.

C'est qu'en effet le monnayage gaulois semble fait surtout pour l'exaltation de la guerre, ou, mieux, du culte militaire. On devait émettre un plus grand nombre de pièces au début et dans le cours des campagnes; il fallait solder des mercenaires, payer des ouvriers, soutenir le zèle des clients et l'obéissance de la

plèbe: la monnaie était un instrument de combat. Aussi présentait-elle l'image des marches, des batailles et des victoires.

VI. — RARETÉ DE MONNAIES HISTORIQUES

L'emblème et le symbole, dans la monnaie gauloise, priment tout. En dehors de sa valeur matérielle, elle signifie des choses permanentes. Ses figures, du moins à l'origine, ne furent jamais la traduction ou le souvenir de faits précis et de personnages réels. Tandis que le monnayage romain fut si vite envahi par l'histoire, qu'il se remplit de noms de magistrats, d'initiales de fonctions, d'allusions à des victoires, celui de la Gaule se tint pendant longtemps dans le domaine immuable des images mystiques, révélatrices de pensées consacrées: et en cela, il ressembla davantage à celui de la Grèce, toujours éprise de la forme idéale.

Il était d'ordinaire anonyme et anépigraphe. Les inscriptions y sont fort rares avant le premier siècle: et même en ce temps-là, c'est par exception tardive qu'un peuple fait graver son nom. Un grand nombre de pièces ont été frappées, je crois, pour le compte de tribus associées: si quelque chose rappelle cette union, c'est le rapprochement, dans un même dessin, des emblèmes propres à chacun des confédérés.

La personnalité des grands eux-mêmes s'est longtemps effacée derrière ces traditions de symbolisme. Entre 150 et 80, les rois ou les chefs arvernes Luern, Bituit, Celtill, seront les maîtres souverains de la Gaule entière: ils auront une richesse et une puissance comparables à celle d'un Antiochus ou d'un Ptolémée. Mais aucun d'eux n'a laissé sur les monnaies de son temps un souvenir déchiffrable, ni ses traits, ni son nom, ni ses initiales, et s'il en est qui aient été marquées à leur signe, il se dissimule sous quelque blason qui échappe encore à notre connaissance.

Il faut descendre jusqu'aux approches de la conquête romaine et aux contemporains de César, jusqu'à Dumnorix et Vercingétorix, pour constater sur une monnaie tout à la fois le nom et le portrait d'un chef de guerre. Mais en ce temps-là, la Gaule subissait de plus en plus l'influence des pratiques monétaires, religieuses et artistiques du Midi. Elle se soustrayait à l'empire du symbole; elle faisait descendre ses dieux sous une forme humaine; elle livrait ses monnaies aux figures et à la vie de ses chefs.

VII. — Progrès artistiques

L'exécution de ces monnaies ne fut jamais très bonne; le progrès s'y marqua lentement. Périodiquement, il est interrompu par des soubresauts de barbarie.

Même les figures et les symboles nationaux ont été traités par les Gaulois comme ils avaient fait pour les Victoires et les biges copiés sur les statères grecs: ils les ont déformés jusqu'au néant, si je peux dire; et il est arrivé que la tête humaine de l'Armorique, graduellement défigurée, s'est trouvée réduite à un ovale entouré de lignes sinueuses, dernier terme de l'œil et de la chevelure.

Cependant, au travers de ces défaillances chroniques, l'originalité artistique des monnaies gauloises point et s'affirme peu à peu. Au premier siècle tout au moins, les graveurs indigènes (en admettant qu'on n'ait point recouru à des praticiens étrangers) se montreront capables d'un dessin net, d'expressions énergiques, d'exactitude et de sûreté dans les traits. Sur quelques pièces d'argent du Midi, les petits emblèmes habituels, besants, rosaces, haches, triquètres, sont enlevés dans une sobriété de formes et une vigueur de relief qui rappellent le style des piécettes primitives de l'Ionie. Pour composer le tableau bizarre du cheval conduit par l'épée, l'artiste gaulois a su combiner les lignes d'une manière rapide et saisissante, l'épée penchée vers l'encolure, la poignée du côté de la croupe, la lame s'amincissant jusqu'à devenir un simple trait, qui s'en va, comme des rênes, s'attacher à la bouche de l'animal. Sur les meilleurs statères des Arvernes, le cheval se dégage franchement, dans un galop d'allure vivante et naturelle. Cette vivacité de gestes, cette passion dans le mouvement, je les retrouve sur les quelques monnaies qui figurent des cavaliers et des combattants, comme dans celles de Dumnorix ou de Litavice agitant les instruments ou les enseignes de guerre et peut-être, si rien n'avait enrayé dans la Gaule la marche normale de l'art monétaire, cette gesticulation un peu déclamatoire serait-elle devenue le caractère propre de ses figures, tandis que chez les Grecs, les artistes se complaisaient dans les attitudes puissantes et calmes.

Je sais bien que ces bonnes œuvres sont l'exception. Mais elles suffisent à prouver que les Gaulois pouvaient créer aussi bien qu'imiter. Ils ont emprunté à la Grèce l'usage de la monnaie, les systèmes des drachmes et des statères, les images de leurs plus anciennes pièces. Mais ils ont trouvé, dans les signes de leurs croyances, une symbolique monétaire originale et complète; ils ont su disposer et grouper ces emblèmes en tableaux parfois pittoresques. Malgré la bizarrerie de quelques-unes d'entre elles, ces figures sont souvent pleines de sève et de vie. Tout un monde nouveau d'êtres réels ou fantastiques prenait corps, en Occident, sur ces légères et brillantes plaques de métal, dont la Grèce avait suggéré la forme, et que la Gaule animait maintenant par l'expression de ses pensées nationales.

CHAPITRE X : LA VIE INTELLECTUELLE

I. Nature de l'intelligence chez les Gaulois — II. Habitude de la parole — III. De la langue des Gaulois — IV. Alphabets — V. Littérature verbale — VI. Les bardes — VII. L'art — VIII. Quelques pratiques scientifiques — IX. De l'éducation de la jeunesse — X. Rôle des choses de l'esprit

I. — Nature de l'intelligence chez les Gaulois

L'histoire de la monnaie et celle de l'industrie nous ont montré chez les Gaulois, à côté des richesses de leur pays, des réserves d'initiative, de réflexion, d'imagination. Grecs et Romains ont pu les redouter et les injurier, les traiter de bandits, d'ivrognes fieffés, de coupeurs de têtes: ils n'ont jamais vu en eux des sots ou des imbéciles ¹⁰⁰³. Tous ceux qui ont parlé des Celtes ont affirmé ou laissé entendre qu'ils avaient l'esprit fort éducable, susceptible d'un idéal ¹⁰⁰⁴. Caton disait des Ligures italiens, qu'ils manquaient du souvenir des choses et de tout souci de culture intellectuelle; leur mémoire et leur langue étaient infertiles comme les rochers de leurs montagnes. Dans la Gaule, au contraire, on voyait déjà luire l'aube de la vie littéraire et artistique.

Assurément, la majorité des Celtes n'étaient autres que des Ligures ayant changé de nom. Mais la conquête celtique n'avait pas seulement apporté un vocable nouveau et amené d'autres maîtres. Elle avait aussi dégagé l'esprit des habitants de la torpeur où ils demeuraient engourdis: l'horizon des hommes s'était élargi; les nations étaient plus grandes, et les dieux plus solennels. Aucune des révolutions qui ont transformé le nom et le gouvernement de notre pays n'a laissé intactes toutes les habitudes intellectuelles. L'invasion germanique, si elle n'a pas touché à la langue, a endormi pour près de quatre siècles les facultés littéraires et artistiques des Gallo-Romains. Et il suffit ensuite d'un changement de régime, sous les Carolingiens, pour amener une renaissance.

Ne disons pas que les descendants des Celtes conquérants étaient les seuls à aimer la poésie et l'éloquence, et que les petits-fils des Ligures, toujours at-

¹⁰⁰³ Méla, III, 2, 18.

¹⁰⁰⁴ César, VII, 22, 1; Strabon, IV, 4, 2; 1, 5.

tachés à la glèbe, gardaient les pensées courtes et les sentiments mesquins de leurs ancêtres. Rien ne nous autorise à croire que l'esprit de ces vaincus ait été normalement réfractaire à d'aimables influences. Si les Barbares de la Ligurie italienne ne purent rien apprendre, c'est sans doute parce qu'ils furent soustraits à la conquête et à l'action des Celtes.

Les Celtes du second siècle (quelle que fût l'origine de leur sang) avaient une intelligence vive, qui comprenait aisément et qui retenait bien 1005. C'est ce que disait le Grec Posidonius, le premier et peut-être le seul homme de toute l'Antiquité qui les ait observés avec soin, et qui n'ait pas traité avec le mépris rapide du lettré les Barbares de l'Occident. Esprits pénétrants, habiles à saisir rapidement le sens des choses et la suite d'un raisonnement, voyant vite et voyant clair, les Gaulois étaient aptes à cette haute culture intellectuelle dont ils sentaient les approches à la frontière de leur pays.

On fut frappé de leur instinct d'imitation ¹⁰⁰⁶. Leur système monétaire nous en a donné plus d'une preuve. César les montre, chefs et soldats, copiant avec une rare dextérité les machines de guerre de l'armée romaine, ses procédés de siège, sa façon de camper, sa stratégie même. Qu'un général intelligent, tel qu'Ambiorix et Vercingétorix, se dresse parmi eux, et il pourra en quelques mois leur faire accepter les habitudes de la guerre savante. Et cela est vrai des Belges comme des Celtes. L'art et l'industrie gauloises, lettres de l'alphabet, objets de culte, dieux, bijoux et vaisselle, ont souvent, à leur origine, des figures importées et des types d'emprunts.

Le penchant à imiter serait à peine une faculté intellectuelle, s'il n'était précédé du désir de savoir et de comprendre, de la curiosité des choses. Curieux, les Gaulois passaient pour l'être plus que n'importe quels Barbares de l'Occident. S'ils accueillaient bien les étrangers, c'est qu'à leur affabilité naturelle se joignait l'ardent désir d'apprendre du nouveau. Car ils n'avaient pas avec l'hôte venu des pays lointains cette discrétion qu'affectent souvent les peuples hospitaliers : ils l'obligeaient à parler, il fallait qu'il racontât. C'était avec de longs récits qu'il devait payer l'accueil reçu 1007.

II. — HABITUDE DE LA PAROLE

Si pénétrant que fût leur esprit, la parole allait peut-être plus vite que la pensée. C'étaient les plus bavards de tous les Barbares. Ils avaient la loquacité du

¹⁰⁰⁵ Diodore, V, 31, 1 (Posidonius).

¹⁰⁰⁶ César, VII, 22, 1.

¹⁰⁰⁷ César, IV, 5, 2; cf. VI, 20; Diodore, V, 28, 5.

Grec, et le langage était pour eux le geste le plus habituel. Dans les assemblées publiques, ils ne se dispensaient pas d'interrompre, si bien qu'un huissier était chargé de rappeler à l'ordre 1008. S'ils aimaient à écouter, c'était surtout afin de raconter, et il fallait prendre des mesures à l'endroit des propagateurs de nouvelles, se prémunir contre les commérages politiques, les griseries des orateurs de carrefours 1009. La Gaule était déjà un pays de nouvellistes et de harangueurs.

Bien parler y fut une vertu. On l'a dit des Romains 1010, on doit le dire plus encore des Gaulois. L'éloquence était, chez un chef, un instrument de puissance et d'action aussi efficace que son or et que sa clientèle. C'est surtout en orateur ardent et persuasif que Vercingétorix a commandé: la terreur n'a jamais été, pour lui, qu'un moyen provisoire de régner. Lisez les Commentaires de César: tous ces nobles gaulois sont de beaux parleurs, et si on interrompt les uns, on écoute et on applaudit les autres. Les soldats aiment à se laisser convaincre et entraîner par le langage. Ils subissent l'enthousiasme de celui qui s'émeut devant eux. Et les chefs, de leur côté, quêtent les acclamations et étudient leurs effets. Dans les conseils de guerre, devant les troupes assemblées, lors des entrevues solennelles, les Gaulois se plaisent à exposer leurs idées copieusement, avec l'enchaînement rigoureux familier à des routiers de rhétorique. Je sais bien que César a pu arranger les paroles qu'il leur prête. Mais, comme il s'agissait d'évènements contemporains, qu'il a entendu lui-même quelques-unes de ces harangues, et que des transfuges lui ont transmis les autres, il n'y a pas, dans les morceaux oratoires des Commentaires, cette part exorbitante d'invention que Tite-Live a mise dans les discours d'un Camille ou d'un Canuleius. Aussi bien, César aurait-il fait parler si longuement les Gaulois, si telle n'avait été leur coutume?

Ils avaient des manières de s'exprimer qui surprenaient les Romains. C'étaient tantôt des déclamations de tragédiens, le verbe haut, la phrase superbe, l'hyperbole de la pensée, l'exubérance du moi et la raillerie outrancière ¹⁰¹¹; et tantôt, au contraire, des propositions courtes, incisives et sentencieuses, des aphorismes au sens voilé, une sorte d'escrime intellectuelle, de jeu fait d'allusions, de feintes et de sous-entendus ¹⁰¹². Entre trop d'emphase et trop d'esprit, le Gaulois ne savait pas être simple et naturel.

¹⁰⁰⁸ Strabon, IV, 4, 3.

¹⁰⁰⁹ César, VI, 20; cf. IV, 5.

¹⁰¹⁰ Quintilien, II, 20, 9.

¹⁰¹¹ Diodore, V, 31, 1.

¹⁰¹² Diodore, V, 31, 1.

III. — DE LA LANGUE DES GAULOIS

Que valait, comme instrument de travail intellectuel, la langue que parlaient les Gaulois? Dans quelle mesure correspondait-elle à leur esprit et pouvait-elle favoriser leurs penchants?

Par malheur, de toutes les choses de la Gaule qui nous échappent, la langue est à coup sûr celle que nous ignorons le plus. Les Anciens, toujours peu curieux des parlers barbares, se sont obstinément refusés à nous entretenir d'elle, à nous dire en quoi elle ressemblait ou s'opposait aux autres langages de l'Occident ¹⁰¹³.

Les Celtes, a dit un Grec, ont la voix forte et retentissante, et pleine d'intonations rudes ¹⁰¹⁴; peu s'en faut qu'il ne compare leur langue au croassement du corbeau. Mais de telles épithètes ne signifient rien; n'importe quel peuple les a données aux idiomes qu'il ne comprend pas ¹⁰¹⁵. Les documents nous en apprendront à peine davantage ¹⁰¹⁶: — les noms propres des légendes monétaires;

¹⁰¹³ César nous dit qu'elle différait de la langue des Suèves, c'est-à-dire sans doute germanique (lingua Gallica, I, 47, 4); de même Tacite (id., Germ., 43); de même Suétone (Cal., 47). Strabon insinue au contraire que les Gaulois et les Germains parlaient la même langue (τἆλλα, VII, 1, 2). — Tite-Live fait des Gaulois du Valais, c'est-à-dire de Galates ou de Belges, Semigermani (XXI, 38, 8), c'est-à-dire des intermédiaires entre Celtes et Germains. — Le même Strabon distingue les Gaulois et les Ligures, (II, 5, 28). Tite-Live semble dire que leurs langues différaient haud sane multum (XXI, 32, 10). Le même Tite-Live (XXI, 38, 5), parlant des Taurini de Turin, qui sont ἔθνος Λιγυστικόν, antiqua Ligurum stirpe (Starbon, IV, 6, 6; Pline, III, 123), les appelle Semigali. — De même, Tacite nous parle des ressemblances entre la langue des Gaulois et celle des Bretons, sans indiquer s'il s'agit des Gaulois immigrés en Bretagne ou des indigènes: Sermo haud multum diversus (Agricola, 11). Il dit d'autre part (Germ., 45) que la langue des Este du Samland était Britannica propior que de la langue des Suèves. — Il peut résulter de tout cela que les trois principales langues de l'Occident, gaulois, germanique et ligure, appartenaient à la même famille. — En revanche, Strabon distingue plus fortement, au point de vue linguistique, Gaulois et Aquitains (surtout ibères, IV, 1, 1). — Le gaulois ne ressemblait pas au pannonien (Tac., G., 43). — Mais jamais aucun renseignement précis n'appuie ces assertions générales.

Diodore, V, 31, 1; cf. Irénée, Contra Hæreses, I, pr., 3, Migne, VII, c. 443 = p. 10, Stieren (βάρβαρον διάλεκτον); Claudien, Carmina min., 22 (51), 8 et 20, Jeep (barbaricos sonos); Sidoine, Epist., III, 3, 2 (Celtici sermonis squamam).— En revanche, le Transalpinus sermo de Pacatus (1, p. 271, 20, Bæhrens) est le latin provincial; de même, le sermo rusticior de Sulpice Sévère (Dial., I, 27, 1, Halm), distinct du Celtice aut Gallice (id., 4).

Julien le dira des Germains (Misopogon, p. 337, Spanheim, p. 434, Hertlein); Dion Cassius, LXXIV, 2, 6.

Malgré l'énorme accroissement des « trésors » de mots gaulois. Comparez les deux vol. parus de Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz* (1896 et 1904), avec ses dizaines de milliers d'articles, aux 430 mots du *Glossaire gaulois* de de Belloguet (1872, 2° éd., « considérablement augmentée »; il est vrai qu'Holder a donné accès à un très grand nombre de mots antérieurs à la conquête celtique, ligures et autres, et même à d'autres mots étrangers aux pays où cette conquête a pénétré: son livre est devenu peu à peu plutôt un *corpus* des mots de langues occidentales barbares qu'un glossaire celtique.

quatre douzaines d'inscriptions, où dominent également les noms propres; des noms de lieux, dont beaucoup sont sans aucun doute antérieurs à la conquête gauloise; une vingtaine de gloses de lexiques 1017; deux à trois cents mots rapportés par les auteurs anciens 1018; quelques autres, dont on peut retrouver l'existence par les descendants qu'ils ont laissés dans les langues romanes 1019: — voilà tout le trésor du celtique ancien, et encore ce trésor renferme-t-il sans doute bien des pièces étrangères. Car il se compose presque exclusivement de noms, propres ou communs, et ce n'est guère qu'un vocabulaire fort incomplet: or, le vocabulaire d'une langue, surtout dans ces conditions, révèle mal son caractère propre; tout au plus permet-il de dire quels sont les idiomes avec lesquels elle a frayé ou se trouve apparentée. La plupart des langues vivent, en ce qui concerne les noms, de mendicités périodiques. Quand on nous dit que brannos signifie «corbeau» dans le vieux celtique, je le veux bien: mais rien ne prouve que les Celtes n'aient pas emprunté ce mot aux Ligures qui les ont précédés. Pour juger du mécanisme, du ressort particulier de cette langue, vingt lignes de rédaction vaudraient mieux que mille noms propres, et elles nous manquent.

Il est vrai qu'on peut essayer de se rendre compte de l'ancien gaulois à l'aide des idiomes de la Bretagne française ou des îles Britanniques, idiomes qu'on suppose dérivés soit du gaulois lui-même, soit d'une langue sœur ¹⁰²⁰. Ces idiomes forment deux groupes: 1° le kymrique ou britonnique, qui comprend le breton d'Armorique, le gallois du Pays de Galles, le cornique de Cornouailles, aujourd'hui disparu; 2° le goïdélique, constitué par l'irlandais, le gaëlique de l'Écosse, le dialecte de l'île de Man ¹⁰²¹.

¹⁰¹⁷ Surtout Glossaire d'Endlicher (17 mots, Whitley Stokes, p. 142-3), *Chronica minora*, éd. Mommsen, I, p. 613.

Le 1^{er} essai de glossaire est celui de Pontanus. Diefenbach, *Celtica*, I, 1839, allait jusqu'à 347, mais en ajoutant beaucoup de mots supposés d'après l'histoire des langues romanes. De Belloguet compte 249; la liste est à contrôler ou plutôt à abréger. Dottin s'arrête à 204: dans sa liste encore, je vois beaucoup de noms préceltiques ou ligures. — Ajoutez enfin, mais sous réserves, les formules du *De medicamentis* de Marcellus (éd. Helmereich, Leipzig, 1889; voyez sur elles: Grimm, *Kleinere Schriften*, II, 1865, p. 114-151, 152-173; Rhys, *Celta and Galli*.

Surtout d'après le travail de Thurneysen.

La parenté entre le gaulois et les langues du Nord-Ouest a été indiquée au moins dès la première moitié du xvi^e siècle: Ramus, *De moribus veterum Galorum*, 1562; Hotomanus [Hotman], *Francogallia*, 1576. Une opinion courante au xvi^es. était l'identité du gaulois et du germanique; on la trouvera représentée d'une manière continue jusqu'à Holtzmann. Mais, de ce que les Celtes sont venus de Germanie, il ne suis pas que, à vingt-cinq siècles de distance, et après des révolutions, des invasions et des mélanges infinis, et en Allemagne et en Gaule, on pourra expliquer l'idiome des Celtes par la langue que parlent aujourd'hui tous les hommes qui les ont remplacés au-delà du Rhin.

Cette double famille serait caractérisée surtout par la chute du p initial: $are = \pi \alpha \rho \dot{\alpha}$, « de-

Et il n'est pas douteux que l'une et l'autre de ces familles n'offrent avec les débris du parler celtique de nombreux traits de ressemblance. Mais ces langues du Nord-Ouest de l'Europe, à quelle distance les saisissons-nous de l'ancêtre gaulois qui les aurait produites! C'est sept siècles après César qu'on en trouve les premières traces 1022, et ce n'est qu'au treizième siècle qu'on peut enfin juger de leur structure 1023. Or, il faut moins de temps parfois, pour transformer radicalement la langue la plus parfaite. Qu'on envisage le chemin parcouru, depuis César jusqu'à saint Louis, par la langue latine, la rivale occidentale du parler gaulois, qu'on songe aux facultés qu'elle a perdues, à celles qu'elle a acquises, à l'extraordinaire évolution suivie par son génie: et cependant le latin fut surveillé de près par les littérateurs, les prêtres et les politiques, il vivait sous la tutelle de cette triple autorité, et à chaque génération il ne cessait de produire des œuvres écrites. Nous pouvons donc nous figurer les changements qui ont bouleversé, dans ces douze siècles, la langue celtique et ses congénères, qui n'étaient point écrites, qui étaient en contact avec toutes sortes de dialectes rivaux, et qui, depuis la conquête romaine, ont vécu à l'aventure, livrées aux caprices des paysans et du populaire. Pour juger sainement le langage que parlaient les indigènes de la Gaule au temps de César, d'Auguste et d'Antonin, il faudrait le juger d'après ce qu'il a laissé de ce temps en Gaule même, et c'est à peine plus que rien.

Aussi, même en nous bornant à noter quelques vagues lueurs au milieu de cette ignorance, nous ne pouvons pas affirmer qu'elles ne nous égarent pas. — Voici les indications que les textes anciens nous fournissent.

Au temps de César, on ne parlait qu'un seul idiome chez les indigènes de nom celtique. S'il eut besoin d'interprètes, ce ne fut jamais que pour la langue

vant». Les deux groupes se distingueraient surtout par leur manière de traiter la gutturale *qu*: dans le goïdélique, elle devient *c, ch, q, c*; et *p*, dans le kymrique. Des réserves sur cette caractéristique ont été faites par Thurneysen. — Auquel de ces deux groupes pourrait-on rapporter plus particulièrement le gaulois? Zeuss (p. vI) opinait pour le kymrique. Historiquement, c'est ce qu'il y a de plus logique. Car le Pays de Galles et la Cornouailles sont les régions de langue britannique qui ont été le plus en contact avec les Belges immigrés en Angleterre, et le Pays de Galles est le seul où on peut compter quelques noms de lieux franchement celtiques (*Mediolanum, Muridunum*). L'opinion de Thurneysen (p. 9) est qu'il y avait en Gaule des dialectes apparentés et à l'un et à l'autre, et je crois bien, si l'on admet la filiation, qu'il a raison: le *qu* existait, en tout cas, dans la région de la Seine (*Sequana*) et celle du Jura, *Sequani* (calendrier de Coligny: *inquimon*, etc.). J'hésite pour ma part à considérer comme prouvés les rapports de filiation entre l'ancien gaulois et le kymrique ou le goïdélique.

¹⁰²³ D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, 1883, réédition arbredor.com.

des Gaulois ¹⁰²⁴; il eut à son service des Gaulois auxiliaires, des transfuges et des traducteurs ¹⁰²⁵, il connut toujours fort bien les incidents des camps ennemis: il ne mentionna jamais les embarras que lui aurait causés une population double, à deux noms et à deux parlers. Lorsque Sertorius, dans l'armée consulaire de Marius, voulut s'aboucher avec les Gaulois de Provence, il n'eut à apprendre que le celtique ¹⁰²⁶. — Or, quatre à cinq siècles auparavant, lors de la conquête de la Gaule par les Celtes, deux langues s'étaient trouvées en présence: celle que parlaient les vaincus ou Ligures, celle qu'apportaient les envahisseurs. Au moment de l'arrivée des Romains, ce dualisme n'existait plus: la lutte entre les deux idiomes était aussi abolie que la rivalité du latin et du germanique sous les règnes de Wamba ou de Hugues Capet.

Mais, de l'un et de l'autre, lequel l'avait emporté? autrement dit, la langue gauloise contemporaine de Vercingétorix était-elle fille du ligure des vaincus ou du celtique des vainqueurs?

Il est probable que dans ce conflit, la victoire est restée au dialecte des conquérants, et que le ligure s'est effacé devant lui. De cela, nous avons deux ou trois preuves à demi concluantes. — Strabon distinguait très nettement les Ligures et les Celtes des régions provençales et alpestres: il n'eût pas fait cette distinction si leurs langues eussent été semblables. — Quand Hannibal remonta l'Isère, qui traversait des terres gauloises, il rencontra au confluent de l'Arc des populations d'une autre langue: or, il quittait à cet endroit le monde celtique ¹⁰²⁷. — On parlait trois langues à Marseille, rapporte Varron, le grec, le latin et le gaulois ¹⁰²⁸. Mais il ne dit pas qu'on y parlât le ligure. Les Celtes donc, lorsqu'ils s'étaient unis en Provence avec les indigènes, leur avaient imposé leur langage, et cependant, dans cette région, l'élément ligure était demeuré très puissant, puisque ses habitants conservaient le nom de «Celtoligures» ¹⁰²⁹. À plus forte raison, dans le reste de la Gaule, l'idiome des vainqueurs avait-il eu gain de cause.

Dans quelle mesure gagna-t-il la partie? est-il sorti indemne de la rencontre? combien de mots ligures accepta son vocabulaire, et combien de tournures dénaturèrent sa syntaxe? Nous ne pourrons, de longtemps encore, répondre à

¹⁰²⁴ César, I, 17, 3; 47, 4; VIII, 44, 2.

¹⁰²⁵ I, 19, 3: Gaulois de la Province qui sert d'interprète entre César et un Éduen.

¹⁰²⁶ Plutarque, Sertorius, 3.

¹⁰²⁷ Tite-Live, XXI, 32, 10.

¹⁰²⁸ Varron ap. Jérôme, Comm. in Ep. Ad Gal., II, (Migne, VII = Patr. Lat., XXVI, c. 354): Trilingues esse, quod et Grace loquantur et Latine et Gallice.

Au moins au temps de Timée, III^e siècle (*De mirabilibus auscultationibus*, 85; Strabon, IV, 6, 3).

cette question avec quelque assurance. Mais si faibles que soient les indices, ils autorisent à supposer, dans la langue gauloise, un fonds important d'emprunts faits à la langue des vaincus : l'écart qui avait séparé le ligure et le celte ne put que diminuer, et ne demeura point trop considérable ¹⁰³⁰.

Deux siècles après le premier ban gaulois, arrivèrent au nord de la Marne ceux qu'on appela les Belges. Chez eux aussi, le même conflit se produisit, et aboutit, semble-t-il, à un résultat pareil. Car la langue des Belges et la langue des Celtes n'étaient séparées que par des différences dialectales, sur lesquelles les étrangers n'étaient point d'accord ¹⁰³¹, et que la science moderne ne peut encore discerner ¹⁰³². Elles possédaient entre elles un trésor commun qui était considérable. Tous les mots du vocabulaire belge que nous possédons se retrouvent dans le vocabulaire voisin: ce sont, au nord comme au sud des forêts de la Marne, les mêmes noms de localités et de personnes.

Cette similitude des noms propres de lieux est d'ailleurs la preuve irrécusable que la langue gauloise exerçait une absolue souveraineté, et qu'elle était uniforme et homogène. Les noms de villes et d'hommes que nous a légués le Moyen Age sont encore les témoins de la diversité des parlers de France: aux «Châteauneuf» des pays du Nord s'opposent les «Castelnau» des terres de langue d'Oc. Les noms qui viennent des temps gaulois montrent qu'un seul idiome s'imposa partout: on trouve des *Noviodunum*, «ville-neuve», sur l'Aisne comme près de la Loire 1033, des *Noviomagus*, «marché-neuf», depuis les sables du Médoc 1034 jusqu'aux rives du Rhin 1035. Et deux des principaux chefs de la Gaule au temps de César, l'un né chez un des peuples les plus voisins du Rhin et les plus tard venus, l'autre, issu d'une des nations les plus anciennes de la Celtique centrale, portaient des noms presque identiques, le Trévire Cingétorix et l'Arverne Vercingétorix.

Ce n'était qu'aux extrémités du pays, là où les Gaulois n'avaient point pénétré, qu'on entendait des langues différentes de la leur: le ligure, au delà de l'Arc provençal et dans les plus reculés des vallons alpestres; l'ibérique et peut-être

¹⁰³⁰ Le principal texte est celui de Tite-Live, XXI, 32, 10.

¹⁰³¹ César dit (I, 1, 2): Lingua... inter se differunt; Strabon au contraire (IV, 1, 1): Όμογλώττους δ'οὐ πάντας, ἀλλ' ἐνίους μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις. Les gens du valais, qui étaient des Belges, semblent parler une langue intermédiaire entre le celte et le germanique. En tout cas les rapports incessants, et de tout genre, entre Belges et Celtes ne s'expliqueraient pas s'il y avait eu une réelle opposition de langages.

¹⁰³² Zeuss, p. vi; Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 8.

¹⁰³³ César, *De b. G.*, II, 12; VII, 12 et 13.

¹⁰³⁴ Ptolémée, II, 7, 7.

¹⁰³⁵ *Id.*, II, 9, 9.

encore le ligure, au sud de la Garonne et dans le Roussillon; sans doute d'autres dialectes, apparentés à l'une ou l'autre de ces deux langues, dans les recoins des terres pyrénéennes. Le germanique d'autre part, remontait le long de la Meuse et de la Moselle ¹⁰³⁶.

Mais le domaine du gaulois n'en comprenait pas moins les neuf dixièmes de la Gaule, et peut-être davantage. Il tendait plutôt à s'accroître qu'à diminuer. Au delà de cette contrée, il s'appuyait sur les vastes colonies déposées dans le monde par les Belges et les Celtes. Il y avait des villes au nom de *-dunum*, si franchement gaulois, depuis l'embouchure de la Tyne ¹⁰³⁷ jusqu'au delta du Danube ¹⁰³⁸: les Galates d'Ancyre pouvaient comprendre les Trévires de la Moselle ¹⁰³⁹. Bien avant le latin, cette langue gauloise put paraître comme la langue conquérante du monde.

Ses conquêtes ont été à la fois très rapides, très fortes, très tenaces. Nulle part, avant l'arrivée des Romains, elle n'avait fléchi sous un idiome de vaincu. Tandis que le germanique, au temps des invasions barbares, a sombré au delà du Rhin et au sud des Alpes, le gaulois a maintenu ses droits jusqu'en terre asiatique. Encore au quatrième siècle de l'ère chrétienne, les Galates d'Asie Mineure, perdus comme un îlot au beau milieu des dialectes grecs, conservaient la pratique de leur langue nationale 1040. Il a fallu, pour l'extirper de la Gaule propre, bien autre chose que les guerres de César et l'administration des empereurs, et elle a eu, durant les cinq siècles de la vie latine, de véritables retours offensifs 1041. Elle ressembla, comme langue propre à remporter des victoires, à ce latin qui devait la remplacer.

Cette extension prodigieuse n'a pas eu pour seule cause les triomphes militaires de ses peuples. Elle tient aussi à des raisons d'ordre linguistique: d'autant plus que l'arrêt même de la conquête celtique ne mettra point fin aux progrès de la langue.

Avec cette réserve encore, que, chez les Éburons, d'origine germanique (César, II, 4, 10), les noms des chefs sont semblables à ceux des Gaulois (V, 24, 4). Même remarque pour les Trévires (V, 3, 2; cf. Tac., *Germ.*, 28), les Nerviens (V, 45, 2; cf. Tac., *l. c.*).

¹⁰³⁷ Segedunum, dans Not. dign., Occ., 40, 33; plus au nord encore, au nord du golfe de Forth, s'il faut lire Leviodunum dans l'Anonyme de Ravenne. Comme autre terme, Maridunum, Cæermarthen en Galles (Ptolémée, II, 3, 12).

¹⁰³⁸ Noviodunum, Isaktacha, Ptolémée, III, 10, 5.

Galatas... propriam linguam eamdem pane habere quam Treviros (Jérôme, Comm. In Ep. ad Gal., II, 3; Migne, VII = P. L., XXVI, c. 357).

¹⁰⁴⁰ Texte de Jérôme; Lucien, Alexander, 51 : Κελτιστί.

Peut-être vers la mort de Néron; sans doute au temps de Septime Sévère; peut-être dans la seconde moitié du III^e siècle.

D'abord, sur presque tous les points, l'Orient excepté, le gaulois se heurta à des langues de même espèce, celles que parlaient les Ligures et autres Occidentaux. Il vint superposer sa domination à une unité linguistique déjà faite. — Or, il apparaît de plus en plus aujourd'hui que cet idiome ligure se rattachait aux langues indo-européennes; qu'il partageait avec le gaulois bien des formes essentielles; que des idées fondamentales, telles que celle de divinité, s'exprimaient dans l'un et l'autre par les mêmes radicaux; que le ligure, en d'autres termes, était un rameau sorti du même tronc que le gaulois, mais ayant plus tôt poussé, grandi et conquis. Ayant donc à lutter sur la plupart des points contre un même rival, et rival peut-être pas très différent de lui, le parler gaulois put se comporter partout de la même manière, obtenir des victoires semblables, ou subir des transformations analogues.

En outre, selon toute vraisemblance, le gaulois était une langue, sinon savante, du moins intelligente, souple et variée. Elle avait les mêmes sons, diphtongues, aspirations ou autres, que le grec et le latin; on retrouvait en elle les mêmes habitudes de flexion que dans les deux grandes langues méditerranéennes. Il existait, entre les vocabulaires de ces trois idiomes qui se partageaient la domination de l'Europe, d'étranges similitudes. Des dédicaces religieuses pouvaient être rédigées et écrites avec des sons et des mots identiques en gaulois et en italiote: Matrebo Namausikabo, «aux Mères de Nîmes», voilà qui est celtique, et qui pourrait être latin archaïque, osque ou ombrien 1042. Certains noms de nombres, petru-, « quatre », ne se disaient pas différemment dans la langue gauloise et dans les plus vieux dialectes de l'Italie 1043. À certains égards, les Romains pouvaient voir dans le celtique un frère du latin, qui aurait conservé de vieux mots et de vieilles habitudes 1044. Et les Grecs, de leur côté, y retrouvaient bien des syllabes et des expressions familières: le gaulois *epos*, «cheval», correspondait à leur $\sharp \pi\pi\circ\varsigma$; duron, «porte», à θύρα; -cnos, -genos, -gnatos, «né» ou «fils de», à -γονος ou -γνητος: et c'étaient là quelques-uns des radicaux les plus employés dans l'onomastique des lieux et des personnes, ceux qu'entendaient le plus souvent les étrangers venus du Midi.

Nous ne savons que quelques faits de la déclinaison et de la conjugaison gauloises. Il y avait chez les Celtes un nominatif en -os, comme chez les Latins et chez les Grecs; ils paraissent posséder une seconde déclinaison en -is, une troisième en -ix ou -ixs, -igis; et tout cela est assez semblable aux formes des grammaires

¹⁰⁴² Inscr. De Nîmes, C. I. L., XII, p. 383.

¹⁰⁴³ Ou petor-: petorritum, Petrocorii, etc.

¹⁰⁴⁴ Piclet, *Rev. arch.*, 1867, II, p. 139.

classiques. La troisième personne du verbe, au singulier, y était parfois pourvue de la consonne finale, comme chez les italiotes, *avot*, «*fecit*» ou «*facit*» ¹⁰⁴⁵; mais souvent aussi elle était à terminaison de voyelle, *dede* ¹⁰⁴⁶ correspondant à «*dedit*», *ieuru* et *iorebe* à «*erigit*» et «*erexit*», et cela faisait songer davantage aux formes helléniques. Enfin, on a cru reconnaître un démonstratif, *sosio*, «*hic*», une préposition *in* ¹⁰⁴⁷, semblable à celle des Latins, et un article, *ton* à l'accusatif, semblable à celui des Grecs ¹⁰⁴⁸. La langue gauloise oscillait, dans ses affinités, entre celle des Romains et celle des Hellènes ¹⁰⁴⁹.

Ce qui la rapprochait davantage de cette dernière, c'était l'abondance de ses préfixes 1050 et de ses suffixes 1051, qui modifiaient à l'infini le sens d'un même radical, et qui se prêtaient ainsi à l'expression des mille nuances de la pensée: divus, «divin», a donné les noms de sources, de lieux ou de déesses Diva, Divio, Divanno, Divona, Divicia, et les noms de personnes Divico, Divicus, Diviciacus, Divictus, Divirius, Divixtus, Divixtiilus, Divixtullus, et d'autres encore. C'est aussi son amour pour les noms composés, pour les agglutinés de mots et de particules: le latin, évidemment, aimait beaucoup moins ce travail de jonction. Quand les Romains voulaient dire «marché neuf» ou «château neuf», ils laissaient les deux mots vivre isolément, Forum Novum, Castrum Novum. Les Gaulois les unissaient en un seul, Noviomagus, Noviodunum, tout comme les Grecs disaient Νεάπολις. Il est assez rare de trouver chez eux des noms propres à formation simple, autrement dit à radical monosyllabique, comme Brennos, Commius, Acco, et ils rappellent peut-être un stade plus ancien de la langue: ils sont de beaucoup la minorité dans l'onomastique contemporaine de César. Presque toujours, les noms des chefs sont démesurément allongés, et comme pleins de sons et de sens: Indutio-marus, Vercingetorix, Vercassivellaunus: ce qui nous rappelle les habitudes polysyllabiques chères aux Grecs, et qui leur faisaient créer des noms comme 'Αλεξανδρος ου Δημοσθενης.

 $^{^{1045}}$ Le mot se trouve toujours à la suite de la signature d'un ouvrier ou d'un fabricant (Holder, I, c. 317).

¹⁰⁴⁶ C. I. L., XII, p. 383, 820.

¹⁰⁴⁷ C. I. L., XIII, 2880.

¹⁰⁴⁸ Si l'on coupe, dans le calendrier de Coligny, *pog dedor ton inquimon* (Thurneysen, *Zeits-chrift für celtische Philologie*, II, p. 538).

Sur une confusion possible entre sons grecs et gaulois, Pausanias, X, 23, 8.

 $^{^{1050}}$ Ambio-rix, Ande-cavi, Ate-smerius, Ex-cingillus, Ver-cingetorix (ver- = ὑπέρ), etc.; Holder à ces mots. An- comme préfixe de négation.

Celta, Celto, a donné Celtillus, Celtinus; Cintus ou Cinto = « primus », a donné Cintius, Cintonnus, Cintua, Cintullia, Cintullus, Cintusmus, Cintusmius, Cintusmius, Sans parler des composés Cintumarus, Cintugenus, Cintugnatus.

Une dernière chose digne de remarque, c'est l'aisance avec laquelle les noms gaulois ont pu être transcrits en lettres grecques et latines. César dans ses Commentaires, les monnayeurs gaulois sur leurs pièces, des lapicides de toute espèce sur la pierre, ont eu à écrire les mêmes mots en des temps et des pays très divers. Ils ont procédé à l'écart les uns des autres, et, à une ou deux lettres près, les graphies sont identiques. César écrira Vercingetorix et Dumnorix, lorsqu'un graveur a mis Vercingetorixs et Dubnoreix: mais ce sont là différences insignifiantes, et rares d'ailleurs. Les mots gaulois entrent presque toujours avec une incroyable facilité dans le moule des notations et des rythmes des langues méditerranéennes 1052.

On peut donc supposer que le gaulois, comme ses deux voisines plus civilisées, était une langue habilement articulée, assouplie aux flexions, riche en cas et en modes, apte à nuancer l'expression, aisée et perfectible. Elle ne sera un obstacle ni à la diffusion de la vie intellectuelle ni à la pénétration de la culture méditerranéenne.

IV. — ALPHABETS

Les circonstances historiques ont fait que le premier contact civilisé reçu par cette langue a été celui de la Grèce. Aussi le plus ancien progrès que les Gaulois aient réalisé dans la vie intellectuelle, l'emploi de l'écriture, leur est-il venu de cet idiome hellénique qui avait, avec le leur, certaines analogies.

Ce furent les marchands grecs, ceux de Marseille surtout, qui révélèrent à la Gaule l'usage et les avantages de l'alphabet: n'était-il pas le plus commode des instruments du trafic, l'irrécusable témoin des promesses et des contrats? Les Celtes, au moins dès le second siècle ¹⁰⁵³, acceptèrent donc les signes écrits, que ne leur interdisait, semble-t-il, aucune prescription religieuse ¹⁰⁵⁴.

Comme ils avaient affaire surtout à des Grecs, ce fut leur alphabet qu'ils adoptèrent ¹⁰⁵⁵. Et les caractères helléniques, qui avaient déjà conquis l'Italie étrusque et latine ¹⁰⁵⁶, ajoutèrent à leur empire occidental une région plus vaste encore; on s'en servit jusque dans les pays du Rhin et du Mein, à la lisière de la forêt Hercynienne ¹⁰⁵⁷.

¹⁰⁵² Voyez chez Lucain et Silius Italicus avec quelle facilité s'est faite l'introduction de noms gaulois dans la métrique latine.

Peut-être dès le 111^e siècle.

¹⁰⁵⁴ Sauf en matière d'enseignement, César, VI, 14, 3.

¹⁰⁵⁵ Strabon, IV, 1, 5.

¹⁰⁵⁶ Tacite, Ann., XI, 14.

Les Helvètes devaient en effet les connaître avant leur émigration en Suisse (cf. César, I, 29, 1).

Leur domination était fort solide ¹⁰⁵⁸. Car les marchands ne furent pas les seuls à utiliser les lettres écrites, et elles ne servirent pas uniquement à des comptes et des engagements de caractère privé. Elles reçurent une sorte de sanction officielle des deux grandes puissances qui gouvernaient alors la Gaule, les prêtres et les cités. Les druides recouraient à l'alphabet grec quand il s'agissait d'actes publics ¹⁰⁵⁹; il fournit les plus anciennes légendes des monnaies; on établissait avec son aide, enfin, les états de recensement des citoyens et des soldats ¹⁰⁶⁰.

Grâce à l'usage courant de l'écriture, les Gaulois commencèrent à avoir de véritables archives, privées et publiques. César put connaître les effectifs de ses ennemis par les tables qu'il trouvera dans leurs camps ¹⁰⁶¹. C'est ainsi que les Helvètes et associés avaient couché par écrit la liste de leurs 368 000 émigrants, divisés en quatre catégories, soldats, enfants, vieillards et femmes; et, comme ils avaient inscrit le nom de chacun d'eux ¹⁰⁶², cela faisait un document d'une étendue extraordinaire. Les Gaulois ne reculaient donc pas devant les longueurs et les minuties de l'écriture ¹⁰⁶³.

L'alphabet n'était passé en Étrurie et dans le Latium qu'en subissant de notables changements. Chez les Gaulois au contraire, il fut introduit tel quel, sans addition ni transformation de caractères. Leur langue ne possédait aucun son qui fût intraduisible dans une notation grecque; ils ne firent usage d'aucun signe spécialement dessiné pour eux. Plus tard, il est vrai, les Celtes useront d'une lettre qui leur sera propre, Θ , ou D barré, pour rendre un son intermédiaire entre le D et l'S, une sorte d'aspirée dentale analogue au Θ grec ou au th anglais 1064 ; mais ce sera après l'adoption de l'alphabet latin, qui ne leur offrait aucun signe répondant au son à figurer 1065 . Car ce dernier, jusqu'au temps de la conquête de Narbonne (vers 121), ne fit pas la moindre concurrence à l'alphabet grec, et

¹⁰⁵⁸ Le *letteris Gracis* de César (V, 48, 4; cf. Dion Cassius, XL, 9, 3, ἑλληνιστι; Polyen, VIII, 23, 6) me paraît signifier « en langue grecque ».

¹⁰⁵⁹ César, VI, 14, 3, *publicis rationibus*. Dans cet ordre d'idées, la comptabilité des fermes publiques, César, I, 18, 3.

¹⁰⁶⁰ I, 29, 1. Emploi de l'écriture pour la correspondance privée (Diodore, V, 28, 6).

¹⁰⁶¹ Tabula (I, 29, 1): mais de quelle matière? César ne le dit pas.

¹⁰⁶² *Nominatim*, I, 29, 1.

¹⁰⁶³ Ce que prouve également le calendrier de Coligny, aussi long et aussi minutieux qu'un calendrier romain, qui doit être peu postérieur à l'ère chrétienne, et qui suppose des documents indigènes antérieurs.

¹⁰⁶⁴ Zeuss, p. 77.

¹⁰⁶⁵ C. I. L., XIII, 4355-7, 4498, etc.: remplacée tantôt par un S, tantôt par un D, *Dirona* et *Sirona*.

il faudra descendre plus bas encore, à l'époque même de César (vers 58), pour trouver dans la Gaule libre les premières traces de lettres romaines 1066.

Ce n'est pas à dire que l'usage des lettres helléniques ait été exclusif. Dans le Midi, les peuples préférèrent parfois celles dont se servaient les populations barbares de leur voisinage, Ibères ou Celtes italiens. Les alphabets suivent les routes que prennent les marchands. Par la plaine de Languedoc, celui des Ibères pénétra à Narbonne et peut-être même au delà, le long de la route qu'avaient suivie jadis les conquérants de ce nom et qu'habitaient encore quelques-uns de leurs descendants. Par les cols des Alpes et la vallée de la Durance, les signes étrusques du Nord de l'Italie descendirent à leur tour jusqu'au Rhône, chez les peuples riches et laborieux du Comtat. Sans doute aussi, l'usage des lettres ibériques se répandit à travers les terres non celtiques de l'Aquitaine, pour toucher à Bordeaux et peut-être même à Saintes.

Il en résulta que dans le Midi, ces deux alphabets rivalisèrent un peu partout avec celui de la Grèce, et que toutes les formes de lettres usitées dans le monde méditerranéen se rencontrèrent en ces carrefours d'Arles et d'Avignon où se joignaient aussi les marchands de tout l'Occident. Mais l'alphabet grec, d'ailleurs plus connu, aux signes plus fixes et plus simples, n'en resta pas moins prépondérant, même sur la marche d'Espagne; et au fur et à mesure qu'on s'éloignait vers le nord, il avait moins encore à redouter ses rivaux. L'influence hellénique, dans certains domaines, agit plus fortement sur les Celtes du Centre que sur ceux du Midi, qui conservaient ou prenaient plus d'habitudes venues des Ligures, des Étrusques et des Ibères, plus de rapports avec les populations de ces dernières sortes.

V. — LITTÉRATURE VERBALE

Pour le moment, l'alphabet ne sert que dans les monnaies, les documents publics, les actes et les comptes privés: il est un instrument, peut-être encore à demi religieux, pour authentifier, et pas autre chose. Il n'est pas devenu l'auxiliaire de la vie intellectuelle. La littérature se fait tout entière en dehors de l'écriture. Elle est parlée ou chantée, et ses œuvres ne sont conservées que par la mémoire et transmises que par les sons.

Car, de ce qu'un peuple n'ait point laissé d'ouvrages écrits, n'en concluons pas qu'il était inapte aux productions de l'esprit. C'est une faute, dans l'histoire littéraire des nations, que de tenir un si faible compte des légendes, des hymnes

Dans les monnaies, par exemple les pièces de Vercingétorix. Les plus anciennes inscriptions celtiques, celle du Midi, sont encore en lettres grecques.

de guerre, des traditions populaires: ne sont-elles pas œuvre de l'esprit et choses de style, autant que des strophes ou des lignes lentement écrites? Un peuple qui n'est point stupide ne peut laisser sa pensée et son imagination inactives: la France du dixième siècle a fort peu rédigé, elle ne compte pas dans nos histoires littéraires, et c'est alors surtout que se forme chez elle cette merveilleuse flore verbale de légendes, de contes et de récits qui s'étaleront en écrit dans les siècles postérieurs.

À ce point de vue, la Gaule indépendante a été, de toutes les nations à production orale, celle dont le travail littéraire fut le plus puissant et le plus varié: ce qui est encore un argument en faveur de l'excellence organique de son langage. Sauf, bien entendu, les Hellènes, aucune population méditerranéenne n'eut autant qu'elle le goût de grouper des idées et de jouer des mots. Chez les Italiotes, la littérature primitive vécut surtout de formules magiques et juridiques; il n'y eut, en Espagne, que l'aimable royaume de Tartessus qui ait su composer des poèmes 1067; les Ligures demeuraient oublieux et illettrés; l'Étrurie et Carthage, infécondes ou à demi muettes. Chez les peuples militaires venus du Nord, épris de gloire et d'action, l'esprit vécut d'une vie plus intense que dans les empires marchands et les tribus agricoles qu'ils ont remplacés ou combattus.

Les Gaulois présentent à peu près toutes les formes de la littérature verbale. Comme il arrive chez les nations qui n'écrivent pas, mais qui se souviennent, ils ont cherché dans le vers, le rythme et la cadence, des moyens de tenir et de retenir les mots. Leurs œuvres furent donc surtout des poèmes et, pour la plupart sans doute, des poèmes destinés à être chantés.

La poésie didactique était représentée par les interminables poèmes que les druides composaient ou inspiraient: car ce n'étaient pas de brèves sentences, mais des suites de vers innombrables que ces cosmogonies, ces épopées de l'univers où ils exposaient tour à tour la nature des choses, astres et terre, le rôle des dieux, l'essence et le sort des âmes, l'origine et l'histoire primitive du peuple celtique ¹⁰⁶⁸.

Ces poèmes de prêtres, transmis avec soin d'âge en âge, appris dans l'ombre et le mystère, étaient le domaine littéraire commun et sacré de tout le nom celtique. À côté d'eux s'épanouissaient, au gré de l'inspiration de chacun, les récits des gestes d'autrefois, les chants épiques, les hymnes de bataille, toute cette poésie de combat et de gloire dont raffolent les races guerrières ¹⁰⁶⁹. Nous

¹⁰⁶⁷ Strabon, III, 1, 6.

¹⁰⁶⁸ César, VI, 14, 4-6; 18, 1; Méla, III, 2, 19; Lucain, I, 452-8; Ammien Marcellin, XV, 9, 4 et 8

¹⁰⁶⁹ Posidonius ap. Athénée, IV, 37, et VI, 49; Diodore, V, 29, 3; 31, 2; Lucain, I, 447-9;

soupçonnons qu'elle fut, chez les Celtes, extrêmement prospère, car elle servait à merveille les intérêts et les vanités de la noblesse toute-puissante. C'étaient les familles et les victoires de cette noblesse qu'elle célébrait. Un chant en l'honneur d'un grand ressemblait à une apothéose. Je me l'imagine débutant par l'ancienneté de la race du chef, les origines humaines ou divines de sa famille, racontant les fabuleux triomphes de ses ancêtres, et les courses lointaines des Gaulois dans le monde, tantôt les Celtes qui montent au Capitole, tantôt Bellovèse qui franchit les Alpes 1070. Puis, le poète abordait l'éloge du maître lui-même, sa richesse et sa force, la terreur des ennemis devant lui, l'éclat de ses marches triomphales, la reconnaissance de ses clients enrichis 1071. Histoire épique du peuple, enthousiasme du dithyrambe se mêlaient pour aboutir à la gloire d'un seul: étranges et vivantes poésies, où l'on eût retrouvé à la fois les thèmes des odes de Pindare et des annales gentilices de Rome.

Les Gaulois avaient également leur poésie satyrique, morceaux le plus souvent improvisés, moitié railleries, moitié invectives, Atellanes d'un peuple bavard et à l'ironie facile ¹⁰⁷². Ils possédaient encore des chœurs de guerre, chantés avant la bataille ou dans les retours victorieux et leurs cantilènes magiques, leurs prières de souhait et leurs formules de charme ¹⁰⁷³; et enfin, leurs poésies prophétiques ¹⁰⁷⁴, où ils annonçaient le triomphe de leur nom et la chute lamentable de leurs ennemis. Car, en poésie encore, la guerre était la principale inspiratrice: tous les genres vivaient d'elle ou menaient à elle, et même les poèmes didactiques, que les druides terminaient sur le conseil de ne point craindre la mort.

D'un seul genre littéraire, le théâtre, il n'est point dit qu'il fût connu des Gaulois ¹⁰⁷⁵. On ne peut conclure de ce silence qu'ils l'aient ignoré. Un des premiers effets de la conquête romaine sera de faire bâtir par toute la Gaule des théâtres de pierre, et souvent loin des villes, presque au milieu des bois, près des sanctuaires ruraux, dans les pays à demi sauvages du Nord ou de l'Ouest. Ce qui ne s'expliquerait point si les indigènes n'avaient eu depuis longtemps l'habitude d'égayer leurs fêtes et leurs foires des farces rustiques et de naïfs mystères.

Car, si la passion des combats anime surtout cette poésie, elle n'en vit pas

Ammien, XV, 9, 8; Strabon, IV, 4, 4; Appien, *Celtica*, 12; Élien, *Hist. var.*, XII, 23; Nicolas de Damas *ap*. Stobée, XLIV, 41 = fr. 105, 3.

¹⁰⁷⁰ Diodore, V, 29, 3; Appien, 12; cf. Properce, V, 10, 41; Silius Italicus, IV, 150-3; Tite-Live, V, 34.

¹⁰⁷¹ Appien, 12; Athénée, IV, 37.

¹⁰⁷² Diodore, V, 31, 2; 29, 3.

¹⁰⁷³ Méla, III, 48; Pline, XVI, 251.

¹⁰⁷⁴ Tacite, *Hist.*, IV, 54; Méla, III, 48.

^{1075 &#}x27;Eν θεάτρφ chez Posidonius (Athénée, IV, 40) peut signifier «dans une assemblée».

moins dans une certaine dépendance de la religion. Il en est d'elle comme de la monnaie, de presque tous les produits de la main et de la pensée des hommes. Si elle exalte la guerre, elle est imprégnée des choses religieuses. Les poètes se rattachaient presque tous au monde sacerdotal: les prophètes composaient des chants ¹⁰⁷⁶, les druides des poèmes, et le poète proprement dit, ou le barde, était souvent regardé comme un assistant de la prêtrise, un ministre du culte ¹⁰⁷⁷.

VI. — Les bardes

Car la Gaule avait une classe d'hommes spécialement voués à la poésie, ainsi que la Grèce eut ses aèdes et le Moyen Age ses jongleurs. Certes, la poésie n'était qu'une cliente de la guerre et de la religion; et ces bardes formaient un groupe d'hommes assez misérables, subalternes plutôt que citoyens, partagés entre le service des druides et celui des chefs. Mais enfin, on les jugeait indispensables à la nation; et s'ils chantaient pour un salaire, ils n'en étaient pas moins respectés, agréables et écoutés.

Nous ne savons rien des bardes sacerdotaux. Ceux des nobles ont fort étonné les voyageurs qui, à la fin du second siècle, visitèrent les Gaules. On ne voyait plus rien de pareil dans le monde gréco-romain, dont les chefs souverains, tels qu'Hannibal ou Marius, n'associaient guère la poésie à la brutalité de leurs aventures. Chez un grand de la Gaule, les bardes étaient, au même titre que des porte-boucliers, les auxiliaires constants de la toute-puissance, l'ornement verbal des beaux cortèges. Ils paraissaient à sa table, célébraient sa gloire pendant le repas, l'imposaient par le chant à la pensée des convives 1078. D'ordinaire, ils s'accompagnaient de la lyre 1079: et cet instrument était si bien devenu chez les Gaulois le symbole religieux de la musique et de la poésie, qu'ils en multipliaient l'image sur leurs monnaies.

Les bardes, comme les jongleurs du Moyen Age, improvisaient souvent, et avec une grande présence d'esprit, en gens habitués à cette voltige intellectuelle. — On racontait ceci de la cour de Luern, chef des Arvernes. Un jour de grand festin, un barde se présenta trop tard; Luern était déjà parti, et sur son char. Le poète le rejoignit, le suivit, chantant sa grandeur, gémissant d'être arrivé après boire. L'Arverne lui jeta une bourse pleine et l'homme, l'ayant reçue, continua

¹⁰⁷⁶ Tacite, *Hist.*, IV, 54.

¹⁰⁷⁷ Il est associé aux prêtres et aux prophètes par la plupart de ceux qui ont parlé de lui : Strabon, IV, 4, 4; Ammien, XV, 9, 8.

¹⁰⁷⁸ Posidonius, IV, 37; VI, 49.

¹⁰⁷⁹ Ammien, XV, 9, 8; Diodore, V, 31, 2.

sa course et son chant, brodant de nouveaux vers où il comparait les empreintes laissées par le char à des sillons d'où germaient l'or et les bienfaits ¹⁰⁸⁰. Ce qui, pour un Barbare, n'était pas de trop mauvais goût.

Les poètes suivaient aussi leurs chefs, prêtres ou nobles, sur les champs de bataille et dans les plus longs voyages. On disait même qu'on en avait vu s'avancer entre deux armées ennemies, arrêter et apaiser par leurs chants des adversaires prêts à combattre: ce qui ne laisse pas que d'être fort étonnant ¹⁰⁸¹. Un jour, un général romain, guerroyant dans le Midi, vit venir à lui un chef gaulois, accompagné de ses hommes d'armes, de ses chiens et de son barde, et ce fut le poète qui parla d'abord, pour entonner un chant en l'honneur de son maître ¹⁰⁸². Ces bardes servaient donc à la fois de hérauts et de parlementaires. Les Romains trouvaient la chose plaisante. Mais j'aime encore mieux voir, à côté d'un chef militaire, un barde qu'un pullaire, un poète qu'un sacrificateur. Non certes que les camps gaulois manquassent de prêtres, mais la présence de chanteurs montre que ces peuples voulaient, même à la guerre, entendre d'autres paroles que les formules du rituel, et qu'ils y aimaient la poésie aux sons harmonieux, tout aussi bien que les armes aux figures brillantes.

VII. — L'ART

Nous avons parlé plus haut de cet amour des Gaulois pour les objets bien décorés, armes et vases. Ils en ont importé beaucoup de Marseille, d'Italie et de Grèce; ils en ont fabriqué tout autant. Dans quelle mesure les œuvres de l'art et de l'industrie indigènes sont-elles originales, et témoignent-elles de l'intelligence et du goût des ouvriers qui les ont ornées?

Les motifs d'ornements ont été, pendant fort longtemps tirés de combinaisons géométriques. Jeux de lignes droites et courbes, variations sur les points, les cercles et les triangles, et surtout séries de spirales ou d'ondulations détachées ou réunies en sinuosités continues : c'est l'art purement linéaire qui semble l'œuvre propre de la pensée et de l'imagination gauloises.

De ces motifs de décors, beaucoup sont dessinés avec une irrégularité tout enfantine; les éléments s'en présentent en groupes inégaux; les traits sont tâtonnants et à profondeur variable. Mais sur les dernières œuvres de ce style (200 ou après?), par exemple sur les casques des tombes champenoises de Berru et

¹⁰⁸⁰ Athénée (Posidonius), IV, 37, p. 152 *f*.

Diodore, V, 31, 5. Si la chose est vraie, il doit s'agir de druides accompagnés par leurs bardes et imposant leur médiation.

¹⁰⁸² Appien, Celtica, 12.

de La Gorge-Meillet ¹⁰⁸³, on admirera, outre le galbe élégant et souple de l'objet lui-même, les ondulations régulières des palmettes, des spirales, des larmes et des rinceaux dont les frises sont ciselées, et on songera, en les voyant, aux harmonieux produits de l'art mycénien, depuis longtemps disparu.

Dira-t-on que ces dessins ne sont que des copies de modèles helléniques, adroitement reproduits ou légèrement travestis? Cela, certes, n'est pas impossible, encore que jusqu'ici nul n'ait retrouvé le prototype méditerranéen de ces décors barbares. Puis, quand bien même on nous montrerait des pièces grecques entièrement semblables aux produits gaulois, aurait-on fait la preuve que tout, chez ces derniers, vient d'emprunt et de plagiat? Peut-on vraiment écarter l'hypothèse d'un art né spontanément chez les peuples septentrionaux? Les Celtes et les Belges ont-ils donc été incapables de disposer d'eux-mêmes en groupes symétriques les lignes, les points et les demi-cercles, d'inventer les méandres et les courbes ondulées? De tels procédés d'ornement se présentent naturellement à la pensée et à la main des hommes; ils sont le résultat d'une manière énergique ou enfantine d'interpréter les choses de la nature, astres circulaires, éclairs en zigzag ou serpents sinueux; on les retrouve comme décors ou comme symboles dans tous les pays; l'usage en demeurera constant sur les domaines des populations du Nord; et là, dans les îles Britanniques et en Scandinavie, ce style linéaire devait donner naissance à un art tantôt fleuri, capricieux et flamboyant, tantôt sobre, sévère et robuste, qui conserve son originalité et son mérite en face même des chefs-d'œuvre helléniques.

Rien n'empêchait qu'il n'en advînt de même chez les Gaulois. Sur la pierre sainte de Kermaria en Finistère, peut-être un des plus anciens spécimens de la sculpture celtique (300-200 au plus tôt?), nous apercevons, régulièrement disposés et vigoureusement tracés, la croix simple ou gammée, le quatre-feuilles, la croix en triangles, les olives, les méandres et les spirales, c'est-à-dire tous ces ornements à sens mystérieux que les âges lointains de l'Occident ont transmis à la Gaule, et que les nations de l'Océan conserveront si longtemps encore dans leur foi et dans leur art.

Pouvons-nous croire, en voyant ces dessins aux traits si francs et ces symboles méthodiquement ordonnés, que le graveur de cette pierre perdue de l'Armorique maritime n'ait été que le transcripteur ignorant d'un objet importé de la mer méridionale? Tout révèle au contraire, sur ce bloc énigmatique et puissant, la marque d'une pensée personnelle: le lapicide a lui-même voulu ces signes, il a compris leurs sens, il a réfléchi sur leurs proportions et leur groupement.

¹⁰⁸³ Musée de Saint-Germain, IX, 1 et 10, *Cat.*, p. 171 et 173.

Mais à ce style géométrique s'opposa bientôt le style d'après nature, né de la figuration des objets réels et des êtres vivants.

Les Gaulois se sont longtemps interdit de représenter des choses concrètes, et surtout les animaux et les hommes cela, sans doute, moins par l'inexpérience de leurs ouvriers que par le respect religieux de ce qu'ils adoraient. Ils ont continué la tradition ligure. S'il fut fait chez eux, avant le second siècle, des objets d'art ou d'industrie ornés de figures zoomorphiques, on peut presque affirmer que toutes ces figures ont été machinalement copiées sur des originaux grecs ou étrusques : c'est le cas, nous l'avons vu, des anciens statères gaulois. Le plagiat se révèle dans tous les détails de ces œuvres : contours dénaturés, proportions méconnues, traits inachevés. L'artiste indigène n'a point donné de sens à la figure qu'il copiait; il ne l'a point pensée par lui-même. Dans son esprit, la reproduction de ces lignes tracées par un étranger, de ces têtes de dieux ou d'hommes et de ces corps de chevaux, ne pouvait passer pour l'image d'un être de son pays. Il ne violait pas, en les copiant, la loi religieuse.

Plus tard (après 200?), l'art de l'image prit lentement place à côté de l'art linéaire.

Les Gaulois se mirent à représenter directement ce qu'ils voyaient autour d'eux, et d'abord les animaux et les choses qu'ils associaient à leur vie religieuse et à leur vie militaire: des figures de bêtes ornèrent boucliers et casques, des sangliers de bronze servirent d'enseignes. Les traits tracés par la main furent utilisés pour former des êtres de leur entourage ou de leur imagination: en fixant ces êtres sur leurs armes, ils purent croire qu'ils les attachaient à leur service. Des animaux réels ou chimériques vinrent décorer les fourreaux et les lames d'épée, les appliques d'airain du costume et du harnachement militaire. On peignit des bêtes de fantaisie sur les vases de terre cuite. Des graveurs multipliaient sur les monnaies les images des objets de culte, celles des chevaux, des fauves, des oiseaux dont parlait la légende sacrée: comme si, en les traduisant par le métal, on lui communiquait quelque chose de leur vertu divine. — C'est pour cela sans doute que l'image humaine parut la dernière: on craignit d'enlever à l'homme un peu de sa force en répétant ses traits sur la pierre ou le bronze.

Au surplus, ce que l'on composa d'abord comme figures d'hommes, c'étaient, non pas des statues de vivants ou de morts, mais des simulacres d'ordre religieux et militaire, symboles plutôt que portraits. L'extrémité des antennes qui formaient

la poignée des épées et des dagues se découpa en corps ou en têtes d'hommes ou de génies ¹⁰⁸⁴. Des amulettes représentèrent ces têtes coupées qui passaient pour des fétiches domestiques ¹⁰⁸⁵. Et ces têtes, la gloire des chefs de guerre, devinrent peut-être le motif le plus fréquent de l'art nouveau: car il rappelait les victoires, il traduisait cette religion militaire qui dominait l'âme de tout Gaulois. — Puis, on sculpta pour les tombes l'image même des hommes qui avaient vécu ¹⁰⁸⁶, et les dieux furent taillés dans les troncs des arbres sacrés. — Très tard enfin, on grava sur les monnaies la figure des chefs qui vivaient et commandaient ¹⁰⁸⁷.

Il est difficile d'apprécier en connaissance de cause la valeur artistique de ces œuvres. De la statuaire religieuse, il ne nous reste absolument rien: ceux qui en ont parlé l'ont jugée d'une grossièreté repoussante, mais la religion a pu l'attarder dans des formes naïves et démodées. Les figures de métal et surtout les images des monnaies ne sont pas des œuvres d'enfants médiocres ou de sauvages irréfléchis: il y a là, souvent, un dessin très sûr, le goût d'une minutieuse exactitude des expressions rudes et énergiques, des gestes parfois rapides et vigoureux.

Mais sur toutes ces œuvres se fait toujours sentir l'influence du style linéaire, qui ne voulait pas disparaître, et des habitudes géométriques auxquelles il pliait l'esprit et la technique. Invinciblement, l'artiste se laissait ramener aux traditions et aux dessins coutumiers : l'oiseau se transformait en palmette, les êtres humains prenaient des contours rigides, les têtes devenaient des triangles sphériques, où la triple ligne des sourcils et du nez apparaît comme deux angles adossés ¹⁰⁸⁸. Il faudra de nouveaux efforts d'attention et de volonté pour rompre avec cette tyrannie des formes symétriques, pour assouplir la main et la disposer à rendre l'infinie variété des formes vivantes.

Il faut faire une place à part au buste de guerrier trouvé à Grézan près de Nîmes. Exécuté avec soin et finesse, ferme dans ses contours et dans ses lignes, exact et proportionné, c'est déjà, presque, une œuvre d'art¹⁰⁸⁹. — Il est vrai que Nîmes est sur la grande route civilisatrice du Midi. Marseille et le carrefour du Rhône ne sont pas loin. Et les peuples du Languedoc ont aussi suivi l'exemple

¹⁰⁸⁴ Saint-Germain, XIII, 28 [22], p. 109 = 199; Reinach, *Sculpture*, p. 51-63. Voyez la tête humaine sur l'épée à antennes de Salon, Aube (Quicherat, *Mélanges*, I, p. 187-9).

¹⁰⁸⁵ Bracelet de Durkheim près de Spire, Saint-Germain, VI, 34, p. 159; collier de Witrylès-Reims, *Association franç. pour l'avancement des sciences*, 1893, Congrès de Pau, II, p. 616. Colliers de métal ornés de têtes, de Baye, *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XLVI, 1885, p. 112 et s.; Read et Smith, p. 53-4.

Buste de Grézan; cf. p. 391.

Pas avant le temps de César.

Reinach, Bronzes, p. 3-6; Sculpture, p. 52.

Espérandieu, *Bas-reliefs*, I, p. 295.

de l'Espagne, où les notions d'art ont pénétré beaucoup plus tôt que dans les Gaules, et qui venait de produire le buste de la «dame d'Elche» 1090.

Le problème de l'influence grecque ou étrusque se pose également à propos de toutes ces images.

Il paraît probable, cette fois, qu'elle n'est pas étrangère à la naissance et aux progrès de l'art figuré. Ce buste de Grézan est d'une facture trop précise pour ne pas laisser supposer une main étrangère. Les représentations d'êtres vivants seront d'autant plus fréquentes qu'on se rapproche davantage de la Méditerranée. Et les plus grands dieux de la Gaule prendront pour modèles de leurs images celles des divinités méridionales.

Mais, si la Grèce suggérait cette forme de l'art, elle était destinée maintenant à reproduire des êtres et des pensées indigènes; et si c'étaient des artistes étrangers qui sculptaient pour le Gaulois les ornements de ses armes, ils devaient s'inspirer de ses croyances et de sa vie. Or, la Gaule avait l'imagination assez riche pour fournir la matière d'innombrables images: les souvenirs de son passé, les mythes et les symboles de son culte, l'exubérance de sa vie militaire et religieuse, pouvaient faire naître en foule les créations fortes ou bizarres, étranges ou grandioses. Elle avait sa poésie; rien n'empêchait qu'elle n'eût un art figuré qui lui fût propre.

Dans les derniers temps de son indépendance, ses velléités artistiques hésitaient donc entre l'image et le dessin linéaire. Je ne saurais dire dans quel sens l'entraînaient alors les instincts et les goûts de ses peuples. Mais, quelle que dût être la direction choisie, un art original pouvait naître chez les Gaulois, si du moins ils conservaient une pensée indépendante et une imagination autonome.

VIII. — QUELQUES PRATIQUES SCIENTIFIQUES

Les Gaulois n'étaient pas davantage incapables d'observations et de raisonnements scientifiques. Diviciac le druide disait à Cicéron que les règles de l'art divinatoire avaient été établies, chez les prêtres de sa nation, en partie sur des faits constatés ¹⁰⁹¹, en partie sur des conjectures observations imparfaites, inductions ou déductions téméraires, conjectures désordonnées, cela va de soi, mais enfin l'intelligence faisait effort vers les procédés normaux de la science.

Les druides conservaient le monopole des travaux sur la nature; et leur curiosité n'était pas moindre, semble-t-il, que celle des prêtres de l'Orient et des philosophes de la Grèce. La divination et la prophétie étaient sans doute le but

¹⁰⁹⁰ Paris, I, p. 279 et s.

¹⁰⁹¹ C'est ce que vise l'expression d'auguriis; Cic., De divinatione, I, 41, 90.

de leurs études sur les problèmes de l'univers, comme la production de l'or fut celui de la chimie au Moyen Age. Mais, de même que l'ambition de la pierre philosophale a conduit les hommes à de très belles découvertes, la recherche de l'avenir pouvait révéler aux druides quelques-unes des lois fondamentales qui régissent la matière et la vie.

De fait, ils avaient des théories sur les éléments constitutifs de l'univers, l'eau et le feu, sur ses bouleversements ultérieurs, sur l'étendue du monde et de la terre, sur les révolutions des astres, et enfin sur l'origine et les destinées de l'homme, sur le dualisme de l'âme et du corps. Nous ignorons ce que valaient ces théories : mais la science de la nature se présentait déjà, dans leurs poèmes, avec son objet et ses cadres définis.

S'ils n'ont peut-être pas créé le calendrier, c'étaient eux sans doute qui en arrêtaient le détail. Comme presque tous les peuples, les Gaulois l'avaient réglé sur le cours de la lune 1092 : le mois correspondait aux révolutions lunaires de 29 jours et demi; les journées étaient comptées suivant leur place après la nouvelle ou la pleine lune. «La nuit conduisait le jour », c'est-à-dire que le commencement des jours, ou des espaces de vingt-quatre heures, était marqué par la tombée de la nuit, et l'on comptait la vie humaine ou la durée des évènements par un nombre de nuits, comme nous le faisons par un nombre de jours ¹⁰⁹³. — D'ailleurs, de très sérieux efforts avaient été tentés pour mettre en accord le calendrier lunaire avec le cycle du soleil. On groupait en une année douze mois, dont chacun avait son nom propre, et qui étaient alternativement de vingt-neuf et de trente jours; mais, comme cette année, de 355 jours, était inférieure d'une dizaine de jours à la durée réelle d'une révolution solaire, on intercalait, tous les deux ans et demi, un treizième mois complémentaire de 30 jours, ce qui rétablissait à peu près l'équilibre. Enfin, la portée habituelle d'une génération d'hommes, une période de trente ans, formait ce qu'on appelait le siècle, et le siècle servait sans doute de base à des numérations chronologiques 1094.

Ainsi, les Gaulois pouvaient évaluer de grandes longueurs de la durée; il leur était facile d'avoir une notion assez nette des évènements écoulés et de l'histoire de leur peuple. Les faits d'autrefois ne se perdaient pas dans le même horizon confus 1095.

Comme ils savaient calculer le temps, ils savaient aussi mesurer l'espace. Nous

¹⁰⁹² Cf. Loth, L'Année celtique, 1904 (extrait de la Rev. Celt., XXV, p. 113 et s.).

¹⁰⁹³ César, VI, 18, 2; Pline, XVI, 250; cf. chez les Germains, Tacite, Germ., 11.

¹⁰⁹⁴ Pline, XVI, 250.

Nous voyons en particulier, par le texte de César (VI, 18, 2), que les Gaulois notaient soigneusement *deis natales*, sans doute pour célébrer exactement les anniversaires de naissances.

connaissons trois de leurs mesures de superficie: le *candetum*, qui servait pour les terrains de la campagne, surface carrée d'environ 20 ares ¹⁰⁹⁶; le *candetum* des terrains des villes, d'environ 8 à 9 ares ¹⁰⁹⁷; et l'*arepennis* ou arpent, la moitié du jugère romain, soit 12 ares ¹⁰⁹⁸. Toutes ces mesures étaient des carrés parfaits, ayant respectivement pour base, le *candetum* rural, 100, et l'arpent, 80 coudées grecques (la coudée, environ 0,44 m.). Le système métrique des Gaulois se rapprochait donc d'assez près de celui des Hellènes: il semble cependant difficile qu'ils le leur aient emprunté. Cet élément de la coudée se retrouvait aussi dans la principale mesure d'itinéraire, la lieue (*leuga*), environ 2217 mètres ¹⁰⁹⁹. soit 5000 coudées, 50 fois le côté du *candetum* agraire. Et tout cela nous montre, chez les Gaulois, des systèmes de mesures rigoureusement ordonnés ¹¹⁰⁰.

Ils employaient donc, sauf pour les calculs astronomiques, la numération décimale, et nous avons vu, par les tables de recensement dressées chez les Helvètes, qu'ils s'entendaient à manier les longs chiffres et à opérer d'interminables additions.

Pour achever enfin de jauger les capacités scientifiques de ces peuples rappelons-nous leurs découvertes agronomiques et industrielles. L'amendement sérieux des terres, les combinaisons de métaux, le fixage des teintures, ne s'obtiennent qu'au prix d'expériences nombreuses dont il faut d'abord avoir l'idée, qu'on doit ensuite répéter et modifier sans cesse. Ce qui exige une pensée ingénieuse et l'esprit d'attention. Je ne dis pas que la vie scientifique eût déjà commencé dans les Gaules mais le terrain y était bon pour elle.

IX. — DE L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

C'est peut-être par leur façon d'instruire la jeunesse que les peuples montrent le mieux leurs aspirations véritables. Ils font des enfants ce qu'ils voudraient être

Columelle, V, 1, 6; cf. Isidore de Séville, XV, 15, 6: à la base, 150 pieds romains, 44,3550 m.; 2000 m² environ. C'est la véritable origine de l'arpent français, ou, plutôt, du journal.

Cent pieds à la base, Col., V, 1, 6 (*in areis urbanis*); Isidore, XV, 15, 6. Il serait possible que le *candetum* urbain fût postérieur à la conquête romaine.

¹⁰⁹⁸ Columelle, V, 1, 6.

D'après la liste de Vérone, *lenga habet mille quingentos passus*. Textes *ap*. Holder, II, c. 197-201; cf. Roth, *Gerschichte der Leuga, Jahrbücher* de Bonn, XXIX-XXX, 1860, p. 1 et s. Il est possible que cette concordance (une lieue = un mille et demi = 2217 m.) ait été établie par les arpenteurs romains: toutefois, l'accord constaté entre la lieue et la coudée ou la base des mesures de superficie me fait croire que la véritable lieue gauloise ne devait point trop s'éloigner de ce chiffre de 2217 m.

Voyez, sur la métrologie gauloise: Nissen *ap*. Iwan von Müller, I, 2^e éd., 1892, p. 881-2; d'Arbois de Jubainville, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1903, p. 329-330; Garofalo, *Studi storici*, 1904, p. 37.

eux-mêmes, ils les dirigent vers un certain idéal national. Les nécessités de la vie matérielle, la poussée quotidienne des occasions, la force des instincts physiques, détourneront souvent de cet idéal les hommes faits et les peuples organisés, obscurciront les pensées, entraveront les destins espérés: et l'historien aura peine à retrouver les désirs propres de la nation à travers les évènements déterminés par des causes extérieures. Mais l'éducation de l'enfant laisse intacte la théorie, et permet de voir les goûts profonds des sociétés.

Or, il y avait ceci de particulier chez les Gaulois qu'ils possédaient un système d'éducation et une classe d'éducateurs. Tandis que Rome et Athènes sont demeurées longtemps sans fixer des règles et sans préposer des maîtres à l'instruction des enfants, qu'elles l'ont abandonnée le plus souvent à l'autorité ou à l'indifférence du père de famille et à l'humeur changeante des mères, la Gaule a fait de l'enseignement de la jeunesse une sorte de service religieux et public: je parle, bien entendu, surtout des fils de nobles, quoiqu'il ne soit point prouvé que toute la plèbe fût tenue à l'écart de ce bienfait.

En outre, ce service n'était pas confié à de vulgaires salariés, écolâtres de rencontre, étrangers à la vie normale des cités. Ce sont les druides qui servent de maîtres, le soin d'instruire est un apanage réservé à l'élite de l'aristocratie ellemême. Diviciac, qui fut un des plus grands chefs de son peuple, a dirigé l'éducation des fils de ses congénères. On peut presque dire que le jeune Gaulois, à côté de son père par le sang, chef de famille et chef de guerre, a dans le druide un père spirituel. Et ce dualisme, des armes et de l'esprit, de la noblesse des batailles et de la noblesse qui étudie, se trouvait déjà dans les premières impressions reçues par l'enfant.

On a vu quelles furent les matières de cet enseignement, et la façon dont il se donnait. Il était, en quelque sorte, à double fin. Les druides apprenaient aux adolescents ce qu'ils croyaient savoir sur la nature des choses, et c'était là d'abord une instruction purement théorique. Mais ils y joignaient des préceptes religieux et moraux, qui en étaient la conséquence pratique. L'exposé de leur doctrine sur l'immortalité de l'âme se terminait par le conseil de combattre sans peur de la mort 1101. De ce contact avec les recherches de l'esprit et les vérités supérieures, le jeune Gaulois revenait encore mieux trempé pour la vie de périls qui lui était proposée.

X. — Rôle des choses de l'esprit

Les curiosités intellectuelles ne nuisaient donc pas aux passions militaires.

¹¹⁰¹ César, VI, 14, 5.

Ces deux ordres de sentiments s'associaient et s'entraidaient en Gaule: dualisme, avons nous dit, mais non pas divorce. Les druides instruisaient au courage; les hardes célébraient les faits de guerre; les plus belles œuvres des artistes étaient destinées à dédorer les armes; et l'éloquence des chefs servait surtout dans les mois de campagnes.

Nous voyons par là même l'estime particulière où les Gaulois tiennent les œuvres de l'esprit humain. Ils étaient mieux et autre chose que des coureurs de routes et des manieurs d'épées. Caton l'Ancien a dit de ceux de la Cisalpine: « Ils ont deux passions dominantes, être braves à la guerre et parler avec habileté ¹¹⁰². » Mais cela est vrai de tous. Prouesses de bras et prouesses de parole, voilà leur double idéal.

Jeune, le Gaulois a appris des vers à l'école des druides. Chef de famille, il s'entoure de poètes, et se plaît à les écouter dans les festins et les campements. Les deux solennités périodiques de sa vie, le banquet et le combat, ne peuvent se passer de chants. S'il se bat bien, c'est pour être célébré à son tour. Il sait que sa gloire a besoin des bardes à venir. Au delà de l'instant présent, de celui où il chevauche et où il tue, il regarde vers un âge lointain où des paroles harmonieuses répéteront son nom dans les assemblées des hommes. À côté de l'immortalité que la nature donne à l'âme des vaillants, il comprend celle que la poésie assure au souvenir de leurs actions.

Lui-même est, suivant les heures, orateur, chanteur ou poète. C'est par le discours surtout qu'il impose sa volonté aux siens : il a la grandiloquence et l'ironie faciles. Il n'abandonne pas toujours aux bardes l'œuvre de sa gloire. Avant le combat singulier, il entonne l'hymne à sa louange, il improvise la diatribe contre son adversaire. Quand les poètes latins voudront peindre le Celte dans la bataille, ils le montreront s'arrêtant devant son ennemi et chantant, en un chant d'orgueil, la gloire des siens et la sienne propre; puis, changeant de ton, invectivant contre son rival en facéties injurieuses 1103, tour à tour comédien et tragédien, et toujours déclamatoire et gesticulateur désireux d'éblouir et de terrifier. Car l'esprit et la parole ne sont pas pour lui une manière de se divertir, mais des moyens de gouverner ou des armes de combat.

¹¹⁰² Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui, fr. 34, Peter.

¹¹⁰³ Silius, IV, 277-281; V, 645-655; cf. Diodore, V, 29, 3.

CHAPITRE XI: LA FAMILLE

I. Indépendance de la famille patronymique — II. Toute-puissance du citoyen. — III. Les noms — IV. Les funérailles — V. Juridiction familiale — VI. Le mariage — VII. La femme — VIII. L'enfant — IX. Obstacles à la vie de famille

I. — Indépendance de la famille patronymique

De ce Gaulois, c'est surtout la vie extérieure que nous avons étudiée; et la société à laquelle il appartenait ne nous est encore connue que par ses guerres et par ses travaux. Pour achever de comprendre et pour pouvoir juger ces hommes et cette nation, il faudrait savoir ce qu'était la vie du dedans, les sentiments et les relations personnelles.

Cela, nous l'ignorons presque complètement: nous sommes réduits, là-dessus, à quelques allusions assez peu claires au droit privé. Car l'œuvre de Posidonius n'existe plus: et de tous les voyageurs qui ont visité l'Occident (vers 100 av. J.-C.), c'est lui qui s'est le plus intéressé aux institutions des peuples. César n'a souci dans ses *Commentaires* que des coups d'épée, et rien n'est plus rapide et plus superficiel que les quelques pages qu'il y consacre aux mœurs de ses adversaires 1104. Une des faiblesses inhérentes à l'histoire est de ne voir souvent dans le passé que l'apparence de la société et les façades des édifices.

Dans les plus anciens temps de Rome et de la Grèce, la famille, c'est-à-dire le groupe formé par le mariage, ne vivait pas dans une indépendance absolue. Ses intérêts étaient subordonnés aux droits d'un vaste clan générique, *gens* ou γενος, qui comprenait tous les descendants d'un lointain ancêtre, apparentés de même nom et desservants d'un même culte. Le citoyen portait, après un prénom qu'il partageait d'ailleurs avec bien d'autres, le nom éternel de son clan. Il était, avant tout, un homme de ce nom et de ce clan, un *Tarquinius* ou un *Claudius*, et il l'était, si l'on peut dire, dès l'instant où il devenait le fils de son père ¹¹⁰⁵.

Il est possible que la société de la Gaule celtique, dans le siècle d'Ambigat, de

Et je suis de moins en moins sûr qu'il ne les ait pas en partie copiées chez des auteurs grecs, Posidonius et autres.

Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, réédition arbredor.com.

Bellovèse et de Ségovèse, ait été encore organisée en familles agrégées sous un chef et un nom communs. — Mais au temps des guerres contre les Romains, cette institution n'est plus représentée que par de très rares vestiges. Par exemple, les conseils ou les tribunaux de familles, qui réunissaient parfois tous les proches, la prépondérance que le nombre de leurs parents donne à certains membres de la noblesse ¹¹⁰⁶, sont peut-être l'héritage de l'époque où tous les consanguins formaient une société de maisons solidaires. Les tribus ou *pagi*, dont nous avons longuement parlé, étaient sans doute aussi une survivance de ces groupements familiaux, transformés en fédérations politiques.

Mais au premier siècle, ces groupements avaient disparu. Chaque unité familiale vit à part, dans ses éléments irréductibles et naturels, père, mère et enfants ensemble 1107. Son indépendance est devenue chez les Gaulois aussi grande que dans l'Athènes de Périclès ou la Rome des Scipions. César ne rapporte d'aucun d'eux qu'il fût membre d'un clan ou d'une gens. Ce mot, dont il connaissait bien le sens, n'apparaît pas une seule fois dans ses Commentaires. Tout Celte est dit simplement «fils de» son père: Vercingetorix, Celtilli filius 1108. Il ne se présente que sous le nom qui lui est propre, il n'a pas de vocable familial et héréditaire: et à ce point de vue, la dislocation du clan a été plus complète encore dans la Gaule que dans Rome, qui a toujours conservé ses noms gentilices. Les marques de l'antique solidarité des congénères s'y sont complètement effacées du langage des hommes. Nul n'est lié par son nom qu'à son père, au père de celui-ci, aux aïeux qui lui ont laissé de leur sang 1109. Les généalogies sont de personne à personne, et ne vont pas se perdre dans l'histoire d'un clan.

II. — Toute puissance du citoyen

Or, comme la famille est, tout compte fait, l'œuvre d'un seul, il s'ensuit que le citoyen, que l'individu conservait son autonomie et sa physionomie propres. Aucune nation de l'Antiquité n'a laissé une telle toute-puissance aux personnes humaines et aux groupes qu'elles fondent autour d'elles. La Gaule était la terre de l'individualisme à outrance. Je ne dis pas qu'il en ait toujours été ainsi: mais c'était le spectacle qu'elle présentait dans les temps où nous la connaissons le mieux.

Lisez César: vous verrez toujours des hommes agir contre d'autres hommes,

¹¹⁰⁶ César, VII, 32, 4.

¹¹⁰⁷ César, VII, 66, 7.

¹¹⁰⁸ César, VII, 4, 1.

¹¹⁰⁹ César, I, 3, 4; V, 25, 1; V, 54, 2; VII, 31, 5.

jamais des dynasties ou des maisons contre d'autres dynasties. Vercingétorix l'Arverne suivit les destinées et l'ambition de son père Celtill: il fut combattu par son oncle Gobannitio, frère de son père, aidé par son cousin Vercassivellaun, fils de sa tante maternelle ¹¹¹⁰. Les pires adversaires, chez les Trévires, ont été Cingétorix et son beau-père Indutiomar ¹¹¹¹. La nation éduenne a été longtemps tiraillée par la rivalité des deux frères Diviciac et Dumnorix ¹¹¹². Pas une seule fois César ne parle d'une solidarité de sang.

La loi, au surplus, sembla la redouter et la combattre: c'est sans doute pour empêcher la reconstitution des clans que la législation éduenne interdisait à deux frères d'exercer simultanément la magistrature, et même de faire partie à la fois du corps sénatorial ¹¹¹³. Et peut-être est-ce pour cela que Diviciac et Dumnorix n'ont pas suivi la même voie, que celui-là a été druide et celui-ci chef et magistrat, et qu'ils n'ont jamais été d'accord ¹¹¹⁴.

Aussi les familles n'étaient-elles pas rendues responsables des crimes de leurs membres. La trahison et l'exécution capitale même de son chef, n'entraînent pas la proscription des descendants, ne marquent pas la maison d'une tache indélébile. Celtill l'Arverne fut tué par jugement de sa nation, comme coupable d'aspirer à la tyrannie; et son fils Vercingétorix fut laissé en possession de ses biens, et en mesure d'aspirer un jour aux mêmes ambitions que son père ¹¹¹⁵. Dans les cités où la monarchie fut abolie, les héritiers du dernier roi conservèrent droits et honneurs ¹¹¹⁶. Les fautes ou les tares d'un homme n'appartenaient qu'à lui.

III. — LES NOMS

Nous connaissons par César soixante noms de Gaulois contemporains. Le plus grand nombre de ces noms sont des mots dérivés, *Celtillus* ou *Cavarinus*, ou des mots composés, *Camulogenus*, *Vercassivellaunus*, *Conconnetodumnus*, *Vercingetorix*. De tels mots sont autre chose que de vieux noms consacrés et stérilisés par l'usage, et dont le sens primitif s'est oblitéré, ce qui est le cas de nos prénoms et de nos noms de famille, Charles et Durand; ils signifiaient évidemment quelque chose, ils formaient épithète, ou même, pour les plus longs, ils tenaient lieu d'une phrase entière.

¹¹¹⁰ César, VII, 4, 4 et 2; VII, 76, 3.

¹¹¹¹ V, 56, 3.

¹¹¹² I, 20, 2.

¹¹¹³ VII, 33, 3.

¹¹¹⁴ I, 3, 5; I, 18 et 20.

¹¹¹⁵ VII, 4, 1.

¹¹¹⁶ César, I, 3, 4; V, 25, 1; V, 54, 2.

Les uns et les autres n'ont pu être choisis au hasard. Beaucoup paraissent renfermer l'expression d'une espérance ou d'un vœu, souhait de quelque bien à venir. *Valetiacus* ¹¹¹⁷, dit-on, signifie «le Fort», et *Bituitus*, «le Perpétuel» ¹¹¹⁸: c'était la force ou la durée qu'on avait désirée pour eux, comme l'habileté pour «Luern», «le Renard» ¹¹¹⁹. Un assez grand nombre de ces noms, huit, tous portés par des chefs, se terminent en *-rix*, et l'on croit que ce terme équivaut au latin *rex*, «roi» ¹¹²⁰: tous les nobles appelés ainsi, Ambiorix, Dumnorix, Vercingétorix et les autres ¹¹²¹, semblaient donc prédestinés à commander par le nom même qu'ils avaient reçu après leur naissance ¹¹²²: c'étaient des noms, comme a dit un Romain, «composés pour inspirer la terreur» ¹¹²³.

Ceux qui étaient formés à l'aide du radical *ep*-, «cheval», ne sont point rares : *Epathnactus*, *Eporedorix*¹¹²⁴, et le cheval fut chez ce peuple un des attributs de la noblesse. Diviciac, «le Divin» ou «le Voué au Dieu», se trouva être et le nom d'un roi et le nom d'un druide ¹¹²⁵.

Chez les Romains, prénoms et surnoms, *Quintus* ou *Primus*, *Albus* ou *Niger*, étaient surtout des allusions au passé ou au présent: je veux dire qu'ils rappelaient un incident ou le rang de la naissance, ou la conformation physique qu'on avait le plus remarquée. Et sans doute, les Gaulois en avaient aussi de ce genre: *Cavarus*, «grand», et ses dérivés, *Cavarinus*, *Cavarillus* ¹¹²⁶. Mais ils préféraient entre les noms ceux qui servaient d'augure à l'avenir, qui étaient comme des talismans appelant une certaine destinée, provoquant la gloire et la force. Ces noms donnaient un élément de plus à la personnalité de ceux qui les recevaient.

IV. — Les funérailles

La force de cette personnalité se marquait même après la mort. L'homme (il ne s'agit toujours que des nobles) conservait au delà du tombeau ses habitudes

¹¹¹⁷ César, VII, 32, 4.

Holder, I, c. 431 et suiv.; d'Arbois, Noms gaulois, p. 93 et suiv.

¹¹¹⁹ Holder, II, c. 293.

¹¹²⁰ D'Arbois de Jubainville, Les Noms des gaulois chez César (noms en -rix), 1891.

Les autres sont Cingétorix, porté par deux chefs (V, 3, 2; 22, 1); Éporédorix, porté aussi par deux chefs (VII, 67, 7; 38, 2); Orgétoxix (I, 2, 1).

¹¹²² Vercingétorix = «Grand Roi des Guerriers?»; Cingétorix = «Roi des Guerriers?»; Ambiorix = «Roi des Remparts?»; d'Arbois, p. 145 et 35.

¹¹²³ Florus, I, 45, 21.

VIII, 44, 3 (*Epasnactus*); VII, 67, 7; VII, 38, 2. *Eporedorix* = «Roi de la Course des Chevaux?» (d'Arbois, p. 103) ou «Roi des Dompteurs de Chevaux?» (cf. p. 279, n. 4).

¹¹²⁵ César, II, 4, 7; Cic., De divin., I, 41, 90; cf. Divico, César, I, 13, 2 et 14, 7.

¹¹²⁶ César, V, 54, 2; VII, 67, 2; Holder, I, c. 873 et suiv.

d'indépendance. À l'époque du nom gaulois, les sépultures familiales ou collectives deviennent de plus en plus rares. Le défunt, dans ces tombes de la Champagne où les choses de la mort donnent une fidèle image des pensées de la vie, le défunt apparaît inhumé dans un superbe isolement, avec ses armes et ses parures, en l'appareil d'un guerrier prêt pour un combat solennel: l'ensevelissement n'a point été pour lui la réintégration de son corps dans le milieu gentilice de ses ancêtres, mais une manière de se disposer à montrer à nouveau sa valeur propre.

Bien peu de choses, dans ces tombes et dans les cérémonies funèbres, rappelle les liens du sang et de l'affection familiale. Quand le Gaulois ne gît point seul, c'est d'un écuyer ou d'un serviteur qu'il semble accompagné. Au second siècle, lors des funérailles d'un grand, tout ce qui était le cortège de sa grandeur, bijoux, vases et êtres vivants, doit l'accompagner dans l'autre vie: et on brûlait sur sa tombe, après le service funèbre, les meilleurs de ses esclaves, les plus chers de ses clients, ses animaux favoris ¹¹²⁷. Si, peu de temps avant César, l'adoucissement des mœurs avait amené la suppression des sacrifices funéraires, on n'en jetait pas moins dans le bûcher les bêtes et les objets précieux. Les funérailles étaient des cérémonies coûteuses où de véritables trésors s'engloutissaient dans les flammes ¹¹²⁸.

Parfois, peut-être, la maison du mort était incendiée, disparaissait avec lui, lui servait de bûcher. Tout cela formait sa glorification flamboyante. Mais par là même on faisait bon marché des intérêts de sa famille et de la durée de sa demeure. On brûlait son habitation comme on eût brûlé sa tente 1129. La sainteté et l'éternité du foyer domestique, fixé sur le sol, n'étaient pas un dogme accepté de tous.

V. — JURIDICTION FAMILIALE

Dans sa maison, sur tous les siens, le Gaulois est investi de l'autorité souveraine que les sociétés anciennes ont attribuée au père de famille. Il a droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants ¹¹³⁰. Sa tutelle s'étendait sans doute, en outre de ses fils et de ses filles, sur toutes les femmes de sa parenté qui n'étaient

¹¹²⁷ Una cremabantur, en même temps que lui. Chevaux enterrés avec le mort, Hubert, C. r. du Congrès intern.d'Anthropologie, Paris, XII, 1900, p. 410.

¹¹²⁸ César, VI, 19, 4.

¹¹²⁹ Il me semble bien que l'habitation gauloise de Tronoën en Finistère, étudiée par du Chatellier (*Bull. arch.*, 1896), a été incendiée à l'occasion des funérailles du chef dont on a découvert les armes sous les débris (cf. Tacite, *Ann.*, III, 46).

¹¹³⁰ César, VI, 19, 3.

en puissance ni de mari ni de père: on vit Dumnorix l'Éduen, vers 59, décider du mariage de sa mère, de sa sœur, et d'autres de ses parentés ¹¹³¹.

La souveraineté, la majesté du père et de l'époux pesaient sur toute la vie de la femme. Celle-ci était solidaire et responsable du sort de celui qui partageait son existence. Quand mourait un chef de famille de la plus haute aristocratie ¹¹³², tous les proches se réunissaient en conseil : s'il y avait soupçon que la mort ne fût point naturelle, on soumettait la veuve à la question, comme une esclave ; si elle était reconnue coupable, elle subissait le châtiment des parjures et des sacrilèges, le supplice du feu accompagné de diverses tortures ¹¹³³.

VI. — LE MARIAGE

Cependant, le mariage impliquait un contrat, et ce contrat traitait l'épouse tout autrement qu'une esclave: il faisait d'elle, au moins sous le rapport de la fortune, l'égale et l'associée de son mari; il lui assurait un rôle de copropriétaire; les deux conjoints devaient avoir des droits pareils et des espérances équivalentes. Si la femme, en effet, apportait une dot en espèces ¹¹³⁴, la coutume ou l'usage frappait d'hypothèque, pour une somme égale, les biens de son mari. Ce double capital, dot et douaire, dûment évalué, devenait inaliénable, à la fois productif et indisponible; et les revenus des derniers exercices ¹¹³⁵ en restaient intangibles au même titre. En cas de décès, ces revenus et le capital lui-même appartenaient au survivant, quel qu'il fût ¹¹³⁶.

La monogamie était donc la loi et la coutume, et le mariage, une institution aussi régulière et rituelle que dans l'ancienne Rome. On ne le regardait pas comme une simple union, brutale et intermittente, ce qu'il était chez les Bretons, où se pratiquaient à la fois la polygamie et la communauté des femmes ¹¹³⁷. Les

Id., I, 18, 6 et 7. Les alliances de la mère de Domnorix paraissent nombreuses : elle a épousé le père de celui-ci, sans doute auparavant un autre chef (dont elle a *sororem ex matre* dont parle César, I, 18, 7), en dernier lieu un chef biturige (I, 18, 6).

¹¹³² Pater familia illustriore loco natus: remarquez cette expression restrictive.

César, VI, 19, 3. La composition pour meurtre, qui se réglait devant le tribunal des druides, se rattache dans une certaine mesure à la juridiction familiale: car c'étaient les parents, à défaut de l'État, qui poursuivaient le crime.

¹¹³⁴ *Pecunias*: on traduit généralement par « troupeaux », et *fructus* par « les fruits du troupeau ». Mais *pecunia* n'a jamais chez César que le sens de valeur monnayée.

¹¹³⁵ Fructibus superiorum temporum: les derniers mois, les derniers semestres ou les dernières années (?), en tout cas, contrairement à l'opinion courante, ce ne sont pas tous les revenus, mais ceux d'une période.

¹¹³⁶ César, VI, 19, 1-2. C'est, ce me semble, un gain de survie aux conditions de mutualité et d'égalité absolue.

¹¹³⁷ César, V, 14, 4; cf. Eusèbe, *Prap. Evang.*, VI, 10, *P. Gr.*, XXI, c. 472.

Celtes, tout au contraire, en avaient fait un lien solide, constant et respectable. Son toit, son père et sa mère, ses enfants et sa femme, voilà ce que le Gaulois doit aimer le plus sur cette terre, et, en temps de guerre, son sacrifice le plus solennel était de renoncer à les voir ¹¹³⁸.

Aussi le mariage fut-il une manière d'unir étroitement des familles et des intérêts. Quand Orgétorix l'Helvète et Dumnorix l'Éduen complotèrent de s'emparer de la Gaule, ils s'allièrent par des mariages aux principales maisons de la contrée ¹¹³⁹. Cela montrait, certes, que la femme était parfois l'instrument docile des ambitions; mais cela prouvait aussi que le mariage nouait entre deux êtres et deux familles des attaches qu'on ne pouvait rompre impunément.

VII. — La femme

De ces faits on peut également conclure que la femme n'était point, sous son toit et près de l'homme, l'être passif et médiocre qu'elle est demeurée chez tant de peuples barbares. Si l'helvète Orgétorix a donné sa fille à l'Éduen Dumnorix, si celui-ci a choisi avec soin les maris de sa sœur et de ses parentes ¹¹⁴⁰, c'est qu'ils pensaient l'un et l'autre, non seulement que ces mariages engageraient les familles, mais encore que ces femmes créeraient des relations et soutiendraient une politique. On comptait donc sur leur influence personnelle.

Ces détails mis à part, le caractère et le rôle propres des femmes gauloises nous sont inconnus. Elles accompagnaient leurs maris dans les migrations lointaines ¹¹⁴¹; quand elles restaient à la maison, c'était pour cultiver les champs ¹¹⁴² ou garder les enfants ¹¹⁴³, mais cela se présente chez tous les peuples ¹¹⁴⁴; et, dans les temps ligures, le travail de la terre faisait déjà partie du lot des femmes. — Plutarque nous a raconté sur les Gauloises des choses extraordinaires: elles intervenaient dans les conseils toutes les fois qu'il s'agissait de paix et de guerre, et leur arbitrage réglait les contestations avec les étrangers; Hannibal lui-même, quand il traversa le Midi, dut se conformer à cet usage ¹¹⁴⁵. Mais s'agit-il de tribus celtiques? ou ces femmes n'étaient-elles pas des prêtresses ou des voyantes, dans le

¹¹³⁸ César, VII, 66, 7.

¹¹³⁹ *Id.*, I, 3, 5; I, 18, 6 et 7.

¹¹⁴⁰ *Id.*, I, 3, 5; I, 18, 6 et 7.

¹¹⁴¹ César, I, 26, 5; 29, 1.

¹¹⁴² Strabon (IV, 4, 3).

¹¹⁴³ César, VIII, 26, 3; VII, 48, 3.

¹¹⁴⁴ Strabon, IV, 4, 3.

¹¹⁴⁵ Plutarque, Mulierum virtutes, p. 246 b.

genre de Velléda la Germaine ¹¹⁴⁶? ou encore Plutarque n'aura-t-il pas transformé en coutume générale un fait particulier? — Enfin, nous connaissons les terribles prêtresses des îles armoricaines, ici vierges uniquement consacrées au soin des oracles ¹¹⁴⁷, là matrones à demi souveraines, indépendantes de leurs maris qu'elles fréquentaient à leur guise ¹¹⁴⁸. Mais de telles femmes, sans doute, étaient de ces exceptions qu'amène dans tous les pays le contact intime avec les esprits divins.

On peut supposer cependant que chez les nations gauloises, la dignité de l'épouse, le respect de la femme, ont été, sinon des faits constants, du moins des formules de vertus et de devoirs ¹¹⁴⁹.

C'est de l'histoire des Gaulois que les Anciens ont tiré quelques-uns des plus notoires exemples de fidélité conjugale: Chiomara, la femme d'Ortiagon le Galate, meurtrière du centurion romain qui l'avait outragée ¹¹⁵⁰; Camma, galate elle aussi, qui mourut en empoisonnant l'assassin de son mari ¹¹⁵¹; Epponine, enfin, qui, pendant neuf ans, partagea dans les cavernes la vie misérable de Sabinus ¹¹⁵². Mais il faut ajouter qu'aucun de ces exemples ne se rapporte au temps et au pays dont nous racontons maintenant l'histoire.

Au physique, la femme était bien l'image et comme la réplique de l'homme. Elle paraissait vraiment sa compagne et son auxiliaire. Qu'un Gaulois eût une querelle et qu'il appelât son épouse à l'aide, l'adversaire n'avait plus qu'à fuir: même une troupe d'hommes, disait-on, ne faisait point peur à cette virago aux yeux glauques, plus puissante que le mâle quand il s'agissait des armes naturelles; et c'était un beau spectacle de force humaine que de la voir, le cou gonflé, la bouche frémissante, les bras en posture, tantôt lançant le talon en arrière, tantôt détachant en avant des poings rapides et durs, forts comme des engins de catapulte lâchés par la corde 1153. Les femmes de France ont toujours été hardies de ton et vaillantes de corps; depuis les halles de Marseille jusqu'au port de Dunkerque, on peut retrouver aujourd'hui leur humeur batailleuse et la solidité de leurs muscles,

¹¹⁴⁶ Tac., *Germ.*, 8; cf. César, I, 50, 4. — Aucune femme, dans le temps de César, n'apparaît à la tête de sa nation. — Amazones nues et armées sur les monnaies des Redons (n° 6756-64).

¹¹⁴⁷ Méla, III, 48.

¹¹⁴⁸ Strabon, IV, 4, 6.

Tac., *Germ.*, 8 et 18; Val.-Max., VI, 1, Ext., 3. Pendant les guerres de 58-51, les femmes empêchèrent par leurs cris l'évacuation d'Avaricum, et, à Gergovie, supplièrent les Romains ou acclamèrent leurs maris (VII, 26, 3; 47, 5-6; 48, 3).

Plutarque, *Mulierum virtutes*, p. 258 e. (Polybe, XXII, 21, 5); Tite-Live, XXXVIII, 24; Val.-Max., VI, 1, *Ext.*, 2.

¹¹⁵¹ Mul. virt., p. 257; Amatorius, 22, p. 768.

Tacite, *Hist.*, IV, 67; Plutarque, *Amatorius*, 25, p. 770 *e*; Dion Cassius, LXVI, 3, 2; 16, 2. Ammien, XV, 12, 1, mais à rapprocher de Diodore, V, 32, 2: ce qui permet de croire à une source commune et non à des témoignages oculaires.

et assister encore à des scènes de pugilat dont elles sont les bruyantes héroïnes. Il y a vingt siècles, une vie plus rude, l'habitude des travaux des champs, l'existence en plein air, assuraient à leurs facultés physiques un complet épanouissement. Belles et bien faites, grande taille et courage farouche 1154, mères très fécondes et nourrices excellentes 1155, habiles au labour et à la gestation, semant des moissons d'enfants et de blés, elles représentaient, dans la vie de la Gaule, la force qui crée toujours: l'homme n'y étant souvent que la force qui détruit.

VIII. — L'ENFANT

La vie de l'enfant était tenue secrète et intime tant qu'il n'avait point l'âge de faire la guerre. Jusque-là, il devait rester à l'écart de son père, toutes les fois que celui-ci paraissait en public, c'est-à-dire sortait en armes. C'était, pensait-on, une chose « honteuse » que le fils se montrât aux côtés de son père sans être armé comme lui ¹¹⁵⁶. Près d'un Gaulois en costume de guerre, il ne fallait qu'un soldat semblable à lui: toute expression des relations purement familiales devait disparaître de la vie publique.

Ce n'est pas à dire que l'abord de ses enfants fût interdit au Celte dans la vie privée: il les retrouvait sous son toit, et le combattant le plus farouche avouait que c'était une douleur pour lui d'être éloigné de leur vue 1157.

Aussi la politique avait-elle spéculé sur le sentiment paternel comme sur les liens conjugaux. Dans les cas de ligues, de conjurations ou de traités, lorsque les peuples ou les nobles se donnaient des otages, ceux-ci étaient choisis d'ordinaire parmi les fils des contractants ¹¹⁵⁸. La présence des enfants garantissait la fidélité des pères ¹¹⁵⁹: ces groupes d'otages étaient la représentation permanente des familles associées.

Les fils s'éloignaient encore du foyer lorsqu'ils devaient s'instruire auprès des druides ¹¹⁶⁰. En cela aussi, l'enfant échappait à la famille pour être placé sous une tutelle à demi officielle: il devenait comme un être d'intérêt public. Confié aux

¹¹⁵⁴ Diodore, V, 32, 7; Athénée, XIII, 79, p. 603.

¹¹⁵⁵ Strabon, IV, 1, 2; 4, 3.

¹¹⁵⁶ César, VI, 18, 3.

¹¹⁵⁷ *Id.*, VII, 66, 7.

¹¹⁵⁸ *Id.*, I, 31, 8 et 15; VII, 4, 7.

¹¹⁵⁹ Cf. Tacite, Germ., 20.

Conveniunt, dit César (VI, 14, 2), qui aurait bien dû nous dire nettement si cet enseignement était obligatoire. Il semble toutefois qu'il ne le fût pas, puisqu'il était recherché volontairement par des jeunes gens déjà libres (sua sponte).

représentants des dieux, prêtres de la nation, il vivait sous leur sauvegarde, et ceux-ci le formaient pour être semblable à son père et utile à son peuple.

IX. — Obstacles à la vie de famille

La vie domestique était donc trop souvent subordonnée à la vie de l'État. L'enfant la quittait pour s'instruire ou servir d'otage; la femme se courbait sur la charrue pour permettre au mari le conseil et le combat. Et si chaque famille avait sa personnalité propre, le père plaçait au dehors d'elle le meilleur de son existence.

Car le foyer souffrait des habitudes prises par les Gaulois. L'état de guerre en était, par moments, la négation même. Un chef de famille ne se faisait sans doute accompagner des siens, femme et enfants, que pour les expéditions de longue durée, qui ressemblaient à des migrations. Dans les campagnes à l'intérieur, le soldat partait souvent seul : c'était un devoir pour lui que de s'éloigner de ses proches, de les ignorer ¹¹⁶¹. Quand la nation était en danger, au moment des combats solennels, il jurait « de ne point entrer sous son toit, de ne point voir ses parents et ses enfants, de ne point s'approcher de sa femme », avant d'avoir traversé les rangs ennemis ¹¹⁶² : la qualité de combattant entraînait, lors de certains périls, un état de chasteté, une consécration absolue à la cité et à ses dieux.

Même en temps de paix, la femme et les enfants étaient, du moins autour des puissants, relégués au second rang par les exigences de leur puissance même. Les hôtes, les clients, les parasites, submergeaient les nobles sous les flots de la vie extérieure. Il y avait trop de liens sociaux pour que les autres attaches se fissent souvent sentir. Le patronage obstruait les abords du foyer, la famille politique de la clientèle faisait tort à la famille du sang. Dans ces banquets populeux où la hiérarchie est si sévèrement observée, où tout un monde de courtisans, de dévots, de serviteurs s'échelonnent autour du maître triomphant, je ne vois point la place de la femme. — Mais elle reparaîtra près de son mari dans les heures d'abandon et de fuite ¹¹⁶³.

¹¹⁶¹ Cf. César, VII, 26, 4.

¹¹⁶² *Id.*, VII, 66, 7.

¹¹⁶³ Diodore, V, 28, 4; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152, et VI, 49.

CHAPITRE XII: TEMPÉRAMENT

I. Aspect et facultés physiques — II. De la tenue du corps — III. Nature de la volonté — IV. Défauts et qualités de l'esprit — V. Bonté et justice — VI. De la gaieté gauloise — VII. Individualisme — VIII. De l'originalité des Gaulois. — IX. Part des diverses influences

I. — Aspect et facultés physiques

Les écrivains des abords de l'ère chrétienne ont donné aux Gaulois leurs contemporains les mêmes caractères physiques qu'aux vainqueurs de l'Allia et aux combattants de Delphes: taille élevée 1164, chairs molles et blanches 1165, chevelure blonde 1166, regard farouche 1167, ce type du Celte, consacré par dix générations de chroniqueurs et d'artistes, régnait toujours sur le marbre et la poésie, et les traditions d'école le perpétuaient indéfiniment. Il fait désormais partie de la phraséologie littéraire et des modèles d'ateliers.

Cela même nous donne le droit d'émettre quelques réserves sur l'exactitude de ce portrait, et de nous demander s'il convenait bien à tous les Celtes et à tous les Belges que César eut à combattre.

Qu'ils fussent moins noirs de chevelure que des Espagnols et des Italiens, cela était naturel. Mais d'une part, beaucoup de Celtes paraissaient blonds qui ne l'étaient qu'à force de lavages ¹¹⁶⁸ et de teintures ¹¹⁶⁹. Et d'autre part, le terme de blond n'a jamais, dans les descriptions populaires, qu'une valeur relative: il y a des degrés infinis dans les tons fauves ou jaunes, et on ne tardera pas à reconnaître que les Germains étaient plus blonds que les Gaulois ¹¹⁷⁰. Pourtant, beaucoup de Gaulois descendaient d'hommes de même origine que les Germains: mais le mélange avec les Ligures, le contact des terres chaudes du Midi a pu tourner

¹¹⁶⁴ Εὐμήκεις, Diod., V, 28, 1.

¹¹⁶⁵ Ammien, XV, 12, 1; Galien, *De sanitate tuenda*, I, 5, Kühn, VI, p. 21; Diodore (V, 32, 2).

¹¹⁶⁶ Ξανθοί, Diodore; *rutili*, Ammien, qui paraît bien avoir sous les yeux la même source que Diodore. *Flavus Carnatus*, Tibulle, I, 7, 11.

¹¹⁶⁷ Diodore, V, 31, 1.

¹¹⁶⁸ Diodore, V, 28, 1.

¹¹⁶⁹ PLINE, XXVIII, 191.

¹¹⁷⁰ Strabon, VII, 1, 2; Manilius, Astronomiques, IV, 713-4.

graduellement les chevelures vers des tons moins clairs et une couleur moins ardente ¹¹⁷¹.

Étaient-ils tous aussi grands qu'on voulait bien le dire? Les peuples ont toujours une tendance à exagérer la taille des hommes qui les ont combattus: les Grecs ont transformé en géants les ennemis de leurs dieux. Et cette réputation de grandeur s'imposait d'autant plus à propos des Gaulois que, suivant une coutume de Barbares, ils plaçaient sur le front de leurs armées les statures les plus hautes. C'étaient sans doute des corps magnifiques que ces cavaliers gaulois qui, durant les guerres civiles, entouraient César et Labiénus, et les vainqueurs ne pouvaient s'empêcher d'admirer leurs vastes cadavres étendus sur le champ de bataille: mais après tout, ils ont pu être choisis entre dix mille, et il y avait des Germains parmi eux 1172. Comme tous les peuples épris de guerre, les Celtes et les Belges ont aimé les beaux hommes: Vercingétorix dut une partie de son prestige à sa haute taille et à sa superbe prestance 1173; des peuples se faisaient gloire de s'appeler «les Grands», Cavari; on donnait volontiers ce nom aux enfants 1174. Mais cela même prouve que le mot de grandeur, appliqué par les Anciens aux Gaulois, n'avait qu'un sens relatif, et ne visait que l'élite des soldats ou une partie des habitants. Au reste, on reconnaissait que les Belges, au nord de la Marne, étaient plus grands que les Celtes 1175; on savait que les Germains, au delà du Rhin, étaient plus grands que les uns et les autres 1176. On ne peut prouver, je l'avoue, que les populations de nos pays ressemblaient alors à ce qu'elles sont maintenant: mais de toutes les assertions qui peuvent être émises à leur endroit, c'est de beaucoup la plus raisonnable.

Les historiens des invasions celtiques ont répété que le Gaulois manquait d'endurance physique, et ils ont, de cette faiblesse, donné d'assez bonnes preuves. Mais le récit des guerres de l'indépendance n'apporte pas tout à fait la même impression. Ces hommes qui ont culbuté à Gergovie les centurions de la VIII^e légion, ces fantassins qui se sont battus pendant deux jours au pied d'Alésia, épuisés cependant par un mois d'attente et de faim, les Nerviens de la Sambre, les

¹¹⁷¹ Il est à remarquer que Galien ne cite pas les Gaulois, mais cite les Germains, parmi les nations « rouges » (*De temperamentis*, II, 5, Kühn, I, p. 618), et que Caligula fut obligé de teindre les cheveux des Gaulois qu'il voulut faire passer pour des Germains (*rutilare comam*, Suétone, *Caius*, 47).

¹¹⁷² De bello Africano, 40, 5 et 6.

¹¹⁷³ Florus, I, 45, 21; Dion Cassius, XL, 41, 1.

¹¹⁷⁴ Cavarillus, César, VII, 67, 7; Cavarinus, V, 54, 2; Holder, I, c. 872-5.

C'est ce qu'indique la fable imaginée par les Grecs sur l'origine des Galates (Belges): ils seraient nés de Galatès, fils d'Hercule et d'une Celte (Diodore, V, 24, 1); Properce, V, 10, 40. Strabon, VII, 1, 2.

Bellovaques de l'Oise, ces insaisissables cavaliers qu'ont été Ambiorix l'Éburon et Comm l'Atrébate, paraissent des chefs-d'œuvre de complexion physique, égaux aux meilleurs des légionnaires marses ou samnites. On disait que les Belges étaient les plus robustes de tous les Gaulois ¹¹⁷⁷: mais il ne manquait pas de Celtes, au sud de la Marne, qui leur ressemblaient, et l'acharnement des Cadurques dans Uxellodunum dénote une ténacité physique comparable à celle des indigènes de la Flandre et de la Moselle ¹¹⁷⁸.

Nul doute que dans l'ensemble, les membres des fantassins romains ne fussent plus rompus à la fatigue, et surtout à des fatigues plus diverses, à la marche, au remuement des terres, au maniement prolongé des armes, au port des fardeaux : tous les muscles avaient été également exercés, soumis à un entraînement, savant et continu. C'étaient cette science et cette expérience qui faisaient défaut à leurs adversaires. Mais ceux-ci, de par leur nature, ne sont point incapables d'acquérir l'une et l'autre, et de se former des corps vigoureux, durcis et résistants. Ils pourront même un jour devenir, sous la discipline de chefs entendus, les plus endurants des soldats de l'Occident 1179.

II. — DE LA TENUE DU CORPS

Les Gaulois possédaient une qualité assez rare chez les Barbares, et que les peuples du Midi n'ont point toujours recherchée: ils étaient fort propres, et l'on admirera plus tard le soin méticuleux qu'ils apportaient à leur toilette ¹¹⁸⁰. Ils avaient le respect de leur peau blanche et de leur chevelure blonde.

Les cheveux et la barbe étaient l'objet d'attentions particulières. On a vu qu'ils se lavaient la tête au savon ou à l'eau de chaux pour assurer à la chevelure la coloration blonde. Ils la conservaient très drue et très longue; d'ordinaire, ils la ramenaient en arrière, vers le sommet ou la nuque, de façon à dégager largement le front: on eût dit des Pans et des Satyres 1181, mais à la figure découverte et aux touffes bien peignées. La barbe n'était jamais laissée à elle-même: les uns la gardaient, mais toujours assez courte; d'autres se rasaient. Les nobles avaient

Surtout, sans doute, parce que l'état de guerre était plus fréquent chez eux; César, I, 1, 3; II, 4, 2 et 3; Strabon, IV, 4, 2 et 3; Diodore, V, 24, 3.

¹¹⁷⁸ Hirtius, VIII, 40-43.

Ammien (XV, 12, 3) décrira le soldat gaulois en termes qui pourraient convenir au légionnaire de César: Gelu duratis artubus et labore adsiduo multa contempturus et formidanda.

¹¹⁸⁰ Tersi pari diligentia cuncti et mundi, Ammien, XV, 12, 2.

¹¹⁸¹ Diodore, V, 28, 2; Strabon, IV, 4, 3.

les joues et le menton nus, les moustaches longues et pendantes ¹¹⁸². Tout cela exigeait des soins périodiques.

Cette toilette était une des formes, et la meilleure, de leur coquetterie. Car ils passaient pour coquets comme des femmes. On leur reprochait à satiété d'aimer la parure: mais les colliers et les bracelets aux couleurs rayonnantes, les étoffes brodées d'or ou teintes de pourpre, étaient des cadres faits à souhait pour leurs corps propres et neigeux. L'habitude faisait répéter aux écrivains que les Gaulois étaient terribles à voir: la description qu'ils en donnaient laissait une pensée différente. Quand Virgile nous montre le Celte, « la chevelure dorée, vêtu d'une tunique d'or, recouvert d'un manteau aux raies de mille couleurs, un collier d'or entourant son cou d'une blancheur de lait » 1183, nous ne songeons pas à quelque guerrier sombre et farouche, mais la sensation nous arrive d'une image étince-lante et joyeuse.

Par malheur, ces gens-là se tenaient fort mal à table. D'abord, leurs moustaches pendantes retenaient des débris de nourriture et tamisaient la boisson, ce qui dégoûtait les étrangers ¹¹⁸⁴. Puis, ils mangeaient gloutonnement, «à la manière des lions », déchirant les viandes de leurs deux mains, y mordant à pleines dents ¹¹⁸⁵. Enfin, la vue et l'odeur du vin leur faisaient perdre toute dignité physique ¹¹⁸⁶. Ils ne s'étaient point corrigés depuis les aventures du Latium: ils demeuraient aussi fieffés ivrognes que les plus rudes des Barbares. Le plus souvent, bien entendu, ils buvaient pur: car mêler l'eau et le vin, disaient-ils, c'était s'empoisonner ¹¹⁸⁷. Au premier abord, ils paraissaient sobres et modérés: ils n'absorbaient que de petites rasades, la valeur d'un gobelet ¹¹⁸⁸. Mais ils revenaient sans cesse à la boisson ¹¹⁸⁹, jusqu'à l'ivresse, le sommeil ou la démence. Le commerce avec l'étranger, l'invention de liqueurs de toute sorte ¹¹⁹⁰, développèrent le vice dans des proportions formidables, et l'on devait plus tard signaler de ces hommes du peuple qu'un enivrement continu avait travestis en des espèces de fous aux sens hébétés et à la démarche incertaine ¹¹⁹¹. L'alcoolisme et ses maux ont eu, dans la Gaule, leurs

¹¹⁸² Diodore, V, 28, 3.

¹¹⁸³ Énéide, VIII, 659-661; Silius, IV, 154-6.

¹¹⁸⁴ Diodore, V, 28, 3.

¹¹⁸⁵ Posidonius ap. Athénée, IV, 36, p. 152.

Ammien, XV, 12, 4 (avec renvoi à Cicéron, *Pro Fonteio*).

Cicéron apud Ammien, ibidem; Diodore, V, 26, 3.

Posidonius, qui semble parler de bière à ce propos: 0,0456 l. Diodore (V, 26, 3) paraît dire le contraire.

¹¹⁸⁹ Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152, *c. d.*

¹¹⁹⁰ Ammien, XV, 12, 4.

¹¹⁹¹ Ammien, XV, 12, 4, sur l'ivresse celtique par le vin, cf. encore Arrien, *Entretiens* d'Épictète,

précédents. Et c'était un spectacle navrant de voir ces belles et brillantes créatures se transformer peu à peu en brutes répugnantes.

III. — NATURE DE LA VOLONTÉ

Les âmes, comme le corps, avaient besoin d'apprendre la discipline. Depuis deux ou trois siècles qu'on le connaissait, le Gaulois s'était trop peu amendé: il n'atteignait pas l'âge de la maturité, quoique, sur certains points, il fût devenu plus sérieux et plus sage.

Il n'avait, dans l'ensemble, rien perdu du courage de ses ancêtres les conquérants: c'étaient les mêmes bravades contre l'ennemi 1192, le même mépris de la mort ¹¹⁹³, la même folie du suicide ¹¹⁹⁴. Cependant, à cet égard, les deux grandes régions du monde gaulois ne se ressemblaient pas absolument. Les habitants du Centre et du Midi, maîtres plusieurs fois séculaires de campagnes joyeuses, se sentaient trop heureux de vivre pour s'obstiner, les jours de combat, dans une résistance qu'ils jugeaient inutile 1195: ils lâchaient pied ou se rendaient. Sauf les Allobroges, montagnards épris de liberté et orgueilleux de se battre 1196, tous les autres peuples de ces pays n'opposèrent aux Romains qu'une médiocre résistance; et même sous la direction de Vercingétorix ou pour sauver leur chef, on sent qu'ils regrettent d'avoir à lutter et qu'ils sont prêts à fuir 1197. — Au contraire, dès que l'on approche des terres plus âpres du Nord et des populations belges, plus tard arrivées, on retrouve des hommes plus franchement et plus complètement courageux. C'est chez les Armoricains et les Aulerques, chez les Nerviens de la Sambre, les Bellovaques de l'Oise, les Éburons des Ardennes, les Morins et les Ménapes des basses terres, les Trévires de la Moselle, que se sont passés les plus admirables faits d'armes de la guerre d'indépendance. Au Centre et au Sud, les longues résistances ont été surtout l'œuvre d'un chef; dans le Nord, ce sont aussi les foules elles-mêmes qui ont voulu lutter et mourir : les soldats de Camulogène devant Lutèce, les Nerviens dans la bataille de la Sambre, ont fourni les deux plus beaux exemples d'acharnement au combat et de mort collective que présente l'histoire de la liberté. Les Gaulois n'étaient plus tous, en temps de guerre,

II, 20, 17.

¹¹⁹² Diodore, V, 29, 3.

¹¹⁹³ *Id.*, V, 28, 5; Athénée, IV, 40 (Posidonius).

¹¹⁹⁴ *Id.*, V, 28, 5; Athénée, *l. c.*; cf. p. 173-4.

Soumission rapide des Volques et Cavares aux Romains au temps de Bituit; des Éduens et Arvernes, des Rèmes et Suessions, César, VII, 89; II, 3 et 12.

¹¹⁹⁶ Cicéron, Pro Fonteio, 12, 26; De provinciis cons., 13, 32.

¹¹⁹⁷ César, VII, 77, 2,-; 89.

des énergumènes semblables à ceux de Delphes et de l'Allia. Les uns avouaient franchement leur répugnance à se battre; les autres, une fois décidés à le faire, ne lâchaient pied que pour mourir. Leur courage était donc devenu à la fois plus ordonné et plus absolu.

Mais dans le courant de la vie, ils ont moins pris l'habitude de se modérer. Ils demeurent fatigants d'exubérance et incapables de résolution longtemps suivie.

Le Gaulois, d'abord, souffre quand il ne parle pas. Dans les réunions publiques, il faut des lois contre les interrupteurs ¹¹⁹⁸. Sur le champ de bataille, dans les marches, dans les camps, les cris et les chants font autant de bruit que les armes ¹¹⁹⁹. C'est un peuple de bavards et de braillards. Mettez-en plusieurs ensemble, vous entendrez tout de suite d'abominables clameurs : ce n'est pas qu'ils se soient pris de querelle; mais, pacifiques ou furieux, peu importe, ils ne s'entretiennent pas sans hurler de concert ¹²⁰⁰.

Le calme était exclu de leur esprit comme de leur langue. Les Anciens ne virent jamais des hommes aussi excitables ¹²⁰¹. Il ne se passait guère de repas sans qu'on en vînt, pour les motifs les plus futiles, à des disputes, des provocations, des combats ¹²⁰²: c'est un pays de duellistes aussi bien que de guerres civiles ¹²⁰³. La voix, la main, la pensée et l'épée y sont également promptes et immodérées. Il y gronde sans cesse des colères d'hommes et de peuples ¹²⁰⁴.

Ainsi qu'il arrive chez ces natures toutes d'élan, le découragement se montrait aussi vite que la colère ¹²⁰⁵. Même à jeun, il y avait chez le Gaulois quelque chose de l'ivrogne qui ne s'exalte que pour s'assoupir, à moitié fou et à moitié brute. Qu'une défaite survienne, l'abattement est insurmontable. Il faut que les chefs cachent au soldat une bonne partie de la vérité, pour n'être point lâchés dans les moments difficiles: il est plus avantageux de l'exciter par de folles illusions, que de faire appel au sentiment du devoir ¹²⁰⁶. Vercingétorix aura à se méfier, autant que de César, des défaillances des siens.

Aussi, les résolutions poussaient vite sur le sol de la Gaule: déclarations de guerre, accusations capitales, besoins de massacres et signaux d'émeutes sortaient en un clin d'œil des esprits soulevés. Les sénateurs aulerques et lexoviens refusent

```
<sup>1198</sup> Strabon, IV, 4, 3.
```

¹¹⁹⁹ Tite-Live, XXI, 28, 1; Polybe, III, 48; Diodore, V, 29, 2-3; César, VII, 21, 1; 81, 2.

¹²⁰⁰ Ammien Marcelin, XV, 12, 2.

¹²⁰¹ Ammien, XV, 12, 1; Strabon, IV, 4, 6.

¹²⁰² Diodore, V, 28, 5; Athénée (Posidonius), IV, 40.

¹²⁰³ Athénée (Posidonius), IV, 40

Strabon, IV, 4, 2: Athénée, IV, 40; Arrien, Entretiens d'Épictète, II, 20, 17.

¹²⁰⁵ *Id.*, IV, 4, 5.

¹²⁰⁶ César, VII, 20, surtout 12; 29, surtout 6.

la prise d'armes: le peuple les tue ¹²⁰⁷. Sur une parole entendue, sur une fausse nouvelle crue aussitôt, les Gaulois s'épouvantent, crient à la trahison, égorgent leurs chefs et changent de gouvernement ¹²⁰⁸. L'état de guerre n'était que la conséquence de ces volontés subites, de ces fougues sans cesse renaissantes ¹²⁰⁹. Décisions rapides, changements continus. Les constitutions ne demeuraient pas plus stables que les hommes. Les Gaulois devinrent célèbres pour leur goût des révolutions; ils n'aimaient pas les sages lenteurs des améliorations politiques, passaient brusquement d'un régime à l'autre. Nous les verrons, pendant la guerre de César, acclamer et conspuer tour à tour leurs rois et leur sénat, les Germains, les Romains et les patriotes.

Ils ont tous, si je peux dire, la volonté offensive. Les mécontents ne se plaignent jamais longtemps de leurs chefs, ils les renversent le plus tôt possible ¹²¹⁰. Des soldats gaulois sont peu faits pour une guerre défensive. Il faudra à Vercingétorix des efforts inouïs pour les empêcher d'attaquer, et ces efforts, d'ailleurs, finiront par échouer au moment décisif ¹²¹¹. La seule tactique que comprenne une armée, c'est d'aller d'abord à l'ennemi ou à la place forte, sans attendre l'un et sans étudier l'autre. Quand les Gaulois voudront délivrer Alésia, ils marcheront en masse contre les lignes de César, avant de s'informer au préalable de leurs points faibles et de leur état de défense ¹²¹².

Ce sont donc de belles forces naturelles, à demi aveugles, brusques, presque instinctives. Mais il y aurait injustice souveraine et réelle inexactitude à confondre tous les Gaulois dans ce portrait général. Il résulte surtout des textes latins et grecs, et les jugements qu'un peuple porte sur ses voisins sont toujours absolus, et partant à moitié faux. La Gaule a eu des hommes sages et réfléchis, à la décision froide et tenace, à la résolution constante. Son histoire au temps de la lutte pour la liberté offre, autant que celle de toute autre nation, des exemples de courage méthodique et de noble entêtement: Ambiorix, Dumnac, Gutuatr, Comm, Lucter, Drappès, hommes du Nord, du Centre ou du Midi, valent n'importe quels héros militaires. Vercingétorix comprit quels défauts de la volonté troublaient sa nation; il lui imposa la patience et la maîtrise de soi. Il réussit,

¹²⁰⁷ III, 17, 3.

¹²⁰⁸ VI, 20, 2.

¹²⁰⁹ César, II, 1, 3; III, 8, 3; Strabon, IV, 4, 2 (qui a très bien vu cela).

¹²¹⁰ César, III, 17, 3; V, 54, 2; VII, 20, 1.

¹²¹¹ VII, 14 et 16; VII, 20, 5; VII, 64,2; cf. 66-67.

¹²¹² César, VII, 81-82.

non pas certes à la guérir, mais à écarter le mal pendant près d'un an ¹²¹³. Ce qui prouve que ce mal n'était pas sans remède.

IV. — Défauts et qualités de l'esprit

Cette incohérence de la volonté gâtait l'intelligence des Gaulois, que nous avons vue curieuse, inventive, souple et variée. Elle lui faisait perdre son équilibre, la rendait souvent maladroite ou stérile.

Ils ne savaient pas réfléchir: c'est-à-dire que leur esprit manquait encore de cette sorte de discipline qui ordonne les actions, prépare la conduite, fait prévoir les conséquences d'une décision. C'est pour cela qu'ils sont, à la guerre, de si misérables tacticiens, et que, dans les conversations, ils vont de même à tort et à travers, parlant presque en propos interrompus. Ce qui, d'ailleurs, ne les empêcha pas de devenir des maîtres rhéteurs.

Avec cela, qu'on remarque une qualité qui est le correctif de ce travers. Les Gaulois, à défaut du raisonnement, recherchent la précision. Ils ont le goût des choses bien disposées, des calculs méticuleux; ils sont gens à protocole et à hiérarchie. Même dans certains moments où il eût fallu agir vite, ils ne surent pas négliger les minuties ¹²¹⁴. Il y a chez eux une véritable tendance aux formalités administratives. Ce qui, tout compte fait, n'est pas de mauvais augure pour l'avenir politique de la nation.

Mais ils compromettent cet avenir par leur incapacité absolue à profiter des leçons de l'expérience. Ils ont de la mémoire, mais on dirait qu'ils ne veulent se souvenir que de triomphes et de faits glorieux. Le malheur ne les a instruits que médiocrement. Malgré les défaites subies depuis deux siècles, on a vu qu'ils ont à peine changé leur manière de combattre. Traqués en Italie, en Grèce, en Asie, ils n'ont rien rabattu en Gaule d'une fierté depuis longtemps célèbre ¹²¹⁵. Divico l'Helvète, qui n'était que le délégué d'une peuplade d'immigrants, interpella César avec le même formidable orgueil que les Celtes déployèrent devant Alexandre étonné: ni Mithridate ni Hannibal n'eussent parlé autrement que ce demi-fugitif, sans feu ni terre, qui s'en vint menacer le plus puissant des Romains d'un désastre sans précédent ¹²¹⁶. Je ne suis par sûr qu'Éduens, Séquanes et autres n'aient pas d'abord regardé le proconsul comme un simple auxiliaire, à leur dis-

¹²¹³ César, VII, 14; 20; 29 et 30; 36, 3-4; 64, 2-3.

¹²¹⁴ César, VII, 76, 3.

¹²¹⁵ Strabon, IV, 4, 5.

¹²¹⁶ César, I, 13, 3-7; 14, 7.

position ¹²¹⁷. Dans la conversation, le Gaulois aimait à se vanter : il avait la pensée et la parole pleines de lui, il était toujours un peu son propre barde. Vercingétorix, déjà touché par la défaite, prédisait des succès prodigieux, et, presque assiégé dans son camp, annonçait la conquête du monde : et ses soldats, oubliant leur lassitude et leurs misères, croyaient et applaudissaient ¹²¹⁸. Les peuples avaient la même outrecuidance que les hommes : les Bellovaques ne voulaient faire la guerre contre Rome qu'en leur nom et à leur guise ¹²¹⁹. Et, vraiment, si irréfléchie et si dangereuse que fût parfois cette superbe, on ne peut la reprocher longtemps aux Gaulois : c'est elle qui fit souvent leur force, et qui leur inspira les plus grandes choses.

Mais aussi cet orgueil et cette irréflexion les mettaient à la merci des habiles et des ambitieux. Avec quelques flatteries, de belles phrases, l'image de grandes espérances, on dirigeait ou on retournait sans peine leurs volontés: et c'est ainsi que Vercingétorix les mania si longtemps à son gré. Ils étaient les plus faciles des gens à se laisser convaincre: une fois, dans l'espace d'une heure, ils crurent et crièrent tour à tour que leur chef était un traître et qu'il était un grand homme ¹²²⁰. Mensonges, nouvelles inexactes et vantardises avaient toujours prise sur ces imaginations rapides et déréglées. C'étaient les «esclaves des faux bruits » ¹²²¹.

Mais les Gaulois, le cas échéant, savent se rendre aux bonnes raisons. Si mobile que soit leur esprit, il ne manque ni de justesse ni de logique. Qu'on leur explique les choses, ils accepteront la solution la plus prudente. Il y a, dans leur tempérament, des tendances pratiques et positives qui les arrêtent, presque brusquement, au milieu des plus folles entreprises. Leur emportement n'est jamais tel, qu'ils ne puissent se ressaisir au milieu de leur course, et raisonner dans l'élan de leur passion. Un jour, depuis longtemps soumis à Rome, les peuples s'enthousiasmèrent à la pensée de reprendre leur liberté: on chanta, on prophétisa, on s'exalta de toutes parts; à la première délibération, on applaudit les orateurs de l'indépendance, mais au vote, personne ne les suivit. Il est fort possible de faire écouter au Gaulois le langage de la sagesse. Quand les Romains lui auront montré les bienfaits du travail, il ne demandera qu'à les croire. Que ces intelligences aient de bons maîtres, étrangers ou indigènes, elles feront œuvre utile.

¹²¹⁷ Cf. César, I, 31, 14-16.

¹²¹⁸ César, VII, 29, 6; 30, 1.

¹²¹⁹ *Id.*, VII, 75, 5.

¹²²⁰ César, VII, 20 et 21.

¹²²¹ César, IV, 5, 3; VI, 20, 2; Strabon, IV, 4, 2.

V. — Bonté et justice

Cette crédulité, cette «simplicité» ¹²²² d'intelligence ne tenaient pas seulement à ce que leur esprit gardait comme la fraîche naïveté des âges enfants, mais aussi à ce que leur âme possédait un grand fonds de bonté ¹²²³.

Si vraiment les Ligures de la Gaule ont été les plus trompeurs des hommes, la race issue d'eux et des Celtes a gardé le moins possible de ce fâcheux tempérament. Ces Gaulois, disait-on, étaient incapables de malice. Ils répugnaient au mensonge et à la ruse; ils ne soupçonnaient pas le mal. Dans la vie comme à la bataille, ils allaient droit leur chemin, à ciel ouvert, le visage nu et le front haut.

On se plaignait de leurs accès de colère; mais la colère ressemble parfois à une vertueuse folie; et si les Gaulois étaient toujours prêts à s'indigner, c'est qu'ils avaient un sentiment très vif du droit et du juste. Les étrangers rendaient hommage à leur passion pour l'équité ¹²²⁴. Une de leurs nations, les Volques Tectosages de la Ravière, s'était fait un singulier renom de justice et de modération ¹²²⁵. Ils sont scrupuleux observateurs du droit des gens, et si l'hospitalité est chez eux parfois indiscrète, ils en connaissent et en pratiquent toutes les lois ¹²²⁶.

Là-dessus encore, dans le bien comme dans le mal, on ne peut souscrire sans réticence au jugement que les Anciens portaient sur les Gaulois. Ce culte de la justice, cette droiture naturelle, ces nobles indignations, furent attribués par eux à toutes les nations lointaines: rhéteurs et moralistes avant tout, les écrivains de la Grèce et de Rome tendaient volontairement à opposer la nature franche des Barbares aux procédés retors des peuples civilisés. Le Danube et la Loire fournirent toujours à la littérature des paysans simples et fiers.

Mais chez les Gaulois comme chez tous les hommes, la ruse, la malice, la trahison, ne perdirent jamais leurs droits. Nous verrons combien de fourbes surgirent au temps de la guerre de l'indépendance. Diviciac et Dumnorix, fort intelligents d'ailleurs, sont d'assez tristes caractères. Autour de Vercingétorix foisonneront les traîtres, les transfuges et les indicateurs.

Après tout, ce furent peut-être des exceptions, et la Gaule peut s'honorer de ce que, dans ces jugements tout faits que les peuples répétaient autrefois, on ait

¹²²² Strabon, IV, 4, 2.

¹²²³ Strabon, IV, 4, 2.

¹²²⁴ Strabon, IV, 4, 2.

¹²²⁵ César, VI, 24, 3.

Diodore, V, 28, 5; César, IV, 5, 2; Parthénius de Nicée, 8, *Erippe*, qui est un conte à l'éloge de l'hospitalité celtique. Il serait fort possible que la tradition de Brennus, venant venger sur Rome le droit des gens (Tite-Live, V, 36, 8; etc.), eût été arrangée par des Celtes pour mettre leur passé en harmonie avec leurs aspirations contemporaines.

parlé de sa franchise et de sa simplicité comme on disait la mauvaise foi carthaginoise, la fourberie ligure, la sincérité athénienne.

VI. — DE LA GAIETÉ GAULOISE

Le mot de «gaulois» est devenu, de nos jours, presque inséparable de l'idée de gaieté, d'une certaine gaieté à la fois spirituelle et rude, de ton bruyant et d'esprit vulgaire.

Ce rapprochement de mots est l'œuvre des modernes et presque de nos contemporains. «Gaulois», dans l'ancienne France, s'entendait des choses et des coutumes archaïques, de ce qui rappelait «le bon vieux temps» 1227: et nous avons pris peu à peu l'habitude 1228 d'appeler de ce mot surtout le large rire et les plaisanteries grivoises où s'ébattaient la joie de nos grands-pères, riant, comme on disait, «à la vieille gauloise».

Mais les Gaulois proprement dits n'ont rien laissé qui justifie cette réputation de gaieté à demi grossière. Aucun texte ne nous les montre plus intempérants dans leurs propos ou plus libres dans leur joie que ne l'étaient les autres peuples.

Ce n'est pas une raison pour les croire sombres ou maussades, et pour supposer que la gaieté fut exclue de leurs entretiens. Rire et plaisanter étaient aussi bien leur propre que celui de tous les hommes. Les Anciens ont prêté à Brennos quelques mots d'esprit 1229 d'une «jovialité féroce» 1230. Quand les ambassadeurs du sénat romain eurent exposé leur message devant l'assemblée des Gaulois de Languedoc, on leur répondit par des éclats de rire que rien ne pouvait éteindre 1231. Les quelques scènes de la vie heureuse qui nous sont parvenues, comme l'épisode de Luern et de son poète, nous montrent que ces hommes se plaisaient aux reparties vives et enjouées. Ils vivaient trop longtemps à table, ils accueillaient trop bien les étrangers, pour ne pas être de plaisants convives et de gais causeurs 1232. Vaniteux, agités, loquaces, hospitaliers et sociables, tous ces défauts et toutes ces qualités ne vont pas sans une tendance à l'allégresse. Plus tard, c'est un Gaulois, le poète Ausone, qui, de tous les écrivains latins peut-être, montrera le plus sa

¹²²⁷ Littré, au mot Gaulois.

¹²²⁸ Peut-être seulement depuis Paul de Kock (mort en 1871).

¹²²⁹ Justin, XXIV, 6, 4-5; Diodore, XXII, 9, 4.

L'expression est de Michelet, I, I, ch. 1, au début.

¹²³¹ Tite-Live, XXI, 20, 3.

¹²³² César, IV, 5, 2; Diodore, V, 28, 5; V, 29, 5; Parthénius de Nice, 8.

joie de vivre ¹²³³: je doute que la bonne humeur ait été, dans son pays, une faculté d'importation romaine.

VII. — INDIVIDUALISME

Il est enfin un trait distinctif des Gaulois que nul auteur de l'Antiquité n'a mis en lumière, et qui ressort cependant de leur état social, de leur vie publique et familiale, de leurs habitudes militaires et intellectuelles. C'est leur individualisme, l'indépendance et l'exubérance des volontés personnelles. L'homme (je parle des riches et des nobles) refuse sans cesse de subordonner son être et son existence à une force collective, famille, clan, tribu ou cité: la Gaule n'offre pas de ces puissances sociales, compactes et despotiques, telles que furent longtemps la *gens* romaine et l'État spartiate. L'individu est très libre et il veut l'être. Il n'entend qu'à moitié la notion de solidarité sociale. Les magistrats ont moins de force que les chefs de clientèles, et les lois que l'ambition d'un seul. Ce ne sont pas les cités ou les tribus que chantent les bardes, mais la gloire d'un patron. Hommes d'orgueil, de colère, d'impulsion et d'indiscipline, les Gaulois ne comptent que sur leur force et n'agissent que par leur volonté 1234.

Quel contraste entre les guerres gauloises et les guerres ligures! Nous l'avons déjà dit, il faut le répéter ici. Dans le récit des conquêtes faites par Rome en Ligurie, il n'est jamais prononcé un nom de général: les historiens latins ne parlent que de tribus ou de peuples, de masses unies d'hommes anonymes. Tout au contraire, depuis Bituit l'Arverne jusqu'à Comm l'Atrébate, les luttes soutenues par les Gaulois ont été l'apothéose d'un chef¹²³⁵.

Sauf le peuple grec, nulle nation n'a aimé à ce point la gloire, le bruit que fait un nom d'homme. L'importance qu'eut le dogme de l'immortalité montre un vigoureux désir de ne point disparaître. Mais les Gaulois redoutent au nième titre la disparition de leur être et celle de leur souvenir. Leur vertu militaire est née en partie du besoin de faire parler de soi, mort ou vivant. S'ils estiment les bardes, ce n'est point pour autre chose. La poésie donne la durée à leur nom, comme le courage la donne à leur âme. Peu d'hommes ont rêvé de la postérité avec une telle constance. Songeons, se disaient-ils entre eux, à ce que nos des-

¹²³³ Cf. La Moselle et autres poèmes, arbredor.com, 2003.

¹²³⁴ Cf. Strabon, IV, 4, 2.

¹²³⁵ Cela est bien visible chez César (sauf pour les Helvètes et les Nerviens), et cela explique son acharnement contre les chefs, contre Ambiorix (VIII, 25, 1), Correus (VIII, 19, 8), Comm (VIII, 48, 9), Vercingétorix (VII, 89, 2), Gutuatr (VIII, 38, 5), et qu'il ne considère la guerre finie que par la prise du chef: ces guerres sont bien les guerres d'un homme, *auctor belli* (VII, 89, 2; VIII, 21, 4).

cendants penseront de nous: faisons des choses dont ils pourront parler ¹²³⁶. Le Gaulois n'eut vraiment peur que du néant, sous sa double forme, la fin de l'âme et l'oubli du nom.

VIII. — DE L'ORIGINALITÉ DES GAULOIS

Tout compte fait, dans ce bilan de facultés physiques et morales, le bien l'emporte sur le mal: la bonté tempère l'orgueil, la sincérité excuse la colère, l'intelligence compense l'irréflexion. Ces défauts mêmes n'ont rien d'antipathique: ce sont défauts de natures frustes, qu'aucune discipline n'a encore régis.

Qu'on laisse se former cette discipline, et la nation peut s'améliorer rapidement. Curieux, d'esprit vif, aux mains adroites, d'humeur sociable, le Gaulois est un être éminemment perfectible. Il a en lui le stimulant le plus énergique du progrès, le sentiment et l'orgueil de sa personnalité. Les peuples où a dominé l'esprit collectif, où l'action de l'individu a été trop souvent subordonnée aux besoins et aux traditions d'un groupe, ne sont arrivés que lentement à une civilisation aimable et originale. L'amour-propre de la *gens* a fait de Rome, pendant le siècle qui suivit l'expulsion des Tarquins, la société la plus triste et la plus stagnante de l'Italie. L'absolutisme de la cité a réduit Sparte, dans sa longue histoire, à se répéter sans cesse. À Athènes, au contraire, grands hommes, hauts faits et chefs-d'œuvre, tous infiniment variés dans leur beauté artistique ou morale, naissaient incessamment de l'ardeur que les citoyens mettaient à se faire connaître, du besoin qu'ils eurent de vivre et de créer par eux-mêmes. L'orgueil de la personne et le souci de la gloire demeurent, jusqu'à ce que l'humanité acquière une vertu plus haute, les principaux motifs de progrès qui soient déposés en nous.

Si, parmi toutes les facultés et les institutions des Gaulois, on se demande ce qui est vraiment original, on ne trouvera rien d'autre que cette aptitude au progrès, ce tempérament intellectuel 1237, cette force de la personnalité. Ce qui nous a frappés le plus chez les druides, c'est qu'ils instruisaient la jeunesse; chez les nobles, c'est qu'ils étaient protecteurs de poètes et chantres eux-mêmes; dans la société, c'est que la valeur propre de chaque homme s'y épanouissait en dépit des familles et des cités. Le reste, à doses plus ou moins fortes, se rencontre dans toutes les populations antiques de l'Europe, pour ne parler que d'elles: les organes de la vie gauloise, ses tribus, ses cités et ses clientèles, ses dieux et ses rites, ses habitudes et ses facultés mêmes, on les constatera chez tous les congénères de ces hommes à un moment déterminé de leur histoire. La Rome des Tarquins, la

¹²³⁶ César, VII, 77, 13.

¹²³⁷ Strabon, IV, 4, 2; Diodore, V, 31, 1.

Germanie d'Arminius, la Grèce homérique, n'ont pas été fort différentes de la Gaule de Bituit.

Mais parmi ces peuples, c'est le peuple grec dont les Gaulois diffèrent le moins: — la langue et les noms propres de la Gaule, ses bardes et ses prophètes, Teutatès, réplique barbare d'Hermès, ce noble Celte qui, comme Achille, mêle les chants à la guerre, ces poèmes didactiques qui font songer aux théogonies de l'Hellade primitive, le culte des vers et des belles phrases, la passion de la gloire, l'aptitude à la vie industrielle, et jusqu'à leur bavardage intempérant: — tout cela nous révèle de secrètes affinités entre ces hommes et ceux dont l'*Iliade* nous a laissé le portrait. Ceux-ci semblent des frères élevés plus vite, instruits plus rapidement, dont l'imagination a été éclaircie, l'esprit éveillé par les cieux et les mers limpides, les races actives et mobiles des rivages égéens; les Gaulois, au contraire, des frères oubliés par leurs aînés dans une nature brumeuse, abandonnés au voisinage continu des marécages et au contact de populations engourdies.

IX. — Part des diverses influences

Diverses influences ont contribué à former ce caractère et ces institutions: et nous avons essayé de les reconnaître à l'occasion.

On a vu ce que la Gaule doit aux circonstances extérieures, j'entends par là les évènements des frontières et les relations avec l'étranger. Les civilisés du Midi, les Étrusques et surtout les Grecs, ont apporté de nouvelles cultures, des modèles industriels, des figures d'art, des alphabets, l'usage et la forme des monnaies, peut-être aussi une certaine manière d'envisager et d'honorer les dieux. Les Barbares du Nord, d'ailleurs leurs consanguins, ont, par leurs relations ou par leurs migrations, maintenu chez les peuples des vallées septentrionales un tempérament plus farouche, des habitudes plus sauvages, une fidélité plus grande aux anciennes pratiques.

Les Gaulois doivent beaucoup au pays même qu'ils habitaient. Par sa fécondité, il leur rendait agréable le travail de la terre; la variété de ses productions a dirigé en des sens divers leurs aptitudes industrielles; l'harmonie de sa structure, l'ingénieuse disposition de ses routes et de ses carrefours naturels, ont rapproché les hommes et les peuples, permis l'échange des produits et des pensées, multiplié les foires et les villes, transformé ces bandes de guerriers en tribus sociables et solidaires.

Il est plus difficile de distinguer l'apport respectif de chacun des deux groupes d'hommes, ligures et conquérants, qui, depuis le sixième siècle, se sont réunis sous le nom de Celtes, Belges et Gaulois. Peut-être la foule des indigènes a-t-elle

fourni à la nation gauloise ses éléments stables et laborieux; peut-être l'aristocratie des conquérants lui a-t-elle valu son esprit d'aventure, son besoin d'agir et de connaître, sa fougueuse bonté, ses aptitudes littéraires, la forte personnalité de ses chefs, ses qualités brillantes, en un mot son originalité même. Car le plus souvent, dans les nations issues d'une conquête, c'est le groupe des vainqueurs qui fixe pour quelques siècles la tournure de l'esprit, qui impose les attitudes morales, qui donne à la vie collective son impulsion propre: les Romains façonneront presque à leur guise l'esprit des Gaulois; que les Barbares arrivent, le désordre ou l'apathie ruineront les intelligences. On peut donc rapporter aux envahisseurs celtes le mérite des changements subis par le sol et les hommes de la Gaule dans le demi millénaire qui a précédé l'arrivée de César. Cette masse obscure et routinière qui peuplait le pays, ils lui ont donné une vie, intense et débordante; ils ont fait d'elle une nation qui agit et qui pense.

CHAPITRE XIII: INSTITUTIONS COMMUNES

I. Communauté de nom — II. Nature des relations entre les cités — III. Rapports entre Celtes et Belges — IV. Traditions, institutions, pensées communes — V. Tendances à l'unité

I. — Communauté de nom

Il faut, pour constituer une nation, autre chose que des ententes aux frontières et des relations commerciales, autre chose encore que des ressemblances entre les langues, les institutions et les dieux: il faut une conscience commune à toutes les tribus associées, c'est-à-dire la persuasion d'une parenté morale, le désir de vivre en une fraternité politique, l'amour et l'orgueil de leur nom d'alliance. Quelle que soit la durée et la force des contrats entre les hommes, il n'y a pas de patrie réelle sans cette pensée de l'idéal: même morcelés par des haines de cités ou de tribus, les Grecs ou les Juifs ont toujours formé une nation et une patrie, parce qu'ils ne renoncèrent jamais au culte de leur nom commun.

Chez ces deux peuples, en effet, le souvenir d'une même origine avait survécu à la dispersion qui suivit la conquête de leurs derniers domaines; les populations antérieures elles-mêmes, les anciens possesseurs du sol finirent par oublier qu'ils étaient d'une espèce différente. Il y eut en Grèce comme en Judée des sanctuaires et des fêtes; des lieux et des jours de rendez-vous réunissaient les hommes du même nom; des prêtres et des poètes les rappelaient sans cesse à la dévotion de ce nom et de la famille qu'il désignait; on chantait Hellen ou Israël, leurs fils et petits-fils, l'histoire de leur race, la protection de leur dieu, l'inébranlable unité de la patrie en marche. Beaucoup de ces récits étaient mensongers : l'histoire patriotique d'une nation ressemblait souvent à une glorieuse légende; de pieux intérêts dénaturaient l'antiquité pour la transformer en symbole. Mais cette légende et ce symbole mêmes sont des faits de premier ordre. Ils montrent que ceux qui les ont créés avaient au plus haut point la passion de l'unité nationale; et s'ils bâtissaient à leur peuple, presque de toutes pièces, un passé de liens consanguins et d'union fraternelle, c'était sur le modèle de la patrie idéale qu'ils rêvaient pour le présent.

L'idée d'une semblable patrie existait en Gaule. Au-dessus des intérêts de cha-

que peuple, Arvernes ou Éduens, Allobroges ou Volques, flottaient des pensées communes à tous les hommes du nom gaulois, la conviction qu'ils étaient une seule race ¹²³⁸, l'espérance de leur union.

Et tout d'abord, ils acceptaient de prendre un même nom. Tous les peuples d'entre Marne et Garonne se disaient Celtes dans leur langue : ils avaient conservé, encore au temps de César, le vocable qu'avaient porté les conquérants venus cinq siècles auparavant des terres transrhénanes ¹²³⁹. Tous ceux d'entre Marne et Rhin s'appelaient d'un nom différent, celui de Belges ¹²⁴⁰. Seulement, les uns et les autres se réunissaient sous la dénomination commune de Galates ou de Gaulois, qui était tirée de l'idiome indigène ¹²⁴¹ : et si les Romains avaient fini par donner surtout aux Celtes cette appellation de Gaulois ¹²⁴², les Belges l'avaient également gardée pour eux-mêmes ¹²⁴³.

Tous ces Gaulois savaient fort bien se distinguer de leurs voisins, différents par le nom, la langue et les habitudes. Ils indiquaient que les Aquitains, au sud de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse, n'étaient point leurs congénères ¹²⁴⁴. On connaissait que les Salyens de la Provence étaient un mélange de Celtes et de Ligures ¹²⁴⁵. Sur les grandes routes des Alpes, on notait exactement l'endroit où finissaient le parler et les coutumes gauloises ¹²⁴⁶. Dans le Nord, les Belges traitaient les Germains en hommes d'autre sorte ¹²⁴⁷, et si quelques-uns d'entre eux affectaient une ascendance germanique, cela prouvait qu'ils établissaient une différence entre ces deux noms ¹²⁴⁸.

II. — Nature des relations entre les Cités

De l'un à l'autre de ces peuples il se forma sans cesse des liens de nature diverse. Ce serait une erreur fort grave que de se représenter le monde gaulois en état d'anarchie permanente, chaque cité isolée des autres, une sécession de tous par rapport à tous. Même en Grèce, les luttes entre les villes n'étaient pas éternel-

¹²³⁸ Tite-Live, XXI, 20, 6: Gentis sua homines; César, VII, 77, 8: Propinquis consanguineisque nostris; id., 6.

¹²³⁹ César, I, 1, 1; cf. Aviénus, 133; Tite-Live, V, 34, 2.

¹²⁴⁰ César, I, 1, 1; Strabon, IV, 1, 1.

¹²⁴¹ Strabon, IV, 1, 1; le même, IV, 4, 2-3.

¹²⁴² César, I, 1, 1.

¹²⁴³ César, V, 27, 5 et 6; II, 4, 7.

¹²⁴⁴ Strabon, IV, 1, 1 et 2, 1.

¹²⁴⁵ Id., IV, 6, 3.

¹²⁴⁶ Tite-Live, XXI, 32, 10.

¹²⁴⁷ César, II, 3, 4; 4, 10; V, 27, 8; VIII, 7, 5; 45, 2.

¹²⁴⁸ Tacite, Germanie, 28.

les, et elles donnaient naissance à des ligues utiles aux progrès d'idées communes. En Gaule également, les ententes ne furent pas plus rares que les divisions: des nécessités de voisinage, les intérêts commerciaux, des dangers militaires, de vieux souvenirs religieux, y créèrent de grandes fédérations politiques. Le mouvement qui avait entraîné les tribus à s'associer en peuplades continuait en rapprochant les cités les unes des autres.

Nous ne connaissons, de ces ligues gauloises que celles qui existaient vers le temps de César: il est probable qu'elles n'étaient pas très anciennes, et que les peuples se groupaient alors tout autrement que dans les siècles antérieurs. C'est le sort des ligues politiques que d'être éphémères: aucune de celles du monde grec n'a pu dépasser la troisième génération. Mais les règles qui présidaient aux rapports entre peuples gaulois, n'ont pas dû varier d'un siècle à l'autre.

Le lien qui unissait deux nations était souvent très dur et permanent, celui du maître au serviteur. C'est ainsi que les Arvernes tenaient les Vellaves «sous leur empire» 1249: car ils s'étaient incorporé, comme tributaire ou sujette, cette peuplade du Velay, pays dont ils avaient besoin pour s'assurer la grande route du Midi.

D'autres fois, l'empire d'une cité sur une autre s'exerçait de façon moins complète, peut-être simplement par le commandement en cas de guerre, et par le payement de quelque tribut. Telle était la situation, vers le premier siècle, de certaines cités du plateau central, Rutènes du Rouergue, Cadurques du Quercy, Gabales du Gévaudan, qui vivaient « sous l'empire » et reconnaissaient la majesté des Arvernes, tout en jouissant d'une autonomie qui paraît assez grande.

À côté de cette subordination militaire, d'autres liens étaient de nature et d'appellation plus civiles. On disait d'un assez grand nombre de peuples qu'ils étaient les « clients » d'un autre, qu'ils s'étaient mis « dans sa foi » ou « son amitié ». Les Éduens reçurent ainsi dans leur « clientèle » les Bellovaques, les Bituriges, les Sénons, les Ségusiaves du Forez, et d'autres moins importants; les Rèmes eurent les Carnutes, et les Trévires eurent les Éburons. — Sous ce mot de « clientèle » se dissimulaient sans doute des relations et des engagements de mode et de degré très différents. On ne croira pas, en effet, que les Ségusiaves, petit peuple limitrophe des Éduens, et leur annexe naturelle, fussent traités par eux de la même manière que les Bellovaques de la Belgique, nation forte, ombrageuse et lointaine : la qualité de clients, chez les Ségusiaves, devait comporter à peu près les mêmes pratiques d'obéissance que la sujétion absolue; de la part des Bellovaques, elle n'impliquait, je crois, que des formules de respect envers une suzeraineté toute

¹²⁴⁹ César, VII, 75, 2.

nominale. Il y avait en Gaule autant de manières d'être client qu'il y en eut d'être vassal dans la France d'Hugues Capet: la force ou la faiblesse respectives du patron et du fidèle étaient encore ce qui déterminait le plus nettement leurs droits et leurs devoirs.

L'alliance intime, conclue d'égal à égal, était appelée du nom de «fraternité» ou de «parenté»: les Ambarres de l'Ain se disaient les «proches et consanguins» des Éduens; les Rèmes et les Suessions s'appelaient «frères et consanguins», et ils s'étaient unis par un droit et des lois communes, sous les mêmes magistrats et les mêmes chefs de guerre.

On remarquera que les mots de «société», d'«alliance», de «fédération», n'apparaissent presque jamais à propos d'union entre cités gauloises: si on les trouve chez César, ce n'est que dans les cas d'amitié entre Celtes et étrangers ¹²⁵⁰. En dehors des conjurations militaires improvisées, les ligues durables ne sont désignées que par les mots de «clientèle» ou de «parenté». Il est probable que l'écrivain les a traduits du langage indigène. Les Gaulois se servaient donc des mêmes expressions pour définir les liens qui unissent les hommes entre eux et les liens qui rapprochaient les peuples de leur race.

III. — RAPPORTS ENTRE CELTES ET BELGES

Ces formules d'alliance pouvaient associer des peuples fort éloignés l'un de l'autre. Les Rèmes se déclareront les patrons des Carnutes, dont ils sont séparés par les vastes forêts du bassin parisien. À soixante-quinze lieues du mont Beuvray, les Bellovaques étaient, «de temps immémorial», «dans la foi et l'amitié» des Éduens.

De telles amitiés étaient possibles entre Belges et Celtes: les Bellovaques et les Rèmes appartenaient au premier de ces noms, les Éduens et les Carnutes au second.

Car ni les Belges ni les Celtes n'ont une seule fois témoigné, à notre connaissance, qu'ils se croyaient deux races d'hommes différentes. Lors de la levée en masse contre César, les uns et les autres ont été à la fois convoqués et sont venus ensemble au conseil national du mont Beuvray et au rendez-vous militaire d'Alésia ¹²⁵¹. Les Belges feront partie de l'empire des Arvernes ¹²⁵². Les chefs du Nord regarderont toujours leurs destinées comme solidaires de celles des peuples

¹²⁵⁰ César, VI, 2, 2.

¹²⁵¹ César, VII, 63 et 75.

¹²⁵² Strabon, IV, 2, 3; César, VII, 4, 1.

celtiques: et ceux-ci recourront à ceux-là comme à des protecteurs naturels ¹²⁵³. Les deux groupes songeaient bien plus à ce qui les rapprochait qu'à ce qui les séparait.

IV. — Traditions, institutions, pensées communes

Ce qui achevait de faire un seul corps de tous les Gaulois, ce qui, à de certains moments, animait ce corps d'un même souffle puissant, c'était une communauté de traditions, d'institutions, d'enseignement et d'espérances.

Les Celtes conservaient la notion de leur union d'autrefois: ils n'oublièrent jamais qu'ils avaient formé une famille de conquérants. Les prêtres le leur répétaient: un seul dieu les avait tous engendrés, et ils étaient venus ensemble des régions transrhénanes ¹²⁵⁴. Aucune des vieilles nations de l'Europe n'a moins dispersé les souvenirs et les légendes de son plus lointain passé. Le point de départ de son histoire traditionnelle était cette irréfragable unité que constitue l'engendrement par un père unique.

Après cela, les traditions sur l'ancien état de la Gaule celtique la représentaient comme un seul empire, et ses habitants comme les sujets d'un seul roi. Les unes racontaient qu'un héros puissant avait parcouru le pays, ouvrant les routes, pacifiant les hommes, abolissant les coutumes sanguinaires, et qu'il avait enfin bâti, au cœur de la contrée, la grande ville sainte d'Alésia, sanctuaire destiné à la vénération de tous les Celtes ¹²⁵⁵. Les autres montraient la grandeur et la richesse du biturige Ambigat, roi de la Celtique, dont les neveux avaient conquis les terres du Midi ¹²⁵⁶. Enfin, les récits qui circulaient sur les migrations gauloises faisaient partir toutes les bandes victorieuses de la Gaule elle-même: elle était la mère des envahisseurs du monde, et ce fut à elle, foyer souverain du nom celtique, que les vainqueurs, disait-on, renvoyaient la meilleure part du butin ¹²⁵⁷.

En Gaule même, de très vivaces institutions perpétuaient le respect de l'unité traditionnelle.

Ce qui, dans le monde antique, liait intimement les peuples, ce qui faisait d'une société autre chose que la conjuration d'un moment, mais la transformait en une personne éternelle et indissoluble, c'étaient les rapports réciproques d'hospitalité, de commerce et de mariage, et c'étaient les rassemblements pério-

¹²⁵³ Discours d'Ambiorix, V, 27, 4-6.

¹²⁵⁴ César, VI, 18, 1; Ammien, XV, 9, 4.

¹²⁵⁵ Diodore, IV, 19, 1.

¹²⁵⁶ Tite-Live, V, 34.

¹²⁵⁷ Tite-Live, V, 34; Justin, XXIV, 4; XXXII, 3, 9; Strabon, IV, 1, 13; Dion XXVII, 90.

diques autour de dieux, de prêtres et de sanctuaires communs. Or, il y avait en Gaule, d'une frontière à l'autre de ce grand pays, des relations continues d'amitié et d'accueil: les marchands jouissaient des mêmes avantages chez tous les peuples ¹²⁵⁸; les unions matrimoniales pouvaient se faire de l'un à l'autre, des Éduens aux Helvètes ou des Bituriges aux Éduens ¹²⁵⁹; enfin, de grandes forces morales s'imposaient également à tous.

Le principal dieu de ces hommes, Teutatès ou le «dieu du peuple», dieu des arts, des routes et des marchands, était par son nom et par ses attributs un principe d'entente nationale ¹²⁶⁰. — Chaque année, les druides des cités, c'est-à-dire leurs représentants auprès des puissances divines, se réunissaient en assises solennelles dans le pays carnute. — Certains sanctuaires de la contrée étaient communs à tous les Gaulois, ainsi que le furent aux Latins le mont du Jupiter Albain ou le bois de la Diane de Némi. Tel était dès lors peut-être le puy de Dôme, la montagne qui paraît la plus haute de la Gaule centrale; telle était la ville d'Alésia, qu'on disait «le foyer et la métropole de toute la Celtique» ¹²⁶¹, et dont la colline, étrangement isolée dans son cadre de vallons, semble l'autel gigantesque de quelque dieu souverain; et telle, enfin, l'enceinte sacrée où s'assemblaient les druides ¹²⁶².

De cette terre carnute, qui servait de résidence périodique au conseil suprême de leurs prêtres, les Gaulois disaient qu'elle était le « milieu de toute la Gaule ». Les Grecs affirmaient une chose semblable de la terre delphique, temple commun et ombilic du corps des Hellènes: mais elle n'était qu'à moitié vraie pour les roches phocidiennes, à l'écart des grandes cités de l'Hellade, éloignées de ses routes maîtresses. Le sanctuaire carnute, lui, était voisin de ce cintre de la Loire vers lequel convergent toutes les voies naturelles de notre pays: Orléans n'est peut-être pas le milieu géométrique de la Gaule; il est en tout cas sa clef de voûte. Il fallait donc, pour avoir saisi cette situation centrale et souveraine, que les Gaulois eussent étudié la structure générale de la contrée leur domaine: et, adaptant l'une à l'autre cette terre d'unité et leur communauté nationale, ils placèrent au nombril de la France le lieu des rendez-vous solennels de toute leur race.

C'étaient les druides qui présidaient le plus souvent à ces pensées et à ces relations communes : leur assemblée annuelle chez les Carnutes, les dieux qu'ils

¹²⁵⁸ César, II, 15, 4.

¹²⁵⁹ César, I, 3, 5; 18, 6-7.

¹²⁶⁰ César, VI, 17, 1.

¹²⁶¹ Diodore, IV, 19, 2.

¹²⁶² César, VI, 13, 10.

adoraient, leur organisation en église, leur obéissance à un pontife souverain, les leçons qu'ils donnaient sur les origines de la nation, tout faisait d'eux les représentants traditionnels et les gardiens de l'unité celtique, comme le clergé catholique sauvegarde encore l'unité chrétienne.

Les druides ne se bornaient pas à conserver les survivances religieuses de cette unité: ils préparaient pour l'avenir des générations capables de comprendre, d'aimer et de défendre le nom gaulois. Leur enseignement s'adressait à tous les nobles; ils leur apprenaient le passé divin de la race; ils les excitaient à combattre et à mourir ¹²⁶³: et cette mort, ils ne la leur souhaitaient assurément pas sur les champs de bataille des luttes civiles, mais au loin, dans la guerre glorieuse contre l'étranger. Plus que les chefs de la société civile, les prêtres étaient les champions du patriotisme gaulois. Ces éducateurs de la jeunesse se trouvaient être les hommes qui maniaient le plus les idées générales et c'est grâce à eux sans doute que, malgré les querelles des peuples, elles reprenaient vigueur à chacune des générations qu'ils formaient.

Les traditions épiques des victoires d'autrefois vivifiaient le patriotisme chez les ambitieux et les enthousiastes. Pour ces amoureux de batailles qu'étaient les Gaulois, l'antique compagnonnage de guerre représentait la forme la plus sensible de la patrie. On ne perdit jamais la mémoire des belles aventures vécues ensemble sur les bords de l'Allia et près du Capitole 1264, et les relations avec les étrangers du Midi ne purent que la renouveler. Ces récits des choses d'autrefois faisaient partie de l'éloquence militaire; ils étaient le patrimoine éternel de la race, d'où elle tirait à la fois des leçons d'entente et des exemples de courage. Au beau milieu des périls de la lutte pour l'indépendance, Vercingétorix prédira que l'accord de toute la nation allait assurer aux Gaulois le triomphe sur le monde entier 1265. Et ce rêve d'une Gaule unie et victorieuse, lançant ses escadrons sur les routes méridionales, ne s'éteindra que lentement parmi ces hommes, dans la vulgarité attrayante et continue de la paix romaine.

V. — Tendances à l'unité

Les Gaulois avaient donc à la fois la notion de leur unité présente et la mémoire d'une histoire commune. Ils se sentaient, dans les moments d'enthousiasme, solidaires de tous ceux qui vivaient sous leur nom et de tous les morts qui l'avaient porté: ils parlaient de « toute la Gaule » comme d'une personne vivante

¹²⁶³ César, VI, 14; 18, 1; Ammien, XV, 9, 4.

¹²⁶⁴ Polybe, II, 22, 3-5; Silius, IV, 150-3, 280.

¹²⁶⁵ César, VII, 29, 6.

et presque immortelle, qu'il fallait aimer, servir et protéger ¹²⁶⁶. Elle représentait bien, pour eux, une patrie.

Ces mots de Gaule et d'union n'étaient souvent que des formules, comprises de très peu d'hommes. Mais les mots et les espérances sont des faits historiques au même titre que les batailles et les institutions: écrire l'histoire d'un peuple, ce n'est pas dire seulement ce qu'il a fait, mais encore ce que quelques-uns ont souhaité qu'il devînt. Car les souhaits de l'élite peuvent créer, à la faveur des circonstances, de solides réalités.

Ces formules, ces traditions, ces institutions collectives, vestiges et rêves de concorde, étaient encore fortifiées par la communauté de caractère, de langue, de coutume et de religion, par l'identité des noms de dieux et des noms d'hommes. — Tous ces éléments d'une fraternité nationale, enfin, qu'on les replace sur la terre que les Gaulois habitent, dans le cadre de ces frontières bien délimitées, dans ce réseau harmonieux de routes convergentes et on admirera ce merveilleux accord entre une race qui rêvait d'union et un sol qui conseillait l'unité.

Les destinées de la Gaule l'éloignaient donc de ce morcellement municipal où se complaisait la Grèce. Elles tendaient à faire d'elle un seul empire, semblable à ceux qui avaient pris naissance dans les grandes régions naturelles du monde oriental.

¹²⁶⁶ César, VII, 77, 7 et 12.

CHAPITRE XIV: LES DIFFÉRENTS PEUPLES

I. Les Aquitains — II. Les Pyrénées du centre et de l'est — III. Ligures du rivage et Ligures des Alpes — IV. Les Germains le long du Rhin et dans les Ardennes — V. Les Belges — VI. Belges de Hainaut et de Flandre — VII. Les trois peuples de la Moselle — VIII. Belges du bassin de Paris — IX. L'Armorique et les Aulerques — X. Les trois peuples d'entre Loire et Garonne — XI. Le bassin de la Garonne — XII. Les Volques — XIII. Peuples rhodaniens — XIV. Des deux côtés du Jura — XV. La vallée de la Seine — XVI. Le bassin de la Loire — XVII. Les quatre nations centrales

I. — Les Aquitains

Des forces énergiques s'opposaient à ces tendances vers l'unité. Certaines circonstances politiques, des diversités d'origines, la situation et la nature des territoires, avaient donné à chacun des peuples de la Gaule un caractère et des intérêts distincts. Il importe d'étudier à part les principaux de ces peuples, de rechercher leur rôle propre, de se demander dans quelle mesure ils pouvaient résister ou collaborer à une œuvre commune.

C'était seulement dans la zone extérieure que se trouvaient des peuples étrangers au nom gaulois : les Ibères, les Ligures et les Germains.

Depuis que les Celtes avaient occupé, sur les deux rives de la Garonne, les terres fertiles et les principaux carrefours, depuis qu'ils étaient à Bordeaux, à Agen et à Toulouse, les Ibères et les Ligures se trouvaient rejetés à quelques lieues au sud du grand fleuve: ils ne sortaient plus des forêts landaises, des collines d'Armagnac, des vallons pyrénéens.

Les moins heureux des indigènes de cette contrée étaient ceux, d'origine ligure qui habitaient les plaines monotones de la Gascogne, entre la Gironde, l'Océan, l'Adour et les coteaux de l'Albret. Leur triste domaine se composait surtout de landes, de forêts et de marécages: ridé çà et là par des monts et des croupes de sable, il ressemblait parfois à une mer de poussière, où, par les vents du sud, le voyageur craignait des naufrages. La chasse dans les bois, la pêche sur les rivages

étaient les principales ressources ¹²⁶⁷: le sol trop maigre ne produisait que du millet, dont on tirait un pain de pauvre ¹²⁶⁸. Ces tribus vivaient obscurément, enfermées dans leurs clairières, les unes autour d'un étang ou d'un bassin maritime, les autres le long des rivières serpentant entre les bouquets d'arbres ¹²⁶⁹. — Celles du nord, moins sauvages, voisinaient avec les Celtes et leur fleuve: les Médulles ¹²⁷⁰ d'abord, bloqués dans la presqu'île triangulaire du Médoc, mais baignés par l'Océan et la Gironde, touchant ainsi aux plus grandes routes de l'Occident; puis les Boïates ou Boïens, qui formaient un vaste demi-cercle autour du bassin d'Arcachon, à la faune riche et variée; les Basates enfin, dans la gracieuse petite vallée du Beuve limpide et gai: ces trois tribus se laisseront gagner par l'influence des Gaulois, accepteront sans doute leur langue, vivront dans le rayonnement de Bordeaux celtique, placé au milieu d'elles comme un foyer de richesse et de vie. — Mais les tribus du sud, celles des étangs et des Grandes Landes ne seront longtemps qu'un assemblage de bûcherons et de paysans, une sorte d'humanité barbare faite à demi de faunes et de sylvains ¹²⁷¹.

Ces plaines ingrates étaient encadrées, au levant par un vaste éventail de collines, au sud de l'Adour par les pentes des Pyrénées. — Dans ces deux régions de coteaux ou de montagnes, les rivières découpaient le terrain en replis nombreux, les cultures apparaissaient plus variées sur un sol plus gras les entrailles de la terre renfermaient des métaux stimulants de progrès: l'or des gaves et des mines dans les Pyrénées occidentales le fer de l'Albret, du Bigorre, de l'Armagnac et de la Chalosse. Les hommes étaient par suite, en cette Gascogne d'en haut, plus actifs, plus adroits, plus intelligents. Assurément, ils tenaient d'un amour profond à leur coin de pays et aux dieux qu'ils y voyaient: ils bornaient volontiers leur amour et leur reconnaissance «au Génie de leur endroit» ou « de leur tribu», à la source, à la montagne, au bosquet d'arbres ou au hêtre familier 1272; ils s'élevaient moins souvent jusqu'à l'adoration de ces grands dieux invisibles qu'on aimait chez les Celtes. Mais enfin, ils étaient propres à une existence plus sociable que leurs congénères d'en bas, que les indigènes de l'immense plaine boisée et sablonneuse. Ils se donnèrent des villes bien fortifiées, telles que Sos

¹²⁶⁷ Ausone, *Lettres*, 4, 28-62; 7, 2, 1-2; 9, 18-20.

¹²⁶⁸ Strabon, IV, 2, 1; cf. p. 267-8.

¹²⁶⁹ Basates, dans la vallée du Beuve, Pline, IV, 108; Belendi (Pline, IV, 108), sur la Leyre autour de Belin?; Tarusates, la région de Tartas le long de la Midouze? (César, III, 27, 1).

¹²⁷⁰ Medulli, C. Licinius Mucianus apud Pline, XXXII, 62.

¹²⁷¹ Crinagoras, Anthologie palatine, IX, 419.

¹²⁷² Inscr. De Lourdes, Revue des Hautes-Pyrénées, 1907, p. 60.

dans l'Albret ¹²⁷³, avantageusement campées sur de grandes routes et près des terrains de culture; leur habileté devint fort grande dans l'art de creuser des mines et de fouiller la terre pour en extraire ses richesses métalliques; on exploitait déjà la vertu merveilleuse de quelques-unes des eaux chaudes et divines du territoire: Dax, à la frontière de la Lande boisée et de la riche Chalosse, était un rendezvous de malades, un centre de vie souffreteuse et d'espérances physiques ¹²⁷⁴. — Enfin, ce qui amena surtout ces hommes et ces tribus à la civilisation, ce fut l'influence des Ibères.

Les Ibères occupaient, à l'angle sud-est de la Gascogne, les régions d'Auch et de Tarbes et c'était, à tous égards, le meilleur lot de la contrée. Sur la route du Gers, les Ausques possédaient les terres fortes de l'Armagnac, riches en céréales: l'opulente «ville-neuve» d'Iliberris, Auch bâtie sur une colline de hauteur médiocre, ressemblait moins à la citadelle d'un peuple en armes qu'à un vaste grenier où s'entassaient les récoltes, et s'annonçait déjà comme la capitale économique de la Gascogne. Dans la haute vallée de l'Adour, les Bigerrions du Bigorre tenaient, autour de Tarbes, ces immenses pâturages où s'engraissait une race de bons chevaux de guerre.

De ces deux régions favorisées, l'influence ibérique descendait vers les plaines ou remontait les vallées. Elle était d'autant plus forte qu'elle pouvait se renouveler sans cesse par les grandes voies pyrénéennes, par les cols de Roncevaux et du Somport, qui menaient aux cités déjà anciennes du bassin de l'Èbre. Les relations étaient constantes entre les deux versants, et elles ne consistaient pas seulement en va-et-vient de bergers et de troupeaux sur les sentiers de transhumance. Les négociants du Sud arrivaient dans le Béarn avec leurs sacs garnis des pièces d'argent frappées chez les Ibères d'Espagne 1275; les tribus de la Gascogne et celles de la côte cantabrique s'entraidaient en temps de guerre 1276: les montagnes, loin de les séparer, semblaient les rendre solidaires. De proche en proche, la langue et l'alphabet des Ibères, leurs coutumes, les dieux tutélaires qui leur étaient chers, avaient gagné tout le sud-ouest de la Gaule jusque dans la vallée de la Garonne, où les deux influences, espagnole et celtique, se rencontraient et se mêlaient. — C'est enfin grâce aux Ibères, je crois, que toutes les populations de la Gascogne connurent les premiers bienfaits de l'union et de l'unité.

En temps ordinaire, elles répugnaient, semble-t-il, aux groupements permanents en cités ou peuplades: Boïates et Médulles n'étaient que des tribus. Sauf

¹²⁷³ César, III, 21, 22.

¹²⁷⁴ Crinagoras, *Anthologie palatine*, IX, 419, d'où il résulte qu'Auguste a séjourné à Dax.

¹²⁷⁵ Trésor de Barcus.

¹²⁷⁶ César, III, 23, 2-5; 26, 6.

dans la vallée de l'Adour, où le nom de Tarbelles associait à demeure les hommes de la Chalosse et ceux du Labourd ¹²⁷⁷, on ne trouvait pas au sud de la Garonne de ces vastes fédérations qu'étaient les peuples gaulois: l'horizon normal des tribus ne dépassait pas le cadre de leurs montagnes ou de leurs bois ¹²⁷⁸. Mais elles surent cependant, sous la menace d'un ennemi étranger, se rapprocher et conjurer ensemble. On les sent très capables d'entente militaire, d'union sans réserve contre un danger commun. Par deux fois, elles chasseront le Romain de leurs terres ¹²⁷⁹; les légionnaires de César les verront toutes d'accord contre lui, et associant leurs étendards ¹²⁸⁰. Les tribus d'entre Garonne et Pyrénées, quelle que fût leur origine, s'habituaient à l'alliance.

Elles se donnèrent un nom collectif, celui d'«Aquitains» 1281. Ce nom appartenait sans nul doute à la langue des Ibères. L'action de ces derniers achevait de rapprocher et de fusionner les populations de la Gascogne. Dans ce cadre naturel que forment l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, une grande nation semblait poindre. Des Ibères, elle ne recevait que des leçons d'intelligence et des coutumes de vaillance. Les Espagnols de l'Èbre avaient su fonder un grand empire et bâtir de vastes villes; ils frappaient d'excellentes monnaies d'argent, et leur sidérurgie était la première du monde. Même, ils l'emportaient sur les Celtes par la dignité du caractère: leurs amitiés étaient beaucoup plus solides, et le respect de la parole donnée était gardé jusque dans la mort. On les disait un peuple d'habitudes nobles et chevaleresques. Leur courage, plus froid, plus stable que la bravoure gauloise, était dépourvu de l'emphase déclamatoire qu'on reprochait à cette dernière. La plupart de ces qualités se retrouvaient chez les Aquitains: les officiers de César purent constater l'opiniâtreté de leur résistance, leur ardeur à se dévouer pour les chefs, le savoir-faire avec lequel ils combinaient les ruses de guerre et imitaient les pratiques militaires des Romains 1282. Nourricière d'hommes solides, braves, têtus, habiles et rusés, éclairée par les chaudes influences venues du Midi, l'Aquitaine offrait les gages certains d'une civilisation originale.

Les *Tarbelli* sont mentionnés par César (III, 27, 1), Pline (*Tarbelli Quattuorsignani*, IV, 108), Tibule (I, 7, 9), Lucain (I, 421).

¹²⁷⁸ Pline et César nous font connaître 31 noms pour 6 ou 7 départements, et si on défalque les Tarbelles, 30 noms pour la valeur de moins de 6 départements.

¹²⁷⁹ César, III, 20, 1.

¹²⁸⁰ *Id.*, III, 23-27.

¹²⁸¹ Aquitani et Aquitania; César, I, 1, 1, et 2 et 7; III, 20, 1; IV, 12, 4.

¹²⁸² César, III, 23, 5 et 6; III, 22.

II. — Les Pyrénées du Centre et de l'Est

À l'est du Somport, les Pyrénées se groupent en une masse granitique plus large et plus haute; aucune grande route ne les traverse; les sommets y sont plus élevés et plus redoutables, et les neiges ne les quittent pas. Mais malgré cela, elles n'étaient ni désertes ni improductives.

Ce fut l'empire des bestiaux innombrables ¹²⁸³, le domaine d'une robuste population de pasteurs, pour qui le brigandage était presque une vertu ¹²⁸⁴, rebelle à toute culture, ignorante des villes, étrangère sans doute aux races de la plaine, usant d'un parler bizarre, aux dures consonances, aux sifflements répétés ¹²⁸⁵, vieil héritage d'habitudes laissées par des ancêtres toujours semblables. — Mais au pied de la masse montagneuse sourdaient une suite ininterrompue d'eaux chaudes, depuis Laruns jusqu'aux Escaldes, et près de ces rendez-vous de santé, les sauvages bergers d'en haut ne tarderont pas à prendre langue avec les civilisations d'en bas ¹²⁸⁶.

Après la descente de Puymorens, on retrouvait de basses montagnes, ouvertes par de longues et larges percées, habitées par des tribus à l'aspect plus humain et aux ressources plus variées. Celles de la vaste coupée que forment le Conflent et la Cerdagne, groupées sous le vocable commun de Cérétans, cultivaient de bonnes terres et des prairies bien arrosées, et commençaient à se faire connaître par l'excellence de leurs conserves de porc. Elles acceptaient le nom et l'idiome des Ibères ¹²⁸⁷.

L'un et l'autre dominaient également sur les vallées environnantes des Albères et des Pyrénées maritimes. Au temps des Ibères comme à l'époque des comtes de Barcelone ou des rois d'Aragon, l'Espagne enleva le Roussillon aux peuples du Languedoc à plus d'un millénaire de distance, les mêmes phénomènes d'histoire se produisirent.

Dans cette heureuse région roussillonnaise, de même que dans celle de l'Armagnac, la civilisation hispanique s'était marquée par des fondations de marchés et de villes: Collioure, peut-être Port-Vendres (l'ancienne Pyréné), et surtout la «ville-neuve» d'Elne, *Iliberris* ¹²⁸⁸, si gracieusement assise au centre des plus abondants vergers de France, qu'un Ancien eût pu la prendre pour le milieu du

¹²⁸³ Cf. Strabon, III, 4, 101; Diodore, V, 35, 3.

¹²⁸⁴ Cf. Aviénus, 549-557.

¹²⁸⁵ C. I. L., XIII, n°s 1-382, 397-406; de Ricci, Revue celtique, XXIV, 1903, p. 71-83.

Bagnères (*C. I. L.*, XIII, 387-391); Luchon (345-364; Strabon, IV, 2, 1?); plus loin, Amélie-les-Bains, autrefois les bains d'Arles (XII, 5367).

¹²⁸⁷ Aviénius, 550-2; Strabon, III, 4, 11.

¹²⁸⁸ Strabon, IV, 1, 6 (par Polybe).

jardin des Hespérides; aussi Hannibal et Hasdrubal y avaient-ils fait de longues haltes, entre les rudes combats d'Espagne et la terrible montée des Alpes.

Au delà de la Têt, les traditions ou l'influence des Ligures et des Ibères se faisaient toujours sentir en Languedoc et en Provence. Mais ni les uns ni les autres ne s'y trouvaient plus en nom. Tout le rivage du golfe du Lion était celtique, et ce n'est qu'à l'endroit où il s'infléchit vers l'Italie et le golfe de Gênes que reparaissaient les tribus ligures.

III. — LIGURES DU RIVAGE ET LIGURES DES ALPES

À l'est des îles d'Hyères, que couronnaient les tours des vigies marseillaises, sur les rivages escarpés et déchirés où les monts des Maures, l'Estérel et les Alpes ne permettent ni large port, ni baie profonde, ni vallée bien ouverte, la civilisation celtique était inconnue, et les colons grecs d'Antibes et de Nice n'étaient vraiment maîtres que de la place occupée par leurs vaisseaux, leurs magasins et leurs murailles. Les Gaulois n'avaient point pénétré en dehors du bassin du Rhône et de ses vallées annexes: même sur la voie si commode qui remonte la rivière de l'Arc, ils n'avaient pas dépassé les cols des Alpes provençales, et n'eurent pas la curiosité de descendre vers la mer de Sardaigne par le cours de l'Argens. Partout, dans ces terres rocheuses du sud-est, les tribus ligures, fécondes en brigands et en pirates, s'étaient maintenues intactes et inabordables, «suspectes» et soupçonneuses, partageant leur vie entre les labeurs pénibles des terrasses montagneuses et les rapides bordées sur la mer. Leurs villes étaient à peine plus que des citadelles, juchées sur des rocs en vue du rivage. Çà et là, aux endroits plus découverts, à l'ombre de quelque cap ou près des embouchures de rivières, comme à Fréjus non loin de celle de l'Argens, s'ouvraient des lieux de marché, où l'on troquait sans doute plus d'objets volés que de produits récoltés.

Les Ligures ressemblaient aux régions qu'on leur avait laissées comme domaines. Celles-ci étaient, telles que leurs maîtres, des terres de production rare et d'aspect farouche. L'arrière-pays montagneux, au nord du rivage d'entre Giens et Monaco, et très loin à l'intérieur, jusqu'à la descente vers le Léman, en un mot la masse énorme des Alpes principales leur appartenait presque entière. Ce n'était que le long des grandes routes de l'Italie que les Gaulois s'étaient enfoncés et fixés à demeure.

Lorsque les soldats d'Hannibal pénétrèrent dans ces couloirs alpestres, pays et gens ne leur parurent plus avoir aspect d'humanité. Du bas de la vallée, on n'apercevait, au milieu des rocs et des forêts, que de misérables cabanes se détachant sur le flanc des monts; les hommes étaient vêtus de peaux à longs poils,

ils portaient une chevelure épaisse et longue comme la toison de leurs vêtements ¹²⁸⁹. Ils avaient pris l'apparence des animaux de la montagne.

Cependant, ils valaient mieux que des sauvages. On ne peut leur faire un crime d'avoir attaqué Hannibal et arrêté César: c'était presque leur devoir que de maltraiter des généraux et des soldats porteurs de convoitises et de deuils. Mais ces Ligures des Alpes me paraissent moins réfractaires que ceux du rivage à des idées honnêtes et pacifiques: ils savaient tresser et tendre des palmes et des couronnes, gages d'amitié et d'hospitalité 1290; leurs sentiers, redoutés des bandes de guerre, n'étaient point d'ordinaire dangereux pour les trafiquants 1291. Les tribus du Queyras, du bassin de Digne, de la vallée de Barcelonnette, du pays de Riez, du Briançonnais, de la Maurienne, de la Tarentaise, n'étaient point composées uniquement de crétins et de goitreux 1292. Elles renfermaient beaucoup de braves gens, courageux et nullement sots. Chacune d'elles était une société politique, obéissant à ses anciens et à ses coutumes; elle avait ses hameaux fortifiés où elle abritait ses réserves de vivres et de bestiaux, et où elle se réfugiait en cas de péril. Les indigènes savaient utiliser les moindres places de leur sol, et le cultiver au pied même des neiges éternelles. Si chaque groupe de familles vivait à part, enfermé comme dans un compartiment par des monts ou des gorges, les défilés qui le réunissaient au reste du monde n'étaient jamais impraticables; des pistes muletières s'ingéniaient en lacets sur les plus mauvais pas. Au besoin, ces tribus s'entendaient entre elles et avec les tribus gauloises les plus hautes pour ouvrir leurs routes ou leurs vallées aux caravanes de marchands, et pour les fermer aux armées de conquérants. En 58, depuis le mont Blanc jusqu'au mont Viso, tous les montagnards s'unirent contre César 1293. Une vie commune circulait parfois le long de tous les torrents et de tous les sentiers des Alpes. Les usages des Celtes y monteront peu à peu 1294. Marseille même, par les «calades» et les chemins de son arrière-pays envoyait ses marchands sur les terres de Riez et de Digne 1295; elle s'était fait d'excellents amis de ces vigoureux bergers de la montagnes, qui lui vendaient sans doute les laines de leurs troupeaux et les bonnes herbes de leurs forêts. Et à leur tour, quand la ville grecque avait besoin de leurs services, les Bas-

¹²⁸⁹ Tite-Live, XXI, 32, 7; Lucain, I, 442-443.

¹²⁹⁰ Polybe, III, 52, 2.

De mirabilibus auscultationibus, 85; Diodore, IV, 19, 4.

¹²⁹² Les goitreux mentionnés chez les Médulles, Vitruve, VIII, 3, 20.

¹²⁹³ Ceutrones (Tarentaise), Graioceli (val de Suse), Caturiges (Chorges et Embrunois), César, I, 10, 4.

¹²⁹⁴ Strabon, II, 5, 28.

¹²⁹⁵ César, De bello civili, I, 34,4.

Alpins descendaient vers la grande cité du rivage pour lui prêter leurs bras, leur force et leur courage.

IV. — LES GERMAINS LE LONG DU RHIN ET DANS LES ARDENNES

La vallée supérieure du Rhône, à l'est du lac Léman, est la plus large, la plus longue, la plus basse et la plus fertile des brèches que les rivières transversales ont faites dans la masse alpestre. Elle forme en outre, grâce au col du Grand Saint-Bernard qui y prend naissance, la route la plus courte entre le Nord et le Midi gaulois, entre les Belges du Rhin et les Celtes de la Lombardie. Aussi trois ou quatre tribus gauloises s'y étaient installées ¹²⁹⁶, encadrées par les indigènes ligures des plus hautes montagnes. Mais ces tribus du Valais ne ressemblaient que d'assez loin à celles de la France centrale. Éloignées des vastes peuplades actives et laborieuses, elles avaient peu progressé depuis qu'elles étaient là. On retrouvait chez elles de vieux usages: les grands villages ouverts ¹²⁹⁷, les redoutes de montagnes, la longue pique-javelot des guerriers d'autrefois. D'origine belge ou rhénane, descendant de ces sauvages Gésates dont la haute stature, la nudité et la folle audace avaient stupéfait les Italiens, ces Gaulois du Rhône supérieur annonçaient déjà le monde germanique ¹²⁹⁸, que nous allons voir toucher et presser de toutes parts la frontière de l'Est.

Le bas-fond de la Suisse occidentale, les plaines d'Alsace et du Palatinat, le Rhin depuis Schaffouse jusqu'à Mayence, appartiennent sans doute encore aux Gaulois: grâce aux Helvètes, maîtres de la Souabe et de la Franconie, les Celtes conservent des relations suivies avec leurs grandes colonies de Bohème, de Bavière et de Norique. Sur ce point, ils s'avancent toujours impérieusement au delà du fleuve (vers 150). Mais dans moins de trois générations, la poussée victorieuse des Germains rompra à tout jamais, le long de ses rives, la continuité trois fois séculaire des nations gauloises. Et, en aval de Mayence, dès ce moment, ces Germains ont commencé à se répandre sur la rive gauche.

Ce coude de Mayence marquait vraiment la fin d'un monde et le commencement d'un nouveau. Il y avait là quelques-uns de ces accidents du sol ou de ces spectacles de la terre qui étonnent et retardent les peuples, et qui s'imposent comme frontières à leur imagination et à leurs ressources: une plaine qui s'arrête

¹²⁹⁶ César en nomme 3 en 56: Nantuates, autour de Saint-Maurice; Veragri (Varagri?), autour de Martigny ou Octodurus; Seduni, autour de Sion (Sedunum). On citera plus tard les Uberi dans le Haut Valais (Trophée de La Turbie, Pline, III, 137; C. I. L., XII, p. 20).

¹²⁹⁷ La principale localité, *Octodurus*, Martigny, est une très grosse bourgade non fortifiée, César, III, 1, 4-6.

¹²⁹⁸ Semigermani, Tite-Live, XXI, 38, 8.

brusquement, un grand fleuve qui jusqu'ici coulait, large et épanoui, à travers de vastes terres ouvertes, et qui maintenant se resserre pour s'insinuer au fond d'une gorge bordée de rochers, les montagnes dures et noires du Taunus, une immense écharpe de forêts venue de l'Est, qui se drape par-dessus l'horizon et qui l'obscurcit en entier ¹²⁹⁹. Au sud finit donc le domaine des Gaulois; au nord, commença celui des Germains.

Ceux-ci, comme les Gaulois d'en amont, tendaient à occuper les deux rives. Leurs progrès vers l'Occident se faisaient surtout sentir le long des voies fluviales, Moselle et Meuse, qui des bords du Rhin menaient vers l'intérieur. Ils se sont manifestés, soit par des infiltrations d'hommes, soit par des migrations de tribus.

Sur les deux rives de la Moselle, les Trévires affectaient une origine germanique ¹³⁰⁰. Je doute fort qu'ils soient venus d'Allemagne, en foule ou en corps de nation, séparément des Belges et longtemps après eux, car ils se montrèrent toujours trop franchement gaulois, et de nom et d'attitude ¹³⁰¹. Mais ils devaient avoir donné asile ou droit de cité à de nombreux émigrants, remontant sans re-lâche l'attirante vallée de la rivière.

Par la Meuse, au contraire, ce furent des tribus entières qui s'insinuèrent dans le monde gaulois, entre les deux cités des Nerviens et des Trévires. De Maëstricht à Mézières, la Meuse et ses affluents enlaçaient en tous sens le plateau boisé des Ardennes, confusion sauvage de marais, de rochers et d'arbres, riche en bêtes et pauvre en hommes. On n'empêcha pas les tribus germaniques d'y prendre une place définitive. Elles s'échelonnèrent dans les couloirs de culture qui longeaient les rivières, Herve, Hesbaye, Condroz, Famenne, Hautes Fagnes. La plus puissante, celle des Éburons, s'établit dans le pays le plus riche et le plus passager, sur les deux rives de la Meuse, autour de Tongres et de Verviers. Et il restait encore des recoins pour de nouveaux venus, puisque, sur la même route, les Cimbres et les Teutons laisseront une de leurs bandes à demeure (les Aduatiques autour de Namur) 1302. — Plus au sud-est, le long de la Sambre, les Nerviens se vantaient, comme les Trévires, de leur sang germanique. Mais le gros de la nation, là encore, semble gaulois: c'est tout au plus si quelques familles transrhénanes, avant-garde d'invasion sur la route de Paris, s'étaient glissées parmi ces Belges du Hainaut.

La vie des Éburons et de leurs congénères rappelait parfois celle des sangliers

¹²⁹⁹ C'est probablement (du Taunus au Thuringerwald) la *silva Bacenis*, laquelle séparera plus tard les Chérusques (et sans doute les Ubiens) d'avec les Suèves.

¹³⁰⁰ Tacite, Germanie, 28.

¹³⁰¹ César, VIII, 25, 2; VII, 63, 7; V, 3, 1.

¹³⁰² César, II, 29, 4.

dont ils avaient pris peut-être le nom ¹³⁰³, et qui partageaient avec eux l'empire des Ardennes. Leurs demeures étaient de grandes fermes dans le voisinage des bois; ils n'avaient pas de villes: à peine, de loin en loin, quelques hameaux fortifiés leur servaient de retraites, encore que les meilleurs refuges fussent les fourrés de leurs sylves. Les tribus s'isolaient l'une de l'autre, vivant d'une organisation assez rudimentaire. Il n'y avait pas une différence sensible entre ces sociétés germaniques et les sociétés ligures des mauvaises terres du Midi. Elles ne renonçaient pas à se servir d'armes de jet pendant les batailles; leur solide infanterie, leur habitude des stratagèmes, leur dextérité dans les escarmouches, en firent pour les Romains des adversaires tout autrement redoutables que les Celtes. Les Éburons furent les seuls qui purent se vanter d'avoir, comme plus tard les vainqueurs de Varus, anéanti toute une armée de Rome, et laissé un vide éternel parmi les numéros des légions de César.

Mais en prenant des champs sur ce sol, les Germains prirent aussi quelques nouvelles habitudes. Dans cette rencontre entre les deux groupes d'hommes, ce fut la civilisation gauloise qui l'emporta. Elle s'imposa aux nouveaux venus. Éburons et autres durent accepter le patronage des États voisins, surtout des Trévires : ils se dirent leurs clients, ce qui du reste ne les empêcha pas d'agir souvent à leur guise 1304. Si les Germains cisrhénans ont fait appel à ceux d'au delà contre César, ils les combattaient d'ordinaire. Les intérêts des deux rives étaient trop contraires pour que les émigrants de la Moselle et de la Meuse tinssent compte de l'origine qu'ils se donnaient. Les chefs des Éburons portaient des noms gaulois 1305. Il n'est pas dit par César que leur langue fût différente de celle des Belges. Tous ces « sangliers » germains se sont levés pour l'indépendance de la Gaule comme des enseignes de cités celtiques. Ambiorix, roi des Éburons, nouera des relations avec le Centre et l'Ouest, et jouera, avant Vercingétorix, le rôle de champion de la liberté générale.

Au delà même du Rhin, l'influence gauloise se fera bientôt sentir. Le vaste bassin de Cologne avait donné naissance à l'État germanique des Ubiens. C'était, après l'Alsace, la région rhénane la plus favorisée; le pays était ouvert et fertile, de longues routes y aboutissaient de toutes parts, descendues de Gaule ou des plaines allemandes: c'est d'ordinaire par ce coin que la civilisation commence son œuvre transrhénane. Les Ubiens étaient devenus une grande nation, riche, florissante, pacifique. Elle accueillait les marchands gaulois, leur achetait

¹³⁰³ Eburones, cf. l'allemand Eber, « sanglier ». On rapproche le mot, d'ordinaire, de l'irlandais ibhar, « taxus », « if ».

¹³⁰⁴ César, IV, 6, 4.

¹³⁰⁵ Ambiorix, Catuvolcus, V, 24, 4; 26, 1.

beaucoup. Ses hommes s'humanisaient à leur contact, adoptaient les mœurs et les usages de l'autre rive. La contrée de Cologne était, en Germanie, un premier foyer de travail et de culture. Si les peuples d'au delà demeurent tranquilles, il peut se former, dans les grands massifs ardennais et dans la Prusse rhénane, une Germanie sédentaire, intelligente, active et avisée, modelée sur la Gaule. Celle-ci regagnera par son influence le terrain qu'elle a perdu par les armes.

Ainsi, les populations des trois contrées voisines débordaient sur la Gaule, les Ibères au nord des Pyrénées, les Ligures à l'ouest des Alpes, les Germains pardessus le Rhin.

Les seuls qui pussent devenir agressifs et dangereux étaient les Germains, qui s'appuyaient sur d'immenses réserves d'hommes. Ibères et Ligures n'étaient plus que les vestiges de puissances disparues. — Il est vrai que derrière eux, en Espagne et en Italie, se tenaient les Romains.

En revanche, la civilisation gauloise avait une vertu d'expansion qui ne lui faisait rien redouter de ces contacts étrangers. Elle gagnait les Ligures; elle pénétrait en Germanie. La culture ibérique ne lui faisait concurrence que dans les lointaines vallées au sud de la Garonne. Et cette civilisation régnait en souveraine sur la masse compacte des terres et des cités maritimes et intérieures.

V. — Les Belges

Depuis le Rhin jusqu'aux approches de la Seine, les peuples gaulois prenaient le nom de Belges, et ce nom était même passé à leur pays, qu'on appelait parfois le *Belgium*.

Les Belges ne formaient pas un État; ils n'avaient point, du moins à l'époque où nous les connaissons, d'institutions permanentes, de chefs réguliers. Lorsque César s'approcha d'eux (en 57), ils se liguèrent contre lui, mais la ligue n'embrassa pas tous leurs peuples ¹³⁰⁶. Ils ne cédèrent jamais unanimement à une seule autorité. On se souvint longtemps qu'ils descendaient d'origines diverses, et nous venons de nommer les Germains qu'ils renfermaient. L'étendue même de leur nom n'est pas très précise: les peuplades de la Moselle ne paraissent l'avoir pris que par intermittence ¹³⁰⁷. Ce mot de Belges était sans doute quelque vocable de guerre qu'une ancienne société de tribus avait adopté et propagé autour d'elle, et qui servait de mot de ralliement dans les jours de conjurations militaires ¹³⁰⁸.

¹³⁰⁷ Ils ne font pas partie de la ligue de 57 (II, 4).

¹³⁰⁶ César, II, 4.

Peut-être ce nom de Belges se localisa-t-il autour des Rèmes, ou des Bellovaques (II, 4, 5), ou des Suessions (II, 4, 7).

Il y avait cependant entre tous les Belges des ressemblances qui leur donnaient un air de parenté, et qui en faisaient bien une seule famille, distincte de la famille celtique. Venus en Gaule plus tard que cette dernière, en rapports continus avec les Germains, accrus périodiquement par des immigrations transrhénanes, ils gardèrent plus longtemps les mœurs sauvages, les habitudes brutales, l'esprit militaire des anciennes tribus gauloises. Ils étaient plus grands, plus robustes, plus belliqueux que leurs voisins du sud. Sur le champ de bataille, ils luttaient avec le dernier acharnement. C'est sur leurs terres que César livrera les plus rudes combats, que les fuites ont été les plus rares, et les morts devant l'ennemi le plus fréquentes. Les Belges seront les seuls à lutter sans relâche pour l'indépendance : ils se lèveront les premiers, en 57, ils céderont les derniers, en 51, et encore quelques-uns d'entre eux réussiront-ils à demeurer libres, soit en vivant hors la loi dans la forêt des Ardennes ou les marécages de Flandre, soit en cherchant asile de l'autre côté du détroit ¹³⁰⁹.

Dans ces pays du nord, froids, humides, hérissés de bois et tachés de vastes palus, la civilisation avait crû plus lentement. On y voyait moins souvent venir les marchands, porteurs de denrées et d'objets de luxe, avant-gardes des peuples efféminés 1310. La religion gauloise y conservait des formes ailleurs disparues et voisines de celles que conservaient les Germains: en Belgique, le dieu national ressemblait plus à un Mars qu'à un Mercure, les cultes et les mythes solaires ou astraux gardaient encore toute leur puissance, les divinités maternelles des sources étaient plus nombreuses et plus adorées. Plus on s'éloignait vers le nord, plus la vie municipale se faisait rare. Nulle part on ne rencontrait de villes très grandes ou très célèbres, comme le furent Besançon, Bourges, Alésia, Gergovie et Bibracte. La principale forme de groupement humain était le village et surtout la ferme. Cà et là s'élevaient des redoutes (castella), analogues à celles des peuples de montagnes. Les tribus ne se rapprochaient point partout en peuplades, ce qui était la règle en Celtique. Il est possible que les populations pré-gauloises ou ligures fussent demeurées en Belgique plus nombreuses et plus vivaces que dans la Gaule centrale. Ce fut là seulement que César eut à combattre une excellente infanterie 1311, de bons tireurs de javelots et de frondes: on s'y servait d'espèces d'armes ailleurs démodées; l'usage du char de guerre n'y fut abandonné que longtemps après sa disparition des contrées centrales.

¹³⁰⁹ Salluste, fr. I, 11, Maurenbrecher; Frontin, Stratagèmes, II, 13, 1.

¹³¹⁰ César, I, 1, 3.

¹³¹¹ Chez les Nerviens, César, II, 17, 4 (cf. p. 191), les Trévires (V, 3, 1), et sans doute aussi chez les Éburons.

Mais tous les Belges n'avaient pas le même degré de barbarie, ou, plutôt, le même éloignement pour la culture.

Si ceux du nord semblaient s'enfoncer dans le brouillard et la tourbe, ceux du midi occupaient les avenues de la Seine, rivière de gaieté, de vie et de chaleur. Les Belges touchaient ce fleuve par les falaises du pays de Caux 1312; ils s'en approchaient de très près autour de Paris, descendant l'Oise jusqu'aux bois de L'Isle-Adam, la Marne jusqu'à ceux de Pomponne 1313. Ils gardaient donc pour eux tous les affluents de la rive droite, et, en plus, la Somme, l'Escaut, la Meuse et la Moselle. Mais dans cette immense contrée qui portait leur nom, il y avait quatre régions de valeur fort différente, auxquelles correspondaient quatre groupes de peuples d'aptitudes opposées.

VI. — Belges de Hainaut et de Flandre

De la région et des populations à demi germaniques des Ardennes et de la basse Meuse, nous venons de parler à propos des frontières de la Gaule. — À gauche et à droite de cette vallée meusienne se trouvaient deux groupes de trois peuplades, qui ne différaient pas fort sensiblement des Éburons et autres tribus forestières.

À gauche, c'est-à-dire à l'angle nord-ouest de la Gaule, étaient les Nerviens, les Morins, les Ménapes, couvrant l'immense plaine qui descend des coteaux de la Sambre et de la Meuse jusqu'aux rivages de l'Océan du Nord.

De ces trois nations, les Nerviens avaient la part la meilleure. Maîtres de la haute vallée de l'Escaut et du cours presque entier de la Sambre, souverains du Hainaut et du Cambraisis, ils tenaient ainsi la porte qui sépare la Gaule de la Germanie: au beau milieu de leur domaine passait la route vitale de l'Europe du nord, celle qui va de Cologne à Paris, et qui longe la Meuse et la Sambre pour gravir ensuite le seuil du Vermandois et redescendre vers l'Oise ou vers la Somme; le carrefour de Bavai, le nœud principal des chemins de la Belgique, à égale distance de Boulogne, Beauvais, Soissons, Reims et Tongres, appartenait donc aux Nerviens 1314. Le pays était moins mauvais qu'il ne semblait au premier abord: c'étaient surtout des plateaux limoneux, très propres aux cultures faciles, et qui pouvaient nourrir sans peine une population assez drue. Aussi, en 57,

César semble attribuer aux Belges les Calètes (pays de Caux) et les Véliocasses (Vexin normand et Rouen) (II, 4, 9; VIII, 7, 4).

¹³¹³ En admettant que les Meldes (Meaux) soient des Belges (cf. César, V, 5, 2), ce qui n'est pas absolument certain.

¹³¹⁴ C'est à Bavai, *Bagacum*, que sera la capitale des Nerviens sous la domination romaine.

levèrent-ils contre César soixante mille hommes, qui périrent moins cinq cents, et purent-ils encore, en 52, en envoyer cinq mille au secours d'Alésia 1315. Ils avaient habilement utilisé, pour la défense, les épaisses forêts de leur territoire: par endroits, ils laissaient les arbres pousser tout en largeur, s'entrelacer aux ronces et aux broussailles, et ces haies basses, compactes, à peine visibles, étaient un abri aussi efficace qu'une muraille de pierre et de terre 1316. Intermédiaires entre la plaine et la région des Ardennes, ils jouissaient à la fois des bienfaits agricoles de l'une et des avantages militaires de l'autre : ils trouvaient chez eux des moyens suffisants pour vivre et se protéger. On leur fit par suite, dans toute la Belgique, un renom particulier d'esprit d'indépendance, de courage et de barbarie 1317. Les marchands ne devaient point pénétrer sur leurs terres: ce qui privait ce peuple des excellents bénéfices que ses routes auraient pu lui procurer 1318. Ils s'interdisaient le vin et toute chose de mollesse et de luxe 1319. Même ils ne voulaient et ne savaient point combattre à cheval: et, seuls de tous les Gaulois, ils ne valaient que comme fantassins, d'ailleurs de tout premier ordre 1320. Et s'ils fermaient aux trafiquants la route de la Sambre, ils la barraient aussi aux Germains.

Les Morins ¹³²¹, qui occupaient les collines du Boulonnais et les bas-fonds marécageux du Calaisis, n'étaient qu'un nom sans réalité publique. Leurs tribus n'avaient entre elles qu'un lien assez lâche, et on les trouve rarement d'accord sous un chef commun. La vie politique y rappelait le pays, aux contours indécis, aux terres flottantes et sans cohésion. Malgré cela, le sol ne manquait pas de ressources, ni les hommes d'expédients. On récoltait du lin, on élevait des troupeaux, on engraissait des volailles. Et, à la différence des Nerviens, qui fermaient leurs routes, les Morins ne craignaient pas de voir passer des hommes et des marchandises. Leur port *Itius* (Boulogne) fut un lieu d'embarquement pour l'Angleterre, dont ils pouvaient voir, de leur cap, les blanches falaises. Ils avaient une flottille, de pêche ou de transport ¹³²². C'était une population assez dense, d'hommes actifs, hardis, belliqueux, bons marins et bons soldats, auxquels l'abri des marécages et des forêts donnait toute confiance contre l'ennemi.

Les Morins passaient pour « les plus éloignés des hommes », extremi hominum:

¹³¹⁵ César, II, 28, 2; VII, 75, 3.

¹³¹⁶ *Id.*, II, 17, 4.

¹³¹⁷ II, 15, 5; II, 4, 8.

¹³¹⁸ II, 15, 4.

¹³¹⁹ II, 15, 4.

¹³²⁰ II, 17, 4; cf. II, 23, 4; 27, 5.

¹³²¹ *Morini* = « Ceux de la Mer? ».

¹³²² César, IV, 21, 3.

Virgile les appellera ainsi, et l'épithète leur restera accolée dans la littérature latine 1323. Mais, à vrai dire, ils la méritaient moins que leurs voisins du nord, les Ménapes 1324. — Ceux-ci étaient les indigènes de la vaste plaine, Flandre, pays de Wëas, Campine et Peel; ils allaient jusqu'à la Meuse et au Rhin, et, au delà même du fleuve, occupaient les terres basses de la Gueldre 1325: seule, la région du delta et des îles appartenait à de purs Germains, les Bataves 1326. Cet immense pays était peu riche en hommes et en biens: moins de dix mille soldats et peut-être quelques vaisseaux, il ne put fournir davantage à la guerre de l'indépendance. Ses principales ressources ne seront pendant longtemps que celles des populations arriérées, l'élevage des porcs et des moutons, la laine et les jambons. Il faudra les efforts continus de trente générations et d'heureuses circonstances politiques, pour conquérir le rivage et le sol, et pour fonder des villes. Dans aucune région de l'Occident, la terre et les hommes ne changeront davantage d'aspect et de caractère. En ce moment, il n'y a là que des hameaux et des fermes, pas une seule grande place forte, peut-être seulement des redoutes assises sur les buttes qui jalonnent de loin en loin la plaine éternelle 1327. Les marécages, de profondes forêts aux petits arbres serrés et épineux, le brouillard et la pluie suffisent à défendre les hommes contre une invasion. C'est la région de la barbarie palustre, la plus triste et la plus stérile de toutes, celle de ces misérables qui ramassent la tourbe, la font sécher au vent, et « réchauffent à des feux de boue leur nourriture et leurs membres raidis par le froid du Nord» 1328.

VII. — LES TROIS PEUPLES DE LA MOSELLE

Au sud des Ardennes et de la Flandre, Belgique des forêts, des marécages et de la brume, s'épanouissait la Belgique des plateaux lorrains, riante, ensoleillée, accueillante, à travers laquelle la vallée de la Moselle traçait le sillon continu de ses eaux et de ses cultures. Une vie plus riche circulait sur cette route; des sociétés politiques fortes et stables s'y étaient constituées, groupant en États compacts les populations des deux rives.

Trois villes dirigent aujourd'hui l'œuvre matérielle et politique de la vallée de la Moselle: Nancy, Metz et Trèves. Elles ne sont que les héritières des trois États qui, jadis, s'étaient formés sur ses bords.

¹³²³ Virgile, *Énéide*, VIII, 727; Méla, III, 2, 23; Pline, XIX, 8.

¹³²⁴ Strabon, IV, 3, 4.

¹³²⁵ Menapii: César, IV, 4; Strabon, IV, 3, 4.

¹³²⁶ IV, 10, 2.

¹³²⁷ Sans doute déjà Cassel, à la frontière occidentale.

¹³²⁸ Cf. Pline, XVI, 1.

Le plus méridional était celui des Leuques, qui, partant des plus hauts sommets des grandes Vosges ¹³²⁹, descendait, le long des vallées convergentes du bassin de la haute Moselle, jusqu'au vaste carrefour que commandent Toul ¹³³⁰ et Nancy. Ce fut la peuplade la moins bruyante de la Gaule, et peut-être une des plus villageoises ¹³³¹: elle adorait dévotement les divinités de ses hauts lieux, comme le dieu de ce Donon qui dominait presque toutes ses terres, et elle récoltait paisiblement les belles moissons qui sortaient de leurs sillons ¹³³².

Au delà des défilés de Pagny, éternelle limite entre des tribus ¹³³³, commençait le domaine des Médiomatriques. Plus vaste, il s'étendait cependant sur un terrain moins accidenté: à gauche de la Moselle, le plateau de Woëvre; à droite, celui de la Lorraine propre; entre les deux, le large bassin de Metz; plus à droite, le col de Saverne; plus loin encore vers le levant, la meilleure partie des plaines d'Alsace: — c'était là un fort bel empire, plein d'excellents lieux de culture, riche en mines de sel, traversé par quelques routes stratégiques de la Gaule. Mais la puissance des Trévires le reléguait à l'arrière-plan

On atteignait les Trévires lorsque, continuant à descendre la Moselle, on abordait l'étroit passage de Sierck, là où fut pendant si longtemps la frontière de la France 1334. Au delà, la vallée du fleuve forme un bassin étendu, dont toutes les eaux, venues des plus lointaines profondeurs des Vosges ou des Ardennes, se rejoignent aux abords de Trèves dans le nord de la Gaule, c'est le seul carrefour fluvial qu'on puisse, mais de très loin, comparer à celui de Paris; et c'est, sur la route de la Moselle, l'équivalent de Bavai sur celle de Sambre et Meuse. Il fit la fortune des Trévires, comme Bavai eût pu faire celle des Nerviens. Les eaux de la Moselle et de ses affluents inférieurs leur appartenaient toutes. Mais leur domaine s'allongeait aussi au levant, le long du Rhin; et, au couchant, les tribus germaniques des Ardennes se réclamaient de leur patronage. C'était l'État le plus considérable et le plus compact de la Belgique. Il possédait la meilleure cavalerie

¹³²⁹ *Leuci*. Les Leuques, plus tard cité de Toul, avaient pour frontière la crête des Vosges depuis le Ballon d'Alsace jusqu'à Donon.

¹³³⁰ Métropole des Leuques sous la domination romaine.

¹³³¹ César s'allia avec elle dès 58, s'approvisionna de blé chez elle (I, 40, 11), et n'en parle qu'à ce propos.

¹³³² César, I, 40, 11. Il s'agit des blés du Vermois et du Xaintois, célèbres par toute la Lorraine.

¹³³³ Arnaville est la dernière localité française sur la Moselle, et c'étai là que finissait le pays leuque de Scarponne.

¹³³⁴ La frontière française était un peu en aval de Sierck; la frontière trévire, peut-être un peu en amont.

qu'on pût voir en Gaule ¹³³⁵. Si les Trévires prétendaient être issus des Germains, en réalité ils étaient leurs plus redoutables ennemis ¹³³⁶. Vivant presque sans repos sur le pied de guerre ¹³³⁷, ils ignoraient les douceurs de la vie municipale ¹³³⁸, et leurs terres, capables d'ailleurs d'admirables moissons ¹³³⁹, n'avaient pas encore reçu les cultures et le travail qui en montreront la richesse et la variété ¹³⁴⁰. En revanche, les forces militaires des Trévires, leur courage et leur opiniâtreté, l'accord relatif de leurs tribus et de leurs chefs, firent d'eux le rempart de la Gaule contre les invasions transrhénanes ¹³⁴¹. Aussi verra-t-on plus tard les Germains, arrêtés par eux, se rejeter des deux côtés de la Moselle, dans les terres de Flandre ¹³⁴² ou dans celles d'Alsace.

L'Alsace et la plaine du Rhin n'étaient point parvenues, dans leur vie incertaine de lieux de passage, à donner naissance à une nation propre. Pour le moment, la colonie avancée des Celtes Helvètes, qui tient le Mein, protège ces basses terres et les assure au nom gaulois: les Séquanes s'y étaient déversés par la trouée de Belfort ¹³⁴³, les Médiomatriques par le col de Saverne ¹³⁴⁴, les Trévires en remontant le Rhin ou la Sarre ¹³⁴⁵. Trois dominations différentes coupaient la plaine en assises parallèles, séparées l'une de l'autre par les lignes de forêts ou de marécages qui s'en allaient rejoindre le Rhin.

Les peuples gaulois ne se montraient donc en Alsace que par les extrémités de leurs domaines: leurs provinces rhénanes furent pour eux des possessions secondaires. Ce qui isolait encore ces terres du centre de leurs empires, de Trèves, de Metz ou de Besançon, c'était l'immense forêt qui noircissait le Haardt et les Vosges, et qui, par delà Belfort, rejoignait les croupes du Jura, forêt aux bêtes étranges et énormes, survivances d'époques disparues. L'Alsace comptait à peine dans la vie des populations gauloises: elle était sacrifiée d'avance aux convoitises germaniques.

```
<sup>1335</sup> César, V, 3, 1.
```

¹³³⁶ VII, 63, 7; VIII, 25, 2.

¹³³⁷ VIII, 25, 2

Malgré les rapports continus de guerre ou de négociations qu'il eut avec eux, César ne nomme chez les Trévires ni *oppida*, ni *vici*, ni *castella*; en cas de guerre, la forêt sert de refuge (V, 3, 4).

¹³³⁹ Pline, XVIII, 183.

¹³⁴⁰ Je veux parler des vignes.

¹³⁴¹ César, IÎ, 24, 4; V, 2, 4; V, 3, 1; VII, 63, 7; VIII, 25, 2.

¹³⁴² *Id.*, IV, 1, 1; IV, 4.

¹³⁴³ César, IV, 10, 3.

¹³⁴⁴ Et sans doute aussi par les terrasses agricoles de *læss* qui forment chaussée de Saverne à Strasbourg.

¹³⁴⁵ César, IV, 10, 3.

VIII. — BELGES DU BASSIN DE PARIS

Le quatrième groupe de Belges était celui des hommes de la Picardie, de l'Île-de-France, de la Champagne: leurs peuples et leurs tribus habitaient les coteaux aux profils harmonieux, les vallons ondulés, les plateaux couverts de blés, les bois de grands arbres, les routes innombrables, toutes ces terres aimables et humaines qu'enveloppent en demi-cercle les marais flamands et les forêts meusiennes, et qui descendent lentement vers la Seine en regardant sur Paris.

C'est dans cette région si artistement découpée que le mot de Belges avait pris, sinon naissance, du moins vigueur. Du fait de leur pays, ces peuples étaient les plus riches, les plus populeux et les plus actifs de la Belgique entière, les plus mêlés aux affaires générales de la Gaule.

Mais, comme on l'a vu, la Belgique se tenait presque partout à quelque distance de la Seine. Elle ne touchait ni Sens, ni Melun, ni Paris, ni sans doute Rouen. Ces Belges du bassin parisien, étaient exclus de leur centre naturel: on eût dit des lamelles d'éventail séparées de la virole qui les groupe.

Aussi y avait-il contradiction entre la nature du pays et son état politique. Par le réseau de ses routes et par les agréments de ses cultures, il était fait pour une vie laborieuse sous une direction commune. Il se débattait, au contraire, dans l'incertitude d'une souveraineté, et ses tribus, rivales les unes des autres, ne savaient où prendre le lien qui les unît.

Trois peuples avoisinaient l'Océan, et formaient comme une marche entre le bassin de la Seine et les bas-fonds flamands: les Atrébates, groupés autour d'Arras 1346, le long de la Scarpe et des ruisselets qui découlent de l'hémicycle des collines artésiennes; les Ambiens, qui descendaient la Somme depuis Bray, et dont la principale ville, Amiens ou *Samarobriva*, devait son nom et son existence au pont qui croisait la rivière, leur route maîtresse et l'axe de leur domaine; les Calètes, dispersés sur les falaises ou autour des criques du pays de Caux. Mais aucun de ces peuples, d'étendue et de force médiocres, ne faisait encore parler de lui 1347. Comm l'Atrébate fut, au temps de César, le plus intelligent, le plus têtu et un des plus braves d'entre tous les chefs gaulois, mais je ne conclurai pas de son humeur à celle de sa nation, et je ne dirai pas qu'il y eut en lui une très forte dose de picard. — Chose étonnante! dans ces pays qui touchent à la mer, César ne mentionne point de matelots et de navires: la vie maritime semble s'interrompre au sud de la Canche pour ne reprendre qu'après l'embouchure du Havre.

¹³⁴⁶ Nemetocenna, César, VIII, 46, 7; 52, 1.

Les Atrébates fournirent 15 000 hommes, les deux autres 10 000 à la ligue belge de 57 (II, 4, 9); à la ligue générale de 52, les Ambiens 5 000, les Atrébates 4000 (VII, 75, 3).

Les nations remuantes et ambitieuses n'apparaissaient que sur les routes qui s'inclinaient vers la Seine. À défaut de ce fleuve, c'était autour de ses affluents de droite que se constituaient les grandes puissances de la Belgique.

La plus redoutée de toutes fut celle des Bellovaques, installée dans le dernier des bassins de l'Oise, souveraine depuis Formerie jusqu'à la forêt de Compiègne et aux bois de L'Isle-Adam, maîtresse par là du débouché de la grande route qui venait du nord-est. Ces bords de l'Oise et du Thérain nourrissaient une population très dense: elle pouvait fournir cent mille soldats, dont soixante mille excellents 1348. Son principal lieu de refuge, *Bratuspantium* (près de Beauvais), était cependant assez vaste pour abriter tout le peuple, son armée et ses biens 1349: à mesure que nous avançons vers le sud, les enclos urbains apparaissent. Cette nation bellovaque fut une force de guerre énorme: très belliqueux, plus orgueilleux, si possible, que tous les Gaulois, les hommes du Beauvaisis et du pays de Bray avaient le renom d'être les plus vaillants d'entre Rhin et Pyrénées, et leur vocable même (*bello*-, «guerre») paraît la sanction de leur gloire militaire. Ils étaient tellement férus de cet amour-propre, qu'on les verra refuser de combattre sous d'autres que des chefs de leur nom, et n'accepter d'entrer dans une ligue qu'à la condition d'y commander 1350.

Mais à l'est de cette même route de l'Oise, de l'autre côté de la rivière et de la forêt de Compiègne, se dressait contre les Bellovaques la puissance rivale des Suessions ou du Soissonnais. Les hommes du Beauvaisis, sans doute, étaient plus près de la Seine et de l'Océan; mais ceux de Soissons dominaient le cours rectiligne de l'Aisne, depuis l'aval de Berry-au-Bac 1351 jusqu'au confluent avec l'Oise 1352, et l'Aisne est le dernier secteur de la plus grande route de l'orient gaulois, celle de Reims, Valmy, Verdun, Metz, Saverne et Strasbourg. Si les Bellovaques étaient plus fiers et plus braves, les Suessions eurent un des rois les plus justes et les plus sages de la Gaule 1353. Enfin, si le Soissonnais produisait moins de soldats 1354, il possédait les plus riches domaines à céréales, les plus gras pâtu-

¹³⁴⁸ César, II, 4, 5; cf. 15, 1.

¹³⁴⁹ II, 13, 2: ce devait être un enclos assez considérable. Il faut le chercher sur quelque croupe des environs de Beauvais; Beauvais, qui doit son nom aux empereurs, *Cæsaromagus*, ne peut être qu'une ville neuve, fondée après la conquête. C'est tout à fait à tort qu'on y place *Bratuspantium*.

¹³⁵⁰ César, II, 4, 5; VII, 75, 5.

¹³⁵¹ Là eut lieu la première bataille entre César et les Belges en 57, II, 9 et 10. Le frontière entre Rèmes et Suessions devait être en aval, vers Pont-Arcy, II, 12, 1.

¹³⁵² Le Beauvaisis ne paraît pas avoir quitté la rive droite.

¹³⁵³ César, II, 4, 7; cf. Strabon, IV, 3, 3.

¹³⁵⁴ 50 000 levés en 57, II, 4, 7, y compris sans doute les gens de Meaux (Meldi), Senlis (Silva-

rages que l'on pût voir alors dans toute la Belgique ¹³⁵⁵; et de son plateau élevé (quelque «mont» près de Soissons), *Noviodunum* ¹³⁵⁶, leur principale forteresse, dominait et protégeait les moissons, les prés et les belles «terres franches» qui s'allongeaient dans la large et droite vallée.

Autour de ces deux puissances qui, chacune de son côté, guettaient le chemin de l'Oise, se groupaient, suivant leurs intérêts ou leurs craintes du moment, les moindres peuplades ou les tribus du voisinage. Au temps de César, les cités proches de l'Océan, Calètes, Atrébates et Ambiens, étaient surtout sous l'influence bellovaque 1357. Dans la génération précédente, les Suessions avaient eu plus d'autorité 1358. D'eux dépendaient d'ordinaire les tribus environnantes, d'ailleurs à demi parquées au milieu des bois par lesquels l'Ardenne se prolonge jusqu'aux portes de Paris : dans la haute vallée de la Somme, les Viromandues du Vermandois, nombreux et braves, qui faisaient suite aux Nerviens sur le seuil de Bavai et du Cambraisis 1359; la tribu du bassin de Noyon, qui venait après eux sur la rivière de l'Oise ; les Silvanectes, enserrés par les hautes futaies qui environnent Senlis, ce que leur nom même indiquait 1360; leurs voisins du Valois, qui leur ressemblaient fort 1361; les Meldes enfin, plus heureux que tous, possesseurs de plateaux sur la Brie, de chantiers pour construire les navires, d'un port sur une boucle de la Marne 1362.

En remontant vers l'est la route de l'Aisne, les Suessions rencontraient un autre peuple rival, celui des Rèmes.

Sous ce nom, César désigne les hommes des terres champenoises, depuis la Marne jusqu'à la source de l'Oise, depuis les coteaux boisés du Tardenois jusqu'aux montées des Argonnes et à la Meuse des Ardennes. La vallée de l'Aisne,

nectes), Noyon, du Valois et de l'Orxois, et peut-être même du Laonnais, de la Thiérache et du Porcien. On ne s'expliquerait pas, en effet, que César eût dit *fines latissimos* à propos des Suessions (II, 4, 6), si leur empire n'avait pas compris en ce temps-là ces tribus voisines. Les douze oppida dont parle César (II, 4, 7) doivent aussi être cherchés en partie hors du Soissonnais. Les Suessions proprement dit correspondent à ce Soissonnais, et ne devaient être qu'une tribu.

¹³⁵⁵ César, II, 4, 6.

¹³⁵⁶ César, II, 12, 1. On a supposé Pommiers. — Soissons, *Augusta*, fut comme Beauvais, une ville neuve fondée après la conquête.

¹³⁵⁷ VIII, 7, 4.

¹³⁵⁸ II, 4, 7.

¹³⁵⁹ Veromandui ou Viromandui, cités à part par César, II, 4, 9, fournissent 10 000 hommes à la ligue belge. Ligués avec les Nerviens en 57, II, 16, 2; 23, 3. Le rôle de ce pays, évidemment plus important que les suivants, tient à sa situation sur cette route.

¹³⁶⁰ Ne sera nommé que par Pline (IV, 106): *Ulmanectes*, qu'on croit (je n'en suis pas sûr) une faute pour *Silvanectes*, qui sera plus tard le nom consacré: * *selva* (= *silva*) est gaulois.

¹³⁶¹ Plus tard *pagus Vadensis*.

¹³⁶² César, V, 5, 2.

que continuaient les défilés de Valmy à Verdun, formait la diagonale de leur empire, en faisait la force et la raison d'être. À l'endroit où cette rivière quittait leur pays pour entrer chez les Suessions, leur forteresse de *Bibrax* (Beaurieux??) gardait la route contre ces puissants voisins ¹³⁶³. La bourgade principale des Rèmes, *Durocortorum*, Reims, n'était pas très loin de là, plus près de la frontière que ne le sont d'ordinaire les villes importantes des peuples gaulois: mais elle marquait le centre de rayonnement des vallées de la Champagne; elle s'asseyait à mi-chemin entre l'Aisne et la Marne, dans le vallon le plus plein de ressources agricoles que possédât tout cet empire.

De ce peuple des Rèmes, les tombes nous ont révélé la richesse en or, l'activité industrielle, les goûts artistiques, la population de guerriers monteurs de chars, et César nous dira l'ambition, l'intelligence, la prudence habile, et aussi cette incurable jalousie à l'endroit des Suessions, qui les fera se jeter dans l'alliance de Rome ¹³⁶⁴. Il est vrai qu'une fois amis du proconsul, ils le serviront avec une fidélité de très belle allure.

Leur ambition fut justifiée par leur position centrale, au milieu des quatre groupes de peuples belges: ils touchaient celui de l'Oise par la route de l'Aisne; ils communiquaient avec ceux de Flandre et des Ardennes par la Thiérache, qui fut à eux, toute proche du seuil de Bavai; ils rencontraient ceux de la Moselle dans les défilés des Argonnes. De plus, ils formaient le principal trait d'union entre la Belgique et les Celtes, l'Océan et la Méditerranée. C'était par excellence une nation médiatrice. Grâce aux unions que ces voisinages provoquaient, ils pouvaient se dire les parents et les alliés de tous les peuples du Nord. Eux seuls auraient donné au nom belge une durable unité.

Ainsi, Beauvais, Soissons et Reims, que la nature a faites pour être les boulevards de Paris, s'essayaient, dans le silence de cette dernière, au rôle de capitale. Mais, plus proches des civilisations du Midi, les Rèmes avaient plus d'occasions de richesse et de grandeur.

IX. — L'Armorique et les Aulerques

Le nom celtique commençait à quelques lieues au nord de la Seine ou au sud de la Marne, et finissait à quelques lieues au delà de la Garonne, de l'Aude et de la Durance. Il avait pour villes extrêmes Paris, Bordeaux, Narbonne et Arles.

Parmi les peuples qui se réclamaient de lui, ceux de la Normandie 1365 et de

¹³⁶³ César, II, 6, 1.

¹³⁶⁴ II, 3, 1.

¹³⁶⁵ Cochet, La Normandie souterraine, 2e éd., 1855; le même, Sépultures gauloises, etc., 1857;

la Bretagne se groupaient ou s'associaient sous le nom de «cités armoricaines», civitates Armorica 1366. Presqu'îles à demi détachées du noyau de la Gaule, bassins tributaires de massifs indépendants, golfes et vallées s'ouvrant sur une mer distincte, il s'était formé là une civilisation propre, originale dans le monde gaulois.

Ce mot d'«Armorique» signifiait «le long de la mer» et le but de cette ligue était la coalition des forces maritimes en cas de danger commun: car elle disposait d'assez mauvaises troupes de pied ou de cheval ¹³⁶⁷. Dans cette région sans profondeur, où les rivages découpent et entament la terre de toutes parts, où l'Océan offre plus de ressources et plus de routes que le sol, où une épaisse forêt longe, bloque et domine la lisière maritime, la mer était le principal lien, le seul élément d'unité.

Les populations anciennes, je crois, demeuraient nombreuses et vivaces en Armorique; le nom d'une de leurs peuplades, les Osismiens du Finistère, remontait à des temps bien antérieurs à la conquête, et Himilcon le Carthaginois l'avait entendu. De très vieux sanctuaires d'îles enserraient la Bretagne d'une chaîne de mystères redoutables. Les Celtes y étaient arrivés tardivement, et seulement, semble-t-il, par petits groupes montant de l'intérieur. Les Belges y vinrent plus nombreux peut-être, suivant les côtes, attirés par ces baies tout autrement profondes et sûres que leurs estuaires flamands et picards. Aussi des alliances durables s'étaient-elles nouées entre les Armoricains et les Morins ou les Ménapes 1368; et les Calètes du pays de Caux se sont même agrégés à leur ligue 1369, tout comme ils devaient plus tard faire partie de la Normandie.

Tribus de la mer, vivant d'elle, unies par elle, les hommes de la Manche et du Morbihan regardaient plus volontiers du côté de l'Angleterre et de l'Irlande que vers les forêts de l'intérieur. Les relations maritimes qu'Himilcon et Pythéas avaient provoquées ou constatées entre les deux rives opposées, ne s'étaient ja-

le même, La Seine-Inférieure hist. et arch., 2e éd., 1866.

César (II, 34) fait allusion en 57 à ce groupement sans le nommer (quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt); de même en 52 et dans les mêmes termes (VI, 4, 6); en 56, omnis ora maritima (III, 8, 1 et 5). En 54, civitatum quæ Armoricæ (sic mss.) appellantur (V, 53, 6); en 57, quæ Oceanum attingunt [cette expression, qui revient cinq fois, doit être la traduction du mot Armorique] quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur (VII, 75, 4); en 51, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur (VIII, 31, 4); en 51, omnem illam regionem conjunctam Oceano (VIII, 46, 4). Outre les peuples de la Bretagne et de la Normandie, César incorpore dans cette expression les Aulerques (II, 34), les Calètes (VII, 75, 4).

Les cités armoricaines ne fournissent que 30 000 hommes à Vercingétorix (VII, 75, 4).

¹³⁶⁸ En 56, César, III, 9, 10.

¹³⁶⁹ En 52, VII, 4. Ils en sont distincts en 57, II, 4, 9.

mais interrompues. Rencontres de pêches, trafic de denrées, commerce de l'étain, circulation des négociants grecs, tout invitait les Armoricains à considérer les Bretons comme leurs véritables voisins. Les Celtes n'étaient pour eux que des demi-frères ¹³⁷⁰.

Presque toutes les nations armoricaines avaient donc vue sur l'Océan. En Normandie, elles descendaient le long des vallées humides et fertiles qui mènent de la chaîne intérieure jusqu'aux estuaires du rivage; et les habitants de cette région, par un avantage assez rare, unissaient les richesses de la mer aux terres fertiles ¹³⁷¹ et aux gras pâturages. Chaque rivière possédait son petit État: la Touques était le domaine des Lexoviens (Lieuvin) ¹³⁷²; les Viducasses ¹³⁷³ et les Ésuviens ¹³⁷⁴ se partageaient la vallée de l'Orne, féconde en céréales ¹³⁷⁵, ceux-là prenant le cours inférieur (campagne de Caen), ceux-ci le bassin d'en haut (Houlme et pays de Séez); aux Baïocasses du Bessin ¹³⁷⁶ appartenaient l'Aure et son val. Puis venaient les Unelles ¹³⁷⁷ dans le Cotentin, les Abrincatues ¹³⁷⁸ dans les deux vallées jumelles du pays d'Avranches. C'étaient là des nations d'étendue médiocre, peut-être de simples tribus: mais le pays, très riche et de culture facile, nettement découpé par ces vallées parallèles que séparaient des croupes boisées, se prêtait à la formation de sociétés politiques nombreuses et rapprochées.

Au delà du mont Saint-Michel, dont les hautes mers bloquaient déjà la masse solitaire, la région côtière était moins riche, moins régulièrement morcelée; en revanche, les golfes étaient beaucoup plus profonds, et formaient de petites mers intérieures. Aussi les nations gauloises, moins nombreuses et plus vastes, s'étaient-elles constituées non pas dans le cadre d'une vallée, mais autour des plus puissantes échancrures du rivage. Seule, celle des Redons (Rennes) 1379, plus continentale que maritime, ne touchait à la mer que par la baie du mont Saint-Michel, et s'occupait surtout à exploiter la haute vallée de la Vilaine. Mais les autres devaient leur unité à ce qu'elles bordaient chacune des rives et des presqu'îles qui se tenaient ou se faisaient face: les Coriosolites entouraient le

¹³⁷⁰ Strabon, IV, 4, 1.

¹³⁷¹ Cf. César, III, 7, 4; V, 24, 2.

¹³⁷² Lexovii ou Lexobii.

¹³⁷³ Viducasses, nom donné par César, se trouve chez Pline, IV, 107.

¹³⁷⁴ Esuvii ou Esubii: César, II, 34; III, 7, 4; V, 24, 2.

¹³⁷⁵ César, III, 7, 4; V, 24, 2.

¹³⁷⁶ N'apparaissent que chez Pline (IV, 107), *Bodiocacces*; plus tard *Badicasses*, *Baiocasses* (Holder, I, c. 458).

¹³⁷⁷ Unelli.

¹³⁷⁸ Abrincatui, Pline, IV, 107. Compris peut-être par César sous le nom des Unelles.

¹³⁷⁹ *Redones*:César, II, 34; VII, 75, 4.

grand golfe du nord, celui de Saint-Brieuc; les Osismiens s'étageaient à la fin des terres armoricaines, enveloppant la mer de l'Occident et sa triple baie, Brest, Audierne et Douarnenez; les Vénètes dominaient les anses profondes de la Bretagne du midi, et abritaient sous leur puissance les replis du Morbihan. Enfin, les Namnètes s'étaient réservé la double courbe de la Loire maritime, depuis Ancenis jusqu'à l'embouchure.

Grâce à l'accès que la Loire donnait dans le continent, les Namnètes étaient les seuls Armoricains à posséder un grand port de transit, Nantes ou *Corbilo*, visité des négociants de Marseille et domicile permanent de riches trafiquants indigènes. Les autres peuples n'avaient que des ports de cabotage ¹³⁸⁰ et des lieux fortifiés. Ceux-ci étaient situés d'ordinaire dans les îles ou les presqu'îles dont la marée basse découvre les abords et dont la haute mer baigne les flancs: ce qui permettait d'éviter à la fois l'assaut prolongé des soldats et l'étroit blocus par les navires ¹³⁸¹. Au surplus, les vrais refuges de ces hommes étaient leurs vastes et robustes navires, aux carènes de chêne, aux flancs énormes, aux rebords élevés comme des parapets de citadelles.

De ces peuples d'Armorique, les Vénètes étaient de beaucoup le plus puissant au temps de César, et je crois que leur prééminence sur les mers du Nord datait de fort loin. Leur rivage renfermait les estuaires les plus pénétrants de toute la Bretagne; c'était chez eux que débouchaient les plus longues rivières de la péninsule, le Blavet et la Vilaine; ils avaient, comme îles d'avant-garde, Groix et Belle-Isle, comme promontoire de vigie, Quiberon et sa longue flèche, et, comme citadelle en arrière, le Morbihan avec ses invisibles retraites. Sur aucun point de l'Océan gaulois, la côte n'abondait davantage en cachettes, gages de sécurité et de confiance pour des ambitions maritimes. Les matelots du Morbihan passaient dès lors pour les plus habiles de ces parages, les mieux rompus aux exercices de la mer. Ce qui valait aux Vénètes la flotte de guerre la plus redoutable de la ligue armoricaine, la seule escadre celtique ou belge dont César eut peur. Sous sa protection, leur flottille de commerce s'était assuré le monopole du trafic entre le Nord Ouest et la Grande-Bretagne 1382.

S'ils firent contre César une guerre acharnée, c'est qu'ils voulaient lui fermer les ports et l'accès de l'île, et c'est qu'ils soupçonnaient, derrière les légions romaines, les trafiquants italiens à l'affût des marchés du Nord. Presque tous les peuples de la région maritime payaient une taxe aux Vénètes, sans doute en

¹³⁸⁰ Raris portibus, dit César, II, 12, 5.

¹³⁸¹ César, III, 12.

¹³⁸² Strabon (IV, 4, 1) appelle l'île l'emporium des Vénètes; César, III, 8, 1.

échange de la police qu'ils faisaient dans la haute mer ¹³⁸³. Il est bien probable que le port de Corbilo et les Namnètes avaient dû se résigner à leur patronage. N'oublions pas, pour comprendre le caractère de cette thalassocratie, qu'il y avait là le produit le plus demandé de tout l'Occident, objet d'un trafic continu, l'étain de Cornouaille. Cela rendit les Vénètes très riches, et de très bonne heure : déjà avant le nom gaulois, c'est dans les dolmens du Morbihan que nous avons trouvé les plus belles haches de pierre, les plus grosses perles de callaïs. Cette antique prospérité, dont l'origine se perd dans la nuit de la préhistoire se conservait intacte ou s'était renouvelée au moment où les Romains s'approchèrent. Un empire de la mer existait donc à leur profit, de la Loire à la Seine, de l'île de Wight aux îles Sorlingues.

Cependant, ce monde armoricain, né de la mer, demeurait attaché par des liens puissants à la Celtique de terre. À l'encontre des éléments d'unité maritime exploités par les Vénètes, des forces continentales pouvaient grouper les Gaulois de Bretagne et de Normandie autour d'un État intérieur.

Déjà la nation intermédiaire entre ces deux contrées, celle des Redons, est presque tout entière une nation de vallées, de lignes de rapprochement: par le lit du Couesnon, elle touche aux hauteurs d'arrière de la Normandie ¹³⁸⁴; par la descente de la Vilaine, elle mène au Morbihan; par celle de l'Oudon, dont la source confine à son territoire ¹³⁸⁵, elle s'ouvre sur la Loire angevine. Elle est, sur terre, le nœud où tous les peuples armoricains s'unissent entre eux et s'unissent à la Gaule ¹³⁸⁶: il y a chez les Redons une tribu d'origine carnute. — Mais ce rôle d'État central appartenait, plus naturellement encore, aux Aulerques.

Le nom aulerque s'étendait, au nord de l'Anjou, sur les rivières en éventail qui convergent pour former la Maine. Presque toutes les collines de la Normandie lui étaient soumises; il touchait à la Seine, à laquelle il arrivait par l'Avre et par l'Eure; la Vilaine prenait sa source chez lui ou près de lui. On trouvait donc ce pays aulerque en arrière des terres armoricaines, bretonnes et normandes: et non pas comme une bande sans profondeur, mais comme une région très compacte, sillonnée par de grandes rivières, Mayenne, Sarthe et Loir, adossée au profond massif des montagnes du nord, et regardant à la fois vers les deux fleuves de la vieille Celtique, la Seine et la Loire. Ces Aulerques étaient, en outre, un peuple fort ancien, du premier ban des envahisseurs, et qui avait jadis essaimé très loin,

¹³⁸³ César, III, 8, 1.

¹³⁸⁴ Voyez le carrefour des routes qui a constitué Fougères.

¹³⁸⁵ Route romaine de Rennes à Angers par Segré.

¹³⁸⁶ Ajoutez la vieille route intérieure de Bretagne, par Rennes, Montfort, Loudéac, Carhaix, où elle s'épanouit en évaentail.

vers Lyon et vers l'Italie. Ils avaient de grasses terres, de rudes combattants; la guerre de l'indépendance recevra d'eux un de ses meilleurs capitaines, Camulogène, qui fut un des bons collaborateurs militaires de Vercingétorix. Un empire du Nord-Ouest pouvait naître sous leur nom.

Le malheur fut que les Aulerques se divisèrent pour former trois nations distinctes: les Diablintes, dans le bassin de la Mayenne; les Cénomans, la plus riche et la plus puissante, dans le bassin de la Sarthe; les Éburoviques, plus au nord, le long des derniers affluents de gauche du bassin séquanien. Ces peuples vécurent dès lors dispersés et impuissants, tels que César les trouvera, attirés tantôt vers les hommes de la mer tantôt vers les Celtes de la Seine ou vers ceux de la Loire. C'est ainsi que douze siècles plus tard, Anjou et Normandie devaient se disputer ces mêmes terres, et s'en partager les lambeaux.

X. — Les trois peuples d'entre Loire et Garonne

Avec l'Armorique nous achevons l'examen des terres extrêmes de la Gaule. Arrivons enfin à la masse intérieure, vaste cercle bombé dont la Seine, la Garonne et le Rhône dessinent le circuit, dont les Puys couronnent le sommet, dont la Loire fait la diagonale. C'est ce qu'on peut appeler la grande Celtique, celle des larges vallées et des longs fleuves, des peuples étendus, des vieilles villes, des souvenirs glorieux, des sanctuaires célèbres, des richesses en moissons et en métaux, des industries florissantes.

Suivons-en d'abord le pourtour.

Trois nations se partageaient les hautes rivières et les bas-fonds marécageux qui séparent les plaines inférieures de la Loire et de la Garonne. — Les Lémoviques étaient les moins bien partagés: adossés à la forêt de la Gaule centrale, ils étendaient leur territoire arrondi sur le plateau et les terrasses granitiques du Limousin; la Vienne, jusqu'après son coude, le traversait par le milieu. Plus favorisés qu'eux, les Pictons et les Santons exploitaient les bonnes terres et les riants vallons qui descendent des montagnes limousines, et qui se prolongent sans obstacle jusqu'à l'Océan et aux rives mêmes des deux estuaires: les Pictons allaient vers le nord-ouest, le long de la Vienne, du Clain et des deux Sèvres, pour finir aux dunes vendéennes des Sables-d'Olonne et aux marécages qui font face à Noirmoutier; les Santons s'inclinaient vers le sud-ouest, revendiquant pour eux le bassin de la Charente à peu près dans son entier, ne s'arrêtant qu'au port de Royan et aux flots tourmentés de la Gironde, face à l'îlot de Cordouan: sur quinze lieues, les marais de la Sèvre Niortaise séparaient les unes des autres tribus de Saintonge et tribus de Poitou. — Chacune de ces trois régions commu-

niquait à son peuple une physionomie propre, qu'on devine à travers les sèches narrations de César.

Le Limousin n'avait pas encore de centres urbains ¹³⁸⁷; la vie forestière, paysanne et montagnarde faisait de ses hommes des combattants énergiques, épris de leur liberté: les Romains en verront sortir de vaillants adversaires ¹³⁸⁸. Ils trouveront au contraire des amis, et très fidèles, chez les gens d'en bas, agriculteurs émérites, de vie et d'humeur plus pacifiques, habitués à une existence facile sur des terres plus molles: ce sont leurs tribus maritimes, Vendéens du Poitou et Aunisiens de Saintonge, qui fourniront à César les vaisseaux et les marins capables de lutter contre les coalisés de l'Armor vénète ¹³⁸⁹; et c'est un Poitevin plus tard qui, seul dans la Celtique insurgée, défendra les intérêts de Rome ¹³⁹⁰.

De ces trois peuples, les Sautons étaient incontestablement les plus riches. Leur sol de plaine valait bien mieux que la triste Vendée: les rivières y sont plus sinueuses, les eaux plus vives, les massifs de beaux arbres plus nombreux. Si les marais abondent en Saintonge, c'est surtout près de la mer et à la lisière du pays: ils protégeaient plus qu'ils n'entravaient les pays de culture. Les bonnes terres y étaient, disait-on, si abondantes, elles pouvaient nourrir tellement d'hommes, que les Helvètes quittèrent la Suisse pour émigrer vers la Charente 1391. On récoltait dans les champs ou sur les lais du rivage une absinthe qui fut plus tard vantée par les écoles médicales gréco-romaines : c'était un peu le domaine des herboristes, drogueurs et sorciers à la fois. À la vie agricole se joignait l'activité industrielle: les Santons fabriquaient ces cuculles ou manteaux de laine à capuchons que la conquête latine devait répandre dans le monde entier. Et cette conquête ouvrit à leurs produits trop de débouchés pour qu'en hommes d'affaires avisés ils n'aient pas aidé à l'œuvre de César. — Enfin, un rivage plus découpé, de très profonds estuaires, deux grandes îles qui gardent et abritent les ports, îles semblables à des levées immenses dressées vers la haute mer, tout faisait de l'Océan de Saintonge le bassin naturel d'un empire maritime: c'était, près de la Gironde, l'équivalent du Morbihan près de la Loire. Je suppose qu'ils ne devaient point aimer les Vénètes, ce qui explique l'assistance donnée au proconsul romain dans sa guerre maritime 1392. Les Santons devinrent donc un peuple de la mer; les ports étaient

Rien de ce genre n'est mentionné par César. Le nom même de Limoges, *Augustoritum*, indique une fondation romaine. Strabon, qui cite Saintes, ne nomme pas Limoges.

¹³⁸⁸ César, VII, 88, 4; VII, 4, 6.

¹³⁸⁹ César, III, 11, 5.

¹³⁹⁰ César, VIII, 26, 1.

¹³⁹¹ César, I, 10, 1-2; 11, 6.

¹³⁹² César, III, 11, 5.

leur demeure autant que les villes du dedans ¹³⁹³; et le golfe de Gascogne, parcouru et peut-être dominé par eux, finit par prendre leur nom ¹³⁹⁴.

Ces trois États, Limousin, Poitou et Saintonge, avaient ce caractère commun qu'ils étaient également des pays de grand passage. Chacun d'eux était coupé par l'une des trois voies naturelles qui joignent la Loire et la Garonne et ce fut sur ces voies que se formèrent leurs métropoles. La route de l'intérieur, à la lisière des grandes montagnes, traversait la Vienne au gué de Limoges. Celle des coteaux, la plus fréquentée de toutes, suivait ce seuil de Poitou qui, dans l'histoire de l'Ouest, vit passer autant d'armées et d'émigrants que le seuil de Vermandois dans l'histoire du Nord: la plateforme de Poitiers est la principale redoute qui surveille cette voie, à l'endroit où elle se resserre et devient le plus étroite, pour s'insinuer dans les gorges du Clain: et, dès le temps de César, les Pictons occupaient la colline et sa terrasse par une très solide place forte (*Limonum*) ¹³⁹⁵. Enfin, c'est sur la route voisine de la mer et de la Charente que les Santons ont établi le « milieu » de leur cité, leur marché central de *Mediolanum* ¹³⁹⁶, Saintes, qui devait devenir leur ville maîtresse.

XI. — LE BASSIN DE LA GARONNE

Entre le noyau des montagnes et des forêts centrales et les plaines ou bois de l'Aquitaine landaise s'étageaient deux groupes parallèles de peuples: celui des terrasses qui descendaient du massif arverne, celui de la large vallée que fécondaient les limons de la Garonne.

Les terrasses du Périgord, découpées par le triple réseau de la Dronne, de l'Isle et de la Dordogue, étaient habitées par quatre tribus réunies sous le nom significatif de *Petrocorii*, «les Quatre Étendards» ou «les Quatre Peuples»: la colline centrale d'Écornebeuf, qui domine l'Isle sur la rive opposée à Périgueux, fut peut-être leur lieu de refuge national . Malgré le voisinage des confluents girondins, le Périgord demeurait en dehors du grand trafic qu'ils provoquaient: les landes mouillées de la Double, sorte d'Ardenne méridionale, semblaient les reléguer loin du Sud 1397. En revanche, ils travaillaient bien. On trouvait dans leur pays d'abondantes mines de fer 1398; les superbes vallées d'en bas compensaient la tristesse malsaine des plateaux; les routes étaient fréquentées par les voyageurs

¹³⁹³ D'après César, III, 11, 5.

¹³⁹⁴ Oceani littora Santonici, Tibulle, I, 7, 10.

¹³⁹⁵ Hirtius, VIII, 26, 1, 2 et 4.

¹³⁹⁶ Strabon, IV, 2, 1.

¹³⁹⁷ La Double sépare le Périgord du Bordelais.

¹³⁹⁸ Strabon, IV, 2, 2.

sortant du seuil de Poitou ou descendant de Limoges: les Périgourdins devaient entrer de bonne heure dans la vie civilisée et les habitudes municipales.

Sur les terrasses voisines du Quercy, plus proches du Midi, plus éloignées par endroits des grandes forêts, traversées à la fin par le large et fertile couloir du Lot, les Cadurques 1399 avaient pris rang parmi les plus habiles agriculteurs et tisserands de la Gaule: leurs linières et leurs toiles devinrent célèbres. Au nord, sur un rude promontoire que baigne la Dordogne, la place forte d'Uxellodunum (puy d'Issolu?) les gardait contre les envahisseurs venus d'en haut: c'est là que se fera la dernière résistance à l'invasion romaine, descendue par Poitiers et Limoges de la Gaule centrale déjà soumise 1400. Car les Cadurques furent les plus braves et les plus tenaces des Celtes du Midi. Le seul compagnon que Vercingétorix rencontrera digne de lui, fut Lucter le Cadurque, «le plus audacieux des hommes» et le plus obstiné des lutteurs, qui reçut le premier ses ordres et sa confiance, et qui mourut avec lui dans les prisons de Rome 1401. Contraste saisissant de roches et de prés, sauvage et doux tout à la fois, le Quercy offrait à ses habitants des eaux très claires, des champs très drus, des retraites inexpugnables, grottes ou escarpements: ils le sentaient partout enveloppant et secourable, et c'est pour cela qu'il fut dans l'ancienne France, le pays peut-être le plus aimé des siens.

Avec les plateaux rutènes ¹⁴⁰² (Rouergue et Albigeois) nous retrouvons quelques-uns des caractères physiques du Périgord: un triple réseau fluvial, Lot, Aveyron et Tarn; l'absence de cette unité que donne une seule grande rivière; le contact de très épaisses forêts, pleines de loups et de bêtes fantastiques; d'abondantes richesses métalliques, minerais de fer et surtout galènes argentifères. Mais les Rutènes ou «les Blonds» sont une population plus agreste, plus rude, sans doute plus arriérée que les Périgourdins: leur pays n'a pas assez de grandes et bonnes routes, les cultures y sont maigres; et le talent particulier des hommes consiste à tirer de l'arc, conséquence de cette vie de chasseurs à laquelle la forêt les condamne. Que de fois, aussi, furent-ils tentés d'échapper à leurs montagnes et à leurs bois! Précisément, tout près d'eux, du rebord des Causses et des signaux du Larzac, ils pouvaient apercevoir les plaines et les flots du Midi, vers lesquels dévalaient très vite d'antiques sentiers d'hommes et de troupeaux. Quand les circonstances seront favorables, ils descendront en peuple de conquérants ¹⁴⁰³.

¹³⁹⁹ *Cadurci*: César, VII, 4, 6; 64, 6; 75, 2. département du Lot et moitié supérieure de celui du Tarn-et-Garonne jusqu'au Tarn.

¹⁴⁰⁰ Hirtius, VIII, 32-44.

¹⁴⁰¹ César, VII, 5, 1; VIII, 30, 1; 44, 3; etc.

¹⁴⁰² Du Lot à l'Agout; futurs pays de Rodez et d'Albi.

¹⁴⁰³ César, I, 45, 2; VII, 7, 1-3.

Ces approches du Languedoc, qui adhère au talus de leurs plateaux, assureront un jour aux Rutènes une place privilégiée parmi les peuples de l'intérieur: les voisinages de leur pays compensent ses misères.

En contrebas vers l'Océan, s'étalait la vallée de la Garonne, aplanie et fécondée à la fois pour les cultures intenses et pour les rencontres commerciales.

Le commerce avait son lieu d'élection dans les carrefours bordelais. *Burdigala* l'ibéro-ligure restait aux mains des Celtes; et si la colonie biturige des Vivisques était une tribu peu importante, concentrée sur les bonnes terres des coteaux et des alluvions d'entre Blaye, Coutras, Bordeaux et Langon, elle tenait, avec « le port de la Lune » ¹⁴⁰⁴, l'*emporium* souverain du Sud-Ouest ¹⁴⁰⁵. — Mais peut-être, au temps de l'indépendance, l'activité des Santons nuisait à Bordeaux, le laissait dans l'ombre, comme, sur la Loire, Nantes s'effaçait derrière les Vénètes. Pour que ces deux grands ports d'estuaire pussent épandre leur vie et jouir de leurs routes, il fallait des années pacifiques: Bordeaux et Nantes, positions militaires médiocres, petits points de terre ferme entre des marécages et une mer toujours pleine, à la merci d'une entreprise hardie, ne pourront grandir que lorsqu'une domination souveraine protégera les routes, garantira la mer, et leur fera à toutes deux une vie sûre et facile. Aux époques troublées, où la richesse ne va qu'avec la puissance, les Vénètes, invulnérables dans leur Morbihan, les Santons, abrités derrière leurs trois pertuis, travaillaient à leur guise les mers et les routes.

Faute de la vigne, les champs bordelais n'avaient point encore leur parure et leur physionomie propres. La vie agricole se développait, je crois, en amont de la Garonne maritime, lorsque, passé les défilés de La Réole, on entrait dans l'admirable bassin de l'Agenais, le plus beau verger et la plus vaste emblavure de tout le Sud-Ouest. Il appartenait aux Nitiobroges: c'était un peuple celte, que les routes du Gers et de la Baïse mettaient en rapports constants avec les Ibères de l'Armagnac. — En remontant le fleuve vers l'est, au delà du passage d'Auvillar, on entrait dans une autre merveille agricole 1406, la plaine toulousaine. Mais où se trouvait alors sur le territoire d'un nouveau peuple, qui s'intéressait davantage aux choses méditerranéennes, celui des Volques.

XII. — LES VOLQUES

Le nom de Volques embrassait les tribus du Languedoc, depuis le confluent

¹⁴⁰⁴ Nom traditionnel du port de Bordeaux, port formé par la dernière courbe de la Garonne avant la mer.

¹⁴⁰⁵ Strabon, IV, 2, 1.

¹⁴⁰⁶ César, I, 10, 2.

du Tarn jusqu'aux bords de la Têt, depuis les Corbières et les Pyrénées ariégeoises jusqu'à la Montagne Noire, aux Causses et aux bois de l'Ardèche, depuis les coteaux de la Lomagne jusqu'à la Méditerranée et jusqu'au delta du Rhône 1407. Il s'étendait même, au temps d'Hannibal, sur les deux rives de ce fleuve : les Volques étaient alors les maîtres uniques du passage entre Beaucaire et Tarascon.

C'est, dans toute la Gaule, le plus vaste espace qui relève d'une seule société politique. C'est encore le seul où l'on trouve une telle variété de terres et de manières de vivre: — de hauts plateaux avec leurs bergers sauvages et leurs troupeaux aux dix mille têtes, que les draio ou sentiers des Cévennes ramènent chaque hiver dans les terres sèches d'en bas; le Toulousain verdoyant, ses blés et ses fleurs; les monts pierreux des Garrigues poudreuses et grisâtres, toutes prêtes pour recevoir des bois d'oliviers; les collines odorantes du Narbonnais, fréquentées par les abeilles; les gorges boisées et redoutables de l'Aude supérieure; la plaine de poussière du Languedoc d'en bas, parsemée de tristes arbustes toujours courbés vers le sud, comme sous le joug d'un Mistral éternel; la terre biterroise, qui sera plus tard si bonne aux vignobles 1408; les champs de pastel du Lauraguais; les torrents du sud ou du nord, charriant leur sable d'or; les étangs poissonneux du rivage; le mont d'Agde, avec les colons grecs établis à sa base et, le bien le plus précieux de la contrée, son admirable réseau de routes planes et droites, qui y faisaient converger toutes les marchandises de l'Occident, l'étain breton, l'argent d'Espagne, les poteries et les légendes grecques. — C'était ce réseau de routes qui donnait l'unité au pays volque: il était la vraie raison que ses tribus avaient de vivre d'accord et sous un seul nom. De Toulouse à Agen et à Luchon par la Garonne, de Toulouse à Narbonne par le seuil de Lauraguais, de Narbonne au Pertus et à Arles par la «voie herculéenne» de la plaine, de Narbonne aux plateaux du nord par les sentiers de transhumance ou les brèches des rivières torrentueuses 1409, ce pays volque était un canevas de chemins, dont Narbonne, voisine de la mer, tenait les fils essentiels.

Comment se fait-il cependant que Narbonne, malgré son importance commerciale ne devint jamais, dans les temps celtiques, le centre puissant et reconnu d'un Empire volque 1410, ainsi que Bibracte le fut de l'Empire éduen?

¹⁴⁰⁷ On peut donner comme volques: Leucate, Salses?, Tarascon d'Ariège, Cazères sur la Garonne, Castelsarrasin, Saint-Pons-de-Thomières, Lodève, Le Vigan, Trèves?, Alais, Besèges, Bagnols, Pont-Saint-Esprit?, Beaucaire.

¹⁴⁰⁸ Pline, XIV, 68.

¹⁴⁰⁹ Notamment la route tracée par l'Ergue de l'Hérault, venant de Rodez, passant à Lodève et débouchant à Agde.

¹⁴¹⁰ Il semble qu'elle n'ait jamais été la métropole des Arécomiques, mais leur port, cette mé-

comment se fait-il que ces Volques n'apparaissent jamais que semblables à une masse flottante, toujours prête à se disloquer? Volques Arécomiques au nord-est de Narbonne, autour de Nîmes, Volques Tectosages à l'ouest, autour de Toulouse, formaient au dernier siècle de l'indépendance deux noms différents ¹⁴¹¹. Et à l'intérieur de chacune de ces peuplades, on sent que les tribus vivent d'une vie très particulière, celles de la montagne auprès de quelque marché de vallon ¹⁴¹², celles de la plaine à l'abri des murailles d'une solide place forte ¹⁴¹³.

Cette impuissance à se centraliser tenait à deux causes.

Une cause est interne, la structure du pays. Le Languedoc est formé par deux zones parallèles et qui se pénètrent mal, l'une de plaines, l'autre de montagnes. — Or, les groupes humains qui se formaient sur les routes d'en bas n'y étaient point protégés par la nature, trop plane, trop ouverte: ils ne trouvaient quelque sécurité qu'en bâtissant des villes fortes aux angles ou aux promontoires les plus avantageux, aux lieux de carrefours, sur les plates-formes qui dominent des terres de culture: Toulouse 1414, Carcassonne 1415, Narbonne 1416, Béziers 1417, Agde 1418 et Nîmes 1419.

Ailleurs en Gaule, dans l'Auvergne ou le Morvan par exemple, la ville ne faisait que compléter une défense naturelle, îlot montagneux ou palustre. Dans le Languedoc, la ville était, par ses remparts mêmes, la protection unique et souveraine. C'est elle qui commande et qui défend: elle est la vraie mère de la

tropole étant Nîmes (Strabon, IV, 1, 12): même rapport entre les deux villes qu'entre Arles et Entremont, Chalon et Bibracte. L'importance maritime de Narbonne était du reste limitée par celle de Marseille.

¹⁴¹¹ Cf. Strabon, IV, 1, 12 et 13: Nîmes est expressément nommée comme métropole des Arécomiques. Il semble bien que Toulouse le soit des Tectosages; Méla, II, 5, 75; Pline, III, 37; IV, 109.

¹⁴¹² Deux types caractéristiques de ces marchés de vallons étaient, à l'époque romaine, Lodève, *Forum Neronis* (Pline, III, 37), sur la route d'Agde à Rodez, Le Vigan, *Vindomagus*, au carrefour des routes de Nîmes vers les Rutènes et les Gabales. Saint-Pons, Bédarieux, Anduze, Alais, ont sans doute la même origine et forment avec les deux autres une ligne continue, intermédiaire entre la haute montagne et la plaine.

¹⁴¹³ Strabon, IV, 1, 6.

¹⁴¹⁴ Tolosa et Tolossa: Cicéron, Pro Fonteio, 9, 19; De natura deorum, III, 30, 74; Strabon, IV, 1, 13 et 14.

¹⁴¹⁵ Carcaso, Carcasso: le suffixe indique une origine préceltique et peut-être ibérique.

¹⁴¹⁶ Déjà ancienne en 500.

Existe dès 500: Besara, Aviénus, 591; Strabon, IV, 1, 6.

¹⁴¹⁸ Ajoutez comme localités ancienne de la côte: Cette, Maguelonne, Lattes.

Qu'elle ait existé comme ville et ville importante avant les Romains, cela me paraît résulter de ce qu'en dit Strabon (IV, 1, 12), et du fait qu'on y fait passer Hercule (Parthénius *ap*. Étienne de Bizance, *s. v.*).

contrée. Et, comme ces villes s'échelonnaient régulièrement sur la même route, en gîtes d'étape, places de trafic et lieux de garantie 1420, elles devinrent toutes des centres de petits États, les foyers des habitudes et des sentiments nés dans leur horizon. Elles ne différaient que par le degré de richesse qu'établissait leur situation commerciale. Aucune ne pouvait prétendre à des ambitions souveraines, si elle n'était appuyée par des forces étrangères. Qu'importait Narbonne à Toulouse et à Nîmes? chacune valait sa voisine. — Quant aux montagnards d'en haut, intangibles dans leurs grottes et leurs bois, ils ne devaient reconnaître que par intermittence la souveraineté des murailles de la plaine 1421. — Aussi, dès les temps celtiques et sans doute plus tôt encore, le Languedoc était-il devenu une terre à la fois de vie municipale et d'étroit cantonnement.

L'autre cause de son absence d'unité est que, de toutes les régions françaises, celle-ci touche le plus à des frontières: j'excepte la Flandre, qui, du fait de sa structure physique et de sa situation d'angle et de carrefour, produira plus tard des phénomènes sociaux et politiques semblables à ceux du Languedoc gaulois. Celui-ci était, dans l'Antiquité, la marche du dehors: si toutes ses routes finissaient à Narbonne, elles s'amorçaient aux routes d'Espagne, d'Aquitaine, d'Italie, et, par la mer, à celles de Carthage et de Grèce. Par ces voies, des actions lointaines et différentes se faisaient sentir, achevant de séparer les intérêts et de désagréger les peuples.

Les Volques pouvaient passer pour les plus désunis, les plus malléables, les plus civilisés aussi de tous les Gaulois. Peut-on même affirmer qu'ils étaient de vrais Celtes? Plus d'une de leurs tribus de montagnes n'avait dû recevoir des Volques qu'un nom nouveau. Dans la plaine, le sang était aussi mêlé que la terre était morcelée 1422. Les hommes habitaient des villes très anciennes, fondées par des peuples depuis longtemps disparus, et dont ils n'étaient que les arrières héritiers. Narbonne, Béziers, Toulouse, Agde, Cette, Maguelonne, avaient existé bien avant les Celtes, avant même les Ibères et les Grecs; elles avaient eu des rois, des remparts et des richesses. Des marchands hellènes étaient venus ensuite, puis des colons ibères, faisant souche partout de nouveaux habitants. Les souvenirs et les restes d'un passé demi-millénaire, étranger aux Gaulois, pesaient sur les Volques: ils étaient des intrus, comme le furent plus tard, sur cette même terre si foulée par les hommes, Wisigoths, Arabes et Francs. Ils purent à peine réagir pour faire triompher leurs dieux ou leur langue. Les influences étrangères

¹⁴²⁰ Strabon, IV, 1, 6.

¹⁴²¹ Ils dépendent cependant des Volques (cf. Strabon, IV, 1, 13).

¹⁴²² Strabon dit bien que les Volques ne sont pas les seuls à habiter entre les Pyrénées, les Cévennes et la mer.

les serraient de toutes parts: les rapports avec les Ibères dans la plaine d'Elne, avec les Étrusques par la mer, avec les Grecs d'Agde et de Marseille, étaient au moins aussi naturels et aussi commodes qu'avec les Gaulois des montagnes et du Rhône, et ces relations offrirent l'attrait particulier de civilisations étrangères. Hannibal et Hasdrubal ne séjournèrent pas à Elne et ne traversèrent pas le pays des Volques sans y laisser de durables souvenirs. Enfin, la vie municipale facilitait à cette culture du dehors les approches et la domination du pays.

Ces voisinages, très variés, différaient en partie de ceux qui agissaient sur le reste de la Gaule. Ce n'étaient pas seulement les Grecs de Marseille qui exploitaient le Languedoc: ceux de Rosas et d'Ampurias envoyaient par le sud leurs monnaies et leurs marchands. Les Ibères, autrefois maîtres de la terre, continuaient à infiltrer leurs habitudes dans la vie des hommes. Malgré les grands dieux du panthéon gaulois, les habitants de Nîmes n'adoraient avec passion que leur «Fontaine », Nemausus, Génie éponyme des habitants et Tutelle de leur ville. On a vu que les Volques copièrent les monnaies à la rose des Grecs de Rosas. D'autres, à Narbonne ou ailleurs, marquaient leurs pièces de légendes en lettres hispaniques. Le buste du guerrier de Grézan (près de Nîmes) rappelle les traditions de l'art ibérique d'Elche et du Cerro de los Santos. Dans cette plaine languedocienne où les avant-postes du monde celtique sont venus se croiser avec les peuples méditerranéens, où les hommes aimaient déjà à se rapprocher dans des villes, où le soleil et le climat invitent à la gaieté et aux bons accueils, une civilisation nouvelle, sortie des Contacts méridionaux germait çà et là chez les Volques: à défaut de société politique, elle pouvait faire l'unité de leur nation.

XIII. — PEUPLES RHODANIENS

Aucune nation souveraine ne dominait tout le cours du Rhône. Depuis Genève, d'où le fleuve se dirige enfin vers le Midi, jusqu'au port des Saintes Maries (Ratis) où les pêcheurs, enveloppés par les fougères et les bois du delta, adoraient les sources les plus méridionales de la vallée, trois grandes peuplades se succédaient sur ses rives: Allobroges, Cavares et Salyens.

Pour ces trois peuples, le Rhône n'était que la garniture occidentale de leur empire. En maint endroit, sans doute, ils en possédaient les deux rives: mais sur la droite, ils n'avaient qu'une longue et étroite bande de terrain, juste suffisante pour protéger les abords et assurer les passages. Le noyau résistant de leur territoire était formé par les plaines de la rive gauche et les montagnes qui flanquaient les Alpes. En Provence, les Salyens remontaient l'Arc jusque vers sa source, la Durance jusqu'au confluent du Verdon; les Cavares du Comtat s'éle-

vaient jusqu'aux sommets de Vaucluse, de Lure et du Ventoux ¹⁴²³; les Allobroges du Dauphiné allaient, sur le Rhône, de Genève aux abords de Valence, et, dans le haut pays, suivaient l'Isère jusqu'à l'entrée de la Maurienne et de la Tarentaise, maîtres d'ailleurs de tous les massifs et de toutes les cimes qui séparent les deux cours d'eau.

De là, dans l'existence de chacun de ces peuples, des contrastes étonnants. En bas, c'est la circulation incessante des barques et des marchands, la sensation continue du voisinage maritime et de l'approche de la Grèce marseillaise; ce sont les bourgades ou les villes qui grandissent aux carrefours et aux lieux de traversée: Arles 1424 chez les Salyens, Cavaillon 1425, Avignon 1426 et Orange 1427 chez les Cavares, Vienne 1428, Grenoble 1429 et Genève 1430 chez les Allobroges. Et ces villes, à l'origine simples rendez-vous de commerce, attirent à elles peu à peu les plus riches des indigènes, par les charmes de leur horizon, la douceur de leur climat, le mouvement de leurs berges. Elles tendent à devenir des centres politiques, les souveraines des hommes d'en haut 1431. Ceux-là partagent leur vie entre les vallons qu'ils cultivent et les hauteurs où ils se réfugient. Leurs bourgades sont comme de vastes tours perchées sur des sommets, d'où ils guettent l'ennemi et surveillent les sentiers. C'est, sous des noms gaulois, une existence de Ligures alpins. Aussi bien n'a-t-on jamais délogé de leurs montagnes les antiques tribus ligures: les Celtes ont trouvé plus avantageux de s'entendre avec elles 1432.

Pas plus que les Volques, et pour des motifs à peu près semblables, les États rhodaniens n'arrivèrent à une forte unité politique. Ni Arles, ni Avignon, ni Vienne, abaissées à la lisière de leurs territoires, ne pouvaient prétendre à une domination absolue sur les habitants des hautes terres. Elles ne réussiront pas à se maintenir capitales d'empires: Vienne ne gardera ce titre que sous la protection des lois romaines, et encore Grenoble et Genève finiront par se détacher d'elle et conquérir une situation pareille. Aucun de ces trois vastes territoires n'avait son

¹⁴²³ Futurs pays d'Apt, Orange, Avignon, Carpentras, cavaillon, le pentapole épiscopale de Vaucluse.

¹⁴²⁴ Arelate (« ante paludem? »)

¹⁴²⁵ Cabellio

¹⁴²⁶ Avenio avant 100 (Artémidore ap. Étienne de Byzance, s. v., p. 145, Meineke).

¹⁴²⁷ Arausio, lieu de la bataille contre les Cimbres en 105, Valérius Antias ap. Tite-Live, Epitome, 67.

¹⁴²⁸ Vienna. César, VII, 9, 3.

¹⁴²⁹ Cularo. Existe dès 43 av. J.-C., Cicéron, Ad familiares, X, 23, 7.

¹⁴³⁰ Geneva.

¹⁴³¹ Strabon, IV, 1, 11 (à propos de Vienne et des Allobroges).

Les Voconces passeront pour ligures (Strabon, IV, 6, 4), les Salyens sont des Celtoligures (IV, 6, 3).

centre naturel, maître à la fois de la vallée du Rhône et des vallées de montagnes. Voyez chez les Allobroges: entre le Grésivaudan, que commande Grenoble, et le Rhône de Genève, il y a l'impénétrable massif de la Grande Chartreuse et les chaînons parallèles des Bauges. Les principales villes salyennes, Arles sur le Rhône et Entremont 1433 près d'Aix, étaient séparées par la Crau; Toulon, qui appartient à ce même peuple, est isolé du reste par les monts des Maures et de la Sainte-Baume. Une entière disparité d'existence distinguait, chez les Cavares, les agriculteurs de la Sorgues et les bûcherons du Lubéron. Aussi, par ce nom de Cavares comme par ceux de Salyens et d'Allobroges, faut-il entendre moins un État déjà constitué qu'une ligue de tribus, d'une extension variable, aux liens lâches et intermittents. Qu'on se rappelle le passage d'Hannibal chez les Allobroges: tous les groupes dauphinois portaient ce même nom, mais chacun d'eux vivait et guerroyait à sa manière, et si celui du confluent de l'Isère paraissait leur maître, son pouvoir était fort précaire.

Chacun de ces trois peuples avait ses ressources et son caractère propres.

Les Salvens se trouvaient les plus mal lotis en fait de plaines: la Camargue n'était bonne que pour les chevaux, et la Crau pour les bêtes à laine; moustiques et mistral les rendaient insupportables à d'autres qu'à des chasseurs et des bergers. En revanche, leurs montagnes étaient moins âpres, plus familières, comme celles des Maures, de la Sainte-Baume et de Sainte-Victoire, hautes collines baignées de soleil, parfumées de thym et de lavande. Leurs places fortes de l'intérieur offraient des pentes plus accessibles: près de la principale, Entremont sur la vallée de l'Arc, sourdaient les plus célèbres des eaux chaudes du Midi, celles d'Aix-en-Provence 1434. Enfin, ils touchaient à la grande route du Languedoc, à la mer et à Marseille. Les mêmes influences méridionales qui agissaient sur les Volques, pouvaient amener les Salyens, plus tôt que d'autres Gaulois, à la vie civilisée. Déjà au temps de Marius ou de César, nous verrons chez eux les rudes et puissantes ébauches d'une sculpture originale 1435. Partout, les tribus reçoivent et imitent les monnaies marseillaises. Les négociants grecs sont accueillis en amis de tout instant; et s'il le faut, les Salvens mettent au service de leurs voisins hellènes les soldats de leur nation. — Pourtant, ils ne sont devenus ni aussi riches ni aussi cultivés qu'on l'attendrait de leurs alliances et de leur situation. Le carrefour d'Arles n'arriva jamais, avant la domination romaine, au rôle commercial que lui offrait la nature: il manquait, du reste, d'une bonne assiette militaire. Ce

¹⁴³³ C'est un de leurs principaux *oppida* et peut-être leur principal, Arles étant surtout leur port (Strabon, IV, 1, 6).

¹⁴³⁴ Connues évidemment dès le milieu du 11^e s., Tite-Live, *Ep.*, 61; Strabon, IV, 1, 5.

¹⁴³⁵ Bas-reliefs d'Entremont au Musée d'Aix.

furent de médiocres navigateurs que les Salyens: je ne suis pas sûr qu'ils n'aient pas laissé aux Marseillais toutes les pêcheries de l'étang de Berre. Comme sur les estuaires de la Loire et de la Garonne, l'empire du bas fleuve passa à la nation maritime d'à côté. Marseille, derrière ses longues îles, surveillait l'entrée et la sortie du delta, et reléguait les Gaulois dans les affaires terrestres. La ville grecque séparait dès lors son existence de celle de l'arrière-pays auquel elle s'adossait: de même qu'au Moyen Age sa république opposera fièrement ses droits, ses richesses, sa maîtrise de la mer, au comte de Provence, seigneur besogneux de la Crau et des montagnes.

Au nord des Alpines commençaient les Cavares ou «les Grands» 1436: ils représentaient, dans le bassin rhodanien, surtout la vie agricole. Des trois peuples, ils ont le moins de montagnes et le plus de plaines. Et ces plaines, grasses, chaudes, toujours arrosées, sont les plus fécondes du Midi. Depuis Valence jusqu'à Tarascon, c'est comme une Limagne ensoleillée, bruyante et lumineuse, où les sillons, les prairies, les vergers et les potagers s'entremêlent et s'associent pour une fertilité continue 1437. Le territoire des Cavares, unité purement nominale, embrassait une dizaine de sociétés rurales, ayant chacune son nom, son vallon de culture, sa ville déjà peuplée, et sans doute aussi sa physionomie propre, qui n'a point dû trop changer depuis deux millénaires: les gens de Glanum exploitaient au nord des Alpines les eaux vives du bassin de Saint-Rémy 1438; les Mémines se groupaient sur les terres de Carpentras aux innombrables rivières 1439; Apt commandait aux Vulgientes 1440, dans le val encaissé que les montagnes couronnent de toutes parts, et dont la source de Vaucluse annonce l'entrée. Les Cavares proprement dits se réunissaient au pied du rocher d'Avignon, qui dominait le Rhône près du confluent de la Durance, ou à l'entour de la colline d'Orange, d'où coulait la source vivante, déesse de la ville. Plus au nord, c'étaient les Tricastins¹⁴⁴¹, dans les vallées qui descendent de Grignan vers les passages de Viviers et de Pont-Saint-Esprit, les Ségovellaunes, la silencieuse peuplade du Valentinois 1442, et d'autres encore. Tous étaient, semble-t-il, de bons agriculteurs, les plus pacifiques des Celtes, et peut-être trop soucieux de leurs intérêts matériels

¹⁴³⁶ Cavari: Varron, Res rustica, II, 4, 10; Strabon, IV, 1, 11 et 12.

¹⁴³⁷ Strabon, IV, 1, 2.

¹⁴³⁸ *Glanum*, que Saint-Rémy n'a fait que remplacer, est une localité préromaine; elle apparaît d'abord dans Pline (III, 36), sur une inscription (*C. I. L.*, XII, 1005) et une monnaie unique, trouvée à Saint-Rémy (Cab. des méd., n° 2247).

¹⁴³⁹ Carbantorate [Carpentorate] meminorum, Pline, III, 36.

¹⁴⁴⁰ Apta Vulgientium, Pline, III, 36.

¹⁴⁴¹ *Tricastini*, le futur Tricastin. Tite-Live, V, 34, 5 (anachronisme); XXI, 31, 9.

¹⁴⁴² Segovellauni, Pline, III, 34.

pour songer aux grandes causes. Hannibal, qui se battit à Tarascon et au delà de Valence, traversa en quatre jours le pays cavare, et ce furent les étapes les moins troublées de sa marche entre Carthagène et Turin. Plus tard, pas une seule fois le nom de ces peuples ne sera prononcé dans l'histoire des guerres contre Rome.

Avec les Allobroges, au contraire, Hannibal et les Romains virent un peuple de batailleurs. Celui-là dut intervenir dans leurs guerres civiles dès son entrée chez eux, et demeura sur le qui-vive jusqu'à la sortie de leur territoire. Les montagnes, qui couvraient presque tout le pays, les avaient élevés dans le courage, l'audace et l'amour de l'indépendance: ils étaient habitués à mépriser les avalanches et à repousser les maîtres étrangers. C'est le seul nom du Midi que redouteront les Romains, et qui leur fera une guerre sérieuse 1443. Jusqu'au temps de Vercingétorix, les partisans de la nation gauloise escompteront leur patriotisme 1444. Mais on dirait qu'ils unissent à cet amour de la liberté un besoin de loyauté qui est assez rare chez les peuples barbares: ils se soulevaient, ils ne trahissaient pas 1445. Comme manière de vivre, ils sont du reste déjà loin de l'antique sauvagerie des tribus montagnardes. La possession tranquille de plaines riantes, encadrées et protégées par de hauts pays, telles que la Valloire, le val de Chambéry, le Royans et le Grésivaudan, coupant les massifs neigeux d'une tranchée de verdure 1446, celle des ports de Vienne et de Genève, qui ouvraient à leurs pensées de plus larges horizons et à leurs marchandises des débouchés lointains, enfin les ressources agricoles et métalliques de leur pays 1447, avaient surexcité chez eux le goût de la culture et du travail industriel. Hannibal s'y approvisionna d'armes et de vêtements. La terre noire et d'un grain très fin, entassée dans les vallons par les ruines du glacier du Rhône, leur permettra de produire des poteries légères et solides, fort recherchées de leurs voisins.

On remarquera qu'entre l'Isère allobroge et les sommets du Ventoux et de Lure, il reste une large étendue de bois, de vallons et de montagnes: Vercors ¹⁴⁴⁸, Diois et Baronnies, hautes vallées de la Drôme, de l'Aygues et de l'Ouvèze; et c'était l'arrière-pays naturel des Cavares ou des Tricastins. Cependant, il n'appartenait pas à ces peuples, du moins à l'époque où nous pouvons les connaître.

¹⁴⁴³ Ammien, XV, 12, 5; Cicéron, *Catilinaires*, III, 9, 22; Sallustre, *Cat.*, 41, 1; César, I, 6, 2; etc.

¹⁴⁴⁴ César, VII, 64, 7.

Cette loyauté ressort de plusieurs faits: leur attitude envers Hannibal; l'appui qu'ils ont donné aux Salyens (Tite-Live, *Epitome*, 61); leur refus d'entrer dans la conjuration de Catilina (Sallustre, *Catilina*, 41); d'abandonner César dans la guerre de 52. (VII, 65, 3).

¹⁴⁴⁶ Strabon, IV, 1, 11.

¹⁴⁴⁷ Chanvre, poix, tissus et cuirs, blé.

Vertacomacorii, pagus des Voconces (Pline, III, 124; cf. t. I, p. 291, n. 4).

Une nation particulière, celle des Voconces ¹⁴⁴⁹, s'y était développée, le long de la route directe qui, par la Drôme et le col de Cabre, mène du Rhône à la haute Durance et au mont Genèvre. Cette nation, sans avoir l'importance des trois autres, n'en était pas moins forte et riche, grâce aux nombreux recoins de terres arables que dissimulaient ses trois vallées principales ¹⁴⁵⁰, et à la nature énergique de ses hommes. Là encore, point de capitale naturelle, mais des bourgades à mi-coteau, lieux de rendez-vous, de fêtes et de marchés: Die, Vaison, Luc, qui doivent leurs noms à ces sanctuaires où ces divinités rustiques auxquels les Voconces, à demi ligures, restèrent profondément attachés ¹⁴⁵¹.

À l'est et à l'ouest des quatre États principaux du bassin rhodanien, de moindres peuplades gauloises s'enfonçaient dans les vallées les plus hautes, mais toujours le long des routes qui menaient aux cols des montagnes. — Sur la rive droite du Rhône, celle des Helviens 1452 occupait, dès le confluent de Pont-Saint-Esprit, le bassin de l'Ardèche et ses « nids de culture », et surveillait la route capitale des Cévennes, par la Fontolière et le col du Pal. — Nous avons déjà parlé des tribus à demi germaniques qui tiennent, dans le Valais, la montée du Grand Saint-Bernard. — À chacun des étages du bassin de la Durance, ou trouvait une peuplade différente. Passé les Cavares et les Salyens, c'étaient, sur la vieille route d'Hercule les gens de Sisteron, qui en gardent le plus étroit défilé et le plus dangereux « mau-passage 1453 »; les Tricores de Gap 1454, au carrefour des chemins de montagnes descendant de chez les Voconces et les Allobroges 1455; les Caturiges 1456 de Chorges et Embrun, dernière étape avant les plus hautes Alpes.

Ainsi, s'avançant par les grandes routes qui menaient au dehors, le monde gaulois s'allongeait à travers les masses montagneuses demeurées ligures, tout comme plus tard la langue et les colonies latines, dans l'autre versant, devaient s'échelonner en long ruban sur les voies militaires qui montaient vers les Alpes.

De ces routes alpestres, c'étaient les Allobroges qui tenaient les principaux

¹⁴⁴⁹ Les *Vocontii* sont cités dans les Fastes Triomphaux, chez César (I, 10, 5) et Strabon (IV, 1, 3 et 11).

¹⁴⁵⁰ Strabon, IV, 6, 4.

¹⁴⁵¹ Strabon en parle dans son paragraphe sur les Ligures et Celtoligures (IV, 6, 4 et 5).

¹⁴⁵² *Helvii*: César, VII, 7, 5; Strabon, IV, 2, 2, qui les fait commencer au Rhône. Leur métropole (Pline, III, 36) sera Aps, *Alba*.

¹⁴⁵³ La future cité romaine de Sisteron correspond, je crois, aux *Tritolli* (var. *Tricoli*) de Pline (III, 34).

¹⁴⁵⁴ Tricorii: Tite-Live, XXI, 31, 9; Strabon, IV, 1, 11; 6, 6; Pline, III, 34.

¹⁴⁵⁵ Col de Cabre (Diois et Voconces); col de la Croix-Haute (Trièves et Grenoble); col Bayard (Champsaur).

¹⁴⁵⁶ *Caturiges*: César, I, 10, 4; Strabon, IV, 6, 6.

débouchés, avec Genève, Grenoble et le confluent de l'Isère. Ils occupaient la moitié, ou davantage, du lit du Rhône: un large sentier naturel traversait leur empire d'une extrémité à l'autre, de Valence à Genève ou du Rhône à l'Isère par le détroit de Chambéry. En face de Vienne, qui leur appartenait, s'ouvraient la brèche du Jarez et le chemin de la Loire. Du confluent de la Saône, dont ils furent ou les maîtres ou les très proches voisins, partaient toutes les autres routes du nord. Leur territoire était plus vaste, plus facile à défendre que ceux des autres États rhodaniens. Nul doute qu'ils n'aient fini par exercer sur eux une sorte de tutelle. On verra leurs chefs protéger ceux des Salyens 1457. Vercingétorix, avec une vue très claire de leur situation, leur offrira le principat de tout le Midi 1458. Ils avaient aussi des intérêts dans le Nord, puisqu'ils possédaient des terres sur la rive droite, du côté des Dombes ou du Bugey: à cause d'elles, ils entreront en lutte avec les Éduens. S'ils parviennent à prendre et à garder le carrefour de Lyon, leur influence pourra rayonner en tous sens dans la Gaule. Dès le temps d'Hannibal, ils y passaient déjà pour une des nations essentielles 1459.

XIV. — Des deux côtés du Jura

Au nord du Rhône et des deux côtés du Jura s'ouvraient, comme de larges avenues, la Suisse d'en bas et les terres de Bourgogne. C'était la double porte, mal fermée par la nature, qui offrait la Gaule aux invasions de l'Europe centrale.

Les deux seuils étaient encore, au second siècle, fort bien gardés par les hommes. D'abord, les Helvètes du Mein et du Neckar, les Volques Tectosages du haut Danube, en interdisaient les abords aux nations germaniques. Puis, en seconde ligne, derrière le Rhin, d'autres tribus gauloises occupaient plaines et sommets, depuis les pentes des Alpes bernoises jusqu'aux sapins du Ballon d'Alsace 1460.

Nous ignorons le nom de celles qui habitaient la Suisse, entre les lacs de Constance et de Genève. Ce pays sera, dans quelques années, profondément troublé par l'invasion germanique et les migrations qu'elle entraînera. Les Helvètes, expulsés de leurs domaines rhénans, essaieront, pendant deux générations, de s'y créer une nouvelle patrie 1461. Mais il m'est impossible de dire quels étaient, avant ces temps, les possesseurs gaulois des lacs et de la vallée de l'Aar. Les Hel-

Tite-Live, XXI, 31, 5; Apollodore ap. Étienne de Bysance; Strabon, IV, 1, 11.

¹⁴⁵⁷ Tite-Live, *Epitome*, 61; Appien, *Celtica*, 12.

¹⁴⁵⁸ César, VII, 64, 8.

¹⁴⁶⁰ Ce rôle, de gardiens de la Gaule contre les Germains, est bien marqué, pour les Séquanes, par Strabon (IV, 3, 2), poue les Helvètes, par César (I, 28, 4).

¹⁴⁶¹ C'est lors de l'invasion cimbrique, qui a coïncidé avec les incursions suèves, que les déplacements helvètes ont commencé (Strabon, IV, 3, 3; VII, 2, 2).

vètes avaient-ils déjà des domaines au sud du Rhin? ou les Allobroges prolongeaient-ils leur empire jusqu'en Thurgovie, ou les Séquanes leur nom à l'est du Jura? Ou plutôt, n'y avait-il point là d'autres tribus gauloises, dont celles du Valais seraient un vestige? ces Gésates, toujours prêts à louer leurs armes et leur courage, qui ne cessèrent, avant et après Hannibal, de descendre dans les vallées italiennes pour secourir Insubres et Boïens, ne seraient-ils pas les précurseurs des Helvètes dans les terres de Suisse? Et si cela était, et rien ne s'oppose à cette dernière hypothèse, voilà déjà commencée, trois siècles avant l'ère chrétienne, cet exode de Suisses mercenaires, qui devait être pendant si longtemps la ressource des batailles italiennes.

La vie politique et matérielle de la Suisse nous est également inconnue. Plus tard, les Helvètes y vivront divisés en quatre tribus, unies par un lien fédéral assez lâche 1462; ils auront douze *oppida*, quatre cents villages, la plupart sans doute d'origine antérieure; leur principale ville, Avenches 1463, fut située exactement au centre de leur route principale, celle que forme le sillon lacustre de Constance à Genève: aux deux extrémités de cette route, *Noviodunum* ou Nyon, *Vitodurum* ou Winterthur, fermaient, à l'entrée des défilés, les portes de leur domaine. Malgré cela, l'unité politique du pays ne sera jamais très grande; et il est permis de croire que les choses étaient pareilles avant le temps des Helvètes.

Au contraire, les Séquanes ¹⁴⁶⁴ de la Bourgogne eurent de très bonne heure une ville souveraine, Besançon ¹⁴⁶⁵. Elle était merveilleusement choisie, au milieu géométrique de leur cité et sur le défilé central de la grande route traditionnelle du Rhin au Rhône. Perchée sur un contrefort qui domine le Doubs, la rivière l'enfermait presque dans une de ses boucles; elle s'adossait à un vaste rocher qui formait la citadelle, et que les Gaulois avaient enclos d'une autre muraille. C'était, dit César, une base stratégique incomparable ¹⁴⁶⁶; les Séquanes y accumulèrent les vivres et les armes, tous les matériaux de la guerre. — Voici maintenant, dans cette description de la Gaule, la première que nous rencontrions de ces citadelles maîtresses qui font la force, l'unité et la confiance des grands États de la Celtique propre, Séquanes, Bituriges, Arvernes ou Éduens.

Mais, à la différence des autres, l'État séquane ne pouvait durer longtemps. Il se présentait sous une forme trop allongée, allant des bords de la Seille jusqu'à

¹⁴⁶² César, I, 12, 4-6; 27, 4. César, qui indique avec soin ce chiffre de quatre *pagi*, répond à Posidonius, qui ne donnait de trois φῦλα (Strabon, IV, 3, 3; VII, 2, 2).

¹⁴⁶³ Aventicum: nom tiré de la source principale, Aventia.

¹⁴⁶⁴ Sequani.

¹⁴⁶⁵ Vesontio.

¹⁴⁶⁶ Ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem, I, 38, 4.

ceux de l'Ill, de Louhans à Colmar ¹⁴⁶⁷. Ses meilleures terres, celles d'Alsace et de Bourgogne, d'ailleurs incomparables se trouvaient aux extrémités de sa voie diagonale, et en contrebas, très faciles à ravager du voisinage ¹⁴⁶⁸. De plus, Besançon était séparé de la Bourgogne par les forêts de Chaux et de la Serre; et entre la puissante forteresse et la Haute Alsace s'étendait la grande forêt de la Gaule orientale, qui, par-dessus le seuil de Belfort, réunissait les Vosges et le Jura. Si l'on voulait rejoindre le Rhin sur une route moins sombre et plus ouverte, il fallait faire un long détour par la percée de Villersexel ¹⁴⁶⁹, et se résigner à une marche de plus d'une semaine ¹⁴⁷⁰.

Aussi les Séquanes avaient-ils besoin, pour maîtriser ou compléter leur Empire, d'un nouveau point d'appui. Ils l'ont cherché avec raison, non pas en Alsace, mais en Bourgogne; et ils ont bataillé avec les Gaulois du Morvan pour leur enlever les deux rives de la Saône, pour s'asseoir sur les derniers coteaux charolais du bord de l'Ouest, et occuper ainsi à demeure le nœud de routes productives qui se noue à Chalon. La principale cause des grandes luttes intérieures de la Gaule sera la possession des terres fertiles et des carrefours de la Bourgogne 1471.

Par ces voies qui descendaient vers elle de tous les côtés, trop d'ambitions s'approchèrent de la vallée de la Saône pour qu'elle pût former, en outre de son unité économique, un même grand État. Elle fut la plus disparate des vallées de la Gaule. Au sud, Allobroges et Éduens se heurtaient près du confluent de Lyon, et, par leurs querelles, le réduisaient à n'être qu'une stérile rencontre d'eaux courantes. Au nord, les Séquanes arrivaient par le Doubs, les Éduens par la trouée de la Dheune, les Lingons par les dix rivières qui descendaient de leur plateau. Chacun de ces peuples voulut sa part de la plaine de Bourgogne; et, dans un siècle, les Germains d'Arioviste y réclameront la leur 1472.

XV. — LA VALLÉE DE LA SEINE

Le bassin de la Seine n'eut pas, sous la domination gauloise, l'importance à laquelle le destinaient sa forme, sa situation et sa richesse. Divisé entre les Cel-

¹⁴⁶⁷ Cette extension résulte des contacts indiqués par les Anciens, le Jura, le Rhin, la Saône. Il semble que, le long du Jura, ils descendaient jusqu'au Rhône et au pas de l'Écluse (César, I, 11, 1).

¹⁴⁶⁸ César, I, 31, 10; Tacite, Annales, III, 45.

¹⁴⁶⁹ César, I, 41, 4: vallée de l'Oignon; c'est la route en arc de cercle de Besançon à Villersexel, Arcey, Montbéliard.

¹⁴⁷⁰ César, I, 41, 5.

¹⁴⁷¹ Strabon, IV, 3, 3.

¹⁴⁷² César, I, 31, 10.

tes et les Belges, il ne dépendait pas d'un grand État homogène. Les premiers avaient gardé pour eux le cours même du fleuve, son centre parisien, les affluents et les routes de la rive gauche; mais les Belges avaient réussi à prendre les vallées septentrionales, qui étaient les plus longues et les plus riches. Hommes du Nord et hommes du Centre se partageaient donc entre eux l'exploitation des voies commerciales, qui, à travers le bassin, unissaient la Méditerranée et l'Océan.

La haute Seine appartenait aux Lingons 1473, depuis les sources, cachées entre les arbres, où les dévots adoraient la limpide déesse du fleuve, jusqu'à Bar, où viennent expirer les forêts qui enceignent le bassin de Troyes. De la Seine, ce peuple celtique n'avait aucune portion du cours navigable: mais il ajoutait à sa vallée les hautes terres de l'Aube et de la Marne, le Bassigny et une partie des Faucilles 1474, et, ce qui valait mieux encore, la Côte d'Or et la plaine dijonnaise 1475. Les Lingons occupaient donc quelques-uns des passages les plus utiles au commerce gaulois: ceux du plateau de Langres, par où se faisaient les portages entre le Midi et le Nord et ce facile seuil de Lorraine où les affluents de la Saône méditerranéenne semblent se confondre avec la Meuse rhénane 1476. Aussi la bourgade principale des Lingons, Langres 1477, fut-elle sur le plateau stratégique, triste et décharné, qui commande toutes ces routes: elle y « montait sa faction solitaire entre Champagne, Bourgogne et Lorraine » 1478. Mais malgré leur apparence de bons soldats 1479, les Lingons n'étaient point en ce temps-là un peuple de combats: ils entourèrent les Romains de mille prévenances, tout comme leurs voisins les Leuques et les Rèmes. Ce coin de la Gaule a été celui des hommes qui n'ont demandé qu'à se soumettre. Le passage des marchands avait habitué les Lingons aux gens du Midi et aux choses pratiques. Bons agriculteurs, célèbres par leurs manufactures de drap, ayant jadis joué un certain rôle dans les guerres d'extension, ils paraissent, au temps de César, n'avoir plus que le désir de vivre tranquilles ou de s'enrichir 1480.

Le rôle prépondérant sur le bassin de la Seine propre appartenait aux Sénons, «les Anciens » ¹⁴⁸¹ : et ils méritaient bien leur nom, s'il était vrai qu'ils avaient envoyé en Italie les vainqueurs de l'Allia. Les Sénons de la Celtique avaient à peu

¹⁴⁷³ Lingones.

¹⁴⁷⁴ César, IV, 10, 1.

Le pays de Dijon a toujours fait partie de la cité de Langres; cf. César, VII, 66, 2

La source de la Meuse est à moins d'une lieue de celle de l'Amance, affluent de la Saône.

¹⁴⁷⁷ Andemantunnum ou Andemantunum, cf. C. I. L., XIII, p. 107; Holder, I, c. 144-5.

¹⁴⁷⁸ Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 116.

¹⁴⁷⁹ Lucain, I, 398: Pugnace Lingones armis pictis.

Opulentissima civitas, dira Frontin, Stratagèmes, IV, 3, 14.

¹⁴⁸¹ Senones.

près réussi à tirer bon parti de la vallée séquanaise et de ses heureuses dispositions. Au sud, ils s'adossaient au Morvan: leur territoire d'Auxerre servait de lien aux routes qui amènent à l'Yonne les eaux et les bois du massif Central; le cours inférieur de l'Armançon leur permettait d'offrir aux marchands un vestibule direct vers la Saône.

C'est sur l'Yonne, le véritable prolongement de la Seine commerciale en amont de Paris, que se bâtit la principale bourgade des Sénons, *Agedincum* ou Sens, à l'horizon de ces moissons qui étaient une de leurs richesses ¹⁴⁸². Au delà de Sens, le confluent de la Seine et du Loing leur apportait deux nouveaux faisceaux de routes, celui de la Loire et celui de la Champagne. Plus bas encore, la petite ville de Melun (*Metlosedum*), bâtie dans une île, était une escale importante de leur batellerie. Leur territoire ne s'arrêtait que vers Corbeil, dans les marais de l'Essonne ¹⁴⁸³. Si les Sénons ne possédaient point le carrefour de Paris, ils en avaient, après tout, l'équivalent.

Au reste, les Parisiens vivaient plus ou moins sous la dépendance des Sénons. À l'époque de César, on disait que dans la génération précédente, les uns et les autres n'avaient formé qu'un seul État: cela signifiait sans doute que les Parisiens furent d'abord une ou deux des tribus associées sous le vocable sénon, et qu'elles s'en séparèrent ensuite 1484.

Les Parisiens ¹⁴⁸⁵, par eux-mêmes, valaient peu de chose. Leur territoire finissait aux marais de Corbeil, à la forêt de Rambouillet, au défilé de la Seine devant Melun, aux bois de Chantilly, Luzarches, Bondy, Pomponne, Armainvilliers et Sénart. Leur île et place forte de Lutèce bloquée déjà par le fleuve, l'était encore par les marais qui le prolongeaient au nord, par les collines boisées qui le bordaient au midi, les sinuosités sans fin et les longs îlots de son cours, qui rendent les guets-apens si faciles et la navigation si lente. Dans ce petit territoire, quelques champs de blé et beaucoup de bois: il est, à vrai dire, le dernier essart de la forêt des Ardennes. Aussi les Parisiens, serrés de près par les Bellovaques, les Carnutes et les Sénons, comptaient surtout comme étape de la batellerie fluviale, et rendez-vous de concentration militaire. Mais il y avait, sur ce coin de terre déjà prédestiné, tant de conditions favorables à la vie matérielle et aux rapprochements

¹⁴⁸² Cf. César, VII, 11, 1.

¹⁴⁸³ Cf. César, VII, 57, 4.

¹⁴⁸⁴ César, VI, 3, 5.

¹⁴⁸⁵ Parisii.

entre les hommes, que la population y était devenue fort dense ¹⁴⁸⁶, et qu'il s'y formera une confrérie de « marchands de l'eau », « les mariniers parisiens » ¹⁴⁸⁷.

On peut parler dans les mêmes termes de la dernière peuplade celtique de la Seine, celle des Véliocasses ou du Vexin, entre l'Oise et Caudebec: Rouen, *Ratumagus*, était ou allait être leur marché et leur ville principale. Mais à l'époque gauloise, elles se mouvaient dans l'orbite des Bellovaques ¹⁴⁸⁸, comme Lutèce et les Parisiens dans celui des Sénons.

C'était alors la destinée commune de toutes les bourgades sises aux plus grands carrefours gaulois, Nantes, Bordeaux, Arles, Lyon et Paris, que de jouer un rôle secondaire. Ces lieux où les fleuves et les routes convergent, sont naturellement des bas-fonds marécageux qui n'offrent pas les aires planes et hautes où le Gaulois plantait ses villes souveraines. La défense militaire en était malaisée; ils n'offrent pas d'arrière-pays sur quoi ils puissent s'appuyer. Au lieu d'être, comme Bibracte ou Besançon, la forteresse qui commande, ils sont une terre déprimée à la merci du plus fort.

Ce n'est pas à dire que leurs mérites commerciaux et militaires demeurent inutiles. Mais ils sont détournés à son profit par quelque nation voisine. Éduens et Allobroges bénéficiaient du confluent de Lyon; les carrefours de Paris tournaient à l'avantage des Bellovaques, des Sénons, et, comme on va le voir, des Carnutes eux-mêmes.

Avec ceux-ci, nous touchons enfin à la Loire.

XVI. — LE BASSIN DE LA LOIRE

Les bassins de la Loire et de la Seine ne sont séparés ni par l'obstacle des distances ni par celui des montagnes. Un seul gîte peut suffire, et deux journées de marche, pour aller de l'un à l'autre fleuve. À quinze lieues seulement de chacun d'eux, Chartres domine la vallée qui conduit à Mantes et la plaine de moissons qui finit à Orléans; Montargis, dans une situation semblable, est également à une ou deux étapes d'Orléans et de Gien, de Sens et de Melun; de Nevers à l'Yonne, enfin, la Nièvre trace une route rectiligne de même longueur 1489.

Aussi, les grands États riverains d'un de ces deux fleuves ne résistèrent jamais à la tentation de rejoindre l'autre. Les Sénons avaient cherché la Loire par les rou-

¹⁴⁸⁶ Ils sont taxés à 8 000 soldats en 52, autant que les Pictons, les Turons et les Helvètes (VII, 75, 3).

¹⁴⁸⁷ Les nauta Parisiaci du temps de Tibère, probablement antérieurs à la conquête.

¹⁴⁸⁸ César, II, 4, 9; VIII, 7, 4.

Route suivie par César dans sa retraite de 52, VII, 56, 5.

tes de Montargis et de Gien et l'atteignaient sans doute de Briare à La Charité. Inversement, les Carnutes de la Loire se sont installés sur la Seine, de Médan à Vernon et les Éduens débordent de toutes parts dans les vallées supérieures, à Clamecy, à Avallon, à Alise-Sainte-Reine ¹⁴⁹⁰. Et ces derniers États, l'Éduen menaçant les Sénons par les terres hautes de l'Auxois et du Morvan, le Carnute les bloquant par son port de Mantes, réduisaient ainsi l'importance du seul grand empire celtique qui ait pu se constituer dans le bassin parisien.

C'est donc enfin à la Loire que nous devrons les vrais États souverains de la Gaule celtique, et de toute la Gaule même. La vallée de la Loire, en effet, était la seule à réunir toutes les conditions de puissance requises en ce temps. Son fleuve figurait la ligne médiane de la Gaule: il naissait près du Rhône, coulait le long de la Saône, rejoignait presque la Seine entre Gien et Orléans, et enfin, près de son embouchure, se rapprochait de la Garonne. Même la terre extrême de l'Armorique tenait à la contrée ligérine par le seuil qui unit Nantes à la Vilaine, ou par le chapelet d'îles qui du Croisic à Quiberon encadre la mer Vénète. Il n'y avait aucune région sur laquelle un État de la Loire ne pût mettre la main ou faire passer ses marchands et son influence.

Les ressources intérieures du bassin assuraient son indépendance. Nulle part, le sol et le sous-sol de la France n'étaient exploités avec une telle énergie: là s'étalaient les plus vastes étendues de terres arables dont elle pût s'enorgueillir, Limagne et Beauce; là s'entassaient les richesses métalliques des montagnes, or, argent et fer, et peut-être même l'étain et le cuivre, si rares ailleurs. De Bourges à Alésia par Bibracte, c'était alors comme la grande route de l'industrie gauloise. Enfin, maîtres des forêts et des montagnes centrales, souverains incontestés des plus hauts lieux, les États de la Loire dominaient la Gaule comme d'une formidable citadelle.

Ce n'est point sur la Loire, assurément, que s'est formé le nom celtique, venu des rivages lointains de l'Océan Septentrional. Mais c'est dans ses terres que ce nom a poussé de nouvelles racines, c'est grâce à elles qu'il s'est rajeuni pour une vie puissante, comme le nom franc devait se retremper et grandir dans le bassin de la Seine, et le nom normand sur les rivages du Calvados.

Aussi la vallée de la Loire nous offre les souvenirs les plus anciens et les traditions les plus fortes du monde gaulois. Le premier roi celtique dont des récits aient conservé le nom était un Biturige, et de Bourges les Celtes sont partis pour conquérir l'univers. C'est sur les hauteurs qui dominent ses rivières, sur les ports

¹⁴⁹⁰ L'Auxois dépendait des Éduens; de même, Avallon et le pays avalonnais; Clamecy, sur la route Nièvre-Yonne, est à la lisière nord du pays éduen de Nevers.

qu'abrite le fleuve, que se trouvent les villes les plus fortes, les plus belles, les plus laborieuses. Des États de la Loire dépendent ces lieux de grand pèlerinage, ces assemblées de prêtres et de dévots, ces groupements de foules venues de partout pour se courber sous l'espérance ou la crainte, toutes ces panégyries spontanées qui sont les revanches de l'humanité en désir d'union sur les morcellements misérables des sociétés politiques. Cette contrée, qui présentait l'équivalent celtique de Delphes ou de Saint-Jacques, de La Mecque ou de Lourdes, était bien le « milieu » moral de toute la Gaule. Enfin, quoique le plus vaste de tous les bassins, il était le moins divisé, et n'appartenait qu'à un petit nombre d'États, solidement organisés.

Nous avons déjà indiqué ceux qui en détenaient les abords inférieurs, Aulerques et Namnètes au nord, Lémoviques et Pictons au sud. Des Andes, maîtres en Anjou 1491, des Turons, maîtres en Touraine, nous ne savons que très peu de chose 1492: ils occupaient les excellents carrefours stratégiques et commerciaux que sont d'un côté les confluents de la Maine, de l'autre les rencontres du Cher, de l'Indre et de la Vienne 1493; mais ce furent de petites nations, les moindres de la Loire; la terre y paraissait alors moins fertile qu'elle n'était 1494; elle manquait peut-être de grosses bourgades et de bons refuges militaires 1495, et si la cause de l'indépendance en vit sortir quelques-uns de ses champions, le pays lui-même se laissa prendre sans coup férir 1496. Andes et Turons ne pouvaient encore tirer qu'un médiocre parti de leur situation: leur malchance ressemblait à celle des gens de Rouen et de Paris.

Les forces agissantes du bassin de la Loire, matérielles et morales, se répartissaient entre les quatre États d'amont.

XVII. — LES QUATRE NATIONS CENTRALES

L'État carnute, de Blois à Sully sur la Loire, de Mantes sur la Seine aux étangs de la Sologne ¹⁴⁹⁷, recevait sa force des dieux, des prêtres, des routes, du blé et des forêts. Délégation sacrée de tous les peuples, les druides y tenaient leurs assises : on y invoquait solennellement les dieux communs du nom celtique. Sur son do-

¹⁴⁹¹ Andes, Andi. Plus tard Andicavi (Pline, IV, 107) ou Andecavi, Tac., Ann., III, 41.

Turones: II, 35, 2; Turonos: VII, 4, 6 (var. Tursomnos, Tursummos).

¹⁴⁹³ C'est pour cela que les légions y ont hiverné ou séjourné en 57-56 (II, 35, 3) et 51 (VIII, 46, 4).

¹⁴⁹⁴ *Inopia frumenti* chez les Andes, III, 7, 2 et 3.

¹⁴⁹⁵ Tours et Angers paraissent d'origine romaine.

¹⁴⁹⁶ Dumnac en 51; cf. en 21 ap. J.-C., tacite, *Annales*, III, 41, 46.

Sully est aussi, au point de vue géographique, un point important du cours de la Loire.

maine était le milieu de toute la Gaule et peut-être, soit dans ces forêts du Perche où l'Eure et les rivières du Maine mêlent presque leurs sources 1498, soit plutôt dans celle d'Orléans où les premières eaux de l'Essonne parisienne semblent sortir de la Loire elle-même, les Carnutes montraient-ils quelque lieu sacré, étang, bosquet ou fontaine, qu'ils célébraient comme l'ombilic du domaine gaulois. Voilà pourquoi ce fut de ce pays, au temps de la guerre de l'indépendance, que partirent les décisions générales, les appels à la guerre sainte 1499. Ces hommes étaient, pour ainsi dire, les hérauts sacrés de la Gaule, criant la bataille à l'entrée de toutes ses routes. — Car ils campaient au centre des voies principales de la Celtique: la Seine leur amenait les marchandises du bassin de Paris; la Loire, celles des hautes terres; et par l'une et l'autre arrivaient les produits du Rhône et de la mer; en aval, l'Armorique communiquait sans peine avec eux. Pour aller de Lutèce à Bordeaux, de Germanie en Aquitaine, il faut passer par Orléans. Cela faisait des Carnutes les commissionnaires ou les transitaires obligés des grandes opérations commerciales. Orléans (Genabum), pont et port sur la Loire, à égale distance de Bourges, de Sens et de Paris, était désigné pour devenir une place commerciale de premier ordre: aussi loin qu'on le trouve nommé, il paraît un rendez-vous de marchands et de fournisseurs d'armées 1500. — Derrière lui, s'étendent les champs de blé de la Beauce, sur les dix ou quinze lieues de routes qui mènent à Chartres ou à Pithiviers, et tout cela, avec ces deux bourgades, est aux Carnutes. Pour se protéger, ils n'ont pas seulement leur prestige sacré et les médiocres hauteurs du Perche: à l'est et à l'ouest de la Beauce, de vastes et profondes forêts, allant de la Seine à la Loire, enveloppent la plaine de céréales; l'ennemi peut détruire les moissons, il ne mettra pas la main sur les hommes, dispersés et introuvables 1501. — Il est vrai que, manquant de hauts lieux et de larges places fortes, habitués à la vie de ferme et de village et nullement à la vie citadine et militaire, les Carnutes peuvent moins prétendre à la domination qu'à une farouche indépendance.

Les Bituriges, au second et au premier siècle, vivaient surtout de richesses, de travail et de souvenirs. Ils avaient été, disait-on, les maîtres de la Celtique. Leur place forte d'Avaricum (Bourges), très bien campée sur un cap d'entre maréca-

¹⁴⁹⁸ Étangs de la forêt de Longny.

En 54, ils se soulevèrent les premiers, V, 29, 2; en 53, ils commencent le complot, VI, 2, 3; en 52, ils donnent le signal de l'insurrection générale, VII, 2 et 3; en 51, ils recommencent les hostilités les premiers, VIII, 4, 2.

¹⁵⁰⁰ César, VII, 3, 1; Strabon, IV, 2, 3; p. 249 et 266.

VIII, 5, 4: les forêts étaient leurs retraites habituelles, mais ne purent leur servir l'hiver de 52-51.

ges, avait le renom d'être presque la plus belle des villes gauloises: sans doute, ses citoyens s'étaient complu à l'orner des dépouilles des guerres lointaines. Petite, mais couverte de bâtisses et peuplée de partout, située sous un climat fort doux, sur un coteau de médiocre hauteur, non loin de terres très fertiles et d'admirables pâturages, encadrée de vingt bourgades qui semblaient ses filleules, Bourges l'emportait en charme et en attraits sur ces immenses foirails qu'étaient Bibracte et Gergovie: seule de toutes les forteresses du Centre, elle avait l'air citadin des villes méditerranéennes. — Car les Bituriges étaient des gens actifs et industrieux, ils possédaient de très riches mines de fer, savaient les exploiter, travailler et combiner les métaux 1502. Lorsque César assiégera leur ville, il sera étonné de leurs ressources en moyens d'attaque et de défense 1503. Devant Gergovie il céda à la force, à Alésia il l'emporta par l'opiniâtreté; à Avaricum, le siège fut une affaire de science et d'habileté, et c'est la seule ville gauloise qui ait résisté à la façon de Marseille la Grecque. — Bourges formait la clé de voûte de la puissance militaire des Bituriges 1504. Cette puissance était, par là, un peu artificielle, construite surtout de main d'homme. À coup sûr, leur État embrassait une région vaste 1505, bien délimitée par les brandes et les étangs de ses frontières, homogène et d'entente facile, le Berry: mais il se tenait un peu à l'écart de la Loire et des principales routes de la Gaule; il n'avait pas assez de domaines en montagnes et en forêts pour se faire craindre 1506; les marchands pouvaient se passer de lui. Sa souveraineté ne dura pas. Au temps de César, il était le client des Éduens, ses voisins aux approches de la Loire.

Les raisons de la fortune des Éduens étaient surtout militaires et commerciales. Au centre de leur État s'élevait l'énorme redoute que forme le massif du Morvan ¹⁵⁰⁷, compacte, sombre et mystérieuse, hérissée de taillis, pleine d'invisibles recoins. Au dessus de cette citadelle même, tel qu'une tour sur un donjon, se dresse le mont Beuvray, à plus de 810 mètres de hauteur. Et ce mont, d'une part, présentait un plateau assez large pour recevoir une ville et un peuple, de l'autre, se trouvait campé sur le rebord même du massif, dominant les vallées les plus ouvertes, les champs les plus gais, les routes les plus passagères de la région. De cette plate-forme de Bibracte, les Éduens voyaient et menaçaient tout un mon-

¹⁵⁰² César, VII, 22, 2; Strabon, IV, 2, 2.

¹⁵⁰³ César, VII, 22.

¹⁵⁰⁴ Munitissimum, VII, 13, 3.

¹⁵⁰⁵ Latos fines, VIII, 2, 2.

¹⁵⁰⁶ Ils ne se sont jamais bien défendus que par Avaricum (VII, 15-28; cf. VIII, 2-3).

¹⁵⁰⁷ Le Morvan est un nom très ancien: *Morvinnicus*, C. I. L., VI, 11090; *Morvennum*, *Notæ Tironianæ* (Zangemeister, § 18, p. 24 et 11).

de; et réfugiés là, à l'ombre des remparts de la cité, derrière les hêtraies pleines de vipères qui couvrent les flancs escarpés de la montagne, ils n'avaient rien à redouter des plus braves. Bibracte, j'en suis sûr, fut le point de départ et le plus sûr garant de leur puissance 1508. — Autour du Beuvray et du Morvan marchaient et circulaient de très bonnes routes, unissant les trois plus grands bassins de France: entre la Saône et la Loire, celle de la Bourbince et de la Dheune, et, visible du plateau même de Bibracte, celle de l'Ouche et de l'Arroux entre la Seine et la Loire, la Nièvre, dont la vallée rejoignait celle de l'Yonne; et, plus loin et plus bas, la Saône et la Loire elles-mêmes, complétant le chemin de ronde qui court au pied du Morvan. Là où les chemins traversaient ou longeaient le haut pays, les Éduens avaient multiplié les places fortes: tout promontoire saillant, tout mon isolé était devenu dans leur empire un lieu de garde ou de menace 1509. Sur les routes et les croisées d'en bas, au contraire, ils eurent des ponts, des passages, des ports, avec les douanes et les entrepôts nécessaires, à Nevers 1510 Decize 1511 sur la Loire, à Chalon 1512 et Mâcon 1513 sur la Saône: et ces lieux de traversée et de rencontre se transformèrent en bourgades utiles, où s'arrêtaient les négociants 1514. De Marseille en Bretagne, le commerce devait passer sous les péages des Éduens, du moins quand il voulait éviter les froids et les montées des cols arvernes ou les longueurs des portages lingons. — Au delà enfin de ces fleuves et de ces routes, de proche en proche, l'empire du Beuvray était descendu très loin de Bibracte, amorçant de nouvelles routes sur celles qu'il possédait déjà. À l'ouest, il arriva, le long de la Loire et de l'Allier, jusqu'à Moulins 1515, comme s'il voulait fermer aux Arvernes les chemins du Nord et de l'Océan. Au sud, il rangea sous sa clientèle les Ségusiaves, tribus du Forez et des montagnes beaujolaises et lyonnaises 1516: ce qui lui donna la mainmise sur le port de Roanne, sur la montée de Tarare, sur l'avenue du Jarez et le confluent même de Fourvières. À l'est, il rejeta les Séquanes loin des bords de la Saône 1517, et il se donna des frères politiques, les

1508 César, I, 23, 1.

¹⁵⁰⁹ Par exemple: sur la route de Bibracte à Chagny et Chalon par Nolay, le mont de Rème, Rome-Château.

¹⁵¹⁰ Noviodunum, César, VII, 55.

¹⁵¹¹ Decetia: VII, 33, 2; c'est le point où la route de Bibracte à Bourges par l'Aron atteint la Loire.

¹⁵¹² Cabillonum: VII, 42, 5; 90, 7; Strabon, IV, 3, 2.

¹⁵¹³ *Matisco*: VII, 90, 7.

¹⁵¹⁴ À Nevers, VII, 55, 5; à Chalon, VII, 42, 5.

¹⁵¹⁵ Le pont de Moulin semble marquer la fin du territoire des Arvernes sur l'Allier.

¹⁵¹⁶ Segusiavi: César, I, 10, 5 (les mss. ont Sebusiani)

La victoire des Éduens résulte de ce qu'ils ont gardé Mâcon et Chalon.

Ambarres, dans les plaines de la Dombes et les coteaux du Bugey 1518: que ces Ambarres fussent une colonie des Éduens, ou simplement leurs intimes alliés, leur territoire n'en formait pas moins le prolongement du grand empire, qui s'en allait ainsi, jusqu'au Jura, provoquer à la fois les Helvètes, les Séquanes et les Allobroges. Au nord enfin, l'amitié ou la clientèle de la tribu de l'Auxois, les Mandubiens ¹⁵¹⁹, leur assura de nouveaux passages entre les deux versants ¹⁵²⁰. — À ce patronage sur l'Auxois les Éduens gagnèrent autre chose, cette place forte d'Alésia, merveilleusement placée pour «garder le seuil» 1521 de leurs domaines, et de plus, vieille cité sainte dont les Gaulois avaient fait la «mère» de leur nation: protecteurs du «foyer de la Celtique», leur empire recevait une sorte de consécration religieuse. — Routes et citadelles les faisaient donc très forts, très riches, très célèbres 1522. Au reste, ils étaient des gens entendus et appliqués en toutes choses. Bibracte, à l'aspect farouche, devenait une ville industrielle, pleine d'ouvriers en fer, en bronze, en or et en émail; Alésia l'aidait ou lui faisait concurrence dans le travail des métaux. Les chefs du pays paraissent actifs, intelligents, instruits. Peut-être les prêtres éduens tenaient-ils l'école la plus fréquentée par la noblesse gauloise 1523. Ce fut un homme d'une rare valeur intellectuelle, habile et souple, que leur druide Diviciac. Et dans l'histoire de la guerre de l'indépendance, les seuls faits de ruse ou de malice gauloises nous viennent de son peuple. — Ambitieux comme nulle autre nation, mais d'une ambition étroite, tenace, sourde et sournoise, les Éduens joueront, durant cette guerre, le plus piteux des rôles. Traîtres à la Gaule, traîtres à Rome, jaloux de leurs amis et de leurs ennemis, hôtes récalcitrants, alliés soupçonneux et soldats maladroits ou lâches, incapables de penser noblement et de tenir pied sur le champ de bataille, ils ne réussiront à garder leur puissance que grâce à l'inextricable réseau de roueries dont ils enveloppaient à la fois leurs adversaires et leurs complices. — Aussi bien avaient-ils besoin, pour maintenir leur empire, de ruse intelligente autant que de force. Cet empire était fait de pays disparates, et qui parfois s'ignoraient l'un l'autre: le Morvan et ses bois, l'Auxois et ses étroites vallées, les pâturages

_

¹⁵¹⁸ *Ambarri*: les gens des deux côtés de la Saône, *Arar*, ou, peut-être, de l'Ain. On en fait un peuple distinct chez Tite-Live, V, 34, 5.

¹⁵¹⁹ Les *Mandubii* (var. *Manduvii*) seront toujours considérés plus tard comme faisant partie du pays éduen.

¹⁵²⁰ Quadruple route de l'Armançon et de ses affluents et débouchés sur la brèche de l'Ouche : route (en sens inverse) de Vercingétorix et César en 52, VII, 69.

¹⁵²¹ Alesia:... te fines Heduos et limina summa tuentem, Heiricus, Carmina, Vita s. Germani, IV, 259-263.

Les Éduens paraissent connus par Polybe (III, 47, 3).

¹⁵²³ Cf. Tacite, Annales, III, 43.

du Nivernais, les coteaux du Beaujolais et du Charolais, les riches terres de la Bourgogne et la voie populeuse de la Saône, et, plus loin, la Bresse opulente, les marais des Dombes, la haute plaine du Forez, vaste poche entre deux hautes chaînes, la triste Sologne bourbonnaise: que de contrastes entre les terres, que de divergences d'habitudes et d'intérêts s'y ajoutent à la distance! Il faut, pour que Bibracte les garde unies autour d'elle, une ambition qui ne se démente pas, une défiance de tout instant, beaucoup d'adresse et très peu de scrupules. L'Empire éduen présentait quelques-uns des caractères de la puissance bourguignonne, qui le refera à la fin du Moyen Age.

L'Empire arverne 1524 avait sur lui l'incomparable avantage de l'unité. À son pourtour, c'est, non pas la route, mais la muraille, c'est une chaîne de hautes montagnes, courbée en la forme d'un fer à cheval, puissante, continue, la moins accessible de la Gaule: sur les côtés, les Puys, le mont Dore, le Cantal, les monts du Livradois et de la Madeleine, qui étaient aux Arvernes proprement dits; dans le fond, l'Aubrac, le mont Lozère et les Causses, qui étaient aux Gabales du Gévaudan, leurs constants alliés 1525, les monts du Velay, aux Vellaves, leurs sujets 1526; sur ces montagnes, tantôt des pâturages aux vaches célèbres par leur lait, tantôt des mines d'argent et, plus souvent encore, des forêts sans fin, noires parfois comme des rebords de l'enfer, dévastées par des bêtes fauves ou des monstres de légendes. Mais au milieu d'elles, c'est la plaine de la Limagne, immense et uniforme, qu'on dirait préparée par le rouleau pour le travail des hommes. Ces montagnes, refuges impénétrables; cette plaine, la féconde créatrice de blés, de fruits, de terre céramique. Puis, à la lisière qui sépare la Limagne et les monts, au centre même du cercle montagneux, quelques puys isolés, aux flancs de basalte rebelles à l'escalade, mais aux sommets aplanis en terrasse, prêts pour recevoir des villes: Gergovie, Corent, où le peuple peut en quelques heures mettre en sûreté ses hommes et ses récoltes. Sur cette lisière encore, les eaux chaudes les plus efficaces contre les misères du corps, Royat, Vichy, à croire que la nature avait voulu accumuler sur ce même point tout ce qui nourrit, protège et guérit. Enfin, dominant les monts eux-mêmes et la plaine, les villes et les sources, le puy de Dôme, trapu ainsi qu'une épaule de géant, solitaire et impérieux, le plus haut et le plus solide autel qu'un dieu national puisse souhaiter. Unité, force matérielle, richesse agricole, grandeur sacrée, les Arvernes avaient tous ces éléments de puissance, et plus complètement qu'aucune autre nation, et comme ajustés

¹⁵²⁴ Arverni (pour Are-verni?), mentionnés déjà à propos des guerres d'extension et de la campagne d'Hasdrubal.

¹⁵²⁵ *Gabali*: César, VII, 7, 2; 64, 6; 75, 2.

¹⁵²⁶ Vellavii (var. Vellabii), César, VII, 75, 2; César, VII, 8, 2, appelle Arvernes les Vellaves.

et fondus en un édifice splendide. — Replaçons maintenant ce sol arverne dans la Gaule entière. Il est l'acropole de la vallée de la Loire, axe de la nation 1527. Une grande rivière traverse la Limagne, sert de diamètre au cercle montagneux, et c'est l'Allier, c'est-à-dire la vraie Loire. Elle se dirige vers le nord: à Moulins, où finit la terre des Arvernes, on n'est qu'à trois ou quatre jours d'Auxerre, où commence le bassin parisien. Mais ce même Allier débute très loin dans le sud, en face des cols de l'Ardèche, dont les premières montées appartiennent encore aux Arvernes, et de là, en quelques heures de marche, on sent les approches du Rhône et de la mer, on descend vers l'un et l'autre par une pente entraînante, et on voit, sous un ciel très bleu, l'étrange feuillage des oliviers. De tout ce Midi, les Éduens et les autres peuples de la Loire étaient par trop éloignés. — Enfin, du haut de leurs montagnes, en se laissant guider par les gorges des rivières, les Arvernes gagnaient sans peine les extrémités du monde celtique. Il coulait, dans presque tous les fleuves gaulois, des eaux venues de leurs fontaines. Le Lot et le Tarn descendaient du Lozère, la Dordogne du mont Dore, le Cher du puy de Lascourt, l'Allier, la Loire et l'Ardèche des Cévennes qui avoisinent le Velay. Ils n'étaient pas plus loin de Bordeaux que de Narbonne, d'Avenches l'Helvétique que de Paris à demi belge. Ce peuple, qui avait une si parfaite unité, que la nature avait fait très riche et très fort, occupait le centre de la Gaule.

¹⁵²⁷ Strabon, IV, 2, 3.

CHAPITRE XV: L'EMPIRE ARVERNE

I. Des causes de l'Empire arverne — II. Formation et étendue de cet Empire — III. La royauté de Luern et de Bituit — IV. Destinées possibles de l'Empire arverne.

I. — Les causes de l'empire Arverne

Les ambitions universelles ne sortiront que de la vallée de la Loire. Rèmes, Suessions, Bellovaques vont se disputer le principat dans le Nord; les Trévires ont la supériorité sur la frontière du Rhin et les Allobroges sur celle des Alpes; les Vénètes groupent autour d'eux une amphictyonie maritime. Mais par-dessus ces empires régionaux, les quatre peuples du Centre peuvent concevoir des espérances sur la Gaule entière.

Dans quelle mesure se sont-ils partagé, disputé ou transmis l'autorité souveraine, entre le temps de l'invasion celtique et celui du passage d'Hannibal, c'est ce que nous ignorons.

Les Bituriges passaient, nous l'avons vu, pour avoir « donné son roi à la Celtique » : c'était vers l'époque où elle voulut conquérir le monde (450-400). — Mais ils étaient trop à l'écart de la Loire et des grandes routes commerciales, l'assiette militaire de leur territoire était trop faible, pour qu'ils pussent se maintenir dans ce rôle périlleux. Ségovèse et Bellovèse partis, il n'est plus question de l'empire gaulois des Bituriges (vers 400).

La prééminence divine des Carnutes, celle d'Alésia cliente des Eduens, sont peut-être les survivances religieuses de fédérations politiques, qui auraient succédé à celle des Bituriges (400-218?): tout comme Albe la Longue, d'abord souveraine du Latium, finit par n'être que son foyer sacré. — Mais les Carnutes, peuples de bois et de terres ouvertes, les Éduens, trop éloignés du Midi et de l'Atlantique, ne réussirent pas à faire vivre l'unité militaire de la Gaule, en admettant qu'ils aient tenté cette œuvre.

Les Arvernes surent l'accomplir au temps de la guerre d'Hannibal.

Certes, l'Auvergne n'est pas la capitale éternelle et nécessaire de la terre de France. Elle manque de ces confluents souverains où convergent et s'arrêtent les hommes, tels que Lyon et Paris; elle ne touche pas d'assez près aux deux mers

qui ont fait l'unité du monde antique et de l'Europe occidentale, la Méditerranée et la Manche. Le climat y est rude; le froid, précoce; la montagne, obsédante par son ombre. Aussi, depuis l'époque où la domination romaine a rattaché la Gaule à l'histoire universelle, à la vie municipale, à la culture confortable, l'Auvergne n'a été pour notre pays qu'une citadelle de refuge et de résistance, et le lien naturel entre le Languedoc et la Seine: c'est à ses pieds que se sont dès lors développées les capitales et les ambitions générales, Lyon et Paris, Bourgogne et France. — C'est ainsi que le Latium, du jour où il s'intéressa aux choses de l'Italie et de la mer, remplaça par Rome, ville de fleuve et de carrefour, sa vieille capitale des monts Albains.

Mais les conditions de la Gaule, vers l'an 200, étaient toutes différentes de celles des provinces romaines et de la France actuelle. Elle vivait chez elle et pour elle. La Méditerranée lui était indifférente. Dans son existence inquiète, faite de guerres, de craintes et de jalousies, il n'y avait point place pour des villes épanouies dans les plaines: Lyon, Paris, Bordeaux, Arles, Nantes, semblaient des endroits sacrifiés. La puissance allait à la force, à la sécurité, c'est-à-dire aux sommets et aux lieux de la montagne. Les hommes étaient habitués aux âpres climats et aux rudes ascensions. Ils n'avaient pas pour les marches en montée cette répugnance physique que nous ont donnée des siècles de voirie urbaine. Leurs dieux affectionnaient les cimes. Pour peu qu'un peuple eût à portée de ses montagnes une bonne route, des champs de blé et des pâturages, il était son maître et ne craignait rien. Les «têtes» d'une contrée, ce fut en haut qu'on les chercha. Un château fort dominant les routes était le vrai propriétaire d'un pays. Avec leur mont Beuvray, les Éduens créèrent un État; autour de leur pays, les Arvernes prirent l'empire de la Gaule.

II. — FORMATION ET ÉTENDUE DE L'EMPIRE ARVERNE

Lorsqu'en 218 Hannibal traversa le midi de la Gaule, il n'y vit, sous les noms de Volques et d'Allobroges, que des tribus désunies ou des peuples encore mal constitués; et il y éprouva de grands ennuis. Dix ans plus tard, en 207, son frère Hasdrubal faisait dans la même contrée une marche presque triomphale: il y rencontra des Arvernes, dont il reçut le meilleur accueil, et toutes les difficultés lui furent aplanies ¹⁵²⁸. — Ce nom d'Arvernes était peut-être celui de bandes descendues de la montagne; il peut aussi signifier simplement que les gens du Midi se disaient clients ou sujets de cette nation. En tout cas, la présence de ce

¹⁵²⁸ Tite-Live, XXVII, 39, 6.

mot au sud des Cévennes indique que dès lors se propageait l'empire du peuple qui le portait.

À cette fin du troisième siècle, les grandes régions naturelles de l'Europe semblaient tendre à l'unité politique: Philippe de Macédoine réorganisait celle des Balkans; l'Italie romaine atteignait enfin le pied des Alpes; les Barcas faisaient de l'Espagne leur royaume; et les Arvernes s'étendaient sur la Gaule. Il y eut alors un phénomène assez semblable à celui que devait voir cette même Europe dans le cours du quinzième siècle, au temps de Charles VII, de Ferdinand et de Mathias Corvin. — Mais, de même que l'ambition universelle de Charles Quint troubla la formation naturelle des États, celle d'Hannibal et celle de Rome enrayèrent la vie normale de l'Espagne et de la Gaule.

Pour le moment, laissés libres entre ces deux rivaux, et profitant de leurs discordes, les Arvernes conquéraient en Gaule.

Y eut-il guerres, batailles, traités et soumissions? Par quels moyens, par quelles routes, en combien de temps se fit la conquête? Nous l'ignorons entièrement. Mais ce que nous savons, c'est qu'elle fut presque totale. — Rome, débarrassée des Carthaginois, absorbée par l'Espagne et la Grèce, négligeait la Gaule.

Durant le siècle qui suivit le passage d'Hannibal (218-125), les Arvernes acquirent le principat de la Gaule entière, Celtique et Belgique ensemble. Dans la vallée du Rhône, Allobroges et Salyens dépendaient d'eux: Marseille devint la voisine immédiate de leur empire. Au delà des plaines volques, leur frontière toucha aux Pyrénées. Le long des fleuves du Nord, elle atteignait l'Océan et le Rhin même. L'Armorique reconnut l'influence des Arvernes. Leur domination s'arrêtait aux limites naturelles d'une vaste contrée 1529.

Mais ne nous figurons pas ce nom arverne comme un État compact, aux parties homogènes, obéissant à une souveraineté très forte. Il ne ressemblait ni à l'Espagne des Barcas, groupée autour de la puissante volonté de quelques hommes, ni à l'Italie, tremblant toute au contact des colonies disséminées par Rome. Les liens qui unissaient aux Arvernes les nations de la Gaule devaient être divers et flottants. Sur les peuples des hautes terres du Sud, Gabales du Gévaudan, Vellaves du Velay, Rutènes du Rouergue, Cadurques du Quercy, l'Auvergne pesait du poids de ses montagnes et de sa force 1530: hommes et pays, ces peuples faisaient avec elle une seule masse. Les Lémoviques paraissent avoir été pour

¹⁵²⁹ L'extension de l'Empire arverne résulte du texte formel de Strabon (IV, 2, 3), qui doit venir de Posidonius.

¹⁵³⁰ César, VII, 75, 2, où *Eleuteti* (peut-être équivalent celtique de ἐλεύτεροι) désigne peutêtre tout ou partie des Rutènes non soumis à Rome: *Eleutetis* (var. *Heleutetis*), *Cadurcis, Gabalis, Vellaviis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt*. Cf. I, 45, 2.

les Arvernes des clients très fidèles ¹⁵³¹. Des attaches solides, peut-être surtout religieuses, les unirent aux Carnutes ¹⁵³²: c'est par ces derniers, je crois, qu'ils s'abouchaient avec les Aulerques et les Armoricains ¹⁵³³. Ils eurent dans les Allobroges des collaborateurs dévoués, hôtes et amis plutôt que clients et sujets. Mais dans le Nord, les Éduens et les Belges ne reconnurent sans doute en eux que les puissants du jour.

III. — La royauté de Luern et de Bituit

Quarante peuples, sujets, clients, alliés, hôtes, amis, parents ou frères du peuple des Arvernes; des sanctuaires communs pour les jours de grandes foires et de prières solennelles; le roi héréditaire de la nation souveraine, guide des armées conjurées, et donnant le mot d'ordre aux enseignes rapprochées; un vaste compagnonnage de guerre, tumultueux et incohérent, sous les pas d'un chef unique:

— voilà peut-être la manière dont l'unité gauloise s'est d'abord montrée dans l'histoire.

Lorsque les hommes du Midi, Grecs et Romains, virent de près cet empire, leur attention se fixa sur la personne de ce chef. Ils nous ont assez longuement parlé du roi Luern, contemporain de Paul-Émile, et de son fils et successeur Bituit. Ni les institutions ni les peuples ni les dieux ne les intéressèrent comme la vue de ce roi, conducteur de tribus, qui réunissait sous son nom la plus formidable multitude d'hommes de l'Occident. Il fit sur eux la même impression qu'Attila sur les Gallo-Romains et Charlemagne sur les Lombards. Deux cent mille soldats ¹⁵³⁴ suivaient les sangliers-enseignes auxquels il commandait, et le char d'argent, étincelant de lumière, sur lequel il rayonnait dans l'or et la pourpre de ses armes et de ses vêtements ¹⁵³⁵. Des meutes de chiens de chasse hurlaient près de lui, attendant la proie humaine des jours de bataille ¹⁵³⁶. Bêtes des forêts, animaux des villes, hommes et dieux, tout ce qui respirait en Gaule semblait avoir accepté son pacte et se lever à son ordre.

Dans les temps de paix, le spectacle du roi arverne, en fonction de souverain, était joyeux et grandiose. Un demi-siècle après les fêtes qu'il avait données, les Grecs en parlaient toujours. Luern faisait enclore un espace de cinq cents hectares, plus de deux lieues de tour, y amoncelait les vivres, y disposait des cuves

¹⁵³¹ César, VII, 4, 6; 88, 4.

¹⁵³² D'après César, VII, 3, 3.

¹⁵³³ Cf. César, VII, 4, 6; VIII, 31, 4.

¹⁵³⁴ Strabon, IV, 2, 3.

¹⁵³⁵ Strabon, IV, 2, 3; Posidonius apud Athénée, IV, 37.

¹⁵³⁶ Orose, V, 14, 1.

emplies de vin ou de boissons rares et, l'enclos ouvert à tous, un festin de plusieurs jours commençait ¹⁵³⁷. Même aux quatre journées des triomphes de César, l'Occident ne vit pas un tel amas de peuples se réjouir et s'enivrer au nom d'un seul. Il faudrait chercher en Orient pour trouver de pareils prodiges de dépenses et de foules.

Mais tout n'était pas, dans ces heures royales, l'assouvissement d'un appétit formidable. Lorsque Luern trônait dans le festin, ses poètes, près de lui, chantaient sa gloire, créatrice de richesses pour la terre et les hommes. Quand il passait sur son char, il jetait au barde courant après lui une bourse pleine, dans le geste du semeur qui lance les grains ¹⁵³⁸. — Le charme des vers, l'ivresse des repas, le foisonnement de l'or, les tumultes des grandes assemblées, et, par-dessus, l'apothéose d'un maître vivant, voilà ce qu'étalait aux étrangers la royauté de Luern et de Bituit: et, pour tout cela, cette monarchie arverne fut l'expression la plus complète de la vie et de l'humeur gauloises.

IV. — Destinées possibles de l'empire Arverne

L'Empire arverne renfermait d'autres éléments de grandeur et de durée que l'éclat d'une cour barbare et la souveraineté d'un patronage militaire. Il y avait en lui les germes d'une entente féconde et d'une fusion progressive.

Tous les hommes qui suivaient Luern et Bituit portaient le nom gaulois, parlaient des dialectes semblables, obéissaient aux mêmes prêtres, se disaient petitsfils d'une seule divinité, vénéraient leurs dieux dans des sanctuaires nationaux. Ils formaient une société morale et religieuse qui avait conscience de son unité: ses druides donnaient à la jeunesse des leçons et des croyances pareilles; chanteurs et prophètes propageaient les souvenirs de son histoire et les espérances de son avenir; la poésie créait pour les hommes un patrimoine commun de sentiments et de rêveries. Un désir généreux d'union planait au-dessus des ambitions égoïstes des cités et des chefs.

Celtes et Belges, malgré l'intempérance de leur humeur et l'inconstance de leurs volontés, avaient le goût des lois positives et des formes administratives, ce sens de la régularité politique qui est à l'origine des États vivaces. L'usage de la monnaie gagnait tous les peuples, établissait entre eux des formes normales d'échanges commerciaux: et, pour parler comme le barde de Luern, les grains d'or, mobiles et féconds, permettaient à chacun de prendre sa part des moissons

¹⁵³⁷ Athénée, IV, 37.

¹⁵³⁸ Athénée, IV, 37; Strabon, IV, 2, 3.

de richesses humaines ¹⁵³⁹. Ces pièces, marquées à leurs emblèmes nationaux, étaient à la fois des symboles de pensée commune et des gages d'entente matérielle. Les Gaulois savaient cultiver la terre et façonner les métaux; ils avaient des ouvriers, des artistes, des poètes, des marchands. Leur pays, plaines et montagnes, est sillonné de longues routes, directes et commodes; des ponts ont dompté les plus larges rivières; des milliers de villages s'élèvent au centre des cultures; de grandes villes fortes groupent les hommes et commandent aux tribus. Les aptitudes des Gaulois sont celles de tous les peuples intelligents et capables de travailler. Leur apprentissage en nation stable et laborieuse se faisait rapidement.

Pour le compléter, ils n'hésitent pas à s'instruire à l'école de Marseille et des Grecs. Un heureux hasard a mis à leurs frontières, et sur leur sol même, les esprits les mieux doués du monde antique, ces Hellènes qui, par la gaieté, l'intelligence, l'habileté et le goût, furent les purs chefs-d'œuvre de l'espèce humaine: et il se trouvait encore que les Gaulois avaient avec eux des pratiques et des tendances communes. Ils devinrent donc «philhellènes», c'est-à-dire qu'ils aimèrent et accueillirent les produits et les usages de la Grèce, tout ce qui pouvait améliorer leur sol, leur intelligence et leur âme; ils lui empruntèrent la monnaie, l'alphabet, la statuaire: et ce fut l'art de donner une forme à la richesse, aux pensées et aux croyances. Sous cette bienheureuse et pacifique influence du Midi, une civilisation originale, vivante et créatrice, sourdait de toutes parts dans la Gaule.

Cette civilisation qui apparaît, cette nation qui se fixe, les voici unies maintenant sous les ordres d'un seul peuple, possesseur des terres les plus hautes et les plus centrales. Les limites de cet État correspondent aux frontières mêmes de la contrée, et les Gaulois ne sortent plus du faisceau des vallées où la patrie commune a pris naissance et vigueur. Entre leur pays, fait pour l'unité, et leur race, qui aspire à l'union, l'harmonie s'est enfin établie. L'Empire arverne inaugurait les destinées naturelles de la terre et de la nation gauloises.

¹⁵³⁹ Cf. Posidonius ap. Athénée, IV, 37.

Table des matières

Chapitre I: La tribu et la peuplade	
I. — Du nombre des habitants de la Gaule	4
II. — Différentes populations	
III. — La tribu et son territoire	
IV. — Groupement des tribus en peuplades	
V. — Caractère des territoires de peuplades	
VI. — Des noms de peuplades	
Chapitre II: Institutions politiques	
I. — Institutions politiques de la tribu	25
II. — Lutte entre les régimes de la Cité et de la Tribu	
III. — La royauté de la Cité	
IV. — La magistrature	
V. — Les Sénateurs	
VI. — Le peuple	
VII. — L'administration	
VIII. — Chefs-lieux ou capitales	
Chapitre III: Organisation sociale	
I. — Les esclaves	43
II. — De l'origine de la plèbe	
III. — Degrés dans la noblesse	46
IV. — La question de la propriété foncière	47
V. — Les clients	49
VI. — Toute-puissance des grands dans la Cité	52
Chapitre IV: Les druides	
I. — Du nom et de l'origine des druides	55
II. — Condition sociale et genre de vie	
III. — Les druides comme société fédérale	61
IV. — L'assemblée Carnute	63
V. — Pouvoirs des druides dans leur cité	
VI. — Les druides éducateurs de la jeunesse	69
VII. — Prêtres subalternes	
VIII. — Destinées possibles de l'institution druidique	72
Chapitre V: La religion	
I. — Origines diverses de la religion gauloise	74
II — Teutatès	

III. — Les deux grandes déesses	79
IV. — Autres grands dieux	
V. — Poèmes des druides	82
VI. — Diversités locales des grands dieux	82
VII. — Divinités locales	
VIII. — Adaptation des grands dieux aux divinités locales	87
IX. — Symboles et attributs des dieux	
X. — Les ennemis des dieux	91
XI. — Monstres	92
XII. — Vivants et morts divinisés	92
XIII. — Des récits mythologiques	94
XIV. — Les dieux de chacun	95
XV. — Tendances à l'anthropomorphisme	97
XVI. — De l'influence de l'imagerie hellénique	99
XVII. — Lieux sacrés	100
XVIII. — Sacrifices et morale religieuse	101
XIX. — Divination	104
XX. — Intervention constante de la religion	105
XXI. — Quelques superstitions: le gui	106
XXII. — Destinées de l'homme.	
XXIII. — Destinée du Monde	112
XXIV. — Caractère et avenir de la religion gauloise	113
Chapitre VI: L'état de guerre	
I. — Combativité des Gaulois	117
II. — Chars de guerre, Cavalerie, Infanterie	
III.— Armes	
IV. — Enseignes et animaux de guerre	
V. — Rites et têtes coupées	
VI. — Assemblées et chefs militaires	
VII. — Marche, campement, bataille	130
VIII. — Vaisseaux de guerre	
IX. — Forteresses et sièges	
Chapitre VII: Routes et villes	
I. — Importance des questions économiques dans la vie gauloise	140
II. — Circulation sur les routes fluviales et maritimes	
III. — Routes de terre	
IV. — Voyages, voyageurs et marchands	
V. — Des Marchés	
VI. — Différentes origines des villes	
VII. — Répartition des principaux centres habités	

VIII. — Destinée de Lyon à l'époque gauloise	156
IX. — Des noms des lieux habités	
X. — Aspect de ces villes	159
Chapitre VIII : Le travail de l'homme	
I. — Marécages et forêts	162
II. — Céréales	
III. — Pâturages	
IV. — Autres cultures	
V. — Procédés et instruments agricoles	
VI. — Élevage	
VII. — Chasse et chiens	
VIII. — Produits de la mer	
IX. — Industries d'alimentation	179
X. — L'habillement	181
XI.— Mines	184
XII. — Fer et bronze	186
XIII. — Or et argent	189
XIV. — Corail, émail, verrerie	190
XV. — Céramique	191
XVI. — Construction	193
XVII. — Mobilier et charronnage	196
XVIII. — Condition sociale des travailleurs	197
XIX. — Relations économiques	199
Chapitre IX: Les monnaies	
I. — De leur rôle dans la vie gauloise	202
II. — Systèmes monétaires.	
III. — Du droit de battre monnaie	
IV. — Types d'imitation et types originaux	
V. — Symboles religieux et militaires	
VI. — Rareté de monnaies historiques	
VII. — Progrès artistiques	
Chapitre X: La vie intellectuelle	
I. — Nature de l'intelligence chez les Gaulois	21/
II. — Habitude de la parole	
III. — De la langue des Gaulois	
IV. — Alphabets	
V. — Littérature verbale	
VI. — Les bardes	
VII. — L'art	

VIII. — Quelques pratiques scientifiques	
IX. — De l'éducation de la jeunesse	
X. — Rôle des choses de l'esprit	238
Chapitre XI : La famille	
I. — Indépendance de la famille patronymique	240
II. — Toute puissance du citoyen	
III. — Les noms	
IV. — Les funérailles.	
V. — Juridiction familiale	
VI. — Le mariage.	
VII. — La femme.	
VIII. — L'enfant.	
IX. — Obstacles à la vie de famille.	
Chapitre XII: Tempérament	25.0
I. — Aspect et facultés physiques	
II. — De la tenue du corps	
III. — Nature de la volonté	
IV. — Défauts et qualités de l'esprit	
VI. — De la gaieté gauloise	
VII. — Individualisme	
VIII. — De l'originalité des Gaulois	
IX. — Part des diverses influences	
Chapitre XIII: Institutions communes	
I. — Communauté de nom	
II. — Nature des relations entre les Cités	
III. — Rapports entre Celtes et Belges	
IV. — Traditions, institutions, pensées communes	
V. — Tendances à l'unité	2/1
Chapitre XIV : Les différents peuples	
I. — Les Aquitains	273
II. — Les Pyrénées du Centre et de l'Est	277
III. — Ligures du rivage et Ligures des Alpes	278
IV. — Les Germains le long du Rhin et dans les Ardennes	280
V. — Les Belges.	283
VI. — Belges de Hainaut et de Flandre	285
VII. — Les trois peuples de la Moselle	287
VIII. — Belges du bassin de Paris.	290
IX. — L'Armorique et les Aulerques	293

X. — Les trois peuples d'entre Loire et Garonne	298
XI. — Le bassin de la Garonne	300
XII. — Les Volques	302
XIII.— Peuples rhodaniens	306
XIV. — Des deux côtés du Jura	
XV. — La vallée de la Seine	314
XVI. — Le bassin de la Loire	317
XVII. — Les quatre nations centrales	319
Chapitre XV: L'empire arverne	
I. — Les causes de l'empire Arverne	326
II. — Formation et étendue de l'empire Arverne	327
III. — La royauté de Luern et de Bituit	329
IV. — Destinées possibles de l'empire Arverne	